REVUE GÉNÉRALE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL

DES ARCHITECTES DES INGÉNIEURS
DES ARCHÉOLOGUES DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES

SOUS LA DIRECTION DE M CÉSAR DALY ARCHITECTE

SCIENCE ET ART

GÉOLOGIE STÉRÉOTOMIE MACHINES
TERRASSEMENT
MAÇONNERIE CHARPENTE COUVERTURE
PONTS ROUTES CANAUX ÉDIFICES PUBLICS
CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES

PEINTURE SCULPTURE
DÉCORATION AMEUBLEMENT
BATIMENTS RURAUX JARDINS &c
SALUBRITÉ
LÉGISLATION JURISPRUDENCE

HISTOIRE

RUE MONSIEUR-LE-PRINCE N° 60 A PARIS

H. LABROUSTE DEL. STRASBOURG, TYPOGRAPHIE DE G. SILBERMANN ANDREW BEST LELOIR SC.

LIBRARY
JUL 13 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

NK
2
P18
v.10

(10e VOLUME) INTRODUCTION (ANNÉE 1852)

Les architectes ont besoin d'un portefeuille de modèles d'édifices, non pour les reproduire, mais parce que ces modèles offrent sous la meilleure forme le résumé de l'expérience architecturale. Il importe aussi aux architectes de connaître tous les procédés, les recettes même, qui résultent des tâtonnements de chaque jour, et qui intéressent la construction et les arrangements intérieurs.

En commençant la pratique de sa profession, l'architecte, à part ses études régulières d'art et de science, est censé posséder, d'une part, un portefeuille garni, et, d'autre part, la connaissance des procédés et recettes en question.

Mais chaque saison apporte sa récolte nouvelle : on élève chaque année de nouveaux monuments, et l'esprit inventif des hommes est toujours à l'œuvre pour perfectionner et améliorer. Ces modèles nouveaux, ces nouvelles expériences, il faut aussi que l'architecte les connaisse, à moins de vouloir rester en arrière, à moins de consentir à se voir devancé par de plus jeunes, ou de plus studieux et de plus entreprenants.

La *Revue* s'est fait un devoir, par le passé, de répondre de son mieux à ces besoins très-réels et très-sérieux : à quel point y a-t-elle réussi, c'est aux lecteurs de décider ; mais nos efforts passés nous ont créé une situation qui nous permet de faire mieux encore pour l'avenir.

Nous pourrions donner la liste des mémoires et dessins actuellement entre nos mains, et qui seront successivement publiés : — Études de monuments étrusques, antiques, du moyen âge et de la renaissance ; études de monuments modernes, tels que la Bibliothèque Sainte-Geneviève, la Maison de Charenton, la Caisse d'épargne de Bordeaux ; des clubs, des tombeaux, des maisons de ville et de campagne de France et d'Angleterre ; des systèmes de couvertures, diverses industries du bâtiment ; des meubles d'églises, des détails de construction ; des décorations peintes que nous reproduirons avec leurs couleurs ; un essai sur l'origine et les développements de l'art de bâtir en France, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIe siècle, c'est-à-dire avant et pendant tout le moyen âge, etc., etc. — Et à la suite de cette liste de travaux, nous pourrions ajouter celle de leurs auteurs, où figurent MM. Léon de Laborde, Viollet Le Duc, Albert Lenoir, Danjoy, Gilbert aîné, Nicolle Sirodot, Bœswilwald, Denuelle, etc., etc. Mais l'aperçu que nous venons de donner suffira pour constater que nous n'oublions pas les besoins positifs et pratiques du métier ; nous ne négligerons pas davantage les études d'histoire, d'art et de science dans leur rapport avec l'architecture.

CÉSAR DALY.

CÉRÉMONIES PUBLIQUES

ACCOMPLIES DANS L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE PARIS

TE DEUM CHANTÉ LE 1er JANVIER 1852

4 janvier 1852.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Vous me demandez de vous donner quelque notes sur la cérémonie qui a eu lieu à Notre-Dame de Paris le 1er janvier. Les journaux quotidiens ont entretenu le public des détails de cet événement religieux; il ne reste que bien peu de chose à dire sur le fait en lui-même. Tout le monde connaît, aujourd'hui, et le nombre des assistants, et la quantité de mètres d'étoffe, et le prix du luminaire; le programme de la cérémonie a été officiellement publié dans le *Moniteur*. Vous me permettrez donc de n'en plus parler; mais par compensation nous supposerons un instant que les vieilles piles de Notre-Dame ont une voix, et en fait de cérémonies, elles en ont vu un nombre si prodigieux, qu'elles pourront nous dire bien des choses curieuses si nous les écoutons.

Ces nuits dernières, pendant qu'à la lueur des lampes les ouvriers, avec cet entrain et cette activité qui se développent chez nous en raison des difficultés, montaient leurs charpentes, clouaient leurs gradins, manœuvraient leurs lustres et tendaient leurs étoffes; le long de ces colonnes épaisses, sous ces voûtes profondes, il était difficile de ne pas se sentir pénétré d'une sorte de respect mystérieux pour ce monument qui assiste impassible à tous les grands faits de notre histoire, et qui prête ses larges travées depuis six cents ans à des essaims de populations dont les désirs, les passions, les prières, viennent toujours et sans cesse s'y exhaler. Il semble que la durée du monument témoigne alors de la vanité de notre humaine organisation. Plus l'activité est grande dans son sein, plus son enveloppe immense prend un aspect calme, mystérieux; chacune de ses grosses colonnes vous dit : « J'en ai vu et j'en verrai bien d'autres! vingt générations se sont pressées comme vous, autour de nous, pour prier le ciel de rendre éternelles des institutions qui ont passé avant que la poussière ait eu le temps de se reposer sur nos chapiteaux. Nous avons entendu des chants d'allégresse, des chants funèbres, des blasphèmes, des cris de mort, des vivat; nous avons vu couronner de puissants monarques, naître et mourir des guerriers, des rois; nous avons protégé des malades, des pauvres, et nous sommes toujours là : ce que nous avons vu et entendu, nous le verrons et nous l'entendrons encore longtemps. Travaillez à nos pieds; demain, d'autres viendront, empressés comme vous, et vous, vous n'y serez plus. Bien des emblèmes ont été attachés à nos parois, le velours noir et les fleurs, des inscriptions et des tableaux, des statues et des trophées; nous avons secoué toutes ces vanités; nous sommes restées nues, avec notre grandeur première : de tant de pompes, il ne reste que quelque clous oubliés. »

Depuis Philippe Auguste jusqu'au *Te Deum* de 1852, il semble, en effet, que Paris ait demandé à Notre-Dame de ratifier toutes nos révolutions civiles. C'est surtout à partir du XIVe siècle que la tradition des cérémonies dont cette cathédrale fut témoin nous est conservée. Mais au moins nos pères avaient le soin de laisser contre les vieilles murailles du monument des traces de tous les actes qui s'y étaient accomplis. Aujourd'hui nous sommes plus modestes ou plus indifférents : du sacre de l'Empereur, des baptêmes du duc de Bordeaux et du comte de Paris, du *Te Deum* de 1852, qui certes comptera dans l'histoire, il ne reste pas même une inscription! Notre-Dame, avant la révolution de 1792, était remplie encore de tableaux, de pierres gravées, de monuments de toutes sortes qui rappelaient au vulgaire la longue liste des faits importants auxquels elle avait prêté son abri. Les grands personnages qui avaient foulé ses dalles pendant leur vie s'y trouvaient représentés. A l'entrée du chœur, on voyait le tombeau de cuivre d'Odon de Sully, l'évêque de Paris qui avait achevé la façade occidentale; au milieu, en avant de l'autel, on voyait un dalle sous laquelle était inhumée la reine Isabelle de Hainaut, première femme de Philippe Auguste, morte en 1189. A côté de ce maître-autel, était placée, sur une colonne de pierre, la statue du roi fondateur de l'église; au-dessous, un beau tombeau de marbre noir sur lequel était représenté l'évêque Pierre de Ardemont, mort en 1189.

Auprès de l'un des gros piliers du transsept, devant l'image de la Vierge, on voyait encore, à la fin du XVIe siècle, trois grandes statues de cire sur des colonnes de pierre : celle du milieu représentait le pape Grégoire XI, qui avait fait plusieurs fondations en ladite cathédrale; les deux autres étaient celles de son neveu et de sa nièce.

En 1328, le roi Philippe de Valois, revenant de prendre et brûler Cassel où s'étaient renfermés les sujets révoltés du comte de Flandre, entre tout armé et à cheval dans l'église Notre-Dame, et fait offrande de ses armes et cheval à Dieu et à la sainte Vierge. En mémoire de ce fait, on voyait encore en 1792 une statue en bois armée de toutes pièces, à cheval, représentant le roi triomphateur; cette statue était placée contre le dernier pilier de la nef, à droite.

J'en passe, et beaucoup. Mais n'y avait-il pas quelque chose de touchant dans ce soin de laisser au monument un gage, un souvenir d'un grand fait!

C'est dans l'église Notre-Dame, en 1431, que fut sacré Henry VI, fils de Henry V, roi d'Angleterre. Voici comment Godefroy, d'après Enguerrand de Monstrelet, décrit cette cérémonie :

« ... Et le 17e jour de décembre se partit de Vincenne » toute la grande seigneurie, tant de gens d'église comme » seculiers, et s'en vint à l'eglise Nostre-Dame de Paris pour » estre sacré : auquel lieu Notre-Dame de Paris, avoit en la » nef un grand échafaud de bois de quatre-vingts pieds de » long, et haut jusques au crucifix (du jubé). Ci montoit-on » dedans iceluy par la nef, et descendoit-on par autre lieu » dedans le chœur : et fut ledit roi sacré par le cardinal de » Vincestre qui chanta la messe, dont l'évêque de Paris ne » fut point bien content, et dit qu'à luy appartenait à faire » iceluy office. Et quand ce vint à l'offertoire, ledit roy offrit » vin et pain, ainsi qu'il est accoutumé de faire en tel cas; » le quel vin étoit un grand pot d'argent doré : lequel pot fut » reprins, et osté de ladite eglise des officiers du roy : dont » grandement déplut aux chanoines d'icelle eglise, pourtant » qu'ils disoient ce à eux appartenir de droict. Si en firent » grande poursuite envers icelluy roy et son conseil, et en » conclusion, après ce qu'il leur eut beaucoup cousté à faire » ladite poursuite, leur fut rendu : et furent faictes en iceluy » jour toutes les besongnes appartenantes audit sacre. et plus » en suivant les coustumes d'Angleterre que de France..... » Et après que la messe fut finie, le roy retourna au palais, » et ce feit, et disna à la table de marbre environ le milieu » d'icelle, et au cousté de la chambre du parlement à celle » table, ledit cardinal de Vincestre, et maistre Pierre Co- » chon évesque de Beauvais, et maistre Jean de Mailly eves- » que de Noyon, comme pairs de France estoient en sui- » vant..... Auquel disner furent présentés quatre entremets » devant la table : c'est à savoir, le premier, d'une image de » Nostre-Dame, et un petit roi couronné auprès; le second » fut une fleur de lys couronnée d'or tenue de deux anges; » le tiers, une dame et un paon; et le quart, une dame et » un singe..... (1). »

François Ier en 1514, revenant de se faire sacrer à Reims fit une belle entrée dans sa bonne ville de Paris, et vint remercier Dieu dans l'église Notre-Dame. Rien n'égale la richesse de ce cortége qui, partant de l'Hôtel de Ville, alla recevoir le roi à la chapelle Saint-Denis.

En 1517, la reine Claude, fille de Louis XII et première femme du roi François Ier, après avoir été couronnée dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis, fit son entrée à Paris : « La reyne fut conduite à la grande église cathédrale de » Notre-Dame de Paris, auquel lieu estoit nostre mère l'Uni- » versité en la rue Neufve devant ladite église, en ordre, » attendant ladite dame : les bedeaux a tout leurs masses » d'argent : et monsieur le recteur, et grand nombre de » docteurs, tant en théologie, decret, que médecine, en leurs » habits et chapperons fourrez, accompagnés de grande mul- » titude de licenciez, bacheliers, et maistres es arts : Au » devant de ladite église estoit monsieur l'evesque de Paris, » en pontifical et estat de prélat, et grand nombre d'autres » evesques, abbez et prélats, avec messieurs les doyens, cha- » pitre, chanoines, et enfans du chœur.

» Cette belle et noble église Notre-Dame estoit fermée » quand ladite dame arriva. L'on ouvrit les portes, lors les- » dits prélats, chanoines et autres gens d'église, commen- » cèrent à chanter en grande solennité le Te Deum, à sonner » les grosses cloches, et a jouer des orgues, qui estoit chose » mélodieuse à ouïr. La reyne fut conduite devant le grand » autel, lequel estoit paré, orné et richement diapré de plu- » sieurs saincts et beaux reliquaires : là se mit a genoux où » luy avoit préparé un banc et accoudoüer garny de drap » d'or, et de coussins de même, et fit ses prières. Ce fait » elle fut releuée par mondit sieur l'evesque de Paris, et par » un autre prélat, luy disant telles paroles : Très chrestienne, » très haute, très puissante, très excellente et magnanime » princesse, et nostre souveraine dame, vous soyez la bien- » venue en vostre église de Nostre-Dame, et en vostre noble » ville et cité de Paris. Ce faict chacun fit silence : lors le » prélat donna la bénédiction a ladite dame et a toute la » noblesse y assistante. »

En 1530, la seconde femme de François Ier, Éléonore d'Autriche vient de même entendre un Te Deum dans l'église Notre-Dame de Paris. « Et est à savoir que les deux cents » gentilshommes de la maison du Roy estoient tout en ordre » le long de la nef de l'église pour garder qu'il n'y eust foule » ne désordre à l'aller et retour de ladite dame. »

En 1559, le duc d'Albe vient épouser, comme procureur de Philippe II, Élisabeth de France, fille aînée de Henry II, en l'église Notre-Dame de Paris. A l'occasion de cette cérémonie, une estrade richement décorée avait été élevée devant le portail de la cathédrale, et une sorte de pont de bois tapissé remplissait une partie de la nef. Du haut de ces échafaudages des hérauts d'armes jetaient au peuple une grande quantité de monnaie d'or et d'argent en criant : *Largesse.*

En 1606, à l'occasion du baptême du Dauphin, Notre-Dame de Paris fut somptueusement décorée. Toute la nef de l'église fut tapissée; un grand échafaud surmonté d'un dais fut dressé dans l'église, devant le chœur, pour placer les fonts. Trois petites chambres destinées à reposer le Dauphin et mesdames ses sœurs furent préparées dans l'église, ainsi que des tribunes vitrées pour le roi et la reine.

Le 27 août 1660, Louis XIV fit son entrée à Paris après son mariage avec Marie-Thérèse d'Autriche. Un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame.

Au milieu du chœur orné de riches tapisseries, on avait élevé une estrade de trois degrés sur laquelle on avait mis

(1) Le ceremonial François, recueilly par Theodore Godefroy, Paris, M.DC.XLIX, t. I, p. 171. In-folio.

deux prie-Dieu couverts de grands tapis et de carreaux de velours cramoisi.

Cette estrade en avait une plus petite et plus basse à sa droite, et garnie de velours noir, disposée de telle sorte qu'elle laissait un petit passage entre deux; l'une et l'autre étaient couvertes de dais suspendus en l'air.

Le parlement, en robes rouges, avait pris, selon la coutume, tous les siéges qui sont à droite en entrant, à la réserve des six derniers conservés pour les chanoines. Le premier président était assis sur la stalle la plus proche de l'autel.

Le premier président de la chambre des comptes était de l'autre côté, vis-à-vis, suivi des autres officiers de ce corps.

La cour des aides se mit au-dessous dans les huit places suivantes, en sorte qu'il n'en restait plus que cinq jusqu'à celles du bout où se mirent les chanoines.

Le prévôt des marchands et les échevins venaient ensuite; la musique était placée au haut du jubé.

Outre ces places ordinaires, on avait disposé plusieurs rangs de siéges couverts de tapisseries de manière à ne point gêner l'entrée du chœur.

Le clergé prit les places les plus proches de l'autel, à la droite du roi; les évêques étaient en rochet et en camail.

Les ambassadeurs s'assirent vis-à-vis, et avaient entre eux et la reine d'autres siéges occupés en partie par les quatre secrétaires d'État.

Le conseil était à la droite du roi.

Le roi arriva au bruit des trompettes, des fifres et des tambours des Suisses de sa garde, qui demeurèrent en haie dans la nef pour maintenir la foule.

Sa Majesté se mit devant le prie-Dieu qui lui avait été préparé à la droite, la reine Marie-Thérèse à sa gauche, et la reine mère devant celui qui était couvert de noir, ses officiers auprès d'elle.

Monsieur, frère du roi, qui avait amené la reine, s'agenouilla près d'elle sur un carreau, comme firent aussi Mademoiselle, les princes et princesses du sang, sur des tapis de pied, et les officiers de la couronne aux environs du haut dais.

Le grand chambellan, le premier gentilhomme de la chambre, et le capitaine des gardes du corps étaient derrière le roi.

Les deux huissiers de sa chambre étaient à genoux en avant de Leurs Majestés, ainsi que les hérauts d'armes, mais plus près de l'autel.

Les gardes de la manche, avec leurs hoquetons et pertuisanes, étaient debout aux coins du haut dais.

Du haut dais à l'autel, les aumôniers, en rochet avec le manteau long par-dessus et le bonnet carré à la main, faisaient la haie.

Le grand maître des cérémonies, après avoir donné les ordres partout, se tint debout devant le roi entre le clergé et les embassadeurs (1).

(1) L'entrée triomphante de Leurs Majestez Louis XIV, roi de France et de Navarre, et Marie-Thérèse d'Autriche son épouse, dans la ville de Paris. Paris, M. DC. LXII. In-fol. (avec gravures).

En 1737, un incendie terrible détruisit l'Hôtel-Dieu. On fut obligé de transporter les malades dans la nef de Notre-Dame, où ils restèrent pendant quelque temps; des femmes y accouchèrent, et il paraît que l'encombrement y était tel que l'on dut mettre plusieurs malades dans un lit. Des cérémonies funèbres eurent lieu à Notre-Dame en grande pompe.

A la fin du siècle dernier, après la prise de la Bastille, un *Te Deum* fut chanté à Notre-Dame, dans l'enivrement de cette victoire facile. Le service funèbre en mémoire des victimes du 14 juillet fut une des dernières cérémonies qui précédèrent la fermeture et la profanation de cette vieille cathédrale.

Après avoir protégé sous ses voûtes la déesse de la Raison et le culte des théophilanthropes, elle se rouvrit pour voir le sacre de l'Empereur le 2 décembre 1804. Les détails de cette grande cérémonie nous sont conservés dans l'ouvrage gravé sous la direction de Percier.

C'est à partir de cette époque seulement que l'on commença à élever des gradins dans les transsepts, dans les galeries et dans la nef de Notre-Dame, pour tous les corps de l'État.

L'ordonnance intérieure adoptée pour la cérémonie du baptême du duc de Bordeaux fut suivie pour le baptême du comte de Paris et pour les funérailles du duc d'Orléans, ainsi que pour le *Te Deum* du 2 décembre. Aujourd'hui que le nombre des assistants officiels est très-nombreux : il devient impossible, lors des cérémonies publiques, de se servir du chœur trop resserré, et encombré par les marbres et les tableaux qui masquent les piles du rond-point; nous avons dû, ainsi que cela a été pratiqué depuis le baptême du duc de Bordeaux, élever un autel en avant du chœur, afin que la bénédiction puisse être vue des assistants.

Je ne prétends pas avoir énuméré toutes les cérémonies dont fut témoin Notre-Dame, il s'en faut de beaucoup. Je ne parle ni des sermons de la Ligue, ni des réunions plus ou moins profanes qu'elle a dû abriter. Ainsi, à l'époque des malheureuses guerres des Bourguignons et des Armagnacs, la cathédrale de Paris, comme la cathédrale d'Auxerre, servit souvent à des rassemblements de chevaliers et de soudards qui venaient là discuter sur les affaires du moment. Si nous nous reportons à ces temps de misères publiques, si nous nous rappelons les mœurs des gens de guerre de cette époque, nous devons supposer que les murs de Notre-Dame ont dû entendre de singuliers propos. Ne vous semble-t-il pas que cette vieille église doit avoir fait bonne provision d'indulgence pour les Parisiens; et n'y a-t-il pas quelque chose de bien juste dans ce sentiment d'affection filiale que le peuple de Paris lui conserve?

Bien à vous,

E. VIOLLET LE DUC.

Après avoir pris connaissance de la lettre qui précède, et que M. Viollet Le Duc avait rédigée à ma demande, je lui exprimai mon regret de n'y rien trouver sur la décoration récente de Notre-Dame, à l'occasion du *Te Deum* du 1er janvier. Ceux qui

consulteront la *Revue* dans l'avenir, lui écrivis-je, doivent y trouver une histoire précise et détaillée de l'architecture de ce temps-ci; il n'est donc pas possible d'admettre que parce que des journaux politiques, dont la feuille éphémère naît le matin pour mourir le soir, auront parlé d'un événement architectural plus ou moins longuement, plus ou moins mal, il n'est pas possible d'admettre que, par cette raison, la *Revue* doive passer cet événement sous silence. Nos confrères auront encore des décorations de fêtes, de cérémonies publiques à préparer, et ils se demanderont comment faisaient leurs prédécesseurs; ils consulteront la *Revue*, et la *Revue* n'aurait rien à leur dire! Cela ne se peut pas, etc., etc.

En réponse à cette invitation, notre confrère nous a adressé la lettre complémentaire qui suit.

CÉSAR DALY.

Vous tenez, Monsieur et cher confrère, à avoir une description de la cérémonie du 1er janvier, il faut vous satisfaire; vos lecteurs n'auront à s'en prendre qu'à vous si nous répétons ce qu'ils ont pu lire, il y a quelques jours, dans toutes les feuilles quotidiennes.

Autant il est bon qu'une cérémonie publique en plein air soit accompagnée d'un certain désordre qui sied un jour de fête, autant il faut éviter, dans un monument qui doit recevoir la foule, toute cause d'encombrement; car alors, sur un espace restreint, le moindre désordre détruit totalement l'aspect digne que doit avoir une cérémonie, surtout si elle est religieuse.

Autrefois deux choses rendaient la tâche des ordonnateurs de fêtes plus facile : d'abord, la petite quantité de personnages qui avaient droit à des places réservées, puis l'habitude qu'avait la foule de respecter les grands corps de l'État : il faut dire que ceux-ci portaient des costumes particuliers qui les faisaient reconnaître, tandis qu'aujourd'hui il est bien difficile à un huissier de distinguer à la figure la différence qu'il y a entre un Conseiller municipal et un membre de la Commission consultative.

Je ne comprends pas comment, à une époque comme la nôtre, où les cérémonies publiques sont fréquentes, on n'a pas songé à distinguer les corps de l'État par des habits différents. Sous le point de vue égalitaire, il est peut-être fort beau de voir tout un peuple, depuis le premier ministre jusqu'au marchand d'allumettes, habillé de même; mais cela est fort gênant lorsqu'il s'agit de placer tout ce monde suivant un certain ordre. La première République, malgré ses allures démocratiques, avait fort bien enfermé les hommes dans des étuis différents, en raison de leurs fonctions; et tout le monde a pu voir la collection curieuse de costumes composés par David en 1793 pour les fonctionnaires à tous les degrés. En Angleterre, on peut se passer de ces sortes de distinctions, parce que les classes ne sont pas mêlées comme chez nous, et encore, dans les grands galas, les membres des différents corps d'État revêtent des costumes particuliers. Sous le point de vue du cérémonial, cet oubli des traditions est une faute, à notre avis; mais sous le point de vue de l'effet, ou de l'art si l'on veut, cette uniformité d'habits est une chose terrible et qui étouffe toutes les tentatives que l'on peut faire pour donner un aspect imposant à une cérémonie. On dirait une assemblée de notaires ou de gens qui vont suivre un corbillard. Il faut le dire, d'ailleurs, le vulgaire ne voit que l'habit, et le plus grand génie de la terre, enfermé dans cette affreuse et mesquine enveloppe noire que nous avons tous adoptée, aux yeux de la foule, n'est qu'un *monsieur* assez mal habillé. Soyons francs, l'abandon des costumes est une concession à l'envie, et toute concession à un mauvais sentiment est une pauvreté, pour ne pas dire plus. Pardonnez à la longueur de ce préambule; mais il explique comment il se fait que dans nos fêtes publiques la police est difficile, et comment, pour nous autres, elle complique les embarras de leur ordonnance. Ainsi, sauf le corps diplomatique, l'armée et les cours de justice, tous les invités au *Te Deum* du 1er janvier se sont présentés en habit noir. Voici le moyen que nous avions adopté pour classer ces quinze ou dix-huit cents personnages d'un extérieur parfaitement uniforme. A chaque porte de l'église étaient affichées les cartes d'une même couleur qui donnaient entrée par ces portes : ainsi toutes les cartes bleues entraient par la porte de la rue du Cloître; les cartes rouges, par la porte du côté du sud, etc. Seulement, chaque corps était distingué par la forme ou la dimension de la carte d'invitation, et chaque tribune était surmontée d'une légende indiquant sa destination. La police pouvait ainsi, rien qu'en voyant la couleur de la carte, dire aux arrivants : Allez à telle ou telle entrée; et à chaque entrée, les huissiers, à l'examen de la forme de la carte, indiquaient les places. Aussi l'introduction du public s'est-elle faite facilement, sans bruit, sans confusion. J'insiste sur ces détails qui sont d'une grande importance aujourd'hui dans les cérémonies publiques.

Voici quelle était la disposition du cérémonial dans la cathédrale de Paris. Un autel, surmonté d'un baldaquin, était placé à l'entrée du chœur, sur une plate-forme élevée de trois marches au-dessus du pavé du transsept. L'archevêque de Paris et ses acolytes étaient placés à la droite de cet autel.

En face du siége de l'archevêque, et de l'autre côté de l'autel se trouvait l'évêque de Saint-Flour; le clergé fermait les deux côtés de cet espace. Le Prince-Président était seul à dix pas en avant des marches de l'autel; un prie-Dieu garni de velours cramoisi frangé d'or était placé devant lui.

A sa droite, dans la partie sud du transsept, on voyait, assis sur des gradins qui s'élevaient jusqu'au fond du bras de croix, d'abord le corps diplomatique en grand costume, la Cour de cassation, la Cour des comptes, la Cour d'appel, le Tribunal de première instance, les avoués et avocats, la Chambre des notaires et les juges de paix.

A sa gauche, sur des gradins disposés de même dans le bras de croix nord, les ministres, la Commission consultative, le Préfet de la Seine, les conseillers de préfecture et le corps municipal, le Préfet de police, le Conseil supérieur de l'instruction publique; les corps savants, l'Institut et l'Académie, les cinq Facultés, les Écoles et les Prud'hommes. Derrière

le Président, et presque sur la même ligne, à droite et à gauche, les amiraux, les maréchaux, puis, en s'étendant dans la nef, les aides de camp du prince, les généraux et l'état-major de l'armée de Paris.

Sur des gradins élevés dans la nef en avant des piliers, les 400 délégués des départements, à droite et à gauche; et au-dessus, dans les bas-côtés, toutes les administrations.

Les huit travées des bas-côtés donnant dans le transsept étaient occupées par des tribunes de dames.

Des gradins pour le public étaient disposés dans les tribunes du 1er étage, et au fond du chœur, dans le triforium, était établi un orchestre pour cinq cents musiciens.

A l'extérieur, dix mâts, ornés de bannières aux couleurs nationales, étaient élevés dans la rue Neuve. Sur la place du parvis, devant l'axe de la rue d'Arcole, trois autres mâts, plus élevés et garnis de bannières plus riches, formaient une épine parallèle à la façade de la cathédrale, Devant la porte centrale, débarrassée de ses échafauds, décorée de ses douze statues d'apôtres et de la statue de Notre-Seigneur, était étendu, à 8 mètres de hauteur, un grand *velarium* de drap pourpre étoilé d'or. Ce *velarium* se trouvait maintenu par six mâts dorés, le long desquels flottaient des bannières vertes aux chiffres du Prince-Président; huit autres mâts se dressaient en avant des contre-forts avec leurs bannières ornées de chiffres.

Nous avions cru devoir placer dans les niches de la galerie du 1er étage de la façade les modèles des vingt-huit statues colossales des rois de Juda; dans les quatre niches au-dessous, les statues de l'Église, de la Synagogue, de saint Étienne et de saint Denis, brisées en 1793. La grande rose centrale non encore vitrée, était fermée par un voile bleu semé d'étoiles d'or. En avant de cette rose était dressé un immense trophée de drapeaux aux couleurs nationales et de bannières vertes aux chiffres N. L. Dans les baies, à droite et à gauche de la rose, sous les tours, étaient peintes des figures de 4 mètres de hauteur, représentant Charlemagne, saint Louis, Louis XIV et Napoléon. Les deux portes latérales étaient tendues en tapisseries des Gobelins, représentant des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament.

Au-dessus de la grande galerie à jour, sous les tours, on voyait suspendus quatre-vingt-dix grands drapeaux de toutes couleurs, avec les noms des départements et des colonies en lettres d'or.

Devant les immenses baies des tours tombaient quatre longues bannières bleues étoilées d'or et ornées des chiffres N. L. Enfin, sur le sommet des deux tours flottaient deux autres bannières aux couleurs nationales.

A l'intérieur, toutes les colonnes de la nef et du transsept étaient tendues en velours de soie cramoisi frangé d'or; les appuis des gradins de même. Des tapis de la Savonnerie couvraient le sol depuis la porte centrale jusqu'à l'autel; toutes les banquettes étaient couvertes de velours cramoisi galonné d'or.

Des appuis du triforium pendaient de larges draperies de velours de même couleur étoilées d'or et brodées aux chiffres du Président. Ces draperies se trouvaient reliées entre elles par une large guirlande de feuillages faisant tout le tour de l'église. Dans les écoinçons des arcs des collatéraux étaient suspendus des écussons aux armes des chefs-lieux de France, reproduit si exactement, et non tels que nous les avons vus depuis quelques années, modifiés par suite de mesures assez ridicules, comme si l'on pouvait débaptiser les villes, et effacer leurs plus beaux titres de gloire par une délibération municipale. Sur les piliers alternativement nous avions placé de grands médaillons entourés de feuillages, aux armes du chapitre et aux chiffres N. L. Sous les grandes fenêtres flottaient quatre-vingt-dix drapeaux de diverses couleurs, avec les noms des départements et des colonies, comme sur la façade. Aux voûtes étaient suspendues douze immenses bannières pourpres étoilées d'or et aux chiffres du Président; le fond du chœur était tendu en brocatelle pourpre et or jusqu'aux appuis des fenêtres hautes.

Au milieu du transsept s'élevait un énorme dais flanqué de quatre rideaux relevés aux angles, le tout de velours cramoisi brodé d'or, doublé de blanc et de toile d'or; 800 mètres de velours avaient été nécessaires pour donner à ce dais l'ampleur qui lui convenait. Des centaines de lustres et de girandoles portant treize mille bougies animaient cette décoration, le chœur particulièrement formait un vaste foyer de lumière sur lequel se détachaient le baldaquin de l'autel et le grand dais. Au-dessus du trône de monseigneur l'archevêque était suspendu un dais plus petit, cramoisi et or.

Voici, Monsieur, le détail de toute cette décoration tant intérieure qu'extérieure. Prévenus le 24 décembre au matin, le 1er janvier, à dix heures, tout était terminé; à midi, le Président entrait dans Notre-Dame, et les cinq cents musiciens entonnaient le *Te Deum*.

Tous les abords du monument avaient été sablés dès le matin.

Permettez que j'ajoute encore un mot à cette trop longue description. Pendant les six jours et les six nuits de travail sur place, nous n'avons pas eu la moindre observation à adresser aux ouvriers employés; tous ces préparatifs se sont faits sans que nous ayons eu le moindre accident à déplorer, le plus petit désordre à réprimer. Jamais nous n'avions vu les ouvriers de différents états travailler plus gaiement et avec plus d'ardeur; et sans leur activité intelligente nous n'eussions pu, dans une saison si peu favorable aux travaux, mener cette entreprise à fin. Un trait seul suffira pour faire comprendre tout ce que l'on peut demander aux ouvriers de Paris : le 31 au soir, aucun mât n'était dressé sur la place, devant la façade et sur les tours; malgré un brouillard glacial, les vingt-six mâts étaient en place à sept heures du matin, et ces longues sapines, qui n'ont pas moins de 15 à 24 mètres de hauteur, étaient scellées.

Il est toujours bon de le dire, tout le monde a fait son devoir.

Votre bien dévoué confrère,

E. VIOLLET LE DUC.

ARCHITECTURE MONASTIQUE

Observation du rédacteur de la Revue. — Dans le précédent volume de la *Revue*, nous avons donné, en trois parties, aux *col.* 305, 369 et 417, une étude importante de M. Alb. Lenoir, sur l'*Architecture monastique*. Nous avons dû renvoyer à ce Xe volume la section concernant les *fenêtres et leurs clôtures* (voy. *vol.* IX, *col.* 429), sans pouvoir achever complétement cependant, dans le IXe volume, l'étude des basiliques monastiques de style latin.

Pour plus de clarté, rappelons que cette étude des basiliques latines avait été décomposée ainsi qu'il suit (*col.* 383 du *vol.* IX) par M. Alb. Lenoir.

A, l'orientation; — B, le parvis; — C, les dispositions du plan; — D, les façades, comprenant les portes, les fenêtres, les tours, les toits; — E, les nefs; — F, les chapelles; — G, le chœur; — H, le sanctuaire; — I, les cryptes; — K, la sculpture d'ornement; — L, les divers modes de construction.

Dans notre IXe volume, nous n'avons donné que les sections A, B, C, D et E, moins la sous-section de D : *fenêtres et leurs clôtures*. Il nous reste donc à faire connaître la sous-section : *fenêtres et leurs clôtures*, et les sections F, G, H, I, K et L.

Fenêtres et clôtures. — Les baies de fenêtres des premières églises monastiques étaient des ouvertures allongées terminées par un cintre; quelquefois on les surmontait d'une autre fenêtre ronde, ou *oculus*. Les transsepts de la basilique de Saint-Paul, à Rome (*Fig.* 46, *col.* 423 du *vol.* IX), en ont conservé jusqu'à nos jours. Les fenêtres étaient ordinairement en grand nombre, comme dans les basiliques païennes, et percées dans les parties les plus élevées de l'édifice.

On voit cent vingt fenêtres à l'église de Saint-Paul; il y en avait quatre-vingts à celle de Saint-Pierre au Vatican, et leurs dimensions étaient considérables. Grégoire de Tours dit que l'église de Saint-Martin, bâtie par Perpétuus, avait cinqnante-deux fenêtres, et Fortunat, donnant l'épithète *patulæ* aux fenêtres d'églises, indique assez qu'elles étaient, dans les Gaules, d'une aussi grande étendue relative que celles des basiliques de Rome.

Clôtures. — Les anciens adoptèrent, pour clore les ouvertures destinées à donner du jour, de grandes tablettes de marbre ou de pierre, évidées et percées de trous plus ou moins rapprochés entre eux, selon le degré de lumière qu'ils voulurent introduire dans les intérieurs.

L'Égypte présente les plus anciens exemples de ces clôtures durables, et si différentes en cela de nos frêles châssis de bois. Au petit temple du Sud, à Thèbes (Karnak) (1), des tablettes de pierre, placées aux ouvertures pratiquées dans la muraille de la *cella*, sont ouvertes, sur toute leur hauteur, de tranchées verticales qui laissent un passage étroit au jour extérieur.

(1) Ouvrage de la commission d'Égypte, t. III, Antiquités, pl. 62.

Les Grecs imitèrent ces fermetures monumentales en leur donnant des formes variées et plus en harmonie avec les proportions légères de leur riches édifices. Ils les nommaient Θυρα διαφανὴ, ou δεδίκτυομενή, clôture à jour, en réseau. Plus multipliées encore chez les Romains, les ruines des villes antiques de l'Italie en offrent des exemples : à Rome, on rencontre fréquemment de ces marbres évidés de manière à représenter de riches combinaisons de menuiserie : on les nommait *transennæ*. Ces clôtures sont désignées aujourd'hui par le nom de *croisillons*, parce que la plupart des évidements sont disposés de telle manière que les pleins figurent des bois croisés dans leur assemblage; des clous ou patères taillés dans le marbre semblent les fixer aux points de rencontre. On trouve de beaux fragments de ces clôtures dans les ruines du cirque Maxime et aux thermes de Caracalla (1).

Rome, Préneste, présentent des clôtures très-variées. A l'amphithéâtre de Pola, en Istrie, on en voit encore aux fenêtres.

Les premiers moines firent d'abord usage de clôtures enlevées aux monuments païens : c'est ce dont on peut se convaincre à l'église monastique des Quatre saints couronnés, où une ouverture qui éclaire la crypte est fermée par un marbre antique percé de trous semi-circulaires disposés en imbrications. Un second exemple se présente à l'entrée du *martyrium* de l'église des saints Nérée et Achillée, sur la voie Appia, auprès des thermes de Caracalla; mais les religieux constructeurs des basiliques durent bientôt créer eux-mêmes des combinaisons de clôtures.

L'église monastique de Saint-Laurent, hors les murs, à Rome, présente des exemples primitifs de ces tablettes percées de manière à ne laisser pénétrer qu'une lumière douce et modérée. Les seules fenêtres qui éclairent l'édifice sont situées au-dessus du second rang de colonnes formant la galerie du second étage. Placées dans l'axe de chacune des arcades, ces fenêtres sont cintrées par le haut; elles n'ont qu'un mètre et demi de largeur. Sur la face septentrionale de l'édifice, qui est appuyée contre la colline, une des fenêtres, murée dans l'intérieur, fut close originairement par quatre tables de pierre factice peu épaisses et assez bien jointes entre elles; quoique la fenêtre soit bouchée, elles sont encore à leur place. Des trous, dont la forme est en losange, y sont disposés en quinconce; leurs dimensions n'excèdent pas 7 centimètres; les pleins qui les séparent et qui figurent des barres de bois croisées à quarante-cinq degrés, n'ont reçu aucune

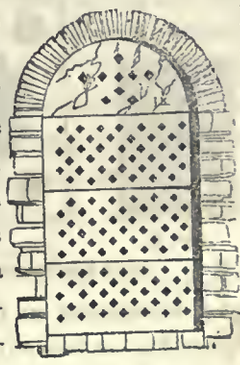

Fig. 1. *Saint-Laurent, Rome.*

(1) Restauration des thermes de Caracalla, par A Blouet, F. Didot.

décoration à l'extérieur, ce qui est contraire à l'usage adopté chez les Romains.

On ne peut savoir si la face interne est ornée, puisque la maçonnerie qui bouche aujourd'hui cette fenêtre a été posée à l'intérieur et appuyée contre la clôture percée en losanges. On doit croire cependant que, placées auprès des riches sculptures qui décorent de toutes parts cette basilique, les pierres de clôture ne restèrent point nues et sans un motif quelconque de sculpture ou de gravure.

Fig. 2.
A Saint-Martin des Monts.

Fig. 3.
Saint-Laurent.

L'église souterraine de Saint-Martin des Monts, à Rome, que les historiens indiquent comme le lieu où s'assembla le premier concile sous le pape Sylvestre, fournit un exemple analogue (*Fig.* 2); cependant il y a cette différence, qu'ici les trous en losange sont plus grands relativement aux parties solides réservées dans la pierre, ce qui figure un treillis moins serré, permettant à la lumière d'entrer en plus grande abondance. La fenêtre est carrée, une seule tablette de pierre la fermait; elle est brisée aujourd'hui, et plusieurs morceaux sont perdus.

La face septentrionale de la basilique de Saint-Laurent présente un autre exemple de clôture qui paraît postérieur à celui décrit d'abord *Fig.* 1. Une tablette de marbre est percée de cercles inscrits dans des carrés; les angles qui restent entre les quatre côtés du carré et leurs points de tangence avec le cercle sont évidés en triangle. Ces combinaisons diverses, qu'un dessin fera mieux comprendre (*Fig.* 3), offrent pour l'introduction de la lumière beaucoup plus de vide que les clôtures précédentes.

A Saint-Martin des Monts on voit une autre combinaison de cercles disposés sans aucunes lignes droites (*Fig.* 4). Cette clôture fermait une fenêtre carrée : elle est brisée, il n'en reste qu'une partie.

Fig. 4.

Fig. 5.

Fig. 6.

Fig. 4, 5, 6. *A Saint-Martin des Monts.*

Dans la même église souterraine, un troisième fragment, encore en place, figure des cordons enlacés, et forme une sorte de tresse lâche (*Fig.* 5).

On a déposé contre un des piliers de l'église de Saint-Martin des Monts une pierre carrée, de dimensions plus petites que celles qui précèdent; elle offre un dessin de clôture dont on ne trouve l'analogue nulle part ailleurs (*Fig.* 6). Au centre, un trou circulaire est entouré d'un cercle solide assez large pour qu'un entre-lacs ou corde tordue y soit gravée en intaille. Sur le cercle s'appuient quatre demi-cercles évidés, autour desquels s'en groupent d'autres qui s'éloignent de plus en plus du centre, et l'ensemble prend l'aspect d'une imbrication concentrique d'autant plus riche, que la gravure qui décore le premier cercle se reproduit sur toutes les parties solides. Aux angles de la pierre on a évidé quatre cercles.

L'église de Sainte-Marie de Canedo, construite à Pola en Istrie, en 546, a conservé plusieurs clôtures de marbre; l'une d'elles est formée d'une riche combinaison de cercles enlacés d'une manière toute différente de celles de Saint-Martin des Monts (*Fig.* 7). Beaucoup plus nombreux, les cercles ne laissent entre eux que de faibles intervalles pour l'introduction du jour.

Fig. 7.
A Sainte-Marie de Canedo, à Pola.

Fig. 8.
A Pola (Istrie).

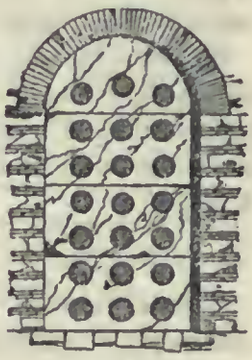

Fig. 9.
Saint-Laurent, Rome.

Une seconde plaque de marbre présente trois compartiments distincts (*Fig.* 8) : sur les parties latérales sont deux bandes étroites évidées en croisillons dans lesquels se distribuent des cercles de deux dimensions différentes. Au milieu du marbre sont des carrés évidés, égaux entre eux, et qui ressemblent à nos châssis de fenêtre.

Lorsqu'à Saint-Laurent on fit ajouter à l'occident de la basilique primitive une nef étendue qui changea toutes les dispositions originaires, les nombreuses fenêtres destinées à éclairer cette nouvelle construction furent closes par des marbres percés seulement de trous circulaires (*Fig.* 9). Chaque fenêtre comporte dans toute sa hauteur quatre morceaux bien joints.

Cette combinaison doit dater, à l'église de Saint-Laurent, du IXe ou du Xe siècle, époque vers laquelle la basilique primitive fut dénaturée, et ne forma plus que le sanctuaire d'un édifice beaucoup plus grand, par l'addition d'une nef à son chevet. (Voy. *vol.* IX, *col.* 418, *fig.* 40.)

On trouve aussi à l'église de Saint-Laurent une disposition moins ancienne (*Fig.* 10). Les trous y sont plus grands et placés en quinconce; puis, à l'extérieur, chacun d'eux est porteur de trois attaches ou petits scellements de plomb qui servirent à maintenir des ronds de verre.

Sur la route de Rome à Ostie, à peu de distance au delà de Saint-Paul hors les murs, l'antique église monastique de Saint-Vincent et Saint-Anastase aux trois fontaines est percée d'un grand nombre de fenêtres; toutes sont closes de tablettes de pierres perforées; devant chacun des trous est fixé un rond de verre. Cette vitrerie singulière doit dater du XIe siècle, lorsque le pape Innocent II fit restaurer l'église pour l'offrir à saint Bernard. On peut voir dans ces vitrages l'origine des verrières si communes au moyen âge dans l'Italie du Nord et en Allemagne, et qui, formées de cercles de verre soutenus avec du fer et du plomb, ne présentèrent plus à l'introduction des rayons lumineux les obstacles que devaient leur opposer des tables de marbre percées de quelques ouvertures.

Fig. 10.
A Saint-Laurent.

Sur la voie Appia, hors de l'enceinte de Rome, à peu de distance du tombeau de *Cecilia Metella*, on voit un exemple de clôture de pierre dans laquelle deux ouvertures allongées et cintrées par le haut reproduisent sur de petites dimensions la fenêtre même dans laquelle est scellée la tablette; deux trous circulaires sont au-dessous de ces tranchées verticales. Nous en avons recueilli une presque semblable à Corfou. Ce mode de percement a dû conduire à un autre qu'on voit à la Marmorata, sur les bords du Tibre, vis-à-vis la nouvelle douane (*Fig.* 11).

Fig. 11.
Clôture de fenêtre à la Marmorata.

Le principe de cette découpure, développé plus tard, a produit les meneaux variés des églises du Nord. Nous avons reconnu à Corfou, derrière l'abside d'une chapelle du XVIe siècle, que ce mode de clôture par des tables de pierre ou de marbre percées s'est maintenu, dans les pays chauds, jusqu'à la renaissance (*Fig.* 12).

Fig. 12.
A une chapelle de Corfou.

Fig. 13.
Volet à Torcello.

Fig. 14.
A Saint-Sabas.

Extérieurement à ces tables percées, qui, par leur solidité, formaient déjà une clôture capable de résister à plus d'un effort, des volets de pierre soutenus par des pivots taillés dans le même morceau, et roulant sur des gonds de marbre scellés dans le mur, s'appliquaient au besoin devant les fenêtres, et supprimaient entièrement la lumière à l'intérieur. La face méridionale de la basilique de Torcello a conservé plusieurs de ces doubles clôtures, qui, dans le cas d'un incendie des constructions voisines de l'église, pouvaient préserver d'une manière efficace les verrières des fenêtres et les charpentes apparentes du comble (*Fig.* 13). On doit être d'autant plus disposé à croire que ce fut là le motif de cette disposition curieuse, que ces volets se trouvent sur la seule face de la basilique vers laquelle sont établis les bâtiments du monastère.

Les grandes fenêtres destinées à éclairer les nefs dans leur partie supérieure ne furent pas les seules ouvertures closes avec des tablettes de marbre ou de pierre percées de trous, on voit à l'église monastique de Saint-Sabas, à Rome, une clôture placée devant une petite fenêtre basse et de forme carrée (*Fig.* 14). La tranchée pratiquée dans le marbre est longue et cintrée en haut et en bas; elle ressemble aux meurtrières du moyen âge : une moulure forme autour d'elle un cadre renforcé.

Un second exemple de même dimension (*Fig.* 15). présente une croix latine évidée dans le marbre.

L'église de Saint-Pierre, à Toscanella, construite vers le XIe siècle, et la cathédrale de Vérone, à peu près contemporaine, ont au-dessus de leurs absides, et taillées à travers les épaisses assises de la muraille, des croix lumineuses qui produisent d'autant plus d'effet qu'elles sont ouvertes dans des parties obscures à l'intérieur.

Fig. 15.
Sur la voie. Appia.

Dans le Nord, où le marbre était rare et les constructions en bois très-fréquentes, on fit les treillis de fenêtres avec cette dernière matière pour clore les basiliques latines. Grégoire de Tours nous l'appprend lorsqu'il raconte qu'un voleur, n'ayant pu entrer dans une église, se contenta d'en détacher les châssis de bois garnis de vitres (1).

Les anciens avaient fixé à leurs clôtures de fenêtres, d'abord des pierres spéculaires, des albâtres, des marbres, sciés en tablettes fort minces, puis enfin du verre, comme on en a trouvé plus d'une preuve à Pompéia. Les premiers chrétiens ont usé de ces diverses matières pour clore complétement les basiliques.

Ainsi à l'église de Saint-Pierre de Corneto, au fond de l'abside, au-dessus du siége de l'évêque, se voit un cadre en forme de losange entourant une fenêtre; un morceau d'albâtre ferme cette ouverture, et par sa transparence produit un effet de lumière douce.

La belle abside de l'église monastique de *San-Miniato*, à Florence, est décorée d'arcades. Le grand espace encadré par chacune d'elles et les riches colonnes qui les supportent est rempli par des tables de brèche violette orientale, assez

(1) Grég. de Tours, *Gloria martyr.*, lib. I, cap. LIX.

minces pour que la lumière extérieure se laisse légèrement apercevoir à travers. Ce faible jour donne beaucoup de mystère à l'abside et aux décorations en mosaïque ou en marbre qui environnent la sainte table.

Quant à l'emploi du verre dans les premières églises latines pour clore les fenêtres, on en trouve la preuve dans les écrits de saint Jean-Chrysostôme (1), de saint Jérôme (2), de Lactance (3), de Grégoire de Tours (4), de Fortunat (5), qui parlent fréquemment de fenêtres fermées avec des lames de verre. Ces verrières, qui, sans doute, furent originairement blanches, prirent bientôt des nuances variées, puisque Prudence (6), dès le IVe siècle, cite les vitraux de la basilique de Saint-Paul hors les murs de Rome : « *Dans les fenêtres cintrées*, dit-il, *se déploient des vitraux de diverses couleurs : ainsi brillent les prairies ornées de fleurs du printemps.* » Une inscription placée à l'église monastique de Sainte-Agnès hors les murs apprend que cette basilique était décorée de vitraux qui produisaient le plus magnifique effet (7).

Nous avons recueilli dans les catacombes de Saint-Laurent hors les murs, à Rome, un morceau d'une vitre bleue très-irisée par le temps ; sa forme générale, lorsqu'elle était complète, offrait un octogone de huit ou neuf centimètres ; un trou circulaire occupait le centre et devait être rempli par un cercle d'une autre couleur, à en juger par la précision avec laquelle l'ouverture était faite. Le polygone bleu, parfaitement dressé sur ses côtés, avait sans doute occupé l'un des vides d'un treillis de clôture.

F. Chapelles. — Les basiliques abbatiales latines des premiers siècles n'avaient généralement pas de chapelles latérales auprès de leurs nefs ; celles qui se voient aujourd'hui auprès des anciennes églises de Rome et de l'Italie, construites dans ce style, sont, pour la plupart, postérieures à la fondation première et ajoutées après des percements opérés dans les murs latéraux. On doit faire exception cependant à l'égard de quelques chapelles destinées à la sépulture de saints personnages ou à la conservation de certaines constructions précieuses pour l'histoire des martyrs : ainsi l'abbatiale de Saint-Germain des Prés, à Paris, selon le récit du moine Gislemar, présentait auprès de la porte occidentale un oratoire dédié à saint Symphorien d'Autun, et dans lequel saint Germain voulût être enterré ; en regard de cette chapelle, en était une dédiée à saint Pierre.

L'église monastique de Sainte-Praxède, à Rome, présente la chapelle des saints Zénon et Valentin, martyrs, que leur éleva le pape Pascal Ier en 817. Nous en donnons un dessin (*Pl.* I), il fait connaître sa décoration vers l'église.

La belle basilique de Saint-Démétrius, à Salonique, offre aussi auprès de l'entrée, et en dehors du collatéral gauche, la chapelle funèbre du martyr. A l'église monastique de Sainte-Cécile, au Transtévère, à Rome, on voit, à droite en entrant, une chapelle où sont conservés les restes du bain dans lequel périt la sainte. Quelquefois aussi on construisait auprès de la basilique un petit temple particulier consacré à un saint personnage ; une galerie couverte le reliait à l'édifice principal : Trieste offre un curieux exemple de cette disposition d'oratoire de style latin, consacré aux saints Juste et Servulus (*Fig.* 16).

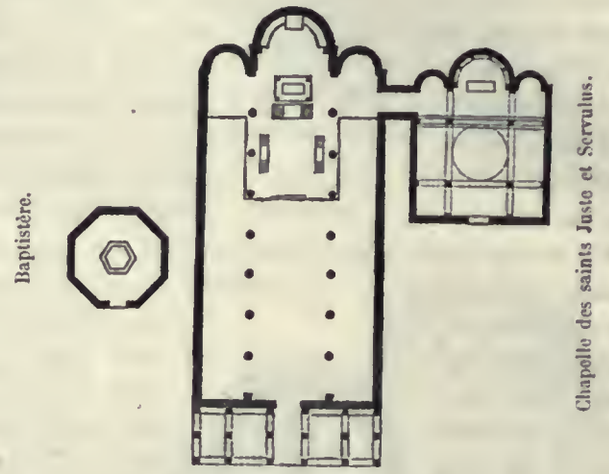

Fig. 16. *Plan de la Basilique de Trieste.*

Le dessin (*Pl.* I) de la chapelle de Saint-Zénon démontre assez qu'on n'apportait pas moins de luxe dans le décor de ces constructions accessoires des basiliques abbatiales que dans le reste de l'édifice principal ; il en était de même pour leur intérieur : celle même de Saint-Zénon est entièrement ornée de mosaïques à fond d'or ; sa voûte, construite en arêtes, contient quatre figures d'anges qui soutiennent, en élevant les bras, un tableau circulaire dans lequel est représenté le Christ (1). On voit, à l'église de Sainte-Croix de Jérusalem, la chapelle de Sainte-Hélène ; et à celle de Saint-Jean in Fonte (le baptistère de Constantin), les chapelles de Saint-Hilaire, de Saint-Venant et d'autres martyrs, dans lesquelles les mosaïques à fond d'or, en usage dans l'architecture latine, ont été mises en œuvre avec profusion.

G. Chœur, χορος, *chorus*. — Le chœur des moines, dit dom Martenne, était ordinairement établi dans la croisée de l'église (2). Lorsque l'église n'avait pas de transsepts, le chœur était un espace pris aux dépens de la nef principale, en avant du sanctuaire ; élevé d'une ou deux marches au-dessus du sol de l'église, il était enfermé dans une enceinte ordinairement composée de tables de marbre placées debout et maintenues par des pilastres. Une porte y donnait entrée, on la nommait *speciosa*, belle porte ; elle était ordinairement close par deux vantaux de métal ornés de ciselures, on évitait

(1) *Oper.*, t. VII, p. 354.
(2) Du Cange, *Gloss.*, au mot Vitræ.
(3) Lact., *De opificio Dei*, c. VIII.
(4) Grégoire de Tours, l. I, c. LIX.
(5) Fortunat, *Carm.*, l. II, § 2.
(6) Prudence, *Notes du Père Chamillard.*
(7) Ciampini, *Vet. mun.*, t II, p. 105.

(1) Ciampini, tab. L.
(2) *Voyage litt.*, t. I, p. 137

de lui donner plus de hauteur qu'à la clôture pour ne pas masquer les cérémonies du chœur et pour la distinguer de la porte sainte dont il sera parlé plus loin.

L'église du monastère de Saint-Clément, à Rome, conserve son ancien chœur ; on y voit le monogramme de Jean VIII, sculpté sur plusieurs parties de l'enceinte, ce qui le fait remonter à la seconde moitié du IXe siècle. (*Pl.* II).

Cette enceinte, enrichie de mosaïques précieuses, est moins large que la nef principale; plus ordinairement la clôture ou chancel (1) s'appuyait contre les colonnes de la basilique : on en retrouve des exemples à Parenzo (Istrie), dans l'église construite par l'évêque Eufrasius en 542, et dans la basilique de Torcello. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall fait voir aussi cette disposition; il présente comme particularité remarquable la division du chœur en deux parties distinctes séparées par un chancel. Ce double chœur était rare : l'abbaye de Clairvaux en possédait un destiné aux infirmes; il précédait celui des moines (2).

Au plan de Saint-Gall (*vol.* IX, *Pl.* XXIX), le *chorus psallentium*, réservé aux chants, est tracé, comme l'indique dom Martenne, au milieu de la croix. Le chœur des grandes abbayes prit un développement tel, que la nef principale fut en partie occupée par les stalles et que le public avait fort peu de place.

Dans quelques monastères, le chœur était situé derrière le maître autel; les basiliques de Saint-Laurent et de Saint-Sylvestre, à Rome, sont ainsi disposées.

Les églises à double abside, comme celle de l'abbaye de Saint-Gall, possédaient un second chœur placé à l'occident, et lors même que l'édifice n'offrait point cette disposition exceptionnelle et particulière au voisinage du Rhin, une tribune située au-dessus de la porte principale de l'église contenait des chantres, soit au lieu occupé ordinairement par l'orgue, soit latéralement à cet instrument, comme on en voit à un grand nombre d'églises.

La pavé du chœur était ordinairement plus riche que celui des nefs ; on y employait les marbres précieux et les matières dures, le porphyre rouge et vert : le dessin du chœur de Saint-Clément (*Pl.* II) donne une idée approximative de ces riches pavés, composés le plus fréquemment de cercles concentriques tangents ou reliés par des bordures qui forment des entre-lacs. Ce genre de travail est nommé *opus Alexandrinum* par les auteurs qui le supposent importé d'Alexandrie en Orient; d'autres en attribuent l'invention au règne d'Alexandre Sévère : la première hypothèse est la plus probable, en raison de la nature des matériaux qu'on y employait, et dont l'origine est africaine. Ce genre de pavage fut presque généralement adopté durant les premiers siècles de l'Église; les anciennes basiliques de Rome n'en ont pas d'autre : nous en avons retrouvé plus d'un exemple en Grèce, particulièrement en Morée; les églises souterraines du Rhin, les anciennes abbatiales de Saint-Bertin, à Saint-Omer, de Saint-Benoît sur Loire, en fournissent aussi des fragments.

L'autre système de pavé, celui qu'on imitait de la mosaïque à petit cubes, si fréquente dans l'antiquité païenne, était fort rare en Italie. Nous n'avons vu des restes que dans l'église souterraine de Saint-Martin des Monts à Rome, où le pape Sylvestre assembla le premier concile, sous Constantin, Ce pavé se composa de grands et de petits carrés blancs, séparés par de larges bandes noires. Dans le Nord, au contraire, où les riches matières africaines étaient rares, les mosaïques à petits cubes se transmirent plus longtemps : les fragments du pavé de la basilique de Childebert, trouvés en 1847, au parvis de Notre-Dame, à Paris, les descriptions de l'abbatiale de Saint-Germain des Prés, dans la même ville, par Fortunat, en sont des preuves. On en voit des fragments à l'abbaye d'Ainay de Lyon, à celle de Saint-Denis; Moissac en possédait une. Ces dernières, exécutées vers le XIe ou XIIe siècles, démontrent que ce système de pavage se conserva longtemps en France chez les moines.

Trabes, *Jubé*. — Saint Grégoire de Nazianze considère le *septum* ou chancel du chœur comme placé au milieu des deux mondes, le ciel et la terre, dont l'un est stable et l'autre variable, entre les ecclésiastiques et les laïques. Cette pensée mystique des premiers chrétiens était complétée par une disposition particulière, indépendante d'abord du chancel et qui s'y relia bientôt : en travers de la grande nef, à une certaine hauteur, on plaça une poutre, *trabes*, qui indiquait au loin cette séparation des deux mondes dont parle Grégoire de Nazianze; une croix, et plus tard un crucifix, s'élevait au milieu pour retracer aux fidèles cette séparation entre la terre et le ciel. La *trabes* s'est conservée longtemps au moyen âge dans les églises de village, où quelquefois on en voit encore, si elle n'est remplacée par un grand crucifix suspendu à la voûte.

Lorsque les basiliques s'élargirent au point qu'une simple poutre, *trabes*, libre et isolée, ne put les traverser sans points d'appui, on la plaça sur des colonnes, et l'ensemble de cette décoration transversale conserva encore le même nom. On lit dans Anastase, qu'en 514 le pape *Hormisdas* couvrit d'argent la *trabes* de la basilique de Saint-Pierre au Vatican (1). Sous le pape Adrien Ier, la nef de la même basilique était traversée par un portique de douze colonnes de porphyre, d'albâtre et de marbres précieux, reliées par une grille de bronze. L'église de Torcello présente encore aujourd'hui une colonnade qui traverse la nef et supporte une clôture de marbre richement decorée de sculptures : c'est un exemple de la *trabes* (*Pl.* I).

Si le chœur de la basilique était situé derrière l'autel,

(1) *Cancellus, paries qui claudit chorum.* (Du Cange.) Le chœur se nommait aussi *cancellus : Ne fratres nostri, cum divina celebrantur, cancellum seu chorum intrent...* (Du Cange.)

(2) *Voyage litt.*, t. I, p. 99.

(1) Anast., *Vita Hormisdæ*, p. 48. « Eodem tempore fecit papa Hormisdas apud beatum Petrum apostolum, trabem quam ex argento cooperuit, quæ pensat lib. mille et quadraginta. »

comme nous en avons cité quelques exemples, la *trabes* s'élevait en avant du sanctuaire ; on en voit une remarquable à l'église de Saint-Marc de Venise. Là, sans doute, est l'origine du jubé, qui, au moyen âge, devint à peu près général et formait une construction importante en avant du chœur et le fermait quelquefois complétement ; on y appuyait des autels à droite et à gauche de la porte placée au milieu. Dans d'autres églises, un seul autel s'élevait au centre et deux portes s'ouvraient latéralement. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall fait voir cet autel placé en avant et dédié au Christ en croix, *altare sancti Salvatoris ad crucem*. Chez les religieux plus que partout ailleurs, le jubé fermait complétement le chœur, à ce point qu'à l'abbaye de Cluny, la communion des laïques se faisait à travers une grille de fer disposée *ad hoc* au *septum*, parce que, même pour communier, on ne pouvait entrer dans le chœur (1). *Sæculares... nec inter sacros cancellos ordinibus debitos... adtentent accedere* (2). Sur ce jubé, on faisait les lectures des épitres et des évangiles, des lettres de communion ; on y publiait les édits des évêques et les décisions des conciles : aussi, sur la clôture du chœur de l'abbaye de Saint-Gall, voit-on deux pupitres, ou *analogia*, qui servaient à ces lectures ; la petite église des saints Nérée et Achillée, à Rome, de la congrégation de l'Oratoire, contient un exemple curieux de ces pupitres établis à demeure sur les chancels (*Pl.* II) : ils expliquent ceux qui sont figurés au plan de Saint-Gall. Les pupitres fixes furent remplacés, au moyen âge, par des meubles portatifs qu'on posa derrière le chancel.

Meubles du chœur. — Bancs. — Les siéges disposés dans le chœur de l'église de Saint-Clément sont des bancs de marbre placés contre les parois du *septum* et dans le sens longitudinal de la nef ; il est probable qu'on y apportait des coussins. Le chœur de l'abbatiale de Saint-Gall fait voir, au contraire, les bancs disposés en travers de l'axe de l'édifice ; le nom qui leur est donné, *formulæ*, doit faire entendre qu'ils étaient de bois et construits comme des stalles, qu'on nommait *formes*.

Ambons. — Deux meubles importants étaient placés dans le chœur des basiliques : on les nommait ambons, *ambones ;* ils servaient, l'un aux lectures, l'autre aux prédications. Construits tous deux en marbre, et décorés le plus souvent de mosaïques, ils étaient posés dans l'enceinte de manière à ne pas nuire au service, ainsi qu'on le voit dans le plan de l'église de Saint-Clément. La solidité avec laquelle furent construits ces meubles est cause qu'en Italie on en retrouve encore quelques exemples ; Rome en montre dans les églises de Saint-Clément, de Saint-Laurent, de Sainte-Marie in Cosmedin, de Saint-Pancrace ; le porphyre et les plus riches matières les décorent. Le plus important de ces deux meubles porte toujours un pupitre, ayant généralement la forme d'un livre ouvert et construit en marbre comme le reste. Grégoire de Tours, dans la vie de saint Cyprien, martyrisé à Carthage sous Gallien, en l'année 258 de notre ère, s'exprime ainsi : « Le bienheureux saint Cyprien de Carthage, évêque et martyr, rend souvent la santé aux infirmes qui la lui demandent : on dit que dans sa basilique, le pupitre (*analogius*) sur lequel on met le livre pour chanter ou lire est d'une structure merveilleuse : il est entièrement sculpté dans un seul morceau de marbre et se compose d'un sol supérieur auquel on arrive par quatre degrés, d'une balustrade autour portée par des colonnes, et d'un pupitre devant lequel huit personnes se peuvent tenir. Cette œuvre n'aurait pu jamais être exécutée par aucune industrie, si la puissance du saint martyr n'y eût pourvu (1). »

L'expression *analogius*, dont se sert Grégoire de Tours, s'applique ici au meuble tout entier et non pas seulement au pupitre ; cette dénomination ou celle de *lectorium*, dont se servent quelques auteurs, désigne clairement ce genre de meubles, dont nous donnons ici un exemple isolé, tiré de l'église de Saint-Laurent hors les murs (*Fig.* 17).

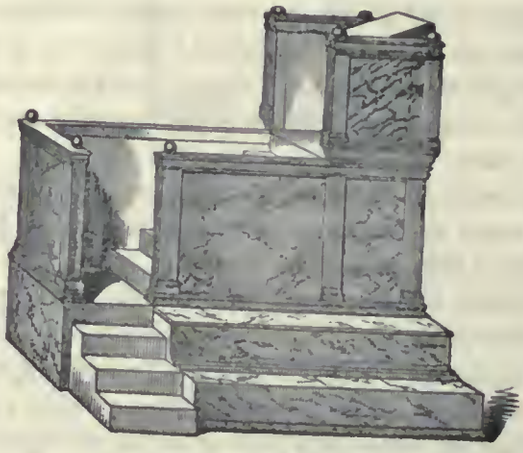

Fig. 17. *Lectorium de la Basilique de Saint-Laurent.*

Celui de Saint-Clément offre avec lui la plus grande analogie, comme on peut le voir par le dessin (*Pl.* II) qui représente le chœur de cette église.

Le second meuble était une chaire et devait présenter d'autres dispositions que l'*analogius*. En effet, tous ceux qu'on voit à Rome, en Italie et dans les manuscrits, sont plus élevés : on y monte des deux côtés par un grand nombre de marches ; sur le devant, et quelquefois aussi sur la partie postérieure, se présente une partie semi-circulaire et en saillie pour donner plus de place à l'orateur et faciliter ses mouvements. Cette partie arrondie et saillante, qui est parfaitement exprimée par le mot grec ἄμβων (2), a dû faire donner le nom d'*ambon* à ce meuble, auquel seul il convient ; on l'a étendu ensuite aux deux.

Anastase cite un ambon construit par le pape Sergius, en 687, dans l'église de Saint-Côme et Saint-Damien : « *Fecit ambonem in basilica sanctorum Cosmæ et Damiani.* » Celui

(1) Dom Martenne, *Voy. litt Cluny*, t. I, p. 229.
(2) Du Cange, CANCELLUS.

(1) Grégoire de Tours, *Gloria martyr.*, liv. I, p, 826.
(2) Ἀμβων, quidquid in plano eminet et protuberat, rotundam habens figuram. (Corn. Schrev.), *Lexic.*

de l'église monastique de Saint-Clément est, ainsi que le reste du chœur, du commencement du IXe siècle. D'Agincourt publie une peinture du XIe siècle tirée d'un *exultet* latin de la bibliothèque Barberini (1) : elle représente un prédicateur parlant au peuple du haut d'un ambon parfaitement semblable à ceux qu'on voit à Rome dans les églises citées plus haut. Nous publions (*Pl.* II) celui que nous avons recueilli dans l'église de Corneto et qui porte une inscription du XIIIe siècle, indiquant que l'an du Seigneur M. CC. VIII, sous le règne du pape Innocent III, *Angelo*, prieur, donna cet ambon à l'église.

Toutes ces dates suffisent pour démontrer qu'à Rome et dans le territoire de Saint-Pierre, où se conserva le style d'architecture de la primitive Église, cette disposition se maintint durant tout le moyen âge pour les chaires ou ambons. On en voit sans doute d'anciennes ailleurs et d'une forme différente, mais elles furent établies sous l'influence d'un autre style.

Les deux meubles que nous venons d'examiner étaient quelquefois réunis en un seul : ainsi le plan de l'abbaye de Saint-Gall fait voir au milieu de l'avant-chœur un ambon circulaire, qui probablement réunissait le pupitre et la chaire, comme celui qu'on voit dans la basilique de Torcello ; ce double emploi s'explique par le besoin d'économiser la place et la dépense.

Lorsque le jubé devint assez important pour masquer le chœur au point que les fidèles ne pussent voir ni entendre facilement l'orateur placé dans l'ambon, ce meuble fut construit dans la nef : celui de Torcello, que nous venons de citer, est dans ce cas, ainsi que beaucoup d'autres élevés postérieurement aux premiers siècles chrétiens.

Auprès de l'ambon, et quelquefois même sur son enceinte, s'élevait une colonne élégamment sculptée, et destinée à porter le cierge pascal ; on en voit de fort riches aux ambons des basiliques de Saint-Laurent hors les murs et de Saint-Clément, à Rome ; plus d'une église de l'Italie fait voir de ces colonnes construites d'une manière indépendante de l'ambon, mais elles sont presque toujours placées à une distance assez minime pour se grouper avec lui et former en quelque sorte une partie nécessaire à son ensemble.

H. Sanctuaire, *sacrarium*, *sanctuarium*. — Le sanctuaire, toujours élevé de plusieurs marches au-dessus du sol du chœur, en était ordinairement séparé par une clôture au milieu de laquelle s'ouvrait la porte sainte. Lorsque la basilique était disposée comme celles de Saint-Clément, de Sainte-Agnès ou de Saint-Sabas (voy. *vol.* IX, *col.* 385, 418 et 419 ; les *Fig.* 36, 41 et 42), cette clôture portait des pilastres ou de simples tiges de métal destinées à soutenir le voile Alexandrin, *velum Alexandrinum*, qui, pendant une partie des cérémonies, masquait le sanctuaire. Anastase nous apprend qu'en 825, le pape Grégoire IV donna un de ces voiles à l'église de Saint-Georges au véladre, et sur les deux dernières colonnes de ce temple on voit encore les scellements du support de ce voile (1). Les mosaïques de Saint-Apollinaire de Ravenne font voir un exemple du voile placé en avant d'un autel.

Quand la basilique, accompagnée de transsepts, offrait un grand mur transversal, en avant du sanctuaire, et percé d'un arc triomphal, le voile était suspendu à cette immense arcade. C'est encore Anastase qui nous l'apprend dans la Vie du même Grégoire IV. Il s'exprime ainsi : « *Obtulit jam dictus præsul in ecclesia doctoris gentium beati Pauli apostoli, cortinam fundatam pendentem ad arcum triumphalem, habentem in medio annuntiationem et nativitatem Domini nostri J.-C.* (2). » Ce voile devait être une tapisserie, comme l'indiquent les mots *cortina*, *velum Alexandrinum*, et les sujets de l'histoire sacrée exécutés dans son tissu ; celui que le pape avait donné à l'église de Saint-Georges était orné de douze faisans, « *habens duodecim phasianos* (3). »

Le voile alexandrin devait se diviser en deux parties par le milieu, pour laisser voir, au besoin, l'autel et la décoration qui le surmontait. Les deux sujets de l'histoire sainte figurés sur celui qui fut donné à la basilique de Saint-Paul par Grégoire IV indiquent suffisamment cette division en deux rideaux, qu'on devait relever à gauche et à droite, comme on le voit sur la mosaïque de Ravenne déjà citée. Le voile ne devait descendre que jusqu'au sommet du chancel qui séparait le chœur du sanctuaire.

La porte sainte, pratiquée dans la clôture, était toujours fermé par deux vantaux de métal doré et ciselé ; des manuscrits anciens et les mosaïques exécutées dans l'église de Saint-Marc de Venise font voir que les deux vantaux de cette porte étaient cintrés par le haut et dépassaient le chancel de toute la partie courbe qui les surmontait.

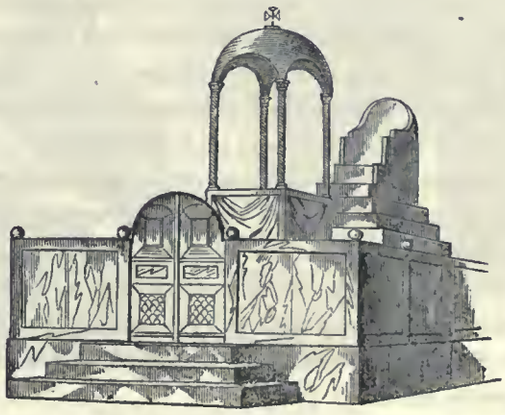

Fig. 28. *Porte Sainte.*

Pendant une partie de la cérémonie, le voile restant baissé et la porte sainte fermée, les acolytes qui se tenaient auprès recevaient du sanctuaire les ordres nécessaires à l'ensemble

(1) D'Aginc., l. v, peint. . 55.

(1) Anastase, *Vie de Grégoire IV.*
(2) Anastase, *Vie de Grégoire IV*, p. 241.
(3) Anastase, *Vie de Grégoire IV.*

de la cérémonie par de petites ouvertures pratiquées en réseau dans le chancel. Ces détails curieux se voient dans le chœur de l'ancienne église monastique de Saint-Clément (*Pl.* II), dont une des figures reproduit l'ancien *ciborium*

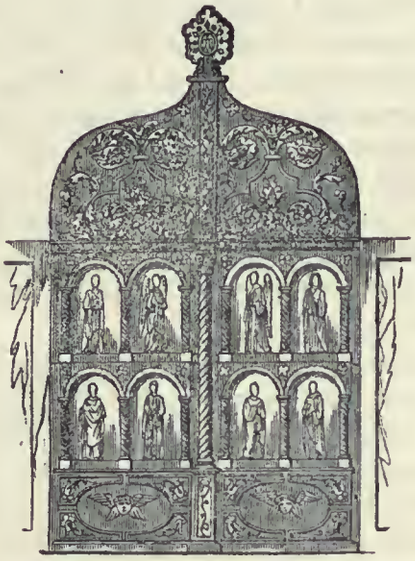

Fig. 18. *Porte sainte.*

accompagné, au premier plan, de deux tablettes de marbre perforées pour l'usage que nous venons d'indiquer.

La clôture placée en avant du sanctuaire s'étendait ordinairement jusque dans les bas-côtés de l'église, comme on le voit à la basilique de Saint-Clément, disposition qui ne pouvait se présenter que dans les édifices sans transsept. Des portes pratiquées dans ce *septum* prolongé permettaient d'arriver aux petites absides sans passer par le chœur.

Dans les grandes basiliques à transsept, l'arc triomphal complétant avec la clôture la partie antérieure du sanctuaire, on le décorait avec tout le luxe de l'architecture.

On montait au sol du sanctuaire par plusieurs marches qui étaient indifféremment en arrière du *septum*, comme à l'église de Saint-Clément, ou en avant, ainsi qu'on le voit sur le plan de l'abbaye de Saint-Gall; dans ce dernier cas, la marche supérieure portait la clôture. Sous le pape Adrien Ier, une partie du sol du sanctuaire de la basilique du Vatican, fut couverte de lames d'argent.

Meubles du sanctuaire. — Autel, altare, sacra mensa sacrificatorium. — L'autel, meuble principal, occupait le milieu du sanctuaire et s'élevait sur plusieurs marches. Dans l'église latine, il pouvait être simultanément table sainte ou de l'eucharistie et tombeau du martyr auquel était consacrée la basilique. Les restes mortels du saint occupaient le dessous de la sainte table, directement dans un sarcophage qui la portait, ou dans le *martyrium*, situé plus bas sous le sanctuaire; dans ce cas l'autel n'était plus que la table sainte : nous donnons un exemple, d'autel-tombeau, *Pl.* II.

Originairement, il n'y avait qu'un autel dans les basiliques latines, mais bientôt on en dressa plusieurs : saint Germain en consacra quatre différents dans l'église abbatiale de Saint-Vincent, à Paris, au milieu du VIe siècle.

On employa plus d'une fois des tombeaux païens de matières précieuses et décorés de sculptures pour en faire des autels : on en voit dans un grand nombre d'églises de l'Italie. Les chrétiens firent eux-mêmes des sarcophages qu'ils couvrirent de sculptures sacrées : l'église de Saint-François, à Pérouse, en montre un exemple curieux (voy. *Pl.* II).

Ciborium, propitiatorium, umbraculum, tegimen altaris. — Aux angles de l'autel s'élevaient quatre colonnes, réunies à leurs sommets par des architraves ou des arcs; un simple plafond, un toit ou une coupole surmontaient l'édicule : cet ensemble formait ce que les auteurs nomment *Ciborium* (1). Les mosaïques de Ravenne en montrent un qui est seulement plafonné ; on en voit dans les manuscrits et sur les mosaïques de Venise qui sont couronnés d'une voûte (2); celui de l'église monastique de Saint-Clément porte des frontons comme un édicule antique : il date du IXe siècle (*Pl.* II). Dans cette figure nous avons rétabli l'autel et l'ouverture ou *fenestra* de la confession d'après les gravures de l'ouvrage de Ciampini.

Des rideaux placés entre les colonnes permettaient de masquer l'autel et l'officiant pendant une partie de la cérémonie religieuse, et faisaient de l'ensemble du *ciborium* un véritable tabernacle, qui pouvait avoir son origine dans le saints des saints dont Moïse environna l'arche dans le désert; il en offrait la disposition et les divers éléments. Peut-être aussi était-ce une reproduction des *Memoriæ*, petits édicules composés de quatre colonnes surmontées d'un toit, que les premiers chrétiens élevèrent d'abord sur la sépulture des martyrs ensevelis hors des catacombes, ce qui fut fait pour saint Pierre et pour saint Paul (3). Ces édicules, enveloppés ou reproduits plus tard dans les basiliques, auraient formé le *ciborium*. Cette décoration de tombeau était usitée chez les anciens, ainsi qu'on le voit sur les vases grecs, et comme l'indique Pausanias : « Les Sicyoniens, dit-il, élèvent sur » leurs tombeaux quatre colonnes qui soutiennent un toit » en forme d'ailes déployées et penchées, comme la couver- » ture de nos temples (4). »

Au centre de la voûte ou du plafond du *ciborium* était fixée une chaîne qui servait à suspendre une colonne de métal dans laquelle on renfermait les saintes hosties, ce qui, selon quelques auteurs, fut l'origine du nom *ciborium*, *de sacro cibo*, donné à l'édicule; on en cherche aussi l'étymologie dans la forme en coupe renversée de la coupole qui

(1) Anastase, *Bibl. Vie des papes.* Du Cange, *Gloss.*, Macri, *Hierolexicon.*

(2) Voy. *Fig.* 18. *col.* 26, et le *ciborium* de la basilique des SS. Nérée et Achillée, *Pl.* II.

(3) Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. III, cap. XXV, p. 68. «Nam sive in Vaticanum, sive ad Ostiensem viam pergere libet, occurent tibi trophea eorum qui ecclesiam illam fundaverunt. — David Le Roy, *Forme des temples*, 1764.

(4) Paus., *Voyage d'Achaïe*, liv. VII, p. 215. *Voyage de Corinthe*, p. 330.

surmontait quelquefois l'ensemble du petit monument (1). Lorsqu'on cessa de suspendre en Occident les saintes hosties, la chaîne porta une lampe, comme on le voit dans les peintures du porche de l'église monastique de Saint-Laurent hors les murs. A la basilique de Saint-Clément on trouve encore la chaîne de suspension, et les anneaux des voiles placés entre les colonnes. Ces voiles étaient de précieux tissus, comme l'indique Anastase, *pallia auro texta;* il cite ceux que le pape Benoît II fit placer au VIIe siècle aux *ciboria* des basiliques de Saint-Valentin sur la voie Flaminienne et à l'église de la Vierge aux martyrs, ainsi que les lambrequins ornés de clous dorés auxquels ces rideaux étaient suspendus (2).

On voit un *ciborium* remarquable à l'église de Saint-Georges au vélabre; les villes de Terracine, de Naples, de Pérouse, en possèdent qui datent des Xe et XIe siècles; ceux des églises de Sainte-Marie au Transtévère, de Saint-Laurent hors les murs, à Rome, sont des années 1145 et 1152; il y en a un à l'église de Saint-Pierre de Corneto qui porte une date de la fin du XIIe siècle. Dans tous les *ciboria* que nous citons ici, les principes de l'architecture latine se sont maintenus comme dans les basiliques.

Tables. — Deux tables accompagnaient quelquefois l'autel; l'une, nommée *mensa propositionis,* recevait les eulogies, le vin de proposition, avant qu'ils fussent consacrés; sur l'autre, on posait tout ce qui était nécessaire à la célébration de l'office divin. On voit une de ces tables à l'église de Saint-Clément; il y en a deux à celle des Saints Nérée et Achillée.

Les basiliques latines ne présentent pas, auprès des autels, des piscines établies dans la construction même de l'édifice, comme on les fit au moyen âge, pour verser l'eau après le sacrifice de la messe; on se servait d'un bassin portatif pour donner à laver au prêtre officiant; l'eau était portée ensuite au dehors. L'armoire aux saintes huiles, celle qui contenait des objets faisant partie du trésor, paraissent être aussi des créations du moyen âge; elles furent placées dans le sanctuaire lorsque les petites absides latérales des basiliques furent supprimées ou se convertirent en chapelles du rond-point.

Abside, tribunal, presbyterium. — Au fond du sanctuaire se développait l'abside, de forme généralement semi-circulaire et la seule partie du temple qui fût surmontée d'une voûte : c'était le *presbyterium*, le *chorus sacerdotum*, lieu où se réunissait le clergé. Le mur courbe situé au-dessous de la voûte fut, dès l'origine, décoré avec beaucoup de luxe. Rarement on voit des fenêtres dans l'abside des basiliques : celles de Parenzo, de Sainte-Marie de Canedo, à Pola, en Istrie, de Saint-Apollinaire de Ravenne, et quelques autres, en possèdent; elles sont placées au-dessous de la voûte. A ces fenêtres étaient suspendus des voiles précieux, ainsi qu'à celles qui étaient pratiquées dans toute l'étendue de la nef transversale, dans les basiliques à transsepts; il est probable aussi qu'on suspendait, dans les cérémonies, des tapis dans la courbe de l'abside, devant les placages de marbre qui couvraient ses parois. On lit dans l'histoire de Grégoire IV par Anastase, que ce pape fit placer vingt-quatre voiles dans le *presbyterium* de la basilique de Saint-Paul hors les murs, *vela quæ pendent in presbyterio, numero viginti quatuor* (1).

Meubles de l'abside. Bancs. — L'abside formant le *presbyterium*, lieu de réunion du clergé, on dut y préparer, dès l'origine, des siéges convenables. Un banc semi-circulaire, de pierre ou de marbre, nommé *exedra* par les auteurs, et sur le plan de l'abbaye de Saint-Gall, occupait toute la partie courbe de l'abside; on y apportait des coussins pour les cérémonies. Une petite basilique de forme latine, qui fut détruite pendant le dernier siège d'Athènes, nous a fourni

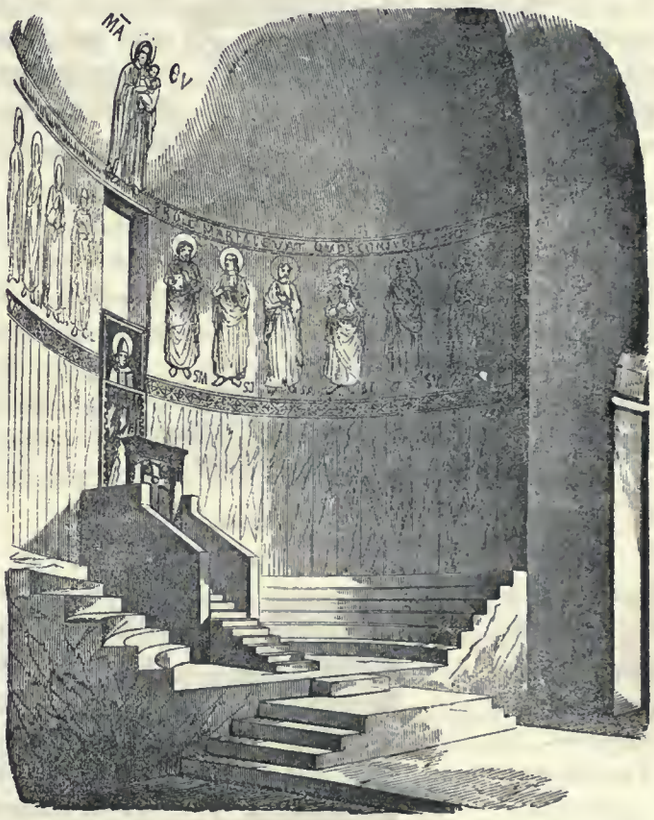

Fig. 21. *Presbytère de Torcello.*

l'exemple curieux d'un exèdre de *presbyterium* divisé en stalles profondes taillées dans le marbre même du banc. Dans quelques basiliques latines on plaçait les bancs du *presbyterium* les uns au-dessus des autres : la basilique de Torcello présente un véritable amphithéâtre; nous en donnons un dessin (*Fig.* 21).

(1) Voy. les *Fig.* 18, *col.* 26 et *Pl.* II.

(2) Anast., *Vita Benedict. II*, p. 81. « Item in ecclesia beati Valentini, via Flaminia coopertorium super altare, cum clavis et fistellis, et in circuitu palergium chrysoclavum pretiosissimum, et in ecclesia beatæ Mariæ ad martyres aliud coopertorium porphyreticum, cum cruce et gemmosis quatuor chrysoclavis, et in circuitu palersium de holoserico. »

(1) Anast., *Vita Gregorii IV*, p. 243.

Cathedra. — Dès les premières réunions chrétiennes dans les catacombes, on établit dans le voisinage de l'autel un siège réservé aux présidents des assemblées, aux évêques : les cryptes souterraines de Naples et de Rome en offrent des exemples ; celles de Chiusi, l'antique Clusium, ouvertes il y a peu d'années, en présentent un formé de grossières tablettes de pierre qu'unissent des tenons de fer ; l'église souterraine de Saint-Martin des Monts, à Rome, dans laquelle saint Sylvestre réunit le premier concile, en 330, fait voir aussi les restes d'un trône au-dessus duquel on lit : *Sedes Sylvestris papæ.* Ces siéges, sur lesquels se firent les premières allocutions et dont parlent Tertullien, saint Basile, furent reproduits dans les églises primitives et placés au milieu de l'exèdre. On en voit dans l'abside des plus anciennes basiliques latines de l'Italie et de l'Orient : on les nommait *cathedra.* Fort simples d'abord, et imités des siéges antiques, comme on le voit à celui qui porte la statue de saint Hippolyte, au Vatican, et sur lequel est gravée la plus ancienne table pascale qu'on connaisse, ils s'enrichirent successivement au point de réunir le luxe des plus riches matières et des mosaïques les plus précieuses. Les église de Parenzo, en Istrie, de Ste-Agnès, de St-Clément, à Rome, en présentent qui sont construites avec des tablettes de marbre et sans ornements (*Fig.* 23 et 24).

Fig. 22.
Siège de saint Hippolyte.

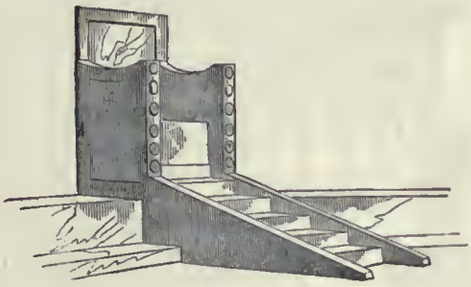

Fig. 27. *Cathedra à Parenzo.*

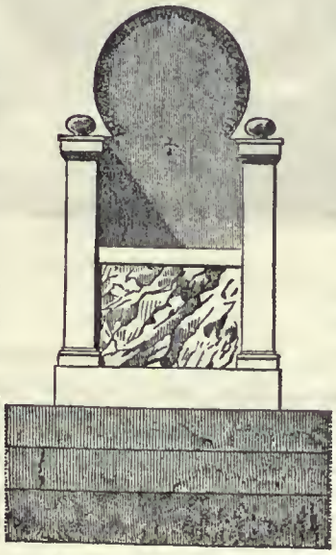

Fig. 24. *Cathedra à Saint-Laurent.*

Dans celles de Saint-Laurent, de Saint-Césaire, des Saints Nérée et Achillée, au contraire, on a employé toutes les ressources de la sculpture, de la mosaïque alexandrine et en émail, pour les décorer. Le trône de cette dernière église (*Fig.* 25) est celui sur lequel saint Grégoire le Grand prononça sa XXVIIIe homélie, qui est gravée sur le dossier. Ce siége fut augmenté, au moyen âge, d'un entourage qui le sépare.

Une curieuse peinture en mosaïque du baptistère de Ravenne, construit en 451, et reproduite par Ciampini, fait voir un trône d'évêque couvert de coussins et d'étoffes (*Fig.* 26), et nous apprend comment, dans l'origine, on les préparait pour recevoir le prélat.

Fig. 25. *Cathedra de l'église des Saints Nérée et Achillée.*

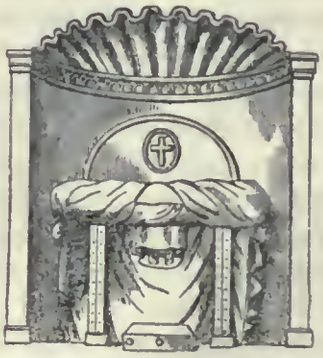

Fig. 26. *Cathedra figurée sur des mosaïques de Ravenne.*

ALBERT LENOIR.

(*La suite au prochain numéro.*)

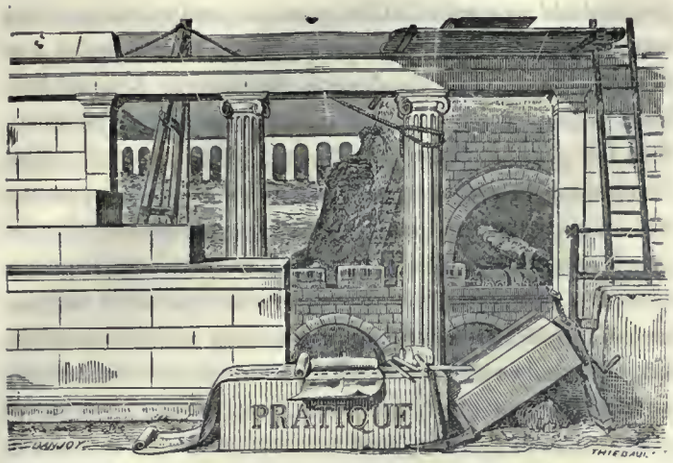

NOTA.

Les deux articles qui suivent : *Ferronnerie du moyen âge*, et l'*Art de bâtir en France depuis la chute de l'Empire romain jusqu'au* XVIe *siècle*, pourraient fort bien être classés dans la série de nos études archéologiques sous l'en-tête : HISTOIRE. Mais les nombreuses restaurations d'édifices du moyen âge qui se font en France et en Europe aujourd'hui, et la supériorité de certaines dispositions des constructions gothiques sur celles adoptées depuis la Renaissance, rendent indispensable la connaissance des procédés pratiques adoptés autrefois, et souvent même l'emploi de ces procédés. Bien, donc, que les études précitées aient une valeur historique, nous les offrons en ce moment à nos lecteurs, la deuxième surtout, dans le double but de faciliter les travaux de restauration dont ils peuvent être chargés et d'introduire des améliorations dans notre mode habituel de construire. Nous les classons en conséquence dans la série PRATIQUE.

FERRONNERIE DU MOYEN AGE.

GRILLE DE BALCON DU CHATEAU D'AMBOISE, XVe SIÈCLE (DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE).

Sous prétexte de gothique des siècles fleuris, il n'y a pas d'extravagance qu'on n'ait fabriquée en fer ; à moins d'être hérissé de pointes et aussi inabordable qu'un buisson d'épines, ce ne pouvait être du XIVe ou du XVe siècle. Voici un exemple de grille de balcon (*Pl.* IV) d'une simplicité extrême et qui doit être cependant du XVe siècle.

Le château d'Amboise occupe l'extrémité d'une hauteur qui s'avance obliquement jusque sur les rives de la Loire comme un promontoire dans la mer. Des murs de soutènement, d'une grande hauteur, embrassent les terres du plateau sur lequel est assis le château.

Du côté de la Loire, entre le parement du mur de soutènement et celui du mur du château, il n'y a qu'un étroit intervalle, et c'est la grille représentée dans notre *Pl.* IV qui sert de garde-fou à cette terrasse ou balcon. La grille n'est donc vue que de loin, à une grande hauteur, et, par le contraste des murs énormes et des grosses tours qui l'avoisinent, elle paraît légère et d'un bon effet, quoique reproduite au balcon d'une maison des boulevards de Paris, elle semblerait assurément un peu sévère. Elle offrirait aussi, comme me le fit observer un confrère qui regardait notre gravure, un danger pour les enfants turbulents, qui trouveraient dans les barreaux horizontaux un moyen et une tentation de grimper sur la main courante, danger qui se rencontre du reste dans la plupart des grilles ornées de nos maisons de Paris, et qu'on ferait bien d'éviter. Mais ce n'est pas pour qu'on la reproduise dans les maisons ordinaires de nos villes que nous donnons cet exemple. C'est, d'une part, un document historique, et, d'autre part, c'est une preuve que la ferronnerie du XVe siècle était souvent plus simple que beaucoup de personnes ne le pensent.

Les montants et les barreaux verticaux de la grille s'engagent par le bas dans une semelle, et par le haut dans une main courante. Des quatre barreaux horizontaux, les deux supérieurs sont traversés par les barreaux verticaux, qui sont traversés à leur tour par les deux barreaux horizontaux inférieurs. Cet entrecroisement donne de la fermeté à tout le système.

Le dessin montre suffisamment les détails des semelles des mains courantes, etc.

Comme le mur de soutènement du château offre, de distance en distance, des corps saillants, la grille qui le couronne suit naturellement le même mouvement. Notre planche montre en plan et en élévation un des retours de la grille, dû à cette disposition, et qui est orné d'un quatrefeuille. La section A de la main courante normale est moins forte que la section B de la main courante du retour.

GRILLE D'UNE FENÊTRE DU XVe OU DU XVIe SIÈCLE.

Je venais de traverser la Bretagne, cherchant partout des débris d'anciens travaux en fer, et je revenais à Paris, par Caen, lorsqu'en passant par la rue Saint-Jean (n° 27), je vis au fond d'une cour des ouvriers démolissant un corps de bâtiment du XVe siècle. J'arrivais au moment où ils arrachaient d'une fenêtre du premier étage la grille dont la *Pl.* V reproduit le dessin. Cette grille me parut jolie, et je pense que les lecteurs de la *Revue* seront généralement de cette opinion.

Placée au rez-de-chaussée, ses barreaux horizontaux auraient offert un moyen d'escalade, mais établie au premier étage, le même reproche ne pouvait pas lui être adressé.

La *Pl.* V, qui donne le plan, la coupe et l'élévation de cette grille, et les détails au quart de l'exécution, nous dispense de toute description.

CÉSAR DALY.

ESSAI SUR L'ORIGINE ET LES DÉVELOPPEMENTS

DE L'ART DE BATIR EN FRANCE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU XVIe SIÈCLE.

« Sans doute, il n'est resté de ce temps » ni philosophie, ni poésie, ni littérature » proprement dite; mais ce n'est pas à » dire qu'il n'y eût point d'activité intel- » lectuelle. »

(Guizot, *Hist. de la civil. en France.*)

CHAPITRE Ier.

Il y a déjà bien longtemps que l'on a commencé pour la première fois à discuter sur l'excellence de l'architecture antique; que l'on a cherché à lui rendre la vie en prétendant que son étude seule devait servir de guide aux architectes. Nous ne rentrerons pas pour la millième fois dans une discussion qui, à notre avis, ne peut aboutir à aucun résultat pratique; ce que nous essayerons de faire comprendre d'abord, ce sont les motifs qui ont fait peu à peu abandonner l'architecture antique pour entrer dans une voie nouvelle. Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent que tout retour vers le passé est un crime de lèse-civilisation; mais ce que nous voudrions établir aux yeux de ceux qui liront ces pages, c'est que, dans le passé, il faut savoir choisir ce qui convient au temps où l'on vit; c'est qu'en étudiant tout, si l'on peut, il faut arriver à n'employer dans la pratique qu'un résumé de son savoir, éviter le produit de la diffusion des connaissances.

Nous sommes, si nous en croyons les observateurs de notre époque, dans un temps de transition, certes; mais de la chute de l'empire romain jusqu'à nos jours, ce n'est qu'une transition perpétuelle. Depuis ce grand fait, ou plutôt depuis l'installation du christianisme, l'esprit humain ne s'est pas arrêté une heure. Or l'architecture, qui n'est que l'écriture des peuples, a suivi pas à pas ce mouvement continuel. L'architecture antique est une; elle conserve toujours quelque chose de son origine hiératique; si, pendant l'empire romain, elle varie quelque peu dans son exécution, elle reste, comme art de bâtir, dans le même état. Ce sont toujours les mêmes procédés employés, le même mode. Tandis qu'à partir de cette époque, l'architecture, tombée dans la barbarie la plus sauvage, ne cesse de faire des efforts pour se transformer, chaque monument, pour ainsi dire, est un échelon, chaque architecte un inventeur; l'émulation ne cesse pas et ne pouvait cesser, car elle n'était que le produit du grand travail intellectuel qui devait former la civilisation moderne. L'entraînement qui, pendant les XIIe et XIIIe siècles, jetait la moitié de la population européenne en Orient et qui couvrait le sol d'établissements religieux immenses, nous pousse aujourd'hui à couvrir le sol de chemins de fer, de grands établissements d'utilité publique, nous poussera dans cent ans, qui sait! à combler des mers, à faire couler des fleuves factices dans les déserts du Sahara. L'esprit humain ne peut s'arrêter là où le christianisme a pénétré; tous les systèmes, toutes les écoles, toutes les institutions l'arrêteront de moins en moins chaque jour : il n'y a pas un homme au monde tant soit peu clairvoyant qui ne soit aujourd'hui convaincu de cette vérité. Mais il est bon, de temps en temps, pendant cette marche qui croît en raison des distances, de jeter un coup d'œil en arrière et de supputer la longueur de la voie parcourue, de marquer les étapes. Nous dirons même que c'est un besoin; car, chose singulière! c'est depuis le commencement de ce siècle que le mouvement humain a pris un développement qui donne le vertige; c'est aussi à partir de cette époque que l'on a été fouiller le passé avec le plus de persistance, avec une sorte de passion. Il semble que plus les esprits vont en avant, plus ils éprouvent le besoin de faire bagage du passé et de l'emporter avec eux.

Pour ne parler que de ce qui nous concerne, la masse des études faites sur les arts antérieurs, depuis cinquante ans, est quelque chose de monstrueux. Et s'il prenait à un gouvernement la fantaisie de réunir dans une bibliothèque la collection de tous les livres écrits, de tous les dessins copiés, de toutes les études faites sur les monuments anciens, le Louvre ne pourrait suffire à contenir cette avalanche de papiers. Une découverte récente, mais qui chaque jour tend à prendre un développement à peine croyable, la photographie, vient encore en aide à ce besoin de cataloguer le passé.

Malheureusement il est plus facile de réunir des matériaux que de les classer : nous sommes, chacun dans notre particulier, comme seraient les infortunés conservateurs de la bibliothèque dont nous parlions tout à l'heure, s'il leur était enjoint d'étiqueter par ordre chronologique les piles de matériaux mis à leur disposition. Si nos études s'étendent chaque jour, si notre esprit pénètre de plus en plus dans le passé et dans l'avenir, notre existence est toujours aussi courte, le temps marche, des découvertes se révèlent sans cesse, et nous nous trouvons réduits à l'impuissance de produire par la trop grande abondance de matière. Sous peine de nous trouver en arrière, notre temps se passe à lire et à regarder tout ce que les études sur le passé nous donnent chaque jour; s'arrêter un instant pour résumer ce que l'on a vu et lu devient presque impossible. Il faut donc être indulgent pour ceux qui résument, c'est pourquoi nous ne prétendons donner ici qu'un aperçu fort incomplet certainement du développement de l'art de bâtir dans notre pays. Très-heureux si ce résumé peut servir de noyau à un travail plus étendu et surtout plus savant.

Les Romains, qui étaient des gens positifs avant tout, et pour qui l'art était plutôt une affaire de vanité que de goût, nous ont laissé des monuments qui sont parfaitement l'expression de leur civilisation. Or, la civilisation romaine devait aboutir à une décadence, tandis que les civilisations modernes

se transforment, sont soumises à des fluctuations, à des revirements continuels, mais ne peuvent pas arriver logiquement à la décadence. Observons les faits (il est bien entendu que nous parlons architecture). Que voyons-nous à l'époque romaine, sous Auguste, par exemple? Un art complet arrivé à son apogée, un système de construction uniformément adopté sur toute la surface de ce vaste empire; les monuments romains sont en Afrique ce qu'ils sont dans les Gaules: mêmes procédés, même composition de mortiers, même emploi des matériaux. Ce mode, qui semble avoir été suivi avec une uniformité désespérante depuis le commencement de l'empire jusqu'au ve siècle, n'est modifié que sous le point de vue de l'exécution. D'Auguste à Constantin l'exécution matérielle décline, la main de l'ouvrier s'alourdit, l'art enfin se perd tous les jours davantage, jusqu'au moment où il tombe dans la plus grossière barbarie. Que voyons-nous, au contraire, si nous observons les différentes phases de l'art de bâtir du xe siècle à la Renaissance ? L'architecture se dégage chaque jour de son origine romaine ; l'exécution prend à chaque période une nouvelle importance, la main de l'homme laisse dans chaque monument une empreinte de plus en plus visible; la matière ne devient plus, pour ainsi dire, qu'un accessoire; l'exécution se perfectionne et arrive aux limites du possible, aux tours de force; elle prend une importance telle, qu'elle tombe dans l'abus, nous l'admettons, si l'on veut, mais enfin elle ne décline pas un instant, elle va toujours croissant, elle dépasse tout ce que l'imagination peut rêver de plus riche, de plus parfait, de plus compliqué. Voilà deux faits incontestables et dont nous n'avons pas besoin de faire ressortir toute l'importance. La renaissance arrive! L'exécution, brillante d'abord, décline peu à peu, l'influence de la tradition romaine se fait sentir. On substitue bientôt les réglements officiels au génie moderne, on veut que l'art ne soit que l'emploi de certaines recettes autorisées, et nous tombons alors dans l'anarchie la plus complète. Mais comme une civilisation se fait d'elle-même, qu'on ne l'emmaillotte pas dans des langes académiques, les règlements ne sont pas plutôt imposés et le Vignole admis comme le code architectonique, que l'un s'en va fouiller l'Égypte et déclare que là, seulement, se trouve la vraie, l'unique architecture ; un autre s'installe dans l'acropole d'Athènes et veut que le Parthénon soit la seule loi ; un troisième parcourt l'Asie et prétend que l'Orient sera toujours le point d'où partira la lumière; un quatrième se morfond dans les basiliques chrétiennes et ne voit plus rien au delà; un cinquième retourne quelques pierres étrusques, et dit : « J'ai trouvé ! » Plusieurs s'avisent de regarder à leur porte, et découvrent des cathédrales immenses que l'on ne regardait guère; aussitôt ils s'écrient : « C'est là le salut! fermons la barrière..... » Non, personne ne ferme les barrières; soyons-en tous bien convaincus. Les barrières existaient chez les Romains, elles n'existent plus. En fait d'art, la renaissance, comme la réformation en fait de religion, ne sont que des déviations à la marche de la civilisation moderne : déviations nécessaires, peut-être, nous ne prétendons pas soutenir le contraire, mais enfin, ce sont des déviations; les choses reprendront leur cours naturel, et de même que l'art de la médecine consiste surtout à aider la nature dans son travail, notre tâche, il nous semble, est de montrer la marche que nous avons suivie depuis notre naissance jusqu'au moment où nous nous sommes fourvoyés, quittes, si nous apportons quelques lumières dans ce passé qu'on a fait si obscur, à laisser chacun reprendre le fil interrompu, et le dérouler dans la voie qui lui conviendra.

On voit par ce que nous venons de dire plus haut que l'architecture romaine et l'architecture du moyen âge vivent d'une autre vie : l'une est immuable comme forme et s'abâtardit peu à peu par l'exécution; l'autre, sortie de l'ignorance, de la ruine, progresse, tend à s'épurer, à se *spiritualiser*, à laisser une plus grande place à l'intelligence de l'exécutant, et périt par l'abus même de son principe ; la première meurt parce qu'elle devient de plus en plus matérielle et brutale, la seconde parce qu'elle arrive à ce point d'oublier la matière.

L'architecture romaine est empreinte de la vie politique, municipale, les temples à Rome sont mal à l'aise. Les vrais monuments romains, ce sont les basiliques, les thermes, les cirques, les théâtres, les hippodromes, les bains, les aqueducs, les chaussées, les enceintes, les camps, tous monuments d'utilité publique; les arcs de triomphe, les colonnes votives, monuments de vanité. Ces édifices peignent la vie romaine, vie matérielle s'il en fut, et pour occuper l'esprit, l'ambition, les cérémonies publiques, les spectacles terribles.

Mais telle était la puissance de cette organisation romaine, dont l'esclavage était la base, que sans l'invasion des barbares, jamais le christianisme n'aurait pu changer le cours de la civilisation. L'invasion des barbares a forcé les chefs de la nouvelle religion à prendre le bâton de pasteur pour instruire et diriger ces troupes d'hommes neufs, et ce n'était pas avec les lettres et la philosophie antiques que l'on pouvait agir sur ces sauvages. La société chrétienne, au moment de l'irruption de ces gens du Nord, était tout imbue encore des lettres et des arts antiques, vivait sous une forme gouvernementale toute romaine, avait conservé les habitudes païennes dans les actes vulgaires de la vie. Qu'on se figure ce que dut être l'apparition de ces troupeaux de barbares au milieu d'un peuple formé de longue main à la vie romaine : l'ouragan n'était pas plutôt passé, qu'on l'oubliait bientôt; aussi a-t-il fallu trois siècles pour faire disparaître les restes du paganisme. Il a fallu que les terrains pénétrés de la civilisation romaine fussent balayés, non pas une fois, mais vingt fois, par ces troupes passant et repassant, se chassant mutuellement; il a fallu que le sol de l'Europe occidentale fût comme le lit d'un torrent pendant trois cents ans, pour pouvoir fonder l'édifice nouveau, et cependant les racines romaines étaient si vivaces, qu'après ce cataclysme humain, elles poussaient encore des rejetons dans ce sol bouleversé. Mais la tradition

était perdue; et s'il existait au milieu des villes un grand nombre d'édifices épargnés par la dévastation et l'incendie dans les Gaules, il n'y avait plus là personne pour dire par quels procédés ils avaient été élevés. Les arts, abaissés au moment de l'invasion, n'avaient plus, quand les barbares s'établirent définitivement sur ce sol, un seul représentant. Des exemples étaient encore debout, mais comme des énigmes à deviner pour ces populations neuves.

Tout ce qui tient à la vie journalière, le gouvernement de la cité, la langue avaient encore survécu au désastre, mais l'architecture, qui demande de l'étude, du temps, du repos pour se produire, était nécessairement tombée dans l'oubli le plus complet vers le vi^e siècle. Le peu de fragments d'architecture de cette époque que nous voyons encore ne sont que de pâles reflets de l'art romain, souvent des débris amoncelés tant bien que mal par des maçons qui savaient à peine poser du moellon et de la brique; quant à faire des voûtes, l'ignorance des constructeurs était telle alors dans les Gaules, qu'on devait considérer ce moyen de couvrir les intérieurs des édifices comme présentant des difficultés insurmontables. D'ailleurs on n'avait devant les yeux que la voûte romaine; or, pour les gens qui construisaient leurs chétifs édifices lentement, au moyen de ressources minimes, avec des matériaux rares, pouvant à peine cuire la brique et la chaux, ne possédant plus les connaissances géométriques nécessaires pour tailler des cintres en charpente, la voûte romaine n'était pas exécutable.

La voûte romaine, comme le monument romain lui-même, est une sorte de moulage sur forme qui exige l'emploi très-rapide d'une masse énorme de matériaux; par conséquent, un personnel immense d'ouvriers, des moyens de transport et de cuisson établis sur une très-vaste échelle.

Les Romains, qui avaient à leur disposition des armées tout entières habituées aux travaux de construction, qui pouvaient jeter une population d'esclaves sur un monument, avaient adopté le mode de bâtir qui convenait le mieux à cet état social. Pour élever un grand édifice, alors, il n'était pas besoin d'ouvriers très-expérimentés; quelques hommes spéciaux pour diriger la construction, quelques peintres et quelques stucateurs pour revêtir ces masses de maçonnerie d'une riche enveloppe; quelques artistes grecs pour sculpter les marbres employés, suffisaient pour ériger ces gigantesques établissements publics, tels que les thermes, les amphithéâtres. Tout homme qui a de bons bras peut casser des cailloux, monter de la brique, corroyer du mortier ou pilonner du béton; et que l'on veuille bien remarquer ceci : plus l'architecture romaine approche de la décadence, plus ces procédés de constructions moulées sur forme sont employés. Si dans les derniers monuments occidentaux du Bas-Empire, on remarque des bâtisses en appareils de pierre de taille, ils deviennent rares : ce système de construction n'est plus guère employé que pour de petits monuments, pour des portes de ville, des arcs de triomphe, des tombeaux; le procédé de bâtisse en béton, ou en maçonnerie revêtue de stuc, de marbre ou de pierre, est préféré comme pouvant être facilement exécuté partout, et avec l'aide des plus grossiers ouvriers.

Il suffisait d'une recette pour faire de la chaux et de la brique excellentes, et d'une discipline sévère pendant l'emploi de ces matières, pour ériger un monument romain sur un plan traditionnel. Nos travaux des ponts et chaussées et du génie militaire ont aujourd'hui quelques rapports avec ces procédés antiques. Une forme est adoptée, des recettes sont prescrites, et partout, depuis Alger jusqu'à Cherbourg, vous voyez des monuments s'élever sur le même patron, au moyen des mêmes procédés, sous la même direction administrative.

Toutefois, il faut rendre justice aux constructions romaines, elles dérivent d'un principe vrai, et les matériaux sont toujours admirablement employés en raison de leur force, de leur nature et du but que l'on s'est proposé.

Ainsi, puisque nous avons dit déjà quelques mots de la voûte romaine, nous demanderons à nos lecteurs la permission d'entrer dans quelques détails sur ce point important des constructions; cela est d'autant plus nécessaire que l'on verra plus tard quel rôle important la voûte a joué au moyen âge, et comment, partant du principe antique, les constructeurs ont été successivement amenés à ériger des édifices voûtés qui diffèrent autant de ce principe que la civilisation moderne diffère de la civilisation romaine.

La voûte romaine, sauf quelques rares exceptions qu'il est inutile de mentionner actuellement, est toujours cylindrique (en berceau), formée par des pénétrations de cylindres (voûtes d'arêtes), ou par des portions de sphère. Les matériaux qui la composent sont toujours (nous parlons des grandes voûtes) de petite dimension (la brique, le moellon, le caillou), et retenus entre eux non pas tant par la combinaison de l'appareil que par un mortier extrêmement bien fait. C'est enfin, et nous le répétons à dessein, un moulage sur une forme qui ne pouvait être que de bois. Or, c'est là où la logique de l'esprit romain se fait sentir; car si la décoration la plus habituelle de ces voûtes trouve son origine dans les traditions grecques et orientales, elle est aussi la conséquence évidente du moyen employé pour les construire: nous voulons parler du *caisson*. Le caisson, et son nom seul l'indique, est bien plutôt chez les Romains, une forme appartenant à une construction de bois qu'à une construction en maçonnerie. S'il apparaît aussi fréquemment dans les voûtes romaines, c'est qu'en effet, la *forme* de ces voûtes se faisait en bois, et que la maçonnerie n'était que le moulage de cette forme génératrice.

Prenons le Panthéon, par exemple, qui passe avec raison pour être l'expression la plus complète de l'art de bâtir chez les Romains. Que voyons-nous? Une voûte hémisphérique divisée par des caissons carrés fortement accusés, qui, partant de la corniche, vont en diminuant de grandeur jusqu'à l'ouverture qui termine la calotte. Quel était le procédé le plus simple de cintrage en bois à appliquer à cette immense cou-

pole? Des côtes en charpente réunies par des couchis de bois. Mais supposons qu'au lieu de poser ces couchis, très-naïvement d'un côté à l'autre, on ait procédé ainsi que l'indique la *Fig.* 1 : on obtenait des caissons en saillie qui

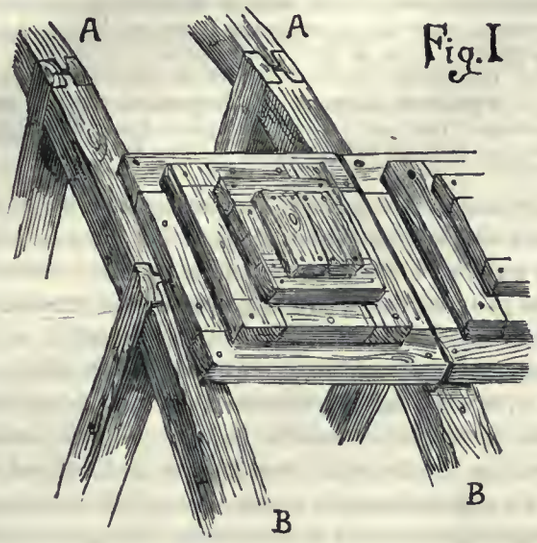

devaient se reproduire naturellement en creux dans la maçonnerie. Faisant un pas de plus, sans grands efforts d'imagination on arriverait aux caissons octogones (*Fig.* 2).

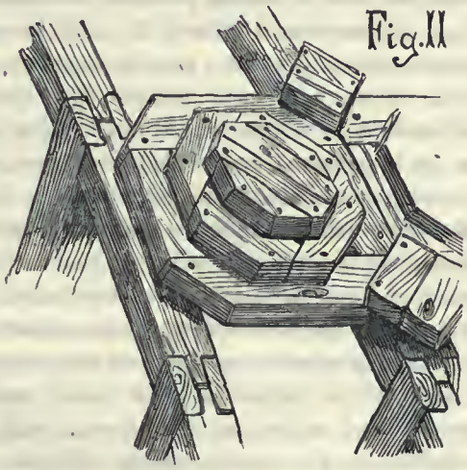

Il n'y avait dans ce mode de construire des voûtes avec les matériaux employés à l'époque romaine, rien que de très-raisonnable. En effet, la maçonnerie ne faisait qu'estamper les couchis de bois; les grandes côtes en charpente A, B, portant tout le système des couchis, étaient cintrées en briques et offraient une grande résistance; le reste de la voûte, qui n'était plus qu'un remplissage, pouvait être fait de béton, de matériaux légers, n'ayant entre eux qu'une cohésion passive. Les caissons, même dans ce cas, avaient l'avantage d'alléger les remplissages et de former comme une succession de voûtains reposant sur les arcs principaux, véritable ossature de la voûte.

Toute la construction romaine procède par des moyens analogues à ceux-ci; et puisque nous en sommes sur le Panthéon, nous n'abandonnerons pas ce type, justement admiré du monument romain, sans avoir montré par quel artifices cette construction a pu résister au temps et aux dévastations pendant dix-huit cents ans. On comprendra bien mieux alors quelles étaient les difficultés qui allaient arrêter les premiers architectes occidentaux lorsqu'après l'invasion des barbares ils voulurent continuer un art dont les procédés, si bien dissimulés sous la forme extérieure, exigeaient, pour être retrouvés, de longues études et un esprit d'analyse que l'on ne pouvait demander à cette époque d'ignorance.

Puisque nous avons vu encore, de nos jours, exécuter des voûtes hémisphériques à caissons de pierre de taille, et comprendre si peu la construction romaine, que de l'imiter sans en appliquer le principe, on ne s'étonnera pas que les constructeurs des VIIe et VIIIe siècles n'aient pu élever un grand monument solide, et qu'il ait fallu plusieurs siècles d'efforts pour former un nouvel art, en allant chercher la lumière de tous côtés.

Tout le monde sait que l'immense voûte du Panthéon de Rome, qui n'a pas moins de 44 mètres de diamètre intérieurement, repose sur une muraille circulaire de 6 mètres d'épaisseur. En réalité, cette muraille, ingénieusement évidée de distance en distance, n'est qu'une suite de contreforts qui contrebuttent la poussée de la calotte. L'examen de ce monument fait voir avec quel art les pesanteurs sont réparties sur les points d'appui principaux au moyen d'arcs de décharge en briques noyés dans la construction. Grâce à la bonne qualité des mortiers, cette masse d'arcs et de remplissages ne forme qu'un bloc qui n'a pas fait le plus léger mouvement. Quant à la décoration intérieure, appliquée en grande partie après coup, lorsque l'on convertit la grande salle ronde des Thermes d'Agrippa en temple à Jupiter Vengeur, mettant de côté son mérite comme art et les changements importants qu'elle a subis, elle a toujours dû masquer les combinaisons de cette savante construction.

E. VIOLLET-LE-DUC.

(*Suite au prochain numéro.*)

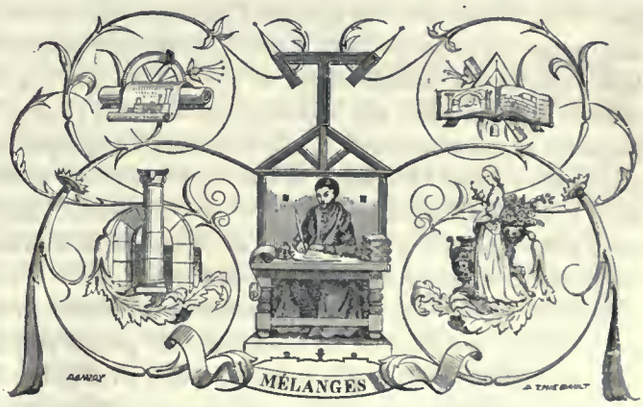

ÉCOLE DES BEAUX-ARTS DE PARIS.

CONCOURS MENSUEL DE 2e CLASSE.

Nous venons d'examiner le concours mensuel de l'*École*. Le sujet du concours est un phare; les exposants sont nombreux; ils ont fait preuve de talent et surtout d'habileté, et cependant de

notre examen est ressorti pour nous, encore une fois, la preuve que l'enseignement fait fausse route.

Le respect pour ce qu'on veut bien appeler, à tort souvent, la raison et le bon sens, est devenu si exclusif, que chacun reste didactique, utilitaire, volontairement prosaïque. On sent que la vieillesse, la caducité même est partout dans l'enseignement de l'architecture; la jeunesse et l'enthousiasme en sont proscrits.

« Quelle folie! disait un jeune lctinus se promenant devant les » projets exposés; je viens d'entendre dire qu'on peut faire de la » poésie en architecture! » Je reconnus ce jeune homme; c'est déjà un habile dessinateur, et son professeur occupe un rang honorable parmi ses confrères: l'élève n'est-il pas l'écho du maître?

On enseigne le matérialisme dans l'art; la plupart des professeurs ne voient dans l'architecture qu'un moyen de satisfaire à des besoins exclusivement physiques et de charmer l'œil par une certaine harmonie toute matérielle de formes et de couleurs. L'utilité et la volupté, voilà pour ces messieurs tout ce que l'art peut ambitionner aujourd'hui!

Tout cela peut s'appeler parfaitement raisonnable, je ne m'y oppose pas; mais c'est aussi parfaitement immoral et insuffisant; par moment, c'est même profondément ennuyeux.

Pour ces architectes, un phare est tout simplement un porte-lumière haut monté pour être vu au loin et tenu à l'abri des coups de mer.

Et si l'on donnait un programme de phare à un ingénieur, je le demande, en quoi ce programme se distinguerait-il du précedent? En rien, certainement; et cependant il devrait y avoir une distinction radicale entre les deux; car l'ingénieur est avant tout homme de science, et l'architecte avant tout homme de sentiment; et l'on ne devrait pas demander au représentant de la raison pure exactement les mêmes services qu'à un artiste, à un représentant du sentiment.

Un phare doit soutenir dans les airs une éclatante lumière, visible au loin sur l'Océan; ses formes doivent se ressentir du voisinage de la mer, dont l'atmosphère ronge les arêtes de pierre, et dont les vagues pesantes et mobiles heurtent avec violence les surfaces planes et brisent les saillies. Voilà qui est vrai pour l'ingénieur comme pour l'architecte, ce dont l'un et l'autre devront toujours tenir compte; car, pas plus que l'ingénieur, l'architecte ne doit négliger les prescriptions de la raison, les règles de la science. Mais respecter ces considérations, ce n'est guère encore qu'un effort de la raison pure, une application de la science à l'utile; le sentiment se montre encore fort peu dans tout ceci, et cependant quelle belle occasion! Un phare, monument de sollicitude et d'intérêt sympatique, monument d'amour et d'inquiétude, œuvre née à la fois d'un besoin de l'industrie, du commerce, et d'un sentiment de l'âme, œuvre d'UTILITÉ et de RELIGION.

De sentiment, de religion, de ce qui constitue le véritable caractère *artistique architectural* du monument, les projets au concours en montraient fort peu. Il y avait cependant au milieu de cet océan de matérialisme quelques jets, quelques rares élans auxquels nous voulons rendre justice. Nous comptons faire graver quelques-uns des projets qui nous ont paru offrir le plus d'intérêt: ce travail sera probablement achevé à temps pour paraître dans notre prochain numéro; nous attendrons donc sa publication pour préciser mieux et plus complétement notre pensée; nous pourrons alors lui donner un relief plus sensible à l'aide de formes dessinées.

CÉSAR DALY.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

SOMMAIRE: — *Travaux publics.* — *Génie civil:* 1° Chemins de fer; 2° Lignes télégraphiques; 3° Mines; 4° Cantonniers; 5° Fleuves et Ports de mer; 6° Canaux; 7° Routes; 8° Ponts. — *Travaux d'architecture; Décrets divers; Conventions internationales*, etc.: Bâtiments civils. Bains et lavoirs publics. Logements d'ouvriers, etc Le repos du dimanche. Propriétés littéraire et artistique. Emblèmes et appellations historiques. — L'art honoré. — *Administration:* Bruits au sujet de l'administration des arts et des travaux publics. Direction des Musées. Exposition des Beaux-Arts. Ouverture du salon. — *Faits Paris:* Bâtiments civils de Paris. Réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin. Une forte cassette. Nos salles d'assemblées législatives. Achèvement du Jardin du Luxembourg. *Te Deum* du 1er janvier.

Les administrations publiques comprennent généralement qu'à la suite d'une grave secousse politique, il est autant de leur intérêt que de leur devoir de veiller à la reprise active des affaires et de stimuler particulièrement les entreprises de travaux publics et les travaux de bâtiment en général. Ce fut à la nécessité de ces efforts que nous fîmes allusion dans notre 11e numéro de 1851 (vol. IX, *col.* 412), en commençant la série des *Nouvelles et faits divers.*

Depuis le 2 décembre, en effet, bon nombre de décrets ont été publiés; nous les avons fait connaître jusqu'au 13 décembre. Du 13 au 23, les préoccupations occasionnées par le vote politique de la France qui allait décider de sa destinée, ont sans doute absorbé l'administration; car, dans cet intervalle, aucun décret important, intéressant les travaux publics, n'a été promulgué. Dans le travail qui suit, nous résumerons les décrets qui ont paru depuis le 23 décembre jusqu'au mois de février où nous sommes entrés, et nous compléterons cette statistique dans notre numéro suivant.

Dans un moment comme celui-ci, la solidarité entre tous les ordres de travaux est profonde; plus on dépensera en chemins de fer, en routes nationales, canaux, etc., plus aussi on dépensera en édifices publics, en constructions particulières. La *confiance* est la puissance motrice de toutes les entreprises, de tous les travaux: Jean fait bâtir parce qu'il voit que Pierre et Paul ont confiance et font bâtir. Plus on verra d'entreprises en voie d'exécution, plus on en entreprendra: la confiance engendre la confiance. C'est pourquoi nous jugeons très-utile de donner un aperçu aussi précis que possible de la situation des travaux publics et particuliers en ce moment; nous voulons montrer quels sont les crédits votés sur le budget de cette année, non-seulement pour des édifices, mais pour des travaux publics de tout genre: chemins de fer, routes, canaux et lignes télégraphiques, aussi bien que pour des églises, des bourses, des hôpitaux, des prisons, etc.; quelle somme on se dispose à consacrer à toute espèce de travaux publics, et quelle source d'encouragement doit en résulter pour les entrepreneurs de constructions particulières.

Notre aperçu de la situation, bien que rapide, donnera cependant à notre section des *Nouvelles et faits divers* un développement inaccoutumé. Nos confrères, inquiets sur l'avenir des travaux et désireux d'utiliser leur talent, y trouveront cependant quelque intérêt.

TRAVAUX PUBLICS. — GÉNIE CIVIL.

1° Chemins de Fer.

— *Chemin de fer de Paris à Lyon.* — Le chemin de fer de Lyon à Paris, composé des quatre sections: de Paris à Châlon, de Châlon à Mâcon, de Mâcon à Vaise, et de Vaise à Perrache, a

été concédé à l'industrie privée, en vertu d'un décret du 5 janvier dernier, avec un nouveau cahier des charges.

D'après l'ancien cahier des charges, la somme que la Compagnie concessionnaire devait rembourser à l'État, sur le montant des travaux exécutés par lui, avait été fixée à 100 millions, et n'était payable qu'en douze années; cinq années étaient accordées pour l'achèvement de la ligne jusqu'à Perrache. Aucun cautionnement préalable n'était exigé de la Compagnie; les trains spéciaux, destinés au transport des dépêches, devaient être rétribués dans tous les cas.

Dans le nouveau cahier des charges, la somme à rembourser par la Compagnie a été élevée de 100 à 114 millions, productifs d'intérêt à 4 pour 100. Le payement intégral de cette somme s'effectuera en quatre, au lieu de dix ans, et le délai pour l'exécution des travaux sera abrégé d'une année. La section de Châlon à Mâcon sera mise en exploitation dans deux ans; celle de Mâcon à Vaise dans trois ans; la traversée de Lyon sera terminée dans le courant de l'année suivante. Dans quatre ans, au plus tard, terme fixé pour l'achèvement du chemin de fer de Lyon à Avignon, la grande ligne de Calais à Marseille, l'une des plus importantes de l'Europe, sera sans lacune à la disposition de l'industrie et du commerce. La nouvelle Compagnie est tenue, en outre, de verser au trésor public, dans les délais fixés par le décret du 10 décembre dernier, la somme de 1 million formant sa part contributive dans les frais d'exécution du chemin de ceinture.

Dans le rapport adressé au président de la République par le ministre des Travaux publics, à propos de cette concession, en date du 5 janvier 1852 (*Moniteur* du 6 janvier), on lit: « Sur les » 114 millions remboursables au trésor public, 49 millions feront » face à la subvention promise à la Compagnie concessionaire » du chemin de fer de Lyon à Avignon; les 65 millions formant » l'excédant pourront être consacrés au soulagement de la dette » flottante ou à l'exécution d'autres grands travaux. »

Voici les noms des concessionnaires: MM. Ernest André, Baring frères et Compe, Bartholony frères, Blanc (Matthieu) et Compe, Thomas Brassey, Edward ladd Betts, Auguste Dassier, Charles-Pierre Devaux, François Durand et Compe, duc de Galliera, Salomon Heine, Hottinguer et Compe, John Pierre Kennard, Joseph Lock, Mallet frères et Compe, Marcuard et Compe, John Masterman jeune, Matthieu Uzielli, Samuel Morton Peto, B. Paccard-Dufour et Compe, Perrier frères, Pillet-Will et Compe, de Rothschild frères, N. M. Rothschild et fils de Londres, Florentin Achille Seillière, et A. de Warn et Compe.

— *Chemin de fer de Lyon à Avignon.* — « Par décret du 3 janvier 1852, MM. Génisseau, Boignes et Compagnie, Émile Martin » et Compagnie, Edouard Blount, Parent (Basile), Drouillard Benoist et Compe, sont et demeurent définitivement concessionnaires du chemin de fer de Lyon à Avignon, moyennant un » rabais de 11 millions sur le chiffre de la subvention à fournir par l'État, exprimé dans leur soumission et sous toutes » les clauses et conditions, tant de la loi du 1er décembre 1851 » que du cahier des charges y annexé, et des décrets des 9 et 16 » du même mois. »

Les concurrents des concessionnaires étaient MM. Séguin frères et Compagnie.

Un décret du 22 janvier 1852 affecte à cette ligne une somme de 1,630,000 fr., à prélever sur un crédit de 2,950,000 resté sans emploi en 1851. Les travaux du chemin de Lyon à Avignon seront exécutés sous la direction de M. Talabot, ingénieur en chef, directeur de la ligne d'Avignon à Marseille.

— *Chemin de fer de ceinture autour de Paris.* — Nous avons annoncé dans un des derniers numéros de 1851 la création du chemin de ceinture destiné à relier entre eux les principaux rail-ways aboutissant à Paris. Un décret du 16 janvier affecte à cette voie la somme de 1,320,000 francs. De plus, il est ouvert un nouveau crédit de 333,333 fr. 33 centimes, somme égale au premier versement à faire au trésor public par les concessionaires du chemin de fer de Paris à Lyon, sur leur part contributive dans les dépenses.

— *Chemin de fer de l'Ouest.* — Par un décret du même jour, il est ouvert un crédit de 3,000,000 de fr. sur l'exercice de 1852 pour l'exécution des travaux entre le Mans et Laval.

— Le *Moniteur* du 28 janvier contient un décret par lequel une Société anonyme, formée sous le nom de Compagnie du chemin de fer de l'Ouest, est autorisée et acceptée aux lieu et place de MM. Stokes et Compagnie, les précédents concessionnaires, qui se retirent.

2° Ligne de télégraphie électrique.

Rapport au Président de la République.

Monsieur le Président,

En portant les regards sur la carte des lignes de télégraphie électrique qui sillonnent l'Europe, on est péniblement surpris de voir pour quelle faible part figure la France dans cet immense réseau de communications internationales. On remarque surtout avec étonnement que, non-seulement les plus importantes villes de notre pays sont privées d'un si précieux moyen de correspondance, mais qu'il existe aussi une assez grande étendue de chemins de fer déjà en exploitation depuis plusieurs années qui en est également dépourvue.

J'ai pensé, monsieur le Président, que la France ne pouvait rester, à cet égard, dans un état d'infériorité également préjudiciable aux intérêts de ses relations intérieures et au développement de ses rapports avec les peuples voisins. Aussi, quelles que soient les réserves que doive imposer la situation des finances de l'État, je n'ai pas hésité à venir vous demander les crédits nécessaires pour remplir les lacunes qui existent encore dans l'ensemble de nos établissements télégraphiques.

La première de ces lacunes et la plus regrettable est celle qui existe de Châlon à Marseille, et qui rend presque sans efficacité la portion terminée entre Paris et Châlon.

Il est juste que Lyon et Marseille, ces deux grands centres de commerce, d'industrie et d'intérêts de toute nature, ne soient pas plus longtemps déshérités des bienfaits d'une découverte dont profitent déjà, depuis quelque temps, d'autres localités d'une moindre importance. Aussi, monsieur le Président, sans attendre l'achèvement du chemin de fer qui doit relier directement Marseille à Paris, vous proposerai-je de construire une ligne de télégraphie électrique qui suivrait la grande route depuis Châlon jusqu'à Avignon, et emprunterait ensuite la voie du chemin de fer pour aller de cette dernière ville à Marseille. Je ne doute pas que les dangers que peut offrir l'établissement d'une ligne livrée pour ainsi dire à la bonne foi publique ne soient beaucoup moins grands qu'on ne le suppose en général, et les expériences déjà faites sur plusieurs points me donnent l'assurance que l'administration pourra efficacement faire respecter les fils électri-

ques ainsi exposés aux atteintes de la malveillance, surtout lorsqu'elle sera armée des moyens de répression que comporte la loi nouvelle sur la police des lignes télégraphiques. D'ailleurs, monsieur le Président, l'établissement des fils électriques le long de la grande route ne devra être que provisoire, et ces fils seront reportés sur les chemins de fer, à mesure que les différents tronçons du chemin s'achèveront. Vous apprécierez trop bien, monsieur le Président, les avantages immenses que doit retirer notre pays d'une mesure qui permettra de communiquer directement de Marseille à Londres, et de nous assurer par là le transit de toutes les dépêches du Levant, ainsi que de la malle de l'Inde, pour qu'il me soit nécessaire d'insister près de vous sur son urgente utilité.

La ligne la plus importante, à mon avis, après celle qui doit unir la Méditerranée à l'Angleterre, en traversant le détroit, est celle qui, partant de Paris, passerait par Bordeaux et viendrait desservir le sud-ouest de la France, en allant rejoindre la ligne de Marseille par Toulouse, Narbonne, Cette, Montpellier, Nîmes et Beaucaire. Jusqu'à Bordeaux, cette ligne suivra le chemin de fer, et, depuis cette dernière ville jusqu'à Cette, on pourrait lui faire suivre les bords du canal, qui offrirait les plus favorables conditions d'établissement. A partir de Cette, on profiterait du chemin de fer jusqu'à Arles, en passant par Montpellier, Nîmes, Beaucaire et Tarascon.

Après ces deux grandes lignes dont l'importance me paraît devoir obtenir le premier rang, il en est une troisième qui ne le cède peut-être pas à celles-ci pour les avantages que doivent en retirer nos relations avec l'Allemagne centrale; je veux parler de la ligne de Paris à Strasbourg. Le chemin de fer entre ces deux villes sera assez prochainement livré à la circulation, et il sera permis d'établir les fils sur la chaussée de la voie ferrée, qui est, sinon achevée, du moins fort avancée sur tout le parcours.

Enfin, monsieur le Président, des lignes secondaires, destinées à rattacher notre système télégraphique avec les télégraphes des peuples voisin, tels que le Piémont, la Suisse, l'Italie et l'Espagne, ou à relier entre elles les communications de même nature dans l'intérieur de la France, complètent un emsemble de propositions que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation et pour lesquelles je vous demanderai de vouloir bien ouvrir un crédit de quatre millions huit cent trente-deux mille neuf cent quatre-vingt-sept francs, qui permette de commencer immédiatement les travaux.

L'expérience faite depuis dix mois pour l'application de la télégraphie privée ne laisse aucun doute sur les ressources que le développement de cette branche des services publics doit offrir au trésor, et l'accroissement des recettes, qui sera la conséquence nécessaire de la création des lignes proposées, représentera une somme bien supérieure à l'intérêt du capital dépensé.

L'État trouve donc par là un placement avantageux de capitaux, tout en réalisant un projet d'une importance immense pour l'administration, le commerce, l'industrie et tous les intérêts privés dans leurs rapports avec l'intérieur ou avec l'étranger.

Ces considérations ne vous ont pas échappé, monsieur le Président, et c'est aller au-devant de vos intentions que de vous proposer un projet qui doit mettre la France au niveau des autres peuples de l'Europe, lorsqu'il s'agit d'entreprises, grandes, utiles, glorieuses.

Je suis heureux de pouvoir m'associer à cette généreuse initiative, en soumettant à votre signature le projet de décret ci-joint.

Je suis avec un profond respect, etc.,

Le ministre de l'Intérieur,

A. DE MORNY.

Suit un décret, en date du 6 janvier, qui ouvre au ministre de l'Intérieur, sur le budget des exercices 1852, 1853, 1854, un crédit de 4 millions 832,987 francs, pour la construction des lignes de télégraphie électrique ci-après désignées :

Lignes de l'Est, avec embranchement sur Forbach et Mulhouse	233,987
Ligne de Châlon-sur-Saône à Marseille, avec embranchement sur Saint-Étienne et Grenoble	566,603
Ligne de Paris à Bayonne	263,442
Ligne de Bordeaux à Cette et à Marseille	474,068
Ligne de Nantes à Brest par Vannes, etc.	242,571
Ligne de Paris à Cherbourg, par Évreux, Caen	252,277
Ligne de Châteauroux à Périgueux	171,604
Lignes de Nevers à Clermont	138,264
Ligne secondaire à construire pour relier les chefs-lieux des départements aux lignes principales :	
Oise (Beauvais)	57,836
Aisne, Ardennes (Laon, Mézières, Reims)	164,951
Vosges (Épinal)	63,210
Seine-et-Marne, Aube, Haute-Marne, Haute-Saône (Melun, Troyes, Chaumont, Vesoul)	245,717
Yonne (Auxerre)	16,166
Jura (Lons-le-Saulnier)	57,540
Ain (Bourg)	31,752
Haute-Loire, Lozère (le Puy, Mende)	112,407
Ardèche (Privas)	36,960
Hautes-Alpes, Basses-Alpes (Gap, Digne)	156,660
Var (Toulon, Draguignan, frontière du Piémont)	120,742
Pyrénées-Orientales (Perpignan et la frontière espagnole)	79,108
Ariége (Foix)	68,218
Tarn, Aveyron (Albi, Rodez)	129,030
Lot (Cahors)	56,070
Gers, Hautes-Pyrénées, Basses-Pyrénées (Auch, Tarbes, Pau)	157,878
Deux-Sèvres, Charente-Inférieure (Niort, la Rochelle)	117,064
Vendée (Napoléon-Vendée)	63,798
Creuse (Guéret)	57,739
Corrèze, Cantal (Tulle, Aurillac)	140,784
Orne, Sarthe, Mayenne, Ille-et-Vilaine, Côtes-du-Nord (Alençon, le Mans, Laval, Rennes, Saint-Brieuc)	349,438
Fils supplémentaires sur les lignes existantes	207,013
Total	4,832,987

Sur la somme totale, un crédit de 1,780,671 fr. est imputable sur l'exercice 1852 et affecté à la création des lignes suivantes, savoir :

Lignes de l'Est	233,987
Ligne de Châlon-sur-Saône à Marseille	566,603
Ligne de Paris à Bayonne	263,442
Ligne de Bordeaux à Cette et à Marseille	474,068
Ligne de Nantes à Brest	242,571
Total	1,780,671

3° Mines.

Un décret du 24 décembre règle les divisions du service des mines et tout ce qui concerne les grades, les classes, l'avancement, les congés, etc., des ingénieurs des mines.

4° Cantonniers.

Les *Cantonniers* avaient été nommés et congédiés jusqu'aujourd'hui par les ingénieurs. Un décret (10 janv.) vient de changer cette disposition : désormais les cantonniers seront nommés par le *Préfet* sur une liste de proposition présentée par l'ingénieur en chef, et contenant un nombre de candidats triple ou au moins double du nombre d'emplois à remplir. Ils seront congédiés par le préfet sur la proposition ou sur l'avis de l'ingénieur en chef.

5° Fleuves et Ports de mer.

Par décret du 15 janvier :

Une somme de 2,800,000 fr. est affectée aux travaux d'amélioration de la navigation de la Seine : 1° entre la Meilleraye et Villequier; 2° entre Quillebœuf et Tancarville, en continuation des travaux entrepris en vertu de la loi du 31 mai 1846.

Une somme de 1,500,000 fr. est affectée à l'amélioration de la navigation du Rhône, entre Arles et la mer.

Une somme de 300,000 fr., à l'achèvement du barrage éclusé avec pertuis de navigation et de chasse, entrepris au port de Boulogne, en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Une somme de 300,000 fr., à la continuation des travaux entrepris pour l'amélioration du port des Sables, en vertu de la loi du 16 juillet 1845.

Sur les allocations qui précèdent, il est ouvert au ministère des travaux publics, sur l'exercice de 1852, un crédit de 1,650,000 fr., réparti ainsi qu'il suit :

Seine.	800,000 fr.	1,300,000 fr.
Rhône.	500,000	
Port de Boulogne.	200,000	350,000 fr.
Port de Sables. .	150,000	
Total.		1,650,000 fr.

Par le même décret, il est ouvert un crédit extraordinaire sur l'exercice de 1852, de 50,000 fr. pour les travaux de dérivation des eaux de la Nesle, et de 500,000 fr. pour les travaux de défense de la pointe de Grave.

6° Canaux.

Les traités sanctionnés par les lois des 5 août 1821 et 14 août 1822, concernant l'achèvement et la construction de divers canaux, ont été, depuis que ces canaux sont livrés à la navigation, une source de contestations incessantes entre le gouvernement qui les administre et quelques-unes des Compagnies qui ont prêté les fonds employés à ces travaux; tel est du moins l'avis de M. le ministre des Finances, dans un rapport du 21 janvier de cette année, adressé au président de la République. Les conventions passées avec ces Sociétés leur attribuent une part éventuelle dans les produits après l'amortissement du capital emprunté, et leur donnent le droit d'intervenir dans les modifications de tarif que nécessitent les besoins de l'industrie et du commerce; il en résulte, dit le ministre, que l'exploitation des canaux, entravée par une double direction, ne procure point au pays les avantages qu'on devrait attendre de ce vaste réseau de navigation artificielle.

En conséquence de ces considérations, le président a décrété (21 janv.) qu'il serait procédé immédiatement, dans les formes prescrites par la loi du 29 mai 1845, au rachat, pour cause d'utilité publique, des droits attribués à la Compagnie des Quatre-Canaux, par les articles 9, 10, 11 du cahier des charges annexé à la loi du 14 août 1822, et applicable aux canaux de Bretagne, du Nivernais, du Berry et latéral à la Loire, de Digoin à Briare, et représentés par les actions dites « de jouissance » desdits canaux.

Par un second décret (même date), le rachat des actions de jouissance de la Compagnie du canal de Bourgogne est également décidé.

7° Routes.

Dans le projet de budget de l'exercice 1852, le gouvernement avait demandé pour les travaux de rectification des routes nationales, un crédit de 4,000,000 fr. Ce crédit fut réduit par l'Assemblée législative à 2,600,000 fr. Par décret du 18 janvier, il est ouvert au ministère des travaux publics, sur l'exercice de 1852, un crédit extraordinaire de 2,000,000 de fr. applicables aux travaux de rectification des routes nationales.

Les renseignements recueillis par l'administration font penser au ministre qu'une somme de 127 millions est encore nécessaire pour mettre dans un état satisfaisant de viabilité le réseau de nos routes nationales.

Voilà pour cet ordre de routes.

Les voies d'une importance secondaire ne seront pas négligées. En effet, plusieurs décrets spéciaux autorisent divers départements à contracter des emprunts et à s'imposer extraordinairement pour construire des routes départementales et des chemins vicinaux. Ainsi, le 27 décembre, le président de la République a autorisé le département de la Moselle à emprunter 55,000 fr.; le Loir-et-Cher, 375,000 fr.; la Loire, 25,000 fr.

Sur un emprunt de 175,000 fr., le Finistère devra affecter 84,700 francs aux chemins vicinaux et une partie du complément aux routes départementales. (Décret du 19 janv.)

Dans Maine-et-Loire, trois nouvelles routes départementales seront construites, grâce à un prélèvement sur l'emprunt de 31,000 fr., décrété le 23 janvier. Enfin, le département de la Corrèze est autorisé à s'imposer extraordinairement à partir de 1853, pour les travaux d'achèvement et d'amélioration des chemins vicinaux de grande communication.

8° Ponts.

On songe à remplacer à Angers le pont suspendu, dont la chute produisit, en 1850, des résultats si déplorables. On se rappelle que 200 soldats environ périrent par suite de l'affaissement du tablier de ce pont.

Un décret du 25 décembre dernier autorise la ville d'Angers à contracter un emprunt de 250,000 fr., pour la construction d'un nouveau pont sur le Maine.

TRAVAUX D'ARCHITECTURE, DÉCRETS DIVERS, CONVENTIONS INTERNATIONALES, ETC.

Bâtiments civils.

Le même système d'emprunt a été adopté pour procurer aux départements et aux communes les ressources nécessaires à leurs travaux publics. Nous faisons des vœux pour que ces emprunts soient

couverts facilement, et sans recourir à des conditions plus onéreuses que celles qui sont portées dans les décrets. Espérons que les capitalistes confiants répondront aux appels qui vont leur être adressés.

— Par décret du 27 décembre 1851, la ville de Dijon a été autorisée à emprunter une somme de 140,000 fr., destinée à concourir au paiement des travaux d'achèvement de l'aile orientale de l'ancien palais des États de Bourgogne. — La ville de Périgueux, 70,000 fr., destinés au paiement des travaux supplémentaires du lycée. — La ville d'Agen, 50,000 fr., pour les travaux d'achèvement de l'abattoir. — Et la ville d'Alençon (Orne), 33,600 fr., tant pour paiement de dépenses faites que pour travaux divers à exécuter.

— Le 29 décembre, par décret, il a été ouvert un crédit de 190,000 fr. pour les dépenses de la cérémonie du 1er janvier.

— Il est ouvert également au ministère des Travaux publics un crédit de 470,000 fr. (pour des travaux de construction et de grosses réparations), qui sera réparti ainsi qu'il suit :

Travaux d'appropriation des Tuileries.	200,000 fr.
École polytechnique (achèvement du bâtiment des élèves et travaux accessoires).	100,000
Palais du Luxembourg (prolongement de la rue Soufflot).	170,000
Total.	470,000 fr.

(Décret du 15 janv.)

—Dans les Pyrénées-Orientales, on pourra emprunter 150,000 fr. pour la construction d'un dépôt d'étalons à Perpignan. (Décret du 19 janv.)

— Le Finistère va réparer ses édifices départementaux à l'aide d'un prélèvement sur un emprunt de 175,000 fr., dont l'autorisation porte la date du 19 janvier.

— Le Pas-de-Calais empruntera 95,000 francs pour payer la dette contractée par le département, à l'occasion des travaux exécutés à l'hôtel de la préfecture d'Arras. (Décret du 19 janv.)

— Le département de la Côte-d'Or est autorisé à emprunter 525,000 fr., qui seront appliqués à la construction d'une prison à Dijon et à l'acquisition des terrains. (Décret du 31 janv.)

— Enfin, la ville d'Angers sera aussi gratifiée d'une prison, dont la dépense sera prélevée sur une somme de 700,000 fr. que le département de Maine-et-Loire est autorisé à emprunter. (Décret de même date.)

— Pour peu que tous ces travaux soient entrepris cette année, MM. les ingénieurs de l'État et les architectes des départements auront une campagne bien remplie.

Bains et Lavoirs publics.

Une loi du 3 février 1851 ouvrit au ministère de l'Agriculture et du Commerce un crédit extraordinaire de 600,000 francs, destiné à encourager, dans les communes qui en feraient la demande, la création d'*établissements modèles de bains et lavoirs publics gratuits ou à prix réduits.*

En exécution de l'art. 2 de cette loi, une commission spéciale fut instituée pour l'examen des demandes qui pourraient être faites par les communes, les bureaux de bienfaisance et autres établissements d'utilité publique.

Pour faciliter l'étude des projets, l'administration fit déposer, dans chaque chef-lieu de préfecture, de sous-préfecture et dans les archives des Chambres de commerce et des Chambres consultatives des arts et manufactures, un exemplaire d'une collection de documents et plans recueillis en Angleterre, concernant les principaux établissements de bains et de lavoirs publics.

Un certain nombre de communes répondirent à cet appel. Plus de soixante demandes d'importance diverse furent produites; elles intéressaient un certain nombre de villes, telles que Lille, Mulhouse, Foix, Albi, Angers, Épinal, Montpellier, Guéret, Nantes; le plus grand nombre se rapporte à de petites localités industrielles ou rurales. Enfin, Paris, qui semblait être resté en retard, a produit récemment deux projets sur une vaste échelle. Mais les communes paraissent n'avoir pas compris suffisamment que les établissements, dont la loi a voulu encourager la création, doivent pouvoir être considérés comme *modèles*, au moins sous quelques rapports. Pour que la loi sur les bains et lavoirs publics produisit tous ses résultats, l'ancien ministre de l'Agriculture et du Commerce, dans un rapport au président de la République, en date du 3 janvier 1852, annonçait qu'il avait fait préparer et qu'il allait envoyer dans les départements, à titre de spécimen, de nouveaux plans plus modestes et plus conformes aux procédés du blanchissage français.

Le ministère de l'Agriculture et du Commerce n'existe plus, c'est vrai, mais ses fonctions existent toujours, et il est à supposer que le ministre de l'Intérieur, dans les attributions duquel le ministère supprimé vient de rentrer, ne laissera pas tomber les bonnes intentions de l'ancien ministre du Commerce.

Une des causes, dit le ministre, dans le rapport précité, qui se sont opposées à l'emploi immédiat du crédit pour 1851, a été la « limite posée par le paragraphe 3 de l'article 2 de la loi du 3 février, » qui interdit au gouvernement d'accorder des subventions excédant la somme de 20,000 francs. Cette restriction, fâcheuse dans » certains cas, n'était nécessaire pour aucun, puisque les communes, » obligées par la loi même à concourir pour les deux tiers aux frais » des établissements subventionnés, sont évidemment intéressées à » n'en point exagérer la dépense. »

A l'époque de ce rapport sur le crédit voté de 600,000 francs, ouvert au ministère de l'Agriculture et du Commerce sur l'exercice de 1851, il restait la somme de 590,984 francs 95 centimes.

Un décret fut signé du président de la République, le 3 janvier dernier, date du rapport, d'où nous extrayons ce qui suit :

« Art. 1er... Un crédit de 590,984 fr. 95 c. est ouvert au ministre » (de l'Agriculture et du commerce) sur l'exercice de 1852, pour » continuer les dépenses nécessaires à l'exécution de la loi du 3 février 1851.

» Art. 2. L'article 2 de la loi sus-énoncée du 3 février 1851 est » rapporté dans celles de ses dispositions qui limitent à 20,000 fr. le » maximum de chaque subvention, et interdisent d'encourager plus » d'un établissement par commune. Les subventions à allouer continueront de ne pouvoir excéder le tiers de la dépense totale de » chaque établissement. »

A propos de bains et pour ne pas y revenir dans ce numéro de la *Revue*, nous introduirons ici quelques données statistiques intéressantes.

Il existe actuellement à Paris 125 établissements de bains publics, sans compter les bains chauds donnés sur la Seine dans

les quatre grands établissements du Pont-Royal, du Pont-Neuf, et du Pont-Marie, ainsi que les bains froids pris en rivière pendant l'été. On distribue annuellement dans ces établissements 1,818,500 bains. Si l'on ajoute le nombre des bains pris dans les quatre grands établissements cités plus haut, et qui peut s'élever à 297,825, on arrive à un total de 2,116,325, ou deux bains à peu près par habitant et par année, non compris les bains qui se distribuent dans les hôpitaux. Tous ces établissements sont groupés dans les quartiers habités par la population aisée et riche, et leurs prix sont assez élevés, car la moyenne par bain est de 0 fr. 60 c., le minimum de 0 fr. 40 c., et le maximum de 0 fr. 80 c. Nous empruntons ces chiffres au *Siècle*.

Logements d'ouvriers, etc.

Par décret du 22 janvier, « les biens meubles et immeubles qui » sont l'objet de la donation faite le 7 août 1830, par le roi Louis-» Philippe, sont restitués au domaine de l'État. » (Ces biens sont estimés, d'après les décrets de ce jour, à près de 200 millions.) D'après l'article 6 : Dix millions seront employés à améliorer les logements d'ouvriers dans les grandes villes manufacturières.

Les ouvriers des villes logent dans des propriétés particulières; améliorer les logements de ces propriétés avec les deniers publics, serait simplement un moyen d'en faire évincer les ouvriers et d'y attirer des logeurs pouvant payer plus que les ouvriers. Telle ne peut donc pas être l'idée du gouvernement. Quelle est-elle? nous l'ignorons; mais l'amélioration des logements insalubres est une si importante question, que nous ne manquerons pas de rapporter tout ce que l'État décidera à ce sujet.

D'après l'article 12 du même décret, un château national servira de maison d'éducation aux filles ou orphelines indigentes des familles dont les chefs auraient obtenu une certaine récompense honorifique; et d'après l'article 13, le château de Saverne sera restauré et achevé pour servir d'asile aux veuves des hauts fonctionnaires civils et militaires morts au service de l'État.

Le repos du Dimanche.

M. le ministre de l'Intérieur, par une circulaire datée du 15 décembre dernier, informe MM. les préfets qu'ils ne doivent pas tolérer l'exécution de travaux publics les dimanches et jours fériés. « Le gouvernement ne prétend pas, dit la circulaire, faire peser » une sorte de contrainte sur la volonté des citoyens; chaque indi-» vidu reste libre d'obéir aux inspirations de sa conscience; mais » l'État, l'administration, les communes, peuvent donner l'exemple » du respect des principes... En conséquence, je vous invite à » donner des ordres pour qu'à l'avenir, autant qu'il dépendra » de l'autorité, les travaux publics cessent le dimanche et les » jours fériés. »

Désormais, un article spécial doit être introduit dans tous les cahiers des charges soumis au contrôle de l'administration centrale, départementale ou communale, afin d'assurer l'application de la mesure précitée.

Avec le ciel, il y a cependant parfois des accommodements, car les préparatifs de la cérémonie du *Te Deum* ne furent en rien interrompus le 25 décembre, bien que ce fût une grande fête. Il est vrai que le 1er janvier était le terme fixé pour la cérémonie, et que ce terme était si proche que toutes les heures devaient être employées pour arriver à temps.

Propriété littéraire et artistique.

Une convention a été conclue, le 20 octobre 1851, entre la France et le Hanovre pour la garantie réciproque des œuvres de littérature et d'art des deux pays. Un décret relatif à la promulgation de cette convention a été signé par le président de la République, en date du 20 janvier.

Par l'art. 1er de la convention, il est dit que « le droit exclusif » des auteurs de publier leurs ouvrages d'esprit ou d'art, tels que » livres, écrits, œuvres dramatiques, compositions musicales, ta-» bleaux, gravures, lithographies, dessins, travaux de sculpture » et autres productions littéraires et artistiques, sera protégé ré-» ciproquement dans les deux États, de telle sorte que la réim-» pression et la reproduction illicites des œuvres publiées primi-» tivement dans l'un d'eux seront assimilées dans l'autre à la » réimpression et à la reproduction illicites des ouvrages natio-» naux. » Le gouvernement hanovrien s'engage à employer ses bons offices pour déterminer les autres gouvernements germaniques à entrer dans la même convention.

Emblèmes et appellations historiques.

Une convention analogue a été conclue le 3 novembre dernier entre la France et la Grande-Bretagne. Un décret du président de la République, du 22 janvier, a promulgué cette convention.

Les emblèmes nationaux ont été répandus avec une telle profusion sur tous nos édifices publics, que si un jour le sentiment du patriotisme venait à faillir, ou si le goût général devenait plus sévère, le public accuserait les architectes d'avoir abusé quelque peu de ce moyen de décoration. Lorsque l'imagination d'un architecte s'est endormie ou épuisée, pourrait-on dire, il a une ressource toute prête : il affiche quelque emblème national.

S'il est bon d'user d'une bonne chose, il est mal d'en abuser. Abusez d'un bon mot, il devient un lieu commun. L'emploi des emblèmes nationaux doit être la manifestation d'un respect sérieux, non la ressource de l'impuissance.

Depuis le 2 décembre, plusieurs décrets et circulaires ont modifié nos emblèmes et devises; il importe que nos confrères soient instruits de tout ce qui a été décidé à cet égard et qu'ils se le rappellent.

« Considérant, dit le président de la République, en date du » 31 décembre dernier, que le drapeau national ne doit pas être » plus longtemps privé de l'emblème renommé qui conduisit dans » cent batailles nos soldats à la victoire.

» Décrète:

» Art. 1er. L'aigle française est rétablie sur les drapeaux de » l'armée.

» Art. 2. Elle est également rétablie sur la croix de la Légion-» d'Honneur. »

— Le 3 janvier 1852, M. le président de la République a décrété :

« Art. 1er. Les monnaies d'or, d'argent et de bronze, porteront » sur la face l'effigie du président de la République, et en légende, » *Louis-Napoléon Bonaparte.*

» Sur le revers seront gravés les mots *République française*, et

» au milieu d'un encadrement de feuilles de chêne et de laurier,
» la valeur de la pièce et l'année de la fabrication.

» ART. 2. La tranche des pièces de vingt francs et de cinq francs
» portera ces mots en relief : *Dieu protége la France.* »

Ministère de l'intérieur.

Paris, le 6 janvier 1850.

Monsieur le préfet, les emblèmes les plus respectables perdent ce caractère quand ils ne rappellent que de mauvais jours. Ainsi ces trois mots : *liberté, égalité, fraternité,* forment par eux-mêmes une touchante devise; mais comme on ne les a vus paraître qu'à des époques de troubles et de guerre civile, leur inscription grossière sur nos édifices publics attriste et inquiète les passants : veuillez donc les faire effacer.

Il serait en même temps convenable de rendre aux monuments, places, rues, etc., leurs noms populaires, qui se sont conservés dans l'usage familier à travers tous les changements de régime. Il ne faut exclure aucun souvenir historique glorieux pour la France : le Palais-National s'appellera de nouveau le Palais-Royal; l'Académie nationale de musique, le Grand-Opéra; le théâtre de la Nation, Théâtre-Français ; la rue de la Concorde, la rue Royale, etc.

Veuillez me faire dans ce même esprit un rapport sur les changements analogues que vous croirez convenable de me proposer.

Recevez, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération distinguée.

A. DE MORNY.

Déjà, en effet, sur tous les édifices publics de Paris la devise : *Liberté, Egalité, Fraternité,* a été effacée, là même où elle avait été taillée dans la pierre, coulée dans le bronze ou la fonte.

— La forme de la décoration des membres de la Légion-d'Honneur est rétablie telle qu'elle avait été adoptée par l'empereur. (Décret du 31 janvier.)

— Le conseil municipal de Châlons-sur-Saône vient de voter un crédit de 1,500 francs pour rétablir sur l'obélisque de la place du Palais-de-Justice de la ville, l'aigle française et les inscriptions qui avaient été enlevées par les alliés en 1815.

L'art honoré.

Trois hommes éminents à divers titres, trois hommes qui ont enrichi notre recueil de leurs savantes études, viennent d'être l'objet d'une distinction publique.

M. Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vient d'être nommé officier de la Légion-d'Honneur;

M. Henri Labrouste, le professeur distingué, l'architecte auquel on doit la Bibliothèque Sainte-Geneviève, vient également d'être promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur;

Et M. Constant-Dufeux, architecte, ancien pensionnaire de Rome, professeur à l'École nationale des Beaux-Arts, qui n'a pas encore construit de beaux édifices parce que l'occasion ne lui en a pas été donnée, mais qui a marqué de son empreinte bien des monuments élevés par ses élèves, M. Constant-Dufeux vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

Il n'y a réellement pas à féliciter bien vivement ces messieurs de la distinction qui leur a été accordée. Il y a quinze ans, la nomination de M. Mérimée au grade d'officier eût été un à-propos; mais aujourd'hui, le nom de M. Mérimée est européen; il n'y a pas un homme ou une femme en Europe, aimant la littérature française, qui ne connaisse le nom de M. Mérimée, l'une de nos gloires nationales. Combien de commandeurs, combien de grands-officiers de la Légion-d'Honneur pourraient en dire autant?

Nos deux confrères, MM. H. Labrouste et Constant-Dufeux (le dernier surtout, envers lequel les administrations anciennes se sont montrées oublieuses au point de choquer toute notion d'équité), nos deux confrères auraient dû recevoir plus tôt une distinction qui ne peut être aujourd'hui que la réparation tardive d'une négligence regrettable.

ADMINISTRATION.

Bruits au sujet de l'administration des Arts et des Travaux publics.

Bruits, cancans, faut-il en parler? — Oui; — non pour qu'on leur prête l'importance de faits constatés, certains, mais du moins donnons-les comme des indices de la nature des préoccupations de l'esprit public.

On a parlé, il y a longtemps déjà, de fonder un ministère des Beaux-Arts : sous le règne de Louis-Philippe, il en était question. C'était M. Victor Hugo, ou M. F. Denis, ou tout autre qu'on désignait pour ce ministère; c'était MM. le baron Taylor, etc., qu'on disait prétendants à cette candidature; c'était M. Vitet, que les artistes regrettaient de voir absorbé par la politique, et qu'on espérait voir ainsi ramené aux arts. D'autres noms encore étaient cités, des noms plus illustres dans la littérature et les beaux-arts que quelques-uns des précédents.

Mais créer un nouveau ministère au moyen de soustractions opérées aux dépens des ministères existants, c'était affaiblir l'importance de ceux-ci : il y avait donc des récalcitrants, des opposants. On parlait donc, mais on n'agissait pas.

Le règne de Louis-Philippe s'acheva; la république commença.

Avec la république, place nette. S'il est bon de donner de l'unité à l'action gouvernementale sur l'art, voici sans doute le moment propice pour la réaliser. Table rase; une opposition timide, ou n'existant même pas encore. Allons, à l'action! — Rien.

Le temps s'écoule, la situation se complique, les intérêts individuels se retranchent, se fortifient, protestent contre toute modification; le bon moment est passé, la chance est perdue, et cependant dans le public on cause toujours du projet de création d'un ministère des Beaux-Arts.

Arrive le 2 décembre, suivi du suffrage de sept millions et demi de citoyens. Encore une fois, plus même que jamais, voici l'unité dans le pouvoir, et le *pouvoir* est une réalité incontestable. Fera-t-on un ministère des Beaux-Arts? Et les salons et les ateliers de causer, de supputer, de combiner, d'imaginer, de rapporter des nouvelles ou de les créer.

— Et que disait-on?

—Qu'on projetait effectivement de créer un ministère des Beaux-Arts, qui serait composé de la section des bâtiments civils, retranchée du ministère des Travaux publics; de la section des édifices diocésains, enlevée au ministère de l'Instruction publique et des Cultes; des théâtres, des musées et des palais nationaux; des

expositions annuelles des Beaux-Arts; des manufactures nationales; des encouragements à donner aux Beaux-Arts, etc., etc. M. de Nieuwerkerke devait être chargé du nouveau ministère... Mais bientôt le vent tourna, et le ministère des Beaux-Arts se réduisit aux proportions d'une division du ministère de l'Intérieur. On disait M. de Morny favorable au projet ainsi modifié, que le ministre des Travaux publics et celui de l'Instruction publique et des Cultes ne faisaient pas d'opposition, et que M. de Nieuwerkerke acceptait les fonctions de chef de cette nouvelle division de l'intérieur. — Mais M. de Morny a donné sa démission, M. le ministre des Travaux publics aussi.

— Le projet est donc encore une fois manqué?

— Complétement, disent les uns; mais d'autres prétendent qu'il va renaître et pénétrer au sein de l'administration par une autre porte. Pouvons-nous dire comment? L'inquiétude nous prend. Parlerions-nous politique, par hasard? Dieu nous en garde! Nous parlons *arts* et *cancans*. Nous ne savons rien; nous ignorons tout; nous rapportons seulement des causeries d'ateliers. Voilà pour M. le procureur de la République.

Nos précautions prises, nous continuons à cancaner.

L'Université a eu ses beaux jours, disent quelques-uns, et on pense établir la liberté de l'enseignement. Le génie civil, le travail libre, ont produit de magnifiques résultats en Angleterre, disent quelques autres, à quoi bon, en France, charger le budget et l'administration d'un corps d'ingénieurs des ponts et chaussées? Pourquoi ne pas donner les canaux et les routes à bail comme les chemins de fer et les ponts?

— Eh bien! après?

— Après? ma foi, on pourrait supprimer, disent les causeurs, les ministères des Travaux publics, et de l'Instruction publique et des Cultes. Voici comment : — Les bâtiments civils iraient au ministère de l'Intérieur avec l'Instruction publique réduite à de moindres proportions, et on supprimerait à cette occasion le conseil des bâtiments civils, un peu vermoulu. De son côté, l'administration des cultes irait grossir le ministère de la justice, à l'exception de la section des édifices diocésains qui joindrait sa sœur des bâtiments civils au ministère de l'intérieur.

— Mais de cette façon, le ministère de l'Intérieur grossi des bâtiments civils et des édifices diocésains, et tenant déjà en main les théâtres, les musées et palais nationaux, les manufactures nationales, les fonds pour l'encouragement des Beaux-Arts, les expositions annuelles des Beaux-Arts, etc., le ministère de l'Intérieur contiendrait tout juste l'ensemble des éléments qui devaient composer la division projetée des Beaux-Arts.

— Exactement.

— Mais que pensez-vous de tout cela?

— Cancan.

— Cancan! soit, mais il y a des cancans qui sont des vérités, et c'est sur ce point que je demande votre avis.

— Mon avis est que les arts ont été administrés depuis trop longtemps comme appât de l'hameçon politique, et qu'il serait dans l'intérêt bien entendu de l'art, et par suite aussi du commerce et de l'industrie du pays, qu'ils fussent administrés en vue de leur propre développement et succès, et pour cela, je pense qu'un remaniement ayant pour objet d'établir un peu d'unité dans l'administration des Beaux-Arts pourrait avoir des conséquences très-désirables. — Mais autre cancan; non, c'est autre nouvelle que je veux dire. M. Guizard s'est démis de ses fonctions de directeur des Beaux-Arts, et, par décret du 26 janvier, M. de Romieu, ancien préfet, l'auteur du *Spectre rouge*, est nommé à sa place.

— Autre nouvelle. Lisez le décret du président de la République, du 22 janvier dernier, relativement à l'institution d'un ministre d'État. « Il est institué, dit ce décret, un ministre d'État qui aura les attributions suivantes, » et la dernière attribution qu'on lit est celle-ci : « L'administration des palais nationaux et des manufactures nationales. » Ainsi voilà votre division des Beaux-Arts du ministère de l'Intérieur déjà entamée.

— Soit; mais mon cancan contient encore peut-être quelque parcelle de vérité. — Tenez, voici quelqu'un qui prétend, et il n'est pas le seul, dit-il, que déjà il est arrêté que les bâtiments civils vont être transportés par décret au ministère de l'Intérieur. — Qui vivra verra. (Ajoutons que le fait est accompli depuis que ce qui précède a été composé par l'imprimeur. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.)

Direction des Musées.

En vertu d'un arrêté de M. le ministre de l'Intérieur, en date du 22 janvier, la direction générale des musées forme désormais un service distinct du ministère de l'Intérieur.

Elle comprend, outre les musées de Versailles, de Trianon et du Luxembourg, l'inspection et la direction supérieure des musées de province, au point de vue des améliorations dont ils sont susceptibles et des encouragements qui peuvent leur être accordés.

Le directeur général des musées nationaux est chargé du service des expositions annuelles de peinture et de sculpture, et des propositions à faire au ministère de l'Intérieur pour la distribution des médailles et récompenses décernées à la suite du Salon.

Exposition des Beaux-Arts.

Voici le texte du règlement qui a paru le 30 janvier dans le *Moniteur*.

CHAPITRE PREMIER.

Dépôt des ouvrages.

Article 1er. L'exposition annuelle des ouvrages des artistes vivants comprend les ouvrages de peinture, dessin, miniature, gravure, lithographie, sculpture et gravure en médaille, architecture. Elle est ouverte aux productions des artistes français ou étrangers.

Art. 2. Chaque artiste ne pourra envoyer à cette exposition que trois ouvrages des genres désignés ci-dessous : 1° peinture (comprenant les dessins, aquarelles, pastels, miniatures, émaux, porcelaines); 2° sculpture et gravure en médailles; 3° gravure; 4° lithographie: 5° architecture.

Art. 3. Les ouvrages qui suivent ne pourront être présentés, savoir : les copies (sont exceptées celles qui reproduiraient un ouvrage dans un genre différent, sur émail ou par le dessin); les ouvrages qui ont déjà figuré aux expositions annuelles à Paris; les tableaux et autres objets sans cadre; les ouvrages d'un artiste décédé, à moins que le décès ne remonte pas à plus d'un an avant l'ouverture du Salon; les ouvrages anonymes.

Art. 4. Chaque cadre ne pourra contenir plus d'un sujet. Les ouvrages en miniature peuvent être placés sur le même cadre, mais

toutefois sans que leur nombre puisse dépasser celui fixé par l'article 2. La face et le revers d'une médaille ne comptent que pour un ouvrage.

Art. 5. Les ouvrages ayant des cadres de forme ronde ou ovale doivent être présentés encastrés dans des caisses de forme carrée.

Art. 6. Chaque artiste, en déposant ou en faisant déposer ses œuvres, devra en même temps remettre ou faire remettre une notice signée de lui, contenant ses nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, le nom de ses maîtres, enfin la mention des récompenses obtenues par lui. Ceux qui ne peuvent accompagner leurs ouvrages devront les faire remettre par une personne munie de leur autorisation écrite.

Art. 7. Les ouvrages devront être déposés ensemble, et en une seule fois, par chaque artiste.

Art. 8. Les ouvrages envoyés à l'exposition doivent être expédiés francs de port au Palais-Royal.

Art. 9. Chacun des cinq genres d'ouvrages désignés à l'article 2 devra être inscrit sur une notice séparée.

Art. 10. Dès que les ouvrages auront été enregistrés, nul ne sera admis à les retoucher.

Art. 11. Aucun ouvrage exposé ne peut être reproduit par le dessin ou autrement sans une autorisation de l'artiste.

Art. 12. Nul objet exposé ne peut être retiré avant la clôture. Il pourra toutefois être dérogé à cette disposition, mais seulement pendant les cinq jours de fermeture consacrés aux changements à opérer dans le placement des ouvrages.

CHAPITRE II.

Du jury d'admission.

Art. 1er. A chaque exposition, il sera formé un jury spécial pour statuer sur l'admission des ouvrages présentés.

Art. 2. Le jury sera composé moitié de membres nommés à l'élection, moitié de membres choisis par l'administration.

Art. 3. Le jury sera divisé en trois sections : la première comprendra la peinture; la gravure et la lithographie; la seconde, la sculpture et la gravure en médailles; la troisième, l'architecture.

Art. 4. La section de peinture se composera de quatorze membres; les sept élus par les artistes se subdiviseront en cinq peintres, un graveur et un lithographe. La section de sculpture se composera de huit membres; l'élection désignera trois sculpteurs et un graveur de médailles. La section d'architecture se composera de quatre membres. Chacune de ces sections sera présidée par le directeur général des musées ou par la personne qu'il déléguera à cet effet.

Art. 5. Auront le droit de prendre part à l'élection du jury tous les artistes déposants qui auront eu des ouvrages admis aux expositions précédentes (excepté celle de 1848).

Art. 6. Le lendemain du jour fixé comme terme de rigueur pour l'envoi des ouvrages, chaque artiste se trouvant dans les conditions énoncées par l'article 5 sera admis, sur la présentation de son récépissé, et après avoir donné sa signature, à déposer dans celle des trois urnes qui correspondra à sa section, un bulletin contenant les noms des jurés qu'il aura choisis. Les votes seront reçus dans le local de l'exposition, de neuf heures du matin à trois heures du soir, et le dépouillement commencera immédiatement après la fermeture du scrutin.

Art. 7. Les urnes seront ouvertes par le directeur général des musées, en présence du directeur des beaux-arts, du président de l'Académie des beaux-arts et de l'inspecteur général des beaux-arts.

Art. 8. La présence de huit membres au moins dans le jury de peinture, de quatre dans le jury de sculpture et de trois dans celui d'architecture, sera nécessaire pour la validité des opérations. S'il y a lieu, ce nombre sera complété dans chaque section par des jurés supplémentaires pris dans la proportion ordinaire, à la suite de ceux qui auront été nommés.

Art. 9. Les décisions du jury seront prises à la majorité absolue des membres présents; en cas de partage, l'admission sera prononcée.

Art. 10. Seront reçues sans examen les œuvres présentées par les membres de l'Institut et par les artistes décorés pour leurs œuvres.

CHAPITRE III.

Des médailles et des récompenses.

Art. 1er. Le même jury qui aura présidé à l'admission des ouvrages d'art sera également chargé de statuer sur le mérite des ouvrages exposés au Salon, et de désigner au ministère de l'Intérieur les artistes qui se seront rendus dignes de recevoir des récompenses et des encouragements.

Art. 2. Les récompenses qui pourront être accordées sur la proposition des divers jurys consisteront en médailles de 1re classe, valeur de 1,500 fr.; médailles de 2e classe, valeur de 500 fr.; médailles de 3e classe, valeur de 250 fr.

Art. 3. Les propositions des juges ne pourront pas dépasser :

Pour la peinture : 3 médailles de 1re classe, 6 médailles de 2e classe, 12 médailles de 3e classe.

Pour la sculpture : 2 médailles de 1re classe, 4 médailles de 2e classe, 6 médailles de 3e classe.

Pour la gravure et la lithographie : 1 médaille de 1re classe, 2 médailles de 2e classe, 4 médailles de 3e classe.

Pour l'architecture : 1 médaille de 1re classe, 2 médailles de 2e classe, 3 médailles de 3e classe.

Art. 4. Une médaille d'honneur de la valeur de 4,000 fr. pourra être accordée à l'artiste qui se sera fait remarquer entre tous par un ouvrage d'un mérite éclatant. MM. les membres de l'Institut et les artistes décorés pour leurs œuvres ne devront pas concourir (à moins de réclamations individuelles) pour cette médaille d'honneur, dont l'institution a pour but d'exciter l'émulation des jeunes artistes. La proposition spéciale relative à la médaille d'honneur sera discutée dans une séance à laquelle prendront part toutes les sections du jury, et sera résolue à la majorité absolue.

Art. 5. Les récompenses seront distribuées dans une séance solennelle à laquelle seront appelés tous les artistes exposants.

Art. 6. A la fin de l'exposition, chacun des jurys spéciaux dressera, par ordre de mérite, une liste consultative des artistes exposants dont les ouvrages lui paraîtront dignes d'être acquis par l'État.

Art. 7. Pendant la semaine qui suivra la séance de distribution, seront de nouveau exposées toutes les œuvres récompensées et celles désignées favorablement par le jury.

Art. 8. La somme d'argent résultant du produit de la vente du livret (les frais d'impression prélevés), des entrées aux jours réservés et de l'affermage du vestiaire sera destinée à l'acquisi-

tion de plusieurs des ouvrages les plus importants admis à l'exposition.

Le 29 janvier 1852,

Le directeur général des musées,
NIEUWERKERKE,

Approuvé :

Le ministre de l'Intérieur,
F. DE PERSIGNY.

L'ouverture du Salon.

Elle aura lieu, cette année, le 1er avril. C'est au Palais-Royal que se fera l'exposition, et l'on y recevra les ouvrages des artistes exposants jusqu'au 1er mars inclusivement.

Nous avons lieu de croire que l'exposition de l'architecture sera importante. M. Denuelle, dit-on, prépare de beaux dessins de décoration peinte; M. Questel, une série de feuilles grand-aigle, donnant des travaux d'architecture (son église de Nîmes avec le mobilier; la Fontaine de l'Esplanade; le pont du Gard, etc.); M. Hérard continue ses études des abbayes de France; M. Constant-Dufeux nous donnera un tombeau récemment construit par lui et un de ses élèves qui promet de faire honneur à la profession; M. Dainville prépare une collection de fonts baptismaux historiques; enfin, M. Danjoy exposera son étude de restauration de la cathédrale de Metz.

FAITS-PARIS.

Bâtiments civils de Paris.

Voici la nomenclature des travaux publics en construction dont la reprise va avoir lieu incessamment, c'est-à-dire aussitôt que toute crainte d'un abaissement excessif de la température ne sera plus à redouter pour les ouvrages de maçonnerie.

Achèvement du Tombeau de l'empereur, aux Invalides; de l'Hôpital du Nord (clos Saint-Lazare); du nouveau ministère des Affaires étrangères, quai d'Orsay; — Travaux d'appropriation des Tuileries; — Décorations intérieures de l'Hôtel de Ville; — Remise à neuf de l'intérieur de l'église Saint-Eustache; — Restauration de l'église Notre-Dame; — Travaux d'agrandissement de l'École polytechnique; — Continuation de la rue de Rivoli jusqu'à la rue Saint-Antoine; — Restauration du Pont-Neuf; — Barrage éclusé de la Monnaie; — Achèvement du quai Conti et d'une partie du quai Malaquais; — Embarcadère du chemin de fer de l'Ouest (Boulevard Montparnasse); — Percement d'une nouvelle entrée au jardin du Luxembourg, vis-à-vis la rue Soufflot; — Embellissement du Conservatoire des Arts et Métiers et des Champs-Élysées; — Agrandissement de l'Embarcadère du chemin de fer, place d'Europe; — Travaux d'agrandissement et d'embellissement du Palais de Justice; — Construction d'une Mairie pour le 4e arrondissement et d'une Caserne d'infanterie, rue Notre-Dame-des-Victoires, sur l'emplacement de l'ancien couvent des Petits-Pères; — Travaux des halles centrales; — Élargissement des rues Montmartre, des Mathurins-Saint-Jacques, Sainte-Avoye, de la Harpe, etc.; — Percement de la rue des Écoles; — Transfèrement du Garde-Meuble à l'île des Cygnes, dans les quatre grands bâtiments qui viennent d'être construits pour cette destination; — Achèvement et décoration de l'église Sainte-Clotilde, place Belle-Chasse; — Travaux d'achèvement et de restauration du Louvre; — Travaux du Chemin de fer de ceinture; — Etablissement de plusieurs kilomètres d'égouts; — Assainissement et amélioration des Hôpitaux, Hospices et Prisons. Pour cet immense ensemble, le journal le *Pays*, cité par le *Moniteur universel*, assure que les fonds sont prêts et les marchés d'adjudication passés en grande partie.

Réfectoire de l'Abbaye de Saint-Martin.

L'ancienne salle de réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin vient d'être restaurée sous la direction de M. Vaudoyer, architecte, et transformée en bibliothèque. L'axe longitudinal de cette belle salle est occupé, comme le savent bon nombre de nos lecteurs, par une rangée de colonnes d'une légèreté remarquable; les tables de lecture sont placées entre ces colonnes, et les rangées de livres se développent sur les murs. Cette disposition crée une grande analogie entre la nouvelle bibliothèque du Conservatoire et celle de Sainte-Geneviève, divisée aussi dans le milieu par une rangée de légères colonnes.

Une forte cassette.

L'Administration de la Banque de France vient de faire construire au milieu du jardin de cet établissement de nouvelles caves revêtues de maçonnerie de trois mètres d'épaisseur. Ces caves, qui pourront être facilement inondées à la moindre alerte, et dont l'entrée est défendue par d'énormes portes en fer, doivent recevoir l'immense approvisionnement en or et en argent monnayé ou en lingots, qui forme la réserve de la Banque.

Nos salles d'Assemblées législatives.

La salle provisoire, élevée en 1848 pour les réunions de l'Assemblée nationale, sur des dimensions si vastes et dans des proportions si malheureusement combinées que les orateurs n'ont jamais pu s'y faire entendre, malgré les modifications et rétrécissements successifs apportés au bâtiment, ce monument d'inhabileté a définitivement disparu. La cour du palais du Corps législatif est rendue à son ancien aspect.

L'adjudication des matériaux de la salle provisoire a été faite pour 43,000 francs; la salle avait coûté 400,000 francs.

Il y a quelques jours, le docteur Reid, chargé depuis un grand nombre d'années du chauffage et de la ventilation des deux maisons de Parlement, interrogé par la Chambre des Communes, assurait que, moyennant la somme de 7,000 liv. sterl. (175,000 francs) il bâtirait une salle provisoire pour la Chambre, y compris tous les frais des appareils de chauffage et de ventilation. C'est peut-être trop bon marché, mais 400,000 fr. pour notre baraque, c'était certainement beaucoup trop cher. Le chiffre de 350,000 fr. pour le chauffage et la ventilation de l'Hôpital du Nord nous revient aussi à l'esprit à propos de l'offre du docteur Reid.

La salle provisoire de l'Assemblée législative avait été construite en quarante jours, il a fallu trois semaines pour la démolir. Les travaux d'installation du nouveau Corps législatif dans l'ancienne Chambre des Députés avancent rapidement. La tribune, témoin de tant de discours devenus historiques, a disparu.

Achèvement du Jardin du Luxembourg.

A mesure que les jardins disparaissent sous l'envahissement des constructions, le goût de l'ombre et de la verdure semble renaître et devenir plus vif chaque jour. Sans parler en ce moment des jardins récemment créés dans la cour du Louvre, on compte bon nombre d'hôtels et de maisons du faubourg Saint-Germain, dont les cours, anciennement sablées ou pavées, sont aujourd'hui transformées en parterres de gazon, en corbeilles de fleurs. Le palais de la Légion-d'Honneur vient tout récemment de subir cette heureuse transformation. Mais le champ le plus vaste où se montre cette rénovation, c'est le jardin du Luxembourg. Nous avons parlé déjà (*vol.* VIII, *col.* 101) des embellissements qui y ont été faits et qui, continués depuis cette époque, sont près d'arriver à leur terme.

Le nombre des grandes statues qui ornent les terrasses de l'est et de l'ouest a été augmenté et porté à vingt-deux; aux dix-huit que nous avions précédemment désignées, il en a été ajouté quatre nouvelles.

La *Velléda*, de M. Maindron, a été reportée dans un rond-point écarté du jardin de la pépinière, comme plus convenable sans doute aux méditations de la prophétesse. Pour être complète, la décoration n'attend plus que deux figures, l'une pour remplacer un Hercule, le dernier reste mythologique de l'ancienne décoration, et l'arrivée de la Jeanne d'Arc, dont on dit merveille par avance.

Des piédestaux en pierre à bossages, qu'on ne saurait louer sans réserve, ont été élevés pour recevoir ces statues. Les balustrades en pierre commencées en 1811, à l'extrémité méridionale du parterre, pour le séparer des quinconces, ont été continuées dans toute l'étendue des terrasses.

Ces balustrades, surmontées de nombreux vases de marbre, sont peu ou mal étudiées; généralement, dans tous ces travaux, le fini qui révèle si bien l'amour sérieux de l'artiste pour son œuvre, fait défaut. Il nous paraît regrettable que, dans la décoration formée par cette ceinture de balustrades, il n'ait pas été tenu plus de compte aussi de la position qu'elles occupent. Les balustrades qui bordaient autrefois les terrasses du parterre et qu'avaient remplacées, en 1801, les grilles d'appui en fer, couronnaient des murs de terrasses; il pouvait donc sembler naturel de voir continuer des balustrades des fenêtres du palais, au-dessus de ces murs qui formaient une sorte de prolongement du soubassement de l'édifice. Mais les murs de terrasses du vieux jardin français ayant été remplacés par des talus de gazon et de fleurs, les nouvelles balustrades semblent sortir de terre et la reproduction des formes anciennes ne se trouve pas parfaitement justifiée. Ces nouvelles balustrades, trop lourdes pour leur situation actuelle, manquent d'ailleurs, nous ne craignons pas de nous répéter, dans leur couronnement, dans l'agencement des pilastres qui reçoivent les vases, de cette recherche de grâce répandue sur la façade du vieux monument.

Mais ce qui nous paraît surtout regrettable, c'est le défaut de soins pour conserver les figures de marbre, c'est l'abandon auquel cette décoration, à peine achevée, semble être condamnée. Déjà une couche épaisse de poussière couvre quelques-unes des figures et les rend méconnaissables.

Les travaux d'embellissement se sont étendus sur d'autres points encore : l'isolement de la fontaine ou grotte de Marie de Médicis, du côté de l'est; à l'ouest, les raccords rendus nécessaires par la démolition de l'église des Filles-du-Calvaire.

La fontaine de Marie de Médicis est un monument assez triste qui ne méritait guère d'être mis en évidence, surtout lorsque, pour arriver à ce résultat, il a fallu montrer une partie jusqu'alors cachée des dépendances du palais.

Le contour extérieur des murs du Luxembourg, du côté de l'ouest, est formé par deux des faces intérieures de l'ancienne église des Filles-du-Calvaire, dont la décoration a été conservée et rajustée. Le petit cloître attenant à l'église, complétement restauré et dégagé des constructions qui l'entouraient autrefois, forme une espèce de cour entourée de portiques, ouverte de deux côtés sur le jardin. La grande salle qui relie ce cloître à l'église a reçu une ouverture nouvelle. L'extrémité de la salle, tournée vers l'ouest, a été refaite à neuf, et son angle saillant sur le jardin a été flanqué d'un pavillon en style de la renaissance, dont l'intention, sinon toutes les formes, nous paraît méritoire.

En terminant nos observations, *vol.* VIII, *col.* 102, sur les embellissements du jardin du Luxembourg, nous avons exprimé notre étonnement d'avoir vu disparaître une partie importante de constructions intéressantes et bien conservées; l'architecte du palais, en rétablissant autant que possible la décoration de l'intérieur de l'église des Filles-du-Calvaire, la commission des monuments historiques, en demandant tout récemment au ministre de l'Instruction publique et des Cultes la conservation des peintures qui accostaient le tableau formant le rétable de l'autel, ont sans doute voulu montrer qu'ils déclinaient toute responsabilité dans cette œuvre de destruction.

— On a commencé au palais du Luxembourg, si déjà même ils ne sont terminés, les travaux d'appropriation nécessaires aux séances du Sénat. Depuis la révolution de février, la plupart des salles avaient été occupées par la troupe de ligne, et quoiqu'il n'y ait pas eu de dégâts matériels, il était nécessaire que des réparations fussent faites. Tel avait été l'avis du ministre des Travaux publics (M. Magne), dans une visite qu'il fit au palais.

Dans la salle des séances, il n'y avait qu'à nettoyer les décorations, très-importantes d'ailleurs, et qui ont coûté 800,000 fr. sous le dernier règne.

— On exécute des travaux d'appropriation au Petit-Luxembourg, où doit loger le président du Sénat.

Te Deum du 1er janvier.

La partie architecturale et décorative de cette cérémonie a été décrite et représentée dans cette *Revue* (*col.* 9, *Pl. A*) par M. Viollet-Le-Duc; reste un mot à ajouter sur les entrepreneurs et artistes chargés de l'exécution. A M. Denuelle furent confiées toutes les peintures de décoration intérieure de la cathédrale et celles des quatre grandes figures de Charlemagne, saint Louis, Louis XIV et Napoléon, placées à la façade extérieure au-dessus de la galerie des rois; ce fut M. Séchan qui exécuta les statues en grisaille de la galerie des rois.

CÉSAR DALY,
Directeur, rédacteur en chef,
Membre de la Commiss. des Arts et Édifices religieux siégeant au Ministère des Cultes, membre hon. et corr. de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, de la Société des Beaux-Arts d'Athènes, de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, etc., etc.

MONTMARTRE. — IMPRIMERIE PILLOY, BOULEVARD PIGALE, 50.

ARCHITECTURE MONASTIQUE.

(*Suite et fin.* — Voy. *col.* 13.)

I. Crypte, *martyrium, confessio.* — Lorsqu'on élevait un temple sur des catacombes, l'antique entrée des souterrains était maintenue dans une place favorable, voisine du sanctuaire, et la crypte sacrée n'était autre que celle qui renfermait depuis les siècles de persécution les restes mortels du martyr. Ce fut la disposition des premières cryptes des basiliques de Saint-Laurent et de Saint-Sébastien. Anastase, écrivant la vie du pape Sylvestre, dit que Constantin éleva la basilique de Saint-Laurent sur les catacombes, *supra arenarium cryptæ,* et qu'il fit établir un escalier pour descendre jusqu'au tombeau du martyr : *et usque ad corpus beati Laurentii fecit gradum descensionis et ascensionis.* Si la basilique était construite sur une sépulture isolée, pratiquée, comme elles l'étaient fréquemment, en plein sol, on dut établir autour du sarcophage qu'on retrouvait un caveau qui pût devenir praticable; des escaliers furent disposés pour y descendre; le sarcophage y demeura sous sa forme première ou fut remplacé par un autel-tombeau, comme ceux des catacombes. La basilique de Saint-Paul offre cette disposition. Une troisième catégorie s'établit lorsqu'on dut apporter d'un autre lieu sur celui qui avait été fixé pour construire la basilique, les restes mortels du saint martyr; alors on eut plus de liberté pour préparer à l'avance la crypte destinée à les contenir : elle reçut une forme généralement mieux combinée avec la construction de l'édifice qui devait s'élever au-dessus; c'est la marche qui fut suivie dans le moyen âge.

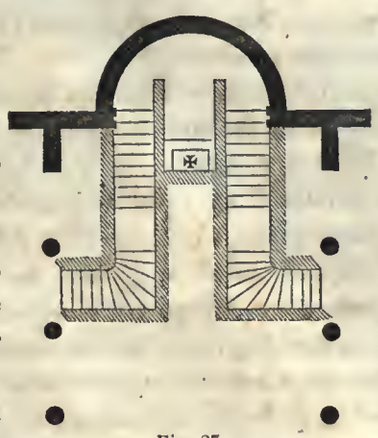

Fig. 27.
Crypte de l'église de Saint-Sabas.

On voit des cryptes très-ouvertes auxquelles on descend par un large escalier situé en avant ou en arrière de l'autel. Ailleurs, on arrive à la crypte par les bas-côtés, auprès des colonnes qui séparent les nefs, et le caveau n'est qu'un étroit réduit formé de dalles de marbre, précédé de corridors : c'est ainsi à l'église de St-Sabas (*Fig.* 27).

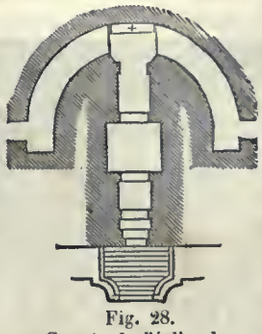

Fig. 28.
Crypte de l'église de Sainte-Praxède.

Aux cryptes de l'église de Saint-Marc, à Rome, du monastère de Ste-Praxède, d'étroites galeries voûtées ou plafonnées conduisent jusqu'au tombeau du saint, et rappellent les rues souterraines des catacombes (*Fig.* 28).

Aux églises de Sainte-Marie in Cosmedin, de Saint-Martin des Monts, etc., les cryptes sont assez étendues pour être de véritables églises souterraines (*Fig.* 29).

Enfin, durant les premiers siècles chrétiens, comme on ne pouvait avoir de crypte souterraine dans toutes les églises, qu'elles n'auraient pas été motivées en tous lieux, et qu'on n'avait pas eu encore, comme plus tard, l'idée de renfermer les reliques dans des châsses, on établissait un simulacre de crypte, étroit réduit voûté ou plafonné, nommé aussi *martyrium, confessio,* et qui était ménagé au-dessous de l'autel, dans la hauteur produite par la différence de niveau du sol du sanctuaire au-dessus de celui du chœur. Cette espèce de châsse maçonnée était close vers l'église par une grille ou une tablette de marbre perforée ; une interruption des marches du sanctuaire, dans leur partie moyenne, permettait d'approcher des reliques qu'on y renfermait.

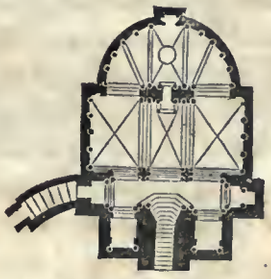

Fig. 29.
Plan de la Crypte de Saint-Martin des Monts.

Les simulacres de cryptes ou premières châsses maçonnées sous l'autel des basiliques privées de *martyrium* réel n'ont ordinairement qu'une étroite ouverture en forme d'arcade, qu'on fermait avec des grilles de bronze ou d'argent. Nous donnons, *Fig.* 30, un dessin de celle qui se voit à l'église de Saint-Georges au Vélabre.

Fig. 30. *Martyrium de Saint-Georges au Vélabre.*

D'autres, plus ouvertes sur leur partie antérieure, étaient

closes par des treillis de marbre enlevés à des édifices antiques : l'église des saints Nérée et Achillée en offre un exemple (*Fig.* 31).

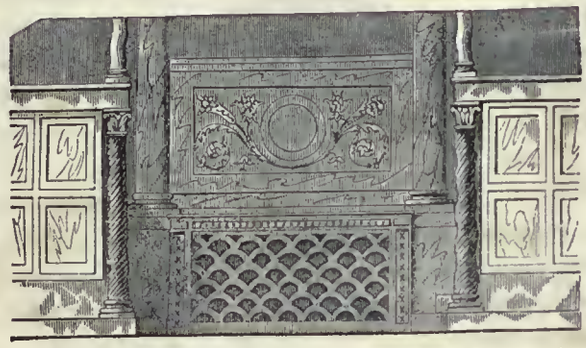

Fig. 31. *Martyrium des saints Nérée et Achillée.*

Enfin, par extension, on fit de ces châsses assez grandes pour contenir une statue couchée du saint; on la tenait ouverte alors dans toute son étendue : la belle figure de sainte Cécile, par Étienne Maderne, est ainsi placée sous le maître-autel de sa basilique à Rome.

Lorsqu'un caveau contenait le tombeau du saint, le besoin de le mettre en rapport direct avec l'église, de le faire voir facilement aux fidèles sans qu'ils descendissent dans la crypte même, fit que, dans plus d'une basilique, au-dessous de l'autel et dans le lieu que nous indiquions précédemment, on ouvrit un soupirail à travers les voûtes souterraines : on le nomma *fenestra*, *cataracta*, *jugulum*. Par cette ouverture, le fidèle passait sa tête pour intercéder le saint, ou faisait descendre sur le tombeau du saint un linge qui devenait une relique précieuse; les papes en envoyèrent dans toute la chrétienté : on les nommait *sanctuaria*, *sudoria*, *brandea*, *palliola* (1).

L'ouverture pratiquée sous l'autel de quelques eglises primitives pour permettre de voir le tombeau du saint placé dans la crypte, sans y descendre, devait être disposée comme celle de la châsse de Saint-Georges au Vélabre (*Fig.* 30). La découverte récemment faite de la confession de l'église de Saint-Marc, à Rome, indique qu'on usa de cette disposition dès le règne de Constantin. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall prouve que cet usage se transmit jusqu'au IXe siècle, dans le Nord, car l'église qui y est tracée fait voir en même temps une crypte contenant le tombeau du saint et les escaliers d'entrée et de sortie, *sarcophagum sancti corporis..... in cryptam introitus et exitus ;* puis devant le maître-autel, loin des escaliers de la crypte, au lieu où les marches du sanctuaire s'interrompent, on lit : *Accessus ad confessionem*, ce qui indique bien un *jugulum* d'où l'on pouvait voir la confession sans y descendre. L'ouverture externe de ce soupirail n'était pas toujours pratiquée dans la construction verticale située au-dessous de l'autel, comme dans les deux exemples donnés *Fig.* 30 et 31; quelquefois elle était dans une position horizontale et percée à travers le pavé du chœur ou de la nef : alors on l'appelait *umbilicus*. Nous donnons *Fig.* 32, le plan et la coupe de celui qui se voit à la basilique de Sainte-Prisque, à Rome.

(1) Dom Bouillard, *Histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Près*. Raoul-Rochette, Tableau des catacombes, p. 84.

Décoration des cryptes. — L'ornementation des cryptes latines suivit la marche des chrétiens celle des basiliques elles-mêmes : aux temples emploi de des idoles; riches matières, peintures marbres et porphyre, arrachés par les dans le style de celles des catacombes, mosaïques analogues à celles qui se voient dans les églises.

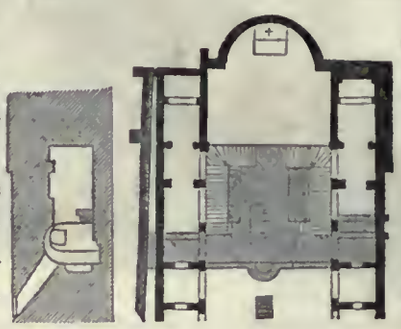

Fig. 32. *Umbilicus de Sainte-Prisque.*

On lit dans Anastase (1) que les colonnes et les arcs de la crypte de Saint-Pierre au Vatican était ornés de tentures précieuses et de chérubins d'or; le tombeau, de bronze doré, portait une croix d'or massif pesant cent cinquante livres, donnée par Constantin; une autre croix d'or pesant cent livres avait été offerte par Bélisaire : on y voyait la représentation de ses victoires. Les grilles du tombeau, les candélabres étaient d'argent. Plus tard, le pape Léon III couvrit toutes les parois de la crypte de lames d'or; le sol lui-même avait employé quatre cent cinquante-trois livres de ce métal; on y avait exécuté des épisodes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Adrien Ier remplaça par des statues d'or celles du Christ, des apôtres Pierre et Paul, de saint André, qui dans l'origine, étaient d'argent; il est probable que Charlemagne contribua pour beaucoup à ces décorations par les nombreux trésors qu'il offrit à ces deux pontifes.

K. Sculpture d'ornement. — On imita d'abord les modèles laissés par l'antiquité, comme on le voit sur des chapiteaux corinthiens des basiliques de Saint-Paul hors les murs, de Saint-Laurent (*Fig.* 33) et autres, dans lesquels la maladresse du ciseau apprend bientôt à quels artistes on doit en attribuer la sculpture; mais les premiers chrétiens ne restèrent pas serviles imitateurs, bien qu'ils s'écartassent peu des principes de l'architecture païenne,

En suivant avec soin dans les basiliques latines de l'Italie, la marche successive de ces innovations chrétiennes, on les voit d'abord timides et ne s'attachant qu'à modifier le fleuron du chapiteau corinthien ou quelques-unes des moulures ornées du chapiteau ionique; puis, dès le Ve et le VIe siècle, se présentent des compositions complètes, dans lesquelles l'aigle ou la colombe viennent remplacer la volute corinthienne pour soutenir l'abaque (*Fig.* 34). On voit aussi des chapiteaux dont le bas offre l'aspect d'un panier tressé, en remplacement des nombreuses feuilles épanouies (*Fig.* 35). Le travail du ciseau et de petites croix grecques mêlées aux orne-

(1) Anast., *Vita Sylvestri, papæ.* § 17. *Vita Leo. III, Adrian. I.*

ments ne peuvent laisser aucun doute sur l'authenticité de ces sculptures.

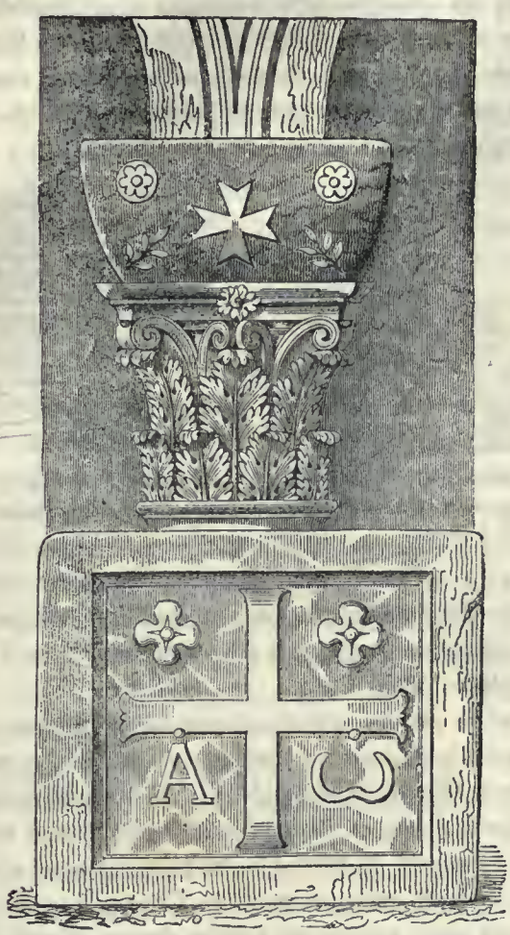

Fig. 33. *Chapiteau et détails à l'église Saint-Laurent.*

A la basilique primitive de Saint-Laurent, les piédestaux des colonnes sont ornés, tant au *gyneconitis* qu'au sol inférieur, de croix grecques accompagnées de rosaces et de l'alpha et l'oméga; on voit aussi des ornements sculptés sur les dosserets portés par les chapiteaux du premier étage, exemples de travaux de sculpture des premiers siècles chrétiens (*Fig.* 33).

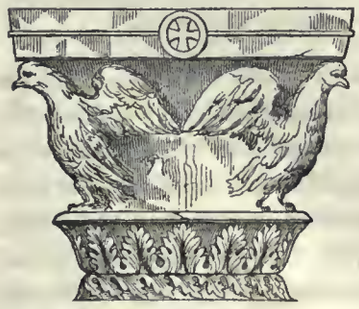

Fig. 34. *Chapiteau à Parenzo.*

Fig. 35. *Chapiteau à l'église de Sainte-Agnès.*

Les entablements complets furent peu en usage, puisque des arcs les remplacèrent dans la plupart des basiliques de l'Italie; mais des corniches de couronnement furent indispensables dans mainte circonstance, et les religieux constructeurs durent plus d'une fois en faire exécuter. Nous avons déjà mentionné les corniches qui se voient aux absides des églises monastiques des Quatre-Saints-Couronnés et de Saint-Martin des Monts (vol. IX, *Pl. XLI*). Nous renvoyons aussi aux porches des basiliques de Saint-Laurent (vol. IX, *Pl. XL*, et *Fig.* 47, *col.* 425), de Saint-Georges au Vélabre (vol. IX, *Fig.* 48, *col.* 426), et de Saint-Vincent (vol. IX, *Pl. XL*).

Aux VIIIe et IXe siècles, l'ornementation devint plus barbare : un fragment de sculpture incrusté au porche de l'église de Sainte-Marie in Cosmedin, et qui porte une date d'Adrien Ier, est une indication certaine d'abaissement de l'art à cette époque; on en trouve d'autres preuves dans les chapiteaux du portique de l'atrium de Saint-Clément, construit sous Nicolas Ier, et dans lesquels il n'y a plus aucune proportion entre les parties : on n'y voit du corinthien que l'abaque, et de maigres volutes d'angles; le fleuron est une sphère striée; de grandes feuilles aigues et formant un rang unique donnent à ce chapiteau un aspect barbare. A l'intérieur du même édifice, le ciborium présente quatre chapiteaux moins écrasés que les précédents et de forme plus corinthienne (*Fig.* 36); mais l'abaque manque complétement; quatre volutes sans grâce et à peine accusées indiquent chaque face; un seul rang de feuilles couvertes de stries par le sculpteur ignorant décore la partie basse.

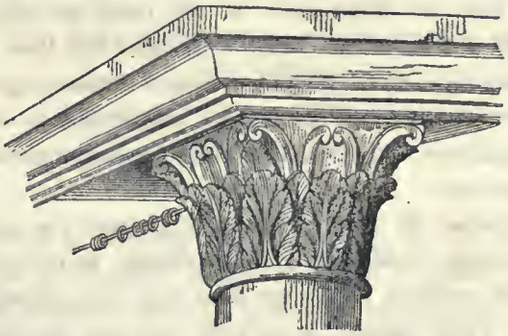

Fig. 36. *Chapiteau du Ciborium de la Basilique de Saint-Clément.*

L'ordre ionique ne fut pas traité d'une manière plus heureuse que le corinthien durant cette période, ainsi qu'on peut le voir à la chapelle de Saint-Zénon, exécutée dans l'église de Sainte-Praxède, sous le règne de Paschal Ier, en 817 (*Pl. I*); plusieurs chapiteaux ioniques en décorent la face intérieure : leur abaque est formée d'un lourd biseau décoré de dents de scie; le centre de la volute est couvert d'une rosace grossière, le reste porte des tresses et des cordes exécutées d'une manière barbare.

On voit au sommet de la façade de la basilique de Saint-Clément, reconstruite par Nicolas Ier, une corniche dans laquelle les modillons sont ornés de tresses, et d'entrelacs, comme ceux qu'on sculptait dans nos contrées durant le XIe siècle.

La sculpture d'ornement s'améliora en Italie après l'an 1000; elle ne cessa de suivre une marche ascendante durant les XIe et XIIe siècles; au XIIIe, elle était dans un état très-florissant, comme on peut s'en convaincre aux magnifiques cloîtres de marbre élevés auprès des basiliques de Saint-Paul hors les murs et de Saint-Jean de Latran, etc.

Basiliques latines dans les Gaules. — *Plans.* — Les descriptions faites par Grégoire de Tours, Fortunat, Sidoine Apollinaire, l'auteur de la Vie de saint Doctrovée et quelques autres, des églises construites pendant les premiers siècles chrétiens dans les Gaules, démontrent qu'elles étaient disposées et décorées comme celles de l'Italie.

Sculpture d'ornement. — La marche suivie par la sculpture d'ornement appliquée aux premières églises des Gaules fut la même que pour l'Italie. On y observe d'abord une imitation plus ou moins intelligente du chapiteau corinthien, dans lequel le fleuron du tailloir est remplacé par le caprice de l'artiste, et présente tantôt une demi-feuille d'acanthe, tantôt une palmette grossière, une rosace ou de simples chevrons tracés sur un corps saillant d'une forme arrondie ou en biseau : ces observations se font sur les chapiteaux de Montmartre, de la crypte de Jouarre, puis sur ceux qui ont été découverts, il y a peu d'années, dans les clochers de Saint-Denis et sur le parvis Notre-Dame (*Pl. I*). Parmi ces derniers, les uns proviennent de l'antique abbatiale mérovingienne; l'autre, qui a fait partie de la basilique de Childebert, est déposé aujourd'hui au musée des Thermes, à Paris. Des croix grecques se voient sur plusieurs de ces chapiteaux et ne laissent aucun doute sur leur origine; il y en a sur un de ceux de Montmartre et sur celui qui fut trouvé en 1799 à l'abbatiale de Saint-Germain des Prés (1). On reconnaît déjà sur ces fragments l'esprit novateur qui devait conduire plus tard aux nombreuses productions de ce genre qui signalèrent l'époque carolingienne et les premiers siècles des Capétiens.

L'imitation de l'art antique fut la base des premières compositions chrétiennes dans les Gaules, et nos provinces du Midi restèrent longtemps dans cette voie, lorsque déjà le Nord s'était adonné à un style nouveau; les fragments de corniches de l'église abbatiale de Vaison (*Pl. I*) et de la métropole d'Avignon (*Fig.* 37) suffisent pour en donner la preuve.

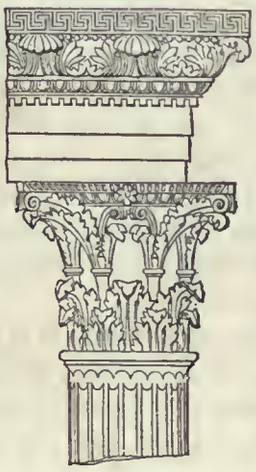

Fig. 37. *Corniche et chapiteau à Notre-Dame des Doms, à Avignon.*

Systèmes de construction. — Les divers modes de construction employés par les moines des premiers siècles pour édifier leurs basiliques fournissent des caractères qui permettent de reconnaître leur âge : en Égypte, ils employèrent le grand et le petit appareil, puis la brique : la Grèce et l'Asie présentent l'emploi des mêmes matériaux, auxquels se mêlent de nombreux fragments de l'art antique quelquefois disposés avec goût.

En Italie, les constructions des premiers religieux, aux IVe et Ve siècles, reproduisent plus ou moins exactement les systèmes en usage lors de la décadence de l'empire. La maçonnerie des basiliques de Sainte-Agnès et de Saint-Laurent hors les murs, de Sainte-Balbine sur l'Aventin, à Rome, est composée de deux rangs de moellons sur lesquels s'appuient une ou deux lignes de briques en liaison, système alterné qui fut remplacé par la brique seule (*Fig.* 38 et 39).

Fig. 38. *Maçonnerie de l'église de Saint-Laurent, de Sainte-Agnès et de Sainte-Balbine, à Rome.*

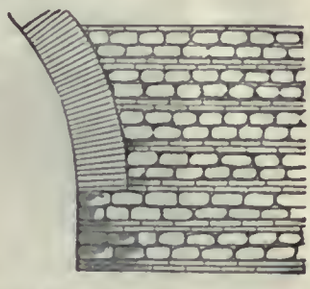

Fig. 39. *Maçonnerie de la Basilique de Constantin, à Trèves.*

On a vu qu'en France, pays boisé de toutes parts, les premiers religieux employèrent d'abord la charpente, et qu'ils construisaient *stramine vilique materia*, selon l'expression de Mabillon (1),

Durant la période mérovingienne, nos provinces présentaient aussi la maçonnerie alternée : on en voit des exemples à la Basse-Œuvre de Beauvais, à l'église de Savenières, à Saint-Martin d'Angers, dans la citadelle de Metz, à la crypte de Saint-Laurent de Grenoble, les plus anciennes constructions chrétiennes que nous ayons en France.

On voit aussi paraître en France, durant la période mérovingienne, l'appareil réglé en pierre. Dans un passage des actes de saint Ouen, reproduit par Alexandre Wiltheim (2), on lit : « Nam is qui acta D. Audoeni condidit, ita de basilica D. Petri Rothomagensi scripsit : *miro opere, quadris lapidibus, gothica manu, a primo Clotario Francorum rege, olim nobiliter constructa fuit. Quadris lapidibus* n'était pas nouveau, si ce n'est peut-être pour la ville de Rouen, dont les églises étaient de bois (3). Quant à l'expression *gothica manu*, elle doit s'appliquer aux entrepreneurs et maçons méridionaux qui se chargeaient d'aller bâtir au loin,

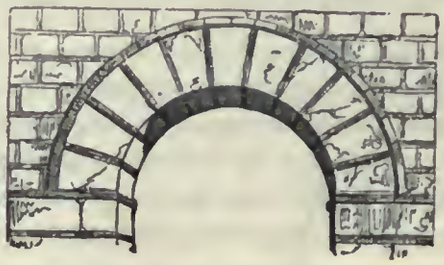

Fig. 40. *Arc construit en briques et en moellons.*

(1) *Statistique de Paris*, monographie de Saint-Germain des Prés. A. Lenoir.

(1) *Ann. O. S. Bened.*, t. II, p. 244, anno 782.

(2) *Diptychon Leodiense ex consulari factum episcopale*. Liége, 1659, in-f°, appendice, p. 22.

(3) Grégoire de Tours : « Ad basilicam sancti Martini, quæ super muros « civitatis ligneis tabulis fabricata est, confugium faciunt. » Liv. V, p. 170.

ainsi qu'au système de maçonnerie et aux marbres employés alors à la construction des basiliques chrétiennes. En effet, les Goths qui, sous Clotaire, habitaient encore les provinces méridionales des Gaules, possédaient, indépendamment des bonnes traditions des constructeurs romains, dont ils avaient beaucoup de monuments sous les yeux, les marbres nécessaires à la décoration des basiliques; ces hommes actifs et entreprenants les exploitaient dans les Pyrénées, leur nouvelle patrie : Sidoine Apollinaire, décrivant l'église construite à Lyon par l'évêque Patient, dit qu'elle était précédée d'un triple portique décoré de colonnes de marbre d'Aquitaine.

Les fragments de colonnes trouvés, en 1807, dans les substructions de la basilique de Saint-Pierre et Saint-Paul, depuis Sainte-Geneviève, à Paris, fondée par Clovis, sont des marbres d'Oléron (1). Les colonnes qui se voient encore à l'abbatiale de Montmartre, celles qui ont été retrouvées en 1847 dans les substructions de la basilique de Childebert, au parvis Notre-Dame, offrent des profils de la décadence, et la matière est le marbre noir et blanc appelé *grand antique*, qui s'exploitait auprès de Toulouse, nouvelle capitale des Goths, où de récentes découvertes ont fait voir des traces d'exploitation ancienne.

Les marbres blancs destinés aux bases et aux chapiteaux de ces colonnes, ainsi qu'à d'autres parties des basiliques des Gaules, ont la même origine pyrénéenne, comme on peut le le voir à Montmartre, et au chapiteau de la basilique de Childebert déposé aujourd'hui au palais des Thermes, à Paris. On comprend que les Goths, habitués à tailler et à remuer les marbres de la seule contrée qui en fournît alors, aient été appelés par les rois mérovingiens à les mettre en place dans les basiliques construites durant cette période.

Ces migrations de constructeurs méridionaux indiquent des associations maçonniques dont les Romains avaient certainement donné l'exemple, et l'origine gothique de ces constructeurs n'aurait-elle pas eu de l'influence sur le nom généralement adopté chez nous pour désigner les constructions du moyen âge? Un fait absolument analogue se produisit en Italie : les Lombards, aussi étrangers aux arts que les Goths, s'étant emparés de l'Italie du Nord, devinrent, par imitation, hardis constructeurs, et donnèrent leur nom à l'architecture chrétienne des cinq premiers siècles de la liberté religieuse dans cette contrée.

Dédicace. — Lorsqu'une église monastique était terminée, on y célébrait les cérémonies de dédicace. Ce n'est pas ici le lieu de décrire ces fêtes religieuses; nous citerons seulement un fait qu'on trouve dans Aimoin et relatif à l'abbaye de Saint-Germain des Prés : il démontre qu'on bénissait l'œuvre et qu'on faisait la dédicace, dans les premiers siècles du christianisme en France, lorsque les substructions sortaient de terre. Aimoin s'exprime ainsi : « *Childebertus acceptam beati Vincentii stolam Parrhisius defert, ædificatamque SOLO TENUS, secundum beatissimi Germani dispositionem, basilicam, nomini ejusdem sancti levitæ ac martyris dedicari fecit* (1). »

ALBERT LENOIR.

(1) Nous possédons des échantillons de ces colonnes.

(1) Aimoin, *Hist.*, liv. II, c. XXIX.

FIN DES MONASTÈRES DE STYLE LATIN.

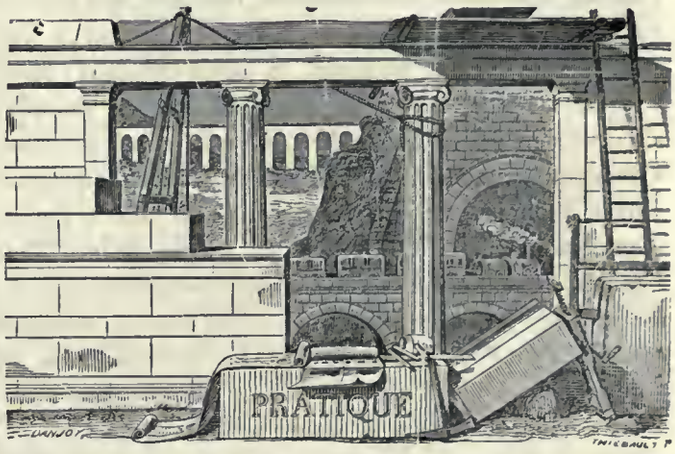

ESSAI SUR L'ORIGINE ET LES DÉVELOPPEMENTS

DE L'ART DE BATIR EN FRANCE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU XVIe SIÈCLE.

—

CHAPITRE Ier.

(Suite. — Voy. *col.* 35.)

Lorsque le christianisme fut devenu, au IVe siècle, la religion de l'empire, le nouveau culte s'installa en Occident de préférence dans les basiliques, monuments purement civils, comme chacun sait; or, les basiliques antiques étaient couvertes par des charpentes, le cul-de-four seul était voûté. Il est donc vraisemblable que, dans les Gaules, les premiers monuments chrétiens que l'on éleva ne furent que des constructions fort simples, de grandes enceintes oblongues recouvertes de bois, terminées du côté de l'autel par une abside voûtée en coquille; les églises les plus importantes étaient probablement divisées en trois nefs séparées par deux rangs de piliers ou de colonnes. La Basse-Œuvre de Beauvais nous donne encore un exemple de ces constructions naïves. C'est encore une bâtisse toute romaine quant à l'emploi des matériaux; malheureusement l'abside n'existe plus depuis longtemps, et il est difficile de savoir si elle était couverte en charpente ou voûtée.

Quant à la célèbre église de Saint-Martin de Tours, dont Grégoire nous a laissé une description fort incomplète, c'est cependant un monument trop important de l'époque mérovingienne pour que nous n'en parlions pas ici, et que nous n'en tirions pas quelques éclaircissements.

Voici le texte de Grégoire :

« Apud urbem vero Turonicam, defuncto Eustochio » episcopo, septimo-decimo sacerdotii sui anno, quintus post » beatum Martinum Perpetuus ordinatur. Qui cum virtutes » assiduas ad sepulcrum ejus fieri cerneret, cellulam quæ » super eum fabricata fuerat, videns parvulam, indignam » talibus miraculis judicavit. Qua submota, magnam ibi ba- » silicam, quæ usque hodie permanet, fabricavit, quæ habetur » a civitate passus quingentos quinquaginta. Habet in lon- » gum pedes centum sexaginta, in latum sexaginta; habet » in altum usque ad cameram pedes quadraginta quinque; » fenestras in altario triginta duas, in capso viginti; columnas » quadraginta unam. In toto ædificio fenestras quinquaginta » duas; columnas centum viginti; ostia octo, trias in altario, » quinque in capso..... Et quoniam camera cellulæ illius » prioris eleganti opere fuerat fabricata, indignum duxit sa- » cerdos ut opera ejus deperirent; sed in honore beatorum » apostolorum Petri et Pauli aliam construxit basilicam, in » qua cameram illam affixit. Multas et alias basilicas ædifi- » cavit, quæ usque hodie in Christi nomine constant. »

Cette description peut parfaitement s'adapter au plan d'une basilique avec un large transsept entourant l'autel, comme à Saint-Paul hors les murs, à Rome. M. Lenormant, dans une savante notice (1), appuyée par une restauration de M. Alb. Lenoir, incline à penser que cette église était, comme le Saint-Sépulcre de Jérusalem, terminée par une rotonde avec portique intérieur; mais, outre que rien dans le texte n'indique une semblable disposition, qui eût été assez remarquable pour que Grégoire en dît quelques mots, cette rotonde n'aurait pas eu moins de cinquante-deux pieds de diamètre en dedans du bas-côté circulaire : or, il n'est pas possible de supposer qu'au vi^e siècle, à Tours, on eût pu voûter un semblable espace par une calotte en maçonnerie. En charpente, la difficulté eût été au moins aussi grande, à cette époque où l'on était peu familiarisé avec les combinaisons de la charpenterie. Quant au mot *camera*, on ne saurait le traduire par le mot voûte, car Grégoire dit : « que la » *camera* de la première chapelle étant d'un travail élégant, » l'évêque jugea que cet ouvrage ne devait point périr, et » il construisit en l'honneur des bienheureux apôtres Pierre » et Paul une autre basilique, dans laquelle il fixa cette » *camera*. »

Le mot *camera* doit donc s'entendre ici comme charpente, grenier, si l'on veut, avec plafond de bois; car on dépose et l'on repose facilement un plafond de bois, mais on ne démolit pas une voûte pour la fixer dans un autre lieu. Une voûte n'est élégante qu'autant qu'elle est décorée de stucs ou de peintures : or, que l'on se figure ce que deviennent les stucs et les peintures d'une voûte démolie! tandis que l'on comprend parfaitement qu'une charpente habilement taillée, plafonné de caissons, puisse être démontée et remontée. Il n'y a donc rien, à notre avis, dans le texte de Grégoire, qui puisse faire supposer que l'église Saint-Martin de Tours fût voûtée.

(1) *Hist. ecclés. des Francs*, par G.-F. Grégoire, évêque de Tours, en X liv., rev. et collat. sur de nouveaux manuscrits, et traduite par MM. J. Guadet et Taranne. A Paris, 1836, chez M. Renouard, t. I (voy. *Éclairciss. et observat.*).

Voici, du reste, une traduction d'une autre description d'église donnée par cet historien. Il s'agit de l'église de Clermont, bâtie au ve siècle. « Saint Numatius était alors le » huitième évêque de Clermont depuis la mort de l'évêque » Rustic. Il fit bâtir l'église qui subsiste encore, et qui est » la plus ancienne de celles qu'on voit dans l'intérieur de la » ville. Elle a cent cinquante pieds de long, soixante de » large, et cinquante pieds de haut dans l'intérieur de la » nef jusqu'à la charpente (... *habentem in longum pedes* » *centum quinquaginta, in latum pedes sexaginta, in altum* » *infra capsum usque cameram pedes quinquaginta);* au » devant est une abside de forme ronde (*in ante absidem* » *rotundam habens)*, et de chaque côté s'étendent des ailes » d'une élégante structure. L'édifice entier est disposé en » forme de croix; il a quarante-deux fenêtres, soixante-dix » colonnes et huit portes; les parois de la nef sont or- » nées de plusieurs espèces de marbres ajustés ensemble. » l'édifice entier ayant été achevé dans l'espace de douze » ans..... (1). »

Voici certes une description assez claire d'une église construite à l'instar des grandes basiliques de Rome; et sans l'abside ronde en *avant* qui, si le texte n'est pas corrompu, ne peut être qu'un baptistère, tout le reste de l'édifice avec son transsept, ses bas-côtés (*ascellæ*) et ses colonnes, nous représente la basilique chrétienne dans toute sa pureté. Le mot *camera* doit encore être entendu ici comme charpente, d'autant plus que cette église fut complétement détruite par les flammes, lorsque Pepin enleva la ville de Clermont au duc d'Aquitaine Eudes, à ce point qu'il fallut la rebâtir.

On voit encore à Vénasques, près Avignon, une ancienne église qui paraît appartenir au viie ou viiie siècle, et qui présente, sur une assez petite échelle, une suite de voûtes d'arêtes; l'extrémité du monument se termine par un cul-de-four. Cette construction, d'une grossièreté primitive, laisse voir dans l'exécution des voûtes, fort peu étendues d'ailleurs, des tâtonnements qui indiquent une grande ignorance des procédés les plus simples de l'art de bâtir; on voit, toutefois, que ces voûtes, faites de moellons irréguliers et à peine dégrossis, ont été cintrées sur des couches de bois, car l'empreinte des planches se retrouve partout à l'intrados de ces voûtes. Mais il faut remarquer que cet édifice appartient à une contrée dans laquelle les monuments romains étaient nombreux et assez bien conservés. Aussi, dans le midi de la France, la construction voûtée se continue sans interruption, et elle reste toujours franchement romaine. Les plans des plus anciennes églises, telles que la cathédrale de Marseille, celle de Fréjus, sont des plans romains (voir *Fig.* 3).

(1) *Ibid.*, t. I, p. 178.

C'est toujours le plan de l'édifice désigné à Rome sous le nom de basilique de Constantin. Les voûtes d'arêtes formées

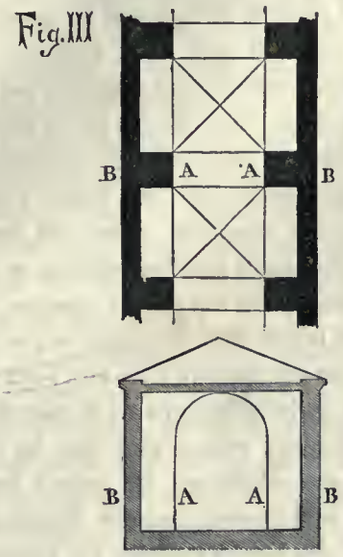

par la section de deux demi-cylindres d'un même diamètre sont inscrites dans un carré, contre-buttées par les gros murs transversaux AB servant de contre-forts intérieurs, et portant des voûtes en berceau qui ne sont que le prolongement de l'un des demi-cylindres formant la voûte d'arête.

Passé la Loire, cette disposition ne se rencontre plus, et, chose singulière, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, on ne la trouve pas appliquée non plus dans l'Italie occidentale, où la basilique antique couverte en charpentes semble exclusivement adoptée comme type des églises chrétiennes, jusqu'au XIVe siècle.

Mais dans le nord des Gaules, plusieurs causes devaient bientôt amener les constructeurs à modifier la basilique antique. D'abord la rigueur du climat qui rendait les églises couvertes par une simple charpente peu durables, froides et humides; puis la fréquence des incendies qui détruisaient de fond en comble des édifices dans lesquels le bois jouait un rôle aussi important. Cependant, car il faut se garder de donner à ces causes une action trop exclusive, ce n'est pas en Normandie, en Picardie et en Champagne que les constructeurs font les premiers et les plus grands efforts pour arriver à voûter les églises, c'est en Bourgogne, en Auvergne, dans le Poitou, et sur toute la côte occidentale. A défaut de documents écrits, nous sommes bien forcé de borner nos études à l'examen des monuments eux-mêmes : or, c'est dans ces contrées que se développe avec une incroyable persévérance le travail intellectuel des constructeurs. Tentatives malheureuses, essais répétés, rien ne rebute les architectes; un monument ne s'est pas plutôt écroulé par suite de leur ignorance des poussées des voûtes, qu'observant avec sagacité les causes d'un désastre, ils cherchent à les faire disparaître, sans abandonner un intant le but qu'ils se proposent.

Ce n'est toutefois qu'après Charlemagne que ce mouvement prend un grand développement.

Charlemagne, pendant toute la durée de son règne, avait fait des efforts surhumains pour établir l'unité gouvernementale; comparant l'état de désordre dans lequel il avait trouvé toute chose avec l'unité politique et administrative de l'empire romain avant sa chute, il avait tenté de restaurer cet empire d'Occident. Conquêtes, chartes, règlements administratifs, il avait tout mis en œuvre pour sauver une civilisation qui sombrait, et la rattacher aux traditions antiques. Charlemagne voulait faire, et fit une *renaissance*. Le génie de la civilisation moderne devait profiter de ce grand effort, mais ne s'y arrêta pas, et la physionomie antique qu'il avait su donner aux choses de son temps disparut avec lui.

Nous ne voulons pas diminuer l'importance de ce grand personnage, ni contester l'efficacité de ses efforts; toutefois il nous paraît qu'un homme, fût-il Alexandre, César, Charlemagne ou Napoléon, n'arrive à ce degré d'influence que parce qu'il est l'expression, le résumé des idées de son siècle. L'homme de génie est précisément celui qui comprend le mieux les besoins, les désirs, les tendances de son temps, qui les devance et les développe, et donne une direction à ces désirs et à ces tendances qui sans lui fussent restées à l'état de germe. Aussi n'est-ce qu'à la suite des époques de confusion, alors que des populations entières sont dans l'enfantement, qu'apparaissent ces grandes figures dont le rôle consiste à diriger vers un seul point les idées de tous.

Charlemagne fit franchir un degré immense à la civilisation moderne, il l'instruisit; mais la forme qu'il avait donnée à cette civilisation ne fut qu'un moyen qui lui appartenait, cette forme était usée, l'éducation resta seule; après lui les idées, un instant ramenées vers le passé, ne s'avancèrent que d'un pas plus assuré dans une voie non encore battue. Un nouvel élément, qui devait avoir une grande influence sur l'architecture du moyen âge, avait été introduit par Charlemagne. Force était bien d'aller chercher l'instruction où elle était pour la répandre où elle manquait.

A cette époque, l'empire d'Orient, qui n'avait pas été bouleversé comme l'empire d'Occident par l'invasion de peuplades sauvages, conservait ses arts et son industrie; au VIIIe siècle, c'était là qu'il fallait aller chercher la pratique des arts; d'ailleurs Charlemagne, qui avait eu de nombreux différends avec les empereurs d'Orient, s'était maintenu en bonne intelligence avec le kalife Haroun, qui, en 801, lui fit cession des lieux saints. D'après Eginhard, ce kalife entretenait une correspondance avec Charles dont il prisait l'amitié plus que celle de tout autre prince du monde. Charles avait déjà, dès 777, fait un traité d'alliance avec les gouverneurs sarrasins de Sarragosse et d'Huesca; bien que ce traité fût purement politique, puisqu'il s'agissait de rétablir ces princes dans leurs gouvernements dont Abdérame les avait dépouillés, il n'en est pas moins vrai qu'il fait voir, ainsi que sa correspondance avec Haroun, combien Charlemagne se

ménageait les moyens d'aller recueillir la science et l'instruction là où elles se trouvaient alors. Dès cette époque, les Maures d'Espagne, comme les Arabes d'Égypte et de Syrie, étaient fort avancés dans les sciences mathématiques. Que ces sciences leur aient été transmises par les Nestoriens d'Orient, nous ne discuterons pas cette origine : mais nous prenons ce fait, et il est certain que l'empereur Charles, avec son désir d'instruire et d'élever les peuples occidentaux placés sous sa domination, dut profiter de ses rapports fréquents avec les Maures et les Arabes pour introduire l'étude des sciences mathématiques dans les Gaules et sur les bords du Rhin. Et, bien qu'il passe pour avoir ramené de Rome, en 787, des grammairiens, des chantres et des mathématiciens en France, je crois plutôt qu'il manda ces derniers à ses alliés de Syrie ou d'Espagne. Car nous pouvons juger par le peu de monuments de Rome qui datent de cette époque, à quel degré d'ignorance profonde les constructeurs étaient tombés dans la capitale du monde chrétien.

Mais tout, pour Charlemagne, devait partir de Rome par tradition, et il ne devait pas laisser croire au vulgaire que la lumière pût venir d'ailleurs.

Ainsi, comme nous le disions tout à l'heure, à la *renaissance* romaine qu'il voulait opérer, il mêlait, par la force des choses, des éléments étrangers qui allaient bientôt produire des résultats immenses. Charlemagne n'avait-il pas lui-même fait construire la rotonde d'Aix-la-Chapelle à l'imitation du Saint-Sépulcre? Ce monument n'était-il pas bien plutôt un dérivé des constructions d'Orient que de l'Italie? Les étoffes de soie trouvées dans le tombeau de Charlemagne, déposé dans cette église, et reproduites si scrupuleusement par le P. Martin dans son savant recueil de *Mélanges archéologiques*, ne sont-elles pas des étoffes fabriquées en Orient? Les peintures des manuscrits qui nous restent de cette époque ne sont-elles pas empreintes de l'art grec du Bas-Empire? Ce souverain pouvait s'emparer des traditions de la civilisation romaine, rendre des ordonnances toutes romaines; mais, tel puissant que l'on soit, on ne décrète pas un art. Pour enseigner le dessin à ses peintres, les mathématiques à ses architectes, il lui fallait nécessairement faire venir des professeurs de Constantinople et de Bagdad ou de Cordoue, et ces semences étrangères, jetées en Occident, parmi des populations qui avaient leur génie propre, devaient produire un art qui n'était ni l'art romain, ni l'art d'Orient, mais qui, partant de ces deux origines, devait pousser un nouveau tronc tellement vivace, qu'il allait, après quelques siècles, étendre ses rameaux jusque sur les contrées d'où il avait tiré son germe.

Longtemps on a cru que les croisades avaient eu une grande influence sur l'architecture occidentale. C'est une croyance que l'observation des faits vient plutôt détruire que confirmer; si les sciences et les arts des Sarrasins ont apporté des modifications dans l'architecture occidentale, c'est, sans contredit, à l'époque de Charlemagne : l'empereur Charles avait un grand esprit d'ordre qui devait lui faire apprécier certains usages adoptés dès cette époque reculée par les Maures, et, bien qu'il fût bon chrétien et qu'il comprit le parti que l'on pouvait tirer des établissements religieux pour faire pénétrer des idées de discipline et de morale au milieu des populations barbares qu'il avait soumises, il dût être frappé, certainement, des moyens employés par les infidèles pour diriger les peuples. Ainsi, de son temps déjà, les Mahométans avaient établi des écoles célèbres où toutes les sciences connues alors étaient enseignées; ces écoles, placées pour la plupart à l'ombre des mosquées, purent lui fournir les éléments de ses établissements à la fois religieux et enseignants. Cette idée, du reste, sentait son origine grecque, car nous ne prétendons pas en laisser tout l'honneur aux successeurs de Mahomet. Charlemagne, quoi qu'il en soit, avait des rapports plus directs avec les infidèles qu'avec la cour de Constantinople, et s'il ménageait ceux-ci plus que les Saxons, par exemple, frappés sans relâche par lui jusqu'à leur complète conversion, c'est qu'il trouvait chez les Maures une civilisation très-avancée, des mœurs policées, des habitudes d'ordre et des lumières dont il profitait pour parvenir au but principal de son règne, l'éducation. Il trouvait enfin, chez les Sarrasins, plus à prendre qu'à donner, au moins sous le double point de vue de l'organisation matérielle civile et des sciences pratiques. Sans être trop absolus, nous croyons donc que l'on peut considérer le règne de Charlemagne comme la grande introduction des arts au moyen âge.

Mais si Charlemagne, par la puissance de son génie, avait pu donner à l'Europe occidentale une unité factice en dépit des différences de nationalité, ce grand œuvre s'écroula après lui : Charlemagne avait, de fait, réuni sur sa tête la puissance temporelle et la puissance spirituelle, et, en cela encore l'influence d'Haroun-al-Raschid se fait sentir. La papauté, sauvée par l'empereur des attaques des Arabes, des Grecs et des Lombards, avait bien pu reconnaître cette omnipotence; mais, l'empereur mort, ces nationalités d'origines différentes devaient se diviser de nouveau; la lutte entre le pape et les évêques et de tout le clergé contre le pouvoir spirituel que s'était arrogé Charlemagne, devait renaître. Les germes de la féodalité qui existaient dans l'esprit des Francs vinrent encore contribuer à désunir le faisceau si laborieusement lié par ce grand prince. Cinquante ans après sa mort, chaque peuple reprenait son allure naturelle; mais partout, et longtemps, les efforts du grand homme pour civiliser et instruire l'Occident laissèrent des traces, et les arts, en suivant des voies différentes, n'en avaient pas moins été élevés à la même école. Ici, comme toujours, l'étude des monuments vient confirmer l'observation des faits historiques.

Sous Charlemagne, l'architecture occidentale, soumise à une même forme depuis les bords du Rhin jusqu'aux Pyrénées, moins parfaite, mais tout aussi homogène que l'avait été l'architecture romaine, usant partout des mêmes procédés pratiques et paraissant être l'imitation d'un type consacré, se fractionne tous les jours davantage après lui. Le génie particulier à chaque peuple se peint peu à peu dans les

monuments des IXe et Xe siècles. Pendant les XIe et XIIe siècles, la diversité est encore plus sensible : chaque province est une école ; le système féodal réagit sur l'architecture : de même que chaque seigneur s'enferme dans son domaine, que chaque diocèse s'isole du diocèse voisin, l'art de bâtir suit pas à pas cette nouvelle organisation politique. Les constructeurs ne vont plus chercher des matériaux précieux au loin, n'usent plus de recettes communes ; ils travaillent sur leur sol, emploient les matériaux à leur portée, modifient leurs procédés en raison du climat sous lequel ils vivent, développent leur activité intellectuelle à faire ressortir les ressources dont ils disposent. Un seul lien unit encore tous ces travaux isolés, la papauté.

Le clergé, qui, pour reconquérir le pouvoir spirituel, n'avait pas peu contribué à ce morcellement du pouvoir temporel, soumis lui-même à la cour de Rome, fait converger toutes ces voies différentes vers un même but, où elles devaient se rencontrer un jour. On comprendra combien ces labeurs isolés devaient fertiliser le sol des arts, et quel immense développement l'art de l'architecture allait prendre après tant d'efforts partiels, lorsque l'unité gouvernementale, renaissante au XIIe siècle, réunirait sous sa main tous ces esprits assouplis par une longue pratique et par la difficulté vaincue.

(*La suite prochainement.*)

E. VIOLLET-LE-DUC.

HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE BORDEAUX.

(*Pl.* VI.)

La Caisse d'épargne est devenue un des importants moyens d'action adoptés pour rallier les classes ouvrières à l'amour du calme et de l'ordre.

Généralement les Caisses d'épargne sont établies, comme toutes les institutions récentes, dans des constructions anciennes qu'on a appropriées plus ou moins bien à ce nouveau service : celle de Bordeaux, pendant vingt-sept ans, à joui de l'hospitalité que lui offrait la banque de cette ville ; aujourd'hui la Caisse d'épargne de Bordeaux est établie dans un édifice bâti expressément pour elle. C'est un exemple à faire connaître à nos lecteurs ; c'est un précédent à étudier, une expérience accomplie, et dont nos confrères voudront faire leur profit, « car c'est à l'user qu'on connaît l'ouvrage, » dit un vieux proverbe, parfaitement applicable aux ouvrages d'architecture.

Il nous importait donc de savoir jusqu'à quel point la nouvelle construction répondait aux besoins journaliers de sa destination ; quel était l'avis de ceux qui *pratiquaient* le nouveau monument. Une note due à l'obligeance de M. le président du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Bordeaux nous a pleinement satisfait sous ce rapport ; et bien que cette note ne fût pas rédigée pour être communiquée au public, comme elle constitue cependant à la fois un témoignage en faveur de l'architecte et des entrepreneurs, et qu'elle constate par l'organe de ceux mêmes qui ont le plus d'expérience spéciale l'excellence des dispositions architecturales adoptées, nous croyons ne pas commettre d'indiscrétion en reproduisant ici ce document.

Note du président du conseil des directeurs de la Caisse d'épargne de Bordeaux.

« La Caisse d'épargne de Paris fut fondée en 1818 ; celle de Bordeaux ouvrit ses portes aux déposants le 4 juillet 1819.

» M. le comte de Tournon, alors préfet de la Gironde, et l'un des premiers fondateurs, présida aux opérations de la caisse, le jour où elles commencèrent.

» Dès le mois de janvier 1819, M. le comte de Tournon avait appelé auprès de lui M. de Gourgues, maire de Bordeaux, M. Balguerie Stuttenberg, ce protecteur si distingué de toutes les entreprises utiles et généreuses, pour arrêter les statuts de l'établissement destiné à recueillir et conserver les épargnes des personnes économes et laborieuses, tout en attachant leurs intérêts et leur confiance au gouvernement.

» Ces statuts furent signés par cent citoyens de Bordeaux, les 1er, 2 et 3 février 1819 ; l'acte qui le constate est déposé dans les minutes de Me Maillère, notaire de cette ville.

» Cet acte signale deux faits importants, dont le souvenir doit être incessamment rappelé à ceux qui profitent des bienfaits de cette institution. Le premier, c'est que les cent premiers fondateurs donnèrent chacun 100 fr. pour commencer le fonds de dotation de la caisse ; le deuxième, que MM. les membres du conseil général de la banque de Bordeaux, qui s'établissait à la même époque, s'engagèrent à donner gratuitement un local à la Caisse d'épargne, dans une dépendance de l'hôtel acquis pour la banque.

» Une ordonnance royale, rendue le 24 mars 1819, sanctionna les statuts de la Caisse d'épargne projetée, et autorisa cet établissement et la société anonyme qui le créa, pour trente années, à partir du jour de l'ordonnance.

» Le 13 avril 1819, les fondateurs nommèrent les quinze directeurs de la Caisse d'épargne. Leurs noms trouvent ici naturellement leur place. Nous nous plaisons à les inscrire dans cette notice, parce que ce furent eux sans doute que l'on jugea les plus disposés à soutenir l'œuvre commune des cent premiers fondateurs. Les voici : MM. le comte de Tournon, le vicomte de Gourgues, Paul Portal, David Johnston, Balguerie Stuttenberg, Pierre Baour, Guestier fils, Dawling, J. Dupouy, J. Brun, G. Pettersen, Tardieu, Sarget, D. Lopès Dubec, Maillères.

» Les 10,000 fr. formant la première dotation de la Caisse d'épargne furent immédiatement employés en achat d'une rente 5 pour 100, au cours de 72 fr. ; et comme l'un des articles des statuts permettait à toute personne d'acquérir le titre de bienfaiteur de la Caisse d'épargne en versant une somme de 100 fr., la dotation s'est successivement élevée à 15,000 fr., convertis aussi en rente.

» En 1846, la Caisse d'épargne était encore installée dans l'hôtel de la banque, et comme elle possédait en propre une inscription de 9,000 fr. de rente sur l'État, ses directeurs songèrent à ne plus abuser de la généreuse hospitalité que la banque lui avait accordée pendant vingt-sept ans, et à se procurer un local convenable et en harmonie avec l'institution qu'ils avaient vu grandir et prospérer sous leur administration. La rente de 9,000 fr. avait coûté, terme moyen, une somme de 196,247 fr., et l'on pouvait raisonnablement considérer alors que ce capital, légitimement acquis à la Caisse d'épargne, permettait de la placer dans un hôtel spécialement construit pour sa destination

» Un emplacement appartenant à la ville de Bordeaux et situé au centre de cette belle cité, fut choisi. Le maire le vendit au prix de 30,530 fr., frais et droits compris.

» La construction de l'hôtel fut confiée aux soins de l'habile archi-

tecte M. Duphot. Il a dignement rempli l'attente des directeurs et du public. Cet édifice, qui embellit le quartier de la cathédrale et de la mairie, près desquels il se trouve, commencé dans les beaux jours de 1846, fut inauguré et béni par Mgr l'archevêque de Bordeaux, le 27 décembre 1847, et les déposants y furent admis le lendemain.

» Trois ans d'expérience, d'observations et d'usage ont prouvé une fois de plus la sage et prévoyante habileté de M. Duphot. L'édifice répond en tous points aux espérances de l'administration, et les éloges les plus flatteurs sont dus à la probité et à la haute intelligence de MM. Lasserre frères, entrepreneurs des travaux de maçonnerie. L'œuvre entière désigne à toutes les villes de France les plans de M. Duphot comme modèles des Caisses d'épargne à édifier. »

Il serait difficile de témoigner une satifaction plus vive des travaux de l'architecte et de ceux des entrepreneurs. Il est si rare de rencontrer une administration qui ne se croie pas quitte en tout point après le paiement des honoraires de l'architecte et le règlement des comptes des entrepreneurs, que nous sommes heureux d'enregistrer un exemple du bon goût et de la justice qui devrait rencontrer plus d'imitateurs. L'accomplissement du devoir n'est pas toujours chose si simple qu'il se fasse toujours sans qu'il en résulte un mérite digne d'une récompense autre que celle du paiement du salaire. Pour le devoir accompli, la religion offre le ciel en récompense; la société offre les honneurs, les décorations, la considération publique. La religion et la société sont justes; les administrations ne le sont pas toujours.

Nous avons écrit à notre confrère, M. H. Duphot, pour le prier de nous communiquer le programme qui avait dû servir de base au projet exécuté par lui. Nous reproduisons ici un extrait de sa réponse.

Programme du projet. — Description du service et du plan.

Le programme donné ou plutôt indiqué, car jamais il n'y en a eu de rédigé, était que, sur le terrain acquis par l'administration de la Caisse d'épargne, le bâtiment projeté fût disposé de telle sorte qu'avec le même personnel (6 employés et 1 portier) qui suffisait aux besoins du service dans le local si restreint occupé par le bureau de la Caisse à la banque, le service pût se faire avec un bureau plus grand, une salle d'attente qui n'existait pas à la banque et un cabinet pour le directeur de service. Le bureau devait donc être plus grand, placé de manière à être en communication directe avec le public, afin d'éviter d'avoir des surveillants étrangers à l'administration. L'une des principales conditions était d'éloigner la salle d'attente de l'entrée, afin de tenir le public loin de la rue et de faire que lorsque, dans certains moments de crise, un grand nombre de personnes veut à la fois retirer son argent, il y ait le moins de monde possible en dehors ; en d'autres termes, que la *queue* soit autant que possible contenue dans l'établissement même. Cela étant, voici les dispositions qui ont été adoptées.

Un grand vestibule, placé à l'angle gauche du bâtiment, donne entrée dans l'établissement (voy. *Pl.* VI); en face de la porte principale est la loge du portier, qui surveille les personnes ayant besoin d'aller dans les bureaux ou celles beaucoup plus rares qui ont à passer par le grand escalier pour aller, soit dans le salon des directeurs au premier étage, soit chez le caissier, logé également au premier étage.

Lorsqu'il y a un grand concours de monde ayant affaire à la Caisse, le portier, qui se tient à la porte, donne des numéros à chacune des personnes entrantes. Ces personnes vont prendre la file dans le couloir pour se rendre, ainsi que l'indique la direction des petites flèches tracées sur le plan, dans la salle d'attente. Il est utile de remarquer que le couloir est divisé inégalement en deux parties par une cloison de bois à hauteur d'appui ; cette cloison sépare les deux courants, le courant entrant et le courant sortant; le premier courant, en passant dans la salle d'attente, entre dans l'étroit passage formé par la cloison dont nous venons de parler et le grand bureau; un surveillant, placé à l'entrée de ce passage, appelle les numéros et ne laisse pénétrer les personnes qu'une à une, au fur et à mesure que celles qui ont terminé leur affaire s'en retournent en passant encore devant le portier qui surveille ainsi, à lui seul, le mouvement de va-et-vient qui a lieu à la porte.

Un mur d'appui supportant des colonnes de fonte, au-dessus desquelles est un grand linteau sur lequel reposent les poutres des planchers du premier étage, sépare le grand bureau du couloir du public. Des guichets ménagés dans le grillage placé entre les colonnes établissent une communication entre le public et les employés du bureau. Lorsque quelque personne a besoin de faire une opération un peu longue, comme, par exemple, l'ouverture d'un compte à la caisse, elle entre par la première porte à gauche (*a*) en sortant de la salle d'attente dans un espace réservé dans le grand bureau et qui est limité par une cloison à hauteur d'appui. Là, les employés la font signer et remplir les formalités nécessaires sans pour cela arrêter le courant des personnes qui n'ont qu'à payer ou à recevoir, et qui accomplissent les formalités ordinaires et assez promptes aux guichets du grand bureau.

Les personnes qui ont eu à entrer dans l'espace réservé du grand bureau pour l'ouverture d'un compte à la caisse, ayant à remettre leur argent à l'un des guichets du grand bureau, prennent la file comme les autres après l'accomplissement des formalités un peu plus longues qui les ont forcées à entrer dans le grand bureau. Il faut observer que le grand bureau est éclairé sur la rue, et que des arceaux donnant sur la cour éclairent les galeries ou couloirs. L'été, ces galeries sont tout à fait ouvertes, et le public peut alors se promener dans la cour en attendant que son tour arrive. Cette disposition a en outre l'avantage de permettre de ventiler le bureau, la salle d'attente et les galeries dans les grandes chaleurs.

Des lieux d'aisance (*b*) sont placés à l'extrémité du grand bureau pour les employés, et à l'extrémité de la galerie (*b'* et *b''*) pour le public.

Une observation qu'il est utile de faire est celle relative aux sols des galeries et des bureaux. Le niveau du sol n'est pas le même partout ; celui des bureaux est de $0^m,15$ plus élevé que celui des galeries, afin que le public puisse, devant les guichets, signer debout, sans se baisser d'une manière trop incommode, sur la tablette où écrit l'employé qui, de son côté, est assis.

La séparation en grillage seulement au défaut du mur d'appui, entre le public et les employés, a été exprès privée de vitrage, parce que le public étant plus sous les yeux des employés, l'ordre et le silence se maintiennent plus facilement sans surveillant spécial. On se trouve très-bien de cette disposition.

Le premier étage est occupé par le logement du caissier, agent principal, et par le salon où se réunissent les directeurs (leurs fonctions sont gratuites). On arrive au salon des directeurs par le grand escalier ; un pas-perdu et une antichambre le séparent de l'appartement du caissier, dont le salon peut être affecté, dans les grandes réunions, à la réception des directeurs.

Un bureau renfermant les archives les plus récentes et qui peuvent être examinées par les directeurs, est placé à côté de leur salon. Pendant les réunions un employé se tient dans ce bureau. Le caissier peut également monter à ses appartements par l'escalier de service, situé sur le devant dans l'angle à droite, et par lequel on arrive dans de grandes archives établies dans le comble et éclairées sur la cour.

Le mode de construction suivi et la nature des matériaux employés pour l'édification de ce bâtiment sont ceux généralement adoptés à Bordeaux.

Nous avons éprouvé une grande difficulté dans l'établissement des fondations. Le sol ne présentait, par sa nature, par suite d'anciennes constructions qu'il a fallu démolir, aucune sécurité. Nous avons dû créer un sol factice qui pût offrir quelque garantie. Grâce à l'habileté, à l'intelligence et aux soins des entrepreneurs MM. Lasserre frères, nous y sommes parvenus d'une manière satisfaisante, puisque depuis plus de trois ans que l'édifice est achevé, aucun mouvement ne s'y est déclaré. Je vous envoie ci-joint une note, rédigée par M. Lasserre jeune, indiquant les moyens employés pour ces fondations. Au-dessus des fondations les murs sont construits en pierre de Bourg et

moellon dans la hauteur des caves. Au-dessus du sol, tant sur les rues que sur la cour, le socle est de pierre dure de Saint-Macaire d'abord, de Rauzau ensuite ; le reste de la construction est en pierre de Bourg, tant pour les murs extérieurs que pour les murs de refend.

Les planchers et charpentes sont en bois de sapin du Nord ; la couverture, en tuile creuse.

J'ai oublié de vous faire remarquer, dans la description des bureaux, que dans le cabinet des directeurs, au rez-de-chaussée, était placé un coffre-fort pour l'argent courant. Il n'y a pas de caisse proprement dite, l'argent étant toujours transporté à la banque ou à la recette générale. Il n'y a à la Caisse d'épargne que l'argent nécessaire pour les besoins du service du jour, ou même, je crois, de la semaine.

Dépense.

Fouilles de terre et maçonnerie.	65,051 fr.	24
Charpenterie.	13,045	18
Couverture.	1,254	73
Ferblanterie.	923	37
Carrelage.	398	85
Pavage.	336	00
Bitume.	343	10
Chaux hydraulique.	750	36
Plâtrerie.	4,826	79
Menuiserie.	10,325	26
Serrurerie.	7,952	04
Peinture et vitrerie	3,383	97
Papiers peints.	712	37
Trottoirs.	769	56
Marbrerie.	674	36
Chauffage.	1,300	75
Total.	112,047 fr.	93
Mobilier pour bureaux, tables, rideaux, glaces, chaises, sonnettes, etc.	8,401	49
Ensemble.	120,449	42
Honoraires de l'architecte comprenant la rédaction des plans et devis, la direction et surveillance des travaux, les réglements des mémoires.	6,008	47
Total général.	126,457 fr.	89

C'est donc à 126,457 fr. 89 c. qu'est revenu ce bâtiment tout compris, sauf toutefois l'achat du terrain (30,530 fr.)

NOTE *indiquant le mode de constrution des murs de fondation par* M. Lasserre (jeune), *entrepreneur de travaux publics.*

Les travaux de construction de l'hôtel de la Caisse d'épargne de Bordeaux furent commencés le 31 juillet 1846 par une tranchée générale, comprenant l'emplacement des caves, celui des murs formant le périmètre de l'édifice et les empâtements nécessaires pour la fondation de ces murs.

En creusant cette tranchée, on rencontra d'abord un plateau de vieille maçonnerie en moellons, de 29m,80 de longueur, 18m,30 de largeur et 0m,50 d'épaisseur moyenne, lequel formait l'aire d'une galerie couverte et de la chapelle de l'ancien hôpital Saint-André, démolis quelque temps auparavant.

Au-dessous de ce plateau, et indépendamment des fondations de la chapelle, qui avaient de très-fortes épaisseurs, on trouva ensuite un grand nombre de murs qui se croisaient en tout sens : les uns paraissaient appartenir, par leur construction, à une époque peu antérieure à l'édification de cette chapelle ; les autres remontaient à l'époque de la domination romaine.

Les intervalles qui existaient entre ces murs se trouvaient remplis par des terres de toute nature, mêlées avec des tuileaux et des pierrailles, et très-peu consistantes.

En raison du voisinage du ruisseau de la Devise, qui passe à une petite distance de l'emplacement sur lequel se faisait la tranchée, et des eaux d'infiltration qui, dans cette partie de la ville, s'élèvent ou s'abaissent suivant l'état de la température et des saisons, on rencontra la nappe des eaux, à 2 mètres environ au-dessous du sol ; et, bien qu'à cette époque de l'année, ces eaux ne soient pas très-abondantes, il fallut cependant commencer, dès ce moment, à les épuiser avec des pompes et des seaux.

Au moyen de ces épuisements, on put continuer simultanément la fouille des terres et la démolition des murs, jusqu'à 3m,65 de profondeur moyenne, prévus par le devis, pour l'établissement de la première assise des fondations ; mais arrivé à ce point, la tranchée présentait encore, dans toute sa surface, une multitude de murs romains, ou autres, ayant de très-grandes largeurs, et prenant leur base sur l'alluvion, à une profondeur considérable. Ces murs étaient placés dans des directions si obliques, ou occupaient des surfaces si étendues, qu'il n'était pas possible de les franchir par des arcs, ni par un châssis de bois de chêne, s'appuyant sur des pieux. Il fallait nécessairement ou déblayer le sol, ou trouver un moyen pour faire disparaître les inégalités de résistance à la compression que présentaient ces vieilles constructions, comparativement au reste du sol, composé d'un remblai imbibé d'eau et très-peu résistant.

Après de mûres réflexions, et partant de ce principe posé par Rondelet : « que dans les sols compressibles, c'est moins le tassement » que son inégalité qui devient dangereux, parce qu'il occasionne » des ruptures et des désunions qui peuvent causer la ruine d'un » édifice, » M. l'architecte, directeur des travaux, prescrivit l'emploi des moyens suivants :

Tous les murs romains ou autres, qui occupaient une partie de la surface du sol sur lequel les nouvelles constructions devaient être établies furent démolis jusqu'à 1m,60 de profondeur ; le vide formé par la démolition de chacun de ces murs fut rempli de terre de même nature que celle qui formait le remblai existant entre lesdits murs. Cette terre était mise par couches successives de 0m,15 d'épaisseur, fortement comprimée, autant du moins que le permettaient les petites infiltrations des eaux, que tous les soins possibles ne parvenaient pas à empêcher complétement. On obtint ainsi une couche de terre à peu près homogène, de 1m,60 d'épaisseur, dans toute l'étendue de l'emplacement sur lequel on devait bâtir.

Pour augmenter la résistance de cette couche de terre, et en resserrer autant que possible les diverses parties, des pilots de bois de chêne, de 0m,12 à 0m,15 de diamètre, et de 4m,50 de longueur y furent enfouis, à coups de masse, à des distances qui variaient entre 0m,40, 0m,50 et 0m,60 les uns des autres, et suivant la nature plus ou moins compacte du terrain. On avait le soin, dans cette opération, de placer les pilots à des distances convenables pour ne pas faire boursoufler le sol de la fondation, et en bouleverser la surface.

M. l'architecte directeur des travaux avait eu d'abord la pensée de placer sur le sol ainsi préparé une forte couche de béton, pour former la base de tous les murs de l'édifice ; mais des raisons d'économie et le peu de confiance qu'inspirait alors la chaux hydraulique que l'on pouvait se procurer à Bordeaux lui firent préférer une construction tout en pierre de Bourg, posée à bain de mortier, composé d'une partie de chaux grasse de Virelade éteinte par immersion quelques heures avant la fabrication et l'emploi du mortier, d'une partie de bon ciment de tuileaux, et d'une partie de sable graveleux de Saint-Seurin. Ces matières excellentes, mêlées ensemble, et fortement corroyées avec le moins d'eau possible, ont donné un mortier qui a pris corps immédiatement d'une manière très-énergique, et fait de tous les murs en fondation de l'hôtel de la Caisse d'épargne des masses parfaitement liées entre elles.

Préalablement à toute construction, des expériences ont été faites pour reconnaître le *maximum* de poids que pouvait supporter le sol des fondations, sans éprouver une dépression sensible : ces expériences ont démontré que ce poids pouvait être porté, sans inconvénient, à 8,000 kilogrammes par mètre carré de surface. Les profils de tous les murs de face et des divisions intérieures ont été calculés, conséquemment, d'après cette donnée, et comme le terrain présentait, sur quelques points, des parties un peu moins résistantes que ur d'autres, notamment dans le sol de la façade sur la rue de la Cathédrale, et dans celui de la façade sur la rue Beaubadat, les largeu

des bases de ces murs ont été augmentées proportionnellement à leur moindre résistance. De sorte que toutes les parties de l'édifice ont été mises ainsi dans un parfait état d'équilibre, et que le tassement qui s'est opéré a été uniforme et n'a produit aucune rupture ou désunion sensible.

Ainsi qu'il a été dit plus haut, la construction de la première assise des fondations a été exécutée avec des doublerons de pierre de Bourg, appareillés en échiquier. Quatre autres assises, en retraite les unes sur les autres, appareillées de la même manière et se reliant par leur superposition, sont venues compléter cette base, et lui donner une force telle, que pas une de ses parties n'a cédé. Au-dessus de ces cinq assises, la maçonnerie des fondations a été continuée jusqu'à 0m,33 en contre-bas du sol de la rue des Trois-Conils, en moellons renforcés par des chaînettes de Bourg, pour recevoir l'établissement du socle de la façade en élévation.

PROCÉDÉS DE PEINTURE MURALE

EMPLOYÉS AU XIIIe SIÈCLE A LA SAINTE CHAPELLE DE PARIS.

Mon cher Monsieur,

La découverte de peintures très-anciennes dans la sainte Chapelle (Paris) fut annoncée dans votre intéressante *Revue*, et je me proposai alors de tenter la recherche des procédés mis en œuvre pour leur exécution. Ces peintures, situées, les unes dans la chapelle supérieure, et une autre dans la chapelle inférieure, présentent, au premier aspect, des caractères différents, aussi bien sous le rapport du style du dessin que sous celui des matières qui paraissent avoir été employées par leur auteur.

Déjà j'ai hasardé quelques conjectures à ce sujet dans un des articles sur la peinture murale que vous avez bien voulu insérer dans votre publication ; mais, depuis, M. le ministre des travaux publics a chargé MM. Dumas et Persoz de procéder à l'analyse chimique de l'une de ces œuvres, celle de la chapelle inférieure, et d'émettre leur avis sur le mode d'application que pouvait avoir suivi l'artiste. Le résultat des travaux de ces illustres savants a été communiqué à l'*Académie des sciences* dans la séance du 10 novembre 1851, et leur mémoire a été publié dans le tome XXXIII, n° 19, des *Comptes rendus des séances de l'Académie*.

Ce mémoire peut se diviser en deux parties : la première contient le récit détaillé des opérations qui ont révélé la nature des substances employées, et la seconde renferme les conjectures présentées avec une grande réserve sur leur mise en œuvre. Les artistes ne peuvent voir sans intérêt les travaux de la science dont le but est de les éclairer sur l'histoire si obscure des procédés de peinture en usage autrefois, et de les mettre en possession des matières qui, éprouvées par le temps, sont propres à assurer la durée de leurs œuvres.

Mais, évidemment, la science, sans le concours de la pratique, ne peut obtenir que des résultats incomplets. Permettez-moi donc, mon cher monsieur, d'accompagner les extraits du mémoire de MM. Dumas et Persoz des réflexions qu'il me suggère, et de tenter de justifier les différences très-sensibles qui existent entre mes conjectures et celles qu'ils ont présentées au sujet du mode d'application des substances dont la présence ne peut être contestée.

Il vous paraîtra, d'ailleurs, que les renseignements renfermés dans ce mémoire seraient insuffisants pour guider l'artiste qui voudrait imiter la peinture de la sainte Chapelle ou procéder à sa restauration par les moyens employés originairement. Je profiterai donc de cette circonstance pour ajouter à ce que j'ai dit précédemment sur la peinture de la chapelle inférieure les documents laissés par Théophile sur les substances et les méthodes, qui, de son temps, étaient en usage. Ces documents serviront, je l'espère, de justification à mes conjectures, et ils me fourniront, d'ailleurs, l'occasion de signaler à la science les obscurités dont sont quelquefois enveloppés quelques-uns d'entre eux qui, par leur importance, sont dignes de son étude. La peinture de la sainte Chapelle soumise à l'analyse représente la visite de l'ange Gabriel à la sainte Vierge ; elle décore les panneaux d'une fausse fenêtre, et paraît autant par la place qu'elle occupe que par le caractère particulier de sa disposition, destinée à figurer un vitrail analogue à ceux qui ornaient les autres fenêtres. Le sujet se détache sur un fond d'or; un trait noir de 4 ou 5 millimètres de largeur cerne non-seulement les contours extérieurs, mais encore toutes les parties dont les couleurs sont différentes. C'est, très-probablement, la traduction d'un carton composé par un peintre verrier et à peine modifié par les exigences de l'emplacement et de la différence dans le mode d'exécution.

Voici maintenant les extraits du mémoire de MM. Dumas et Persoz :

« Un enduit gras et résineux, analogue à celui que MM. Thé-
» nard et d'Arcet ont imaginé de placer à chaud et à cru sur la
» coupole du Panthéon, avait été appliqué de même sur la pierre
» qui porte la peinture de la sainte Chapelle... Sur cet enduit
» résineux, le peintre de la sainte Chapelle avait collé de l'or en
» feuilles qui forme le dessous de la presque totalité de la pein-
» ture.

» Mais ces feuilles d'or ne sont pas appliquées immédiatement
» sur l'enduit résineux. On a fait usage comme intermédiaire, et
» peut-être dans le but de rehausser et de soutenir la couleur de
» l'or, d'un ciment rouge orangé, formé très-probablement d'em-
» plâtre diapalme malaxé, dans son état mou, avec du minium.
» Quelques parties assez épaisses de ce ciment, que nous avons
» pu examiner, nous ont offert toutes les propriétés d'un pareil
» mélange... L'analyse a donné sur 100 parties : Protoxyde de
» plomb, 81 ; corps gras, 19.

» Le blanc de l'extrémité des ailes de l'ange et de quelques
» autres parties du tableau est à base de plomb... Il est donc pro-

» bable que les blancs ont été obtenus avec une préparation de » plomb analogue à la céruse ou même indentique avec elle.

» Les bleus ont été manifestement obtenus avec deux couleurs » différentes.

» ... Ce résidu (extrait de la première) se transforme immédia- » tement en bleu de Prusse... Les bleus des draperies ont donc » été obtenus avec le phosphate de fer, et, probablement, avec le » phosphate de fer natif... Le second bleu avait donc été obtenu » au moyen de l'outremer.

» Le rouge vif à l'aide duquel a été peinte l'auréole qui en- » toure la tête de l'ange consiste en vermillon... Au-dessous de » la peinture, il a été facile de constater la présence des feuilles » d'or, qui se trouvent presque partout, mais qui, dans ce cas » particulier, semblent donner plus d'éclat encore à la teinte du » vermillon.

» Tous les bruns et les jaunes ont été peints avec des ocres.

» Les verts résultent du mélange de ces même ocres avec du » phosphate de fer.

» Les roses et les violets nous ont offert des caractères dignes » d'attention. Au premier abord, on croirait avoir affaire à des » laques de garance; mais nous n'en avons pu extraire ni aliza- » rine, ni aucune matière colorante rose ou rouge offrant de l'ana- » logie avec les matières colorantes de ce genre isolées jusqu'ici » par les chimistes... En comparant la matière rose du tableau, » vue au microscope (dépouillée de l'enduit résineux) avec la » poussière obtenue en pulvérisant les coquilles roses les plus » communes sur les bords de la Manche, nous avons retrouvé » dans celles-ci toutes les apparences que nous avions constatées » par l'examen de la couleur de la sainte Chapelle. Selon toute » apparence, la poudre rose employée au XIIIe siècle avait été » obtenue en pulvérisant les coquilles roses du *Tellina fragilis*. » Naturellement, nous avons été conduits à supposer que la cou- » leur violette, douée des mêmes propriétés que la couleur rose, » avait été obtenue par les mêmes moyens; toutefois, vue au » microscope, celle-ci se présente en petites masses à contours » courbes, et non pas en fragments plats, anguleux et à bords » irréguliers et droits, comme la poudre rose : il était pourtant » bien probable que son origine était la même.

» Or, il existe en abondance des coquilles qui, à la vérité, ne » sont pas uniformément teintes en violet, mais dont la surface » extérieure est couverte de taches violettes. Les coquilles du » *Neritina fluvialis* sont dans ce cas : la matière des taches vio- » lettes de celles-ci, étant séparée et soumise à l'action des alca- » lis ou des acides, se comporte avec eux comme la matière co- » lorante, violette du tableau; examinée au microscope, elle pré- » sente les mêmes apparences.

» Nous regardons comme probable, en conséquence, que les » matières rose et violette du tableau de la sainte Chapelle ont été » obtenues au moyen de coquillages et par une simple prépara- » tion mécanique... »

En constatant la conservation de ces couleurs, MM. Dumas et Persoz rappellent que, dans ces dernières années, on a préparé des blancs avec des débris de coquilles marines qui avaient, sous le rapport du brillant et du nacré, une valeur réelle, et qui, sous le rapport de la résistance aux gaz sulfurés, ne laisseraient rien à désirer.

Passant ensuite à la recherche de la méthode employée dans l'application des couleurs, les auteurs du mémoire pensent qu'elles n'ont pas été broyées à l'huile et déposées à la brosse et au pinceau. Selon leurs conjectures, le peintre du XIIIe siècle aurait, après avoir recouvert le fond de feuilles d'or, posé sur la place qu'il voulait peindre un mordant d'huile siccative, et celui-ci, amené à une consistance convenable, aurait été saupoudré de couleurs en poudre sèche par un procédé analogue à celui qui sert à fabriquer les papiers veloutés, ou ajoutent-ils, « semblable » à la méthode employée dans la fabrication des verres peints, » de certaines poteries, soit que la couleur soit projetée en poudre » sur la place couverte de vernis, soit qu'on l'y dépose à sec à » l'aide d'un blaireau. »

Cette opinion s'appuie, disent-ils, sur le peu d'épaisseur des couches, « nullement empâtées, dont les tons frais ne sont nul- » lement salis par la teinte brune de l'enduis gras qui a pénétré » la pierre ou qui est déposé sur les feuilles d'or. Enfin, un en- » duit à la cire recouvrait la totalité de la peinture, qu'il a dû » préserver de l'humidité.

» Ne perdons pas de vue, toutefois, que, si la nature des cou- » leurs se constate par des analyses qui ne prêtent à aucune équi- » voque, il n'en est pas de même du tour de main mis en usage » pour leur application; aussi ne les indiquons-nous ici qu'avec » réserve, et comme des vues propres à diriger les artistes dans » les essais qu'ils pourront tenter lorsqu'ils seront appelés à faire » de la peinture décorative à l'occasion des restaurations nom- » breuses dont les monuments du moyen âge sont aujourd'hui » l'objet. »

Ce mémoire, que j'ai transcrit presque dans son entier, renferme, à côté de documents très-intéressants, relativement aux substances trouvées dans la peinture de la sainte Chapelle, des conjectures au moins très-hasardées sur leur emploi, et d'ailleurs très-insuffisantes pour éclairer les artistes sur les procédés de peinture murale au XIIIe siècle. On doit à ce sujet vivement regretter que les peintures de la chapelle supérieure n'aient pas été également soumises à l'analyse, car en confrontant les résultats des expériences sur ces ouvrages différemment exécutés, MM. Dumas et Persoz auraient évidemment rencontré de nouveaux faits, soit à l'égard des substances colorantes et des véhicules, soit à l'égard de leur mode d'application. Quoi qu'il en soit, l'analyse de la peinture de la sainte Chapelle, parmi les diverses substances dont elle nous démontre incontestablement la présence, nous révèle l'emploi des huiles et des résines dans une peinture antérieure de deux siècles à l'époque où les frères Van Eyck inventèrent, dit-on, la peinture à l'huile. Éraclius et le moine Théophile avaient parlé de la préparation des huiles et des vernis applicables, dans certains cas, à la peinture; mais jusqu'à présent on n'avait pu rencontrer, je le crois, un exemple propre à éclairer sur l'usage qu'on en avait fait avant le commencement du XVe siècle. On peut donc aujourd'hui, en présence de la peinture de la sainte Chapelle, reconnaître les excellentes propriétés de ces substances pour la conservation des peintures et de leur coloration.

Mais les résines en usage dans la peinture à l'huile, soit comme siccatifs, soit comme vernis, sont très-nombreuses, et leurs qualités n'ont pas une égale valeur. Il est fâcheux que le mémoire n'ai pas fait connaître la nature particulière du corps gras et résineux qui a été appliqué à cru et à chaud sur le mur, ou qui a servi de mordant pour fixer les couleurs. L'analogie établie entre cet enduit et celui que MM. Thénard et d'Arcet ont employé

au Panthéon ne me semble pas suffisamment expliquée ; autant que je me le rappelle, l'enduit du Panthéon se composait d'huile de lin, de litharge et d'un peu de cire, tandis que celui du XIIIe siècle est, d'après le mémoire, « un enduit gras et résineux » dont on retrouve plus loin les éléments dans le mordant destiné à coller les feuilles d'or et à fixer les poudres colorantes. Or il existe, à tort ou à raison, de grands doutes sur la préférence que l'on doit accorder, comme siccatif ou mordant, à l'huile chargée de litharge ou à celle mêlée au vernis, et il eût été fort utile que l'exemple de la peinture de la sainte Chapelle eût éclairé les artistes sur ce sujet important.

Je vais alors rechercher dans un auteur presque contemporain des renseignements sur l'exactitude desquels j'apelle l'examen de la science.

Le moine Théophile écrivait son *Essai sur divers arts* vers le XIe ou le XIIe siècle ; il peut donc être consulté avec quelque fruit au sujet d'une peinture exécutée au XIIIe.

Je trouve, livre Ier, chapitre XXI, une préparation de colle au vernis très-propre à satisfaire les intentions du peintre de la sainte Chapelle. Cette colle au vernis est un mélange, au feu, de deux parties d'huile de lin et d'une partie de gomme Fornis nommée, dit l'auteur, *glassa* chez les Romains. Elle ressemble à de l'encens, mais elle est plus brillante quand on la casse. Je m'abstiens de décrire les deux méthodes différentes suivies dans sa préparation, parce qu'il me faudrait transcrire le chapitre tout entier.

Voici son emploi : « Toute peinture enduite de ce vernis devient éclatante, belle et tout à fait durable ; » elle sert à vernir les feuilles d'étain teintes en jaune pour remplacer les feuilles d'or ; » la peinture à l'huile ou à la gomme se vernit avec cette préparation. »

D'après la manière dont se comporte la gomme Fornis, pendant sa préparation, on serait autorisé à la reconnaître pour le copal. Plus tard, au commencement de XVe siècle, Cennino indique le mélange de l'huile et du vernis comme le mordant en usage pour fixer les feuilles d'or sur les murs. Je ne sais s'il serait permis d'admettre, sans une définition plus complète du corps gras et résineux retrouvé dans la peinture de la sainte Chapelle, la présence de la résine copal, dont il serait précieux de constater un emploi très-ancien. Je crois, sans cependant en avoir une preuve matérielle, qu'il y avait une grande analogie entre ce mélange d'huile et de gomme Fornis et le corps gras et résineux signalé par l'analyse.

Le minium mêlé au mordant s'obtenait en brûlant la céruse. Il était employé dans la dorure sur mur et sur les manuscrits, soit qu'on se servît d'or en feuilles qui se préparaient comme aujourd'hui en battant des petites lames d'or entre des feuilles de parchemin saupoudrés d'ocre brûlé finement broyé, soit qu'on employât de l'or mis en poudre par plusieurs procédés différents.

Il était impossible, sans altérer beaucoup la peinture de la sainte Chapelle, d'analyser toutes les parties où l'on reconnaît la présence du blanc ; aussi la science, qui n'affirme que ce qui est démontré par des expériences positives, dit que « le blanc de » l'extrémité des ailes et de quelques autres parties du tableau est » à base de plomb. » Mais, sans s'exposer à commettre une erreur, le praticien peut affirmer que tous les blancs de cette peinture sont identiques et qu'ils sont obtenus au moyen d'une opération connue dès l'antiquité, qui consistait à arroser de vinaigre des feuilles de plomb et à recueillir au bout de quelque temps la matière blanche qui s'était formée sur le métal. Théophile décrit très-clairement la préparation de la céruse, et l'on sait que cette substance est la seule (à l'exception du blanc de zinc, moins opaque, nouvellement introduit dans la peinture à l'huile) qui conserve son éclat, lorsqu'elle est broyée avec des corps gras et résineux, et qui possède en outre par son opacité la précieuse qualité de *couvrir*. Or toutes les parties de la coloration de la peinture de la sainte Chapelle dans lesquelles le blanc a été employé, soit à l'état pur, soit mêlé à d'autres couleurs, n'étant aucunement salies par le ton gris qui se manifeste dans les autres blancs mis en contact avec un corps gris ou résineux tel que l'est l'enduit signalé par l'analyse, il est certain qu'ils ont tous été obtenus à l'aide du blanc de plomb.

L'analyse constate la présence de deux sortes de bleus.

Le premier présente tous les caractères du bleu de Prusse. Son emploi dans une peinture du XIIIe siècle est un fait très-curieux. En effet, on attribue l'invention de cette couleur à un préparateur de couleur de Berlin nommé Diesback, qui, en 1710 selon les uns, en 1704 selon les autres, en dut la découverte au hasard. Il serait alors probable que l'invention de ce chismite ne consisterait que dans un procédé nouveau de fabrication. Cependant ce bleu n'est cité ni par Théophile ni par les auteurs qui l'ont précédé ou suivi jusqu'au XVIIIe siècle, à moins toutefois qu'obtenu par des manipulations perdues, il ne soit une des couleurs produites par le *menesch*, substance aujourd'hui inconnue sous ce nom, dont les bases colorantes fournissaient selon leurs différentes préparations un rouge plus foncé que le minium, un vert semblable à celui qu'on obtient du suc de sureau, un bleu analogue à l'indigo. Les cendres du *folium*, également ignorées de nos jours par les artistes, produisaient aussi diverses couleurs. On en obtenait, suivant la manière dont elles étaient traitées, un rouge, un pourpre, un bleu semblable à celui du saphir. Outre ces deux bleus, Théophile mentionne l'indigo, l'azur, qui certainement était l'outremer retrouvé par l'analyse, et enfin, le *succus*, qu'on croit être la même chose que le menesch.

Le rouge vif « consiste en vermillon. » Il est souvent cité par Théophile, qui explique très-clairement, dans le chapitre XLI, la manière de le fabriquer. On mélange du souffre et du mercure en parties égales ; on dépose ce mélange dans une fiole de verre enveloppée d'argile et hermétiquement fermée, et on l'expose au feu jusqu'à ce que le bruit qui s'est fait entendre quand il a commencé à s'échauffer ait complétement cessé. On retire alors de la fiole le vermillon, qui est d'une belle couleur.

Les ocres naturels et brûlés sont au nombre des matières colorantes indiquées par notre vieil auteur.

« Les verts de la sainte Chapelle, dit le mémoire, résultent du » mélange des ocres et du phosphate de fer. » Aux verts obtenus par le mélange des bleus cités par Théophile avec les ocres et l'orpiment, il ajoute le vert foncé, dont on faisait un grand usage. « C'est, dit-il, un vert tirant sur le noir, qui ne se broie par sur la pierre, mais qui se dissout simplement dans l'eau ; » le suc de sureau ; le vert salé, qu'on obtenait en couvrant de miel saupoudré de sel des lames de cuivre arrosées ensuite avec du fort vinaigre ou de l'urine chaude ; le vert d'Espagne, fabriqué de la même manière que le précédent, en retranchant la préparation de miel et de sel ; on retirait la matière verte qui s'était formée sur la surface du cuivre. Les détails de ces opérations sont nettement

indiqués dans les chapitres XLII et XLIII. La terre verte, ou vert de Vérone, connue dès l'antiquité, n'est pas citée par Théophile, mais on la retrouve fréquemment dans les peintures à fresque du moyen âge, et je l'ai rencontrée dernièrement dans les draperies des prophètes et dans les rinceaux qui décorent un des chapiteaux de la grande église de Jumiéges. Cette coloration, qui date très-probablement de la fin du XIe siècle, a été couverte au XVIe par un badigeon sous lequel je l'ai retrouvée intacte l'été dernier.

La découverte par l'analyse des poudres roses et violettes obtenues en pilant des coquillages est un fait très-curieux. C'est, je crois, la première fois qu'on voit apparaître une substance colorante de cette nature parmi celles employées par les artistes ou citées par les auteurs. Il serait intéressant d'en retrouver des traces dans d'autres peintures que celles de la sainte Chapelle. L'emploi de la poudre de coquillage dans la peinture amène de la part des auteurs du mémoire une réflexion sur la résistance aux gaz sulfurés d'un blanc brillant et nacré préparé dans ces dernières années avec des débris de coquilles. Mais les qualités de ce blanc, quelque précieuses qu'elles soient, ne suffiraient pas pour le faire adopter, s'il ne possède pas en outre la faculté de conserver son éclat lorsqu'on le broie avec l'huile ou la résine, et s'il n'offre pas une opacité égale à celle du blanc de plomb. Jusqu'à présent on ne connaît d'autres blancs applicables à la peinture à l'huile que les blancs de plomb et de zinc, et l'exemple de conservation que fournit à l'égard du premier le tableau de la sainte Chapelle est de nature à rassurer les artistes sur les inconvénients reprochés depuis quelque temps à cette substance.

Mais pour en revenir aux couleurs rose et violette indiquées par Théophile, à défaut des poudres des coquillages roses du *Tellina fragilis* et des coquilles tachetées de violet du *Neritina fluvialis*, il cite le carmin, les rouges mêlés de blanc, les violets et le pourpre fournis par le *folium*. Le carmin dont il est question était probablement extrait du *kermès*. La couleur éclatante qui porte aujourd'hui ce nom n'est connue que depuis la fin du XVe siècle.

La peinture de la sainte Chapelle était, suivant le mémoire, couverte d'un enduit de cire. C'est à cet enduit que les auteurs de l'analyse attribuent la conservation de la fraîcheur des couleurs employées dans cet œuvre.

Je n'avais pas aperçu ce vernis de cire ni le luisant qui se manifeste ordinairement lorsqu'on frotte une surface cirée ; j'avais tenté cette épreuve pour m'éclairer sur l'opinion émise par quelques-uns, que la peinture de la sainte Chapelle était une peinture à la cire. L'analyse a démontré la présence de la cire appliquée comme vernis, mais non comme véhicule des couleurs, je dirai seulement à ce sujet qu'un vernis de cire posé sur une peinture à l'huile et aux résines à une époque où l'on possédait un vernis brillant qui rendait une peinture « belle et tout à fait durable, » non-seulement me semble une précaution inutile, mais encore que la transparence incomplète de la cire atténuerait l'éclat des couleurs et du vernis.

La précision des résultats obtenus par des savants d'un incontestable mérite ne permet aucun doute sur la présence des substances signalées dans le mémoire sur la peinture de la sainte Chapelle, et je me serais contenté de transcrire simplement la partie qui se rapporte aux matières, si le but de l'analyse à laquelle elles ont été soumises n'était point d'instruire les artistes sur les substances et les procédés en usage au XIIIe siècle ; mais, ainsi que je l'ai dit plus haut, les matières retrouvées sont en petit nombre, et elles ne suffiraient pas pour reproduire une œuvre analogue à celle de la sainte Chapelle : c'est ce motif qui m'a déterminé à rechercher dans un auteur du moyen âge le complément d'une palette très-probablement transmise par ses prédécesseurs à l'auteur de la peinture qui vient d'être analysée.

Mais l'obscurité qui règne sur la nature de quelques-unes des matières que j'ai citées, et le doute sur l'espèce de la gomme dont on faisait *la colle au vernis*, appelleraient encore l'attention de la science.

Déjà les travaux de MM. Dumas et Persoz ont acquis à ces illustres savants de grands titres à la reconnaissance des artistes ; ils peuvent les augmenter encore en contribuant à porter la lumière sur les erreurs ou les incertitudes que renferment les traités de peinture écrits dans les temps anciens et modernes.

(*La suite au prochain numéro.*)

J. JOLLIVET, *peintre.*

BIBLIOGRAPHIE.

ANTIQUITÉS AMÉRICAINES.

Smithsonian contributions to knowledge. Ancient monuments of the Mississipi valley, by Squier and Davis. — *The Litterary Wrold*, New-York, 1850.

Les sociétés, comme les individus, ne peuvent se contenter de l'heure présente, il leur faut les souvenirs du passé aussi bien que les espérances de l'avenir. C'est ainsi que nous voyons les Américains des États-Unis, qui n'ont point d'histoire, s'efforcer d'en reconstituer du moins une pour le sol qu'ils occupent, et rechercher avec ardeur les vestiges, les traditions, les informes monuments des peuplades disparues dont ces contrées aujourd'hui envahies par la race anglo-saxonne ont été jadis le patrimoine. Le fait que nous allons raconter démontre cette tendance d'une manière frappante. Un riche personnage du nom de Smithson a légué, il y a quelques années, au gouvernement des États-Unis, une somme considérable, en exprimant le vœu que la rente en fût employée à encourager le progrès des connaissances dans tous les genres. Un comité a été constitué dans le but de remplir les intentions du testateur, et sous la présidence du premier magistrat de la république. Ce comité a décidé qu'une partie de la rente des fonds légués par M. Smithson serait affectée à la création d'une galerie d'objets d'art, et l'autre partie à la publication des travaux qui paraîtraient le plus dignes d'intérêt. Or, quel a été le premier ouvrage qui ait attiré l'attention et mérité le choix de ce comité ? Un vaste mémoire sur les anciens monuments de la vallée du Mississipi, mémoire dont MM. E.-G. Squier et E.-H. Davis sont les auteurs.

Ces monuments consistent en monticules et en exhaussements, soit de terre, soit de pierre, soit d'un mélange de ces matériaux ; ils sont répandus sur une vaste étendue de pays, comprenant l'entier bassin du Mississipi et de ses tributaires, jusqu'aux fertiles

plaines qui bordent le golfe du Mexique. Ces monuments sont généralement placés dans le voisinage des rivières ; ils ont entre eux certains points généraux de ressemblance qui permettent de leur attribuer une origine commune. On peut les répartir cependant conformément à trois grandes divisions géographiques.

Dans la région voisine des lacs supérieurs, ces monuments affectent des formes singulières, et dont on ne retrouve les analogues nulle part ailleurs. Ils reproduisent des images grossières d'animaux, d'oiseaux, de reptiles et même d'hommes, images qui se détachent en plan de dessus la surface du sol comme de gigantesques bas-reliefs. Ils apparaissent en groupes et dans des combinaisons où ils sont évidemment subordonnés les uns aux autres. Ils s'associent à des tertres coniques ou à des chaussées qui parfois forment enclos.

Vers le sud, dans la région qu'arrosent l'Ohio et ses tributaires, on trouve aussi quelques structures imitant des formes d'animaux, mais elles paraissent avoir été élevées sur des principes différents et pour d'autres buts. Dans cette région, les tertres sont innombrables, le plus souvent de forme conique, quelquefois de forme pyramidale, fréquemment de très-grande dimension. Les structures pyramidales sont toujours tronquées, quelquefois forment terrasse ; elles ont généralement des degrés qui permettent de monter jusqu'au sommet. Elles ont une grande ressemblance avec les téocallis mexicains, et l'usage connu de ceux-ci peut faire conjecturer celui des autres. A ces monuments se rattachent, dans des rapports évidemment combinés, de nombreuses enceintes de pierre et de terre, fréquemment de vastes dimensions et souvent d'un tracé irrégulier. Ce sont les plus imposants de tous les vestiges laissés par les aborigènes de cette partie de l'Amérique : ils ont dû être l'ouvrage d'un peuple nombreux et puissant.

En descendant encore plus bas vers le midi, on trouve dans les États qui bordent le golfe du Mexique des tertres qui, s'ils ne sont pas plus nombreux, augmentent du moins beaucoup de dimensions et prennent plus de régularité dans leur forme. Les tertres coniques deviennent comparativement rares ; les exhaussements en forme de téocallis deviennent plus nombreux, plus grands, et paraissent les uns envers les autres dans un rapport de dépendance que l'on ne remarque pas ailleurs. Les enceintes, au contraire, diminuent de nombre et de grandeur, et perdent plusieurs des traits qui caractérisent celles qui sont situées dans des latitudes plus élevées, tout en s'y rattachant encore par une ressemblance générale. Des traces de briques se rencontrent ici dans les tertres et dans les murs des enceintes.

Le tracé généralement adopté pour ces enceintes se compose du cercle et du carré ; ces figures géométriques s'offrent tantôt isolément, tantôt combinées entre elles ; quelquefois des avenues formées par des chaussées parallèles les précèdent ou les mettent en communication. Du reste, le tracé des enceintes varie et offre tour à tour des parallélogrammes, des ellipses, des polygones réguliers ou irréguliers.

Ces monuments se trouvent dans les terrains d'alluvion où le sol est le plus fertile et où la population a aujourd'hui la même tendance à s'agglomérer qu'à ces époques mystérieuses.

Les enceintes sont de deux sortes. Les unes sont des fortifications et sont élevées sur des monticules ou des rochers ; leur emplacement est choisi de manière à n'être commandé par aucune position voisine. Les autres ont une destination religieuse et ont dû être affectées aux cérémonies du culte. Ces enceintes sacrées sont en plaine ; elles comprennent un moins grand espace que les enceintes militaires et renferment des monticules.

Quand aux monticules, ils diffèrent de destination aussi bien que de formes.

Ceux qui se font remarquer par la plus grande régularité étaient des temples, des *hauts lieux* destinés à l'accomplissement des rites religieux, et sont presque toujours placés à l'intérieur des enceintes. Ils affectent généralement la forme pyramidale, et sont terminés par des plates-formes. Quelques-uns ont de l'analogie avec les téocallis mexicains. On ne trouve en les fouillant ni ossements ni aucun autre objet.

Il est d'autres monticules qui sont stratifiés et qui renferment des autels à leur base. Ces autels sont presque toujours d'argile durcie au feu ; on en a seulement trouvé quelques-unes de pierre. Leur forme est tantôt ronde, tantôt elliptique, tantôt carrée, tantôt en parallélogramme. Quelques-uns sont petits, d'autres ont 50 pieds (mesure anglaise) de longueur, 12 ou 15 de largeur ; leur dimension ordinaire est de 5 à 8 pieds ; leur hauteur excède rarement 1 pied ou 20 pouces. Ce qui constate que ce genre de monticules n'était destiné qu'à un usage religieux, c'est que dans le plus grand nombre on ne trouve point d'ossements. Il est fort embarrassant d'expliquer pourquoi ces autels (dont quelques-uns semblent, par leur état de calcination, avoir dû être en usage pendant des périodes de temps considérables) ont été finalement enfouis sous ces couches de terre, de sable et de gravier. On en a, du reste, trouvé plusieurs à découvert. Les monticules qui renferment ces autels sont placés dans l'intérieur des enceintes ou dans leur voisinage immédiat. Des ossements s'y trouvent quelquefois, mais différentes circonstances font présumer que les morts ainsi ensevelis n'ont dû l'être qu'à des époques postérieures à l'érection du monticule.

Une troisième classe de monticules qui se montrent ordinairement isolés, ou formant des groupes, mais toujours en dehors et à des distances plus ou moins éloignées des enceintes, était destinée aux sépultures. Ces monticules ne sont point stratifiés et ne renferment jamais d'autels. Ils n'ont point la régularité des monticules-temples ; leur forme ordinaire est celle d'un simple cône, quelquefois elliptique, quelquefois piriforme. Le squelette est placé étendu et les bras contre le corps, au centre et à la base du monument ; quelquefois il est enveloppé dans des écorces ; d'autres fois il est renfermé dans une espèce de chambre formée par des pierres brutes ou par des poutres non équarries et superposées carrément. L'incinération était quelquefois pratiquée ; on trouve alors des fragments d'ossements mêlés à une couche de charbon (1). Les monticules ne contiennent que très-rarement plus d'un squelette. On trouve dans ces sépultures différents objets, des armes, des ornements, des ustensiles, des bracelets, des colliers de coquillages, des boules d'ivoire ou de cuivre, des plaques de mica.

L'usage de renfermer les cendres des morts dans des urnes ne paraît point avoir été employé dans la vallée de l'Ohio, mais il est hors de doute que dans les États du Sud cet usage a été pratiqué soit par les anciennes races, soit par les Indiens plus

(1) L'incinération était en usage chez les Hurons, pour les noyés et ceux qui étaient morts frappés de la foudre.

modernes. On y a découvert, dans des monticules et ailleurs, des vases de terre renfermant des restes humains qui généralement avaient été brûlés, mais pas toujours cependant.

Quelques monticules semblent avoir dû servir de point d'observation ; des vigies y étaient probablement placées pour surveiller les mouvements de l'ennemi et donner le signal d'alarme. Il en est d'autres dont on n'a pu jusqu'à présent expliquer l'intention ni l'usage.

Un dessin placé en tête du beau volume publié par le *Smithsonian institute* représente un groupe de ces anciens monuments des aborigènes de l'Amérique, placé sur les rives de l'Ohio, à Marietta, au milieu d'un paysage dont les lignes se prolongent avec une majestueuse sévérité. Cet ensemble de terrassements et de monticules, disposés d'une façon mystérieuse et bizarre, ne laisse pas que d'avoir un caractère frappant et même imposant.

Les poteries recueillies dans les monticules funéraires ressemblent, par le degré d'habileté qui a été employé à leur fabrication, aussi bien que par les formes qu'elles affectent, aux poteries péruviennes. Elles attestent une industrie bien supérieure à celle dont étaient susceptibles les tribus indiennes à l'époque de la découverte de Colomb. Elles sont d'une fine argile qui, dans les beaux échantillons, est à l'état presque pur et n'admet qu'un très-faible mélange de silice. Ces vases indiquent un certain goût. Des ornements y sont quelquefois tracés avec beaucoup de précision.

On a trouvé aussi dans les monticules funéraires des pipes dont les cheminées sont ornées de représentations de têtes humaines, ou d'animaux et d'oiseaux. Quelques-unes de ces têtes, sculptées sur pierre dure, sont extrêmement curieuses comme indication du type de ces races primitives. C'est de l'art à l'état de bégayement ; l'une d'elles cependant, dont le volume que nous analysons donne un dessin et une description très-admirative, indique beaucoup de sagacité d'observation et une main déjà très-adroite. Plusieurs oiseaux sont assez exactement imités. Parmi les images d'animaux, on remarque celle du lamentin, animal qui n'existe que dans la zone tropicale, et, par conséquent, à une distance considérable des rives de l'Ohio. L'obsidienne, dont on trouve aussi de nombreux fragments dans les monticules, n'existe pas dans le sol des États-Unis : le lieu le plus voisin où l'on puisse la rencontrer est le Mexique. Quelques plaques de pierre ou de bois, provenant de ces mêmes monticules, sont revêtues de sculptures que quelques personnes ont prises pour des caractères hiéroglyphiques, mais qui ne semblent, être en réalité, que des fantaisies d'ornementation. On peut présumer que ces plaques sculptées en relief étaient employées, suivant un usage pratiqué au Mexique et au Pérou, à imprimer des dessins sur des toiles ou sur des peaux. Il faut joindre, à ces objets d'un art primitif, une image sculptée sur bois du serpent à sonnettes, symbole religieux très-répandu sur le continent américain.

Depuis la publication de ce long mémoire sur les monuments de la vallée du Mississipi, l'un de ses auteurs, M. Squier, envoyé en qualité de consul dans le Nicaragua, y a continué ses recherches sur les antiquités américaines et a eu le bonheur de voir son zèle d'archéologue récompensé par de curieuses découvertes. Il a donné dans le *Literary world* de New-York (1) une relation de son voyage dans les îles du lac de Nicaragua. Les monuments qu'il a trouvés semblent prouver le fait avancé par le vieux chroniqueur, Ovedio, de l'existence d'une colonie mexicaine dans ces parages.

Voici comment M. Squier décrit une statue de bsalate découverte dans l'île de Pensacola :

« Ce colosse représente un homme assis sur un piédestal carré, la tête légèrement penchée en avant et les mains reposant sur les cuisses. Ce personnage est dominé par une lourde et monstrueuse figure d'animal posée sur les replis d'un serpent dont la tête féroce, habilement copiée sur la nature vivante, vient aboutir, la gueule béante, à côté de la figure humaine. L'ensemble de cette composition, soigneusement conçue, est d'un effet saisissant; mais le fait le plus intéressant, sous le point de vue archéologique, c'est que la tête d'animal qui couronne le monument est le *Totchili*, signe sacré du calendrier mexicain. Elle correspond presque, sinon tout à fait, au bas-relief de ce signe sculpté sur le grand calendrier de pierre de Mexico, et aux représentations qu'on en trouve sur les peintures des manuscrits mexicains. »

M. Squier décrit ensuite la tête d'une idole trouvée dans la même île et qui avait échappé à la destruction du reste de la statue, destruction opérée, selon toute apparence, par le zèle religieux des missionnaires espagnols. « Cette tête énorme ouvrait de grands yeux ronds ; les oreilles étaient larges et longues ; et de la bouche, affreusement béante par suite de l'effort de deux mains qui abaissaient convulsivement la mâchoire inférieure, s'échappait une langue dont le bout tombait jusqu'à la poitrine et donnait à l'ensemble de la figure une expression monstrueusement horrible. »

« Une autre statue (continue M. Squier) était vraiment grandiose; elle représentait sur un large piédestal carré, un homme membru, à poitrine large et bombée, dans une posture ramassée ou plutôt accroupie, les mains appuyées sur les cuisses, tout près des genoux. Au-dessus de sa tête s'élevait le mufle hideux d'un animal fantastique. Les pattes antérieures de la bête reposaient sur les épaules de l'homme accroupi, et celles de derrière pesaient lourdement sur les mains qu'elles semblaient fixer sur les cuisses. Ce monstre mythologique tenait de l'alligator. »

Dans l'île de Zapateado, M. Squier a trouvé des téocallis en ruine, une pierre des sacrifices et aussi plusieurs idoles. Les idoles ici ne paraissaient pas avoir été originairement placées sur les téocallis, comme cela s'était pratiqué ailleurs ; elles étaient érigées autour de leur base.

Nous ne prendrons pas congé de M. Squier sans apprendre à nos lecteurs qu'il a aussi écrit un livre *sur le symbole du serpent et sur le culte du Phallus en Amérique*. Le sujet offre matière à de curieux rapprochements. Nous avons le regret de n'avoir pu nous procurer cet ouvrage : le titre seul nous est connu.

HYACINTHE HUSSON.

MÉMOIRE SUR LA RÉCEPTION DU MATÉRIEL DES CHEMINS DE FER ET DES APPAREILS MÉCANIQUES EN GÉNÉRAL, *par* A.-C. Benoît-Duportail, *ingénieur civil, inspecteur chargé de la réception du matériel au chemin de fer du Nord.*

In-8° de 67 pages.

De la bonne exécution des travaux dépendent leur durée et la

(1) Nos des 9, 16 et 30 mars 1850. — Voy. aussi le *Bulletin de la Société de géographie.*

dépense plus ou moins grande de leur entretien : il est donc très-essentiel de l'assurer par tous les moyens possibles.

Le mémoire sur la réception du matériel des chemins de fer a pour but de faire connaître les dispositions préparatoires qu'il faut prendre, les obligations qu'il faut imposer aux constructeurs, la surveillance que l'on doit exercer dans le cours des travaux, et les caractères auxquels on reconnaît la bonne ou mauvaise qualité des matières employées, la bonne ou mauvaise exécution tant des pièces détachées que des appareils complets.

En publiant les observations d'une expérience de six années, exclusivement employées à la réception du matériel du chemin de fer du Nord, M. Benoît a rendu service non-seulement aux ingénieurs qui sortent des écoles, mais encore aux architectes, qui emploient fréquemment des machines, et qui ont journellement besoin de reconnaître la qualité des matériaux de construction.

ARCHITECTURE CIVILE ET DOMESTIQUE AU MOYEN AGE ET A LA RENAISSANCE, *dessinée et publiée par* Aymar Verdier, *architecte, correspondant du comité historique des arts et monuments, et le docteur* F. Cattois.

Par livraisons mensuelles de 1 feuille de texte et 2 planches. In-4°. Prix de la livraison..... 2 fr. et 3 fr. sur chine.

En attirant l'attention du public, les grands édifices font trop oublier qu'il existe souvent à côté d'eux des constructions moindres, mais intéressantes à étudier; les églises et les palais ont fourni le sujet de publications innombrables, tandis qu'on compte à peine quelques rares ouvrages traitant de l'architecture privée, des aménagements des habitations ordinaires.

C'est pour combler cette lacune que M. Verdier, à qui la *Revue* doit la communication de travaux sur les maisons de Cluny, aidé de la collaboration de M. le docteur Cattois, a entrepris la publication dont la première livraison vient de paraître.

Consacrée à l'hôpital de Beaune, l'une des plus curieuses constructions élevées au xve siècle, cette livraison comprend deux planches gravées par MM. Gaucherel et Sauvageot, qui reproduisent avec un très-grand charme le principal aspect et quelques-uns des détails de l'édifice. Ces deux gravures et la notice qui les accompagne nous font augurer très-favorablement de l'œuvre de MM. Verdier et Cattois, malgré quelques défauts de concordance que nous avons remarqués entre le plan et l'élévation. Nous aurons d'ailleurs à revenir sur cette publication qui doit embrasser des constructions civiles de tous genres et de tous pays.

CONSTRUCTION DES VIADUCS, PONTS-AQUEDUCS, PONTS ET PONCEAUX EN MAÇONNERIE. — DESCRIPTION DU VIADUC DE L'INDRE ET DES PROCÉDÉS EMPLOYÉS DANS SA CONSTRUCTION, *par* Tony Fontenay *ingénieur civil.*

Un volume in-8° de texte de 346 pages, et un atlas de 9 planches longues. Prix..... 4 fr. 50 c.

L'exécution de l'un des plus importants ouvrages d'art de la ligne de fer de Tours à Bordeaux a donné à l'entrepreneur des travaux, M. Tony Fontenay, l'occasion de comparer entre elles la plupart des grandes constructions entreprises en divers temps en Allemagne, en Angleterre, en France, etc., tant pour les routes ordinaires et les canaux que pour les chemins de fer. Les résultats de cette comparaison forment une série de tableaux qui ajoutent un très-vif intérêt à la description des procédés employés dans la construction du viaduc de l'Indre, et complètent un très-riche ensemble de documents.

HISTOIRE DE L'HARMONIE AU MOYEN AGE, *par* E. de Coussemaker, *correspondant du comité historique des arts et monuments.* In-8° de 374 pages, avec deux tableaux de neumes, 38 planches de fac-simile et 44 pages de musique.

L'ouvrage, divisé en trois parties, contient dans la première : L'HISTOIRE de l'harmonie, de la musique rhythmée et mesurée, de la notation; dans la seconde, les DOCUMENTS, c'est-à-dire sept traités inédits du xie siècle à la fin du xive, et entre autres celui du célèbre anglais Kothby, publié et traduit pour la première fois; dans la troisième, les MONUMENTS, c'est-à-dire des odes de Boèce et d'Horace, des ixe et xe siècles, des chants historiques sur la bataille de Fontanet et la mort de Charlemagne du xie siècle, des proses des morts et chants de la sybille des xe, xie et xiie, des chants liturgiques des xiie et xiiie, des chansons d'amour des xiie, xiiie et xive siècles. — Paris, à la librairie archéologique de *Victor Didron*, 13, rue Hautefeuille. Prix..... 3 fr.

Beaucoup de personnes pensent que tous les arts marchent constamment du même pas; que là où la peinture prend un essor brillant, l'architecture, la sculpture, la musique, se développent avec un éclat pareil. Rien n'est plus contraire cependant aux enseignements de l'histoire que cette fausse idée, et parmi les questions les plus intéressantes de la philosophie de l'histoire de l'art sont celles-ci : — Dans quel ordre les arts se sont-ils développés successivement? — Quelles circonstances ont déterminé cet ordre dans le développement successif des arts? — Ces circonstances ont-elles été accidentelles, ou sont-elles tellement inhérentes à la nature normale des choses que l'ordre historique soit la manifestation d'une loi de l'esthétique? — etc.

Pour résoudre ces questions, il faut que les circonstances, les faits historiques soient sérieusement constatés, et il importe de le dire, de tous les arts, la musique est peut-être celui dont l'histoire a été le moins étudiée. Nous connaissons depuis longtemps et passablement l'histoire de l'architecture, de la sculpture et du théâtre antique, et depuis quelques années la peinture antique a été aussi l'objet de découvertes importantes, mais que savons-nous de la musique des anciens?

L'architecture, la sculpture, la peinture, la littérature du moyen âge, nous les connaissons aussi ou nous les connaîtrons passablement d'ici à peu de temps, mais que savons-nous de la musique de ces temps? Moins que rien, car nous nous sommes accoutumés à beaucoup de fausses notions à cet égard; le fait est certain, beaucoup de personnes le soupçonnaient; M. de Coussemaker le met hors de doute. Notre recueil n'est pas consacré à tous les arts, nous ne pouvons pas y analyser l'important volume que vient de publier M. de Coussemaker; mais tout artiste, amateur, archéologue, historien ou philosophe qui désire se rendre compte par lui-même de la marche générale des arts et de leur filiation, fera bien de lire le travail de M. Coussemaker.

NOUVEAU SYSTÈME PÉNITENTIAIRE RÉUNISSANT LES AVANTAGES DU SYSTÈME PENSYLVANIEN A CEUX D'AUBURN, SANS EN AVOIR LES INCONVÉNIENTS, *par* J. André Romberg.

In-8° de 24 pages.

Cette brochure, signée d'un nom très-connu, et que nous venons de recevoir, reprend la discussion si intéressante de la réforme des prisons. L'auteur dédie son livre à S. M. Oscar, roi de Suède, qui s'est personnellement distingué par ses études spéciales sur la réforme pénitentiaire. Nous rendrons compte de ce petit écrit, qui se compose de 24 pages.

NOTICE SUR LE PAPIER DE TENTURE (EXPOSITION DE LONDRES).

Historique. — L'industrie du papier peint nous vient de la *Chine*, comme celle des toiles peintes nous vient de l'Inde : les deux y sont exercées encore aujourd'hui plutôt par le simple travail de la main que par des moyens mécaniques; les papiers peints chinois, toutefois, montrent assez fréquemment l'emploi de la planche pour marquer les contours des desseins; tout le reste est peint à la main, et presque exclusivement en nuances fondues.

De la *Chine*, l'industrie du papier peint a passé en *Angleterre* vers le milieu du dernier siècle; on y cite des manufactures en 1746, si je ne me trompe. Alors encore c'est le procédé chinois qui paraît avoir dominé dans la manipulation; on imprimait cependant davantage, et au lieu du simple contour, c'était un géométral et un foncé, à en juger d'après les planches fort anciennes et fort remarquables que conserve l'un des membres du jury anglais, M. *Grace*. Ces planches sont fort légères, avec une simple doublure de sapin, et ce qui les distingue surtout, ce sont leurs grandes dimensions : j'en ai vu qui ont plus de 2 mètres de long, et je suis encore à me demander comment elles pouvaient servir à l'impression, telle qu'on la pratique aujourd'hui.

De l'*Angleterre*, l'industrie du papier peint a passé en *France*, vers la fin du dernier siècle, en 1780 environ. Les premiers fabricants qui s'établirent en France, s'appelèrent *Arthur* et *Robert;* les seconds, *Réveillon* : ce fut par le pillage des ateliers de ces derniers, situés au faubourg Saint-Antoine, que commença la révolution de 1789; le troisième fabricant s'appela *Legrand*. Ces trois fabricants s'établirent à Paris. En 1790 s'établit *notre maison* à Mulhouse; un peu plus tard *Jos. Dufour*, à Mâcon, qui, au bout d'un certain temps, se fixa à Paris. Lyon vit surgir quelques établissements considérables, peu de temps après; mais bientôt Paris devint le centre de cette industrie en France, et s'est maintenu dans cette position jusqu'à ce jour, comme, de son côté, Londres avait concentré cette branche dans ses murs jusqu'à ces dernières années.

L'*Allemagne* commença la fabrication des papiers peints après la France, mais sur une assez faible échelle; puis vinrent la *Suisse*, la *Hollande*, la *Belgique*, sur une plus petite échelle encore. *Vienne*, en Autriche, et plus tard *Varsovie*, virent fonder chacune un établissement avec des éléments tirés de *notre maison*. La *Russie* eut sa fabrique impériale à *Szarko Szelo*, qui mangea des millions sans rien produire; l'Espagne eut sa fabrique fondée à *Madrid*, par un Français, *Giroud de Villette*.

Telle a été la situation de notre industrie, il y a une vingtaine d'années; c'est-à-dire que l'on comptait alors en Agleterre une vingtaine d'établissements, en France une trentaine, en Allemagne une dizaine, et dans chacun des autres pays cités, un ou deux établissements.

Dans presque tous ces pays, à l'exception de l'Allemagne, de la Suisse et de la Hollande, la prohibition protégeait, jusqu'à ladite époque, l'industrie du papier peint, et l'on peut admettre que, du commencement de ce siècle jusque vers 1825, sa situation dans les pays respectifs resta à peu près stationnaire. Ce n'est qu'à partir de cette dernière époque que l'on peut signaler un mouvement que nous étudierons pour chaque pays en particulier, et qui se liait le plus souvent à quelque mesure douanière : ainsi, quelques-uns des pays qui étaient jusqu'alors sous le régime prohibitif, notamment l'Angleterre et la Russie, admirent les papiers peints étrangers, quoique à des droits encore très-élevés; d'autres, comme l'Allemagne et les États-Unis, où les droits d'entrée furent, dans le principe, nuls ou insignifiants, les augmentèrent, au contraire, considérablement.

Quant aux progrès réalisés dans les procédés de fabrication, ils sont dus presque exclusivement à la France, qui, comme on l'a vu, se plaça de bonne heure au premier rang dans cette industrie. La peinture à la main, qui exista encore partiellement dans les établissements *Robert* et *Réveillon*, fut entièrement remplacée par l'impression à la planche, dans notre établissement et celui de M. *Dufour*. C'est entre 1792 à 1794 que *notre maison* produisit ces *belles tentures à fleurs*, composées par *Malaine* le père, et qui encore aujourd'hui servent d'étude et de modèle à nos dessinateurs sur étoffe comme sur papier; et c'est en 1804 que *notre maison* et celle de M. *Dufour* entreprirent les premières d'exécuter ces *grands décors à paysage*, occupant un espace de 15 à 20 mètres, et qui encore aujourd'hui sont considérés comme le genre le plus difficile à exécuter dans notre partie. M. Dufour exécuta le premier paysage en grisaille, nous, le premier en colorié. A partir de 1819 commença la série des innovations plus importantes dont *notre maison* dota l'industrie des papiers peints et dont les principales sont : la *fabrication et l'emploi des rouleaux sans fin;* la *fabrication et l'emploi du jaune de chrome, du bleu minéral, du vert de Schweinfurt et de l'outremer;* le *procédé des teintures fondues* dû à notre parent *Michel Spoerlin*, de Vienne, et à l'écrivain; l'*impression au cylindre de cuivre*, et enfin l'*appareil à faire les rayures*.

Il est un seul procédé, à la vérité très-intéressant, qui paraît nous être venu d'Angleterre, dès le principe : c'est *celui du velouté sur papier;* mais ce procédé a été beaucoup perfectionné en France, et, en dernier lieu surtout, par l'application *du lustrage*.

Enfin, et depuis peu d'années seulement, l'*impression au cylindre en relief à beaucoup de couleur*, jointe au *fonçage* et au *satinage mécaniques*, est venue donner une nouvelle impulsion, et, je puis dire, une nouvelle direction à la fabrication du papier peint. Ces derniers progrès ne devaient pas se réaliser sur le continent, où le bas prix de la main-d'œuvre ne gêne en rien le fabricant; ils nous viennent en effet de l'Amérique du Nord et de l'Angleterre.

L'*Amérique*, ce pays vierge et génial, n'a commencé à fabriquer que depuis peu d'années; mais comme en toute chose, il s'est frayé sa voie à lui. Les mains y étant rares, il s'est adressé à la vapeur : chaque fabrique de papiers peints qui s'y est fondée,

a commencé par monter une machine à vapeur et à lui demander le principal travail. Ainsi, ils foncent, ils satinent, ils impriment à la vapeur; assez mal, à la vérité, mais peu leur importe : ils produisent beaucoup et à bon marché, c'est tout ce qu'il leur faut.

L'*Angleterre*, grâce à l'impulsion donnée par sa nouvelle législation douanière, a suivi ce système, depuis deux ans, époque d'une forte réduction de droits à l'entrée. *Manchester* s'est fait le redoutable concurrent de la vieille *Londres :* un établissement colossal s'y est créé sur un système entièrement mécanique; un second vient de surgir à côté de lui, et tandis que les Américains n'ont osé aborder qu'une machine à imprimer, assez imparfaite, à 3 couleurs, Manchester imprime aujourd'hui 15 *couleurs* à la fois, et l'établissement des *frères Potter*, avec leur papeterie et leurs 8 machines à imprimer, produit à lui seul 8 à 10,000 rouleaux par jour, c'est-à-dire plus que toutes les fabriques de Londres réunies.

La France suivra-t-elle ce mouvement? *Ma maison* a voulu en prendre l'initiative, et depuis six mois cette fabrication mécanique est organisée chez nous.

Statistique. — Rien n'est difficile comme d'établir une statistique rigoureuse de notre industrie. On parvient bien à connaître à peu près le nombre de tables d'impression qui existent, mais ces tables ne travaillent pas toute l'année et leur production, soit en nombre de rouleaux, soit en valeur, est extrêmement variable. Me trouvant en relations avec la plupart des fabricants de papiers peints existant (ceux de la Chine exceptés), j'ai cru devoir chercher à établir approximativement l'importance de cette industrie dans chaque pays, en prenant des moyennes, et en me basant, quant à l'évaluation des produits, sur les prix de vente, comparativement plus ou moins élevés, que je sais exister dans chaque pays; j'ai cru aussi devoir réduire les rouleaux anglais, qui sont plus grands, aux dimensions adoptées partout ailleurs, et qui sont 0m,50 de large sur 8m,75 de long.

C'est d'après ces données, et aidé par MM. mes collègues des pays hors de France, auxquels j'en exprime ici toute ma reconnaissance, que j'ai établi le tableau suivant, que je fais suivre d'une liste des noms des exposants pour chaque pays, avec indication des principaux articles exposés, ainsi que d'un tableau des récompenses obtenues par l'industrie du papier peint aux expositions de Paris et de Londres.

STATISTIQUE

DE LA FABRICATION DES PAPIERS PEINTS EN 1851 (1).

PAYS.	NOMBRE DE TABLES.	NOMBRE DE MACHINES.	NOMBRE D'OUVRIERS.	CHEVAUX DE FORCE.	NOMBRE DE ROULEAUX produits.	VALEUR EN FRANCS.	MOYENNE d'un ROULEAU.
Angleterre.	600	20 machines à imprimer et à foncer.	1,900		2,300,000	7,500,000	fr. 3 25
			100	30 chevaux.	3,200,000	2,500,000	» 75
France.	1,200	20 machines diverses	4,500		6 000,000	8,300,000	1 35
			50	10 *id.*	200,000	200.000	1 »
Zollverein.	400	14 *id.*	1,500		1,500,000	1,500,000	1 »
Belgique.	150	6 *id.*	600		600,000	1,000,000	1 65
Hollande	50		200		250,000	300,000	1 20
Suisse	30		100		100,000	100,000	1 »
Autriche.	60	4 *id.*	250		200,000	600,000	3
Piémont.	40		150		200,000	200,000	1 »
Russie.	100	4 *id.*	400		500,000	1,500,000	3 »
Suède et Danemark. . . .	30		100		100,000	200,000	2 »
Espagne.	100	2 *id.*	400		400,000	700,000	1 75
États-Unis.	400	50 machines à imprimer et à satiner.	1,600		7,750,000	8,900,000	1 15
			150	200 *id.*			
Totaux.	3,160 tables.	120 machines.	12,000 ouvriers.	240 chevaux.	23,300,000 rouleaux.	33,500,000 francs.	

N. B. On n'a fait figurer comme produit de machines que celui des machines à imprimer, les autres machines rentrant dans les opérations préparatoires.

(1) Les fabricants de papiers peints qui ont figuré à l'Exposition de Londres étaient au nombre de 53, dont 35 pour l'Angleterre, 9 pour la France, 2 pour la Belgique, 1 pour la Russie, 1 pour l'Autriche, 4 pour le Zollverein, et 1 pour les États-Unis.

RÉCOMPENSES ACCORDÉES A L'INDUSTRIE DES PAPIERS DE TENTURE, AUX EXPOSITIONS DE PARIS DE 1834, 1839, 1844 ET 1849, ET A LA GRANDE EXPOSITION DE LONDRES DE 1851.

NOMS DES EXPOSANTS.	PARIS 1834.	PARIS 1839.	PARIS 1844.	PARIS 1849.	LONDRES 1851.
J. ZUBER ET Cie, à Rixheim, Haut-Rhin.	Médaille d'or et croix d'honn.	Rappel de la médaille d'or.	Rappel de la médaille d'or.	Nouv. méd. d'or et croix d'hon.	Deux médailles de jury (1).
Ve MADER, à Paris.	Méd. d'argent.	Nouvelle méd. d'argent.	Nouvelle méd. d'argent.	Rappel de la médaille d'argent	Médaille de jury.
DELICOURT, à Paris.	. . . . .	Médaille d'arg.	Médaille d'or.	Rappel de la médaille d'or.	Médaille du conseil.
LAPEYRE KOB et Cie, à Paris.	. . . . .	. . . . .	Médaille d'arg.	Nouv. m. d'arg.	
BRIÈRE, à Paris.	. . . . .	. . . . .	Méd. de bronze.		
GENOUX, à Paris.	. . . . .	. . . . .	Méd. de bronze.	Rappel de la médaille de bronz.	Mention honorable.
PIGNET, à Lyon.	. . . . .	. . . . .	Méd. de bronze.		
MARGUERIE, à Paris.	. . . . .	. . . . .	Méd. de bronze.	Méd. d'argent.	Mention honor.
RIOTTOT, à Paris.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Méd. de bronze.	
MAGNIER, CLERC, et Cie, à Paris.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Méd. de bronze.	
TOWNSEND PARKER et Cie, à Londres.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Médaille de jury.
ARTHUR, Angleterre.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	Mention honor.
HINCHLIFF et Cie, Angleterre.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Id.*
SIMPSON, Angleterre.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Id.*
TURNER, et Cie, Angleterre.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Id.*
J. WOOLAMS et Cie, Angleterre.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Id.*
HEYWOOD et Cie, Angleterre.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Id.*
C. H. et E. POTTER, Angleterre.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Id.*
DEVIS, Belgique.	. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .	*Id.*

[1] La classe 26, présidée par le professeur Roesner, de Vienne, considérant les perfectionnements importants apportés par la maison J. Zuber et Cie dans la fabrication des papiers peints, a décidé qu'elle méritait la grande médaille. Conformément aux statuts du jury, cette décision de la classe 26 fut soumise à la sanction du groupe E, assemblée des classes 26, 27, 28 et 29. — 24 jurés étaient présents: 12 votèrent pour et 12 contre; le président (lord Canning) était contraire à la proposition, et sa voix étant prépondérante, la grande médaille ne fut pas accordée. Le rapporteur du jury français a protesté contre cette décision.

(*Extrait d'un rapport lu à la Société industrielle de Mulhouse, par M.* JEAN ZUBER *fils, ancien président de la Société.*)

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

SOMMAIRE : — *Observations générales.* — *Décrets divers :* Création d'un nouveau musée; Commission des monuments historiques; Bâtiments civils et Palais nationaux; Organisation du ministère d'État; Réunion du Louvre et des Tuileries; Décentralisation administrative. — *Travaux publics. Génie civil :* Chemins de fer de France et de l'étranger. — *Faits-Paris :* Travaux à l'Hôtel-de-Ville; au Palais de Justice; dans les églises de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Eustache, de Saint-Séverin, de Saint-Vincent de Paul et de Sainte-Geneviève; à l'hôpital du clos Saint-Lazare; à la Bibliothèque Sainte-Geneviève; à l'hôtel de Scipion Sardini. — *Statistique :* Théâtres; Circulation sur le Pont-Neuf; Population de Paris; Commissions des habitations insalubres. — *Nouvelles des départements :* Emprunts divers; Restauration de la cathédrale de Bordeaux; Architecture charitable; Baraques pour Cayenne; Concours pour l'hôpital de Rennes.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Les architectes, les travailleurs en général, attendent avec anxiété pour juger quel sera la sort de la campagne qui s'ouvre. Le budget est décrété, bien des lignes de fer et des embranchements ont été concédés, beaucoup de villes ont été autorisées à contracter des emprunts pour des travaux de routes, d'édifices départementaux ou communaux, et la ville de Paris fait des efforts considérables pour assurer la reprise du travail; mais la situation est si complexe, que le mouvement des entreprises et spéculations particulières des capitalistes ne s'est pas encore aussi franchement prononcé que nous l'aurions désiré.

La conversion du 5 pour 100 en 4 1/2, la répartition du budget, le décret sur la décentralisation administrative, des modifications apportées déjà dans beaucoup de services publics, les modifications nouvelles qu'on attend encore chaque jour, tous ces faits sont commentés, appréciés, favorablement par les uns, avec inquiétude par d'autres; mais aucune impression définitive ne paraît encore franchement se dessiner. On reconnaît partout un vif et sincère désir de voir reprendre le travail; mais on reconnaît aussi un sentiment d'hésitation qui porte malheureusement trop de personnes à prendre une attitude expectante, à attendre que la situation se prononce plus nettement, que les effets des nouvelles dispositions administratives, etc., se produisent pratiquement au grand jour.

Le budget a été décrété le 17 mars; le gouvernement, sans doute pour hâter la reprise du travail, n'a pas voulu attendre la réunion du nouveau Corps législatif, et une récapitulation générale du budget décrété a paru dans le *Moniteur* du 18. Cette récapitulation est si brève, qu'on ne peut pas reconnaître, dans les divers chiffres affectés au crédit de chaque ministère, quelle est la part consacrée aux constructions. On voit seulement que la dotation des travaux extraordinaires pour cette année est de plus de 73 millions (1), tandis qu'elle n'était que de 51 millions environ en 1851; différence, 22 millions.

(1) Ministère { d'État. . . . . 4,925,000 fr.
des travaux publics. . . . 65,705,602 fr.
de la marine. . . . . 2,405,000 fr.
73,035,602 fr.

Du ministère d'État relèvent tous les palais et manufactures nationaux. L'achèvement du Louvre et des Tuileries entre dans le crédit du ministère d'État pour 2 millions.

Mais si le chiffre des travaux publics paraît satisfaisant, la répartition de ce chiffre pourra inspirer des regrets légitimes : les travaux d'art n'ont pas été favorablement traités.

Que nos lecteurs se reportent à la *col.* 461 de notre dernier volume, ils y verront un extrait du budget de 1852, tel qu'il avait été réglé par la dernière Assemblée. Dans cet extrait, on voit :

Travaux d'entretien, etc., des édifices diocésains. 2,000,000 fr.

Acquisitions et travaux concernant les églises et presbytères. 1,200,000

Sans compter les crédits spéciaux pour les monuments d'une importance exceptionnelle ou nécessitant impérieusement de très-grands travaux.

Que nos lecteurs relisent aussi notre résumé du rapport de M. le directeur général des cultes (*col.* 139, *vol.* IX), l'article *Entretien et restauration des cathédrales* (*col.* 3, *vol* IX), qu'ils consultent le rapport de la commission de la dernière Assemblée sur l'état des principaux monuments historiques et religieux de France (M. Denjoy était le rapporteur), et qu'ils apprécient ensuite les conséquences d'une réduction opérée sur le crédit précité, déjà trop faible.

Cette réduction a eu lieu cependant. Pour les édifices diocésains 1 million 1/2 seulement a été accordé, et tous les crédits spéciaux, il paraît, ont été supprimés.

M. le ministre des finances est un ingénieur des mines, il n'a pas accueilli favorablement des demandes ayant l'art pour objet. Nous prouverons combien l'administration aurait intérêt à agir autrement.

Nous donnons plus loin le texte entier ou des extraits des plus importants décrets qui intéressent nos lecteurs ; il en est dont on ne pourra que difficilement apprécier d'avance toutes les conséquences sur l'architecture et les travaux publics, de celui particulièrement concernant la décentralisation administrative qui intéresse au plus haut point tous les architectes.

— Un instant après la publication du décret organique sur la presse, en date du 17 février dernier, on a manifesté la crainte que les écrits et publications littéraires ou scientifiques ne fussent désormais assujettis à un droit de timbre ; que par suite, leur prix n'en fût augmenté, leur circulation réduite, et dans quelques circonstances leur publication même rendue impossible. L'administration a voulu dissiper cette crainte, et dans un « *communiqué* » adressé aux journaux, nous avons lu avec plaisir ce qui suit :

« Telle n'a pas été la pensée du gouvernement : au moment, au contraire, où une législation plus sévère permet de réprimer les écarts de la presse politique, le gouvernement sera heureux de favoriser les productions qui n'ont d'autre but que le progrès des lettres, des sciences et des arts.

» Le ministre des finances vient de donner des ordres pour que les journaux et écrits périodiques exclusivement consacrés aux sciences, aux arts et à l'agriculture, continuent à être exemptés du droit de timbre. »

Nous ne pouvons que louer une disposition favorable à l'instruction générale, et qui rapportera certainement, quoique par une voie indirecte, dix fois plus de profit à l'État que ne lui aurait donné l'impôt du timbre en question,

---

DÉCRETS DIVERS.

Création d'un nouveau Musée.

« Considérant qu'il est d'un grand intérêt pour l'art et pour l'histoire de réunir dans une seule et même collection tous les objets ayant appartenu, d'après constatation authentique, aux différents souverains qui ont régné sur la France ;

» Que ces objets, aujourd'hui disséminés dans un grand nombre d'établissements publics, y sont, pour la plupart, peu dignement placés ;

» Considérant, en outre, que le nouveau musée s'enrichira encore des dons particuliers que pourront lui faire les possesseurs de semblables objets,

» Décrète :

» Art. 1er. Il est créé à la direction générale des musées un musée spécial destiné à recevoir tous les objets ayant appartenu authentiquement aux souverains qui ont régné sur la France.

» Art. 2. Le ministre de l'intérieur est autorisé à faire rechercher, par le directeur général des musées, tous les objets en question, et à les faire retirer des divers musées, bibliothèques, garde-meubles et autres établissements appartenant à l'État, pour les réunir au musée du Louvre, dans les salles qui seront spécialement affectées à cette collection.

» Art. 3. Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au palais des Tuileries, le 1er février 1852.

» LOUIS-NAPOLÉON.

» *Le ministre de l'intérieur*,

» F. DE PERSIGNY. »

Une commission a été nommée pour l'exécution du décret qu'on vient de lire. Elle se compose de MM. le comte de Nieuwerkerke, directeur des musées nationaux, président ; Naudet, administrateur général de la Bibliothèque nationale ; Prosper Mérimée, inspecteur général des monuments historiques ; le comte Horace de Viel-Castel, secrétaire général de la direction des musées, et Sauvageot.

Par un « *communiqué* », le public a été informé qu'il n'entrait pas dans les intentions de l'administration de dépouiller des collections publiques importantes, comme la Bibliothèque nationale, la collection des médailles, les musées du Louvre, etc., pour former le nouveau musée. Espérons que le désintéressement des particuliers et des amateurs facilitera la création du musée projeté.

Commission des monuments historiques. (Ministère de l'intérieur.)

La commission des monuments historiques au ministère de l'intérieur a été réorganisée par décret du 6 février. Cette commission est maintenant composée de la manière suivante :

MM. Lenormant, président ; Caristie, vice-président ; de Longpérier, conservateur des antiques au musée du Louvre ; Le Prevost, membre de l'Institut ; Duban, architecte du Louvre ; Mérimée, inspecteur général des monuments historiques ; Ferdinand de Lasteyrie ; Paul Lacroix ; H. Labrouste, architecte ; Léon de Laborde ; Vaudoyer, architecte ; Questel, *idem* ; le directeur des cultes ; Romieu, directeur des Beaux-Ars ; de Mercey, chef du bureau des Beaux-Arts ; Pastoret et de Montalembert, mem-

bres de l'Institut; Varcollier, chef de la division des Beaux-Arts à la préfecture de la Seine; Courmont, secrétaire de la Commission.

M. Vitet a cessé de faire partie de cette commission. Nous en exprimons franchement notre regret. M. Vitet a rendu à l'art français des services qu'on ne saurait oublier; ses travaux de critique toujours remarquables par le ton d'urbanité et le sentiment élevé qui y règnent, seront longtemps recherchés par nos successeurs, comme le sont les *salons* de Diderot par nos contemporains.

Bâtiments civils. — Palais nationaux.

Comme nous l'avions supposé dans notre dernier numéro (*col.* 58), le service des bâtiments civils et des monuments publics a été distrait du ministère des travaux publics par décret en date du 11 février, pour être réparti entre le ministère d'État et le ministère de l'intérieur. La portion qui passe dans les attributions de ce dernier ministère forme une division dont le chef est M. le général Picot, et dont ressortissent les affaires relatives à l'étude et à la rédaction des projets de construction des édifices publics à la charge de l'État. L'autre portion forme un bureau du ministère d'État, qui a pour chef M. Julliot et qui s'occupe de l'administration et de la surveillance de tous les palais, parcs et jardins qui dépendaient de l'ancienne liste civile.

Organisation du ministère d'État. — Personnel.

Par décret du 14 février 1852, l'organisation intérieure de ministère d'État est réglée ainsi qu'il suit :

Cabinet du ministre.

Secrétariat général (personnel du ministère, des palais et des manufactures; cautionnements, décorations, renseignements).

Direction des palais et des manufactures (études et rédaction des projets de construction; administration et surveillance des palais, parcs et jardins; administration et surveillance des manufactures; exécution des travaux neufs et des travaux d'entretien; conservation du mobilier national; révision des devis et mémoires; fixation des prix de base qui doivent servir au règlement des comptes; examen des réclamations; liquidation des dépenses; contrôle des travaux).

M. Vandal est nommé secrétaire général du ministère d'État.

M. Cavé, directeur de l'administration des Beaux-Arts du temps de M. Duchâtel, est nommé chef de la division des palais et manufactures au même ministère. (M. Cavé, mort subitement, est remplacé par M. Chevalier, ancien secrétaire général de la présidence.)

Réunion du Louvre et des Tuileries.

Un décret a décidé l'achèvement des Tuileries et du Louvre. C'est M. Visconti qui sera chargé de ce travail. M. Lacroix, frère de lait de M. le président de la République, avait été invité de son côté à adresser un avant-projet; le travail de M. Lacroix concluait à peu près aux mêmes dispositions que celles proposées par M. Visconti. Maintenant quelles sont ces dispositions, nous l'ignorons. Nous savons seulement que le programme fourni à l'architecte par M. le président de la République demandait des bâtiments : 1° pour le ministère de l'intérieur, avec la tour des télégraphies; 2° pour le ministère de la police; 3° pour l'imprimerie nationale; et 4° pour une certaine masse de troupes.

Dans les projets d'achèvement du Louvre proposés depuis le commencement de ce siècle, sans exception nous pensons, le programme a été essentiellement historique, artistique et industriel; l'un y mettait la Bibliothèque nationale, de nouveaux musées et les expositions annuelles des beaux-arts; un autre, l'exposition quinquennale de l'industrie, les expositions annuelles d'horticulture, etc.; d'autres encore réunissaient toutes ces choses et beaucoup d'autres. Mais le nouveau monument ne sera pas précisément cela; ce sera un monument politique : un monument contenant la résidence officielle du chef de l'État, et tous ses principaux moyens d'action; son œil et son bras, la police et la force armée; sa pensée et ses résolutions, l'imprimerie nationale et le ministère de l'intérieur. Le nouveau monument ne sera pas un souvenir du passé, ce sera la personne vivante du président de la République.

« Considérant, dit le décret du 12 mars, que la réunion du palais du Louvre à celui des Tuileries, commencée sous le règne de Louis XIV et continuée par l'empereur Napoléon, est une œuvre nationale qu'il importe d'achever;

» Considérant que l'Assemblée législative a préparé et facilité l'exécution de ce projet en rendant la loi du 16 octobre 1849, qui a affecté une somme de 6,400,000 francs à l'achat et à la démolition des maisons situées entre le Louvre et les Tuileries, la ville de Paris ayant pris à sa charge un tiers de la dépense;

» Que les abords de ces monuments et la place du Carrousel sont déjà presque entièrement dégagés, et que rien ne s'oppose à la continuation de l'aile septrionale des Tuileries qui joindra ce palais au Louvre;

» Considérant que le plan projeté offre l'avantage de réunir dans la même enceinte, indépendamment d'un local destiné aux expositions annuelles de peinture, plusieurs des auxiliaires essentiels du pouvoir, les ministères de l'intérieur et de la police générale, les télégraphes, l'imprimerie nationale et des forces militaires suffisantes;

» Que la dépense sera atténuée par le produit de la vente des hôtels qu'occupent aujourd'hui ces divers établissements;

» Considérant que les constructions nouvelles exigeront le déplacement de l'orangerie actuellement située au rez-de-chaussée de la galerie du Musée;

» Le conseil des bâtiments entendu,

» Décrète :

» Art. 1er. Les palais du Louvre et des Tuileries seront réunis.

» Art. 2. Sont approuvés les plans et de devis qui ont été dressés pour les travax nécessaires à la jonction du Louvre aux Tuileries, et qui seront annexés au présent décret.

» Ces plans et devis seront déposés aux archives du ministère d'État.

» Art. 3. Une allocation totale de vingt-cinq millions six cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante-trois francs (25, 679,453 fr.) est affectée à l'exécution du projet dont il s'agit et à la construction d'une orangerie en remplacement de celle de la galerie du Musée.

» Ce crédit sera réparti entre les cinq exercices 1852, 1853, 1854, 1855 et 1856, dans les proportions suivantes :

1852.	2,000,000 fr.
1853.	6,000,000
1854.	6,000,000
1855.	6,000,000
1856.	5,679,453

» Art, 4. Un crédit de deux millions (2,000,000) est ouvert au ministère d'État sur l'exercice 1852.

» Il sera pourvu à cette dépense au moyen des ressources du budget de cet exercice.

» Art. 5. Le ministre d'État et le ministre des finaaces sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

» Fait au palais des Tuileries, le 12 mars 1852.

» LOUIS-NAPOLÉON.

» Par le président:

» *Le ministre d'État*, X. DE CASABIANCA.

» *Le ministre des finances*, BINEAU. »

Pour faire suite au décret qu'on vient de lire, le ministre d'État a pris un arrêté conçu en ces termes:

« Vu le décret du 12 de ce mois, qui règle les travaux à exécuter pour la réunion du Louvre aux Tuileries;

» Considérant qu'il importe d'imprimer à l'exécution de la partie financière et économique de cette grande entreprise le caractère de régularité qu'il est dans la volonté du gouvernement de lui assurer;

» Considérant que cette régularité doit résulter de l'*entier* accomplissement des formalités et obligations imposées par les lois et règlements, et d'un contrôle sévère apporté sur l'ensemble de l'opération,

» Arrête:

» Art. 1er. Une commission spéciale est instituée près le ministère d'État pour exercer une surveillance et un contrôle sur l'application des formes prescrites par les lois et règlements pour l'exécution des travaux des palais nationaux.

» Art. 2. Sont nommés membres de cette commission:

MM. le marquis d'Audiffret, sénateur, président de chambre à la cour des comptes, président de la commission;
Herman, conseiller d'État;
Boulage, secrétaire général du ministère des travaux publics:
Vandal, secrétaire général par intérim du ministère d'État;
Romieu, directeur des Beaux-Arts au ministère de l'intérieur;
Cavé, directeur des palais et manufactures au ministère d'Etat (1);
Laisné, directeur de la comptabilité au ministère de l'intérieur;
De Béville, colonel du génie, officier d'ordonnance du prince-président;
De Cerval, inspecteur des finances;
Caristie, président du conseil des bâtiments civils;
Armand, architecte du chemin de fer du Nord.

» M. Sapia, chef de la comptabilité au ministère d'Etat, remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

» Fait au Palais des Tuileries, le 13 mars 1852. »

(1) M. Cavé étant mort, il a été remplacé par M. Chevalier, son successeur au ministère d'État.

Décentralisatisn administrative.

Le décret qui suit est trop important pour ne pas être reproduit en son entier et littéralement dans nos colonnes. Dans la pensée de l'empereur Napoléon, les préfets des départements devaient avoir des pouvoirs administratifs très-étendus; le décret que nous allons reproduire, et dont les conséquences sont des plus importantes, est la réalisation de la pensée napoléonnienne. Désormais, les préfets nommeront les architectes des départements, les directeurs et professeurs des écoles de dessin, et les conservateurs des musées des villes, les piqueurs des ponts et chaussées et cantonniers au service des routes (1), etc. Les préfets statueront désormais, sans attendre la décision du chef de l'Etat ou du ministre, sur une multitude de questions qui intéressent les travaux départementaux et communaux; sur les projets, plans et devis de travaux exécutés sur les fonds du département; sur les adjudications de travaux, les adjudications d'emprunts départementaux; distribution d'indemnités ordinaires et extraordinaires allouées sur le budget départemental aux ingénieurs des ponts et chaussées, etc., etc.

« Louis-Napoléon, président de la République française,

» Considérant que, depuis la chute de l'empire, des abus et des exagérations de tout genre ont dénaturé le principe de notre centralisation administartive, en substituant à l'action prompte des autorités locales les lentes formalités de l'administration centrale;

» Considérant qu'on peut gouverner de loin, mais qu'on n'administre bien que de près; qu'en conséquence, autant il importe de centraliser l'action gouvernementale de l'État, autant il est nécessaire de décentraliser l'action purement administrative;

» Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

» Le conseil des ministres entendu,

» Décrète:

» Art. 1er. Les préfets continueront de soumettre à la décision du ministre de l'intérieur les affaires départementales et communales qui affectent directement l'intérêt général de l'État, telles que l'approbation des budgets départementaux, les impositions extraordinaires et les délimitations territoriales; mais ils statueront désormais sur toutes les autres affaires départementales et communales, qui, jusqu'à ce jour, exigeaient la décision du chef de l'État ou du ministre de l'intérieur, et dont la nomenclature est fixée par le tableau A ci-annexé.

» Art. 2. Ils statueront également, sans l'autorisation du ministre de l'intérieur, sur les divers objets concernant les subsistances, les encouragements à l'agriculture, l'enseignement agricole et vétérinaire, les affaires commerciales, et la police sanitaire et industrielle dont la nomenclature est fixée par le tableau B ci-annexé.

» Art. 3. Les préfets statueront, en conseil de préfecture, sans l'autorisation du ministre des finances, mais sur l'avis ou la proposition des chefs de service, en matière de contributions indirectes, en matières domaniales et forestières, sur les objets déterminés par le tableau C ci-annexé.

» Art. 4. Les préfets statueront également sans l'autorisation du ministre des travaux publics, mais sur l'avis ou la proposition des ingénieurs en chef, et conformément aux règlements

(1) Le décret du 10 janvier sur la nomination des cantonniers (voy. *col.* 49) est annulé par cette nouvelle disposition, plus radicale que la précédente.

ou instructions ministérielles, sur tous les objets mentionnés dans le tableau D ci-annexé.

» Art. 5. Ils nommeront directement, sans l'intervention du gouvernement et sur la présentation des divers chefs de service, aux fonctions et emplois suivants :

» 1° Les directeurs des maisons d'arrêt et des prisons départementales;

» 2° Les gardiens desdites maisons et prisons ;

» 3° Les membres des commissions de surveillance de ces établissements;

» 4° Les médecins et comptables des asiles publics d'aliénés;

» 5° Les médecins des eaux thermales dans les établissements privés ou communaux ;

» 6° Les directeurs ou agents des dépôts de mendicité ;

» 7° Les architectes départementaux;

» 8° Les archivistes départementaux;

» 9° Les administrateurs, directeurs et receveurs des établissements de bienfaisance ;

» 10° Les vérificateurs des poids et mesures;

» 11° Les directeurs et professeurs des écoles de dessin et les conservateurs des musées des villes;

» 12° Les percepteurs surnuméraires;

» 13° Les receveurs municipaux des villes dont les revenus ne dépassent pas 300,000 francs ;

» 14° Les débitants de poudre à feu;

» 15° Les titulaires des débits de tabacs simples, dont le produit ne dépasse pas 1,000 francs ;

» 16° Les préposés en chef des octrois des villes ;

» 17° Les lieutenants de louveterie ;

» 18° Les directeurs des bureaux de poste aux lettres dont le produit n'excède pas 1,000 francs;

» 19° Les distributeurs et facteurs des postes;

» 20° Les gardes forestiers des départements, des communes et des établissements publics ;

» 21° Les gardes champêtres;

» 22° Les commissaires de police des villes de 6,000 âmes et au-dessous;

» 23° Les membres des jurys médicaux ;

» 24° Les piqueurs des ponts et chaussées et cantonniers du service des routes;

» 25° Les gardes de navigation, cantonniers, éclusiers, barragistes et pontonniers ;

» 26° Les gardiens de phares, les canotiers du service des ports maritimes de commerce, baliseurs et surveillants des quais;

» Art.. 6. Les préfets rendront compte de leurs actes aux ministres compétents dans les formes et pour les objets déterminés par les instructions que ces ministres leur adresseront.

» Ceux de ces actes qui seraient contraires aux lois et règlements ou qui donneraient lieu aux réclamations des parties intéressées, pourront être annulés ou réformés par les ministres compétents.

» Art. 7. Les dispositions des articles 1, 2, 3, 4 et 5 ne sont pas applicables au département de la Seine.

» Art. 8. Les ministres de l'intérieur, des finances, des travaux publics, de l'instruction publique et de la police générale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

» Fait au palais des Tuileries, le 25 mars 1852.

» LOUIS-NAPOLÉON.

» *Le ministre de l'intérieur*, F. DE PERSIGNY. »

TABLEAU A.

1° Acquisitions, aliénations et échanges de propriétés départementales non affectées à un service public;

2° Affectation d'une propriété départementale à un service d'utilité départementale, lorsque cette propriété n'est déjà affectée à aucun service ;

3° Mode de gestion des propriétés départementales;

4° Baux de biens donnés ou pris à ferme et à loyer par le département;

5° Autorisation d'ester en justice;

6° Transactions qui concernent les droits des départements;

7° Acceptation ou refus des dons faits au département, sans charge ni affectation immobilière, et des legs qui présentent le même caractère ou qui ne donnent pas lieu à réclamation;

8° Contrats à passer pour l'assurance des bâtiments départementaux ;

9° Projets, plans et devis de travaux exécutés sur les fonds du département, et qui n'engageraient pas la question de système ou de régime intérieur, en ce qui concerne les prisons départementales ou les asiles d'aliénés;

10° Adjudications de travaux dans les mêmes limites;

11° Adjudications des emprunts départementaux dans les limites fixées par les lois d'autorisation;

12° Acceptation des offres faites par des communes, des associations ou des particuliers pour concourir à la dépense des travaux à la charge des départements ;

13° Concession à des associations, à des compagnies ou à des porticuliers, de travaux d'intérêt départemental ;

14° Acquisitions de meubles pour la préfecture ; réparations à faire au mobilier ;

15° Achats, sur les fonds départementaux, d'ouvrages administratifs destinés aux bibliothèques des préfectures et des sous-préfectures;

16° Distribution d'indemnités ordinaires et extraordinaires allouées sur le budget départemental aux ingénieurs des ponts et chaussées ;

17° Emploi du fond de réserve inscrit à la deuxième section des budgets départementaux pour dépenses imprévues;

18° Règlement de la part des dépenses des aliénés, enfants trouvés et abandonnés et orphelins pauvres, à mettre à la charge des communes, et bases de la répartition à faire entre elles ;

19° Traités entre les départements et les établissements publics ou privés d'aliénés ;

20° Règlement des budgets des asiles publics :

21° Règlement des frais de transport, de séjour provisoire et du prix de pension des aliénés;

22° Dispenses de concours à l'entretien des aliénés réclamés par les familles ;

23° Mode et condition d'admission des enfants trouvés dans les hospices ; tarifs des mois de nourrice et de pension ; indemnités aux nourriciers et gardiens ; prix des layettes et vêtements ;

24° Marchés de fournitures pour les prisons départementales, les asiles d'aliénés et tous les établissements départementaux;

25° Transfèrement des détenus d'une prison départementale dans une autre prison d'un autre département ;

26° Création d'asiles départementaux pour l'indigence, la vieillesse, et règlements intérieurs de ces établissements;

27° Règlements intérieurs des dépôts de mendicité;

28° Règlements, budgets et comptes des sociétés de charité maternelle;

29° Acceptation ou refus des dons et legs faits à ces sociétés quand ils ne donnent point lieu à réclamation;

30° Repatriement des aliénés étrangers soignés en France, et *vice versâ;*

31° Dépenses faites pour les militaires et les marins aliénés, et provisoirement pour les forçats libérés;

32° Autorisation d'établir des asiles privés d'aliénés;

33° Repatriement d'enfants abandonnés à l'étranger ou d'enfants d'origine étrangère abandonnés en France;

34° Tarifs des droits de location de place dans les halles et marchés, et des droits de pesage, jaugeage et mesurage:

35° Budgets et comptes des communes, lorsque ces budgets ne donnent pas lieu à des impositions extraordinaires.

36° Impositions extraordinaires pour dépenses facultatives pour une durée de cinq années, et jusqu'à concurrence de 20 centimes additionnels;

37° Emprunts, pourvu que le terme du remboursement n'excède pas dix années, lorsqu'il doit être remboursé au moyen des ressources ordinaires, ou lorsque la création des ressources extraordinaires se trouve dans la compétence des préfets;

38° Pensions de retraite aux employés et agents des communes et des établissements charitables;

39° Répartition du fonds commun des amendes de police correctionnelle;

40° Mode de jouissance en nature des biens communaux, quelle que soit la nature de l'acte primitif qui ait approuvé le mode actuel;

41° Aliénations, acquisitions, échanges, partages de biens de toute nature, quelle qu'en soit la valeur;

42° Dons et legs de toute sorte de biens, lorsqu'il n'y a pas réclamations des familles;

43° Transaction sur toute sorte de biens, quelle qu'en soit la valeur;

44° Baux à donner ou à prendre, quelle qu'en soit la durée;

45° Distraction de parties superflues de presbytères communaux, lorsqu'il n'y a pas opposition de l'autorité diocésaine;

46° Tarifs des pompes funèbres;

47° Tarifs des concessions dans les cimetières;

48° Approbation des marchés passés de gré à gré;

49° Approbation des plans et devis de travaux, quel qu'en soit le montant;

50° Plans d'alignement des villes;

51° Cours d'eau non navigables ni flottables, en tout ce qui concerne leur élargissement et leur curage;

52° Assurances contre l'incendie;

53° Tarifs des droits de voirie dans les villes;

54° Établissements de trottoirs dans les villes;

55° Enfin, tous les autres objets d'administration départementale, communale et d'assistance publique, sauf les exceptions ci-après:

a. Changements proposés à la circonscription du territoire du département, des arrondissements, des cantons et des communes, et la désignation des chefs-lieux.

b. Contributions extraordinaires à établir et emprunts à contracter dans l'intérêt du département.

c Répartition du fonds commun affecté aux dépenses ordinaires des départements.

d. Règlements des budgets départementaux; approbation des virements de crédits d'un sous-chapitre à un autre sous-chapitre de la première section du budget, quand il s'agit d'une dépense nouvelle à introduire, et des virements de la seconde et de la troisième section.

e. Règlement du report des fonds libres départementaux d'un exercice sur un exercice ultérieur, et règlement des comptes départementaux.

f. Changement de destination des édifices départementaux affectés à un service public.

g. Fixation du taux maximum du mobilier des hôtels de préfecture.

h. Acceptation ou refus des dons et legs faits au département qui donnent lieu à réclamation.

i. Classement, direction et déclassement des routes départementales.

j. Approbation des règlements d'administration et de discipline des prisons départementales.

k. Approbation des projets, plans et devis des travaux à exécuter aux prisons départementales ou aux asiles publics d'aliénés, quand ces travaux n'engagent pas la question de système ou de régime intérieur quelle que soit d'ailleurs la quotité de la dépense.

l. Fixation de la part contributive du département aux travaux exécutés par l'État, et qui intéressent le département.

m. Fixation de la part contributive du département aux dépenses et aux travaux qui intéressent à la fois le département et les communes.

n. Organisation des caisses de retraites ou de tout autre mode de rémunération ou de secours en faveur des employés de préfectures ou sous-préfectures et des autres services départementaux.

o. Règlement du domicile de secours pour les aliénés et les enfants trouvés, lorsque la question s'élève entre deux ou plusieurs départements.

p. Suppression des tours actuellement existants; ouverture de tours nouveaux.

q. Approbation des taxes d'octroi.

r. Frais de casernement à la charge des villes; leur abonnement.

s. Impositions extraordinaires pour dépenses facultatives lorsque les centimes additionnels excèdent le nombre de vingt et que la durée de l'imposition dépasse cinq ans.

t. Emprunts lorsque le terme du remboursement excédera dix années, ou que ce remboursement devra s'opérer au moyen d'une imposition extraordinaire soumise à l'approbation de l'autorité centrale.

u. Expropriation pour cause d'utilité publique, sans préjudice des concessions déjà faites en faveur de l'autorité préfectorale par la loi du 21 mai 1836, relative aux chemins vicinaux.

v. Legs, lorsqu'il y a réclamation de la famille.

x. Ponts communaux à péage.

y. Création d'établissements de bienfaisance.

(Hôpitaux, hospices, bureaux de bienfaisance, monts-de-piété.)

Certifié conforme:

Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

TABLEAU B.

1° Autorisation d'ouvrir des marchés, sauf pour les bestiaux;

2° Réglementation complète de la boucherie, boulangerie et vente de comestibles sur les foires et marchés;

3° Primes pour la destruction des animaux nuisibles;

4° Règlement des frais de traitement des épizooties;

5° Approbation des tableaux de marchandises à vendre aux enchères par le ministère des courtiers;

6° Formation et autorisation des sociétés de secours mutuels qui ne rempliraient pas les formalités voulues pour être déclarées d'utilité publique;

7° Examen et approbation des règlements de police commerciale pour les foires, marchés, ports et autres lieux publics;

8° Autorisation des établissements insalubres de 1re classe dans les formes déterminées pour cette nature d'établissements, et avec les recours existant aujourd'hui pour les établissements de 2e classe;

9° Autorisation de fabriques et ateliers dans le rayon des douanes, sur l'avis conforme du directeur des douanes.

Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

TABLEAU C.

1° Transactions ayant pour objet les contraventions en matière de poudre à feu, lorsque la valeur des amendes et confiscations ne s'élève pas au delà de 1,000 francs;

2° Location amiable, après estimation contradictoire de la valeur locative des biens de l'État, lorsque le prix annuel n'excède pas 500 francs;

3° Concessions de servitudes à titre de tolérance temporaire et révocables à volonté;

4° Concessions autorisées par les lois des 20 mai 1836 et 10 juin 1847 des biens usurpés, lorsque le prix n'excède pas 2,000 francs;

5° Concessions de terrains domaniaux compris dans le tracé des routes nationales, départementales et des chemins vicinaux;

6° Échanges de terrains provenant de déclassement de routes, dans le cas prévu par l'article 4 de la loi du 20 mai 1836;

7° Liquidation de dépenses, lorsque les sommes liquidées ne dépassent pas 2,000 francs;

8° Demandes en autorisation concernant les établissements et constructions mentionnés dans les articles 151, 152, 153, 154 et 155 du code forestier;

9° Vente sur les lieux des produits façonnés provenant des bois des communes et des établissements publics, quelle que soit la valeur de ces produits;

10° Travaux à exécuter dans les forêts communales ou d'établissements publics, pour la recherche ou la conduite des eaux, la construction des récipients et autres ouvrages analogues, lorsque ces travaux auront un but d'utilité communale.

Certifié conforme :

Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNX.

TABLEAU D

1° Autorisation, sur les cours d'eau navigables ou flottables, des prises d'eau faites au moyen de machines, et qui, eu égard au volume du cours d'eau, n'auraient pas pour effet d'en altérer sensiblement le régime;

2° Autorisation des établissements temporaires sur lesdits cours d'eau, alors même qu'ils auraient pour effet de modifier le régime ou le niveau des eaux; fixation de la durée de la permission;

3° Autorisation sur les cours d'eau non navigables ni flottables de tout établissement nouveau, tel que moulin, usine, barrage, prise d'eau d'irrigation, patouillet, bocart, lavoir à mines;

4° Régularisation de l'existence desdits établissements lorsqu'ils ne sont pas encore pourvus d'autorisation régulière, ou modification des règlements déjà existants;

5° Dispositions pour assurer le curage et le bon entretien des cours d'eau non navigables ni flottables de la manière prescrite par les anciens règlements ou d'après les usage locaux. Réunion, s'il y a lieu, des propriétaires intéressés en associations syndicales;

6° Constitution en associations syndicales des propriétaires intéressés à l'exécution et à l'entretien de travaux d'endiguement contre la mer, les fleuves, rivières et torrents navigables ou non navigables, de canaux d'arrosage ou de canaux de dessèchement, lorsque ces propriétaires sont d'accord pour l'exécution desdits travaux et la répartition des dépenses;

7° Autorisation et établisement des débarcadères sur les bords des fleuves et rivières pour le service de la navigation; fixation des tarifs et de conditions d'exploitation de ces débarcadères;

8° Approbation de la liquidation des plus-values ou des moins-values en fin de bail du matériel des bacs affermés au profit de l'État;

9° Autorisation et établissement des bateaux particuliers;

10° Approbation, dans la limite des crédits ouverts, des dépenses dont la nomenclature suit;

a. Acquisition de terrains, d'immeubles, etc., dont le prix ne dépasse pas 25,000 francs;

b. Indemnités mobilières;

c. Indemnités pour dommages;

d. Frais accessoires aux acquisitions d'immeubles, aux indemnités mobilières et aux dommages ci-dessus désignés;

e. Loyers de magasins, terrains, etc.;

f. Secours aux ouvriers réformés, blessés, etc., dans les limites déterminées par les instructions;

11° Approbation de la répartition rectifiée des fonds d'entretien et des décomptes définitifs des entreprises, quand il n'y a pas d'augmentation sur les dépenses autorisées;

12° Autorisation de la main-levée des hypothèque prises sur les biens des adjudicataires ou de leurs cautions, et du remboursement des cautionnements, après la réception définitive des travaux: autorisation de la remise à l'administration des domaines des terrains devenus inutiles au service.

Certifié conforme :

Le ministre de l'intérieur, F. DE PERSIGNY.

TRAVAUX PUBLICS. — GÉNIE CIVIL.

Chemins de fer de France.

Deux mesures financières importantes, la réduction du taux de l'escompte à la Banque de France, et la conversion de la rente, ont porté vers les chemins de fer une grande affluence de capitaux.

L'article du traité inséré au *Moniteur*, qui étend aux actions et aux obligations de chemins de fer la faculté accordée à la Banque de France de faire des avances sur les effets publics, les nouvelles concessions, les prolongations de jouissance qu'obtiennent des lignes importantes, toutes ces causes réunies ont fait hausser considérablement les cours des actions.

Chemins de fer du Nord. — Le réseau des chemins de fer du Nord de la France se compose de trois lignes distinctes: la ligne principale qui pénètre en Belgique par deux points, Lille et Valenciennes, et relie Paris aux ports de Calais et de Dunkerque ; la ligne d'Amiens à Boulogne ; enfin celle de Creil à Saint-Quentin, autorisée en 1845, comme tête d'une nouvelle route sur la Belgique.

Ce réseau, quoique présentant un développement total de 710 kilomètres, ne donne pas encore une satisfaction complète aux intérêts nombreux de nos riches départements du Nord. C'est pour le compléter et le rattacher au réseau de l'Est que le gouvernement vient d'assurer l'exécution des quatre nouveaux chemins de fer: de Saint-Quentin à la frontière de Belgique, du Cateau à Somain, de La Fère à Reims et de Noyelle à Saint-Valery, le port le plus voisin de Paris.

Ces railways, dont la longueur totale est de 208 kilomètres, et dont la dépense est évalués à plus de 68 millions, seront construits sans qu'il soit demandé de nouveaux sacrifices au trésor public.

La compagnie du Nord, moyennant une prolongation de la durée de sa concession, s'est engagée à commencer les travaux dans un très-bref délai, et à les faire exécuter à ses frais, de manière qu'ils soient terminés en neuf ans.

Chemin de fer d'Alsace. — Par décret du 25 février, une somme de 1,600,000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux à la charge de l'État sur la section du chemin de fer de Paris à la frontière d'Allemagne comprise entre Strasbourg et Hommartin.

— Un autre décret du même jour accorde à la compagnie de Strasbourg à Bâle un chemin destiné à relier Strasbourg à la frontière bavaroise, près de Wissembourg.

Cette voie de fer, d'une longueur de 57 kilomètres, et dont la dépense est évaluée à 15 millions, sera construite par la compagnie moyennant une subvention de l'État de 3 millions, une garantie de 4 pour 100 d'intérêt et quelques autres avantages peu coûteux pour la nation.

Chemin de fer de Strasbourg. — Embranchement sur Thionville. — Moyennant une prolongation de jouissance analogue à celle dont nous avons parlé pour la *ligne du Nord*, la compagnie de Strasbourg vient de s'engager à payer à la compagnie de *Blesmes à Saint-Dizier* une subvention de 10 millions; elle se charge de plus de faire exécuter à ses frais un embranchement de Metz à Thionville et à la frontière vers Luxembourg. Du reste, les travaux de cette grande ligne sont conduits par l'État avec activité. L'embranchement sur Metz et Sarrebruck vient d'être livré à la compagnie, et le génie militaire va commencer les travaux pour l'entrée de cette ligne dans la place de Strasbourg.

Chemin de Dijon à Besançon. — Embranchement sur Gray. — Ces deux railways, d'un développement de 130 kilomètres environ, sont, par décret du 12 février, concédés à une compagnie composée des principaux capitalistes et industriels du département du Doubs. L'État concourt à cette entreprise en aidant la compagnie de son crédit pour un emprunt de 4 millions, à 5 pour 100 et en garantissant 4 pour 100 d'intérêt pendant cinquante ans sur le capital employé en sus de l'emprunt, sans que ce capital puisse excéder 12 millions. La durée de la concession est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans.

Chemin de fer de Dôle à Salins. — Moyennant une garantie d'intérêt de 4 pour 100 sur un capital de 7,000,000 de francs, au plus, M. de Grimaldi, directeur de la compagnie des anciennes salines de l'Est, a soumissionné la concession, pour quatre-vingt-dix-neuf ans, d'un embranchement de 37 kilomètres, qui devra aller de Dôle à Salins (décret du 12 février). M. de Grimaldi a choisi pour construire cette ligne M. Félix Tourneux, ancien ingénieur en chef du chemin de fer de Tours à Nantes.

Chemin de fer de la frontière belge à Vireux-sur-Meuse. — Un décret en date du 25 février proroge jusqu'au 31 décembre 1854 le délai d'exécution du chemin de fer de la frontière de Belgique à Vireux-sur-Meuse, qui, d'après l'article 1er du cahier des charges annexé à l'ordonnance du 8 mars 1845, devait expirer le 8 mars 1849. En conséquence, la clause de déchéance stipulée par l'article 25 dudit cahier des charges ne sera applicable, pour le cas d'inexécution des travaux, que si, à l'époque ci-dessus indiquée, le chemin n'est pas terminé et praticable dans toutes ses parties.

Chemin de fer de Lyon. — Conformément au décret du 10 décembre dernier, qui concède à une compagnie le chemin de Lyon, la livraison de la ligne de Lyon et la prise de possession par la compagnie ont eu lieu le 1er mars dernier. M. Jullien, qui dirige les travaux depuis l'origine, reste ingénieur en chef dans la nouvelle organisation. (Voy. *Chemins de fer du Centre.*)

Chemin de fer de ceinture. — On a commencé, il y a quelques jours, les travaux du chemin de ceinture. Les premières tranchées ont été ouvertes du côté de Charonne, de Belleville, et jusqu'auprès du Père-Lachaise. Les fondations des travaux d'art sont jetées sur beaucoup de points; les deux grands ouvrages de la campagne prochaine seront un tunnel et un pont sur la Seine.

Chemins de fer du Centre. — La fusion des compagnies d'Orléans à Bordeaux, de Tours à Nantes et du Centre avec celle de Paris à Orléans vient de s'accomplir. Cette fusion, que l'on avait cherché à éviter dans le principe par la crainte d'un monopole trop formidable, aura pour effet d'ouvrir une nouvelle route à la circulation de Paris à Marseille. Moyennant une prolongation de jouissance et la construction aux frais de l'État des embranchements de *Châteauroux à Limoges*, du *Guétin à Clermont-Ferrand*, et de *Saint-Germain-des-Fossés à Roanne*, la Compagnie fusionnaire s'engage à construire une ligne qui s'embrancherait à *Poitiers*, sur le chemin de Bordeaux, et se dirigerait sur *la Rochelle* et *Rochefort*, en passant par Niort.

Pour remédier au préjudice que cette fusion pourrait porter à la ligne de Paris à Lyon, le gouvernement a annulé la clause qui interdisait la fusion entre les lignes de *Paris à Lyon*, de *Lyon à Avignon* et d'*Avignon à Marseille*. On regarde maintenant comme très-probable la réunion de ces trois lignes dans les mêmes mains, d'autant plus que défense est faite à la compagnie du Centre de se fondre avec celle de Lyon à Avignon.

Chemins de fer projetés. — L'activité la plus grande règne dans les esprits financiers et industriels.

L'embranchement près de Mantes, sur la ligne de Rouen,

d'un chemin dirigé sur Cherbourg, en passant par Evreux, Lisieux et Caen, est fort convoité en ce moment par plusieurs compagnies.

Le conseil général de l'Eure, consulté par le ministre, a voté pour l'exécution de ce chemin 2,000,000 de francs, dont 1,500,000 fr. pour la ligne directe, et 500,000 fr. pour l'embranchement de Serquigny à Tourville.

Le conseil général de la Manche accorde 1,000,000 de francs.

Le conseil général de la Seine-Inférieure a voté une subvention de 1,800,000, et le conseil municipal de Rouen une somme de 500,000 francs.

— Moyennant une prorogation de durée de trente-cinq ans à quatre-vingt-dix-neuf ans, et 4 pour 100 d'intérêt garantis par l'État, la compagnie d'Avignon à Marseille paraît disposée à construire un embranchement sur Toulon.

— Une société vient de se fonder pour l'établissement d'un chemin de fer de Clermont-Ferrand à Montauban, ayant une longueur de 338 kilomètres, pour de là se diriger sur Toulouse. Il est toujours fortement question du chemin de Bordeaux à Cette par Toulouse, et le *Courrier de la Gironde* annonce que le projet de chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, avec embranchement sur le chemin de la Teste, vient d'être l'objet d'un sérieux examen dans les bureaux du ministère. Une partie des difficultés qui s'étaient élevées paraissent heureusement aplanies.

— Enfin, le préfet de Maine-et-Loire fait étudier un chemin de fer d'Angers au Mans qui réunirait entre elles les lignes de Nantes et de Rennes, l'ouest de la France aux provinces du nord.

Chemins de fer étrangers.

Russie. — Les journaux russes ont publié l'ukase concernant l'établissement d'un chemin de fer entre Varsovie et Saint-Pétersbourg. Le chemin est divisé en huit sections. Deux corps d'armée sont destinés aux travaux de construction qui doivent commencer sur toutes les sections à la fois. On pense que le chemin sera terminé en trois ans ou dans quatre ans au plus tard, et qu'on établira ensuite un autre chemin de fer de Varsovie à Moscou.

La construction de ce chemin sera un exemple intéressant de l'application de la force militaire aux travaux d'utilité publique. Espérons que les ingénieurs ou les officiers russes auront l'idée de tenir une comptabilité exacte du prix de revient de ce travail militaire en le comparant au prix de revient du travail civil fait dans les mêmes circonstances.

— Des lettres de Saint-Pétersbourg annoncent qu'une société de capitalistes vient d'être autorisée à établir une voie ferrée qui patira de Kharkoff, dans l'Ukraine, pour atteindre un port de la mer d'Azoff, probablement Théodorica, l'ancienne Caffa des Génois. Ce chemin de fer, qui aura 70 lieues de longueur, devra être achevé en même temps que celui de Varsovie à Saint-Pétersbourg.

Autriche. — Des ingénieurs anglais font des tracés et lèvent des plans pour la construction d'un chemin de fer de Belgrade, en Servie, jusqu'à la frontière de la Bulgarie. Il suivra deux directions, l'une vers la mer Adriatique, et l'autre vers Constantinople, en passant par Sophia et Andrinople. La Porte Ottomane et le sultan personnellement secondent cette entreprise.

Espagne. — Les travaux du chemin d'Aranjuez à la mer, destinés à relier Madrid à la Méditerranée, viennent d'être commencés.

Égypte. — Par contre, on annonce que ceux du chemin de fer d'Égypte sont suspendus.

FAITS-PARIS.

Travaux à l'Hôtel de Ville de Paris.

Indépendamment des travaux d'achèvement des constructions nouvelles de l'Hôtel de Ville, la préfecture de la Seine poursuit la restauration des anciennes parties du palais municipal. Les statues de la Seine et de la Marne, placées en amortissement du fronton central (voy. le dessin de ce monument, *vol.* IV, *Pl.* XXII), pour symboliser la réunion de leurs ondes aux portes de la capitale, et qui, toutes mutilées par le temps, avaient été, il y a une douzaine d'années environ, réparées en ciment de Molesmes, présentaient, dans ces dernières années, l'aspect le plus misérable. Les clous employés pour retenir le ciment étant venus à s'oxider sous l'action de l'humidité, les emplâtres de ciment ont été emportés et les plaies ont reparu plus horribles qu'auparavant, avec toutes les pointes de fer dont elles étaient hérissées.

A cette occasion nous rappellerons à nos confrères que, malgré ses précieuses qualités, le ciment de Molesmes, aussi bien que la plupart des ciments, ne saurait être employé que dans certaines conditions d'épaisseur, et que, dans ces conditions mêmes, son emploi exclut le fer et réclame l'usage de supports de bronze.

Des statues nouvelles, composées de plusieurs assises de pierre dure, sculptées par M. Cavalier, et reproduisant fidèlement les anciennes, ont été tout récemment mises à leur place.

On s'occupe en même temps de faire disparaître les mutilations qu'ont souffertes les portiques de la cour centrale transformée tantôt en jardin, tantôt en salle de bal pour les fêtes. La statue en pied de Louis XIV, jetée en bronze par Coysevox, a été rétablie sur son support; il est à regretter seulement qu'on n'ait pas rendu à ce monument son ancien caractère tout entier, en rétablissant les bas-reliefs et les inscriptions qui ornaient autrefois ce piédestal.

Restauration du cadran de l'horloge de la tour du Palais de Justice.

Il existe sur les bords de la Seine, à l'un des angles du Palais de Justice de Paris, et à l'entrée du pont au Change, une tour carrée, du moyen âge, connue sous le nom de tour de l'Horloge. Ce fut sur la face de cette tour qui regarde le marché aux Fleurs que fut établie, dit-on, pour la première fois, dans Paris, une horloge publique.

Cette horloge, alors une nouveauté précieuse, un monument d'utilité publique du plus haut intérêt, plus même que ne le serait aujourd'hui, comparativement, un système complet d'horloges électriques desservant tout Paris, méritait toute la sollicitude des artistes contemporains, et cette sollicitude ne lui manqua pas: elle fut très-richement encadrée, entourée de figures et d'ornements peints. Dégradée par les intempéries, sans doute, la décoration fut renouvelée au bout de cent ans exactement, et détruite de nouveau en 1789. Pour la troisième fois on vient de refaire cette décoration, dont il ne restait plus absolument que des traces de peinture retrouvées sous le badigeon.

Le nouveau travail a été découvert il y a peu de jours ; tous les journaux en ont parlé, et, avant l'enlèvement de l'échafaud, les

artistes avaient été invités à le visiter. Il faut le dire, l'invitation était à propos, car vu de près, la main et l'œil pour ainsi dire sur le travail, on ne pouvait qu'admirer le soin apporté à l'exécution. Aussi, avons-nous entendu, en ce moment-là, beaucoup louer l'œuvre de MM. Duc, Dommey (les architectes du Palais de Justice), Toussaint (sculpteur), et Vivet (peintre). Mais l'échafaud enlevé, nous avons recueilli les observations de la foule, de la masse dépourvue de toute érudition, et qui n'a que son sentiment naïf au service de l'art. Eh bien! ce sentiment n'était pas généralement très-flatté. La foule ne comprenait pas que ce fût beau de colorier de la façon la plus éclatante une surface de cinquante mètres carrés, au milieu d'une muraille immense, grise, terne et sans couleur aucune. Nous l'avouons sans réserve, nous avons été de l'avis de la foule.

Du reste, à ne juger la décoration que prise en elle-même, nous aurions été loin encore d'être satisfait. Le fond est bleu; le dessous de l'auvent de bois destiné à protéger la décoration murale est bleu; les consoles au-dessous du cadre de l'horloge sont aussi à fond bleu, mais comme les ornements de ces consoles sont en or, la masse des consoles se confondant par sa couleur avec le fond général, c'est sur ce fond que semblent se détacher les ornements. Le cadre de l'horloge est doré; les figures de la Justice et du Pouvoir, qui l'accompagnent à droite et à gauche, sont aussi en or, mais avec des vêtements blancs, d'où suit que les têtes des figures vues à distance se confondent avec le cadre de l'horloge, et qu'on ne distingue guère que les robes blanches, dont les formes ne s'expliquent plus.

Nos lecteurs nous excuseront si, au lieu de suivre l'exemple des journaux politiques, embarrassés depuis quelque temps pour remplir leurs colonnes, et de donner la série des inscriptions latines qui intriguent la foule, nous nous contentons de résumer laconiquement notre pensée. Exécution matérielle très-soignée, — couleurs maladroitement combinées, — argent mal employé.

Églises de Paris.

Les travaux de peinture destinés à terminer la décoration intérieure de l'église Saint-Germain des Prés, commencés il y a plus d'un an, sont actuellement terminés. On vient de descendre l'échafaudage du transept, et celui qui masque encore la nef ne tardera pas à disparaître. Dans cette vaste décoration, M. Hippolyte Flandrin et notre éminent collaborateur M. Alexandre Denuelle sont restés à la hauteur de leur brillante réputation. Les voûtes ont leurs nervures couvertes d'une riche ornementation, et dans chacun de leurs compartiments, étoilés d'or sur fond d'azur, se trouve encadrée une figure d'archange dans un médaillon à fond d'or.

— La commission municipale de la ville de Paris a récemment voté une somme de 20,098 francs pour la restauration des peintures des chapelles de l'église Saint-Eustache, et la continuation de la décoration commencée, il y a plusieurs années déjà, à l'église Saint-Séverin.

— Une autre somme de 12,575 francs a été affectée à l'établissement d'une horloge à Saint-Vincent-de-Paul.

— « Avant qu'on célèbre le saint office à Sainte-Geneviève, le gouvernement a l'intention de la rendre digne de sa destination. » (*La Patrie*, citée par le *Moniteur universel*.

Hôpital du clos saint-Lazare.

L'Hôpital, anciennement *de Louis-Philippe*, puis *de la République*, puis *du Nord*, cet hôpital, situé dans le clos Saint-Lazare, occupe plus de deux hectares de terrain. Élevé sur les plans, souvent remaniés, et sous la direction de M. Gauthier, architecte, membre de l'institut, et auteur des travaux..... il faut le dire..... affreux, exécutés il y a quelques années à *la Charité*, rue Jacob, cet immense édifice se compose de neuf corps de bâtiments séparés entre eux par des cours, préaux, jardins, etc. Les deux premiers corps sont consacrés à l'administration; puis viennent, sur deux lignes parallèles, de chaque côté de la cour centrale, les six bâtiments destinés à recevoir les malades, et élevés chacun de trois étages. Ces bâtiments sont reliés entre eux et avec ceux de l'administration par une galerie couverte formant cloître, et qui, de la porte d'entrée, conduit jusqu'au dernier bâtiment, au centre duquel est l'église. A droite et à gauche de l'église sont placés la pharmacie et les bains, le logement des sœurs et la buanderie. Ceux de nos confrères qui connaissent l'hôpital de Bordeaux peuvent en reconnaître la bonne influence dans cet isolement des bâtiments du nouvel hôpital parisien. C'est dommage que M. Gauthier n'ait pas trouvé à imiter, d'après quelque bon modèle, les proportions de son église. Cette construction était, dit-on, déjà couverte lorsqu'on s'aperçut qu'elle manquait de hauteur. Moyennant quelques dizaines de mille francs, ce défaut de proportion fut corrigé. On a adopté aussi des dispositions à la hauteur du premier étage, pour faciliter par cette voie l'accès direct de l'église aux malades, aux convalescents, afin qu'ils ne soient pas obligés de descendre jusqu'au cloître.

Tous les travaux de grosse maçonnerie sont terminés, et l'église n'attend plus que sa décoration intérieure. Les bâtiments d'administration sont complétement achevés.

D'après le devis primitif les travaux devaient coûter (1).	5,384,667 fr.	00c.
Mais l'entrepreneur réclame ou a reçu une indemnité pour le couvrir des pertes qu'il a éprouvées en 1848, par suite de la suppression du marchandage. Cette indemnité est de . .	40,875	16
Les travaux imprévus montent à. . . .	751,737	84
La dépense des constructions est donc de	6,177,280	00
Le prix des terrains, frais compris, a été de	1,213,225	00
Le mobilier est évalué à.	600,000	00
Les appareils de chauffage et de ventilation, et leur établissement (qui ont été l'objet de longs débats, mais dont le système vient d'être arrêté définitivement, et dont la direction est confiée à M. Grouvelle, ingénieur civil), sont estimés à.	350,000	00
Total de la dépense présumée. . .	8,340,505 fr.	00 c.

Les frais d'établissement de cet hôpital, qui ne contient que 600 lits, sera donc d'environ 8,340,505 fr. 00 c., c'est 13, 900 fr. 84 cent. par lit. — 695 *fr. par an pour le loyer d'un lit!* — Et il faut grossir encore cette somme des frais d'entretien annuel du

(1) La plupart de nos chiffres sont empruntés au *Moniteur universel*, qui cite le *Siècle*.

bâtiment, des frais de chauffage (car nous n'avons compté que le prix des appareils et de leur pose), etc., etc.

A coup sûr « *il y a quelque chose à faire,* » comme disait un ancien ministre de Louis-Philippe.

Bibliothèque Sainte-Geneviève. — Chauffage, Éclairage.

La moyenne de la dépense annuelle de chauffage de l'ancienne bibliothèque Sainte-Geneviève était de 2,800 francs. Le chauffage de la nouvelle salle, par suite d'un traité passé avec une compagnie, sera de 7,300 francs: différence en plus 4,500 francs. La moyenne de la dépense pour l'éclairage était de 8,000 francs. Le nouveau local est mieux éclairé; la dépense est estimée à 12,000 francs: différence en plus 4,000 francs. (*Voy.* Rapport du ministre de l'instruction publique au président de la République, en date du 19 décembre 1851, *Moniteur* du 20.)

Travaux à l'Hôtel de Scipion Sardini.

L'hôtel élevé sous Henri III par Scipion Sardini, gentilhomme italien, à l'extrémité du faubourg Saint-Marceau, et qui se trouve aujourd'hui perdu au milieu des constructions du quartier Mouffetard, après avoir été converti en hôpital au commencement du XVIIe siècle, sert actuellement de siége à la boulangerie générale des hospices de Paris. On achève d'y établir en ce moment une machine à vapeur pour emmagasiner les farines et pour faire mouvoir les pétrins mécaniques.

STATISTIQUE

Théâtres.

Paris compte en ce moment 23 théâtres; en 1660, il n'en comptait que 1. Voici par quelles proportions successives les théâtres ont passé pour arriver au chiffre d'aujourd'hui : 1663, 2; 1669, 5, sous la république, le consulat et l'empire, 44 : en 1807, après le décret du 29 juillet, 8; en 1815, 11; en 1830, 14; en 1848, 25; en 1851, 23. (*Assemblée nationale.*)

Circulation sur le Pont-Neuf.

D'après une statistique qui vient d'être dressée de la circulation des piétons sur les ponts les plus fréquentés de la capitale, il résulte que, sur le Pont-Neuf, il passe en vingt-quatre heures 900,000 piétons et 15,000 chevaux, ce qui fait par mois 2,700,000 piétons et 450,000 chevaux. Devant de pareils chiffres, on comprend le vieux proverbe qui prétend qu'on ne saurait passer sur le Pont-Neuf sans rencontrer un borgne, un bossu et un cheval blanc. Avec une foule pareille, il y a de la marge, en effet.

Population de Paris.

Le chiffre de la population de Paris est actuellement ce qu'il était exactement en 1816, c'est-à-dire, de 1,051,000; en 1814, il était de 700,000, seulement.

Commission des habitations insalubres.

Par délibération du conseil municipal, une commission spéciale a été nommée pour veiller dans Paris à l'application de la loi sur les logements insalubres.

Sur cent soixante affaires portées à la connaissance de cette commission, huit seulement ont exigé l'application de l'article 9 de la loi, qui rend passibles d'amendes plus ou moins élevées les propriétaires récalcitrants. Dans les autres, les travaux demandés par la commission ont été exécutés sur sa simple réquisition, après une visite contradictoire et la constatation de l'insalubrité du local.

Trois natures de logements ont surtout attiré son attention: les loges des portiers, les maisons et les logements particuliers, et les garnis.

A Paris, les loges de portiers sont trop souvent des réduits infects tout à fait inhabitables. Humidité des murs salpêtrés, sol en contre-bas, défaut d'air et de lumière, étroitesse des chambres, hauteur insuffisante, telles sont les causes fréquentes d'insalubrité de ces locaux.

Partout la commision a trouvé des propriétaires disposés à porter remède à cet état de choses; plus de vingt-cinq affaires de cette nature ont été conclues à l'amiable et sur l'invitation officieuse de l'administration.

Il en a été de même pour les logements particuliers; tous les propriétaires se sont rendus à l'évidence, et les réparations demandées ont été faites sans réclamation.

Dans les garnis, la commission a dû intervenir, et, dans des établissements déjà placés sous la surveillance directe de la police, elle a prescrit les mesures nécessaires: diminution du nombre des lits; suppression même, pour l'usage de la nuit, de quelques chambres trop étroites; nettoiement des cours, des escaliers; ouvertures de croisées, pavages d'allées, etc.

C'est dans le douzième arrondissement surtout que la commission a exercé un contrôle efficace.

(*Patrie*, citée par le *Moniteur* du 21 mars.)

NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

Emprunts divers.

— Le département du Pas-de-Calais est autorisé à emprunter une somme de 95,000 francs applicables à l'exécution des chemins vicinaux. (Décret du 9 février 1852.)

— Le département du Var est autorisé à emprunter 600,000 fr. applicables aux travaux d'achèvement et d'amélioration des routes départementales actuellement classées. (Décret du 10 mars 1852.)

— Le département du Morbihan est autorisé à emprunter une somme de 30,000 fr. pour l'exécution des chemins de grande communication. (Décret du 10 mars.)

— Le département de l'Yonne est autorisé à emprunter une somme de 330,000 fr. qui seront affectés à l'achèvement de l'asile départemental d'aliénés d'Auxerre. (Décret du 10 mars.)

— Le département de Seine-et-Marne est autorisé à emprunter 3,500,000 fr. applicables aux travaux des routes départementales et aux chemins de grande communication.

Restauration de la cathédrale de Bordeaux.

On prend les dispositions nécessaires pour les travaux qui vont être exécutés à l'église Saint-André de Bordeaux, et qu'on évalue à la somme de 80,000 fr. pour la réparation de la voûte de la nef. « Les arcs et les piliers qui supportent cette partie de l'église doivent être non-seulement restaurés, mais réédifiés presque entièrement. C'est M. Danjoy, architecte de Paris, qui est chargé de ce travail. »

Architecture charitable.

— Le Bureau de bienfaisance de Lille, désireux de procurer aux ouvriers indigents des logements sains et salubres, moyen-

nant des loyers inférieurs à ceux qu'ils payent aujourd'hui, a, dans une délibération récente, décidé qu'il ferait l'acquisition d'immeubles importants pour être appropriés à cette utile distination.

— A Mulhouse, l'inauguration de la maison de retraite, fondée au profit des ouvriers de Mulhouse, a eu lieu dimanche 15 février,

C'est un asile simple, mais confortable, qu'un certain nombre de chefs d'établissements manufacturiers ont créé en faveur de leurs ouvriers vieux ou infirmes.

Ce petit hôtel des *Invalides du travail,* construit sur les plans de M. Schacre, architecte de la ville, est parfaitement approprié à sa destination. Le local, tel qu'il existe aujourd'hui, peut contenir facilement cinquante pensionnaires. Déjà sept ouvriers ont été admis dans l'établissement. Ils y seront entretenus par la Société d'encouragement à l'épargne, qui se relie à la caisse générale de retraite fondée par le gouvernement.

(*Courrier du Bas-Rhin.*)

Baraques pour Cayenne.

On sait qu'une maison de Bordeaux, la maison Bourgès et Vergès, s'est chargée de construire, pour le compte de l'État, un certain nombre de baraques destinées au logement des transportés. Ces baraques sont de bois; elles ont 16 mètres de long sur 9 mètres de large. La hauteur des bordages ou des murs est de 3 mètres, et celle du sol au faîte est de 4 mètres 1/2 environ. Les baraques n'ont pas de plafond, et l'on peut embrasser de l'œil toutes les dispositions de la charpente. L'intérieur est séparé en deux compartiments inégaux, dont le plus petit n'a que 3 mètres de longueur. Ce dernier compartiment est subdivisé en deux autres: l'un est clôturé par une porte et garni d'un plafond; il sert de logement au gardien de la baraque; l'autre est ouvert et forme galerie ou pas-perdu. C'est sur cette galerie qu'ouvre la porte qui donne entrée dans le grand compartiment; la porte du gardien ouvre aussi sur la galerie.

Au-dessus de la porte des colons est un soupirail qui donne de l'air. Deux autres ouvertures, construites sur le modèle des sabords de vaisseau, servent encore à éclairer la chambre et à renouveler l'air.

Chaque baraque est munie d'un plancher dont les solives reposent sur des dés de briques; les briques seront expédiées de Bordeaux.

Les poteaux, les planches et les poutrelles sont marqués d'un double numéro indiquant, le premier, à quelle baraque appartient chaque pièce, et le second à quelle partie de la baraque la pièce doit être adaptée.

Les colons coucheront sur des lits de fer; les parois de la chambre seront garnies de porte-manteaux, de planchettes et d'étagères. Ces constructions accessoires devaient d'abord être exécutées à Bordeaux; il a été décidé depuis qu'on ferait ces travaux sur les lieux.

C'est M. Souriaux, inspecteur des travaux hydrauliques du port de Bordeaux, qui a été chargé de surveiller l'exécution de ces travaux.

Les constructions mobiles deviennent de plus en plus d'un usage général. L'Angleterre a expédié dans ses colonies, des Indes occidentales particulièrement, de nombreuses maisons de fonte, même des églises; mais la fonte se brise facilement, et l'on ne trouve pas sur les lieux où s'exportent ces constructions mobiles le moyen de fondre de nouvelles pièces. En Suède, les constructions mobiles de bois sont nombeuses; nous en avons publié plusieurs dans le *vol.* Ier, *col.* 401, et *Pl.* XVIII de cette *Revue*, avec les détails de leur construction; nous avons également publié, *vol.* VII, *col.* 108 et 141, et *Pl.* IV, V, VI, les plans, coupes, élévation et détails de construction d'un hôpital en fer, construit de toutes pièces en France, par M. Romand, ingénieur civil, et monté à la Guadeloupe. A la suite du tremblement de terre de la Guadeloupe, l'industrie des maisons mobiles prit encore un plus grand développement, et le directeur de cette *Revue* fut chargé de préparer un modèle de maison mobile de fer pour un des grands établissements industriels de Paris, qui voulait se livrer à cette fabrication pour les pays soumis à de fréquents tremblements de terre.

Nous ne citerons pas tous les travaux publiés déjà par notre *Revue* sur la matière, mais nous dirons qu'il résulte pour nous de cette étude: 1° qu'il est très-important dans ces constructions d'établir un système de murs creux ou de murs doubles, afin d'empêcher que la température intérieure ne passe aux extrêmes du chaud et du froid; 2° que la ventilation de baraques comme celles de Cayenne, surtout lorsqu'elles sont destinées à contenir beaucoup de monde, doit être l'objet de précautions toutes spéciales, et 3° que dans les climats très-chauds les bois ne résistent pas très-longtemps, surtout les bois d'une faible densité. Il est à remarquer qu'en effet les bois de la plus grande densité croissent généralement dans les climats à température élevée, comme si la nature elle-même voulait à la fois désigner quelle était la nature des bois à employer, et satisfaire en même temps à ce besoin.

— Depuis le 2 décembre, les décrets, arrêtés et circulaires se sont succédé avec une telle rapidité, les soumissions de travaux publics ont été si bien stimulées, que les faits se succèdent comme les grêlons pendant un jour d'orage; toutefois ce n'est pas la tempête que présage cette activité, mais bien le beau temps, nous l'espérons. De cette activité il résulte que dans l'intervalle de temps nécessaire pour rédiger et faire imprimer les faits accomplis, d'autres faits surgissent dont nous ne pouvons tenir compte; notre revue des nouvelles sera donc incomplète au moment où le lecteur en prendra connaissance, et nous sommes forcé de remettre à notre prochain numéro plusieurs notes (parmi lesquelles des notices nécrologiques) que nous aurions voulu donner dans celui-ci.

Concours pour la construction d'un Hôtel-Dieu à Rennes. — Avis à MM. les architectes.

« Par suite d'une modification apportée dans la forme du terrain sur lequel doit être construit l'Hôtel-Dieu de Rennes (1), la commission administrative vient du publier un nouveau plan de ce terrain et de prolonger le concours jusqu'au 1er juin 1852.

« MM. les architectes concourant auxquels ce plan n'aurait pas été adressé sont priés de le demander en écrivant franco au secrétariat des hospices de Rennes. »

(1) Voy. le programme, *vol.* IX, *col.* 465.

CÉSAR DALY,
Directeur rédacteur en chef,
Membre de la Comm. des Arts et Édifices religieux siégeant au Ministère des Cultes, membre hon. et corr. de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, de la Société des Beaux-Arts d'Athènes, de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, etc., etc.

Imprimerie L. Toinon et Ce, à Saint-Germain.

FERRONNERIE DU MOYEN AGE

GRILLE DE CLOTURE (XIIe ET XIIIe SIÈCLE).

(*Pl.* VII.)

On rencontre souvent les mêmes modèles de ferronnerie du moyen âge, à des endroits très-éloignés les uns des autres. Nous avons dessiné la grille de notre *Pl.* VII à l'église de Saint-Germer, dans le département de l'Oise, et notre confrère M. Bœswillwald l'a retrouvée à la cathédrale de Strasbourg. Les parties contournées entre les montants de la grille, se voient de tous côtés; c'est même la forme la plus communément adoptée pour les grilles aux XIIe et XIIIe siècles.

La grille de Saint-Germer a perdu son couronnement primitif, qui a été remplacé par un couronnement moderne, mi-partie de bois et de fer. Celle de Strasbourg, au contraire, est complète, et notre *Pl.* VII en donne un détail au cinquième de l'exécution.

Le système de construction de cette grille est fort simple. Les travées sont composées d'un même élément répété plusieurs fois : cet élément est formé d'une petite tige droite et de deux parties enroulées, placées dos à dos. Des tringles de fer droit, d'une section voulue, étant préparées, on coupe deux pièces de la longueur donnée pour former les deux parties enroulées, et une troisième beaucoup plus petite pour la tige du milieu. Une petite masse est préparée au marteau à chacune des extrémités des deux grandes verges et à l'une des extrémités de la petite, et au moyen d'une matrice et d'un coup de marteau, ces petites masses se transforment en fleurons et palmettes. Les deux grandes verges sont ensuite courbées en spirale à leurs extrémités, placées dos à dos en contact avec la queue de la petite tige à palmette, et le tout est soudé au marteau. Une petite masse, ménagée à l'endroit de l'assemblage pour lui donner une plus grande force, reçoit aussi une empreinte décorative. Les éléments ainsi préparés sont superposés cinq par cinq, et rattachés à leurs points de contact par des liens de fer.

Les montants sont formés de deux pièces de fer plat cannelé, qui embrassent les rebords des enroulements, et sont assemblées au moyen de goupilles de fer. (Voy. les détails des montants *Pl.* VII.) Les sommets des pièces de chaque montant se terminent en tête de lance et embrassent les pièces du couronnement, préparées d'une manière analogue aux enroulements des travées.

Enfin, des pièces horizontales accouplées, enserrant les montants à leur sommet et à leur base, achèvent de donner à la grille la fermeté désirable.

CÉSAR DALY.

ARMOIRE PEINTE DU XIIIe SIÈCLE

(Construite dans la salle du trésor de la cathédrale de Bayeux.)

(*Pl.* VIII.)

Depuis quelques années, la peinture prend une part de plus en plus large dans les travaux de l'architecture; c'est une tendance que nous constatons avec plaisir, et que nous avons encouragée de tous nos efforts, comme le savent nos lecteurs. Mais cette alliance plus intime de la peinture et de l'architecture, cet amour croissant pour les riches et luxueux effets de la couleur correspond à un mouvement, à un changement qui s'opère graduellement dans le goût public, et qui aura prochainement des conséquences pour l'art, qu'en général on ne paraît pas encore saisir.

En consultant l'histoire générale de l'art, on reconnaît qu'il y a des époques dans la vie des nations pendant lesquelles il se développe un amour extrême de la couleur. Les Égyptiens, les Indiens, les Assyriens, les Grecs et toute l'Europe du moyen âge, nous en offrent des exemples. A d'autres époques, la couleur est moins recherchée; l'art européen, depuis deux siècles, à quelques exceptions près, en est la preuve.

Mais lorsque les nations aiment la couleur, ce n'est pas seulement dans ses applications à l'architecture. C'est par l'architecture que le fait commence à se produire, parce que l'architecture embrasse à la fois presque tous les arts industriels, aussi bien que la sculpture et la peinture dans la série de leurs plus hautes manifestations; mais de l'architecture ce goût déborde sur toutes les œuvres de l'art et de l'industrie. L'architecture est comme un vaste océan, un immense réservoir où tous les arts et toutes les industries viennent se plonger et noyer leurs discordances.

Lorsque dans l'antiquité et au moyen âge on peignait les édifices, on peignait aussi les statues, les meubles, etc., et les couleurs rouge, bleue, jaune, noire, blanche, verte, distribuées si libéralement sur les murs des bâtiments, couvraient aussi les carreaux du sol, les solives du plafond, les vitres, les lits, les tables, les armoires, les vêtements et jusqu'aux livres.

Au contraire, lorsqu'à la suite de la renaissance on a cessé graduellement d'appeler la peinture au secours de l'architecture, lorsque le peintre et le sculpteur, à la recherche d'une complète indépendance, ont voulu s'isoler de l'architecture, et que les murs gris ou monochromes furent adoptés par le public comme plus avantageux à la pureté des formes architecturales, alors la même réserve, la même froideur, s'est étendue sur tous les produits des arts industriels. Le vitrail s'est transformé en verre blanc, le carré émaillé a fait place à la planche de chêne ou de sapin, la solive peinte du plafond a disparu sous l'enduit de plâtre blanc; enfin l'habit noir et la cravate blanche sont devenus seuls les signes du bon goût, les couleurs éclatantes ont été abandonnées au vulgaire.

Le bâtiment rehaussé de brillantes couleurs veut aussi de la couleur sur tout ce qui l'avoisine, tandis que le bâtiment gris et terne se révolte avec raison contre les *costumes voyants*, les meubles peints, les vitraux, etc., comme d'une criante opposition, d'un grossier défaut d'harmonie.

Reste à savoir si la couleur grise est arrivée au terme de ses succès, si le mouvement qui se manifeste depuis quelque temps en faveur des décorations peintes dans nos édifices publics est un mouvement sérieux ou la simple impulsion d'une mode éphémère. Pour nous, la réponse n'est pas douteuse, et nous constatons avec plaisir que, de tous côtés, à Paris, à Munich, à Saint-Pétersbourg, à Londres, l'emploi de la peinture décorative et à sujets se généralise dans les édifices nouveaux, que les vitraux, les carreaux émaillés, la marqueterie de bois, etc., sont de plus en plus recherchés dans les monuments publics comme dans les constructions particulières.

L'armoire du XIIIe siècle représentée *Pl.* VIII est donc un document intéressant à consulter, d'autant plus intéressant qu'il n'en reste plus que fort peu de cette importance et de cette époque.

Le démeublement des sacristies et des trésors, activé par la défaveur qui s'était attachée, vers la fin du siècle dernier, à toutes les créations du moyen âge, a été brusquement achevé par la dispersion violente des richesses dont la piété avait doté les églises. La plupart des buches, des bahuts, des coffres, des crédences, qui existent encore et qui renfermaient autrefois les châsses, les reliquaires, les ostensoirs, les parures des autels, servent aujourd'hui de *montres* dans les collections de curiosités, et rien n'est plus rare que de rencontrer un de ces vieux meubles dans sa première place, avec sa destination primitive.

L'église de Noyon a cependant conservé une armoire qui date de la fin du XIIIe ou des premières années du XIVe siècle, et dont la décoration fait voir quelle vénération inspirèrent aux artistes les objets qu'elle devait contenir.

L'armoire de Noyon a été décrite par M. Vitet dans la *Monographie de Notre-Dame de Noyon*, et dans les *Annales archéologiques* par M. Didron. En publiant les dessins du meuble de Noyon, le directeur des *Annales* a déclaré qu'à sa connaissance il n'en existait pas de plus ancien; c'est une bonne fortune pour la *Revue* que de donner aujourd'hui une armoire dont la construction est antérieure d'un demi-siècle à celle de Notre-Dame de Noyon.

C'est notre confrère et collaborateur, M. Ruprich Robert, architecte diocésain du département du Calvados, qui nous a fourni le dessin de l'armoire de Bayeux. Nous-même nous avons examiné attentivement ce meuble sur les lieux, il y a quelques semaines.

A l'inspection de notre *Pl.* VIII, on reconnaîtra que la peinture qui couvrait autrefois tout le meuble est aujourd'hui tombée en grande partie. Le meuble a aussi subi une mutilation dans sa forme, dont il sera question tantôt. L'ornement courant peint sur les pièces du bâtis de l'armoire est blanc sur fond noir, avec un filet vermillon de chaque côté.

Les trois pinacles, dont deux sont représentés sur une grande échelle, sont aussi blancs, noirs et rouges. Les ferrures ont été attaquées par la rouille, et les petits ornements formés de lignes croisées, de points, etc., qui l'enrichissaient primitivement, ont presque entièrement disparu; ce n'est qu'en y regardant très-attentivement qu'on en retrouve des traces.

La coupe de l'armoire, que nous donnons ci-dessous, montre le système général de sa construction, et la *Fig. A*, qui l'avoisine, fait comprendre la forme particulière adoptée dans les assemblages à tenons et à mortaises pour la formation des panneaux.

A son dessin de l'armoire de Bayeux, M. Ruprich Robert avait ajouté une petite note à la fois historique et descriptive Cette note complétera parfaitement nos observations.

« La cathédrale de Bayeux possédait, avant les guerres de religion, une très-grande quantité d'objets précieux; elle était l'une des plus riches cathédrales de France; d'après l'abbé Béziers (1).

» L'inventaire dressé après le ravage des protestants, en 1563, cite, entre autres choses remarquables, quatre châsses d'argent doré, couvertes d'images, de riches émaux et de pierres précieuses, une table d'argent massif dorée et

(1) *Histoire sommaire de la ville de Bayeux*, par l'abbé Béziers, 1773.

émaillée, renfermant des reliques, des calices, des vases sacrés, des tapisseries, une couronne de cuivre doré couverte de lames d'argent et attachée à une chaîne de fer dans la nef, etc. « Cette couronne (1) avait 16 pieds de hauteur et » était ornée d'autres couronnes en forme de tours; elle » servait à porter quantité de cierges qu'on allumait dans » les grandes fêtes. Il y avait aussi quarante-sept vers latins » gravés tout autour à la louange de l'Église. »

» Divers objets cités par l'inventaire étaient déposés dans la salle du trésor, située au-dessus de la grande sacristie.

» Le meuble que représente la gravure occupe l'un des côtés de cette salle pour laquelle il a été construit. Il garnissait autrefois le mur dans toute sa longueur, mais le percement d'une nouvelle porte dans celui-ci en fit couper une travée, c'est ce qui explique l'irrégularité des pieds du côté gauche et de diverses autres parties : il est facile de voir en effet sur notre dessin que le centre était occupé par un montant et que les divisions étaient au nombre de huit à chaque étage. On remarque également que la peinture a subi des changements importants : dans l'origine le fond était rouge vermillon ; des personnages vêtus de blanc, tonsurés et portant des châsses, y étaient représentés, afin d'indiquer probablement quelle était la destination du meuble. Les portes ont été peintes ensuite en vert foncé, et les ornements des bâtis ont été conservés; cette restauration a suivi de près, nous le pensons, la construction du meuble. Une seule porte est encore ornée de sujets. Elle représente la translation d'une châsse par des moines; au-dessus, le Christ était porté sur une draperie par deux anges et encensé par deux autres. Cette peinture est malheureusement incomplète par suite de mutilations récentes; les parties qui ont survécu sont parfaitement bien conservées et d'une grande finesse d'exécution.

» Des fragments de la peinture qui recouvre ce meuble, analysés, ont donné pour résultat du carbonate de chaux, une petite quantité d'huile et une trace de carbonate de plomb.

» On retrouve encore dans l'intérieur de ce meuble l'armure de l'*armiger capituli*, homme d'armes, dont l'emploi est ainsi dépeint par M. Béziers. « L'homme d'armes est » appelé ainsi parce qu'il doit être armé de toutes pièces, » comme l'étaient autrefois les gens de guerre, quand il paraît » à l'église. C'est un gentilhomme qui, par son fief de la cou- » ronne, est tenu d'assister à l'office de la cathédrale aux » grandes fêtes, et de se tenir près de l'évêque toutes les fois » qu'il pontifie solennellement. Un devoir auquel il est en- » core obligé par ce fief, c'est de se trouver au prieuré de » Saint-Vigor, quand l'évêque y vient descendre, la veille de » son entrée, de le saluer un genouil en terre, et de lui ôter » ses éperons d'argent, qui alors lui appartiennent. »

» Un tableau du temps de Louis XIII, conservé dans la salle capitulaire de Bayeux, représente l'évêque se rendant à la cathédrale avec son chapitre et suivi de l'homme d'armes; il est facile de reconnaître sur celui-ci l'armure qu'on voit encore dans le meuble de la salle du trésor. »

CÉSAR DALY.

(1) *Idem.*

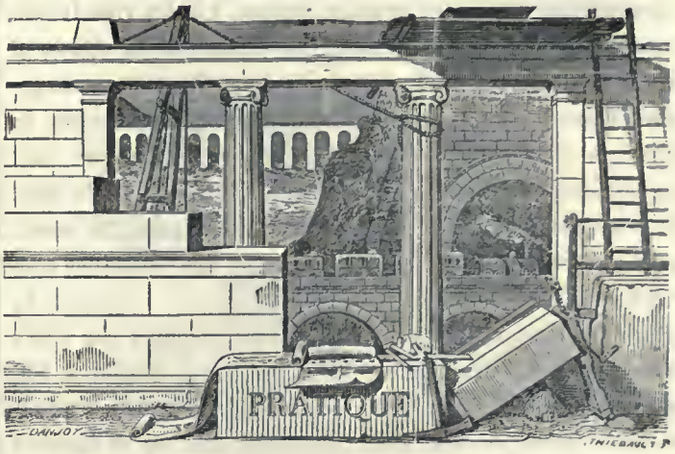

ESSAI SUR L'ORIGINE ET LES DÉVELOPPEMENTS

DE L'ART DE BATIR EN FRANCE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU XVIe SIÈCLE.

(Suite. — Voy. *col.* 35. *et* 74.)

CHAPITRE II.

« Jamais les nations ne se rendent célèbres » que sous la forme de gouvernement qui leur » est propre. »

(DE MAISTRE, *Du pape.*)

Pendant les derniers temps du gouvernement romain, l'aristocratie, les hommes considérables, les propriétaires habitaient les villes, tandis que les Germains s'établirent de préférence au milieu des terres qu'ils venaient de conquérir, dans les *villæ* gallo-romaines. Ces habitations étaient plus conformes aux goûts et aux mœurs des vainqueurs; ils trouvaient là des centres de domination établis, une agglomération de colons et d'esclaves habitués à l'exploitation des terres, une source de revenus en nature faciles à percevoir et qui devait satisfaire tous les désirs d'un chef germain. D'ailleurs les villes avaient encore conservé leur gouvernement municipal, respecté en grande partie par les barbares. Les restes d'une vieille civilisation ne pouvaient que gêner les nouveaux venus, tels forts et puissants qu'ils fussent. Des dominateurs n'aiment pas à se trouver en présence d'une population qui, bien que soumise, leur est supérieure sous le rapport des mœurs et de la civilisation; c'est au moins une contrainte morale qui embarrasse des hommes habitués à une vie indépendante et tant soit peu sauvage. Les exercices violents, la chasse, la guerre; comme délassements, les orgies, s'accommodaient bien mieux de la vie des champs.

Aussi, sous la première race, les *villæ* sont-elles les résidences préférées des rois et des grands. Là vivaient ensemble vainqueurs et vaincus.

Ces habitations se composaient d'une suite de bâtiments destinés à l'exploitation, disséminés dans la campagne et ressemblant assez aux grandes fermes. Là, les rois franks tenaient leur cour, se livraient au plaisir de la chasse et vivaient des produits du sol réunis dans d'immenses magasins. Quand ces approvisionnements étaient consommés, ils changeaient de résidence. Le bâtiment d'habitation était quelquefois décoré avec une certaine élégance, bâti de bois, et probablement fort simple comme construction. De vastes portiques, des cours spacieuses, quelques grandes salles couvertes en charpente ornées de peintures (1). « Autour du » principal corps de logis se trouvaient disposés par ordre » les logements des officiers du palais, soient barbares, soit » Romains d'origine... D'autres maisons de moindre appa- » rence étaient occupées par un grand nombre de familles » qui exerçaient, hommes et femmes, toutes sortes de mé- » tiers, depuis l'orfévrerie et la fabrique d'armes jusqu'à » l'état de tisserand et de corroyeur (2)... »

Ces habitations devaient tenir à la fois de la *villa* romaine et du village germain. Les salles principales devaient être d'une étendue peu ordinaire ; les rois franks y convoquaient en synode les évêques, y présidaient les grandes assemblées de la nation franke, « suivies de ces festins traditionnels » parmi la race teutonique, où des sangliers et des daims » entiers étaient servis tout embrochés, et où des tonneaux » défoncés occupaient les quatre coins de la salle (3). »

Grégoire de Tours signale un grand nombre de ces habitations royales de la première race, à Braine, à Soissons, à Attigny, à Compiègne, à Verberie, à *Belsonancus*, au milieu de la forêt des Ardennes.

Souvent aussi les rois, les grands personnages, les prélats vivaient, en voyage, sous des tentes ou des huttes établies provisoirement. Le roi Chilpéric, dans ses courses fréquentes, n'habite parfois que des logements semblables.

« J'arrive, dit Grégoire, lorsqu'il est mandé près de ce » prince. Le roi était debout, près d'un pavillon formé de » branches d'arbres (*stabat rex juxta tabernaculum ex ramis* » *factum*) ; à sa droite était l'évêque Bertrand ; à sa gauche, » Raguemod. Devant eux une table basse chargée de pain et » de mets divers (4). » Dans un autre passage, après la mort de Chilpéric, il cite le fait suivant : « Mallulf, évêque de » Senlis, qui depuis trois jours était sous une tente sans » avoir pu le voir (le roi), ayant appr sa mort, s'approcha, » le lava, le couvrit de vêtements honorables, et, après avoir » passé la nuit à chanter des hymnes, le transporta sur un » bateau, et l'ensevelit à Paris dans la basilique de Saint- » Vincent (1). »

Un grand nombre d'exemples de ce genre prouvent que la vie en plein air s'était conservée dans les habitudes des populations frankes et romaines, et nécessairement la forme des logis et des monuments publics devait se ressentir de ces habitudes. Nous voyons autre part que Chilpéric fait construire à Soissons et à Paris des cirques où il donne des spectacles au peuple (2).

A chaque instant, pendant la période mérovigienne, il est question d'incendies qui détruisent des villes entières, qui se propagent avec une rapidité effrayante, et ne laissent que des ruines ; les grands monuments, les églises, les portes des villes elles-mêmes, sont dévastés par le fléau. Qu'en conclure, sinon que le bois jouait un grand rôle dans toutes ces constructions : les Gaules étaient encore couvertes d'immenses forêts, les matériaux ne manquaient pas, et le bois, comme chacun sait, se prête merveilleusement aux constructions légères destinées à couvrir de grands espaces. Tous les monuments bâtis à cette époque s'élèvent rapidement, tels que les cirques cités plus haut qui sont dressés sous le yeux de Chilpéric, et pendant des séjours très-courts ; il n'est donc pas surprenant qu'il ne nous reste rien ou presque rien des constructions mérovingiennes. S'il est parlé quelquefois de cryptes voûtées dans les églises, de fortifications de villes en maçonnerie, il y a tout lieu de supposer que ces exceptions étaient des restes de constructions romaines utilisés par les barbares : d'ailleurs, ainsi que nous l'avons dit précédemment, la tradition romaine s'était conservée dans la manière de bâtir à cette époque. Les conquérants germains n'avaient pas apporté un art avec eux, et force leur était d'avoir recours à la population romaine pour élever leurs églises, leurs murailles et leurs palais. C'est ainsi que l'on voit encore dans la cité de Carcassonne une portion de l'enceinte des Visigoths qui a toute l'apparence d'une construction romaine très-grossière. (Voy. *Fig.* 1 et 2.)

Fig. I

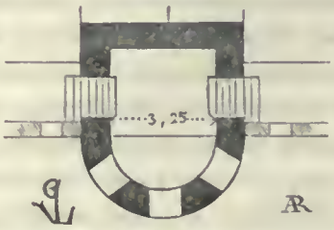

Ce sont des blocages en moellons réunis par un mortier

(1) Æthera mole sua tabulata palatia pulsant...
Singula silva favens ædificavit opus.
Altior innititur, quadrataque porticus ambit,
Et sculpturata lusitinarte faber.
(*Venantii Fortunati carmin.*, lib IX, cap. XV, t. I, p. 326, édit. Luchi.)

(2) Aug. Thierry, *Récits des temps mérovingiens*, t. I, p. 253, édit. Furne. Paris, 1846.

(3) *Vita S. Vedasti, ap. Script. rer Gallic. et Francic.*, t. III, p. 373; (*ibid.*, p. 255).

(4) *Grég de Tours*, Paris, J. Renouard, 1837, t. II, p. 234.

(1) *Ibid.*, t. II, p. 520.

(2)..... *Apud Suessiones atque Parisios circos ædificare præcepit, eosque populis spectaculum præbens.* (*Ibid.*, t. II, p. 228.)

fort dur, et revêtus à l'extérieur et à l'intérieur d'un parement en petits moellons cubiques, assez régulièrement tail-

Fig. II

lés, avec des alternances d'assises de grandes briques posées à plat ou en arêtes de poisson. Les arcs sont composés de claveaux de pierre et de brique extradossés par un rang de briques posées à plat. (Voy. *Fig.* 3.)

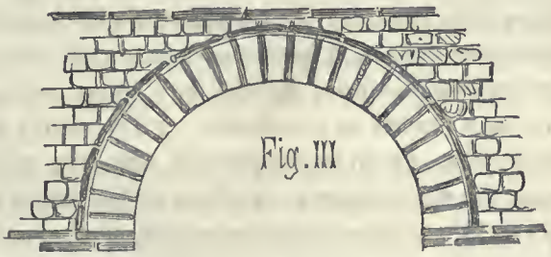

Quelquefois de gros blocs de pierre se rencontrent au milieu de ce petit appareil, mais ils proviennent certainement de constructions plus anciennes et qui datent de l'époque de la domination romaine. Des portes d'une grande simplicité, et qui rappellent les constructions antiques, s'ouvrent dans ces murailles et présentent des pierres taillées d'un fort volume. (Voy. *Fig.* 4.)

Primitivement ces tours n'étaient pas voûtées, mais étaient divisées par étages au moyen de planchers de bois composés d'une poutre diamétrale, et de solives reposant sur cette poutre et sur une retraite intérieure de quelques centimètres. Étaient-elles couvertes par des toits coniques ou par des plates-formes? C'est ce qu'il est impossible de dire aujourd'hui; ce qui est certain, c'est que l'on ne pouvait accéder aux étages supérieurs que par des échelles ou des escaliers de bois disposés dans l'intérieur, et très-probablement le long des faces droites qui ferment les tours du côté de la ville. On ne pouvait entrer dans les tours que par les deux portes qui donnent sur les courtines, et en descendant plu-

Fig. IV

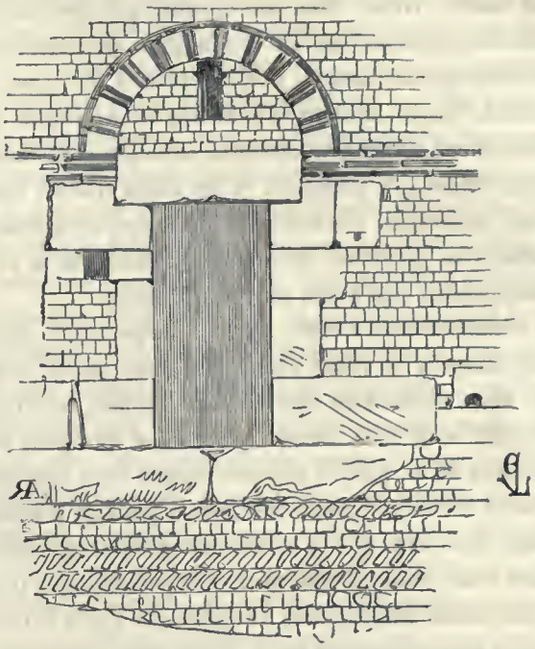

sieurs marches; ces courtines elles-mêmes, étant élevées de quelques mètres au-dessus du sol intérieur de la ville, ne pouvaient être accessibles qu'au moyen d'escaliers de bois.

Pendant la période mérovingienne, les villes seules étaient fortifiées. Ces *villæ*, qui faisaient la résidence habituelle des souverains et des grands, étaient ouvertes, défendues seulement dans certains cas par des palissades ou des tranchées. Ce n'est guère qu'à partir de l'époque de Charlemagne que l'on voit s'élever des châteaux, et encore ces châteaux ne sont-ils, à proprement parler, que des *villæ* entourées de murailles et de tours. Sous les rois de la première race la féodalité n'existe pas encore; les *leudes* ne sont que de grands propriétaires établis sur les domaines romains, soumis à une autorité centrale, celle du chef frank, possédant par droit de conquête sans contestation, et se contentant en général de la part qui leur avait été dévolue. Ce n'est pas à dire qu'il n'y eût point de discussions ni de guerres privées entre ces nouveaux dominateurs des Gaules; mais leur extrême éloignement les uns des autres, l'état sauvage du pays, le peu de valeur d'un territoire presque entièrement couvert de forêts, il faut le dire aussi, le peu de souci que ces conquérants avaient des jouissances de la propriété, leurs habitudes barbares, devaient leur ôter l'idée d'accroître leurs domaines. Ce sont les haines, les vengeances d'homme à homme, le désir de posséder des richesses en matière d'or ou d'argent qui suscitent des combats entre les *leudes* franks, mais non point cet amour de la propriété territoriale qui indique déjà une civilisation assez avancée. Toutefois le pil-

lage, la rapine, le brigandage le plus effréné, existaient au milieu de cette nouvelle société une fois la conquête consommée; aussi voit-on les établissements religieux, les villages, quitter les plaines, le cours des fleuves où se trouvaient situées les *villæ* romaines, pour aller s'établir sur les sommets des collines et s'entourer de murailles. De leur côté, les seigneurs franks oublient les traditions germaines : le chef de bande, vivant dans une égalité à peu près complète avec ses compagnons, pendant la conquête, devient suzerain, et ses compagnons vassaux, une fois établis sur le sol; de là l'isolement, l'envie, la haine et le besoin de se garantir contre les effets de ces mauvaises passions. Les *villæ* sont abandonnées aux colons, se fortifient, et les chefs franks, devenus seigneurs suzerains, s'établissent dans des forteresses. La vie barbare se modifiait ainsi profondément, et la royauté germaine perdait peu à peu tout son prestige.

Les constructions civiles, avant Charlemagne, devaient donc se ressentir de l'état d'anarchie dans lequel vivait la société. Tout devait être sacrifié aux besoins matériels les plus vulgaires. Si l'art romain avait laissé quelques traces, elles avaient dû se perdre successivement dans une contrée où la force brutale régnait seule, où le pouvoir n'avait rien de stable, et où ceux qui se le disputaient ne songeaient qu'à satisfaire leurs passions sauvages. Les personnages tels que Fortunat, sainte Radégonde, Grégoire de Tours lui-même, étaient les derniers reflets de la civilisation romaine, assistaient en spectateurs à la décomposition civile et morale d'un peuple livré à des conquérants qui ne se trouvaient plus soumis à leurs anciennes lois, et n'avaient pris des mœurs antiques que les vices. Les évêques et les monastères seuls luttaient contre cet effroyable débordement, les uns par leur patience, la force d'un principe soutenu courageusement, leurs exhortations; les autres par l'étude, les travaux agricoles, et en réunissant derrière leurs murailles l'élite des intelligences cherchant à se dérober aux fureurs du siècle.

Charlemagne, en opposant par ses institutions et la vigueur de son gouvernement une barrière à cette anarchie croissante, put trouver encore parmi le clergé et dans les monastères un personnel capable de concourir à son œuvre de réorganisation.

Avant Charles-Martel, les établissements religieux, déjà puissamment riches, avaient élevé des abbayes, des églises, des constructions rurales sur une grande échelle, des villages même enclos de murailles. « En parcourant ces campagnes, » Nicet (*saint Nicet, évêque de Trèves*), cet homme apostolique, ce bon pasteur, y construisit pour son troupeau un » bercail tutélaire : il ceignit la colline de trente tours qui » l'enfermaient de tous côtés, et éleva ainsi un édifice là où » était auparavant une forêt (1). » Une école de construction, sinon d'architecture, avait donc pu se former et se maintenir dans les couvents, sous la main des évêques, et c'est là que Charlemagne put aller chercher des praticiens, aussi bien pour la rédaction de ses capitulaires, ordonnances et instructions, que pour la construction des nombreux établissements de toute nature dont il couvrit le sol de l'Europe occidentale. Toutefois il y a lieu de croire qu'avant lui, et pendant son règne, les constructions civiles ou religieuses n'avaient adopté qu'accessoirement la forme militaire, et devaient être des réunions de bâtiments qui ne pouvaient être défendus que parce qu'ils étaient entourés d'enceintes fortifiées, tandis que, après lui, la forme militaire s'appliqua autant par besoin que par habitude à toute espèce de construction isolée.

(1) *Fortunat. carmin.*, t. III, c. XII. (Guizot, *Hist. de la civilis. en France*, t. III, p. 318, édit. Didier. Paris, 1846.)

Charlemagne, bien qu'il eût rétabli l'unité du pouvoir, donna par cela même une force, un appui, un ordre régulier au système féodal, qui, depuis l'invasion germaine, n'existait qu'à l'état de chaos. Après lui, et comme conséquence de ses efforts pour organiser le pays, l'aristocratie devint une force qui bientôt devait gêner l'action du pouvoir central. Qu'on me permette de citer ici l'un des plus remarquables passages de l'*Histoire de la civilisation en France* de M. Guizot (1). Nous ne pourrions pas tracer un tableau plus vrai des causes qui influèrent sur l'architecture pendant les IXe et Xe siècles. Après cet exposé tiré d'une source aussi pure, il nous sera plus facile d'étudier toutes les transformations que les constructions civiles durent subir, de faire comprendre leur utilité et les moyens employés pour les élever.

« Dans l'épouvantable anarchie des siècles suivants, les » causes qui avaient poussé la population à chercher de tels » refuges, et à les entourer de fortifications, devinrent de » plus en plus pressantes; il y eut nécessité à fuir les endroits » aisément accessibles, à fortifier sa demeure. Et non-seulement on chercha ainsi la sécurité, on y vit un moyen de se » livrer sans crainte au brigandage, et d'en mettre à couvert les fruits. Parmi les conquérants, beaucoup menaient » encore une vie de course et de pillage; il leur fallait un repaire où ils pussent se renfermer après quelque expédition, » repousser les vengeances de leurs adversaires, résister aux » magistrats qui essayaient de maintenir quelque ordre dans » le pays. Tel fut le but qui fit construire dans l'origine un » grand nombre de châteaux. C'est surtout après la mort de » Charlemagne, sous les règnes de Louis le Débonnaire et » Charles le Chauve, qu'on voit le territoire se couvrir de » ces repaires; ils devinrent bientôt si nombreux et si redoutables, que Charles le Chauve, malgré sa faiblesse, et » dans l'intérêt de l'ordre public comme de son autorité, crut » devoir tenter de les détruire. On lit dans les capitulaires » rédigés à Pistes, en 864 :

« Nous voulons et ordonnons expressément que quiconque, » dans ces derniers temps, aurait fait construire sans notre aveu

(1) T. III, p. 318 édit. Didier. Paris, 1846.

» des châteaux, des fortifiations et des haies (*haias*), les fasse » entièrement démolir d'ici aux kalendes d'août, attendu que les » voisins et habitants des environs ont à souffrir, de là beaucoup » de gêne et de déprédations. Et si quelques-uns se refusent à dé- » molir ces travaux, que les comtes, dans les comtés desquels ils » ont été construits, les fassent démolir eux-mêmes. Et si les » comtes négligent de nous obéir en ceci, qu'ils sachent que, selon » ce qui est écrit dans ces capitulaires et dans ceux de nos prédé- » cesseurs, nous les manderons auprès de nous, et nous établi- » rons dans leurs comtés des hommes qui veuillent et puissent » faire exécuter nos ordres (1). »

» Le ton et la précision de ces injonctions, adressées à » tous les officiers royaux, prouvent l'importance qu'on y » attachait; mais Charles le Chauve était évidemment hors » d'état d'accomplir une telle œuvre. On ne voit pas que ce » capitulaire ait eu aucun effet, et ses successeurs n'en ré- » clamèrent même pas l'exécution. Aussi le nombre des châ- » teaux alla-t-il croissant, sous les derniers Carlovingiens, » avec une extrême rapidité. Cependant la lutte ne cessa » point entre ceux qui avaient intérêt à empêcher et ceux qui » sentaient le besoin d'élever des bâtiments de ce genre; » on la voit se prolonger dans les XIe, XIIe et XIIIe siècles. Et » ce n'est pas entre le roi seul et les possesseurs de fiefs » qu'elle subsiste, elle éclate aussi entre les possesseurs de » fiefs eux-mêmes. Il ne s'agissait pas seulement, en effet, du » maintien de l'ordre public dans tout le territoire, ni d'un » devoir ou d'un intérêt de la royauté. Tout suzerain voyait » avec déplaisir son vassal construire un château sur son » fief, car le vassal s'assurait ainsi un grand moyen d'indé- » pendance et de résistance. Les guerres locales devenaient » alors plus longues, plus rudes; le château servait à l'agres- » sion comme à la défense, et les puissants qui voulaient en » avoir seuls, comme les faibles qui n'en avaient pas, redou- » taient beaucoup d'en voir construire autour d'eux. Aussi « était-ce là un sujet de plaintes et de réclamations conti- « nuelles. »

La guerre devenait donc l'état normal de toute la société; l'organisation féodale, que les rois Carlovingiens étaient impuissants à maintenir sous l'action du pouvoir central, s'infiltrait dans tous les membres du pays, les constituait à l'état de lutte permanente : c'est sous ce régime, et sous l'influence des institutions religieuses, que les arts allaient se développer. Si nous ajoutons à ces deux éléments actifs, à ces besoins si pressants à satisfaire, les tendances de la civilisation moderne, son esprit actif, on comprendra facilement par quelle marche rapide l'architecture allait arriver à un degré de production extraordinaire.

Pendant les Xe et XIe siècles la *villa* romaine, entourée d'abord d'une enceinte, se transforme; les colons, les serfs, les gens de métier, enfermés d'abord dans cette enceinte, en sont successivement éloignés; les bâtiments ruraux, les ateliers se bâtissent autour, et l'enceinte fortifiée ne renferme plus que le possesseur du fief, ses familiers et ses serviteurs, tous faisant leur métier de la guerre. La fortification se resserre autour de la *famille* (1). Tout, jusqu'aux bâtiments d'habitation, devient une défense; bientôt même la fortification se subdivise, il s'établit des distinctions dans ces espaces étroits, le seigneur se garde contre sa propre garnison, il élève de doubles enceintes intérieures, et au milieu de tous ces moyens de défense, il s'isole de plus en plus; il construit un donjon, dans lequel il renferme ses proches, ses trésors, souvent le produit de ses rapines, et où il vient passer les heures qu'il ne consacre pas à la guerre ou à la chasse.

Cette organisation sociale, contre laquelle les peuples et la monarchie luttèrent pendant plusieurs siècles, fut cependant la cause la plus active du développement intellectuel au moyen âge. Elle eut d'abord pour résultat de faire naître le courage et le sentiment de la responsabilité individuelle. Il est certain qu'au milieu de ce morcellement de la population qui faisait de chaque bourg, de chaque hameau couronné d'un château, un centre indépendant, l'intelligence, la valeur de l'*individu* durent acquérir une grande importance relative; de là des efforts constants pour acquérir et développer l'influence personnelle. Dans une société comme la nôtre, où l'*individu* est noyé dans la masse commune, il n'est réservé qu'à de rares génies de prendre un certain ascendant sur les hommes; la responsabilité répartie sur tous les degrés de l'échelle hiérarchique est nulle ou à peu près; la conscience de la valeur personnelle se perd, faute d'occasion de se manifester. Mais au Xe siècle il n'en était pas ainsi : bien que chaque seigneur eût un suzerain, l'isolement dans lequel il vivait lui donnait une indépendance presque absolue; il agissait directement sur les hommes qui l'entouraient, il devenait par cela même responsable de leurs actes aussi bien que des siens propres, et de proche en proche, depuis le seigneur jusqu'au serf, chacun était obligé de ne compter que sur soi-même. Nous n'avons pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y avait d'éléments producteurs dans cet état social, les faits parlent, et nous en examinerons les résultats; mais avant de rentrer d'une manière plus spéciale dans le sujet qui nous occupe, que l'on nous permette encore quelques observations, car tout s'enchaîne dans l'histoire, et il est bien difficile de faire comprendre la forme d'un art quand on ne connaît pas le milieu dans lequel il s'est développé.

Les possesseurs du sol, les grands propriétaires, étaient tous d'origine germaine, le peuple était resté gallo-romain; il y avait donc là deux races distinctes, différentes par les mœurs, et surtout par le caractère.

Les seigneurs, enfermés dans leurs châteaux, adonnés aux exercices militaires, devaient trouver bien longues les heures qui n'étaient pas employées à quelque expédition dange-

(1) *Capit. de Charles le Chauve*, à Pistes, en 864 (*Bal.*, t. II, *col.* 195).

(1) On désignait ainsi au moyen âge toutes les personnes faisant partie de la maison du seigneur, et qui lui étaient directement attachées, depuis les parents jusques aux derniers des serviteurs.

reuse, ou à se disputer les armes à la main avec leurs voisins ; ces hommes grossiers, ne reconnaissant que le droit du plus fort, avaient cependant apporté de Germanie quelques traditions qui tempéraient jusqu'à un certain point ce qu'il y avait de brutal dans leurs mœurs. L'isolement dans lequel vivait le seigneur du xe siècle ne pouvait que développer ces sentiments traditionnels au lieu de les étouffer. La solitude d'ailleurs a toujours pour résultat d'exciter l'imagination, de porter l'esprit vers les actions extraordinaires, de faire croire au merveilleux. Telle bornée que pût être l'intelligence d'un possesseur de fief, il fallait cependant qu'il pût trouver en lui ou autour de lui le moyen d'occuper ces longues soirées silencieuses passées au cœur d'un château dépourvu de tout ce qui pour nous, aujourd'hui, donne un attrait au chez-soi. L'épouse n'était pas pour le chef frank ce qu'avait été la femme pour le citoyen romain ; la femme, chez les Germains, était considérée comme un être supérieur, et sans prétendre que ces hommes habitués à la guerre et à tout ce qu'elle entraîne eussent pour les femmes ce respect chevaleresque qu'on s'est plu à leur prêter, il n'en est pas moins vrai qu'ils plaçaient leurs compagnes à leur niveau, qu'ils les consultaient, leur donnaient dans la famille une importance et un rang qu'elles n'obtenaient pas chez les Romains. L'isolement devait encore aviver ce sentiment; il fallait trouver un confident de cette vie aventureuse et hérissée de périls ; il fallait pendant ces expéditions, souvent sans retour, confier la garde de la famille, du château et des trésors qu'il pouvait renfermer, à une personne sûre, à un autre soi-même. Le respect pour la femme devait grandir en raison de l'importance qu'on lui donnait, et la femme elle-même, revêtue d'une autorité égale à celle de l'époux, habituée à partager ses périls, passant sa vie dans la solitude au milieu des angoisses de l'attente, n'ayant autour d'elle que sa famille, devait acquérir une force morale qui la rendait plus digne d'inspirer le respect et la confiance. Ces mœurs si contraires à l'ancien esprit romain étaient singulièrement propres à développer les sentiments religieux chrétiens, et elles expliquent en partie l'influence extraordinaire du clergé à cette époque. En effet, il fallait une pâture à ces imaginations excitées par l'isolement. Si la chasse et la guerre étaient une distraction pour les hommes, la religion pouvait seule occuper l'esprit des femmes, et les soutenir pendant les épreuves continuelles auxquelles leur genre de vie les soumettait. Quand l'âge ou la maladie confinait le seigneur dans son château; quand les journées ne pouvaient plus être employées à courir la campagne, force lui était d'occuper son esprit des seules choses qui étaient à sa portée, et la femme alors pouvait assouplir ces âmes grossières, et les amener peu à peu à des pratiques religieuses. Les contes, les fabliaux, les romans dits ou chantés par des poëtes ambulants, venaient aussi parfois interrompre la monotonie de cette vie, et les imaginations se repaissaient de cette nourriture en même temps qu'elles cherchaient à comprendre les mystères de la religion. La portion intellectuelle de ces existences, bien qu'elle fût toute concentrée, devait cependant conduire l'aristocratie vers un but qui eut un immense résultat.

L'ennui était le tyran de toutes ces familles politiquement condamnées à l'isolement. La plupart des seigneurs étaient obligés d'ailleurs à des sacrifices pécuniaires bien au-dessus de leur fortune ; il fallait entretenir des hommes d'armes, des serviteurs, risquer des expéditions qui ne réussissaient pas toujours, avoir des chapelains ; puis, quand on vieillissait et qu'on jetait un regard en arrière sur la vie passée, expier des fautes et même des crimes par la fondation de quelque abbaye, de quelque chapelle ou de quelque hospice. Les fortunes territoriales étaient souvent engagées entre les mains des Juifs, ou hypothéquées par de riches établissements religieux. On s'enrichit rarement à la guerre, et dès la fin du xie siècle, beaucoup de petits seigneurs devaient plus qu'ils ne possédaient, vivaient péniblement dans leurs fiefs au milieu d'un nombre très-restreint de serviteurs misérables, comptant sur une circonstance imprévue, un grand événement politique pour sortir de la gêne et secouer l'ennui profond qui les dévorait. Le voisinage de quelque puissant suzerain était encore pour beaucoup de ces châtelains obérés un sujet de haines incessantes, et jetait l'envie à travers leurs préoccupations.

On conçoit dès lors comment l'idée des croisades dut être accueillie par la majeure partie de l'aristocratie ; ne fût-ce que pour se soustraire à la monotonie de la vie féodale, beaucoup de seigneurs se seraient croisés. Mais quand on ajoute à cela le but religieux, les récits merveilleux colportés de château en château par quelques voyageurs et ces romanciers nomades, le désir de changer de place, de s'enrichir peut-être par une guerre lointaine, où tout serait permis, puisqu'on allait avoir affaire à des infidèles, de laisser derrière soi la gêne, les créanciers, de retrouver l'égalité qui règne toujours entre compagnons d'armes, de n'avoir plus à rendre hommage à un suzerain puissant et riche, de courir enfin les chances d'une vie aventureuse..... certes, pour des imaginations longtemps comprimées par la solitude, il y avait là des raisons assez fortes pour faire émigrer toute la noblesse féodale, et c'est ce qui arriva.

Pendant cette période, dont nous venons de tracer un tableau très-sommaire, que faisait le peuple gallo-romain ?

Fractionné par villes, par villages, par châtellenies, suivant parfois la fortune de ses seigneurs, il s'était façonné à leurs mœurs guerrières; mais, partant d'une origine différente, doué d'un caractère particulier à sa race, il avait peu à peu pris une voie qui lui appartenait et qu'il devait suivre sans plus s'en écarter. Dans ces luttes entre seigneurs, entre le clergé et la noblesse, le peuple était naturellement l'appoint qui faisait pencher les plateaux de la balance tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; son importance croissait en raison des services qu'il était appelé à rendre. Matériellement, au milieu de ces conflits entre le pouvoir royal, le clergé et

la noblesse, il se trouvait souvent opprimé, étant aussi bien la victime des guerres que le gage de réconciliation ; mais il n'en profitait pas moins de l'affaiblissement de ses maîtres, et tous les jours il prenait une part de plus en plus directe aux affaires politiques. Dans le midi de la France, les municipalités romaines avaient conservé à peu près leur forme première. Dans le nord, dès le xie siècle, il s'était formé des grandes ligues municipales, les *communes*, qui souvent avaient dicté des conditions aux seigneurs, et étaient arrivées à un degré d'affranchissement presque complet. Ces communes, qui avaient pris par la force des garanties contre leurs suzerains ou les possesseurs de fiefs voisins, devinrent des centres d'activité qui étendirent leurs relations, attirèrent à eux, à l'abri des priviléges qu'ils avaient su conquérir, tous ceux qui se sentaient de l'intelligence et du courage. Tandis que d'un côté la féodalité s'isolait, de l'autre la population gallo-romaine tendait à s'agglomérer, à se coaliser contre les possesseurs du sol; de la culture de la terre, elle se tournait peu à peu vers le commerce, l'industrie, l'étude des arts et des sciences. Douée d'un esprit entreprenant, ingénieux, elle allait en avant; et entre ses mains les arts ne pouvaient rester stationnaires. Le clergé et la noblesse, qui profitaient de ces progrès de la classe inférieure, n'avaient ni l'envie ni le pouvoir de l'arrêter. Les églises et les monastères en devenaient plus beaux et mieux disposés, les châteaux plus forts, les demeures plus élégantes et plus commodes.

Aussi bien, est-ce à partir de l'époque de l'affranchissement des communes, est-ce au moment où le tiers état commence à devenir une force dans la société française, où les relations commerciales s'étendent, que l'art de bâtir fait des progrès rapides? Jusqu'alors il semble confiné dans quelques monastères; s'il progresse, c'est avec peine et en conservant toujours la tradition antique. Mais une fois entre les mains de la population laïque, il suit une marche régulière ; il devient logique, raisonné, local; des écoles se forment, les degrés par lesquels il passe sont visibles; c'est un art, enfin, au lieu d'une suite de tâtonnements.

Nous ne terminerons pas ce résumé historique déjà bien long cependant, mais qui servira de base à tous les exemples que nous donnerons des *gisements* de l'architecture du moyen âge jusqu'au xiiie siècle, sans laisser entrevoir les conséquences des premières croisades.

Plusieurs causes devaient engager le clergé à pousser la noblesse vers les lieux saints, d'abord le principe religieux, qui certes à cette époque devait avoir une grande influence, le désir bien légitime de rejeter cette humeur guerroyante de la féodalité loin du pays, le besoin de posséder en paix les biens territoriaux qui lui étaient acquis, et même de les accroître. La noblesse ne cultivait pas par elle-même, mais par les mains de ses colons et de ses serfs agglomérés autour de ses châteaux; les monastères, les abbayes, au contraire, étaient de vastes établissements agricoles qui s'adonnaient particulièrement à cette époque au défrichement et à la culture des terres qu'ils tenaient à titre de fiefs. Les religieux travaillaient la plupart de leurs mains, surveillaient les travaux de leurs colons, cultivaient sur une grande échelle, amélioraient les terres, entreprenaient de vastes ouvrages d'irrigation, élevaient de nombreux bestiaux dont ils vendaient les produits. Ils avaient déjà, au xie siècle, amené la culture des terres à un grand perfectionnement. Leurs biens, surveillés, entretenus, aménagés régulièrement, produisaient beaucoup plus que les terres des seigneurs, abandonnées à des paysans bornés. Ils possédaient de grands approvisionnements engrangés dans des bâtiments bien disposés, leurs produits étaient recherchés comme étant de meilleure qualité que ceux provenant des terres des seigneurs laïques. Le voisinage de châtelains cupides souvent, n'ayant d'autre frein que la puissance d'un suzerain éloigné, était un sujet d'inquiétude pour les monastères : c'étaient des vexations continuelles, des demandes de denrées ou d'argent sous le plus futile prétexte; en cas de refus, le pillage, l'enlèvement des troupeaux, la dévastation des moulins, des bâtiments même de l'abbaye. Si les malheureux religieux tentaient d'opposer par la force une résistance à ces déprédations, on ameutait contre eux leurs propres vassaux. Si, poussés à bout, ils avaient recours au suzerain pour se faire rendre justice, et pour faire cesser de continuelles exigences, celui-ci, sous le prétexte de redresser les torts commis par son vassal, envoyait des troupes, ou venait lui-même à leur tête, pour réprimer ces abus de la force ; sa présence et celle de ses hommes d'armes étaient une nouvelle cause de ruine pour les possesseurs lésés ; il fallait nourrir tout ce monde, indemniser le suzerain de la protection qu'il accordait, soit par des dons en argent, soit par des concessions de domaines. Les plus modérés parmi ces terribles voisins engageaient souvent leurs terres entre les mains des abbés pour avoir de l'argent comptant; mais il est facile de comprendre qu'ils devaient faire dans ces conditions de bien mauvais débiteurs.

Si nous avons fait ressortir d'une part les motifs qui poussaient la noblesse à se précipiter vers l'Orient, il est facile de s'expliquer avec quelle ardeur, d'un autre côté, le clergé devait désirer la voir quitter ses châteaux. La majeure partie des biens territoriaux passait alors sous la domination cléricale, les richesses ecclésiastiques devenaient immenses. Nous verrons bientôt comment elles contribuèrent puissamment au développement de l'art de l'architecture.

E. VIOLLET-LE-DUC.

(*La suite prochainement.*)

PROJETS DE PHARES.

(CONCOURS DE DEUXIÈME CLASSE. — ÉCOLE DES BEAUX-ARTS.)

(*Pl.* IX.)

Nous donnons dans ce numéro de la *Revue* quatre projets de phares, qui ont figuré dans un concours de deuxième

classe, à l'École des Beaux-Arts de Paris. Nous avions commencé à ce sujet une étude sur les tendances actuelles de l'architecture; elle s'est développée sous notre plume au delà de nos prévisions, nous ne l'avons pas terminée encore; nous donnons donc la *planche* aujourd'hui, réservant pour la fin de l'étude commencée, et que nous donnerons sans doute dans le prochain numéro, l'appréciation détaillée des esquisses qu'elle reproduit.

CÉSAR DALY.

PROCÉDÉS DE PEINTURE MURALE

EMPLOYÉS AU XIIIe SIÈCLE A LA SAINTE CHAPELLE DE PARIS.

(Suite. — Voy. *col.* 87.)

Je passe maintenant aux conjectures sur les moyens d'application des couleurs; cette partie du mémoire appartient certainement plus à la pratique qu'à la science, je serai plus à l'aise dans son examen; et d'ailleurs la réserve extrême avec laquelle les conjectures y sont présentées atténue le regret que j'éprouve de n'être pas d'accord avec les auteurs de l'analyse.

Je n'oserais pas affirmer que toute la surface occupée par le tableau n'a pas été couverte d'un enduit gras et résineux, mais cependant je dois dire que dans certaine partie centrale où la peinture, en se détachant, a laissé le mur à sec, je n'en ai pas aperçu la trace; il n'est pas probable non plus, par des raisons indépendantes de ce doute sur l'enduit, que la presque totalité de la place occupée par la peinture ait été couverte de feuilles d'or. On retrouve, il est vrai, ce fond d'or sous les ailes de l'ange Gabriel et sous l'auréole rouge qui entoure sa tête, mais on ne l'aperçoit plus dans les endroits où certaines parties du vêtement ont été altérées. Une agrafe d'or qui ferme le manteau est évidemment posée par-dessus la couleur de l'étoffe, et l'or, en cet endroit, semble appliqué en poudre, au moyen du pinceau, et non en feuilles, comme cela a été fait pour le fond.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la peinture de la sainte Chapelle est très-certainement la reproduction d'un carton destiné à un vitrail dont on a transporté les contours extérieurs sur le mur à l'aide d'un calque; on a dû couvrir de feuilles d'or seulement l'espace réservé pour les champs, car il était absolument inutile d'étendre cet or sous une peinture, qui, comme on le verra plus tard, était empâtée. Mais la transformation d'un vitrail en une peinture murale a nécessité des changements sur lesquels les repentirs très-apparents ne laissent aucun doute. Ainsi, l'ampleur du manteau de l'ange a été diminuée de 6 ou 7 centimètres, et la partie sacrifiée a été recouverte après coup de feuilles d'or qui dissimulent incomplétement la retouche. Les ailes, au contraire, ont pu être ou ajoutées ou modifiées dans leur disposition, et repeintes par-dessus la dorure.

L'auréole aura pu être peinte sur un fond d'or, afin de donner plus d'éclat au vermillon; ce motif, indiqué par les auteurs de l'analyse, me paraît très-acceptable. J'ai supposé que l'agrafe avait été dorée avec de l'or en poudre, parce qu'elle fait une légère saillie sur la peinture, que sa surface est fort inégale et ses bords incertains; c'est ce qui arrive lorsque l'on met l'or au pinceau et surtout lorsque le mordant, qui, dans ces cas, est mêlé à la poudre d'or, est ou en trop petite quantité ou trop chargé de gomme s'il est à l'eau, ou bien trop visqueux s'il est composé d'un corps gras. En admettant que le fond de la peinture était *presque dans sa totalité* couvert d'or, et que cette peinture n'était *nullement* empâtée, on eût ménagé le fond; alors la surface de l'agrafe n'aurait pas été différente des autres parties de la dorure, et les bavures auraient été produites non pas par l'envahissement de l'or sur la couleur, mais au contraire par l'envahissement de la couleur sur l'endroit doré. Ce détail minutieux ne peut être observé, je le sais, que par un œil familiarisé avec les innombrables petits incidents qui se manifestent dans la pratique; mais j'ai cru devoir insister sur ces observations, parce que, dans une étude dont le but est d'éclairer les artistes sur un procédé de peinture du XIIIe siècle, il ne faudrait pas légèrement admettre que la peinture murale s'exécutait sur une surface dorée, ou bien encore pour ne pas généraliser un procédé peut-être exceptionnellement employé dans le tableau de la sainte Chapelle, il ne faudrait pas mettre au nombre des agents protecteurs de cette peinture l'or qui aurait servi d'*impression*.

Les auteurs du mémoire ont pensé que les couleurs n'avaient pas été broyées à l'huile et déposées à la brosse ou au pinceau, comme on le pratique aujourd'hui. J'ignore ce qui a pu donner naissance à cette opinion, car si effectivement les couches supérieures de la coloration sont « très-minces et nullement empâtées, » il n'en est pas de même de la couche inférieure où les couleurs sont employées en pâte assez épaisse pour avoir éprouvé de nombreuses gerçures.

D'ailleurs, il n'y a pas un artiste qui puisse admettre la possibilité de faire usage du procédé qui semble aux auteurs du mémoire « le seul propre à expliquer comment ont pu être appliquées les couleurs du tableau de la sainte Chapelle », à moins qu'il ne soit question que des poudres des coquilles roses et violettes, dont la nature, inconnue des artistes jusqu'à ce jour, serait telle qu'elle ne pourrait ni se mêler aux huiles et aux vernis, ni s'étendre au moyen du pinceau; et même, s'il en était ainsi, il serait impossible de comprendre, sans assister à une expérience démonstrative, par quels moyens on arriverait à obtenir une dégradation de tons aussi irréprochable que celle qu'on remarque dans la peinture de la sainte Chapelle, en projetant des poudres colorantes, surtout si la surface est verticale.

Evidemment la peinture du XIIIe siècle a reçu sa fraîcheur et sa transparence des glacis, et l'effet des glacis s'obtient en posant des couches plus ou moins épaisses de couleurs transparentes, et aussi plus ou moins chargées de liquide. Mais le pinceau seul peut répartir au gré de l'artiste cette sorte de teinture qui, quelquefois à peine apparente dans les lumières, arrive progressivement, dans les ombres, en raison de son épaisseur, à toute la puissance de coloration qui lui est propre.

Les exemples de la fixation, par places, de couleurs pulvérulentes, dans la fabrication des verres peints, de certaines poteries et des papiers veloutés, ne peuvent être applicables à la peinture considérée comme art, car on n'obtient par ce procédé que des teintes plates et uniformes, soit que ces teintes soient étendues sur la totalité des surfaces, soit qu'elles forment des dessins en tamisant les poudres colorantes sur des cartons ou des feuilles de métal découpées.

Cependant l'obstacle réellement insurmontable dans l'emploi des poudres roses, tel qu'il est indiqué dans le mémoire, n'autorise pas le doute sur la présence de ces matières colorantes découvertes par l'analyse. Mais, dans ce cas, je suis forcé de supposer qu'elles pouvaient s'employer comme toutes celles qui sont ordinairement en usage dans la peinture, et cela avec d'autant moins de crainte de commettre une erreur, que si, d'une part, je vois dans le mémoire « que les tons frais ne sont nullement salis par la teinte brune de l'enduit gras qui a pénétré la pierre, ou qui est déposé sur les feuilles d'or » (comme fixatif ou mordant), je trouve, de l'autre, que la matière rose a été examinée au microscope après avoir été dépouillée de l'enduit résineux. Cette contradiction, qui sans doute n'est qu'apparente, provient peut-être seulement de ce que l'on n'a pas tenu compte de la différence qui pouvait exister entre deux véhicules, dont l'un, d'une nature grasse ou brune, aurait été employé dans l'enduit et dans le mordant des feuilles d'or, et dont l'autre, également gras et résineux, mais plus pur et moins coloré, aurait été réservé pour fixer les couleurs. Il est d'ailleurs incontestable que les poudres roses et violettes ont dû être atteintes non-seulement par le mordant indispensable pour les fixer sur le mur ou sous les couches inférieures de la peinture, mais encore par l'enduit de cire ou le vernis qui, appliqué à la surface de la peinture, a garanti sa fraîcheur jusqu'à nos jours. Ainsi, quel qu'ait été le procédé employé dans leur mise en œuvre, elles ont subi le contact des corps gras et résineux, sans que leur pureté ait subi d'atteinte, et si leur sensibilité excessive ne permettait pas de les mêler aux véhicules en les broyant sur la pierre, elle permettait du moins de les délayer dans les huiles et les résines liquides sans être altérées par le frottement des pinceaux ou des brosses. L'intérêt qui s'attache à la découverte d'une matière colorante tout à fait ignorée jusqu'à présent me justifiera peut-être de m'être arrêté si longtemps sur la conjecture relative à son emploi, qui manque évidemment de justesse, mais qui, malgré la réserve avec laquelle elle était présentée par les auteurs de l'analyse, devait être examinée avec attention.

Il me reste maintenant à substituer aux conjectures sur le mode d'exécution, présentées dans le mémoire, celles que l'expérience pratique, guidée dans cette circonstance par les documents transmis par un vieil auteur, peut concevoir avec quelques chances d'exactitude.

Je rappelle en quelques mots le procédé qui m'a semblé, lors du premier examen que j'ai fait de la peinture de la sainte Chapelle, celui que l'auteur avait probablement suivi :

Sur une peinture à la détrempe, l'artiste du XIIIe siècle a étendu des glacis de couleurs transparentes, auxquelles il a donné plus d'éclat en substituant au clair d'œuf ou à la gomme un vernis gras et résineux.

A défaut de preuves aussi précises que celles que peut fournir la science au sujet de la nature des substances employées dans une œuvre de peinture, je vais, en ce qui se rapporte à leur mise en œuvre, exposer la marche suivie ordinairement par les artistes, sinon contemporains, du moins de peu antérieurs à la fondation de la sainte Chapelle.

Théophile, qui donne des renseignements précis sur la préparation des panneaux propres à recevoir la peinture, ne s'explique pas très-clairement sur la préparation des murs. Cependant il dit au chapitre XV : « Lorsque les images ou les figures d'autres objets doivent être reproduits sur un mur, il faut l'arroser d'eau jusqu'à ce qu'il soit complétement humide... » Mais il ajoute plus loin, que « toutes les couches doivent être mêlées de chaux et sécher en même temps que le mur même, afin qu'elles adhèrent. » Cette observation annonce sans aucun doute que ce procédé est relatif à la fresque ; il est néanmoins également nécessaire dans toutes les peintures à l'eau, ou pour mieux dire à la détrempe, de mouiller abondamment le mur, parce qu'il retient mieux les couches de couleur ou d'enduit.

Le mur de la sainte Chapelle était dépourvu de ce que nous nommons généralement un enduit, c'est-à-dire d'un ciment diversement composé selon l'espèce de peinture à laquelle il sert d'impression. Cet enduit a pour but de dissimuler les accidents de la pierre et d'offrir au pinceau une surface plus égale, mais il n'est pas indispensable à la conservation de la peinture, et le tableau de la sainte Chapelle exécuté sur la pierre même, qui était très-unie, en fournit une preuve suffisante. L'artiste du XIIIe siècle a donc pu se contenter soit d'imprégner la pierre d'un mélange d'huile et de résine appliqué, selon le mémoire, sur toute la surface, soit de l'imbiber d'eau pure dans les endroits destinés à être peints à la détrempe. La couche grasse et résineuse, en pénétrant la pierre, facilitait l'adhérence du mordant de même nature qni a été retrouvé sous les feuilles d'or : mais en admettant qu'elle s'étendait sur toute la surface, il faudrait également admettre que la peinture de la sainte Chapelle était entièrement exécutée à l'huile et à la résine : car un corps gras, utile intermédiaire dans cette espèce de peinture, serait évidemment nuisible s'il s'agissait d'une détrempe. On comprend, en effet, sans qu'il soit besoin de le démontrer, qu'on peut en superposant des couches de peinture à l'huile sur des couches de peinture à l'eau bien sèches, les souder en quelque sorte par l'effet de la pénétration du corps gras dans la détrempe, mais qu'il serait impossible d'obtenir un semblable résultat en procédant dans l'ordre inverse. Il faut donc choisir entre ces deux hypothèses, ou que la peinture de la sainte Chapelle est une peinture entièrement à l'huile et aux résines, ce qu'il est difficile d'admettre, ou bien qu'elle a été faite au moyen d'un procédé mixte mis en œuvre, afin d'obtenir un résultat exigé par des circonstances exceptionnelles. Dans le premier cas, la surface tout entière aurait été recouverte par l'enduit gras, et nous aurions à citer un exemple bien inattendu d'une peinture entièrement à l'huile du XIIIe siècle. Dans le second, la surface n'aurait reçu l'enduit gras que dans les endroits réservés au fond d'or, tandis que la partie destinée à la peinture aurait été seulement humectée avec de l'eau pure.

Or voici ce que dit Théophile, chapitre XXVII, au sujet de la peinture à l'huile : « On peut broyer les couleurs de toute espèce avec la même sorte d'huile... mais seulement pour les objets qui peuvent être séchés au soleil ; car une fois que vous avez appliqué une couleur, vous ne pouvez en superposer une autre si la première n'est séchée ; ce qui dans les images et les autres peintures est long et trop ennuyeux. Si vous voulez accélérer votre travail, prenez de la gomme qui découle du cerisier ou du prunier.

Ainsi, quoique l'on connût un procédé pour peindre à l'huile, ce procédé n'était employé que pour étendre une couche plate de couleur que, selon le chapitre suivant, on recouvrait de deux autres ; mais on n'en faisait pas usage dans les tableaux sur bois, bien moins encore l'aurait-on pu faire dans une peinture murale

qui n'aurait pu recevoir la chaleur du soleil. Mais on accélérait son travail en peignant avec des couleurs délayées ou broyées avec une eau chargée de gomme. D'autre part, la lenteur de l'huile à sécher cessait d'être un obstacle, s'il suffisait d'étendre une seule couche, qui, sans *ennui* pour l'artiste et sans retarder son travail, pouvait être longue à sécher. Dès lors, l'emploi d'un procédé qui aurait consisté à amener une peinture à un degré plus ou moins grand d'avancement par les moyens accélérés, et à la terminer ensuite par un glacis chargé d'un véhicule dont la lenteur à sécher, loin de gêner l'artiste, lui laissait, au contraire, tout le temps de le perfectionner, devient au moins extrêmement probable.

Cette conjecture, qui ne repose cependant encore que sur l'impossibilité (1) d'admettre l'emploi d'un procédé de peinture à l'huile complet dès le XIIIe siècle, et sur cette autre impossibilité non moins grande, de suivre la méthode présentée par les auteurs du mémoire; cette conjecture, dis-je, se fortifiera certainement en suivant en quelque sorte pas à pas les instructions que Théophile nous a laissées relativement au mélange des couleurs entre elles, et à l'ordre à suivre dans leur emploi.

Le chapitre Ier du livre Ier explique la manière de composer la couleur de chair, en chauffant de la céruse dans un vase de cuivre ou de fer jusqu'à ce qu'elle prenne une couleur jaune ou verdâtre (c'était le massicot); on y ajoute ensuite du cinabre ou du sinople dans des proportions différentes, suivant la carnation des corps ou des visages qu'on veut représenter. Le trait et le modelé doivent se faire à l'aide de tons composés appelés *posch*; il y en a de diverses espèces. La première est un mélange de vert foncé et de rouge obtenu par la combustion de l'ocre et du cinabre; elle sert à faire le trait. On anime ensuite le ton de chair avec le *rose*, dont il y a également deux espèces. La première est un mélange de la couleur de chair avec un peu de cinabre ou de minium; on en colore légèrement les parties les plus sanguines du corps et du visage. Vient ensuite la *lumière* composée de couleur de chair à laquelle on ajoute de la céruse; puis avec la *veneda*, mélange de noir et de blanc, on couvre la pupille des yeux, et en y ajoutant du blanc, le tour de la pupille; enfin, avec du blanc pur on remplit le blanc de l'œil. On lave ensuite le tout avec de l'eau, c'est-à-dire, sans doute, on fond ces couleurs avec le pinceau humecté d'eau.

Cette dernière opération semble, par la place qu'elle occupe dans ce chapitre, s'appliquer à l'emploi de la *veneda*, mais elle doit s'étendre à tous les autres mélanges.

Les secondes espèces de *posch*, de *rose* et de *lumière*, sont composées des premières avec addition : pour le *posch*, de vert foncé et de rouge, « de manière qu'il devienne l'ombre de la première espèce; » pour la rose, de cinabre; pour la lumière, de blanc, servant à faire les ombres, à colorer les lèvres, à indiquer par des traits fins « les traits du visage, » et à rehausser la lumière dans les parties les plus saillantes.

On termine enfin avec l'*exedra*, qui s'obtient en mêlant un peu de noir à du rouge. On s'en sert pour accuser plus fortement la pupille, les contours des prunelles des yeux, le milieu de la bouche, etc. On se sert de rouge pur pour ajouter « des traits fins » aux sourcils; entre la paupière supérieure et les sourcils; sous les paupières inférieures, etc. Les contours extérieurs des corps nus se font également avec le rouge pur.

Ces instructions sont exprimées avec beaucoup de clarté et de précision, et en examinant la peinture de la sainte Chapelle, il semble vraiment que son auteur ait voulu donner un exemple des résultats qu'on doit en attendre.

En effet, il est difficile de ne pas retrouver dans la tête de l'ange Gabriel, ainsi que dans celle de la Vierge, la composition des mélanges désignés sous les noms de *chair*, de *posch* de première et de seconde espèce, de *rose*, de *lumière*, de *veneda* et d'*exedra*. Tous ces mélanges sont évidemment obtenus avec la céruse, le massicot, le vermillon, l'ocre brûlée, le noir et le rouge indiqués par Théophile. Il est moins difficile encore de suivre l'ordre dans lequel l'artiste les a mis en œuvre, et cet ordre est celui qu'enseigne le vieil auteur.

Mais il ne faut pas oublier que la peinture de la sainte Chapelle était destinée à contrefaire en quelque sorte un vitrail. La figuration des plombs ne suffisait pas pour atteindre ce but; il fallait encore que la coloration parût aussi transparente que possible. et c'est ce que l'artiste ne pouvait obtenir par l'emploi de la détrempe.

Ce procédé impuissant à fournir ce résultat était pour ainsi dire le seul en usage; car, bien qu'on connût le moyen de préparer les huiles et la colle au vernis, qu'on sût broyer toutes les couleurs avec ces véhicules, et qu'on eût remarqué que ces couleurs devenaient aussi belles, brillantes et tout à fait durables, on ignorait encore les propriétés d'un mélange bien proportionné de l'huile et de la colle au vernis pour faire cesser la *lenteur* de la dessiccation et l'*ennui* qui en résultait pour l'artiste; il fallait toujours, ainsi qu'on l'a vu plus haut, faire intervenir la chaleur du soleil chaque fois qu'on avait déposé une couche de couleur, et cette condition inévitable de la peinture à l'huile telle qu'elle pouvait être pratiquée alors était un obstacle insurmontable à son emploi dans une décoration murale.

Mais Théophile, dans le chapitre XXIX, fait connaître un genre de peinture qu'il nomme translucide, et que d'autres, dit-il, désignent sous le nom de *aureola*. « ... Prenez, dit-il, une feuille » d'étain..... Vous en couvrirez l'espace que vous vous proposez » de peindre ainsi....; puis, la feuille vernie, broyez très-soi- » gneusement à l'huile de lin les couleurs à poser : quand elles » seront bien fines, étendez-les avec un pinceau, et, dans cet » état, laissez sécher. » Dans le chapitre XXVI, il avait déjà donné le moyen de colorer sur une feuille d'étain teinte en jaune d'or, des animaux, des oiseaux et des feuillages, en se servant de couleurs broyées à l'huile de lin « *sans eau*, » ajoute-t-il. Mais on a vu les motifs qui s'opposaient à l'adoption de la peinture à l'huile, et l'on doit croire que la peinture translucide n'était qu'un coloriage à une couche et en teinte plate, tantôt uniformément étendu sur un champ dont le reflet métallique ajoutait à l'état naturel des couleurs, et produisait un effet semblable aux paillons colorés, tantôt varié selon les objets qui avaient été préalablement dessinés au trait. La peinture translucide était dans tous les cas une peinture en glacis, et le peintre de la sainte Chapelle n'avait que peu de modifications à y apporter

(1) Il est hors de doute que, dans certains cas, l'huile servait à cette époque à broyer les couleurs; mais il fallait toujours recourir à la détrempe pour obtenir le modelé, et la couleur à l'huile n'était qu'un auxiliaire pour donner plus d'éclat à la coloration au moyen des glacis. On ne peut donc considérer ce procédé *mixte* comme un procédé de peinture à l'huile semblable à celui dont nous faisons usage aujourd'hui. J. J.

pour en obtenir l'effet qu'il désirait. Il lui suffisait de vernir avec la colle au vernis, également applicable à la détrempe et à l'huile, les couches de couleur à la gomme ou au clair d'œuf, et d'en relever ensuite l'éclat en y posant les couleurs très-fines, et « soigneusement broyées à l'huile de lin », que dans la peinture translucide il posait sur une feuille d'étain vernie.

D'ailleurs, les glacis étaient en usage dans les fresques ; le chapitre xv, qui traite du mélange des couleurs dans les draperies sur les murs », se termine ainsi : « ... Dans le champ, sous l'azur » et le vert, on posera la couleur dite veneda » (mêlée de noir et de *chaux*, parce qu'il s'agit d'une fresque). « Sur cette couleur, » quand elle est sèche, placez en son lieu une légère couche » d'azur délayée dans un *jaune d'œuf* (*sic*), mêlée à une grande » quantité d'eau ; puis, sur cette couche, une seconde plus épaisse » pour la rendre plus brillante. »

Ainsi, les glacis à la détrempe et à l'huile étaient déjà connus du temps de Théophile, et la peinture de la sainte Chapelle, exécutée postérieurement, témoigne que l'artiste avait donné la dernière main à son œuvre en la couvrant d'une couche très-mince de couleurs transparentes. Mais si les auteurs du mémoire ont eu raison de dire que les couleurs du tableau de la sainte Chapelle « sont déposées en couches minces et nullement empâtées », ils ont manqué d'exactitude dans leurs conjectures, d'abord en ne tenant pas compte des couches inférieures destinées à rendre la forme et le modelé des objets représentés, et ensuite en supposant que les glacis avaient été appliqués sans l'aide du pinceau.

Le procédé que j'ai cru reconnaître diffère essentiellement de celui décrit par les auteurs de l'analyse. Cependant le point le plus important, je veux parler de la présence des huiles et des résines, est confirmé par l'analyse et si je ne puis fournir des preuves aussi précises de l'introduction de la détrempe et de l'huile dans une même œuvre, on reconnaîtra du moins que la combinaison de ces deux genres de peinture pouvait très-bien avoir été inspirée à l'artiste du xiiie siècle par la difficulté de l'emploi exclusif de l'huile, et que les résultats auraient eu une grande analogie avec ceux qu'on remarque dans le tableau de la sainte Chapelle.

Quant aux inductions que j'ai tirées des instructions de Théophile sur les matières et l'ordre à suivre pour les mettre en œuvre, il suffira d'examiner avec quelque soin la peinture de la sainte Chapelle pour les justifier.

Il est, on le comprend, à peu près impossible de suivre pas à pas un artiste dans l'accomplissement de son œuvre ; mais cependant la science, qui, par des opérations précises, retrouve les éléments matériels, devient un guide précieux pour le praticien, qui, familiarisé avec leurs propriétés, leurs effets, leurs exigences, reconnaît à bien peu de choses près l'ordre dans lequel ils ont été employés.

Ainsi, quelles que soient les erreurs de détail qui peuvent subsister encore dans l'examen de la peinture de la sainte Chapelle, tel qu'il résulte des expériences de la science et des conjectures motivées de la pratique, il est incontestable que cette décoration murale a été exécutée au xiiie siècle à l'aide des couleurs mêlées aux huiles et aux résines, soit que l'artiste ait employé ces véhicules pour mettre ses couleurs en pâte, soit qu'il ait eu recours à la détrempe recouverte ensuite de glacis à l'huile, qui, en définitive, en aurait pénétré l'épaisseur.

MM. Dumas et Persoz ont donc rendu à l'art d'incontestables services en faisant cesser les incertitudes sur la valeur des substances grasses et résineuses mêlées aux couleurs dans les décorations murales ; en révélant le très-ancien emploi du blanc de plomb et du bleu de Prusse, dont l'un obtenu par des procédés identiques avec ceux qui sont en usage encore aujourd'hui, l'autre par des moyens analogues, offrent de précieux exemples de leur résistance contre les injures du temps.

La découverte des poudres roses et violettes, très-intéressante au point de vue de l'histoire des substances en usage autrefois dans l'art de la peinture, a moins d'importance relativement aux ressources que les artistes rencontreraient dans leur emploi. Les laques dites de Smyrne, dont on se sert aujourd'hui, offrent de nombreuses variétés de rose, de rouge et de violet, toutes d'un éclat et d'une pureté qui ne laisseraient rien à désirer si l'on pouvait acquérir une preuve incontestable de la fixité qu'on leur attribue avec quelque apparence de raison. Mais il existait autrefois une substance laqueuse d'une richesse incomparable, et le tableau du Pérugin, récemment acquis par la direction du musée du Louvre, nous offre un précieux exemple de l'éclat extraordinaire d'un vêtement rouge glacé avec une laque dont il serait du plus haut intérêt de connaître l'espèce. Je ne veux pas dire cependant qu'il faille exposer ce chef-d'œuvre à des opérations qui certainement laisseraient des traces regrettables ; mais cette magnifique couleur n'a pas dû être employée exclusivement par le Pérugin, et il serait sans doute possible de rencontrer parmi les nombreux tableaux contemporains de ce maître une œuvre de moindre importance, ou dont la conservation compromise par des accidents étrangers aux substances colorantes permettrait de la soumettre sans scrupule à l'analyse de la science. Enfin, relativement à la nature spéciale des huiles et des résines retrouvées soit dans l'enduit appliqué à cru sur le mur de la sainte Chapelle, soit dans le mordant qui a servi à fixer la feuille d'or, je crois fermement que la peinture de la chapelle supérieure fournirait des indices propres à porter la lumière sur cette question.

J'ai signalé plus haut des substances colorantes en usage avant et sans doute après le xiiie siècle, et inconnues aujourd'hui. Théophile décrit d'une manière obscure des opérations à l'aide desquelles on en obtenait diverses colorations ; il cite en outre un grand nombre de procédés relatifs aux métaux employés dans les arts, à la fabrication, à la coloration des verres, et à l'exécution des vitraux ; il serait d'un haut intérêt que ces renseignements, quelquefois inintelligibles ou incomplets, mais souvent aussi très-exacts, fussent examinés par la science, et que les résultats des observations et des analyses sur ce qui concerne les beaux-arts fussent conservés dans un lieu où les artistes pourraient les consulter.

Ainsi cesseraient leurs incertitudes sur la valeur des matières dont il a été fait usage, et leurs appréhensions sur la durée de leurs œuvres.

M. le ministre des travaux publics, en ordonnant l'analyse des substances employées dans la peinture de la sainte Chapelle, a compris l'importance de cette question ; il faut l'en remercier et désirer que ses successeurs poursuivent une intention si utile aux beaux-arts.

Veuillez agréer, mon cher monsieur, etc.

J. JOLLIVET, *peintre*.

SALON DE 1852.

L'art se manifeste sous mille formes variées. Dans une œuvre d'architecture. il apparaît bâti, sculpté et peint, sagement combiné avec la matière et toujours revêtu de sa robe d'harmonie. Il est aussi des œuvres moins complètes où l'art nous offre encore bien des beautés ; en effet, un simple fragment a le don de nous intéresser.

Les expositions du Palais-Royal ont pour objet de réunir des dessins ou projets de tous les degrés, et à cet égard elles méritent de fixer notre attention. Nous nous proposons de les examiner ici.

Si l'esprit de l'homme, en général, se laisse toucher par les choses grandes, l'artiste demande plus quand il s'agit de composition : ce qu'il fait doit avoir pour condition indispensable de beauté *la sincérité dans l'expression des moyens employés et la distinction dans la forme.*

La sincérité doit se manifester dans toutes les parties de la chose organisée, sous peine de mensonge, qui est l'opposé du beau ; elle est indispensable d'abord dans l'aspect général, qui doit être comme le sommaire du sujet, dans l'expression vraie des moyens de construction, puis dans la décoration sculptée ou peinte : elle doit se retrouver enfin dans le *rendu* même des compositions. Nous avons entendu dire quelquefois : *pour faire un architecte, il n'est pas nécessaire de savoir bien dessiner, le dessin dans l'architecture n'est qu'un accessoire.* Ceux qui partagent ce sentiment ne voient dans l'architecture que la distribution des parties qui composent un sujet ; à ce point de vue unique, en effet, le secours du dessin purement linéaire suffit. Mais, est-ce là ce que l'on doit entendre par le mot *architecture?* est-il donc si restreint ? Son but n'est-il pas de satisfaire aux besoins de l'intelligence et du cœur autant qu'aux besoins physiques. En dehors du classement, qui est la conséquence du programme donné, n'existe-t-il pas aussi un complément inévitable destiné à recevoir plus ou moins de développement ? Nous pouvons dire encore que l'idée d'un animal fonctionnant d'une manière irréprochable n'implique pas nécessairement l'idée de la beauté ; cet animal peut même être fort laid. De même un projet, satisfaisant au point de vue de la distribution, ne sera pas indubitablement beau, il faut qu'on y trouve encore le sentiment du dessin qui, sans cela, ferait également défaut dans l'exécution. Comment, en effet, supposer que les proportions et la décoration seront harmonieuses plus tard, si le projet présente un effet contraire.

Il y a aussi une certaine façon de *rendre* les objets qui a de l'analogie avec le caractère des gens qui, comme on dit vulgairement, *jettent de la poudre aux yeux :* celle-là manque à la sincérité ; c'est grâce à une certaine adresse que cette manière doit son succès, c'est l'adresse du trompeur.

En un mot, pour faire partager ses impressions, il faut parler juste ; la poésie est incomplète sans la pureté du langage. Il ne faut donc pas craindre de donner trop d'importance au dessin dans un projet d'architecture. Remarquons aussi que l'architecte qui n'est que dessinateur est aussi incomplet que celui qui ne sait pas exprimer sa pensée avec son crayon.

C'est à ces différents points de vue que nous aurons à examiner les travaux du Salon de cette année.

Nous pouvons dire dès aujourd'hui que le nombre des exposants est le même que l'an dernier, c'est-à-dire de 43. Il y a dix ans ce nombre était de 14. Depuis cette époque, il s'est considérablement accru : en 1848, il était de 23 ; en 1849, de 33, et en 1850-51, de 43.

On peut compter vingt-trois œuvres purement archéologiques. Les principales sont : de M. *Amoudru*, qui a envoyé des dessins représentant le *Château de Chenonceaux* et le *Château de Josselin ;* de M. *Dainville*, qui a réuni divers bénitiers et cuves baptismales du XIIe au XVe siècle ; de M. *Hérard*, qui, continuant ses études sur les abbayes de l'ancien diocèse de Paris, expose cette année l'*Abbaye des Veaux-de Cernay :* ce travail est très-étendu ; de M. *Ch. J. Laisné*, qui nous fait voir l'état actuel de l'*Église Notre-Dame à Étampes* et les restes de l'*ancienne Abbaye d'Ourscamp* (Oise) ; de M. *Nicolle*, dont les *Peintures architecturales de Pompéi* méritaient une place plus favorable à cause de la grande finesse de leur exécution ; enfin de MM. *Questel* et *Ch. J. Laisné*, qui ajoutent à tous leurs autres travaux l'état actuel du *Pont du Gard.*

Nous remarquons en outre sept restaurations de divers monuments. Parmi ce genre de travaux, les restaurations de la *Basse-œuvre de Beauvais* et de la *Cathédrale de Metz*, par M. *Danjoy*, sont sans contredit les plus importants. M. *Landron* aussi a envoyé un travail étendu sur les antiquités d'*Æzani* (*Asie-Mineure*).

Enfin, les œuvres de composition sont également très-nombreuses, on en compte vingt-sept. Comme toujours, nous remarquons des projets de réunion du Louvre aux Tuileries.

Avons-nous vu une exposition des ouvrages des artistes vivants sans y rencontrer au moins une étude de ce fameux problème ? Rarement : aussi le sujet était-il si rebattu, que chaque année l'intérêt devenait moindre : toujours des projets et pas d'exécution. Cette fois, au contraire, l'achèvement est décrété et le gigantesque monument, endormi de-

puis tant d'années, va se réveiller au bruit du marteau, et sollicité par la voix du génie, il va s'étendre et s'agrandir ; ses membres disjoints se souderont ; il se revêtira d'une parure resplendissante, de la parure promise par celui qui posa la première pierre d'achèvement, en 1806. L'œuvre est grande, il lui faut un grand artiste, et la France glorieuse répond qu'elle n'est pas stérile ; mais, hélas! notre espoir ne serait-il qu'une vaine illusion : celui qui n'a pas reculé devant une semblable responsabilité est-il véritablement puissant ? Nous ne cherchons pas à répondre. Pour quelques-uns même ne sommes-nous pas allés trop loin, puisque l'œuvre nouvelle n'est pas encore éclose. Aussi nous attendrons.

Revenons aux projets du Palais-Royal.

Nous citerons pour en parler plus tard, MM. *Lefranc*, *Moret*, *C. F. Nepveu* et *Vigourel*, qui ont envisagé le projet de réunion du Louvre aux Tuileries, à différents points de vue.

M. *Denuelle* a exposé des peintures exécutées par lui à l'*Eglise Saint-Paul de Nîmes*, sous la direction de M. *Questel*, architecte.

Quelques architectes ont développé des projets d'églises dans diverses conditions, nous citerons MM. *Cusillion*, *Garnaud*, *Paul Jacot*, *Achille Martry* et *Questel*.

Viennent ensuite des établissements d'un autre ordre. Tels sont : le *Projet de colonie pénitentiaire agricole pour la Guyane française*, de M. *Hénard* ; la *Bourse pour les travailleurs*, de M. *Delbrouck* ; le *Projet de crèche pour 80 enfants* et *l'Etablissement de bains chauds pour les militaires*, par M. *Isabey*.

L'architecture civile est représentée par M. *Duval*, qui a exposé un *Projet de mairie pour la commune de la Villette* ; par M. *Geuce*, qui a étudié un *Projet de marché pour la rue de Sèvres*, et par M. *F. E. Nepveu*, qui a donné un *Projet de station pour les voyageurs à Nancy*.

Enfin, M. *Dumas de Culture* expose le dessin du *Tombeau de Gay-Lussac*, qu'il a construit au cimetière du Père-Lachaise, et M. *Manguin*, un projet de salle de spectacle pour une ville de second ordre.

Nous avons omis de citer dans cet abrégé quelques autres dessins qui méritent d'être examinés sérieusement. Nous y reviendrons du reste.

(*La suite prochainement.*)

RUPRICH-ROBERT,
architecte.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS

SOMMAIRE. — *Décrets divers* : Ouverture d'une rue nouvelle à Paris ; Règlement nouveau pour la voierie ; Palais pour les expositions publiques ; Règlement du service des travaux de construction, d'entretien, etc., des palais nationaux. — *Travaux public. Génie civil* : Chemins de fer de France, leur statistique générale et dépense de construction ; Nouvelles des chemins de fer français en voie d'exécution et des chemins projetés ; nouvelles locomotives ; Personnel des chemins de fer ; Chemins de fer étrangers : États-Sardes, Etats-Romains, Espagne, Amérique. — Télégraphie électrique : Télégraphes sous-marins ; lignes françaises ; lignes étrangères, Angleterre, Hollande, Belgique et Italie. — Canaux. — *Faits d'architecture parisienne.* — *Faits d'architecture départementale.* — *Nouvelles étrangères.* — *Bibliographie du deuxième semestre de 1851, archéologie.*

DÉCRETS DIVERS.

Ouverture d'une rue nouvelle à Paris.

Un décret à la date du 10 mars contient les dispositions suivantes :

« Sur le rapport du ministre des travaux publics,

» Vu la demande de l'administration municipale de Paris, tendant à obtenir le concours de l'État pour l'ouverture d'une rue destinée à mettre l'embarcadère du chemin de fer de Strasbourg en communication directe avec le boulevard Saint-Denis ;

» Considérant que l'insuffisance du débouché actuel par les rues des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin est une cause permanente d'embarras pour la circulation, et que cette insuffisance se révèle par de nombreux et déplorables accidents ; que l'unique moyen de remédier à ce fâcheux état de choses consiste dans l'ouverture d'une nouvelle et large voie de communication partant de l'embarcadère du chemin de fer et débouchant sur le boulevard Saint-Denis ;

» Considérant que l'établissement d'une rue de trente mètres de largeur aura pour résultats immédiats, non-seulement d'assurer la sécurité de la circulation, mais encore d'augmenter, dans une notable proportion, la valeur des propriétés riveraines, d'assainir ce quartier populeux, d'y développer le commerce et l'industrie, et de donner du travail à de nombreux ouvriers ; que tous ces avantages ont été appréciés par les propriétaires qui ont offert l'abandon gratuit d'une partie de terrains à occuper par la rue projetée ;

» Considérant, enfin, que, si l'opération est avant tout d'intérêt municipal, la rue qu'il s'agit de percer peut, jusqu'à un certain point, être considérée comme une annexe des routes nationales qui pénètrent dans Paris par les rues des faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin, et qu'à ce titre il est juste que l'État supporte le tiers de la dépense, dont le montant total est évalué à cinq millions,

» Décrète :

» Art. 1er. Une somme de 1,670,000 fr. est affectée, comme concours de l'État dans la dépense à faire par la ville de Paris pour l'ouverture d'une rue de 30 mètres de largeur destinée à mettre l'embarcadère du chemin de fer de Strasbourg en communication avec le boulevard Saint-Denis.

» Art 2. Sur cette allocation, il est ouvert un crédit de 500,000 fr. sur l'exercice 1852.

» Art. 3. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par le présent décret au moyen des ressources des exercices 1852 et suivants.

» Art. 4. Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret. »

Règlement nouveau pour la voirie.

Un décret en date du 27 mars est ainsi conçu :

« Art 1er. Les rues de Paris continueront d'être soumises au régime de la grande voirie.

» Art. 2. Dans tout projet d'expropriation pour l'élargissement, le redressement ou la formation des rues de Paris, l'administration aura la faculté de comprendre la totalité des immeubles atteints, lorsqu'elle jugera que les parties restantes ne sont pas d'une étendue ou d'une forme qui permette d'y élever des constructions salubres.

» Elle pourra pareillement comprendre dans l'expropriation des immeubles en dehors des alignements, lorsque leur acquisition sera nécessaire pour la suppression d'anciennes voies publiques jugées inutiles.

» Les parcelles de terrain acquises en dehors des alignements, et non susceptibles de recevoir des constructions salubres, seront réunies aux propriétés contiguës, soit à l'amiable, soit par l'expropriation de ces propriétés, conformément à l'article 53 de la loi du 16 septembre 1807.

» La fixation du prix de ces terrains sera faite suivant les mêmes formes et devant la même juridiction que celles des expropriations ordinaires.

» L'article 58 de la loi du 3 mai 1841 est applicable à tous les actes et contrats relatifs aux terrains acquis pour la voie publique par simple mesure de voirie.

» Art. 3. A l'avenir, l'étude de tout plan d'alignement devra nécessairement comprendre le nivellement ; celui-ci sera soumis à toutes les formalités qui régissent l'alignement.

» Tout constructeur de maison, avant de se mettre à l'œuvre, devra demander l'alignement et le nivellement de la voie publique au-devant de son terrain et s'y conformer.

» Art. 4. Il devra pareillement adresser à l'administration un plan et des coupes cotés des constructions qu'il projette, et se soumettre aux prescriptions qui lui seront faites dans l'intérêt de la sûreté publique et de la salubrité.

» Vingt jours après le dépôt de ces plan et coupes au secrétariat de la préfecture de la Seine, le constructeur pourra commencer ses travaux d'après son plan, s'il ne lui a été notifié aucune injonction.

» Une coupe géologique des fouilles pour fondation des bâtiments sera dressée par tout architecte constructeur et remise à la préfecture de la Seine.

» Art. 5. La façade des maisons sera constamment tenue en bon état de propreté. Elles seront grattées, repeintes ou badigeonnées au moins une fois tous les dix ans, sur l'injonction qui sera faite au propriétaire par l'autorité municipale.

» Les contrevenants seront passibles d'une amende qui ne pourra excéder 100 fr.

» Art. 6. Toute construction nouvelle dans une rue pourvue d'égout devra être disposée de manière à y conduire ses eaux pluviales et ménagères.

» La même disposition sera prise pour toute maison ancienne en cas de grosse réparation, et, en tout cas, avant dix ans.

» Art. 7. Il sera statué, par un décret ultérieur rendu dans la forme des règlements d'administration publique, en ce qui concerne la hauteur des maisons, les combles et les lucarnes.

» Art. 8. Les propriétaires riverains des voies publiques empierrées supporteront les frais de premier établissement des travaux, d'après les règles qui existent à l'égard des propriétaires riverains des rues pavées.

» Art. 9. Les dispositions du présent décret pourront être appliquées à toutes les villes qui en feront la demande par des décrets spéciaux rendus dans la forme des règlements d'administration publique. »

Palais pour les Expositions publiques.

Le décret suivant, en date du 30 mars, est venu fixer les esprits sur les nouvelles publiées par divers journaux sur la formation d'une compagnie pour la construction d'un palais destiné aux expositions publiques.

« Considérant qu'il n'existe à Paris aucun édifice propre aux expositions publiques qui puisse répondre à ce qu'exigeraient le sentiment national, les magnificences de l'art et les développements de l'industrie ;

» Considérant que le caractère temporaire des constructions qui jusqu'à présent ont été affectées aux expositions est peu digne de la grandeur de la France.

» Art. 1er. Un édifice destiné à recevoir les expositions nationales, et pouvant servir aux cérémonies publiques et aux fêtes civiles et militaires, sera construit d'après le système du palais de cristal de Londres, et établi dans le grand carré des Champs-Élysées.

» Art. 2. Le ministre de l'intérieur est chargé de faire étudier le projet énoncé dans l'art. 1er, et de nous proposer, d'accord avec la ville de Paris, les moyens les plus propres à arriver à une prompte et économique exécution. »

Règlement du service des travaux de construction, d'entretien et de réparation des Palais nationaux.

« Louis Napoléon, etc., etc., décrète :

TITRE 1er.

» Art. 1er. Les travaux d'entretien, de construction et de réparation des palais nationaux sont exécutés sous la direction d'architectes assistés d'un certain nombre d'inspecteurs et d'agents.

» Les architectes, les inspecteurs et les agents sont nommés par le ministre d'État.

» Art. 2. Pour chaque atelier une agence est placée sous les ordres de l'architecte.

» L'agence est constituée par une décision du ministre d'État. Elle se compose d'inspecteurs et d'agents en nombre suffisant pour seconder l'architecte dans la direction, la surveillance et la comptabilité des travaux qui lui sont confiés.

» Toutefois, pour les ateliers d'une importance secondaire, et notamment pour ceux où il ne s'exécute que des travaux d'entretien, il n'est placé qu'un seul inspecteur ou agent chargé de tous les détails d'exécution et de la tenue de la comptabilité.

» Sur les ateliers éloignés et de peu d'importance qui ne comportent pas la création d'une agence, l'architecte peut être chargé seul de la constatation et de la justification de tous les frais de dépenses.

» Art. 3. L'architecte chargé de diriger les travaux dresse les projets, devis, cahier des charges, séries de prix et détails estimatifs.

» Il fait, sauf l'approbation du ministre, la répartition du ser-

vice entre les divers agents, contrôle les attachements et les carnets, vérifie les dépenses et en arrête le montant.

» Art. 4. Il ne peut commencer de travaux sans l'autorisation du ministre d'État.

» Art. 5. Il est tenu de donner tous les ordres de services par écrit aux entrepreneurs. Ces ordres sont inscrits et datés sur un registre spécial ; ils doivent s'accorder avec les détails portés aux devis, à moins d'exceptions antorisées préalablement par le ministre.

» Les entrepreneurs apposent leur signature au bas de chaque ordre qui leur est donné, comme preuve de réception.

» Art. 6. L'architecte est responsable, sans préjudice des dispositions de l'art. 1792 du Code civil : 1° des travaux exécutés sans approbation ; 2° des changements apportés sans autorisation aux devis approuvés ; 3° de l'exactitude de l'imputation des dépenses par exercice et par chapitre.

» Art. 7. Les inspecteurs assistent et suppléent au besoin l'architecte.

» Ils veillent particulièrement à ce que les travaux s'exécutent conformément aux devis, marchés et ordres de service, à ce que les décisions de l'administration et les instructions de l'architecte soient strictement observées.

» Ils sont chargés concurremment avec les agents, d'après la répartition du service arrêté par le ministre sur les propositions des architectes, de tenir, contradictoirement avec les entrepreneurs ou leurs fondés de pouvoir, les attachements des travaux, et de procéder à la réception des matériaux.

» Art. 8. Les inspecteurs et les agents, indépendamment de l'attribution qui leur est donnée par l'article précédent pour la tenue des attachements et la réception des matériaux, tiennent les carnets, en font le dépouillement, en transportent les résultats sur le sommier, et dressent le décompte des ouvrages exécutés d'après l'application des prix des adjudications, marchés et conventions approuvés par l'administration. Enfin, ils tiennent toutes les écritures de la comptabilité centrale de l'agence.

TITRE II.

Allocations des architectes, traitement des inspecteurs et agents.

» Art. 9. A l'avenir, les architectes ne recevront plus d'honoraires proportionnels ; il leur sera alloué un traitement fixe dont le ministre déterminera l'importance.

» Art 10. Les inspecteurs sont divisés en cinq classes. Le traitement maximum de chaque classe est fixé ainsi qu'il suit :

1re classe.	5,000 fr.
2e classe.	4,500
3e classe.	3,000
4e classe.	2,500
5e classe.	2,000

» Les agents sont divisés en deux classes. Le traitement maximum de chaque classe est fixé ainsi qu'il suit :

1re classe.	1,800 fr.
2e classe.	1,500

» Le nombre des inspecteurs devra toujours être calculé de manière que le montant des traitements ne dépasse jamais 4 pour 100 du chiffre des crédits annuels.

TITRE III.

Contrôle des travaux.

» Art. 11. Les décomptes dressés par les agents, vérifiés et arrêtés par les architectes, sont adressés à l'administration centrale, qui les fait vérifier par des contrôleurs spéciaux.

» Les contrôleurs comparent ces décomptes aux devis, séries de prix, marchés ou conventions approuvés, ainsi qu'aux procès-verbaux de réception de matériaux.

» Le ministre leur donne, s'il y a lieu, la mission de vérifier sur place les écritures élémentaires, les agences et l'exactitude de tous les faits mentionnnés dans les pièces de la comptabilité.

» Art. 12. Le ministre d'État est chargé de l'exécution du présent décret.

» Fait au palais des Tuileries, le 16 avril 1852.

» LOUIS-NAPOLÉON.

» Par le président :

» *Le ministre d'État,*

» X. DE CASABIANCA. »

TRAVAUX PUBLICS. — GÉNIE CIVIL.

Chemins de fer de France.

Statistique générale. — Les documents statistiques publiés sur les chemins de fer n'étant pas parfaitement d'accord entre eux, il nous serait difficile d'établir avec une exactitude rigoureuse les renseignements que nous allons donner. Quoiqu'il ne faille pas d'ailleurs attribuer aux moyennes plus d'importance qu'elles n'en ont réellement, il nous a néanmoins paru intéressant pour les lecteurs de la *Revue*, de donner ces détails pour montrer l'immense action qui a été produite déjà par les chemins de fer sur l'économie industrielle de notre pays.

Longueur des chemins de fer terminés, de ceux en construction et de ceux dont l'exécution a été décrétée.

1° *Lignes terminées.*

1° Le Nord et tous ses embranchements. . .	580 kilom.
2° De Paris à Rouen, Havre et Dieppe. . . .	287
3° De Paris à Orléans.	122
4° De Tours à Nantes.	196
5° De Saint-Étienne à Lyon.	56
6° De Strasbourg à Bâle.	138
7° D'Avignon à Marseille.	120
8° De Montereau à Troyes.	102
9° De Montpellier à Nîmes.	52
10° D'Amiens à Boulogne.	124
11° De Paris à Saint-Germain.	21
12° De Paris à Versailles (rive droite). . . .	18
13° id (rive gauche). . . .	17
14° De Paris à Sceaux.	11
15° De Bordeaux à la Teste.	52
16° De Montpellier à Cette.	27
17° Chemin du Gard.	92
A reporter.	2,015 kilom.

Report.	2,015 kilom.
18° De Saint-Étienne à la Loire.	21
19° D'Andrezieux à Roanne.	70
20° De Mulhouse à Thann.	21
Longueur totale des chemins terminés.	2,127 kil. (1)

2° *Lignes commencées et en partie exploitées.*

1° Ligne du Centre, exploitée jusqu'à Nevers et Châteauroux.		244 kil.
2° Ligne d'Orléans à Bordeaux, exploitée jusqu'à Poitiers.		210
3° Ligne de Strasbourg, exploitée de Paris à Bar-le-Duc.	254	432
De Sarrebourg à Strasbourg.	71	
De Nancy à Saint-Avold.	107	
4° Ligne de Lyon, exploitée jusqu'à Châlons, sur une longueur.		389
5° Ligne de l'Ouest, exploitée jusqu'à Chartres (moins, de Paris à Versailles).		70
Total de cette catégorie.		1,345 kil.

3° *Lignes concédées depuis le 2 décembre, et devant être terminées dans les délais suivants :*

La compagnie du Nord doit terminer (2) :	En 4 *ans* de Saint-Quentin à la frontière belge; longueur. .	85	208 kil.
	En 6 *ans* du Cateau à Louvain.	38	
	En 9 *ans* de La Fère à Reims. .	80	
	En 4 *ans* de Noyelle à St-Valery.	5	
La compagnie du Centre doit terminer :	En 2 *ans* de Bec-d'Allier à Clermont.	162	510
	En 4 *ans* de Châteauroux à Limoges.	142	
	En 4 *ans* de Poitiers à Rochefort et à La Rochelle. . . .	170	
	En 4 *ans* de Saint-Germain-les-Forêts à Roanne. . . .	66	
La compagnie de Strasbourg doit terminer :	En 4 *ans*, embranchement de Metz à Thionville. . . .	54	204
	Cette compagnie a garanti aussi l'exécution du chemin de Blesmes et St-Dizier à Gray.	150	
En 3 *ans*, la compagnie concessionnaire de Dijon à Besançon doit faire la ligne principale.			90
Après 3 *ans*, l'embranchement de Gray. . . .			39
De plus, le chemin de Dôle à Salins a été concédé à un particulier.			37
En 2 *ans* le chemin de ceinture autour de Paris doit être exécuté.			(*Pour mémoire.*)
Longueur totale des chemins de fer devant être exécutés par les compagnies ci-dessus (sans le chemin de ceinture autour de Paris).			1,118 kil.

(1) Si l'on ajoute à ce chiffre et les *chemins d'exploitation première* et le chemin atmosphérique de Saint-Germain, on arrive à 2,127 + 140 + 4 = 2,271 kilom.

(2) En raison de la longueur de ces chemins, les détails accordés semblent bien considérables.

Il faut ajouter à cette longueur : le chemin de Lyon à Avignon, concédé avant le 2 décembre. . . . 230 kil.

De Paris à Lyon :	En 2 *ans*, de Châlons à Mâcon;	
	En 3 *ans*, de Mâcon à Vaise ;	
	En 4 *ans*, de Vaise à Perrache ;	
	Longueur à construire.	127

Puis encore les lignes de Paris à Caen et Cherbourg, et de Bordeaux à Cette, qui viennent d'être votées par l'assemblée législative, savoir :

De Paris à Cherbourg :	En 3 *ans*, de Paris à Caen, avec ses embranchements, mais non compris la partie entre Paris et Rolleboise, point d'embranchement sur la ligne de Rouen.	380
	En 3 *ans* de plus, de Caen à Cherbourg.	120
De Bordeaux à Cette.		480
Total de cette catégorie. . . .		2,455 kil.

Récapitulation.

1° Chemins terminés.	2,127 kil.
2° Chemins en construction et exploités sur. . .	1,345
3° Chemins concédés depuis le 2 décembre et devant être terminés dans un délai variable de 2 à 9 ans, mais en grande partie en 4 ans.	2,455
Total.	5,947 kil.

Comme il est très-probable que la plupart des compagnies avanceront les délais d'exécution, on peut dire, sans crainte de se tromper, que le réseau des chemins de fer français sera, dans quarante ans, d'une longueur développée de 6,000 kilomètres ou 1,500 lieues, ce qui représente environ le huitième du développement des grandes routes qui sillonnent la France.

— *Lignes à l'étude.* — Pour compléter les renseignements concernant les voies nouvelles, nous ajouterons la nomenclature exacte des lignes de chemins de fer, des embranchements et des prolongements dont l'administration fait étudier en ce moment le tracé ou qui sont l'objet d'une demande en concession.

1° De Lyon à Genève et à Chambéry, ligne qui va être étudiée sous la direction de M. Jordan, ingénieur en chef;

2° Le Marseille en Italie, par Toulon, Draguignan et le Var;

3° De Clermont-Ferrand à Toulouse, ligne dont le projet est l'objet d'une enquête ouverte dans cinq départements : le Puy-de-Dôme, la Haute-Loire, le Cantal, l'Aveyron et le Tarn-et-Garonne, et qui aura un développement de 340 kilomètres ;

4° Embranchement de Grenoble sur un point de la ligne de Lyon à Avignon ;

5° Embranchement de Rognac, station de la ligne d'Avignon à Marseille, sur Aix;

6° Embranchement de Limoges sur une station située entre Angoulême et Libourne (chemin de fer de Tours à Bordeaux);

7° Embranchement de Moulins à Roanne (ligne du Bec-d'Allier à Clermont-Ferrand) ;

8° Embranchement d'Angers au Mans, reliant les chemins de fer de Tours à Nantes et de Paris à Rennes ;

9° Embranchement d'Orléans à Joigny, reliant les lignes du Centre et de Paris à Lyon ;

10° Embranchement d'une très-petite section de la station de la Roche (chemin de fer de Lyon) à Auxerre ;

11° Prolongement du chemin de fer de Dijon à Besançon jusqu'à Mulhouse ;

12° Prolongement du chemin de fer d'Asnières à Argenteuil jusqu'au chemin de fer du Nord ;

13° Prolongement du chemin de fer de Tours à Nantes jusqu'au port de Saint-Nazaire.

Ce n'est véritablement qu'après l'achèvement de toutes ces lignes, lorsque tous les points du territoire seront réunis par des lignes de fer, que la France prendra son rang parmi les pays où s'est développée l'industrie des chemins de fer.

En comparant la longueur développée des voies ferrées à la population des États dont les capitales sont aujourd'hui reliées par ces voies nouvelles, on trouve, en effet, que c'est pour la France que le rapport de ces quantités offre la moindre valeur.

Ainsi, tandis que pour l'Angleterre, où ces chemins, partant de Londres, rayonnent jusqu'aux extrémités du royaume, ce rapport est de. 5

tandis que pour l'Allemagne et la Belgique où chaque jour ajoute quelques branches nouvelles au réseau qui relie Vienne, Berlin et Bruxelles, ce rapport est de. 2,5

il se réduit pour la France à l'unité. 1

Dépenses de construction des chemins de fer en exploitation. — Le prix des chemins de fer est excessivement variable et dépend d'éléments très-divers : de la valeur des propriétés traversées, de la configuration du sol, de la matière des ouvrages d'art exécutés, du prix des matières premières et de la main-d'œuvre, etc.

Pour donner une idée de la différence qui peut exister entre le prix des différents railways, nous citerons quelques chiffres.

Chemins de fer d'exploitation autour de Saint-Étienne, desservis par des chevaux de. . 5,000 fr. à	10,000 fr. par kil.
D'Épinac au canal du Centre (une seule voie desservie par chevaux et machines fixes).	57,000
De Roanne à Saint-Étienne, à une voie desservie par chevaux, machines fixes et locomotives.	115,000
De Saint-Étienne à Lyon (1re construction).	250,000
De Paris à Orléans.	375,000
De Saint-Germain.	625,000
De Versailles (rive droite).	875,000
De Versailles (rive gauche).	1,000,000

On compte qu'un chemin de fer doit coûter en moyenne, savoir :

Chaussée.	100,000	350,000 (1)
Travaux.	200,000	
Matériel.	50,000	

Voici comment on peut établir le prix total des sacrifices que les chemins de fer nous ont coûtés jusqu'à ce jour :

Capital social des compagnies au 1er janvier 1852.	740,032,000 fr.
A déduire les sommes dues par les actionnaires.	87,750,000
D'où, somme fournie comme apport. .	652,282,000 fr.
Emprunts contractés par obligations, environ	132,000,000 fr.
Il a été demandé aux capitalistes de 1823 à 1852.	784,282,000
De plus, sommes fournies par l'État :	
1° A titre de subvention gratuite. . . .	357,611,500
2° A titre de prêts, environ.	55,000,000
Donc, le *capital dépensé pour les chemins de fer jusqu'au 31 décembre* 1851 est de. . .	1,196,893,500 fr.
Nous avons établi un peu plus haut que, dans la dépense totale des chemins de fer, l'industrie privée a fourni.	784,282,000
De 1823 à 1825, les trois lignes faites ont exigé.	33,000,000
Il reste donc, pour la période des dix-sept autres années.	751,282,000 fr.

C'est, en moyenne, 44,180,000 fr. par année, soit, en nombre rond, 45 millions.

Apport futur du capital industriel pour l'exécution des lignes nouvelles. — Depuis le 2 décembre, le gouvernement a concédé ou autorisé des lignes dont le prix en sus des travaux faits par l'État et des subventions qu'il s'engage à fournir est évalué à :

Paris à Lyon.		200,000,000 fr.
Lyon à Avignon.		65,000,000
Embranchements du Nord.		60,000,000
Chemins de l'Ouest.		50,000,000
Strasbourg à Weissembourg.		12,000,000
Dijon à Besançon.		16,000,000
Embranchement de Gray.		6,100,000
Dôle à Salins.		7,000,000
Blesmes à Gray.		48,000,000
Metz à Thionville.		6,800,000
Thionville à la frontière.		4,500,000
Chemins du Centre.		110,000,000
Chemin de Cherbourg.	1re section. . .	36,000,000
	Embranchements.	40,000,000
	2e section. . .	24,000,000
		100,000,000
Ligne de Bordeaux à Cette.		100,000,000
Dépenses supportées par les compagnies. .		785,400,000
Si, de cette somme, on déduit le prix de l'embranchement de *La Fère à Reims*, pour lequel neuf années sont accordées, soit. . . .		30,000,000
il reste à fournir dans le délai de quatre ou cinq ans, fixé pour l'achèvement des lignes concédées.		755,400,000 fr.

C'est, en moyenne, 151 millions par années.

Une fois encore nous répétons cette phrase banale qui résume l'histoire de tous les temps : « Les jours se succèdent et ne se ressemblent pas. » Nous avons signalé dans notre dernier numéro l'émulation générale qui faisait affluer vers les chemins de fer une énorme quantité d'argent. Il était facile de prévoir que cette hausse des actions s'arrêterait au moment où les compagnies viendraient toutes à la fois sur le marché pour émettre leurs nouvelles obligations. C'est ce qui est arrivé : la baisse a fait

(1) En Angleterre, le prix moyen est de 530,000 fr. par kilom.
En Belgique, — — de 245,000 —
En Amérique, — — de 110,000 —

de rapides progrès. Les hommes à longue vue paraissent penser que la fortune publique ne pourra pas répondre à tous ces appels de capitaux ; on répète de toutes parts que la place va se trouver surchargée outre mesure par toutes ces nouvelles valeurs, et nos Calchas modernes annoncent une crise financière peu éloignée.

Nous ne nous sommes pas imposé la mission d'expliquer dans cette *Revue* les fluctuations de la Bourse et de rendre compte des aventures du dieu *Agio* ; ce qui nous intéresse avant tout dans les chemins de fer, c'est la partie qui fait vivre les constructeurs, le point de vue industriel, la question *Travaux*. Partant de là, l'examen de la proposition suivante ne doit pas être indifférente pour nos lecteurs.

Les chemins de fer concédés depuis le 2 décembre pourront-ils être exécutés dans les délais fixés par les décrets présidentiels?

Les ressources qui doivent être appliquées à la construction de ces lignes sont de deux sortes : les subventions fournies par l'État soit en travaux, soit en argent, et les capitaux que les compagnies demanderont à l'industrie par émission d'actions, appels de fonds et emprunts contre obligations.

Nous ne voulons pas examiner si les ressources des budgets seront suffisantes pour subvenir aux dépenses mises à la charge de l'État : la poche du contribuable est douée d'une certaine élasticité dont l'évaluation appartient aux gouvernements.

Maintenant, les capitalistes français et étrangers pourront-ils répondre aux appels qui leur seront faits par les compagnies? Aux gens qui veulent lire l'avenir dans l'histoire du passé, il est permis d'en douter.

Ils invoqueront d'abord, à titre de prime préjudicielle, l'opinion du gouvernement, qui reconnaît la nécessité de ne plus concéder de nouveaux chemins de fer.

En effet, une note insérée au *Moniteur*, il y a quelques jours, annonçait l'ajournement indéfini, pour cause d'intérêt public, de la concession des lignes de *Bordeaux à Cette* et de *Paris à Cherbourg*, qui déjà étaient promises à des compagnies. Mais l'importance de ces lignes n'a pas permis d'en différer l'exécution ; dans ses dernières séances, l'assemblée législative a voté les lois pour l'exécution de l'une et de l'autre ligne.

Logiquement, on ne prouve pas qu'il y ait excès de lignes concédées. Voici cependant une considération qui a bien son importance.

Il résulte du relevé que nous avons donné plus haut (voy. *col.* 166) que les vingt-trois lignes qui ont été construites de 1835 à la fin de 1851 ont exigé de l'industrie privée un apport annuel de 45 millions en moyenne, et cette demande a eu pour effet d'amener en 1847 la crise financière dont on se souvient.

Ne serait-il donc pas possible de concevoir quelque inquiétude quand on envisage l'effet probable de l'appel périodique, et pendant cinq années consécutives, d'une somme près de trois fois et demie aussi considérable (151 millions) que l'on devra faire pour mener à bonne fin l'exécution de ces différents railways?

Nous savons bien que l'on a expliqué diversement la dépréciation des valeurs en 1847. Le taux des actions de chemins de fer avait été exagéré d'une manière tout à fait irrationnelle, et grande fut la désillusion lorsqu'il s'agit d'établir des dividendes. Si, comme on le prétend, les économies que le manque de confiance est censé avoir produites pendant ces dernières années sont plus que suffisantes pour fournir le contingent des 755 millions au moins qu'il faudra débourser d'ici quatre ou cinq ans, il ne faut pas, non plus, perdre de vue que jamais les placements n'ont été offerts en si grand nombre aux finances du pays : mise en vente des forêts de l'État pour une valeur de 50 millions, emprunt de 61 millions pour la ville de Paris, emprunts d'un grand nombre de départements et de villes de province, ventes forcées des biens de la famille d'Orléans, formation de compagnies de crédit foncier, et, dans un délai peu éloigné, peut-être, un emprunt important pour le compte de l'État.

Des esprits timorés pourraient, certes, envisager l'avenir avec une certaine défiance.

Un architecte qui avait à reprendre en sous-œuvre une basilique croulant de vétusté répondit un jour à un staticien qu'épouvantait l'imprudence de certains travaux : « *Pour réussir, il suffit de n'avoir pas peur.* »

Ayant à notre disposition un pareil axiome, il faudrait être bien timides ou bien théoriques pour ne pas avoir confiance dans l'avenir.

Nous avons oublié de marquer si l'artiste restaurateur était l'ancien architecte de la cathédrale de Saint-Denis ou celui du clocher de Valenciennes.

Nouvelles des Chemins de fer.

Chemin de fer de Blesmes à Saint-Dizier et à Gray. — Un décret du 26 mars concède à MM. de Vendeuil, de Grimaldi et autres, cette ligne, qui doit avoir une si grande importance pour l'exploitation des bassins métallurgiques de l'est de la France.

Chemin de Paris à Cherbourg. — Le gouvernement a décidé qu'une somme de 1,500,000 francs serait appliquée cette année à entreprendre les premiers travaux ; cette somme rentrera dans la subvention accordée à la compagnie par suite de la loi votée dans l'une des dernières séances de l'assemblée législative, et dont voici les principales dispositions :

« Art. 1er. Il sera établi un chemin de fer de Paris à Cherbourg par Evreux et Caen, avec deux embranchements dirigés l'un de Mézidon sur le Mans, l'autre de Serquigny sur Rouen.

» Art. 2. Le chemin de fer de Paris à Cherbourg s'embranchera sur le chemin de fer de Paris à Rouen en amont du souterrain de Rolleboise ; il se dirigea sur Evreux, passera à ou près Conches, Serquigny, Bernay, Lizieux et Mézidon. Il arrivera à Caen et se dirigera de Caen sur Cherbourg, suivant le tracé qui sera ultérieurement déterminé par l'administration.

» L'embranchement dirigé de Mézidon sur le Mans se détachera de la ligne principale à Mézidon ; il passera par ou près Saint-Pierre-sur-Dives, Argentan, Sécz et Alençon, et se rattachera au chemin de fer de Paris à Rennes, au point qui sera déterminé par l'administration supérieure.

» Art. 3. La convention provisoire conclue le 19 avril 1852 entre le ministre des travaux publics, au nom de l'État, et MM. de l'Épée, Benoist-d'Azy, E. Symons, vicomte N. Duchâtel, Ed. Blount, de Kersaint, John Easthope, agissant tant en leur nom personnel qu'aux noms de MM. William Chappin, John Moss, William Roed, George Lawrence et Joseph Locke, de Londres, pour la concession du chemin de fer de Paris à Cherbourg par Evreux et Caen, est approuvée. »

— D'après le traité passé entre M. le ministre des travaux publics et les soumissionnaires du chemin de fer de Paris à Caen,

traité qui sert de base à la concession, la ligne de Paris à Caen et à Cherbourg est divisée en deux sections : la première, depuis la jonction avec le chemin de fer de Rouen jusqu'à Caen; la seconde, de Caen à Cherbourg. La première section doit être exécutée en trois ans ; la dépense de construction de cette section est évaluée à 52 millions. L'État donne pour la première section une subvention de 16 millions. Le capital à réaliser par la compagnie est donc de 36 millions, dont 24 millions en obligations. L'État garantit pendant cinquante ans, un intérêt de 4 p. 100 sur les actions et sur les obligations, et l'amortissement des obligations.

L'exécution de la seconde section de Caen à Cherbourg commencera après le terme fixé pour l'achèvement de la première, et devra être terminée dans un délai de trois années à partir de cette époque. Cette section sera exécutée dans les conditions de la loi du 11 juin 1842.

D'après le cahier des charges, sur la première section, les percées ou souterrains auront au moins 7 mètres 40 centimètres de largeur entre les pieds-droits au niveau des rails, et 5 mètres 50 centimètres de hauteur sous clef, à partir de la surface du chemin ; la distance verticale entre l'intrados et le dessus des rails extérieurs de chaque voie sera au moins de 4 mètres 30 centimètres.

« Toutefois la compagnie aura la faculté de construire pour une seule voie les trois tunnels à percer entre la vallée de la Seine et le vallon de la forêt de Rosny, entre la vallée de l'Eure et le grand vallon du val David, entre la vallée de la Toucque et celle de la Vie.

» Dans le cas où, par application du § 2 de l'article 13, le gouvernement exigerait de la compagnie la pose de la seconde voie de fer, il pourra également, s'il le juge nécessaire à la sécurité publique, exiger que les tunnels soient ouverts pour une seconde voie.

» Dans chacun de ces souterrains, le chemin de fer aura 4 mètres 50 centimètres en couronne. La hauteur sous clef et la distance verticale entre l'intrados et le dessus des rails extérieurs de chaque voie seront les mêmes que celles qui sont indiquées ci-dessus pour les tunnels à double voie. »

L'exécution de la ligne entière formant, avec ses deux embranchements, un développement d'environ 500 kilomètres, est evaluée à 140 millions.

Chemin de Bordeaux à Cette. —La somme de 1,500,000 fr., accordée pour la prise de possession des terrains et les premiers travaux, formera la première partie de la subvention à donner à la compagnie soumissionnaire. La loi votée par l'assemblée législative, le 29 juin dernier, est ainsi cençue :

« Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder directement le chemin de fer de *Bordeaux à Cette*, et le canal latéral à la Garonne, aux clauses et conditions du cahier des charges ci-annexé. »

La dépense annoncée est de 140 millions. L'État donne 40 millions ; il garantit les intérêts des 100 millions restant ; enfin, il garantit l'amortissement des obligations qui seront émises pour 40 millions.

La longueur de la ligne est de 480 kilomètres. On n'établira qu'une seule voie, afin de ne pas dépasser la somme de 140 millions ; mais l'importance de cette ligne, qui relie les deux mers, commandera certainement qu'elle soit construite avec une double voie ; la dépense, dans ce cas, atteindra au moins 170 millions.

Chemin de fer du Centre. — Les travaux de ce chemin sur la ligne de *Châteauroux et Limoges* vont être repris avec activité.

Chemin de Tours à Nantes. — La pose de la deuxième voie de fer du chemin de Tours à Nantes vient d'être terminée.

Chemin de fer de Strasbourg. — On vient d'adjuger les travaux de deux sections entre Nancy et Lunéville.

Ces deux sections, de très-peu d'importance, ne retarderont en rien, à ce qu'on assure, l'ouverture du chemin de Nancy à Lunéville, qui doit avoir lieu dans les premiers jours de juillet, en même temps que celle Commercy à Nancy.

— L'embranchement de Metz à Sarrebruck, sur la ligne de Strasbourg, doit être livré à la circulation dans le courant du mois de juillet. Les travaux du chemin de fer prussien qui en est la continuation sont poursuivis avec activité.

Chemin de l'Ouest. — Une somme de 1,150,000 fr. sera employée cette année pour la construction du chemin de fer de l'Ouest dans la deuxième section entre le Mans et Rennes. Les différents travaux à exécuter dans l'atelier compris entre la limite du département de la Sarthe et Evron consistent en terrassements pour l'ouverture du chemin de fer, en chemins coupés ou déviés, ainsi qu'en travaux d'art de différentes natures.

Chemin de Lyon à Avignon. — Il y a lieu de croire que les travaux du chemin de fer de cette ligne ne tarderont pas à être commencés à Vienne et dans les environs. Plusieurs employés de la compagnie belge, chargée du tronçon de Lyon aux Roches-de-Condrieu, sont arrivés cette semaine à Vienne, et y attendent les ordres ainsi que les instructions nécessaires pour mettre la main à l'œuvre.

En passant par la ville de Vienne, le chemin de Lyon à Avignon traversait et détruisait un des plus remarquables monuments de l'ère romaine. La commission des monuments historiques, en ayant été informée, a chargé un architecte d'aller étudier sur les lieux une déviation au tracé qui permette de laisser ces ruines intactes. Ce monument, qui rappelle l'escalier de la grande orangerie de Versailles, est unique parmi les édifices de l'antiquité, et l'on attribue son établissement à la nécessité de racheter la différence du sol entre le forum et l'amphithéâtre. Ce sont, en effet, de grands murs échelonnés les uns sur les autres. M. Constant-Dufeux, l'un des collaborateurs de la *Revue*, chargé par la commission de visiter les lieux, a proposé de faire subir une légère courbe au chemin de fer et de l'établir entre ces grands murs et les arcades du forum. Par ce moyen aucune ruine ne serait atteinte et le tracé du chemin de fer ne subirait qu'une légère déviation. On a fait à l'administration des propositions en ce sens ; elles ont été appuyées par les membres de l'Institut de France.

Chemin de fer de Strasbourg à la frontière. — Le *Moniteur* a publié récemment un décret portant promulgation de la convention conclue entre la France et la Bavière pour l'établissement et l'exploitation d'un chemin de fer de Strasbourg à Spire, convention dont voici les dispositions fondamentales :

Le gouvernement français s'engage à faire construire sur son territoire, par embranchement sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg, un chemin de fer qui aboutira à la frontière bavaroise, près Wissembourg.

De son côté, le gouvernement bavarois s'engage à faire con-

struire sur son territoire, en prolongement de la ligne française ci-dessus définie, un chemin de fer qui, depuis la frontière française, près Wissembourg, se reliera par Spire au chemin de fer qui de Bexbach conduit à Spire et à Ludwigshafen.

Les voies de fer et leurs dépendances, ainsi que les moyens de transport, seront organisées, de part et d'autre, de manière à assurer l'exploitation avec des locomotives et à permettre de franchir sans obstacle la frontière dans les deux sens, et de circuler sans interruption sur les autres chemins de fer qui aboutiront soit à Strasbourg, soit à Bexbach, Spire, Ludwigshafen et à la frontière bavaroise du côté de Mayence.

La voie sera double sur toute la ligne dans les deux pays; la pose de la seconde voie pourra être ajournée provisoirement.

Les travaux de construction seront, autant que possible, poussés de manière à arriver en même temps à l'achèvement du chemin de fer et à sa mise en exploitation sur chaque ligne, et cela dans le terme de trois années.

Chemins de fer projetés.

L'exécution du chemin de fer de *Marseille à Toulon*, qui doit être prolongé sur l'Italie, ne sera pas longtemps différée.

— Les chambres de commerce de Strasbourg et de Mulhouse provoquent le prolongement, jusqu'à Mulhouse, de la ligne de *Dijon à Besançon*.

— On s'occupe beaucoup en ce moment du projet d'un chemin de fer de *Nancy à Gray*, ligne directe de la mer du Nord à la Méditerrannée.

— La compagnie des lignes du Centre fusionnées vient de demander à l'administration l'autorisation d'établir un embranchement qui partirait de la station de Mont-Moreau et atteindrait le chef-lieu du département de la Dordogne, en passant par Ribérac.

— Un comité composé de personnages influents poursuit l'exécution du prolongement du chemin de fer de Reims jusqu'à Mézières.

— L'administration a fait ouvrir une enquête dans cinq départements, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme, le Cantal, l'Aveyron et Tarn-et-Garonne, au sujet d'un nouveau projet de chemin de fer d'une importance réelle, qui relierait la ligne de Bordeaux à Cette au chemin de fer du Centre. Il aurait son point de départ à Clermont-Ferrand, atteindrait le chef-lieu de Tarn-et-Garonne en passant par Aurillac. Cette enquête est terminée et a été toute favorable au projet. Deux sections seraient construites dans l'intérêt des mines de houille de Brassac et de Langeac et des mines du bassin d'Aubin.

— Le projet d'un embranchement du chemin de fer de Paris à Rennes sur celui de Tours à Nantes serait, dit le *Courrier de Nantes*, définitivement terminé et approuvé. La direction par Sillé-le-Guillaume aurait eu la préférence sur celle par Sablé.

— On annonce qu'une compagnie s'est formée pour l'établissement du chemin de fer de Lyon à la frontière sarde. La demande de concession de cette ligne, qui s'arrêtera au pont de Beauvoisin, vient, dit-on, d'être adressée au gouvernement. On assure que ce chemin sera continué à travers la Savoie par une compagnie italienne.

— Le projet de chemin de fer qui doit relier la France à la Suisse et à la Savoie est très-sérieusement à l'étude. C'est M. l'ingénieur en chef Jordan qui est chargé de la direction des travaux préparatoires de cette ligne, sur le tracé de laquelle on paraît s'être mis d'accord.

Ce chemin, partant de Lyon, se diviserait, à son arrivée à la frontière, en deux tronçons, dont l'un se dirigerait sur Genève et l'autre irait joindre Chambéry. On ajouterait plus tard un embranchement qui partirait de Mâcon pour rejoindre le tronçon principal entre Lyon et la frontière, de manière à mettre Paris en communication plus directe encore avec la Suisse, comme aussi avec le Piémont et le réseau des chemins de fer qui sont en voie de construction en Italie.

— Enfin il vient, dit-on, d'être adressé au gouvernement une demande d'établissement d'un railway de Paris à Vincennes, desservant les communes environnantes: Saint-Mandé, Charenton, Saint-Maurice, Alfort, Saint-Maur, Nogent et Fontenay. La ligne partirait provisoirement de la barrière du Trône, et, ultérieurement, de la place Mazas, près le pont d'Austerlitz ; elle aurait un développement d'environ 14 kilomètres. Le service y serait réglé de manière à avoir des départs très-fréquents, comme ceux des omnibus avec lesquels on correspondrait. On estime la dépense totale pour 14 kilomètres à 3,600,000 fr.: c'est environ 250,000 fr. par kilomètres. On demande au gouvernement, avec la concession, une garantie d'intérêt du capital engagé.

Nouvelles locomotives.

Des expériences viennent d'être faites sur le chemin de fer de Paris à Lyon, pour l'application de l'électro-magnétisme aux machines locomotives. Les appareils électro-magnétiques, adaptés à une machine locomotive des plus puissantes, ont fonctionné, dit-on, avec succès, sur un plan horizontal et sur une rampe de 13 millièmes, la plus forte que présente le chemin de fer de Lyon. Les difficultés du démarrage ont été complétement surmontées, et l'inconvénient si grave du patinage des roues a été supprimé.

Personnel des chemins de fer.

Dans le but d'assurer à l'État une action propre sur un personnel nombreux, un décret du président, en date du 27 mars, porte que le personnel actif employé aujourd'hui par les diverses compagnies de chemins de fer, ainsi que celui qui sera ultérieurement employé par les compagnies qui viendront à se former, est soumis à la surveillance de l'administration publique, qui aura le droit de requérir la révocation de tout agent de ces compagnies.

— Les administrateurs de la compagnie du chemin de fer du Nord viennent de décider qu'à partir du 15 mai tous les employés, sans distinction de grades, attachés aux diverses lignes de cette exploitation, seraient astreints à porter un costume.

Chemins de fer étrangers.

États Sardes. — La ligne ferrée qui doit relier un jour Turin à Gênes, en passant par Asti et Alexandrie, formera la principale artère d'un réseau extrêmement important qui, par une de ses branches, dirigée d'Alexandrie sur le lac Majeur, par Mortara et Novarre, se rattachera au réseau lombard allant de Milan à Brescia, à Vérone, à Padoue et à Venise, et, par une autre bran-

che projetée de Gênes sur Nice, se reliera au chemin de Marseille à Nice par Toulon.

La ligne de Turin à Gênes, déjà livrée à la circulation sur une longueur de 125 kilomètres, entre Turin et Arquata, n'a plus que 41 kilomètres à franchir pour atteindre la ville aux palais de marbre, où elle doit arriver dans le cours de l'année 1853.

Un prolongement de cette ligne sur Suze, dans un parcours de 52 kilomètres, doit franchir les Alpes par un souterrain de 13,000 mètres.

La ligne d'Alexandrie au lac Majeur, d'une longueur de 100 kilomètres environ, franchissant le Pô sur un pont de 500 mètres, et comprenant un tunnel de 2,300 mètres de longueur, est en cours d'exécution et sera terminée en 1854.

— La *Gazette piémontaise* annonce que six millions de livres ont été encore une fois assignés à la construction des chemins de fer lombardo-vénitiens pour l'année courante.

Parmi les lignes télégraphiques qui vont être prochainement mises en activité, on compte celles de Trévise, d'Udine, de Palma, de Sagrado, de Gorizia, de Monfalcone jusqu'à Nebresina. Le traité pour les chemins de fer avec la Suisse, préparé par M. Negrelli, sera ratifié des deux parts aussitôt que le point du passage sur les Alpes aura été fixé.

États Romains. — Un ingénieur français, M. Courtines, nommé par le gouvernement pontifical pour diriger les travaux du chemin de fer de Rome à Civita-Vecchia, est parti récemment pour l'Italie. On annonce que les travaux vont bientôt commencer.

On assure que la compagnie concessionnaire est définitivement constituée et qu'elle a versé son cautionnement.

— On assure également que le gouvernement romain vient de concéder à une compagnie française le chemin de fer de Rome à Bologne et à Ancône.

Espagne. — Le roi et le ministre des travaux publics sont allés inaugurer les travaux de la ligne qui doit, de Santander, conduire à Valladolid, et, plus tard, à Madrid, Burgos et la frontière. M. Salamanca est parti de son côté pour Londres afin d'activer l'achèvement de l'envoi du matériel de la ligne d'Almansa. Cette ligne doit aller jusqu'à la Méditerranée. M. Salamanca est, dit-on, porteur de 95,000 liv. sterl., afin de payer les achats qu'il compte faire en Angleterre.

— Le gouvernement espagnol a donné, dit-on, son approbation au projet d'établissement du chemin de fer allant de Madrid à la frontière française. C'est à Irun que le railway viendrait se raccorder au railway français. La traversée de la Bidassoa serait probablement faite à frais communs entre les deux exploitations. L'initiative du gouvernement espagnol va nécessairement amener la solution de la question du chemin de fer de Bordeaux à Bayonne, et nous savons du reste que c'est dans la persuasion que le prolongement de Bordeaux à la Bidassoa ne se serait pas retardé que l'administration de la reine a décrété le chemin de Madrid à Irun.

— On s'occupe encore en Espagne de deux autres chemins de fer : celui d'Alcazar de Saint-Juan à Ciudad-Réal, passant par Manzanarès et Almagro, décrété par une ordonnance royale du 28 mai ; et celui de Grenade à Malaga, entrepris par une compagnie anglaise, qui doit le terminer en six ans. Il passera par Antequera et aura un embranchement sur Cordoue pour être mis en rapport avec la ligne projetée de Séville à Madrid.

Amérique. — Boston, d'où partit, en 1834, la première locomotive qui ait fonctionné sur l'autre rive de l'Atlantique, forme aujourd'hui le centre de toutes les railways du nord de l'Union. De cette ville, assise au bord de l'Océan, partent de longues lignes qui s'étendent dans les États du Maine, Vermont, New-Hampshire, Massachusetts, Rhode-Island et Connecticut. On peut, par une ligne non interrompue de 1,365 milles de chemins ferrés, communiquer avec le Saint-Laurent, dans le Canada, le Niagara, les lacs Érié et Ontario, et, en traversant tout l'Illinois, aller rejoindre le Mississipi à Saint-Louis.

D'autres lignes importantes, telles que celles de Baltimore à l'Ohio, de New-York à l'Érié, portent la vie, l'abondance et la paix dans les pays où le sauvage Indien régnait en maître il y a moins d'un siècle : le sifflement prolongé des locomotives à remplacé le cri sauvage des Indiens ; l'agriculture et l'industrie fleurissent dans les vallées où l'on ne connaissait que la chasse et la pêche.

Le tableau suivant montre avec quelle rapidité s'est développée l'industrie des chemins de fer sur le continent américain.

Longueur des chemins de fer exploités à différentes époques.

En 1827	. . . . .	3 milles américains.
1830	. . . . .	167
1836	. . . . .	737
1840	. . . . .	2,380
1845	. . . . .	3,659
1848	. . . . .	5,258
1851	. . . . .	10,289 milles, environ 13,720 kil.

— *Dépenses de construction.* Sur les chemins américains, on ne voit pas de ces beaux ouvrages d'art si communs en Angleterre et en France ; le sol est, en général, peu accidenté, et l'on évite les tunnels, les grands déblais ; il existe, d'ailleurs, beaucoup de chemins à une seule voie.

La dépense totale, de 1825 à 1851, est évaluée à 1,533,039,770 francs, soit environ 61 millions par année, ou 112,000 fr. par kilomètre, moyenne qui monte à 170,000 fr. dans le Massachusetts et descend à 60,000 fr. dans la Caroline du Nord.

La prodigieuse activité que résume le tableau qui précède n'est pas près de se ralentir, et le génie américain semble ne vouloir s'arrêter devant aucun obstacle. On annonce qu'une compagnie a demandé au congrès des États-Unis la concession d'un chemin de fer de Saint-Louis à San-Francisco, avec embranchement vers les montagnes Rocheuses. Cette ligne aurait un développement de 3,500 kilomètres et relierait le port de San-Francisco à New-York au moyen de lignes de fer qui sont déjà en exploitation depuis New-York jusqu'à Saint-Louis, dans le Missouri.

Télégraphie électrique

La télégraphie électrique reçoit chaque jour de nouvelles et plus merveilleuses applications. — L'année 1851 a vu construire le premier télégraphe sous-marin, et une découverte qui doit rendre des services immenses sur les chemins de fer vient d'être appliquée tout récemment. Il arrive trop souvent qu'un train est arrêté inopinément par un obstacle quelconque entre deux stations plus ou moins éloignées ; on sait de quelle importance il serait de pouvoir communiquer à l'instant même avec ces sta-

tions pour leur demander les secours nécessaires. Le télégraphe électrique était éminemment propre à remplir cet objet; seulement le difficile était de trouver un dispositif tel, que, sous un petit volume, il pût représenter un poste télégraphique complet et transportable; en un mot, il s'agissait d'établir un bureau télégraphique ambulant.

Dans une des dernières séances de l'Académie des sciences, M. Arago a rendu compte d'un appareil de moins de $0^m,50$ de long sur $0^m,33$ de haut et $0^m,27$ de large, à l'aide duquel notre habile constructeur *M. Bréguet* a résolu ce problème.

Les résultats obtenus avec le télégraphe mobile ont paru si satisfaisants, que l'administration des chemins de fer du Centre a décidé que trente trains seraient munis de ce précieux appareil; de sorte que, si le besoin du service l'exige, chaque train pourra être mis en communication avec les stations voisines par le moyen d'un fil métallique que l'on accrochera au fil disposé le long de la voie; de cette manière, on pourra réclamer, soit une locomotive de renfort, soit toute autre chose, et, en cas d'accident, prévenir instantanément et demander les secours nécessaires.

Espérons que cette nouvelle application de la science à l'industrie contribuera à faire disparaître ces terribles accidents qui viennent encore si souvent jeter le deuil et la désolation dans les familles.

Télégraphes sous-marins. — Nos lecteurs savent avec quel succès a été exécuté le télégraphe sous-marin entre Douvres et Calais. Lorsqu'en 1844, MM. Franchot, Tessié du Mothey et César Daly, le directeur de cette *Revue*, firent une étude du fond de la mer entre Calais et Douvres, pour en dresser le profil exact en vue d'établir entre les côtes de France et d'Angleterre une communication au moyen d'un tunnel de fonte (voy. *Vol. VI, Pl. XXVIII* et *col.* 289 de cette *Revue*), M. Daly eut l'occasion de voir M. Wheatson, l'inventeur de la télégraphie électrique, et déjà à cette époque M. Wheatson fit part à M. Daly de son projet d'établir une communication entre les deux côtés de la Manche au moyen d'un télégraphe sous-marin électrique, et il avait été même question, entre ces messieurs, de profiter pour cela du tunnel de fonte dans le cas où il s'exécuterait promptement.

Le tunnel est toujours à l'état de spéculation, mais aujourd'hui la France et l'Angleterre peuvent communiquer en quelques instants au moyen du télégraphe électrique de Douvres à Calais.

L'idée du tunnel sous-marin, que nous maintenons aujourd'hui comme alors parfaitement praticable telle qu'elle a été conçue par notre ami M. Franchot, vient d'être reprise dans un autre système, nous assure-t-on, en Angleterre. — Réussira-t-on. Espérons-le toujours; mais certainement le projet du tunnel de la Manche recevra un jour son exécution au grand avantage de l'industrie et du commerce du continent et de la Grande-Bretagne. En attendant, on vient d'établir un nouveau télégraphe sous-marin entre l'Angleterre et l'Irlande, par Holyhead, et l'on parle d'un second qui rattacherait Port-Patrick, sur la côte d'Irlande, à Donaghadée, sur la côte d'Écosse.

Holyhead est dans l'île d'Anglesea, sur les côtes du pays de Galles; il est rattaché à l'Angleterre par le célèbre pont-tube de Stephenson, et le télégraphe le rattacherait à l'Irlande, en aboutissant à Howth, port de mer près de Dublin. (Voy. *vol. VIII, Pl. XXVII*, et *col.* 180, 235 de cette *Revue*.)

Le câble du nouveau télégraphe ne se compose pas de quatre fils, d'après le système déjà éprouvé entre Douvres et Calais; il consiste en un seul fil de laiton parfaitement isolé avec de la gutta-percha, et protégé au moyen de fils de fer galvanisés qui le recouvrent extérieurement. Afin de n'être pas détérioré par l'effet de la marée montante et par les roches, le câble est doublement couvert de fils de fer à partir de chaque rivage, sur une étendue considérable dans la mer.

De Holyhead à Howth, il y a environ 70 milles, ou à peu près trois fois la distance de Douvres à Calais. A Howth, les fils se rattachent à ceux du télégraphe du chemin de fer de Cork et de Galway, et du côté anglais, ils aboutissent par le pont-tube au télégraphe électrique de la ligne de fer qui rattache Holyhead à Londres. Ce nouveau télégraphe accélérera beaucoup la transmission à Londres, et par suite à Paris, des nouvelles d'Amérique, attendu les communications entre l'Irlande et New-York.

— Les télégraphes sous-marins tendent à se multiplier. La ligne de Douvres à Calais fonctionne depuis quelques mois seulement, celle de Londres à Dublin est à peine terminée, et déjà une compagnie est formée pour jeter un fil entre Ostende et Douvres. Nous apprenons, en outre, que le ministre de l'intérieur, en Danemark, a présenté à la seconde chambre des États un projet de loi relatif à l'établissement d'un réseau de télégraphes électriques par tout le royaume; trois branches seraient sous-marines et passeraient sous les eaux de grand et du petit Belt, et à travers le canal qui sépare la Zélande de Laland.

— Une compagnie se forme en ce moment à Londres, sous les auspices de MM. Lewis Ricardo, Peto et Robert Stephenson, de plusieurs membres du parlement et d'autres personnages influents, dans le but d'exploiter la concession accordée à M. Ruyssanaers par le gouvernement des Pays-Bas, pour l'établissement d'une ligne télégraphique sous-marine entre Harwich et Schewening, en Hollande. La compagnie doit être constituée sous une charte royale, comme la *Compagnie du télégraphe international*, un capital de 100,000 liv. sterl. On compte que le câble sera immergé et la communication ouverte avant le mois d'août prochain. Cette entreprise, dit le *Sun*, est soutenue par plusieurs gouvernements étrangers, qui désirent maintenir une communication télégraphique avec l'Angleterre, indépendamment de celle qui est déjà établie par la France, et de celle qui doit l'être par la Belgique. Celles-ci, en effet, seraient plus sujettes à interruption, en cas d'événements troublant la paix de l'Europe, que celle qui mettrait, à travers la Hollande, le continent en rapport avec l'Angleterre.

— Le *Journal allemand* de Francfort marque que les communications télégraphiques entre Vienne et Londres sont très-fréquentes. Il paraît que l'expédition d'une dépêche, en employant le télégraphe sous-marin, exige de trois à quatre heures.

Une dépêche entre le Havre et Liverpool est transmise en dix minutes, en passant par Calais.

Du reste, on conçoit que l'industrie se livre avec ardeur à ce genre d'entreprise: de Douvres à Calais, les recettes du télégraphe sous-marin ont été, pour le premier mois, de 398 livres sterling; pour le second mois, de 517 livres, et pour le troisième, de 519 livres. On voit qu'il y a toujours eu progrès. Ces chiffres sont d'autant plus favorables à l'entreprise, que la dépense annuelle n'est pas estimée au delà de 2,000 livres sterling.

Lignes françaises. — Les journaux de Marseille se croient en

mesure d'affirmer que les lignes du télégraphe électrique qui doivent relier cette ville à Paris seront terminées à la fin d'octobre prochain. De cette façon, les transactions commerciales conclues à Marseille pourront être instantanément transmises à Paris, à Rouen et au Havre, et l'arrivée de la malle de l'Inde pourra être immédiatement annoncée à Londres par le télégraphe sous-marin. Nous pouvons annoncer que, dès aujourd'hui, la communication électrique existe entre Paris et Lyon.

— Une ligne électrique va être prochainement établie entre Bordeaux et la Teste. La construction de cette ligne a été confiée à la compagnie du chemin de fer qui en aura l'exploitation, avec cette clausse : que le service des dépêches sera dirigé par des employés du gouvernement.

— L'atmosphère de Paris est maintenant sillonnée de lignes télégraphiques. Tous les monuments politiques importants correspondent entre eux.

Du reste, le décret présidentiel que nous avons reproduit dans notre premier numéro (voy. *col.* 46) s'exécute activement.

— Un inspecteur de l'administration des télégraphes est en ce moment à Lorient pour étudier le projet d'établissement d'une ligne électrique entre Nantes et Lorient.

— Les travaux nécessaires à l'organisation de la télégraphie électrique en Algérie sont en ce moment en pleine activité. Les différentes lignes qui font partie de la première section, et qui relieront les centres principaux, auront une étendue de plus de 400 kilomètres.

— On annonce que les communications électriques entre Kehl et Strasbourg vont être prochainement établies. Le fil télégraphique sera fixé sur le brise-glace, le long du pont du Rhin, et sera dirigé sur Strasbourg, où fonctionnera un bureau allemand à côté du bureau français.

Lignes étrangères.—En *Italie*, la chambre des députés de Turin a décidé l'établissement d'une ligne télégraphique d'Alexandrie à la frontière lombarde.

— On pense qu'une communication électrique entre Turin et Paris, par Grenoble et Chambéry, ne tardera pas à être établie.

— La *Gazette de Parme* du 13 avril annonce la jonction de la ligne du télégraphe électro-magnétique avec les lignes autrichiennes et de Modène. Le télégraphe a été mis en activité à Parme, mais seulement pour les dépêches de l'État ; il sera mis à la disposition des particuliers dès que les arrangements nécessaires auront été conclus avec les gouvernements d'Autriche et de Modène.

— En *Belgique* et en *Hollande* on annonce que M. Masui, directeur général des chemins de fer, des postes et des télégraphes belges, et M. Van de Kun, ingénieur, délégué à cet effet par le gouvernement néerlandais, viennent de signer à Bruxelles la convention relative à l'établissement d'une ligne télégraphique électrique entre la Belgique et les Pays-Bas. Cette ligne doit partir d'Anvers et se diriger sur Rotterdam par Breda. Les travaux seront entrepris dès que la convention aura été ratifiée par les gouvernements belge et néerlandais.

— Enfin, en *Angleterre*, les observatoires de Greenwich et d'Edimbourg ont été mis en communication avec les fils électriques du chemin de fer du Sud. Cette disposition est d'une grande importance; ces deux observatoires correspondent maintenant, au moyen des fils électriques qui traversent la Manche, avec ceux de Paris, de Bruxelles et de Cologne. D'ici à peu de temps, il est probable que des opérations astronomiques pourront avoir lieu simultanément sur les points les plus éloignés du continent et de l'Angleterre, dans les observatoires de Greenwich, d'Edimbourg, de Berlin, etc.

— Les travaux du télégraphe électrique qui étaient depuis quelque temps en activité à la banque d'Angleterre sont terminés. Maintenant, la communication la plus parfaite est établie entre les divers bureaux de ce grand établissement. Les salons du gouverneur et du sous-gouverneur sont ainsi en communication directe et indirecte avec tous les départements importants de cette administration. L'exactitude la plus parfaite est assurée par un appareil, grâce auquel un message destiné pour un des bureaux ne peut pas être lu dans un autre.

CANAUX.

Une section fort importante du canal latéral à la Garonne vient d'être livrée à la circulation : c'est la partie comprise entre Agen et la Baïse, d'une étendue d'environ 26 kilomètres.

— La *Revue de l'Ouest*, journal de Niort, annonce qu'il est question de reprendre les travaux du canal de la Rochelle à Marans. Ce canal est d'une longueur de 24 kilomètres; il a été commencé en 1805 et suspendu en 1851. L'achèvement de cette voie de navigation exige encore une dépense de près de 3 millions.

— Une loi du 19 juillet 1837 a alloué une somme de 3,100,000 fr. pour l'établissement d'un canal maritime de Caen à la mer, dans le but de rendre l'accès du port de Caen moins difficile aux navires qui remontent jusqu'à cette ville. La pensée première de ce canal remonte à 1811, mais sa construction fut retardée par les événements qui suivirent cette époque. Le canal actuel, conçu dans des proportions moins gigantesques, suffit néanmoins aux développements que le commerce a pris dans le port de Caen depuis quelques années, puisqu'il peut offrir en tout temps un tirant d'eau d'environ 5 mètres. De nouveaux ouvrages vont être entrepris dans le courant de la campagne sur cette importante ligne de navigation maritime, et entre autres, l'établissement d'un pont tournant sur l'écluse qui met en communication la rivière d'Orne avec le bassin de Caen, l'un des plus vastes que possèdent nos ports de commerce.

— On annonce que la pose de la première pierre de l'écluse destinée à relier à la Moselle le canal de la Marne au Rhin doit être faite à la même époque que l'inauguration du chemin de fer jusqu'à Nancy, c'est-à-dire dans le courant de juillet.

— A Paris, l'administration va faire exécuter prochainement des travaux destinés à améliorer la navigation de la Seine et celle de la Marne inférieure sur deux points extrêmes du département. Il s'agit de l'établissement d'un pont avec chemin de halage sur la Seine, à Boulogne, et de l'opération du dragage du canal Saint-Maur, sur le territoire de cette commune.

— L'amélioration du lit et des berges de la Seine dans son parcours à l'intérieur de Paris se poursuit avec activité. Les eaux du fleuve se trouvent maintenues aujourd'hui entre des berges revêtues de maçonnerie depuis le pont de la Tournelle jusqu'à celui des Saints-Pères. Le redressement des berges aura lieu également depuis ce dernier pont jusqu'à la gare de Grenelle. L'année dernière, les travaux de dragage ont eu lieu pour l'approfondissement du lit de la Seine en amont jusqu'au pont de Bercy. De

semblables travaux seront également entrepris le mois prochain pour la partie du fleuve comprise entre les ponts de la Concorde et d'Iéna.

— Enfin, on annonce que le conseil général des ponts et chaussées vient d'approuver le projet d'amélioration de la Sologne, où l'on doit exécuter un canal devant servir à la fois à l'assainissement et à l'irrigation du sol, en même temps qu'au transport des marnes nécessaires à l'amendement des terres de ce pays, dont l'aridité est proverbiale.

FAITS D'ARCHITECTURE PARISIENNE.

Voici, d'après le *Moniteur*, quels étaient, au début de la campagne, les travaux publics en cours d'exécution dans la capitale :

1° L'embarcadère du chemin de fer de l'Ouest, sur le boulevard Montparnasse.

2° L'église Sainte-Clotilde, place Bellechasse. Le gros œuvre est terminé, ainsi que le ravalement extérieur; les voûtes, les ravalements intérieurs et les détails d'ornementation sont commencés.

3° Le tombeau de l'Empereur sous le dôme des Invalides. Les travaux touchent à leur fin ; la cérémonie religieuse pour la translation des cendres avait été annoncée pour le 15 août prochain.

4° Le palais du ministère des affaires étrangères sur le quai d'Orsay, dont les travaux, longtemps interrompus, viennent d'être repris activement.

5° Les travaux d'embellissement destinés à compléter le ministère de l'intérieur, rue de Grenelle.

6° Le petit cloître de l'église des Filles-du-Calvaire, au Luxembourg.

7° La restauration du palais de la Légion d'honneur, quai d'Orsay.

8° Les travaux d'agrandissement et de restauration du Palais de Justice. Les faces est et sud du palais sont à peu près achevées extérieurement ; c'est à la construction de l'aile du nord et à la restauration de la grande salle des Pas-Perdus que sont appliquées les ressources de l'année courante.

9° Le pavage à neuf de la cour des Tuileries.

10° La restauration du Louvre et la décoration de la cour. Dans cette restauration se trouve comprise l'installation du nouveau Musée des objets ayant appartenu aux souverains de la France, dans une partie des salles de l'aile de la colonnade où se trouvait la galerie espagnole.

11° Les décorations des grands salons de l'Hôtel de Ville.

12° La construction de trois casernes, dont deux viennent d'être commencées : l'une rue de Rivoli, près de l'Hôtel de Ville; l'autre rue Notre-Dame-des-Victoires, sur l'emplacement du couvent des Petits-Pères, et la troisième sur le quai des Célestins, destinée à la garde républicaine, et dont les derniers bâtiments sont tout près d'être achevés.

13° La reconstruction de l'orgue de Saint-Eustache, et la décoration d'un grand nombre de chapelles dans les églises.

14° Les Halles centrales dont le premier bâtiment s'élève avec rapidité.

15° Les derniers travaux pour l'installation de l'administration du timbre, de l'enregistrement et des domaines dans l'hôtel nouvellement construit rue de la Banque.

16° La restauration de l'église de l'ancienne abbaye Saint-Martin des Champs, actuellement dépendante du Conservatoire des Arts et Métiers, et la construction d'un grand perron au devant du pavillon récemment bâti pour former le vestibule du Musée de l'industrie.

17° L'hôpital de la République, sur les terrains du clos Saint-Lazare, dont les constructions sont à peu près terminées.

18° L'agrandissement de la gare des chemins de Saint-Germain et Versailles (rive droite), qui va devenir commune au chemin de l'Ouest au moyen de la réunion des deux lignes de Versailles.

19° Enfin, au centre de la ville, les grands travaux commencés pour rendre la Seine navigable en tout temps, la restauration du Pont-Neuf, la reconstruction du Petit-Pont, celle du quai Conti, et tous les raccordements de chaussées qui en sont la suite, et dont on promet l'achèvement dans le cours de la campagne.

C'est donc dix-neuf chantiers ouverts dans Paris. Cette nomenclature serait d'ailleurs inexacte si nous n'ajoutions quelques travaux omis par le *Moniteur*, tels que le comblement des fossés de la place Louis XV, la construction d'égouts sur divers points, rue des Poulies, rue des Noyers, rue Saint-Victor, etc., les réparations à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu; si nous n'ajoutions encore les travaux de la réunion du Louvre aux Tuileries et de la nouvelle orangerie, qui viennent d'être mis en adjudication. Mais c'est surtout dans les démolitions que se montre la plus grande activité. Le prolongement de la rue de Rivoli, le percement de celle de Strasbourg, la continuation du quai du Marché-Neuf, l'élargissement des rues Sainte-Avoie et des Mathurins-Saint-Jacques, l'agrandissement des Halles qui font disparaître des maisons par centaines, ne tarderont pas sans doute à imprimer aux travaux particuliers une allure que les dernières années font vivement désirer.

RÉUNION DES TUILERIES ET DU LOUVRE

Le décret du 12 mars dernier, qui a décidé la reprise des travaux de réunion du Louvre et des Tuileries, vient de recevoir un commencement d'exécution.

La terrasse et la charpente pour la construction des caves ont été adjugées, le 24 mai, en quatre lots, montant ensemble à la somme de 166,000 fr. ; les maçonneries, évaluées à 1,926,900 fr., ont aussi été adjugées en quatre lots, le 7 juin dernier. La tranchée est ouverte et les ouvriers sont aujourd'hui maîtres du terrain.

La disposition que nous reproduisons ci-dessous, et qui a été un moment adoptée sur la proposition de M. Visconti, par le président, pour la réunion des deux palais, est celle qu'avaient proposée en 1848 MM. Visconti et Trélat, pour loger au Louvre la bibliothèque nationale.

Le programme, cependant, n'est plus le même cette fois : la Bibliothèque ne doit pas quitter l'hôtel Mazarin ; la destination des bâtiments à élever est tout à fait différente, mais la disposition générale n'a pas varié.

Par ses lignes principales, cette disposition rappelle plusieurs projets déjà connus, entre autres celui qui fut envoyé par M. Alph. Girard au salon de 1831 ; elle ne diffère, d'ailleurs, de l'arrangement proposé par MM. Percier et Fontaine, qui ont commencé l'aile septentrionale, que par la suppression de la partie

centrale de la galerie destinée à masquer les défauts de parallélisme des deux palais.

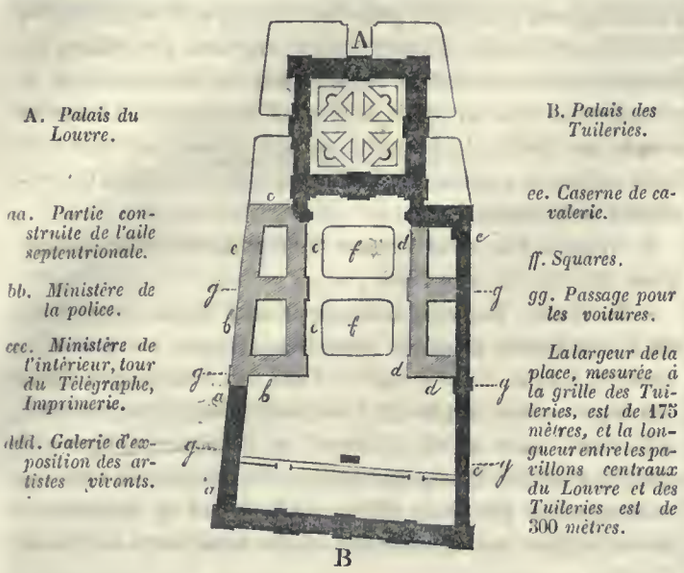

Les obstacles qui se sont opposés jusqu'à ce jour à l'achèvement de ce vaste projet avaient fait naître dans beaucoup d'esprits l'espérance qu'ils auraient peut-être pour résultat de conduire au meilleur arrangement possible ; en jetant les yeux sur le croquis qui précède, nos lecteurs pourront juger si cette espérance doit se réaliser. Mais hâtons-nous de le dire, ce projet n'est pas définitivement adopté. Il n'est pas tout à fait impossible qu'après tant de veilles et de recherches, après tant de solutions proposées, on en revienne à l'idée du Bernin, de laisser libre l'espace entre les deux palais, espace qui serait fermé complétement en prolongeant simplement le corps de bâtiment en galerie du côté nord jusqu'au Louvre, comme l'est déjà la galerie du côté sud, sur le bord de l'eau.

Cette idée, étrange peut-être il y a deux cents ans, alors que l'espace était occupé par un quartier populeux percé de rues nombreuses, par des habitations vastes et renommées, n'a rien que de très-simple aujourd'hui que l'œil peut embrasser sans peine tout l'espace que doit comprendre la place *Napoléon*, et bien au delà jusqu'à la façade du Palais-Royal.

Ceux que ne blessent ni le manque d'un parallélisme rigoureux, ni la diversité de l'ordonnance des façades, et qui pensent que l'idée la plus ancienne est encore la meilleure, ne doivent pas désespérer ; les travaux adjugés ne s'étendent pas à l'ensemble du projet, ils se rattachent uniquement au prolongement de la galerie septentionale et à l'aile en retour qui la relie au Louvre.

Quoi qu'il en soit, nous avons aujourd'hui une preuve nouvelle de la sûreté du coup d'œil du Bernin : avant qu'on eût déblayé les îlots de maisons qui occupaient le terrain entre le Louvre et les Tuileries, on était généralement d'accord que cet espace, rendu libre, offrirait un vide si immense, qu'il aurait l'air plutôt d'un désert que d'une place publique : de là la nécessité admise par tous, ou à peu près, de couper cette grande étendue par de nouvelles constructions. Mais aujourd'hui que les maisons sont démolies et que l'espace entre les deux palais s'embrasse d'un seul coup d'œil, les points de comparaison qui donnent la mesure de la grandeur de la place, au lieu de s'emprunter à des maisons dont la plupart auraient pu se loger tout entières au rez-de-chaussée du Louvre, se prennent au contraire dans les grandioses proportions des deux palais, et « l'espace immense » s'est contracté pour ainsi dire sur lui-même ; chaque maison, en tombant, tout en élargissant réellement la surface libre, en a réduit les dimensions apparentes, et aujourd'hui l'intervalle des palais a un développement qui semble relier les deux monuments entre eux, bien plus qu'il ne les sépare. La cour nouvelle est belle de proportion, grandiose, mais elle n'a rien d'exagéré dans son étendue. Le Bernin l'avait prévu, et il est juste de lui en rendre hommage.

Le *Moniteur* du 8 juin terminait le compte rendu de l'adjudication par cette annonce : « *Ces immenses travaux, qui vont commencer sous peu de jours, seront surveillés par des architectes et des ingénieurs, de manière qu'ils soient exécutés avec la solidité que comporte la majesté d'un pareil édifice.* »

Bien qu'il soit question d'une très-grande dépense, il ne s'agit en définitive que de continuer avec des éléments à peu près tous donnés d'avance les travaux commencés, et d'ajouter, comme on peut le voir par le dessin qui précède, un sixième environ aux constructions commencées d'un côté par Pierre Lescot et de l'autre par Philibert Delorme, puis continuées par Dupeyrac et Metezau, par Lemercier et Levau, par Mansard, par Perrault, par Percier et Fontaine. L'exécution du projet tout entier ne formerait pas plus de la moitié des constructions exécutées sous la direction unique et spéciale des architectes que nous venons de nommer, et exécutées, il faut le reconnaître, assez heureusement pour que les parties principales, sinon toutes, puissent être citées comme des chefs-d'œuvre d'architecture.

S'il est devenu nécessaire d'adjoindre aujourd'hui des ingénieurs aux architectes chargés de diriger les travaux, faut-il en conclure, comme semble l'indiquer l'annonce du *Moniteur*, que les architectes de notre temps ont bien dégénéré, ou que l'heureux successeur de tant d'artistes habiles ne saurait lui-même se passer de tutelle.

CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION DE CITÉS OUVRIÈRES.

Le *Moniteur* du 13 mai contenait un article « *Communiqué* » que nous reproduisons dans son entier :

« Le prince-président, par un décret du 22 janvier dernier, affecte une somme de 10 millions à la construction de demeures plus saines pour les ouvriers des grandes villes.

» Sur cette somme, trois millions seront consacrés à élever dans les trois arrondissements les plus populeux de Paris trois établissements modèles.

» Chacun de ces établissements devra satisfaire à toutes les conditions du programme suivant :

» Élever un bâtiment dans lequel les ouvriers mariés ou célibataires puissent avoir un logement sain et aéré, convenablement chauffé, éclairé et pourvu d'eau, dans lequel chaque ménage vive complétement séparé, et où la seule chose commune, tant aux ménages qu'au public, sera un grand lavoir destiné à se baigner, à laver le linge, et offrant la facilité de le sécher.

» La condition essentielle de ces constructions, qui doivent servir de modèle à l'industrie privée, c'est qu'elles soient exécutées avec une telle économie, sur un plan tellement précis, que, d'une part, les ouvriers soient beaucoup mieux, quoique moins chèrement logés, et, de l'autre, que les propriétaires y trouvent le juste intérêt de leur argent.

» Le problème a été résolu en Angleterre, il le sera en France, n'en doutons pas, et afin de préparer, d'assurer cette solution, le prince-président fait un appel à tous les architectes de Paris. Un prix de *cinq mille francs* est établi sur sa cassette particulière pour celui dont le plan sera jugé le plus digne. »

CONCOURS POUR LE GRAND PRIX D'ARCHITECTURE.

Le sujet proposé aux élèves de l'École des Beaux-Arts de Paris, pour le grand prix d'architecture, est un *gymnase* ou école pour les exercices du corps.

NÉCROLOGIE.

La mort, dans ces derniers temps, a frappé à coups redoublés le corps des architectes.

M. Breney aîné, connu par la décoration de plusieurs cafés, nous citerons, entre autres, le café du *Mail*, à l'angle de la rue Montmartre, est décédé avant d'avoir atteint sa cinquantième année.

— M. Lejeune (Auguste), architecte du jardin des plantes de Rouen, chargé des travaux de restauration de la cathédrale de Montpellier, a succombé après une courte maladie, à l'âge de cinquante et un ans.

— M. J. Destailleurs, l'un des architectes les plus à la mode dans le grand monde parisien, a terminé à l'âge de soixante-cinq ans une carrière bien remplie. Après s'être fait connaître par un projet d'orangerie d'hiver, qui remporta le prix au concours proposé à tous les architectes de France par l'empereur, en 1808, M. Destailleurs fut chargé de nombreux et importants travaux, au nombre desquels on compte l'hospice fondé à Saint-Mandé, par M. Boulard, ancien tapissier des bâtiments de la couronne, et pour lequel il avait laissé par testament une somme de 1,050,000 francs; le ministère des finances, rue de Rivoli, dont la dépense s'est élevée à 10,400,000 francs, et qui mérita à son aute r la décoration de la Légion d'honneur; l'hôtel du baron Delmar, avenue de Marigny, aux Champs-Élysées, etc.

Les lignes qui suivent, écrites à M. Destailleurs, en 1828, par M. Percier, son maître, qui lui adressait son neveu, font connaître quelle était l'opinion de M. Percier sur le mérite des œuvres de notre confrère : « Je lui ai parlé du plaisir que j'ai éprouvé en voyant votre charmant hospice, tant sous le rapport de l'art que sous celui de l'extrême recherche dans tout ce qui est nécessaire et convenable au bonheur de ceux qui doivent l'habiter. Il a le plus vif désir d'aller prendre une leçon, et une bonne, mon ami. Je vous prie donc d'avoir la bonté de vouloir bien lui indiquer un jour où il pourrait vous y trouver pour y faire un cours de goût et de convenance. »

Dans ses dernières années, M. Destailleurs avait dirigé les travaux du passage Jouffroy.

Nous avons également perdu notre confrère L. Valadon, qui est mort frappé de sa propre main.

M. Valadon, né en 1800, commença ses études d'architecture sous la direction de M. Ménager, architecte de Paris; mais, sans fortune, il fut contraint, pour se procurer des moyens d'existence, d'abandonner de bonne heure ses études théoriques.

Il entreprit de donner une vie nouvelle au quartier du Gros-Caillou (Paris), et dans ce but il perça et construisit la rue de Jussieu, la rue Neuve-de-l'Église et la rue Neuve-de-la-Vierge, la cité Laurent de Jussieu et celle qui porte son propre nom. Il construisit encore dans le même but la villa Saint-Pierre, formée de petites maisons avec cour, pour les ouvriers, qu'il vendait de 3 à 4,000 francs payables à longs termes. Par cette disposition, des ouvriers pouvaient devenir propriétaires de leur habitation, et rencontraient ainsi un attrait de plus qui les engageait à rester au sein de leur famille, le dimanche, occupés à améliorer leur petit fonds au lieu de dépenser en quelques heures au cabaret les économies de la semaine.

M. Valadon était aussi l'auteur d'un projet de cité ouvrière, d'une date antérieure à 1848.

— M. Fleury Richard, ancien professeur de peinture à l'école des Beaux-Arts du palais de Saint-Pierre (Lyon), a fait don, en mourant, à Lyon, sa ville natale, d'une fort remarquable collection de gravures au nombre de douze cents pièces. Cette collection, qu'il a mis toute sa vie à former, se compose d'épreuves de choix et d'œuvres de tous les maîtres. « Ce présent sera reçu avec reconnaissance par notre édilité, dit la *Revue du Lyonnais*, et deviendra pour nos élèves et nos artistes une source inépuisable d'études. »

— On annonce aussi la mort de deux ingénieurs distingués, M. Duvergier, ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de Loir-et-Cher et de la Loire-Inférieure, et M. Bosquillon, de Senlis, ancien ingénieur du département du Nord, sous la direction duquel ont été exécutés les travaux du port de Dunkerque.

— M. Casimir Caumont, maire de Jumiéges, ancien président du tribunal et de la première chambre du commerce de Rouen, dont le nom restera toujours attaché aux ruines de l'abbaye de Jumiéges, qu'il a longtemps conservées avec un soin infini et qu'il était heureux de livrer à l'étude des artistes, est mort le 18 avril, âgé de soixante-douze ans.

— L'un de nos savants les plus distingués, M. Ebelmen, ingénieur en chef des mines, administrateur de la manufacture de Sèvres, est mort à peine âgé de trente-huit ans.

Dans sa trop courte carrière, M. Ebelmen a exécuté des travaux de l'ordre le plus élevé en chimie, en docimasie, en métallurgie et en minéralogie.

— M. Pradier, le célèbre sculpteur, est mort subitement, il y a peu de jours, à l'âge de soixante ans. Les œuvres de M. Pradier figurent dans un grand nombre de monuments, dont le plus important est sans contredit le tombeau de Napoléon, qu'il n'aura pu voir achevé.

On annonce que ses élèves viennent de se réunir dans l'intention de lui élever un tombeau.

NOMINATIONS.

M. Regnault, membre de l'Institut, a été nommé administrateur de la manufacture de Sèvres, en remplacement de M. Ebelmen, décédé.

— M. Blanche, maître des requêtes, a été nommé secrétaire du ministère d'État.

— M. Naudet a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. E. Burnouf, récemment décédé. M. Naudet avait pour concurrents MM. Beugnot, E. Quatremère et Lajard.

— M. le comte d'Orsay est nommé surintendant des Beaux-

Arts, avec traitement de 25,000 fr. Cet emploi, de nouvelle création, dépendra du ministère d'État. M. le comte d'Orsay est connu par son ancienne liaison avec M. le président de la République, et par diverses créations artistiques : l'un des derniers ouvrages de M. le comte d'Orsay est un buste de marbre de M. de Lamartine.

JUGEMENT DU SALON DE 1852.

Voici la liste des récompenses accordées aux ouvrages d'architecture envoyés cette année au salon :

Médaille de 1re classe : Questel ;

2e classe : Joseph Nicolle, Charles Laisné ;

3e classe : Maximilien Mimey, Édouard Dainville, Albert Delton.

Ceux de nos lecteurs qui ont visité le salon ont certainement remarqué les dessins de M. Denuelle. Si le nom de M. Denuelle ne figure pas parmi ceux des artistes qui ont obtenu des récompenses, c'est qu'une seconde médaille lui a déjà été accordée en 1849, et que, d'après l'avis du jury, la première médaille ne doit être accordée qu'à une composition architectonique.

FAITS D'ARCHITECTURE DÉPARTEMENTALE

ÉDIFICES ET CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Haut-Rhin. — La ville de *Colmar* a été autorisée à emprunter une somme de 76,313 fr. 38 c. pour faire l'acquisition de l'usine à gaz pour l'éclairage de la ville.

Nièvre. — Le département de la *Nièvre* est autorisé à emprunter une somme de 500,000 fr. applicable aux constructions des édifices départementaux et à l'achèvement des routes départementales et des chemins de grandes communications.

Aisne. — Le département de l'*Aisne* est autorisé à emprunter 800,000 fr. applicables aux routes départementales, à la construction d'une maison d'arrêt à *Château-Thierry*, et à l'agrandissement de celle de *Saint-Quentin*.

Seine-et-Oise. — Le château de *Rambouillet* est affecté par décret du président de la République, en exécution de l'article 12 du décret du 22 janvier, à l'établissement, sous la direction de la grande chancellerie de la Légion-d'Honneur, de la maison d'éducation destinée aux filles ou orphelines indigentes des familles dont les chefs auront obtenu la médaille militaire instituée par le même décret.

Gironde. — Le *Moniteur* du 28 mai publie également la loi qui autorise la ville de *Bordeaux* à emprunter une somme de 4,000,800 fr. destinée à concourir avec d'autres ressources à l'exécution des travaux de conduite et de distribution d'eau dans la ville. Il était temps vraiment que les grandes villes du Midi prissent l'initiative de mesures sérieuses en faveur de l'hygiène publique. Marseille a commencé, Bordeaux s'éveille à son tour ; espérons que ces bons exemples seront imités, car plus encore que les villes du Nord, les villes du Midi ont besoin d'une ample provision d'eau.

Hautes-Pyrénées. — Une loi du 28 mai dernier autorise le département des Hautes-Pyrénées à emprunter une somme de 41,000 francs applicable à l'achèvement du palais de justice de Tarbes.

Bouches-du-Rhône. — Indépendamment des travaux à exécuter à l'aide des fonds provenant de la vente de l'ancien lazaret continental de *Marseille*, dont la vente a été décrétée en date du 19 janvier dernier, on annonce que le déplacement de l'arsenal et la construction d'un quartier général pour la division militaire seront prochainement entrepris sous la direction du corps du génie.

Le prix de la vente des terrains de l'ancien lazaret, dont la contenance est de 25 hectares, doit être affecté :

1° A la construction d'un nouveau lazaret ou à l'amélioration des établissements sanitaires actuellement existants aux îles de Frioul et de Ratonneau, jusqu'à concurrence de 500,000 fr.

2° Au prolongement du quai de rive du port de la Joliette jusqu'à Arène, et à la construction d'un second port auxiliaire dans l'anse du même nom.

3° A l'exécution d'un système d'aqueducs pour l'assainissement de l'ancien port de Marseille.

4° En cas d'excédant, au paiement d'une partie des dépenses auxquelles pourrait donner lieu la construction d'une cathédrale.

Algérie. — On s'occupe activement, à *Alger*, de placer dans le port les amarres et les ancres destinées à l'escadre. C'est une opération assez longue et assez pénible, car il y a 4 kilomètres de chaîne à démêler et à employer ; plus, trente-deux ancres, dont seize d'un poids énorme, destinées à l'amarrage des huit vaisseaux pour chacun desquels il faut deux grosses ancres et deux moyennes. Cet amarrage pour un vaisseau, y compris la chaîne, coûte une somme de 60,000 fr. ; mais c'est une dépense qui se renouvelle bien rarement. Le matériel apporté à Alger pour l'amarrage de l'escadre ne pesait pas moins de 4,000 tonneaux.

VOIES DE COMMUNICATION.

Eure. — Le département de l'*Eure* a été autorisé à emprunter une somme de 100,000 fr. pour être appliquée à l'amélioration et à l'achèvement des routes départementales.

Meuse. — Le *Moniteur* du 28 mai a publié la loi qui autorise ce département à s'imposer extraordinairement pour l'amélioration et l'achèvement des chemins vicinaux de grande communication et des routes départementales.

Pas-de-Calais. — Une loi en date du 28 mai autorise ce département à s'imposer extraordinairement pour l'achèvement des routes départementales.

MONUMENTS HISTORIQUES.

Isère. — Le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, a récemment accordé une allocation de 150,000 fr. pour la restauration de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre et du temple d'Auguste et de Livie, à Vienne. La ville s'est chargée d'une dépense équivalente.

Seine-Inférieure. — L'Assemblée législative a récemment voté un crédit de 170,000 fr. pour la restauration de l'église Saint-Ouen, de Rouen.

EXPOSITIONS D'ART ET D'INDUSTRIE.

Mayenne. — La ville de *Laval* doit avoir cette année une exposition d'art et d'industrie. Les départements limitrophes seront admis à concourir pour les primes et les médailles qui doivent

être distribuées aux produits envoyés à l'exposition. Laval a été mieux inspiré que Saint-Lô (voyez *Manche*).

Manche. — La *Société d'archéologie et d'histoire naturelle* du département de la Manche fait disposer à *Saint-Lô* un local pour une exposition des produits des beaux-arts ainsi que de l'industrie manufacturière et agricole.

Les départements voisins y seront admis, mais ils n'auront pas part dans la distribution des récompenses. Nous croyons la Société mal inspirée dans ses mesures : veut-elle encourager les départements voisins à augmenter l'importance de son exposition, qu'elle leur fasse une part dans les récompenses ; veut-elle au contraire les éloigner, qu'elle refuse alors leurs produits.

MONUMENTS HONORIFIQUES.

Haute-Saône. — La ville de *Lure* vient de décider qu'un monument serait élevé à la mémoire du célèbre chirurgien Desault, sur l'une de ses places. Un jeune sculpteur, M. Iselin, a été chargé de l'exécution de la statue.

Somme. — On doit ériger prochainement à *Abbeville* la statue du musicien Lesueur, dont l'exécution a été confiée à M. Rochet, l'auteur de la statue équestre de Guillaume le Conquérant, récemment inaugurée à Falaise.

La ville d'*Amiens* a été récemment autorisée à élever sur l'une de ses places une statue de bronze à Pierre l'Ermite, dont l'érection avait été proposée par la *Société des antiquaires de Picardie.*

Haute-Vienne. — Le conseil municipal de *Saint-Léonard* vient d'émettre le vœu qu'il soit élevé une statue au fameux chimiste Gay-Lussac.

Seine-Inférieure. — Le *Courrier du Havre* parle d'une grande fête qui serait donnée dans cette ville vers la mi-août, à l'occasion de l'inauguration des statues de Casimir Delavigne et de Bernardin de Saint-Pierre, qu'attendent depuis si longtemps les piédestaux placés devant le musée.

CONSTRUCTIONS PARTICULIÈRES.

Le *Moniteur algérien* annonce que l'usage des maisons se propage peu à peu parmi les Arabes. Il y a en ce moment trente et une maisons en cours de construction dans les tribus du cercle de *Miliana.* Elles sont entreprises par des maçons européens avec lesquels les indigènes ont passé des marchés ; elles consistent généralement en deux grandes chambres communiquant l'une avec l'autre, et formant une des faces d'une cour carrée de 10 mètres de côté.

Aux murs de la cour seront adossés des hangars servant d'écurie.

Une construction de ce genre reviendra de 1,000 à 1,100 fr.

A l'automne, dès que les grandes chaleurs auront cessé et que les récoltes seront complétement rentrées, les mêmes tribus construiront encore une trentaine de maisons.

SINISTRES.

Maine-et-Loire. — Pour rétablir la circulation interrompue par la trop regrettable chute du pont de la Basse-Chaîne, l'administration municipale de la ville d'*Angers* a entrepris la construction d'un pont de pierre de cinq arches.

Les travaux de ce nouveau pont étaient poussés avec activité, et déjà trois arches étaient sur le point d'être terminées, lorsque le 5 mai, vers le milieu de la journée, l'arche de la rive droite s'est subitement affaissée. La chute des pierres et des cintres qui les portaient a heureusement eu lieu pendant l'absence des ouvriers, et leur perte, toute matérielle cette fois, sera bientôt réparée. Les inspecteurs des ponts et chaussées, MM. Frisard et Bréville, qui ont accompagné M. le ministre des travaux publics sur les lieux, ont donné des indications précises pour arrêter un nouveau projet, et tout fait espérer que les difficultés que présente l'établissement d'un pont en maçonnerie sur une rivière encaissée, de plus de 10 mètres de profondeur et d'une rapidité extrême, seront heureusement surmontées.

Corrèze. — Le pont suspendu établi sur la Dordogne, à Beaulieu, s'est écroulé le 7 juin pendant l'épreuve à laquelle il devait être soumis avant d'être livré à la circulation. La charge d'essai était placée depuis vingt-quatre heures, lorsque la chute a eu lieu assez brusquement pour qu'une femme qui se trouvait sous le tablier n'ait pu éviter d'être écrasée.

CONCOURS.

Haute-Garonne. — L'Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse propose, pour sujet de l'année 1854, la question suivante :

« Établir, par la théorie, des règles pratiques pour la construction des voûtes en maçonnerie droites ou biaises ; on déterminera l'épaisseur qu'il convient de donner à la clef, celle des pieds-droits, et la forme de l'extrados lorsque l'intrados est connu. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Russie : **MONUMENTS RELIGIEUX.**

On écrit de *Helsingfors,* dans le grand-duché de *Finlande,* le 12 mars :

« L'empereur a doté notre ville d'une grande et belle église gréco-russe qui vient d'être terminée entièrement. C'est la première église de la religion dominante de Russie qui existe en Finlande ; elle a coûté 1 million 603,688 fr., non compris les vases sacrés et les ornements sacerdotaux, qui ont coûté plus de 320,000 francs.

» Cette église sera dédiée à saint Nicolas et sera inaugurée au prochain anniversaire du traité de Frédérikshann, par lequel la Finlande a été incorporée à la Russie. »

Suède : **MONUMENTS HONORIFIQUES.**

On écrit d'*Upsal* qu'il est question d'embellir cette ville par l'érection d'un nouveau monument en l'honneur du roi Charles XIV. Le professeur et sculpteur distingué, M. Fogelbert, a, en effet, proposé à la ville de lui abandonner le buste colossal du roi, modelé et fondu en bronze, sous la condition qu'elle lui remboursera la matière première et le prix de la main-d'œuvre. On vient d'ouvrir une souscription pour couvrir ces frais.

Danemark : **ARCHÉOLOGIE.**

Nous empruntons au *Siècle* l'article suivant :

« Copenhague est le centre littéraire où s'exercent avec le

plus d'activité aujourd'hui les recherches des savants sur l'histoire et la langue des anciens peuples du nord de l'Europe. Cette métropole des États danois possède également des collections archéologiques d'une haute importance. Tels sont, en première ligne, le musée de la Société royale des antiquaires du Nord, placé dans le palais de Christiansbourg, et dont les collections sont distribuées dans douze pièces et sont classées selon les différentes époques, qui se rapportent toutes à deux périodes principales : la païenne, divisée selon les trois âges, de pierre, de bronze et de fer ; et la chrétienne, qui renferme les objets qui datent de l'époque du catholicisme en Danemark, et ceux des siècles postérieurs à la réformation.

» Le cabinet des antiquités américaines de Copenhague est divisé en plusieurs sections, parmi lesquelles deux sont spécialement consacrées aux antiquités groënlandaises : l'une contient des objets d'origine européenne, entre autres des pierres chargées d'inscriptions qui datent de la plus ancienne colonisation de cette terre, et l'autre une collection précieuse d'antiquités esquimoïques. Cette ville possède également un cabinet d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, et un cabinet de médailles qui occupe cinq pièces du palais de Rosensbourg.

» Les collections formant ces deux derniers musées sont généralement d'une importance médiocre et sont inférieures aux collections du même genre que l'on admire à Rome, à Paris et à Vienne. Il n'en est pas de même du musée ethnographique, qui est peut-être le plus riche et le plus complet que l'on connaisse en Europe. Les collections qui le composent, et qui s'accroissent chaque jour, remplissent déjà quarante pièces du palais dit du Prince ; on y remarque principalement la section groënlandaise, qui est d'un très-grand prix.

» La Société des antiquaires du Nord, fondée en 1825, et qui compte parmi ses membres les savants les plus distingués de la monarchie danoise et du nord de l'Europe, possède des archives très-riches, et enfin une bibliothèque précieuse qui renferme environ 2,000 manuscrits islandais écrits sur vélin, et rédigés dans la langue commune du nord scandinave, qui est encore parlée aujourd'hui sans altération en Islande, après tant de siècles. On trouve également dans cette bibliothèque de nombreux documents sur l'archéologie, l'ancienne histoire et l'ancienne géographie de cette île de l'archipel Feroëen et du Groënland.

» La Société prépare en ce moment l'édition d'un atlas de l'archéologie du Nord, qui sera accompagné d'un texte danois-français, et qui fera suite aux mémoires, recueils et autres documents importants que cette Société savante a périodiquement publiés depuis sa fondation. »

ANGLETERRE : **L'ARCHÉOLOGIE A LA CHAMBRE DES COMMUNES.**

La nouvelle *salle de la chambre des communes d'Angleterre* est, comme le savent la plupart de nos lecteurs, d'un style gothique particulier à ce pays; cette nouvelle salle n'a pas le don de plaire à tous les membres de la chambre anglaise. Voici un extrait d'une récente séance de la chambre des communes de cette année :

« M. HUME. La chambre me permettra de lui faire observer que la ventilation est détestable ; que j'ai été forcé de me retirer à onze heures, parce que je souffrais, que beaucoup d'honorables membres suffoquaient comme moi, et qu'il est dur de payer 1,500,000 liv. sterl. (37,500,000 fr.) une salle des séances où l'on étouffe. (*On rit.*) Quant aux carreaux, je ne sais pas où l'on a été pêcher des monstruosités comme les figures qu'on y remarque. Il n'est possible de rien voir de plus grotesque. (*On rit.*) Je ne vois pas pourquoi, en fait de lampes, nous rétrogradons au moyen âge, comme si l'éclairage n'avait pas fait des progrès depuis ce temps. (*On rit.*) En vérité, notre salle des séances ressemble plutôt à une salle d'audience de cour d'assises qu'à une salle des séances des communes d'Angleterre.

» M. OSBORNE. Je ne ferai pas d'observations sur le plus ou moins de goût qui a présidé à l'ornementation de la chambre (*On rit.*), mais je demanderai à M. le président de veiller à ce que l'un des gros lustres qui nous éclairent soit fixé de manière à prévenir tout accident. On sait qu'il est tombé peu de temps avant que M. le président occupât le fauteuil. Ceci est autrement grave que les grotesques dont on s'est plaint. (*On rit.*) »

On rit beaucoup, il paraît, à la chambre anglaise ; on rit moins sans doute dans le cabinet de l'architecte.

CORRESPONDANCE. — M. T.-L. Donaldson, secrétaire honoraire de l'*Institut des architectes britanniques*, nous fait parvenir l'avis suivant :

« J'ai l'honneur de vous annoncer que l'*Institut royal des architectes britanniques* s'est décidé à proposer à Sa Majesté la reine d'Angleterre de décerner la médaille royale d'or, pour l'année 1851, à M. le chevalier *Leo Von Klenze*, architecte de S. M. le roi de Bavière. Sa Majesté a daigné approuver cette proposition.

» L'Institut, en proposant au choix de la reine cet architecte distingué, a voulu témoigner ainsi de sa respectueuse considération pour le grand mérite de ses confrères étrangers, et tout en exprimant sa vive reconnaissance de l'intérêt amical que les architectes des autres nations ont toujours montré à l'Institut britannique pour assurer les progrès de l'art, les membres de cet Institut ont voulu resserrer de plus en plus les liens de respect et de cordiale estime qui unissent si avantageusement tous les architectes (1). »

DÉMOLITION DU PALAIS DE CRISTAL. — Malgré les adresses et les réclamations élevées de toutes parts pour demander la conservation du *Palais de cristal* et sa transformation soit en jardin public, soit en lieu d'instruction et d'amusement pour le peuple, cette construction fameuse pour avoir été le premier rendez-vous de l'industrie du globe, récemment vendue pour la somme de 70,000 liv. st. (1,750,000 fr.), va être démontée et transportée à Sydenham, pour devenir l'ornement gigantesque d'un jardin qu'une compagnie nouvelle se propose d'établir.

BELGIQUE : **ARCHITECTURE CHARITABLE.**

L'administration communale de *Liége*, dans son désir d'améliorer autant que possible la condition des classes laborieuses et pauvres, a décidé de fonder dans cette ville un établissement de bains et lavoirs publics.

CONGRÈS D'HYGIÈNE. — Les séances de ce congrès auront lieu à Bruxelles les 20, 21 et 22 septembre 1852, dans le local et aux heures à désigner ultérieurement.

---

(1) La grande médaille d'or de l'Institut britannique n'a été encore décernée qu'à cinq personnes : à M. Cockerel, architecte, membre de l'Académie royale de Londres (1848) ; au chevalier Canina, de Rome, l'auteur d'une histoire de l'architecture ancienne (1849) ; à M. Barry, l'architecte des chambres du parlement d'Angleterre (1850) ; à M. T.-L. Donaldson, auteur de plusieurs ouvrages importants sur l'architecture, et de plusieurs constructions considérables (1851), et à M. Léon Von Klenze (1852). La France n'a pas encore été représentée parmi ces élus.

Le Conseil supérieur d'hygiène publique, préposé à l'organisation du Congrès, a arrêté les questions suivantes pour être soumises aux délibérations des membres de la réunion.

Première section; *Voirie publique.—Constructions.*—1° Quelles sont les mesures à prendre pour l'assainissement des quartiers et l'amélioration des habitations occupées par la classe ouvrière et indigente, tant dans les villes que dans les campagnes? Quelles sont les règles à suivre pour la construction de ces habitations?

2° Quelles sont les conditions essentielles à observer pour la construction et l'arrangement intérieur des hôpitaux et des hospices?

3° Quel est le système à suivre pour la construction des égouts publics et particuliers, et des latrines, au triple point de vue de la salubrité, de la sûreté et de la conservation des résidus utiles à l'agriculture?

4° Quelles sont les règles essentielles qui doivent présider à la ventilation des édifices publics et des habitations particulières, et quels sont les procédés qui paraissent susceptibles d'être spécialement recommandés à cet effet?

Les 2e et 3e sections du programme sont relatives : la 2e, à l'alimentation et à l'hygiène corporelle ; la 3e, à la police sanitaire.

Les adhésions, et généralement toutes les communications relatives au Congrès, doivent être adressées, franches de port, au secrétariat du Conseil supérieur d'hygiène, n° 58, rue Royale, à Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE DU 2e SEMESTRE DE 1851.

Archéologie.

Antiquités romaines. Première étude sur les découvertes de Chamlieu; par Edmond Caillette et d'Hervillier. In-8° d'une feuille. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Leleux, rue des Poitevins, 11.

Bibliographie lyonnaise du xve siècle; par Antoine Péricaud l'aîné, membre de plusieurs Académies, un des fondateurs de la Société littéraire de Lyon, correspondant du ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques. Nouvelle édition. In-8° de 6 feuilles 1/4. Imprimerie de Perrin, à Lyon. — A Paris, chez Delion, chez Jannet; à Lyon, chez Suiffet, chez Brun.

Essai *historique sur l'abbaye de Lessay, arrondissement de Coutances*; par M. Renault. In-8° de 2 feuilles 1/2. Impr. d'Elie fils, à Saint-Lô.

Fragments *archéologiques sur Bordeaux.* L'hôtel de ville de Bordeaux; par Lamothe. In-8° d'une feuille 3/4. Impr. de Lafargue, à Bordeaux. — A Paris, chez Didron.

Fragments *du livre de Chérémon sur les hiéroglyphes*; par Samuel Birch. Tiré des Mémoires de la Société royale de littérature. Tome III de la nouvelle série. In-8° d'une feuille 1/4. Impr. de Crapelet, à Paris.

Congrès *archéologiques de France.* Séances générales tenues à Auxerre, à Cluny et à Clermond-Ferrand, en 1850, par la Société française pour la conservation des monuments historiques. In-8° de 19 feuilles 1/4. Impr. d'Hardel, à Caen. — Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache.

Lettre *adressée à M. le préfet de la Meurthe, par M. Noël*, et pouvant servir de supplément au plan d'un musée, qui se trouve détaillé dans le Mémoire imprimé en tête du Catalogue raisonné de ses collections lorraines. In-8° d'une demi-feuille. Impr. de Dard, à Nancy.

Mémoire *sur quelques anciens monuments de l'Asie*, analogues aux pierres druidiques. In-8° br. Prix. . . . . 3 fr. 25 c.

Recherches *historiques sur la ville de Saumur*, ses monuments et ceux de son arrondissement; par J.-F. Bodin, receveur particulier du même arrondissement. Avec gravures dessinées par l'auteur. 2e édition, revue et considérablement augmentée; par P.-G. 2 vol. in-8°, ensemble de 84 feuilles 1/2, plus 20 pl. Impr. de Godet, à Saumur. — A Saumur, chez Godet, chez Dubosse (1845).

Voyage *agronomique, descriptif et archéologique dans le centre et l'est de la France*; par P.-A. Castel. In-8° de 7 feuilles 1/2. Impr. de Saint-Ange Durand fils, à Bayeux.

Annales boulonnaises. *Recueil d'archéologie, d'histoire, de littérature, sciences et beaux-arts*, consacré à la ville de Boulogne-sur-Mer et au territoire de l'ancien comté de ce nom. 1re année, n° 1. Janvier 1851. In-8° de 3 feuilles, plus 1 pl. Impr. de Berger, à Boulogne-sur-Mer. — A Boulogne, chez Berger frères. Prix annuel pour Boulogne. . . . . 10 fr.
— Les autres villes. . . . . 12 fr.

C'est le comte *de leuvre de l'Église de Troyez, faitz et renduz*; par Guy de Verdun et Pierre Darbois-le-Petit, chanoines et proviseurs de la dite euvre, dès le dimanche après la feste de la Magdeleine, etc. In-8° de 5 feuilles. Imp. de Caffé, à Troyes.

Mémoires *fournis aux peintres chargés d'exécuter les cartons d'une tapisserie destinée à la collégiale Saint-Urbain de Troyes, représentant les légendes de saint Urbain et de sainte Cécile*, publiés et annotés par Th. Guignard. In-8° de 7 feuilles 1/4. Impr. de Bougnot, à Troyes. — A Troyes, chez Guignard.

Restitution *du temple d'Empédocle à Sélinonte, ou l'Architecture polychrome chez les Grecs*; par J.-J. Hittorff, architecte. In-4° de 109 feuilles, plus 1 atlas in-folio de 3 feuilles. Impr. de Firmin Didot, à Paris.—A Paris, chez Firmin Didot. Prix. . . . . 210 fr.

Les planches de l'atlas, au nombre de 25, imprimées en couleur par le procédé chromo, contiennent, avec un frontispice, la restitution du temple d'Empédocle dans l'acropole de Sélinonte, les restes d'architecture, de sculpture et de peintures recueillis à l'appui de cette restitution et de l'existence permanente de l'architecture polychrome chez les Grecs.

Dissertation *sur la description des funérailles d'Alexandre, par Diodore de Sicile, passe-temps d'un vieillard de quatre-vingt-huit ans*; par G.-P. Collot. Grand in-8° de 3 feuilles 3/4. Impr. de Firmin Didot, à Paris.

Excursion *archéologique à la cathédrale de Bayeux, suivie d'une notice sur les antiquités découvertes dernièrement à Bayeux*; par M. Ch. Bourdon. In-8° d'une feuille 1/2 Impr. d'Hardel, à Caen. — A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache.

Notice *sur le palais des comtes de Poitou, aujourd'hui palais de justice de Poitiers*; par M. Ch. Jeannel. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. de Dupré, à Poitiers.

Histoire *du château de Radepont et de l'abbaye de Fontaine-Guérard.* Ouvrage auquel l'Institut a décerné une mention très-honorable dans sa séance solennelle du 16 août 1850; par L. Fallue. In-8° de 7 feuilles, plus 2 lith. et un plan. Impr. de Péron, à Rouen.

Institut national de France, *Académie des inscriptions et belles-lettres.* Séance publique annuelle du vendredi 22 août 1851, présidée par M. de Wailly, vice-président. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Firmin Didot, à Paris.

Instruction *de la commission archéologique diocésaine établie à Poitiers, adressée par Mgr l'évêque au clergé de son diocèse, sur la restauration, l'entretien et la décoration des églises*; par l'abbé Auber. In-8° de 4 feuilles 3/4. Impr. de Hardel, à Caen. — A Paris, chez Derache, rue du Bouloi, 7.

La Chape de Saint-Mexme *de Chinon.* Note lue dans la séance de la Société archéologique de Touraine du 28 mars 1851; par Victor Luzarche. In-8° d'une feuille, plus un plan. Impr. de Ladavèze, à Tours.

Un mot *sur les ruines de Saint-Bertin à Saint-Omer* (1851); par M. Henri de Laplanc, inspecteur des monuments historiques. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Lefranc, à Arras.

(*La suite prochainement.*)

César DALY,
Directeur rédacteur en chef,
Membre de la Comm. des Arts et Édifices religieux siégeant au Ministère des Cultes, membre hon. et corr. de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, de la Société des Beaux-Arts d'Athènes, de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, etc., etc.

Imprimerie L. Toinon et Cie, à Saint-Germain.

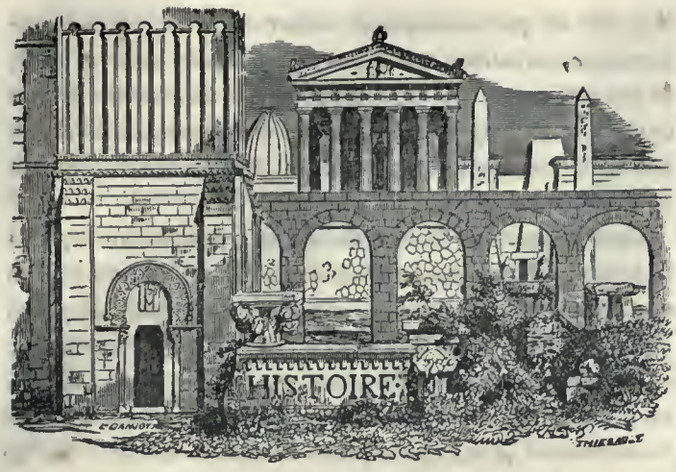

FERRONNERIE DU MOYEN AGE.

POIGNÉES ET HEURTOIRS DE PORTES (XVe ET XVIe SIÈCLE).

(*Pl.* x.)

La *Pl.* x représente quelques exemples assez curieux de pièces de fer servant à heurter et à tirer les portes. A l'exception de la *Fig.* 5, dont le dessin m'a été communiqué par M. Bordeau, avocat à Évreux, j'ai rencontré ces spécimens dans différents coins de la France.

La *Fig.* 1 se trouve à la porte de l'escalier des orgues de l'église Saint-Jean, à Troyes, département de l'Aube. C'est un curieux modèle de simplicité, de bon sens et de gentillesse. Un simple fil de fer est gracieusement tordu en nœud, et voilà une poignée de porte parfaitement entendue.

Les *Fig.* 2 et 3 ont quelque analogie avec la *Fig.* 1 : ce sont des tresses de fil de fer. La *Fig.* 2 se trouve aussi à Troyes, à la porte de la sacristie de la cathédrale ; un morceau de drap rouge sert à donner plus d'importance et de relief à la tête d'animal qui tient la poignée. La *Fig.* 3 est attachée à la porte de la sacristie de Saint-Étienne, à Toulouse; cette porte est doublée entièrement de tôle, comme la porte d'un trésor.

A Toulouse, on trouve encore beaucoup de pièces de serrurerie du XVe et du XVIe siècle : à l'hôtel Gèze, place d'Assezat, il y a plusieurs heurtoirs et entrées de serrures remarquables, du temps de Henri II.

En 1849, voyageant dans le Midi, la diligence s'arrêta un moment à Millau, département de l'Aveyron, pour changer de chevaux. Pendant cette halte de quelques minutes, je parcourus plusieurs rues de la ville, et à la porte d'une vieille maison à moitié ruinée, habitée par de pauvres gens, je remarquai la poignée-heurtoir *Fig.* 4. Elle est formée d'une simple bande de tôle de 2 millimètres d'épaisseur, contournée en sens inverse à ses deux extrémités. Un dessin en arête de poisson en décore la face visible. C'est une simple tête de clou qui reçoit le choc du heurtoir.

La *Fig.* 5 m'a été communiquée par M. Bordeau, avocat à Évreux, amateur très-éclairé de nos antiquités nationales, et généralement des œuvres d'art du moyen âge. Cette poignée est évidemment de la renaissance.

J'ai trouvé la *Fig.* 6, qui est décorée des armes de la famille des d'Amboise, à la porte d'une petite chapelle, au village de Monestiés, département du Tarn. Cette chapelle, qui faisait autrefois partie d'un hôpital, contient de nombreux débris provenant d'un beau château du moyen âge qui appartenait aux évêques d'Alby, et qui n'offre plus qu'une masse presque informe. On y trouve un spécimen magnifique de la sculpture du XVe siècle, représentant le Christ au tombeau, entouré des personnages habituels. Les statues sont peintes et les costumes sont admirables de dessin et de richesse; des parties ont été malheureusement gâtées par des restaurateurs, peut-être au siècle dernier. Des stalles de bois, richement sculptées, et aussi de la fin du XVe siècle, proviennent également du château des archevêques d'Alby. Le siége épiscopal d'Alby (Alby n'était alors qu'un évêché), à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, fut occupé successivement par deux membres de la famille des d'Amboise, qui ont laissé dans la contrée les traces grandioses de leur sollicitude pour les arts. Le château en question reçut de nombreux embellissements par leur ordre, et le heurtoir que nous trouvons orné de leurs armes à la porte de la petite chapelle de Monestiés provient très-probablement, comme les stalles, le Christ au tombeau, etc., du château des prélats d'Alby.

CÉSAR DALY.

RAPPORT

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

SUR LA PROVENANCE ET LA QUALITÉ
DES PIERRES EMPLOYÉES DANS LES ANCIENS ÉDIFICES DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS,

DEMANDÉ EN L'ANNÉE 1678 PAR COLBERT, SURINTENDANT
DES BATIMENTS.

SOMMAIRE : Charles Perrault se présente, le 12 juillet 1678, devant l'Académie d'architecture, et demande, au nom de Colbert, qu'on examine les matériaux de construction de Paris et des environs. — Extrait des registres des procès-verbaux de l'Académie. — Les architectes du roi commencent leur examen. — Ils le terminent. — Ils ne prennent pas de conclusion. — A quelle occasion Colbert demande-t-il ce rapport. — Méfiance de Louis XIV. — Mauvais matériaux mis en œuvre. — Le ministre désire mettre à convert sa responsabilité. — L'Académie d'architecture composée en 1671 de huit membres. — André Félibien, son secrétaire. — François Blondel; son voyage; son cours d'architecture, son arc de triomphe, dit la porte Saint-Denis. — Le Vau; châteaux construits par lui; les Tuileries de Philibert Delorme transformées sous sa direction. — Libéral Bruand, architecte de l'église des Invalides. — Daniel Gittard construit l'église de l'Oratoire, aujourd'hui l'hospice des Enfants-Trouvés. — Antoine Le Pautre, architecte de l'hôtel de Beauvais. — Pierre Mignard, frère du peintre, travaille dans le midi de la France. — D'Orbay reste dans une position secondaire. — Claude Perrault, l'auteur de la colonnade du Louvre. — Jules Hardouin, neveu de Mansart. — La Motte-Coquart. — Tous ces architectes signent les procès-verbaux. — *Fac-simile* de leurs signatures. — Ils manquent de critique et se montrent avant tout bons constructeurs, qualité première de

l'architecte. — Note de M. Viollet-Le-Duc sur le rôle des architectes, sur la distinction à établir entre eux et les entrepreneurs, sur les incapacités qui se mettent dans l'architecture. — La critique dans les arts, science moderne, inconnue aux architectes de Louis XIV. — Conclusion tirée du rapport. — L'Académie n'en donne aucune. — Peut-on aujourd'hui tirer meilleur parti de ses observations? — M. Viollet-Le-Duc présente le résultat de son expérience. — Étude sur la pierre des bassins de Paris et de l'Oise. — M. Paul Michelot est chargé d'une mission semblable à celle dont s'acquitte l'Académie. — Détails sur cette mission, sur le degré d'avancement du travail, sur les collections d'échantillons. — Notes de M. Desmarets sur les matériaux employés en Normandie. — Notes de M. de Laborde. — Ce mémoire était resté inédit, on le trouve dans le registre des procès-verbaux de l'Académie et en copie à la Bibliothèque nationale. — Le rapport. — Les notes archéologiques.

On lit dans les procès-verbaux de l'ancienne Académie d'architecture (1) :

SÉANCE DU 12 JUILLET 1678.

Ce jourdhuy, M. Perrault, controlleur des bastimens de S. M., ayant faict scavoir qu'il avoit quelque chose à proposer, de la part de monseigneur Colbert, à messieurs les architectes, on se seroit assemblé à l'heure accoutumée, où estant, mondit sieur Perrault auroit fait voir un billet, signé de mondit sieur Colbert, du 11e du présent mois, par lequel il ordonne aux architectes du Roy, qui s'assemblent en l'Académie, de visiter promptement toutes les anciennes églises et les anciens bastimens de Paris et mesme des environs, s'il est nécessaire, pour voir si les pierres sont de bonne ou mauvaise qualité, si elles ont subsisté en leur entier ou si elles ont esté endommagées par l'air, l'humidité, la lune ou le soleil, de quelles carrières elles ont esté tirées, si ces carrières subsistent ou non, et formeront leur avis sur la différente qualité des pierres. Ce que la Compagnie a résolu de faire au plus tost.

Et, dès le lendemain, le procès-verbal commence ainsi : *Le 13 juillet, suivant l'ordre de monseigneur Colbert, nous nous sommes transportés à l'église*, etc., etc., c'est-à-dire qu'on se mit à l'œuvre immédiatement. Le 1er août, on suspend l'examen sur les lieux et voici comment s'exprime le procès-verbal : *L'on a leu à la Compagnie les observations qui ont esté faites sur les pierres que l'on a veues et les carrières qu'on a visitées, et il a esté résolu que l'on continueroit à voir ce qui est de plus ancien, et particulièrement les pierres de Saint-Leu, dont il ne s'en trouve point dans les plus anciens édifices.* En effet, on se remit en route jusqu'au 7 du même mois, et les registres mentionnent ceci : *Séance du 7 aoust. Estant arrivez en ceste ville* (de Paris), *nous serions descendus à l'Académie où nous aurions jugé à propos de mettre dans le présent registre le contenu de notre procès-verbal de visite, pour le communiquer à la Compagnie au premier jour d'assemblée.* Le lendemain, 8 août, le procès-verbal constate que : *La Compagnie estant assemblée, on auroit fait rapport de tout ce qui s'est passé dans la visite des chasteaux, églises et carrières, depuis le 4 du présent mois jusques aujourdhuy, et qu'on auroit chargé le présent registre du procès-verbal qui en a esté fait, dont l'on a fait lecture dans l'assemblée, après quoy il a esté dit que monseigneur Colbert en seroit informé pour scavoir ses intentions sur ce que l'on doit faire dans la suite, ce qui sera rapporté à la Compagnie pour les exécuter.* Il faut croire que Colbert insista pour que ces investigations continuassent, car dès le 19 août on se remet en marche et l'on ne s'arrête plus que le 23 septembre.

Dans la séance de l'Académie, du 24 septembre, on reprend la lecture de l'ouvrage de Léon Bapt. Alberti, et cette lecture occupe les séances suivantes, sans que l'Académie s'empresse autrement de tirer des conclusions de ses pénibles excursions; enfin le procès-verbal de la séance du 14 novembre annonce ce qui suit : *La Compagnie a, ce jourdhuy, résolu de faire incessamment la lecture du procès-verbal qui a esté dressé de la visite des pierres, carrières et bastimens des environs de Paris, afin d'en pouvoir tirer une connaissance parfaite et asseoir un jugement autant certain qu'il se pourra sur leur valeur, ce qu'elle a commencé à faire et continuera à l'avenir.* En effet, le procès-verbal des séances suivantes se réduit à cette mention : *Lecture du procès-verbal des carrières.* Dans la séance du 21 novembre un incident s'y ajoute, et je le mentionne parce qu'il se rattache, au moins indirectement, au sujet du mémoire :

L'on a continué la lecture du procès-verbal, dans lequel on a fait plusieurs remarques pour estre examinées dans la suite; cependant considérant la beauté du grain du liais d'Arnoul-Rose, sa dureté et son poli, et la facilité d'en tirer de grandes pièces, la Compagnie a délibéré, si non obstant son peu d'apareil, l'on ne pourroit pas s'en servir à faire des colonnes, joignant les pièces de bout et de lict en enparement, ainsy que Bulant a heureusement fait à un portique d'Écouan et comme l'on fait aux mas des navires, sur quoy, bien que la Compagnie eust beaucoup de pensée à en approuver l'usage, particulièrement aux colonnes canelées dans lesquelles les joints montans sont cassés, elle a néantmoins jugé à propos de remettre à une autre fois à délibérer encore sur cela avant que de rien résoudre.

Ces lectures du procès-verbal de visite remplissent les séances et marchent lentement, vu les observations qu'elles suggèrent et les discussions auxquelles elles donnent lieu. Malheureusement on néglige de les consigner sur le registre, sans doute par la raison qui suit et qu'on fit dans le procès-verbal de la séance du 16 janvier 1679 : *L'on a fait quelques remarques qui seront réduites lorsqu'on aura acheré entièrement de lire ledit journal.* Cette lecture fut terminée le 20 mars, ainsi que le secrétaire le constate : *L'on a acheré la lecture du procès-verbal des carrières et bastimens et l'on a remis au premier jour pour donner un jugement sur la nature des pierres.* Au lieu de donner ce jugement, on soumet le procès-verbal à une nouvelle lecture, qui donne lieu à de nouvelles discussions : *L'on a commencé à revoir le procès-verbal des carrières et y faire des jugemens, ce que l'on continuera dans la suite.* En effet, on poursuit cette révision, et la dernière lecture est du 17 avril. On s'attend naturellement à trouver enfin une conclusion à ces lentes investigations, à ces

(1) Premier volume, folio 257.

lecture réitérées, à ces longues discussions; mais l'Académie, qui montra, pendant toute une année, tant d'indécision, ne semble s'être décidée qu'à une chose, c'est à ne prendre aucun parti dans cette question difficile et compliquée. Elle reprend la lecture de l'ouvrage de Léon Bapt. Alberti, puis elle passe à Serlio, en 1680, et à l'ouvrage de Scammozi, le 3 mars 1681, sans qu'il soit autrement question de la visite des carrières.

Pour nous, avant d'examiner son travail, il ne sera pas inutile de rechercher à quelle occasion Colbert eut besoin d'interroger l'Académie, quels étaient alors les architectes du roi, la direction de leurs études, la valeur de leur critique, enfin de quelle utilité peut être pour nous ce genre d'observations et le mémoire qui nous les a conservées.

Colbert avait une occasion toute indiquée pour consulter des architectes sur le choix des pierres, alors que Louis XIV voulut achever le Louvre, en 1665; il devait encore prendre ce souci en 1670, quand le roi transporta son goût pour la bâtisse et ses architectes à Versailles; mais en 1678, quand la colonnade du Louvre était achevée, quand on exécutait les grands travaux de Versailles (1), où était la nécessité, le besoin apparent? Il faut se reporter aux tristes vicissitudes de la vie de ce grand homme, pour s'expliquer cette sollicitude. Jusqu'en 1670 il avait été maître de la confiance de son souverain, il vit dès lors poindre, avec la rivalité des favoris, la défiance de Louis XIV. Elle se manifesta plus vive chaque jour; elle alla même jusqu'à éclater en reproches et en soupçons sur l'emploi des deniers publics dans les travaux royaux, jusqu'à mettre en doute l'intégrité de Colbert, ou au moins celle de ses agents. Le ministre n'eut plus, dès lors, à s'occuper seulement du bien de la France, il dut se préoccuper du mal qu'on voulait lui faire à lui-même. Il est probable que les bâtiments construits sous son administration, et qui n'avaient encore que douze ou quinze ans de date, s'altérèrent dans quelques parties d'une manière assez visible pour occuper sa vigilance. Il dut, dans l'intérêt d'une bonne gestion des travaux publics, rechercher les moyens d'obvier à l'emploi de mauvais matériaux, et, pour calmer ses scrupules, ou pour aller au-devant des soupçons, il voulut s'entourer de l'avis des hommes les plus compétents.

Six ans étaient à peine écoulés depuis qu'il avait créé l'Académie d'architecture. Cette Compagnie, composée de huit membres en 1671, comme l'Académie des inscriptions l'était de quatre membres seulement à l'époque de sa fondation, admit dès 1672 Claude Perrault, puis en 1675 J.-H. Mansart, et, en 1678, La Motte-Coquart. Elle se trouvait donc former, au moment où Colbert l'interrogeait sur la qualité des pierres, un corps de onze personnes, et représenter par les talents et l'expérience ce que la France possédait d'hommes le plus remarquables.

Colbert en était le protecteur, André Félibien le secrétaire. Il ne faut pas confondre ce Félibien avec son frère Jacques le théologien, ni avec ses fils, dont l'un, Jean-François, écrivit sur les mêmes matières que son père, et lui succéda dans ses places; dont l'autre, dom Michel, est connu surtout par son *Histoire de Paris*. André Félibien était un homme de quelque goût, d'une grande persévérance au travail et d'un caractère affable. C'est lui qui rédigea le mémoire ou les procès-verbaux de l'Académie que je publie ici et qui est responsable des erreurs qu'ils contiennent contre les règles de l'archéologie et les annales de l'histoire.

Les académiciens prenaient le titre d'architecte du Roy, et ils étaient, ou avaient été tous employés à ses bâtiments. C'était d'abord *François Blondel*, à la fois homme d'esprit, érudit et grand architecte. Il avait voyagé dans toute l'Europe et en Orient. Le récit de son voyage, son cours d'architecture et l'arc de triomphe, dit la porte Saint-Denis, sont des titres de gloire dont un seul suffirait à une réputation. On fera une distinction entre lui et J.-F. Blondel, son neveu, talent de second ordre, qui s'est fait connaître par l'ouvrage si utile publié par lui, en 1772, sous le titre d'*Architecture françoise*.

Le Vau, que j'aurais dû citer le premier, si j'avais eu égard à la date de sa naissance (1612), était en possession de toute sa réputation avant que Louis XIV songeât à entreprendre ses grandes constructions. Les châteaux de Vaux, du Raincy et nombre de grandes habitations, dont l'hôtel Lambert peut donner une idée favorable, sont des productions, sinon de génie, au moins d'un talent sage et de ressource. Je ne parlerai pas de la transformation des Tuileries. Après Louis XIV, Le Vau est le plus coupable dans cette déplorable destruction de l'œuvre de Philibert Delorme.

Libéral Bruand est moins connu qu'il ne devrait l'être, si l'église de la Salpêtrière a été élevée sur ses dessins, et il mérite plus de réputation qu'il n'en a obtenu pour l'église des Invalides, dont il est l'auteur. C'est qu'il ne suffit pas d'être un excellent constructeur et un architecte consommé dans son art, pour imposer à la postérité son empreinte; il faut une lueur de génie, et Mansart l'eut à sa place, lorsqu'il éleva, en gâtant l'église de Bruand, le célèbre dôme des Invalides.

Daniel Gittard construisit la façade de Saint-Jacques du Haut-Pas, la grande église de l'institution de l'Oratoire, aujourd'hui l'hospice des Enfants-Trouvés, et beaucoup d'autres édifices. Il a composé nombre de projets, et Jean Marot a gravé d'après lui.

Antoine Le Pautre. Architecte plein de ressources, il est le premier qui disposa des boutiques sur la rue, de manière à utiliser le rez-de-chaussée d'un grand hôtel, sans nuire en rien à sa distribution intérieure. Quand on ajoute à ce programme la difficulté que présentait un terrain très-irrégulier, on n'examine pas sans intérêt l'hôtel de Beauvais, construit pour la femme de chambre de la reine Anne d'Autriche, et conservé en entier, rue Saint-Antoine, n° 64. Jean le Pautre, le dessinateur inépuisable, le graveur infatigable, était son frère aîné.

Pierre Mignard, neveu du peintre Mignard le Romain, et peintre lui-même, fut conduit à s'occuper d'architecture par

(1) Je veux dire seulement que l'impulsion était donnée, car les grandes écuries sont de 1679, la chapelle de 1699, etc.

les dessins et les études qu'il fit en Italie d'après les monuments de l'antiquité. Ses grandes constructions, dans le midi de la France, le désignaient pour être l'un des membres fondateurs de l'Académie, et la porte Saint-Martin, sans élever bien haut ses mérites, ne diminua pas les droits qu'il eut de s'asseoir désormais à côté de Blondel.

D'Orbay s'est effacé dans la réputation envahissante de Le Vau, dont il était l'élève, et pour lequel il construisit l'Institut et les pavillons des Tuileries, destinés à opérer la future jonction de ce palais avec le Louvre. L'estime de ses contemporains pour son talent de dessinateur et son habileté dans la construction ne purent le faire sortir de cette position subalterne.

Claude Perrault est l'auteur célèbre de cette fameuse colonnade du Louvre, hors-d'œuvre dont on pourrait faire ressortir les défauts, sans craindre de diminuer sa réputation, tant elle est bien établie et solide, plus solide peut-être que la colonnade elle-même. Nous avons vu Perrault, contrôleur des bâtiments, venir, au nom de monseigneur Colbert, soumettre à l'Académie ses questions. Ce premier commis n'était pas de l'Académie d'architecture. Son prénom était Charles et il ne s'occupait d'art qu'en homme de lettres et en érudit. Ses mémoires et surtout ses contes, feront plus pour sa réputation que sa discussion contre les anciens et que ses autres travaux. Son frère, Claude, doit à son amitié et à son crédit d'avoir trouvé l'occasion de devenir de méchant médecin bon architecte.

Mansart, c'est-à-dire Jules Hardouin, qu'on ne doit pas confondre avec le vrai Mansart, avec François Mansart, dont il prit le nom à titre de neveu, mais dont il n'eut jamais le génie. En aucun temps architecte ne vint au monde dans des circonstances plus favorables pour se signaler dans son art, et cependant J.-H. Mansart a marqué par un amas de pierres plutôt que par la pureté du goût. Sa pensée était courte, son invention monotone, ses hardiesses sans originalité, ses formes insignifiantes. Ce fut un talent souple et stérile. Il n'en reste pas moins un des constructeurs les plus habiles parmi les architectes français, et il reçut du ciel deux inspirations qui suffisent à la gloire d'un homme : le dôme des Invalides et la chapelle de Versailles.

La Motte-Coquart avait du talent et n'eut pas de réputation. Sa présence dans l'Académie s'explique par des considérations personnelles, appréciables pour les contemporains.

C'est à ce corps restreint et bien choisi que Colbert s'adressait pour connaître la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris et des environs, sans aucun doute, afin de se former une opinion sur les matériaux qu'il était sage d'employer dans les contructions nouvelles. Tous concoururent à cette enquête et aux discussions auxquelles elle donna lieu. Tous apposèrent leurs signatures à la fin des procès-verbaux.

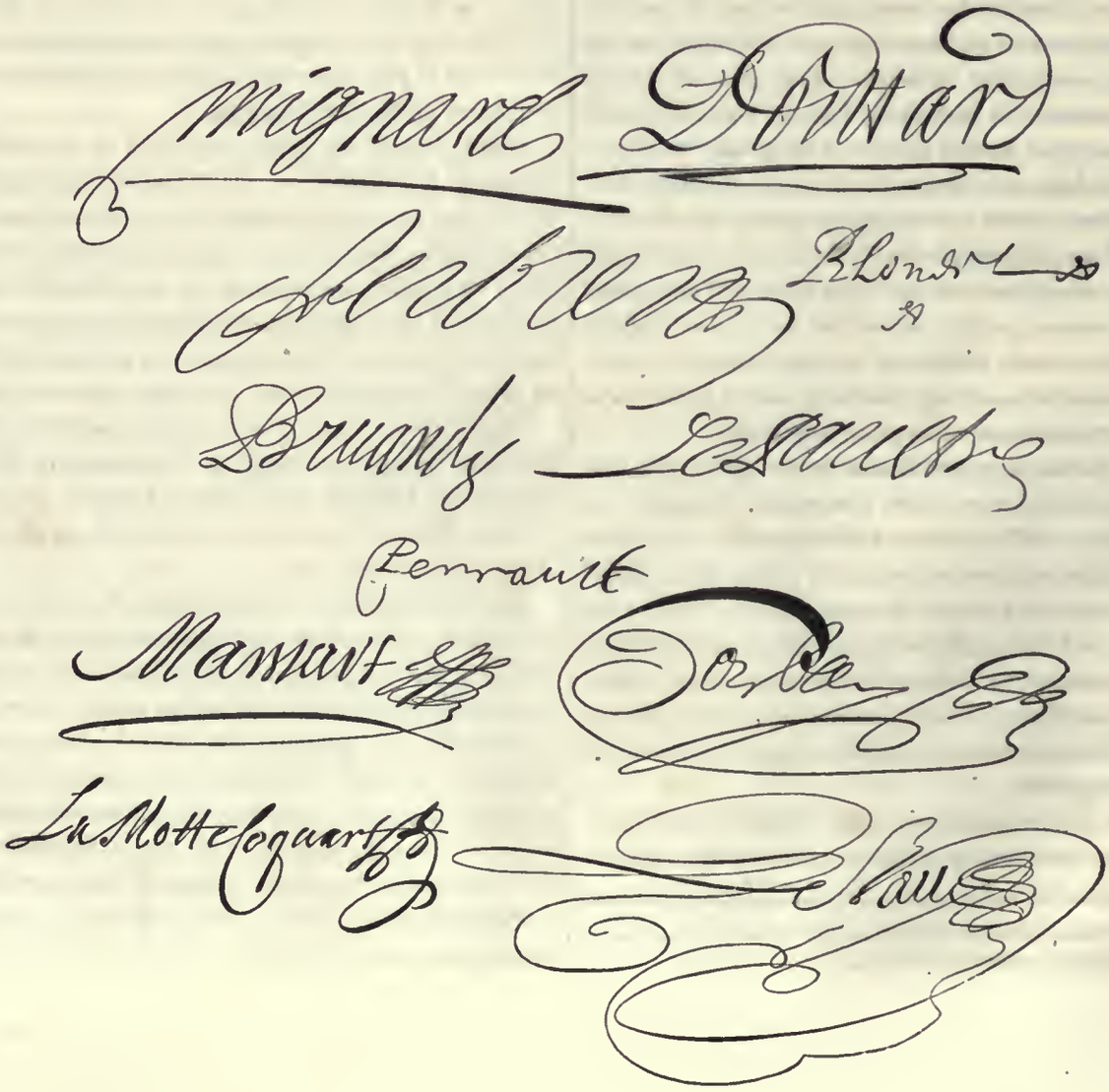

Il est bien naturel, après deux siècles, d'avoir sur ces hommes de talent une opinion différente de celle qu'ils avaient conquise de leur vivant. Nous cesserions toutefois d'être en dissidence avec leurs contemporains, s'il ne s'agissait que de reconnaître leur supériorité comme hommes pratiques; la difficulté est de les accepter comme archéologues. En effet, du mémoire qu'on va lire ressortent deux traits principaux : l'un montre des hommes d'expérience jugeant sainement et avec perspicacité des questions positives; l'autre décèle une absence complète de critique dans des archéologues qui semblent pour la première fois juger de l'âge d'un monument. L'architecte constructeur se dessine dans la consciencieuse attention et le tact instinctif avec lesquels les membres de l'Académie étudient et jugent les matériaux employés ou à employer. C'est qu'on n'était alors architecte qu'à la condition d'être d'abord, et avant tout, profondément versé dans la science pratique de la construction. Ce qu'on n'apprend plus de nos jours, on le savait alors; ce qu'on abandonne à d'habiles entrepreneurs, on le pratiquait soi-même, et c'était un grand bien, car cette science est la source où le génie de l'architecture puise ses meilleures inspirations (1). Parallèlement à la science pratique, marche la science puisée dans l'étude comparative de tous les modèles laissés par les grands artistes des temps passés, et ici l'architecte érudit, c'est-à-dire l'archéologue, avait l'occasion de faire preuve de critique habile dans la fixation de l'âge des monuments d'après des règles rigoureuses et certaines. Mais les membres de l'Académie semblent sortir de leurs villages, tant est courte leur vue, indécis leur jugement, vagues leurs appréciations. Telle église romane, bien caractérisée du XIIe siècle, est construite par Clovis, telle autre qui appartient au XIIIe n'a pas moins de 900 ans, c'est-à-dire qu'elle remonterait au VIIe siècle. Il semblerait que ces règles si simples, évoquées par la critique moderne du milieu des ruines de nos monuments, fussent absolument étrangères à ces hommes, qui, cependant, avaient étudié les monuments de l'Italie, de l'Orient, de l'Europe entière, et qui avaient sous les yeux la suite non interrompue des édifices de tous les âges, accumulés sur le sol fécond de la France, et encore debout.

La critique dans les arts, il faut le proclamer pour être juste envers les hommes des temps passés, n'était pas encore inventée. En architecture, les hommes les plus compétents, et par la pratique, et par l'érudition, n'étaient pas capables de distinguer un monument grec d'un monument romain, un édifice carlovingien d'un édifice du XIIe siècle. En sculpture et en objets d'art de toute sorte, un savant profond comme Montfaucon commettait à tout propos les erreurs les plus grossières. Dans la peinture même, dont le cercle d'action se réduit aux époques modernes, les originaux, les copies, les contrefaçons, étaient rangés sur la même ligne, et je ne parle pas des prédilections singulières pour telle ou telle école, ce serait m'engager dans une trop grosse discussion.

Cette absence de critique ôte aux renseignements historiques contenus dans le mémoire présenté à Colbert une bonne part de leur valeur; en a-t-il davantage sous le rapport pratique? La conclusion manque au mémoire, et, comme je l'ai dit, l'Académie ne semble pas s'être souciée de la donner. Son silence tient peut-être à la difficulté de prendre un parti, mais il s'explique aussi par cette somnolence particulière aux corps constitués. Colbert, qui avait

---

(1) Il nous est impossible, en qualité d'architecte, de ne pas annoter cette observation qui acquiert une certaine gravité dans les circonstances où nous nous trouvons placés; car cette observation dérive d'un préjugé qui, malheureusement enraciné dans l'esprit des gens du monde, ne tend à rien moins qu'à faire passer les architectes pour des dessinateurs ingénieux fort peu soucieux des moyens pratiques d'exécuter leurs conceptions : cela n'est ni vrai ni possible même. Nos habiles entrepreneurs (et que ceci ne soit pas dit pour rabaisser leur mérite), nos habiles entrepreneurs, disons-nous, ne sont tels que parce qu'ils pratiquent sous la direction d'habiles architectes. Si la construction de nos édifices et de nos maisons particulières est ingénieuse, si elle se compose d'une foule de précautions et de raffinements empruntés aux industries nouvelles, c'est aux architectes que cela est dû. Si la spéculation, l'amour du gain n'ont pas porté la négligence et l'emploi des mauvais matériaux dans les constructions, publiques ou privées, jusqu'à l'oubli des règles les plus simples du bon sens, c'est aux efforts que les architectes font tous les jours pour arrêter cette tendance qu'il faut s'en prendre. Un architecte qui ne sait pas tracer une épure de coupe de pierre, combiner une charpente de bois ou de fer, disposer sa construction de manière à être simple et solide à la fois; qui ne sait pas profiter des combinaisons imposées par la nécessité pour décorer son édifice, qui prodigue inutilement les matériaux ou ne les emploie pas suivant leur nature et leur forme, n'est pas un architecte. Génie à part, il était facile à des architectes, vivant sous le règne de Louis XIV, de faire de bonnes et solides constructions, et il faut dire que les architectes de cette époque ont souvent pris la lourdeur pour de la force, la profusion pour le goût, le *gros* pour le *grand;* ils n'avaient pas, comme aujourd'hui, les mille et une difficultés qui nous accablent. Une seule volonté, beaucoup d'argent. La position était belle et la route facile à suivre. Il ne fallait pas alors, comme aujourd'hui, satisfaire à des volontés mobiles comme notre état social, subir des entrepreneurs incapables que la loi sur les adjudications nous impose souvent, faire des économies mesquines, et s'évertuer à paraître riche quand on vous donne à peine ce qu'il faut pour vous couvrir. On n'était pas enseveli sous cette avalanche de paperasses administratives, qui font ressembler le bureau d'un architecte occupé à une étude de notaire. Il n'existait pas des journaux pour juger notre œuvre, avant même qu'elle fût terminée, et *faire* d'avance l'opinion dans le public. Enfin, les clercs de notaire paresseux, les avocats sans cause, les huissiers sans clients, les courtiers sans affaires, les entrepreneurs faillis, ne se faisaient pas architectes comme pis-aller; et le mercier ne disait pas, comme cela s'est dit devant nous : « Mon fils est trop « *bête* pour être négociant, je vais le mettre *dans l'architecture.* »

Nous nous trompons, Claude Perrault avait déjà montré l'exemple, et de médecin il s'était trouvé architecte un jour, parce que son frère était contrôleur des bâtiments, et ceci prouve qu'alors, comme aujourd'hui, il n'était pas nécessaire d'être versé dans la science pratique de la construction pour élever un monument, et que l'on a trouvé des subalternes complaisants pour suppléer au défaut de connaissances pratiques. Mais ceci ne prouve pas que les Mansart, pas plus que les Louis, les Labrouste, les Gilbert, les Duban et bien d'autres, aient abandonné ou abandonnent à d'habiles entrepreneurs quoi que ce soit qui touche à la construction; nos habiles entrepreneurs sont les premiers à s'adresser à nos architectes habiles quand il se présente des difficultés graves. V. LE D.

Je n'ai pas voulu que cette note de M. Viollet-Le-Duc fût retranchée, car elle explique ma pensée, et j'entends qu'elle soit ainsi comprise. Oui, il y a, Dieu merci, encore parmi nous des architectes entiers, complets, de véritables artistes, et l'auteur de cette note est parmi eux aux premiers rangs; mais il y a un vice dans l'organisation du corps des architectes, et ce vice a été signalé par les hommes compétents avant d'avoir été découvert par les gens du monde. Sur ce point, les aveux de M. Viollet-Le-Duc vont plus loin que ma critique, et trop loin, je veux le croire.

donné et réitéré ses ordres pendant le temps que dura l'enquête, fut détourné de cette préoccupation par les sourdes menées des intrigues de cour, par les sollicitudes que lui créaient les besoins de la guerre et la désaffection du roi, et en fin de compte, par les souffrances cruelles de la maladie qui le conduisit au tombeau en septembre 1683. Il n'insistait plus pour obtenir une conclusion; l'Académie ne songea pas à en chercher une.

A défaut de l'Académie, aujourd'hui que plusieurs des carrières, alors en exploitation, sont abandonnées, et qu'un certain nombre de monuments cités ont disparu du sol, est-il possible, sans recommencer tout le travail, d'en tirer des conclusions utiles? J'en doute, surtout en voyant les fautes commises par ceux-là mêmes qui avaient suivi cette enquête avec le plus d'attention. Citons un exemple : Jules Hardouin Mansart construisit la chapelle de Versailles vingt années plus tard (1699). et l'expérience d'un siècle et demi prouve à quel point le choix de ses matériaux a été mauvais, puisque ce précieux monument est plus atteint de l'influence de l'atmosphère qu'aucun autre des édifices construits également par lui, mais trente années auparavant.

Et cependant une étude comparative de l'état où se trouvaient, en 1678, les matériaux employés dans un grand nombre de monuments, et de l'état où ils se trouvent en 1852, c'est-à-dire une expérience de deux siècles, pourrait lever plus d'une incertitude, si mille conditions différentes dans l'emploi des pierres n'empêchaient la conclusion d'être formelle et décisive. Dans ces circonstances, recourir à l'expérience des appareilleurs et des carriers était un devoir, et j'ai eu à cœur de le remplir; malheureusement, les appareilleurs ont une routine, et ils sont incapables d'en déduire une cause ou une règle. Quant aux carriers, ils connaissent leur localité, dans cette localité la pierre qu'ils extrayent, et ils ne voient pas au-delà. Une circonstance heureuse m'est venue en aide, pour donner à cette publication l'intérêt dont elle est digne. MM. Viollet-Le-Duc et Paul Michelot, l'un par ses études, l'autre en s'acquittant d'une mission qui lui est confiée, se sont appliqués spécialement à la connaissance des qualités de la pierre employée dans les constructions de Paris, ainsi que de ses environs, et ils ont consenti à me donner les résultats de leurs observations.

M. Viollet-Le-Duc a une réputation faite. Inutile de rappeler ses grandes et belles restaurations de la sainte Chapelle, de Notre-Dame, des églises de Poissy, Vezelay, etc. On sait avec quel talent de constructeur il s'est tiré des difficultés les plus graves, avec quelle science et quel goût il a su retrouver les délicatesses du style gothique, avec quelle fine critique enfin il détermine l'âge des monuments, ou, pour mieux dire, l'âge de chaque partie des monuments confiés à ses soins. Ce qu'on ignorait peut-être, c'est l'attention particulière qu'il a toujours donnée à l'emploi de ses matériaux. Ses observations, et les notes qu'il a bien voulu consigner à la suite d'une lecture attentive du mémoire des architectes de Louis XIV, convaincront tout homme compétent de la force de ses études sur ce point spécial si important. On trouvera les notes au bas des pages du mémoire adressé à Colbert. Voici les observations sous forme de conclusions :

« Cette étude des matériaux connus à Paris sur la fin du XVIIe siècle est pleine de remarques curieuses. Depuis cette époque, le temps n'a fait que confirmer la justesse des observations contenues dans ce long procès-verbal : toutes les pierres reconnues comme défectueuses alors se sont altérées de plus en plus; celles qui avaient résisté aux injures de l'atmosphère sont encore intactes aujourd'hui. Ceci prouve que les pierres, en général, ne tardent guère, en place, à montrer leur qualité. Celles qui sont défectueuses présentent rapidement des symptômes de dégradation, celles qui résistent tout d'abord aux agents atmosphériques acquièrent une durée illimitée. Cependant telle nature de pierre qui résiste aux injures de l'air et à l'humidité dans de certaines positions se dégradera promptement dans d'autres cas.

» Ainsi, pour ce qui concerne l'emploi de la pierre des bassins de Paris et de l'Oise, nous demanderons à nos lecteurs la permission de grouper ici quelques observations, que l'étude des plus anciens édifices de la capitale nous a mis à même de faire.

» Le *liais* ancien, ce banc de pierre que l'on pouvait autrefois extraire des carrières de la butte Saint-Jacques, des Chartreux, des alentours d'Arcueil et de Créteil, portait jusqu'à 0^m,50 de hauteur sans bousin. Ce liais s'est presque toujours bien comporté, soit qu'il ait été employé dans des soubassements, soit qu'il ait servi à faire des larmiers, des couronnements, des chéneaux, des balustrades, des colonnettes, ou des meneaux de croisées; il a résisté à des charges énormes, même posé en délit, et dans ce dernier cas, il ne s'éclate que par suite du gonflement des crampons ou gonjons de fer. La sainte Chapelle du Palais, entièrement construite en liais et en cliquart, ne présentait de dégradation que là où l'oxyde de fer avait causé des fêlures aux assises ou aux meneaux. A l'exposition du nord toutefois, le liais se délite quand il se pénètre d'humidité et qu'il est saisi par la gelée.

» Le *cliquart* se comporte à peu près de la même manière; plus *gras* que le liais cependant, il gèle plus facilement. Les anciennes terrasses de la cathédrale de Paris, recouvertes en grandes dalles de liais ou de cliquart, présentent rarement des traces de décomposition par la face exposée à l'air, tandis que les faces intérieures, qui ne sont pas en contact avec l'air ou l'humidité extérieure, sont tellement effeuillées, que ces dalles, sur quelques points, sont réduites à une épaisseur de 3 ou 4 centimètres, et finissent même par se trouer, bien que le parement extérieur ait acquis une dureté égale à celle du marbre le plus ferme. Cet effet peut s'expliquer par la finesse des pores de la pierre; l'eau qui la pénètre s'évapore facilement à l'extérieur par suite de l'action de l'air et du soleil, mais retenue près du parement intérieur qui sèche plus difficilement, elle le fait éclater lorsque surviennent de fortes gelées. Cet effet se produit d'une manière plus nuisible encore, lorsque les dalles en assises de chéneaux de liais

sont posées sur mortier; dans ce dernier cas, les lits inférieurs se trouvent profondément délités. Il est donc fort important ou d'aérer le dessous des dallages et chéneaux, ou d'employer pour ces usages des pierres d'une qualité moins grasse et moins compacte que le liais ou le cliquart. Dans cette position, les pierres dures de Bourgogne, telles que le Ravières, le Coutarnoux, la Mouasse, le Saint-Nom bas, quelques bancs de pierres de Soissons, la roche de Saint-Maximin (Oise), sont préférables. Mais ici une autre observation se présente. Quand on emploie pour les corniches ou chéneaux des qualités de pierres dures, assez poreuses pour sécher rapidement et se débarrasser promptement de l'humidité, elles communiquent cette humidité, par l'effet de la capillarité et la propension de l'eau à descendre, aux assises inférieures formant les parements qui portent ces chéneaux ou corniches; alors, si ces parements ne sont pas élevés en pierres d'une nature âpre, poreuse et sèche, comme le vergelé, par exemple; s'ils sont composés de pierres quelque peu argileuses, comme le banc royal, ou la pierre franche, ou même le Saint-Leu, il se manifeste bientôt à leur surface une efflorescence de salpêtre, puis la décomposition se produit avec une effrayante rapidité : il se forme des soufflures, des *copeaux* de pierre, derrière lesquels le calcaire est réduit à l'état de sable.

» Nous avons vu souvent dans de vieux édifices des chéneaux ou corniches intacts surmontant des parements réduits en poussière. De même que, pour éviter l'action de l'humidité du sol sur les pierres en élévation, on étend une lame de plomb ou une couche de bitume sur le lit des assises dures du soubassement, il serait utile, dans bien des cas, d'opérer de la même manière pour bâtir des chéneaux ou corniches. Quant aux roches de Paris, dites roches de Bagneux, ou roche du Moulin, il faut autant que possible se garder de les employer dans les couronnements des édifices; ces roches contiennent toutes des lits argileux, et les chéneaux ou corniches de pierre dure de Bagneux se creusent en perdant à chaque hiver une croûte de quelques millimètres d'épaisseur, surtout si l'écoulement des eaux à leur surface ne se fait pas avec une grande rapidité. En général, les roches de Paris ne sont bonnes qu'en soubassement, et encore ne les ébousine-t-on jamais assez. La roche de Bagneux, qui porte jusqu'à 0,70 centimètres de hauteur, n'a que 0,40 à 0,50 centimètres de pierre pure d'argile.

» Les eaux pluviales agissent d'une manière particulière sur les pierres dures du bassin de Paris. Telle pierre qui résiste parfaitement à l'action directe de la pluie ne résiste pas au réjaillissement des gouttes d'eau. Ainsi, un chéneau de Bagneux, bien *ébousiné* et bien choisi ne s'altérera pas, et le bassin de pierre qui le surmonte, fût-il d'une qualité pareille, se décomposera près de ce chéneau, par suite du rejaillissement de la goutte de pluie. En effet, l'eau qui tombe directement lave et s'écoule rapidement par son abondance même; tandis que l'espèce de brouillard occasionné par le rejaillissement demeure sur la pierre, n'est pas enlevé par un courant, et finit par la pénétrer; une gelée survient, le chéneau est sec et le bassin est encore humide. Les corniches ou bandeaux formant des saillies presque horizontales, les chéneaux à fond plat produisent donc de fâcheux effets sur les pierres placées au-dessus, qu'elles soient dures ou tendres, surtout si elles contiennent quelque peu d'argile.

» Nous avons remarqué encore que pour les couronnements extrêmes, tels que pinacles, crêtes, fleurons, complétement isolés, les pierres qui résistent le mieux à Paris ne sont pas les pierres dures, les roches, mais bien le banc royal de l'Oise (Saint-Maximin), le vergelé, et, en général, toutes les pierres poreuses, sonores et âpres. A la longue, la pluie finit par user légèrement ces pierres tendres, mais elle ne les décompose pas, tandis que des roches compactes ou coquilleuses s'altèrent, s'effeuillent, et finissent par se percer et tomber en plaquettes. Les pierres de l'Oise, qui ne sont pas grasses, rendent l'eau avec autant de facilité et aussi rapidement qu'elles l'absorbent, tandis que les pierres dures la conservent, et, par cela même, lorsqu'elles sont exposées à des coups d'air vif au sommet des édifices, la gelée les fait éclater. Nous avons vu des vergelés de l'Oise, fraîchement tirés de la carrière, en plein hiver, être saisis par une forte gelée; il se forme alors à la surface une efflorescence de glace composée de cristaux qui n'ont pas moins de 0,02 centimètres de longueur, une sorte de *poil* serré fin, très-adhérent au parement: la pierre n'en souffre nullement : cela indique, au contraire, que l'ouverture extraordinaire de ses pores et la solidité de leurs parois lui permettent de se débarrasser immédiatement de l'eau, lorsque celle-ci tend à occuper un trop grand volume. En même temps que les cellules des pores résistent à la poussée de l'eau qui les congèle, elles sont assez ouvertes pour permettre aux cristaux de glace de se former à l'extérieur instantanément.

» Les pierres tendres du bassin de l'Oise ont encore une autre qualité : lorsqu'on les taille au sortir de la carrière, elles *jettent leur eau;* cette eau contient en dissolution une forte quantité de carbonate de chaux qui se cristallise au contact de l'air, et il se forme à la surface des parements fraîchement taillés une croûte dure qui, sans boucher les pores de la pierre, durcit singulièrement leurs parois. En effet, si l'on regarde au microscope un parement de vergelé de l'Oise, taillé au sortir de la carrière, on remarque que toutes les petites cellules, semblables à des cratères, sont tapissées d'une croûte de carbonate de chaux; cassez une vieille pierre, les cellules n'ont pas cet aspect, elles sont farineuses, remplies d'une sorte de poussière jaunâtre ayant l'aspect de la pierre pilée. Il est donc très-important de tailler les pierres tendres de l'Oise aussitôt après leur extraction; si l'on tarde trop, on perd l'effet conservateur de cette cristallisation qui ne se fait qu'à la surface et qu'autant que la pierre n'a pas perdu toute son eau de carrière. Il est encore plus important de ne pas ravaler des édifices qui sont bâtis depuis longtemps en vergelé, en Saint-Leu, en banc royal de

Méry, de Saint-Maximin, de l'abbaye du Val, de Troissy, etc. Ce ravalement tardif hâtera la décomposition de ces pierres qui sont *mortes* à l'intérieur, comme disent les tailleurs de pierre picards. Nous avons été à même d'observer des pierres de Saint-Leu posées depuis plusieurs siècles, et qui ne présentaient aucun signe d'altération; ces pierres, employées à d'autres usages, mais dans une position semblable, retaillées, ne tardaient pas à présenter un aspect sablonneux, et au bout de quelques années elles étaient en pleine décomposition.

» Quelques pierres dures se décomposent aussi plus facilement, lorsqu'on les retaille longtemps après leur emploi; le liais, le cliquart, ne retrouvent jamais la croûte métallique de leur premier parement. En général, nous le répétons à dessein, c'est hâter la décomposition des vieux parements que de les retailler.

» Aujourd'hui la plupart des carrières mentionnées dans le procès-verbal des experts nommés par Colbert sont épuisées, sauf celles de l'Oise, qui sont plus que jamais en pleine exploitation, et fourniront longtemps des matériaux à Paris. Mais nous ne devons pas regretter les pierres du bassin de Paris, et, sauf le vieux liais et le vieux cliquart que rien ne saurait remplacer, les pierres que le Soissonnais, la Bourgogne et Châtillon nous envoient sont bien supérieures à nos roches et à nos hauts bancs de Paris. Grâce à nos canaux et aux facilités de communication, nous avons depuis plusieurs années déjà, sur les chantiers de la capitale, les pierres de la Mause, de Dornecy, de Ravières, de Coutarnoux, qui réunissent toutes les qualités, grande hauteur de banc, égalité de grain, dureté et inaltérabilité; nous avons les pierres dures de Soissons, qui, bien choisies, sont excellentes et fort belles; on nous envoie de l'Oise des pierres non exploitées autrefois et d'un bon usage, telles que le Vallangoujard, la roche de Farget, charmante pierre facile à tailler, très-durable, résistant parfaitement à l'humidité et à la gelée, parfois *fileuse*, cependant. Nous verrons bientôt arriver sur le canal de la Villette la pierre de Savonnières, banc royal et pierre tendre exploités du côté de Châtillon-sur-Seine, et qui ont des qualités incomparables. Les matériaux ne nous manquent pas, il ne s'agit plus que de les bien employer. »

Ainsi parle un architecte consommé dans son art. Si j'avais communiqué ces observations à M. Paul Michelot, j'aurais amené une sorte de compromis entre la théorie et la pratique; j'ai préféré les lui laisser ignorer afin d'obtenir de cet ingénieur le résultat de ses observations dans leur intégrité première. Disons d'abord quelques mots sur sa mission. C'est M. Magne qui la lui a donnée, et qui devait la lui donner, si l'habitude des affaires, l'esprit ouvert à toutes les innovations fécondes, le travail obstiné au milieu des obsessions du système parlementaire, font les bons ministres en république comme en tous temps. Or, un bon ministre des travaux publics devait se préoccuper, aujourd'hui plus encore que du temps de Colbert, de l'emploi des matériaux dans ces immenses constructions faites sous sa responsabilité, et qui intéressent à la fois l'art et la sécurité des citoyens. M. Magne, ministre des travaux publics, prit donc, le 29 janvier 1852, un arrêté par lequel il chargeait M. Michelot, ingénieur des ponts et chaussées, de faire sous les ordres de M. Michal, ingénieur en chef, directeur de la navigation de la Seine, des recherches statistiques sur les lieux de production, la qualité et les prix de revient des pierres de construction, chaux et ciments employés dans le département de la Seine. C'était, comme on le voit, et sans connaître l'initiative de Colbert, à peu près la même mission que celle dont s'acquittèrent les architectes de Louis XIV. Quant à l'ingénieur chargé du travail, il était difficile de faire un meilleur choix, M. Michelot n'ayant pas seulement les connaissances pratiques voulues, mais possédant à un haut degré la suite dans les recherches, un grand ordre dans les travaux de classification, et enfin l'amour de la chose; ajoutons qu'il a trouvé dans son chef, M. Michal, une intelligence libérale qui apprécie les difficultés d'un pareil travail et sait l'encourager de tout son pouvoir.

Les recherches ordonnées par le ministre embrassent, en ce qui concerne spécialement les pierres de taille, un champ très-étendu, car Paris en reçoit aujourd'hui, non-seulement de toutes les parties du bassin tertiaire dont il est le centre, mais aussi des cantons jurassiques du nord de la Bourgogne et du Nivernais. Depuis le milieu du siècle dernier, mais surtout depuis ces dernières annnées, le développement imprimé aux travaux publics a fait ouvrir de toutes parts de nouvelles carrières, et le perfectionnement des voies de communication a permis à leurs produits d'arriver à Paris, pour y remplacer avec avantage les matériaux qu'avaient si longtemps fournis aux constructeurs les carrières exploitées dans la banlieue et sous plusieurs quartiers de la ville.

M. Michelot a cherché d'abord à connaître les ressources que présentaient les exploitations actuelles. Les renseignements recueillis auprès des ingénieurs des mines et des ponts et chaussées des départements, complétés par des visites réitérées aux carrières et aux chantiers de construction, lui ont fourni, pour les départements de la Seine et de Seine-et-Oise les éléments de tableaux statistiques comprenant toutes les exploitations de pierre de taille rangées par communes et localités, avec l'indication du nom du carrier, du mode d'exploitation et du nombre d'ouvriers employés; de la nature, de la hauteur réduite et du prix de vente des différents bancs utilisés, et des observations succinctes sur la qualité de ces bancs. L'exploration des départements de l'Oise et de Seine-et-Marne sera terminée dans l'année; celle des départements de l'Aisne, de l'Yonne, de la Côte-d'Or et de la Nièvre sera l'objet de la prochaine campagne. Aux tableaux statistiques et aux résumés qui les accompagnent, M. Michelot joint les coupes des principales carrières dessinées et cotées avec soin à l'échelle de 1 centimètre pour mètre. En multipliant ces coupes, qui sont déjà au nombre de cent vingt, en les rattachant entre elles par un ensemble

de nivellements, et en s'aidant, pour les comparer, des connaissances acquises sur la géologie du bassin de Paris depuis les admirables travaux de Brongniart et Cuvier, on arrive à suivre pas à pas, dans toute l'étendue du bassin parisien, les bancs applicables du calcaire grossier, à constater leurs variations de puissance et de structure, et à reconnaître ainsi les points où l'ouverture de nouvelles carrières pourrait être tentée avec des chances de succès.

Relativement à la qualité des pierres, l'observation fait connaître leur densité, leur composition chimique, leur résistance à l'écrasement ou à la rupture. M. Michelot a entrepris, de concert avec M. Delesse, ingénieur des mines, attaché à l'inspection des carrières de la Seine, une série d'expériences à ce sujet, se proposant notamment de rechercher comment la résistance des matériaux varie, d'une part suivant leur nature, leur forme et leurs dimensions, de l'autre suivant le plus ou moins de temps qu'ils sont extraits des carrières, ou qu'ils sont chargés dans les édifices, enfin suivant le plus ou moins d'humidité qu'ils absorbent, données importantes qu'une longue expérience fournit à quelques architectes, attentifs observateurs, mais qui seront réduites en théorie pour la première fois et mises désormais à la disposition de tous les constructeurs.

La durée probable des matériaux est aussi l'objet de ses études. Le grain de la pierre, sa manière d'être à la taille, les parties tendres ou marneuses qu'on y remarque, fournissent bien des indices sur la tendance à geler ou à se décomposer, mais c'est surtout à l'expérience prolongée qu'il faut demander des enseignements à cet égard, et l'examen des matériaux employés dans les anciens monuments constitue nécessairement une partie essentielle des recherches statistiques. M. Michelot a déjà recueilli dans ses courses une collection nombreuse d'échantillons représentant tous les bancs exploités. Je les ai vus chez lui rangés par localité et par ordre de superposition, à côté des pierres soumises aux épreuves de résistance et des matériaux employés dans plusieurs constructions anciennes. En puisant dans cette collection, destinée aux écoles des ponts et chaussées et des mines, il serait possible de restituer, au moins en partie, celle qui avait été formée par les académiciens de 1678 et qu'on regrette vivement de ne pas avoir sous les yeux en lisant leur rapport.

Le plan de ce travail montre toute l'importance qu'il est susceptible d'acquérir; on peut seulement regretter que, pour sa plus parfaite exécution, un architecte n'ait pas été adjoint à l'ingénieur.

J'ai trouvé M. Michelot déjà assez avancé dans ses investigations pour pouvoir lui demander des annotations qui ajoutent beaucoup d'intérêt au mémoire des architectes du roi. Je crois superflu de faire ressortir l'utilité de ses coupes, la scrupuleuse fidélité de ses cotes et dessins, l'exactitude de ses informations toutes puisées sur les lieux. Ses recherches ne s'étant pas étendues jusqu'en Normandie, où les académiciens poussèrent leur tournée, nous avons trouvé dans M. Desmarets, l'habile architecte du département de la Seine-Inférieure, un suppléant bien informé.

Les notes de M. Viollet Le Duc sont signées des initiales V. Le D., celle de M. Paul Michelot des lettres P. M., et celle enfin de M. Desmarets de la lettre D.

Je pourrais parler des notes qui ne sont pas signées, parce qu'elles m'appartiennent, mais je n'ai d'autre mérite que de les avoir faites sobres et concises. Indiquer le sort des monuments, l'état présent des uns, les lieux où se sont réfugiés les débris des autres, m'a semblé suffisant, aujourd'hui que les compilations et les redites ont fait leur temps. Les érudits me sauront gré de n'avoir pas transporté dans ces annotations les livres que nous avons tous dans nos bibliothèques.

Faut-il expliquer comment ce curieux document est resté inédit (1)? cela importe peu; pourquoi j'ai cru devoir

(1) M. Héricart de Thury a eu connaissance de ce mémoire, et il en a fait usage dans le second chapitre de sa description des catacombes de Paris. Je vais rapporter le court extrait qu'il en donne et les conclusions qu'il en tire. On remarquera, dans son résumé des désignations modernes, elle correspondent aux noms anciens donnés dans le rapport.

« Il est difficile, ou même impossible, de déterminer présisément aujourd'hui à quelle époque les carrières des environs de Paris ont commencé à être mises en exploitation. Les premières extractions furent infailliblement faites, à découvert et par tranchées ouvertes, dans les flancs des collines qui entouraient la *Lutetia Parisiorum*. Nous retrouvons encore des vestiges de ces premières exploitations au bas de la montagne Sainte-Geneviève, et l'on en suit les traces sur les rives de l'ancien lit de la Bièvre, dans l'emplacement de l'abbaye Saint-Victor, celui du Jardin des plantes, et le faubourg Saint-Marcel.

» Jusqu'au XIIe siècle, les palais, les temples et les autres monuments publics de cette ville, furent construits en pierres des carrières de ce faubourg et celles qui furent ensuite ouvertes au midi des remparts de Paris, vers les places Saint-Michel, de l'Odéon, du Panthéon, des Chartreux, et des barrières d'Enfer et Saint-Jacques, vers lesquelles sont établies les catacombes.

» Dans le procès-verbal de la reconnaissance de tous les édifices anciens de la ville de Paris, par ordre de Colbert, commencée le 11 juillet 1678, et terminée le 10 avril 1679, on voit que les architectes du roi s'attachèrent d'abord particulièment à bien connaître les différentes espèces ou qualités de pierres que fournissaient les carrières des environs de Paris, afin de pouvoir déterminer ensuite celles qui avaient dû fournir les matériaux de tel ou tel édifice; et c'est ainsi qu'ils parvinrent à reconnaître :

» 1° Que les premières assises de l'église Saint-Étienne des Grés, dans laquelle saint Denis célébra sa première messe, lorsqu'il vint à Paris, vers l'an 251, suivant le sentiment de nos meilleurs auteurs, étaient d'appareil de cliquart et de franc haut banc, qui avaient dû être tirés des carrières des rives de la Bièvre, alors campagne et vignoble, et aujourd'hui faubourg Saint-Victor, Saint-Marceau, Saint-Hippolyte et Saint-Jacques. C'est dans le clos Saint-Victor que se trouvait l'emplacement des arènes de l'ancien amphitéâtre, qui avait probablement été établi dans une grande carrière primitivement exploitée à découvert, et dont la place avait dû en effet préparer le local et le disposer favorablement pour leur construction;

» 2° Que les parties de pierre des vestiges du palais des Thermes de Julien sont de cliquart et liais dur des mêmes carrières;

» 3° Que les plus anciennes constructions de l'abbaye Sainte-Geneviève, commencées sous Clovis, vers l'an 500, étaient de cliquart et haut banc franc du faubourg Saint-Marcel;

» 4° Que le portail de Saint-Julien le Pauvre, où demeura Grégoire de Tours, sous Chilpéric, en 587, était construit en cliquart des mêmes carières;

» 5° Que la Tour Notre-Dame des Bois, construite dans l'ancien cimetière des Innocents, à une époque reculée, et, dit-on, pour protéger à la fois l'en-

le publier? évidemment parce qu'il m'a intéressé. Je dirai seulement que j'ai suivi la copie de la Bibliothèque nationale (1), en me conformant entièrement à son orthographe, et après m'être assuré qu'elle contient tout ce qui a été transcrit dans les registres des procès-verbaux de l'Académie.

Comte DE LABORDE.

---

trée de la ville, et l'hospice Sainte-Catherine, établi au pied d'une forêt qui s'étendait jusqu'aux Champeaux, aujourd'hui les halles, était bâtie en cliquart et haut banc franc des carrières des bords de la Bièvre;

» 6° Qu'à l'abbaye Saint-Martin des Champs, ancien palais de Robert, fils de Hugues Capet, toutes les construtions antérieures à l'an 1067, faites par Philippe, fils de Henri, étaient également en cliquart et haut banc franc des mêmes carrières;

» 7° Que les premières assises des premiers bâtiments de l'abbaye Saint-Germain des Prés, bâtie en 1245, étaient de cliquart et liais des carrières voisines de la voie inférieure (rue Inférieure ou d'Enfer), celles des Chartreux et du boulevard d'Enfer au Mont-Parnasse;

» 8° Que toutes les parties de Notre-Dame construites en l'an 1257 sont de cliquart, de liais dur et de haut banc franc des faubourgs Saint-Michel, Saint Jacques et Saint-Marcel;

» 9° Que les croix Mont-Joie, posées sur la route de Saint-Denis, par ordre de Philippe III, après la pompe funèbre de saint Louis, son père, mort en 1270, étaient de liais des Chartreux et du Mont-Parnasse;

» 10° Que le couvent des Cordeliers, du faubourg Saint-Marcel, établi dans l'ancien palais de la reine Marguerite, femme de saint Louis, qui le donna auxdites religieuses l'an 1294, était de cliquart et haut banc franc, pris dans les carrières des environs, sur le bord de la Bièvre ou du marché aux chevaux;

» 11° Que la grande tour carrée du Temple, construite l'an 1306, était de haut banc franc et liais du faubourg Saint-Jacques et du Mont-Souris;

» 12° Que l'abbaye des Bernardins, commencée en 1336 par Benoît XII, natif de Toulouse, était en grande partie des carrières du faubourg Saint-Marcel;

» 13° Que les parties basses de l'église de Saint-Séverin, bâties en 1347, sont toutes de la pierre dure des carrières du faubourg Saint-Jacques et du Mont-Souris, sur Gentilly;

» 14° Que toutes les constructions de l'Hôtel-Dieu antérieures à celles de 1385 sont de pierre dure des mêmes carrières, etc., etc.

» D'où il paraît que ce n'est que vers le milieu du XIIIe siècle que l'on commença à amener à Paris les pierres des carrières de Saint-Leu, Trossy, l'Isle-Adam, Vergelet, etc., et qu'elles n'y furent employées que dans les parties supérieures des édifices; les carrières de Paris leur fournissant les matériaux des premières assises.

» D'après l'ancienneté de l'exploitation, qui remonte, on vient de le voir, aux premiers temps de la ville de Paris, et d'après l'activité qui y a été constamment apportée, pour répondre aux besoins sans cesse renaissants de cette grande cité, on peut juger et apprécier l'étendue des vides et des excavations qui ont dû en être la conséquence naturelle. Du moment que l'exploitation à découvert devint trop pénible ou trop dispendieuse, par l'effet des déblais et de l'épaisseur du recouvrement de la masse de pierre, les travaux se firent par galeries souterraines communiquant dans de grandes excavations, le plus souvent irrégulières et soutenues sur des piliers de pierre, isolés et ménagés dans la masse.

» Ce ne fut que plus tard que l'usage des puits s'introduisit et probablement lorsque la pierre commença à s'épuiser sur les flancs des collines.

» La quantité de la masse, sa solidité, l'état ou les dimensions des piliers, ont déterminé la hauteur des excavations des anciens. Le plus communément leur extraction a été faite sur 5 à 6 mètres de hauteur, mais souvent elle a été beaucoup au delà. De nombreux ateliers étaient établis dans ces carrières, dont les galeries étaient assez spacieuses pour que les voitures en pussent parcourir toute l'étendue, comme il est facile encore de le juger aujourd'hui par les charrières tracées sur le sol des carrières. »

(1) Un volume in-folio de 57 feuillets écrits à longues lignes, relié aux armes et chiffres de Colbert, n° 262.

RAPPORT DEMANDÉ PAR COLBERT

EN 1678.

A L'ACADÉMIE D'ARCHITECTURE.

LISTE DES MONUMENTS ET DES CARRIÈRES VISITÉS PAR LES ARCHITECTES DU ROI.

(Les chiffres correspondent à ceux des sections du texte.)

1. Église de Saint-Séverin, à Paris.
2. Couvent des Jacobins, rue Saint-Jacques.
3. Les Chartreux.
4. Nostre-Dame des Champs.
5. Les Bernardins.
6. Maison de M. de Vaurouy, rue des Bernardins.
7. Croix de pierre sur le chemin de Saint-Denis.
8. Sépulture des Valois.
9. Église de Saint-Denis.
10. Fontaine des Saints-Innocents.
11. Ancien Louvre.
12. Petit Bourbon.
13. Bastiment neuf du Louvre.
14. Église de Nostre-Dame de Paris.
15. Cloistre Nostre-Dame.
16. Saint-Denis du Pas.
17. Bas-costés de l'église Nostre-Dame.
18. Maison particulière dans le cloistre Notre-Dame.
19. Hostel de Cluny.
20. Maison des Thermes.
21. Église de Nostre-Dame de Paris
22. Archevesché.
23. Saint-Jean le Rond.
24. Sainte-Geneviesve des Ardents.
25. Hostel-Dieu.
26. Saint-Martin des Champs.
27. Le Petit Chastelet.
28. Saint-Julien le Pauvre.
29. Collége de Picardie.
30. Le Louvre.
31. Les Tuilleries.
32. Abbaye Sainte-Geneviesve,
33. Saint-Estienne du Mont.
34. Saint-Estienne des Grecs.
35. Abbaye de Saint-Victor.
36. Les Célestins.
37. Carrières derrière les Chartreux.
38. Carrières derrière l'Institution de l'Oratoire.
39. Église de l'Institution de l'Oratoire.
40. Carrière vers Vaugirard.
41. Cordelières de Saint-Marcel.
42. Carrières Saint-Denis.
43. Abbaye de Saint-Denis.
44. Saint-Denis de l'Estrée.
45. Église de Saint-Sulpice.
46. Abbaye de Saint-Germain des Prés.
47. Cimetière des Saints-Innocents.
48. Église de Sainte-Opportune.

49. Hospital de Sainte-Catherine.
50. Hostel de ville.
51. Portail Saint-Gervais.
52. Église des Jésuites, rue Saint-Antoine.
53. Le Temple.
54. Église de Saint-Jacques la Boucherie.
55. Château d'Ecouen.
56. Abbaye de Royaumont.
57. Carrières de Trossy.
58. Liais de Senlis.
59. Carrières de Saint-Leu.
60. Pontoise.
61. Église Nostre-Dame de Pontoise.
62. Église de Saint-André.
63. Carrières des religieuses anglaises.
64. Carrières de Lange.
65. Carrières des Fossez.
66. Carrière du Val-Armé.
67. Carrière de la maison de Choul.
68. Carrière de l'Hermitage.
69. Abbaye Saint-Martin.
70. Abbaye de Maubuisson.
71. Carrières de Fescan.
72. Pont de Charenton.
73. Palais du Luxembourg.
74. Carrière de Meudon.
75. Château de Meudon.
76. Église et carrières de Vitry.
77. Carrières de Montesson.
78. Château neuf de Saint-Germain.
79. Vieux château de Saint-Germain.
80. Église de Poissy.
81. Carrières de Meulan.
82. Carrières de Tessancourt.
83. Carrières des Célestins de Mante.
84. Église de Nostre-Dame de Mante.
85. Carrière proche de Vernon.
86. Carrières de Vernon.
87. Carrière du Bassin.
88. Églises de Vernonnet.
89. Église de Nostre-Dame de Vernon.
90. Chapelle de Saint-Jacques.
91. Les Cordeliers.
92. Château de Gaillon.
93. Les Chartreux, proche Gaillon.
94. Pont-de-l'Arche.
95. Abbaye de Bonport.
96. Abbaye de Saint-Ouen de Rouen.
97. Églises de Rouen.
98. Palais de Rouen.
99. Piles du pont de Rouen.
100. Nostre-Dame de Rouen.
101. Palais archiépiscopal.
102. Maison de M. le président de La Ferté.
103. Fontaine de la Pucelle.
104. Carrières de Sainte-Barbe.
105. Carrières de Diepedale.
106. Abbaye de Saint-George.
107. Maison de Geneté.
108. Carrière du Val des Leus.
109. Église de Saint-Godard.
110. Carrières de Louviers.
111. Église de Louviers.
112. Abbaye de la Croix.
113. Chasteau d'Anet.
114. Chapelle hors le chasteau d'Anet.
115. Église de Saint-Lin d'Anet.
116. Église du chasteau de Dreux.
117. Église de Nostre-Dame de Chartres.
118. Abbaye de Saint-Père.
119. Église Saint-André.
120. Carrières de Berchère, Rosé, Ver, Amprainville et Prauille en Beausse.
121. Église des Jacobins de Chartres.
122. Église et chasteau de Marcoussy.
123. Chasteau de Madrid.
124. Carrières de Saint-Cloud.
125. Carrières de Montrouge.

Le vnziesme juillet mil six cens soixante dix huict, monsieur Perrault, controlleur général des bastimens du Roy, étant venu à l'Académie royalle d'architecture, auroit fait voir aux architectes de sa Majesté qui la composent, un ordre de Monseigneur Colbert surjntendant des bastimens, tendant à ce que ils eussent à visiter incessamment toutes les anciennes églises, et bastimens de Paris et des enuirons, pour examiner la qualité des pierres dont ils sont bastis, celles qui ont subcisté en leur entier, et celles qui ont esté endommagées par l'air, l'humidité, le soleil et la lune (1), de quelles carrières elles ont esté tirées, si les carrières subcistent, et former leurs jugemens sur la différente qualité des pierres.

1. Église de Saint-Seurin. — En exécution duquel ordre, le 13e juillet audit an, on se serait transporté à l'église de Saint-Seurin, prés la rue Saint-Jacques (2), comme estant l'une des quatre plus anciennes églises de Paris. Les trois autres étoient Saint-Julien le Pauvre (3), Saint-Étienne des Grecs (4), et Saint-Bacchus que l'on ne connoist plus, et dont il faut que le tiltre ait changé. Cette église de Saint-Seurin estoit desja considérable soubs Robert, fils de Henry premier, et il y avoit long-temps qu'elle avoit esté bastie dans le mesme lieu où Saint-Seurin, que l'on nommoit le solitaire, demeuroit, qui estoit du temps de Childebert.

Comme cette église a esté accreüe et beaucoup augmentée en différens temps, il est mal aisé de juger ce qui peut rester de sa première fondation. Ce que l'on a seulement remarqué, c'est que les pierres qui sont les premières employées et qui paroissent les plus vieilles, sont pierres dures de Paris.

Considérant l'éléuation de l'église du costé du cimetière qui regarde le midy, on a veu qu'il y a de la pierre dure et du Saint-Leu ; que ce qui est de pierre dure est fort gasté par le temps, la pluye, et que la pierre tendre qui est de Trossy, de haut apareil, se trouve saine et entière jusques aux moindres moulures. Toutes ces pierres sont plus noires et

plus couuertes d'vne espèce de crasse du costé du nord que des autres costez (1).

L'on a observé que les pilliers boutans, et les petits arcs-boutans autour du cœur sont de Trossy couuerts de hault ban ; et les pignons du costé du cimetière sont aussy du Trossy, les grands arscboutans du costé de la nef sont de hault ban.

La tour est toute de pierre dure, et par l'jnscription qui est marquée en bas, on voit quelle a esté bastie en 1347 (5). Il y a quelque apparence qu'elle est plus ancienne qu'une grande partie de l'église, et que ce qui est basti de Trossy est le plus nouueau et le dernier fait. A l'esgard de toutes les pierres tant dures que tendres, on a reconnu que celles qui sont endommagées le sont par vne mauuaise qualité de chaque pierre en particulier qui se trouve defectueuse par le mauuais appareil, et non par la nature de toutes les pierres en général qui sont très-bonnes.

2. Couuent des Jacobins, *rue Saint-Jacques* (6). — Ensuite nous aurions esté aux Jacobins de la rue Saint-Jacques. L'église et le monastère ont esté bastis par Saint Louis, il y a bien apparence que l'église et le monastère ont esté accreus en différens temps. Car le cloistre a esté rebasti de neuf des libéralitez de Nicolas Hennequin, bourgeois de Paris, en 1556. Et les escoles, qui est un beau bastiment de pierre dure, de Saint-Leu, bien conservé, fut commencé par un religieux de la maison, abbé de Saint-Jean d'Amiens, qui mourut en 1550, et continuées par un autre abbé, mais demeurèrent imparfaites jusques en 1609, qu'ont les fit couurir, et l'on voit mesme qu'il y a des naissances d'arcs qui marquent qu'elles devoient estre voutées.

Or, il est vrai que dans ces derniers bastimens d'escoles, et dans les chapelles augmentées et jointes à l'église, les pierres de Trossy sont bien conseruées, et plus entières que les anciennes pierres dures.

Cependant ce qui parroist des premiers édifices et du temps de Saint Louis (comme le réfectoire qui alloit jusques au delà des murs de la ville, comme il est aisé de juger par les anciens restes (7) qu'on y voit, et qui est tout de pierre très-dure) est assez bien conservé, eû esgard au temps qu'il a esté basty qui est 300 ans avant les Escoles.

3. Les Chartreux (8). — Aux Chartreux l'on a fait la mesme observation. C'est a dire que les anciens bastimens sont tous de pierres dures des carrières du lieu, fort bien conservées, ce qui est plus nouuellement basty de pierre de Trossy est aussy très-entier, ce qui prouient sans doute du soin qu'on a eu de n'employer que des pierres bien choisies.

4. Nostre Dame des Champs (9). — Pour le bastiment de Nostre-Dame-des-Champs, qui est fort ancien, on n'a pû bien voir que la face de deuant qui a esté restaurée en 1608 auec de la pierre dure des Chartreux, coquilleuse, dont le grain est gros ; les pilliers boutans sont de Saint-Leu.

5. Les Bernardins (10). — L'on s'est tranporté aux Bernardins. Ce fut le pape Benoist 12, natif de Toulouse, et qui avoit esté religieux de Citeaux, qui commença l'an 1336 à faire bastir l'église et la maison, et après son décedz, un cardinal de la mesme ville (11) la fit continuer jusques au portail qui reste à achever. La pluspart des bastimens sont de pierre dure. Il y a aussi plusieurs endroits de l'église qui sont de pierre dure, mais tout le hault et mesme tout ce qui n'est pas acheué et qui est exposé depuis longtemps aux injures de l'air est de pierre de Saint-Leu, fort bien conseruée et entière : s'il y a quelque chose de gasté, se sont quelques endroits où l'herbe a creû et où les joints se sont pourris ; mais toutes les pierres sont très-belles.

6. Maison de M. de Vaurouy, *rue des Bernardins* 12. — Dans la mesme rue des Bernardins, nous avons veu une maison appartenant aux héritiers de M. de Vaurouy, bastie du temps du Primatice, abbé de Saint-Martin, c'est à dire vers le milieu du dernier siècle, par ce qu'il y a vne gallerie basse ornée de peinture à fresque de messire Nicolo (13), qui travaillait en ce temps là soubs la conduitte de l'abbé de Saint-Martin. Les premières assises du bastiment sont de pierre dure ; au-dessus jusques au premier estage, les pierres sont de Saint-Leu, et du premier étage en hault, elles sont de Trossy. Ces dernières sont fort bien choisies, ont beaucoup durcy, et ont conservé une grande beauté dans le vif des arrestes de toutes les moulures et de la sculpture que l'on y voit en quantité et très délicate, et il paroist en ce bastiment la différence qu'il y a entre les pierres de Saint-Leu et celles de Trossy qui sont beaucoup meilleures.

Du 14e juillet.

7. Croix de pierre *sur le chemin de Saint-Denis.* — Nous nons sommes transportez à Saint-Denis en France, et en allant nous aurions examiné la pierre dont sont faites les croix ou Montjoyes (14) qui sont sur le chemin que nous aurions reconnues estre très dure, et le grain fin comme de liais. Il y en qui sont mises de lict en parement, le tout est fort bien conserué quoy quelles soient fort anciennes, ayant esté posées soubs le règne de Philippe 3e, dit le Hardy, qui voulut par là laisser des marques à la postérité de la pompe funèbre du Roy Saint Louis son père, mort en 1270.

8. Sépulture des Valois (15). — A Saint-Denis, on examina la sépulture des Valois, que Catherine de Medicis fist bastir soubs le régne de Henry 3. Par le dehors on la trouuée bastie de plusieurs sortes de pierres, scauoir, les premières

(1) Cette observation est parfaitement fondée : la pierre dure de Paris résiste évidemment mieux à la charge que la pierre tendre; mais dans certaines positions elle se détériore plus rapidement. Il n'est pas rare de voir, dans de vieux édifices, les roches de la plaine profondément exfoliées par l'action successive de la pluie et de la gelée, tandis que des pierres tendres, telles que celles de Troissy ou de Saint-Leu, conservent leurs parements intacts à cause de leur porosité. Presque toutes les pierres dures de Paris contiennent des portions marneuses et argileuses qui provoquent leur décomposition, tandis que le Vergelé, par exemple, poreux, sonore, égal de grain, âpre et sans mélange d'argile, se revêt d'une patine ou croûte qui le rend presque indestructible. V. Le D.

assises de pierre dure, les bases des colonnes de pierre semblable aux bases et aux croix qui sont sur le chemin de Saint-Denis ; et le reste du bastiment de pierre de Saint-Leu, à la réserue des cymaises qui sont de pierre dure pareilles à celle des bases.

9. Eglise de Saint-Denis (16). — Ensuite on a monté en haut de l'église de l'abbaye, qui est bastie de pierre dure, et en quelques endroits il y a du Saint-Leu, ou plustost de la pierre tendre des mesmes carrières dont la pierre dure à esté tirée, par ce qu'on a reconnu que dans les anciens édifices, qui sont tous de pierre dure, on n'y mesloit point encore de Saint-Leu (1).

Et l'on a remarqué dans tous ceux que l'on a visitez jusques icy, de quelque exposition qu'ils soient, que la pierre qui est la plus belle, la plus entiere et la mieux conseruée est celle de Trossy, non-seulement dans le plain des murs, mais aussi dans toutes les moulures, bas-reliefs et corps saillans ; il est vrai aussi qu'on n'a pas veu de pierre de Saint-Leu employée deuant le 12e siècle, dans tout ce qu'on a veu jusques à ce jour, et qu'une grande partie de l'église Saint-Denis est bastie de pierres dures plusieurs années auparavant.

L'on a aussi observé dans tous les bastiments que les pierres qui sont saines et entières ont esté taillées jusques au vif, et que celles qui sont gastées ou endommagées de la pluye et de l'air ne sont telles que par le mauuais choix qu'on en a fait, et la négligence qu'on a eu d'en oster le bouzin, comme aussy de ce que quelques-unes ont esté mises de lict en parement par l'ignorance des appareilleurs.

10. Fontaine des Saints-Innocents. — Au retour de Saint-Denis, l'on a esté voir la fontaine des Saints-Innocents, qu'on a trouuée bastie de pierre de liais dure jusques au premier estage, et le reste de liais doux bien conseruée à quelques endroits des bases près, du costé de la rue de Saint-Denis (17), dont la pierre a esté mal choisie.

Ainsi, l'on a jugé par l'obseruation de tous ces differents edifices que pour bastir solidement, de durée et auec une beauté extérieure, l'on doit se seruir de pierre dure dans les embasements, comme celle de Saint-Cloud, ou autre bien choisie et bien ébousinée, et que dans le reste on peut employer la pierre de Trossy, qui est la plus belle, la plus blanche, qui dure et résiste aux injures de l'air, et par ce encore qu'elle est du plus hault appareil que le liais, dont on pourroit faire (usage) pour tous les bazes des colonnes et les cymaises des corniches comme on a fait au tombeau des Valois.

(1) Nous n'avons vu, dans l'église de Saint-Denis, que peu de matériaux provenant des carrières de l'Oise. Les parties anciennes de l'église de Saint-Denis, celles qui datent du XIIe siècle, sont bâties de liais, de cliquart, de pierres qui paraissent provenir des carrières Saint-Denis lesquelles appartenaient à l'abbaye), et même de pierre de Nanterre. Ces matériaux sont de médiocre qualité, comme chacun sait. Quant à la partie bâtie sous le règne de saint Louis, on y rencontre beaucoup de liais et de cliquart dans les parties inférieures, des pierres de Pontoise, des petites roches de la plaine qui sont analogues à ce que l'on appelle aujourd'hui la roche du Moulin, et de la lambourde. V. Le D.

Du 18e juillet 1678.

11. Ancien Louure. — L'on a esté au Vieux Louure, dont la porte qui reste encore près le Jeu de paume (18), et qui regarde le leuant est construitte par en bas de trois assises de pierres dures jugées estre de Cliquart, des enuirons des Chartreux, de 12 à 13 pouces d'appareil et très-bien conseruées, on a pris un eschantillon (19).

Les pieds droits, les vousoirs de la porte et les jambes sous poutres qui sont en face dudict bastiment du costé du leuant sont de pierre de Saint-Leu fort bien conseruées de mesmes l'eschantillon n° 2. Quoy que ce bastiment soit vieil il n'y a pas apparence que ce soit l'ancienne porte du premier bastiment du Louure, que Philippes Auguste fit acheuer en l'an 1214.

12. Petit Bourbon. — De la on a esté au petit Bourbon (20) que Louis 3e duc de Bourbon auoit fait bastir, et que Charles Ve au commencement de son regne qui fut en 1364 fist rebastir et accroistre. Dans ce qui reste de cet ancien Palais les pierres du costé du Nord sont de pierre dure de franc cliquart d'un pied d'apareil prises aux enuirons des Chartreux bien conseruées, et telles qu'il parroist par le n° 3.

Celles du costé du leuant et du couchant sont semblables à celles du Nort.

Du costé du Leuant il y a des larmiers saillans qui sont fort bien conseruez ; de mesme que du costé du couchant ou il y a des feuillages aux chapiteaux des colonnes de mesme pierre, et dont les costes des feuilles sont encore parfaitement bien marquées. L'eschantillon de la pierre est numérotée 4.

Les pierres qui forment les arcs du costé du couchant paroissent d'une mesme carrière, mais de différens bancs. Les eschantillons n° 5 ont esté rompus d'un mesme arc en différens endroits, et mesme d'une mesme pierre de 13 à 14 pouces d'apareil que l'on croit bon banc dur.

Du costé du midy les pierres sont plus gastées, les larmiers plus endommagez par l'air, la pluye, ou le voisinage de la riuière. La pierre paroist mesme différente de celle des autres costez quoy qu'il n'y ait pas apparence qu'elle soit d'une autre carrière, si ce n'est que cet endroit fust une partie de ce que Charles V rebastit et augmenta, ou de l'ancien bastiment. La pierre est telle que l'eschantillon n° 6.

La balustrade qui a esté démolie du costé de la riuiere et exposée au midy, estoit de pierre de franc cliquart tel que l'eschantillon n° 7

13. Bastiment neuf du Louure. — On a aussi obserué au bastiment neuf du Louure qu'il y a de la pierre de Saint-Cloud qu'on a employée au zocle, attenant au portail, tant du costé du levant qu'à celui du septentrion, laquelle se gaste et devient farineuse.

Du 19e juillet.

14. Église de N.-D. de Paris. — Continuant à visiter les

églises et bastimens de Paris suivant l'ordre réitérée de Monseigneur Colbert, nous serions transportez au cloistre de l'église Nostre-Dame. Cette église a esté bastie en differens temps ; l'on tient qu'elle fut bastie la premiere fois par Childebert l'an 522. Que Robert fils de Hugues Capet commença à la rebastir tout de nouueau, et qu'en suite elle fut continuée par ses successeurs Philippes 1, Lois le Gros, Louis le Jeune, Philippes 2. D'autres disent qu'elle fut commencée sous le règne de Charlemagne par Hercandus 42e Euesque de Paris qui décéda l'an 826, et qu'elle fut continuée et augmentée par l'Euesque Maurice soubs Philippes Auguste.

Nous avons considéré les pierres de la porte dans le cloistre du costé du nort, dont nous aurions trouvé les deux premières assises de cliquart dur de petit appareil comme l'eschantillon n° 8.

Les assises au dessus sont du hault ban comme l'eschantillon n° 9.

Il y a dans le Paruis une grande figure, d'une homme (21) tenant un liure, dont la pierre est de cliquart comme le n° 10.

Pour les figures qui sont autour de l'église on a reconnu qu'il y en a de grandes qui sont les plus basses près la porte du costé du nort, lesquelles sont de Saint-Leu comme le n° 11.

Mais pour les petites figures et bas-reliefs qui sont au-dessoubs, et à la portée de la main, elles sont de cliquart, le tout fort bien conserué, les grandes ne paroissent pas si anciennes que le bastiment.

15. Cloistre Nostre-Dame. — Derrière l'église de Nostre-Dame, dans le lieu où on tient le chapitre, il y a un cloistre fort ancien (22), dont les colonnes qui régnent autour sont de cliquart dur comme le n° 12.

16. Saint-Denis du Pas. — Proche de là est l'église de Saint-Denis du Pas (23) dont les pilliers boutans du costé du portail et exposez au couchant sont du hault ban de petit apareil comme le n° 13. L'on y a remarqué des pierres qui sont toutes mangées estant posées de lict en parement comme le n° 13 †.

L'on a aussy reconnu que les petites colonnes qui sont à costé de la porte de la mesme église de Saint-Denis du Pas sont de cliquart dur comme l'échantillon marqué *. L'on tient cette église et le cloistre dont on vient de parler plus anciens que la grande église de Nostre-Dame estant une des premieres qui fut bastie à Paris.

17. Bas costés de l'église Nostre-Dame. — L'on a obserué que les pierres des bas costez de la grande église, tant du costé du midy que du costé du nort, sont fort endommagées depuis les tours jusques à la croisée et paroissent plus vieilles que le reste qui semble aussi d'une architecture différente.

La porte du costé du midy vers l'archeuesché est de cliquart et de hault ban dans ses premières assises comme sont les n° 14. Cette porte a esté commencée en 1257 (24) comme il est ecrit à costé, et paroist bien n'estre pas si ancienne que le reste.

Le grand portail de l'église qui regarde le couchant est de pierre de cliquart de mesme que les premieres grandes figures qu'on y voit.

18. Maison particulière dans le cloistre Nostre-Dame.— L'on a aussy veu une maison scize dans le mesme cloistre de Notre-Dame qui paroist estre bastie il y a plus de cent ans, les pierres des premières assises sont de cliquart et le reste de Saint-Leu, le tout bien conserué, on n'a veu que la face qui est sur la cour, et qui regarde le midy. La porte, et entrée de la cour a ses piedroits de bon ban, et ses fermetures de Saint-Leu aussy bien conservées. Cette partie paroist plus ancienne que la maison.

19. Hostel de Cluny.—On est allé en suitte dans la rue des Mathurins à l'hostel de Clugny qui est basty de pierre dure dans les premières assises, et le reste de Saint-Leu fort beau et fort bien conserué.

20. Maison des Thermes. — On a veu aussy, par ce costé, à l'extérieur, des murs de ce qui reste des Thermes de Julien l'Apostat; ils sont construits en paremens de quatre rangs de brique par bandes, et six rangs de moislon entre les briques, lesdits moellons taillez de liais très-dur, de 4 pouces sur 6 pouces de face, ayant environ 8 pouces de queue.

En l'an 1324, on appelait encore l'hostel de Clugny la maison des Thermes; Jean Courtenay l'auoit vendue quelques années auparavant à l'éuesque de Bayeux. Jacques d'Amboise, abbé de Clugny, la fit en suitte rebastir tout de neuf, on ne sait pas en quelle année (25).

Du 21 juillet.

21. Église de N.-D. de Paris. — On est allé pour la seconde fois visiter l'église de Nostre-Dame, et les tours qui estoient fermées la première fois qu'on y alla; elles sont toutes basties de pierre dure de cliquart et de hault ban de petit apareil, bien conseruées comme aussi tout le reste de l'église (1); on a pris les pièces marquées ⊠ ⊠.

22. Archevesché. — On a aussi esté à l'archeuesché dont les vieux murs sont fort anciens et semblables à la tour, qui sert de geolle, qu'on dit avoir esté bastie par l'euesque Maurice qui mourut en 1196. Toutes les pierres sont de cliquart fort dures, comme le n° 15, quelques-unes endommagées du

(1) Cette observation n'est pas complétement exacte : les larmiers balustrades, colonnes, chapiteaux et arcatures des tours sont en effet en cliquart très-haut, mais le corps de la construction des tours de Notre-Dame se compose de pierres provenant très-certainement des carrières de la butte Saint-Jacques; on y remarque, entremêlées, des pierres fort dures, coquilleuses et semblables à la roche de Bagneux et à la roche du Moulin, des pierres d'un grain fin compacte assez semblable à la pierre franche mais d'une bien meilleure qualité, puis des assises d'une hauteur de 0m,70 à 0m,80, d'une pierre fine blanche (haut banc des carrières des Chartreux ou de la butte Saint-Jacques), assez semblable au banc royal de l'Oise, mais plus sèche et qui s'est admirablement conservée. Nous ne trouvons plus cette nature de pierre dans les carrières des environs de Paris ; la grande corniche à double rang de crochets du sommet des deux tours est entièrement bâtie avec ces matériaux. En général, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, les pierres dures autres que le cliquart se trouvaient très-profondément rongées par la gelée, tandis que les matériaux plus tendres sont restés intacts. V. Le D.

costé du midy plus que des autres costez principalement celles qui se trouvent soubz l'esgoust des gargouilles. Il y a aussy du hault ban meslé parmy, comme le n° 16. Le hault ban qui est aux premières assises est pareil au n° 17.

23. Saint-Jean le Rond (26). — L'église de Saint-Jean le Rond est bastie de pierre semblable à celle de l'église Nostre-Dame.

24. Sainte-Geneuiefue des Ardens. — L'eglise de Sainte-Geneuiefue des Ardens, dans son origine (27), n'estoit qu'une chapelle appelée le prieuré du Nostre-Dame la Petite. Cette chapelle fut rebastie l'an 1130 et où on l'a depuis accreue de plusieurs chapelles en 1516, 1547 et 1548. Ainsy elle a esté bastie à diverses fois. Ce qui paroist le plus ancien à présent est le portail du costé de la rue de Nostre-Dame où est escrit qu'il fut fait l'an 1402. Il est de pierre tres dure de Paris, on dit que ce fut Nicolas Flamel qui le fist faire (28).

25. Hostel-Dieu. — Quant à l'Hostel-Dieu on a considéré les bastiments du costé de Nostre-Dame et du costé du petit Pont qui sont tous faits en différents temps. Saint Landry euesque de Paris, du temps de Clouis 2 fils de Dagobert, fut le premier qui en l'an 660 fonda l'hostel Dieu que l'on a ensuite accreü de quantité d'édifices. La chapelle qui est de pierre dure de Paris fut bastie l'an 1385 (29). Le pignon de l'ancienne salle qui regarde le petit Pont est de pierre dure de mesme que le portail qui paroist avoir esté faict depuis et vers l'an 1260, que saint Louis y fist bastir ; il est orné de sculpture gotique que l'on appelle moderne dont il y en a peu qui soient gastez. Pour la salle qui est à costé bastie par le chancelier du Prat en 1535, elle est de pierre de cliquart par en bas et tout le reste de Saint-Leu bien conserué.

Du 23 juillet.

26. Saint-Martin des Champs. — On a esté à Saint-Martin des Champs (30), là estoit autrefois le palais de Robert, fils de Hugues Capet, lequel fonda l'église de Saint-Nicolas des Champs. Henry son fils en l'an 1056 commença à faire rebastir dans ce mesme palais l'église et monastère de saint Martin (31) où il mist des chanoines. Avant ce temps là c'estoit desjà une abbaye.

L'an 1067 Philippes fils de Henry fist acheuer le monastère et dédier l'église, de sorte que tout ce qu'on y voit est ancien et basty en différens temps. Il y a dans la cour un morceau de bastiment qui paroist des plus anciens dont la pierre est du cliquart comme le n° 18 et dans un autre endroit il y a du hault ban comme le n° 19.

Le grand cloistre du monastère est de cliquart dur, et les petites colonnes qui sont du costé du préau sont fort bien conservées (32).

Le petit cloistre, et le passage qui communique avec le grand cloistre paroissent plus anciens. Les colonnes sont de liais et les chapiteaux de mesme comme les n°s 20 et 21.

Le chapitre qui est aussi un des lieux les plus anciens, est basty de hault ban et de cliquart.

Le réfectoire (33) est du mesme temps que l'église, il est de cliquart et les colonnes qui portent la voute sont de liais.

L'église est de liais dans les basses assises, et le reste de hault ban.

Les anciennes murailles qui en ferment l'enclos du costé de la rue Saint-Martin, sont de pierre dure de Paris, les créneaux sont ruinez n'estant que de souchet. Pour les autres murs du jardin, ils sont rebastis dès les fondements beaucoup de temps après : l'on tient que ce fut un prieur de la maison nommé Hugues, qui depuis que les religieux de Cluny s'y furent establis, fist entourer ce monastère de haultes murailles garnies des tournelles qu'on y voit (34).

Dans une des bassecourts entre l'église et le réfectoire, il y a un bastiment et un pavillon basty de cliquart dans les basse assises, et le reste de hault ban, le tout bien conserué. Il est de l'an 1519, ainsy qu'il est escrit en un endroit dudit bastiment tel que l'eschantillon, n° 22.

Toute l'eglise est de liais par le bas, du hault ban par le hault et fort ancienne.

Dans la cour est la chapelle Saint-Michel bastie de hault ban comme le n° 23.

L'église de Saint-Nicolas des Champs fut bastie par le Roy Robert, mais elle a esté de beaucoup accreue et élargie en 1576. Ce qui est neuf est de pierre de Saint-Leu bien conseruée.

27. Le petit Chastelet (35). — On a esté ensuite au petit Chastelet, qui est basty du règne de Charles VI, par Hugues Aubriot, alors preuost de Paris, toutes les pierres sont de cliquart et de hault ban, fort bien conservées du costé de la rivière, vers l'hostel Dieu, qui est l'endroit d'où on le voit le mieux.

28. Saint-Julien le Pauvre. — On a aussi veu l'église de Saint-Julien le Pauvre, qui est une des plus anciennes de Paris (36), puisque Grégoire de Tours en fait mention et dit y avoir logé.

Il vivoit soubs Chilperic, l'an 587. Le mur de l'ancien portail et une partie des bas costez de l'église paroissent les plus anciens, toutes les pierres sont de cliquart, comme le n° 24.

Il y a une partie du derrière de l'église qui semble rebastie depuis et n'estre pas si vieux que le reste, les pierres en sont aussy de cliquart, fort dures et bien conseruées, hormis quelques endroits par le hault qui ont esté apparemment exposez longtemps à découuert.

29. Collége de Picardie. — Proche de là est le collége de Picardie (37), dont la face sur la rue est toute bastie de hault ban et de cliquart bien conserué.

Du 25 juillet.

30. Le Louure. — L'on a esté au Louure où tout ce qui a esté basty du règne de Henry II et de Charles IX, est de cliquart et liais dans les premières assises et dans les testes des murs, toutes les bases des colonnes et les cymaises sont

de liais, les colonnes et le reste des murailles sont de Saint-Leu, le tout très bien conserué. Il y a seulement quelques endroits du costé du nort endommagez au dessous des terrasses, ce qui peut avoir esté causé par le mauuais choix de quelques pierres et aussy des eaux des terrasses et particulièrement des urines dont il y a des marques en quelques endroits (1)

31. Les Tuilleries. — Le bastiment des Tuilleries fait par Catherine de Medicis en 1566 est de pierre de liais et de cliquart dans les assises d'en bas, de mesme que les cymaises et les bases des colonnes, le reste de pierre de Saint-Leu fort bien conserué ; il y a seulement quelques endroits de pierres mal choisies et d'autres ou les égouts des terrasses et qui ont passé entre les joints ont gasté les corniches.

On a reconnu soubs la porte du milieu qui va du grand vestibule au jardin, qu'il y a des pierres de bon ban qui bien qu'a couvert se gastent et deuiennent farineuses ayant esté mal choisies.

32. Abbaye Sainte-Geneuiefue. — Dans le monastère de Sainte-Geneuiefue (38) l'on a considéré du costé du jardin ce qu'il y a de plus ancien dans le bastiment de l'église, et qui apparemment est du temps de Clouis, qui la fist faire en 500. Car quoy qu'elle ait esté ruinée depuis par les Normans, ce que l'on voit de reste paroist plus vieux, et d'autre manière que ce que l'on a rebasti dans la suitte, les pierres en sont dures de petit appareil de 8 pouces au plus, ce qui fait voir qu'on n'a pris que le vif et le cœur de la pierre. Elles sont bien conseruées, et nullement endommagées, ny delictées. Les autres bastiments et ce qui a esté reparé ensuite à l'Eglise et à la Tour, il y a 600 ans par l'abbé qui viuoit alors, est aussy de pierre dure de petit apareil et fort bien conservé : il y a derrière la cour une chapelle bastie dès le commencement du règne de François premier, de pierre de cliquart en partie, et le reste de Saint-Leu de hault apareil, le tout fort bien conserué. A costé est le Trésor basti du temps de Henry 2 de pierre de Saint-Leu de hault apareil fort bien conseruée et tres dure. Aussy on a remarqué dans ces deux bastiments que les couuertures en sont bien entretenues, ce qui contribue à la conseruation des pierres. Les premieres assises sont de hault ban dur.

L'on a aussy veu, dans le mesme jardin, la face d'une porte de la ville qui est murée et qu'on nomme la porte Papale, elle est de pierre de hault ban et de souchet assez mal conseruée et mesme les pierres mal taillées, et les lits et joints fort mal faits.

33. Saint-Estienne du Mont. — L'Eglise de Saint-Estienne du Mont fut aussy bastie la première fois peu de temps après le règne de Clouis, mais ayant esté ruinée on commença pour la dernière fois à la rebastir du temps de François Ier. Le Portail ne fut commencé qu'en 1610 de la pierre de Saint-Leu.

34. Saint-Estienne des Grecs. — On a esté à Saint-Estienne des Grecs (39), c'est une des plus anciennes Eglises de Paris, puis qu'on tient que saint Denis y célébra sa première Messe lors qu'il vint à Paris vers l'an 251, selon le sentiment des meilleurs autheurs.

Les pierres les plus anciennes qu'on y voit sont de cliquart dur et de franc hault ban.

35. Abbaye de Saint-Victor. — Ensuite on s'est transporté à Saint-Victor (49) : la première église fut bastie auant Louis le Gros, c'est à dire auant l'an 1113, ce qui paroist par les plus anciens vestiges conformes aux bastiments de ce temps là, principalement du costé où est la chapelle Saint-Denis. Elle fut rebastie et augmentée du temps de Charles VII et en 1517 l'abbé Jean Bordier la fist détruire et édifier celle d'a présent ; il fist rehausser et raccommoder les cloistres comme ils se voyent. En 1531 il fit faire l'nfirmerie et en 1535 le réfectoire. Cependant il mourut sans acheuer l'Eglise qui demeure imparfaite.

Les pilastres qui enuironnent les quatre costez du cloistre sont de liais de mesme que leurs bases et leurs chapiteaux il y a trois costez du cloistre dont les arcades sont de cliquart dur mis sur le hault de lict en parement très bien conserué. La tour qui est derrière l'Eglise, les arcs boutans et contrepilliers sont de Saint-Leu fort bien choisy et bien conserué, tel que l'eschantillon n° 25.

36. Les Célestins. — L'on a esté aux Célestins (42), l'Eglise qui est bastie il y a plus de 300 ans est toute de pierre dure bien conseruée.

Les basses assises du cloistre sont de liais et de cliquart dur, de mesme que les colonnes, bases et chapiteaux. Les pierres des corniches de la voute et des pilliers boutans sont de Saint-Leu.

Du 27e juillet.

37. Carrieres de haults bans et cliquart derrière les Chartreux. — On a esté derrière les Chartreux à l'endroit appellé le Mont-Parnasse où sont les carrières de haults bans et cliquarts (1).

(1) Ces dégradations ont disparu par suite des restaurations entreprises au Louvre sous la direction de MM. Percier et Fontaine : toutefois on remarque quelques traces d'exfoliations sur les parements de liais des soubassements. Déjà au XVIe siècle cette admirable pierre de liais, employée en grande quantité dans les monuments des époques antérieures, devenait rare, et les bancs exploités n'avaient plus ni la hauteur ni la qualité de ceux qui ont servi à la construction des édifices du XIIIe siècle. V. Le D.

(1) *L'endroit appelé le Mont-Parnasse*, était compris, d'après les anciens plans de Paris, entre les rues actuelles de Notre-Dame-des-Champs, du Mont-Parnasse et le boulevard du même nom, et l'on étendait cette désignation à l'espace situé au delà de ces limites jusqu'au boulevard d'Enfer et au mur d'octroi. On nommait carrière des Chartreux celles qui étaient ouvertes entre la rue Notre-Dame-des-Champs et le mur de l'enclos du couvent, dont la rue de l'Ouest suit à peu près la direction; les routes de ces carrières sont figurées sur le plan de Lagrive (1740).

L'obligeance de M. Eug. de Fourcy, ingénieur des mines, chargé des travaux de consolidation sous Paris, m'a mis à même de parcourir dans plusieurs directions les anciennes carrières visitées en 1678 par les membres de l'Académie d'architecture. La coupe qu'ils en donnent dans le procès-verbal de

L'on descend dans ces carrieres par une ouuerture en forme de puits, et dans celles où il se rencontre toutes sortes de pierres, elles y sont disposees en sorte que la première qu'on trouue en perçant la carriere est le libage, ensuite le souchet, après le bon ban, au dessous le hault ban, le cliquart et au dessous le liais.

N° 1.

Libage.
Souchet.
Bon ban.
Hault ban.
Cliquart.
Liais.

Les pierres qu'on nomme libage n'ont qu'un pied ou dix pouces.

Le souchet a plus de hauteur que le libage, il est tendre et sujet à la gelée, c'est pour cela qu'on le nomme *pierre gelisse;* il ne s'en trouve pas dans toutes les carrières.

Pour le bon ban, il ne se rencontre pas aussi dans toutes les carrières, il y en a de fort bon derrière les Chartreux, et dans leur clos il y a du bon ban tendre et du bon ban dure.

Lorsqu'il n'y a pas de bon ban dans a carriere le souchet touche le hault ban.

Le hault ban est de plus hault apareil et plus solide que le bon ban, il est meilleur pour porter de grands fardeaux, et ne casse pas comme les autres pierres, il est aussy plus dur, et plus coquilleux dans le lict de dessus.

Le cliquart est plus dur, a le grain plus fin que le meilleur bon ban, il est aussy ferme que le hault ban, mais plus dangereux à éclater.

Le liais est une pierre très dure et qui a le grain plus fin et plus beau qne toutes les autres, mais aussy plus fière et plus aisée à éclater.

Nous avons veu dans ces carrières des haults bans et des cliquarts semblables aux pierres qu'on a remarquées dans les plus anciens bastimens de Paris, ce qui fait juger que ce doit estre de ces endroits là quelles ont esté tirées comme on peut voir par l'eschantillon marqué Cliquart des Chartreux.

38. Carrieres de liais derriere l'institution. — Derrière et proche l'institution, dans un endroit qu'on nomme la Palissière, près le chemin qui va à Montrouge, sont les carrières d'où l'on tire à présent le liais qui appartient à Arnoud Rose, nous en avons vu des pierres très grandes et d'un pied d'apareil net; on peut en auoir de 18 pieds de long et de 5 à 6 pieds de large, ce liais est d'un grain fort fin et dur sans veines ny moyes, nullement filardeux et qui ne cède point à tous ceux que nous avons veu jusques à présent dans les anciens bastimens. De sorte qu'on peut s'en seruir à toutes sortes d'ouurages et mesme de lict en parement comme on peut voir par l'eschantillon marqué Arnoud Rose.

On a remarqué que parmi les cliquarts et les liais il se trouve de grosses boulles de pierre d'une dureté plus grande que celle du caillou, qui a un grain gris, se casse difficillement avec la masse, et lorsqu'elle est exposée à la gelée se fend et se romp aisément par morceaux comme l'eschantillon marqué.

39. Eglise de l'institution de l'Oratoire. — Nous avons veu le portail et l'église de l'institution de l'Oratoire (42) dont

---

cette coupe paraît avoir été prise vers la rue Notre-Dame-des-Champs; car c'est de ce côté que la série des bancs exploités est la plus complète, et l'on y retrouve d'anciens puits d'extraction. Ainsi que le procès-verbal le fait remarquer, le nombre, l'épaisseur et la qualité des bancs varient beaucoup dans l'étendue des carrières : il était curieux de suivre et d'étudier ces variations en multipliant les coupes dans les cavages où l'on peut aujourd'hui pénétrer. Nous donnons ci-joint quelques-unes de ces coupes en renvoyant, comme terme de comparaison, à celle qui est figurée dans l'article auquel se rapporte la présente note. On a dessiné en outre *Pl.* XIII, n° 1, une coupe complète prise sous le Mont-Souris, à la carrière dite du *Port-Mahon* (coupe déjà relevée en 1814 par M. Héricart de Thury, *Descrip. des Catacombes*, p. 136), dans la vue de rappeler la position occupée par les bancs exploités au Mont-Parnasse et aux Chartreux, dans l'échelle des couches du terrain de Paris.

N° 2. *Sous le carrefour de l'Observatoire, au coin des rues de l'Ouest et Notre-Dame-des-Champs.*

0m.55	Roche (ciel de la carrière).
0m.30	Haut-Blanc.
0m.45	Bon banc.
0m.55	Plaquettes franches.
0m.20	Souchet, 1re moie.
0m.45	Souchet, 2e moie.
0m.25	Coup d'S.

N° 3. *Sous la rue de l'Ouest, entre la rue Carnot et la rue Vavin.*

0m.20	Roche (ciel de la carrière).
0m.30	Bousin.
0m.55	Bon banc.
0m.45	Banc franc, délité.
0m.25	Coup d'S.
0m.45	Souchet.
0m.30	Grignard (sol de la carrière).

L'examen de ces coupes et des nombreux échantillons qu'on y a recueillis fait voir que la masse du calcaire grossier à l'intérieur de Paris offrait pour les constructions des ressources supérieures peut-être à celles de toute autre localité : nulle part ailleurs, en effet, les bancs de liais et de cliquart n'ont autant d'épaisseur et de qualité; parmi les pierres qui sont aujourd'hui dans le commerce, on ne peut guère leur comparer que la *remise* du parc de Montrouge et les *faux liais* de Bagneux, tels que ceux des carrières de MM. Lamouroux et Mafrand Vidot.

N° 4. *Sous le Luxembourg, près le mur de la Pépinière, en face la rue Carnot.*

0m.40	Roche (ciel de carrière).
0m.35	Banc franc.
0m.40	Souchet.
0m.30	Coups d'S.
0m.55	Grignard.
0m.30	Cliquart (sol de la carrière).

N° 5. *Rue Notre-Dame-des-Champs, sous l'ancien collége Stanislas.*

0m.20	Roche.
0m.40	Banc franc.
0m.10	Banc franc.
0m.20	Coup d'S.
0m.50	Souchet.
0m.20	Coup d'S.

En comparant les coupes ci-jointes à celles du texte, il faut tenir compte du changement de nom de quelques bancs. Le libage était la roche laissée en ciel ou les plaquettes dures qui s'en détachent quelquefois; les ouvriers appellent aujourd'hui haut banc ou banc franc, le souchet des anciens, et donnent, au contraire, à leur haut banc le nom de souchet. Quant au bon banc, il n'est souvent représenté que par des plaquettes de peu d'épaisseur et propres à donner du moellon seulement. Enfin, on remarque dans les coupes voisines de l'enclos des Chartreux un banc qui n'a pas été signalé par les académiciens, et qui, en effet, manque en plusieurs endroits : c'est le banc très-coquillier connu sous le nom de *grignard*. Par *coup d'S*, les carriers entendent le banc qu'ils fouillent d'abord pour faciliter l'extraction des bancs de pierre qui sont au-dessus; ce banc n'est quelquefois qu'un bousin sableux et presque toujours il est assez tendre pour être attaqué avec l'outil appelé S.

Il n'y a rien à ajouter aux observations faites dans le procès-verbal sur la nature des pierres exploitées. Mais on peut s'étonner de conclusion expri-

les premières assises sont de hault ban très beau et tout le reste de liais doux de 18 à 20 pouces d'apareil. M. Gittard qui en a esté l'architecte dit que toutes ces pierres ont esté tirées d'une carrière qui est dans l'enclos de cette maison, laquelle carrière on a fermée; on a reconnu que toutes ces pierres mises en œuure se portent fort bien et ne sont nullement gastées. Il y a enuiron trente ans que cet ouurage est acheué (1).

40. Carriere de hault ban et cliquart, vers Vaugirard. — Des carriers nous ont dit que proche le Moulin de la Tour tirant vers Vaugirard, il y a une carrière appartenant à madame de Briçonnes où se trouve du hault ban et de plus beau cliquart qui se voye de 22 pouces d'apareil.

Il est à remarquer que la bonté de toutes ces pierres peut venir de ce que les terres de ces quartiers là ne sont pas grasses mais un peu sablonneuses et sèches. Il faut aussy obseruer que les liais qui sont les plus bas en terre sont quasi dans l'eau, ce qui peut bien contribuer à leur endurcissement (1).

41. Cordeliers de Saint-Marcel. — Nous avons esté au monastère des Cordeliers du faubourg Saint-Marcel, ou nous auons exactement considéré tous les bastimens qui composoient autrefois un Palais basty par la reyne Margueritte femme de saint Louis, qui le donna aux religieuses Cordelières l'an 1294. Elle commença à faire bastir l'église, et Blanche sa fille après le déceds de Fernand, fils du roy de Léon et de Castille, la fist acheuer, et se rendit religieuse dans le monastère où elle mourut l'an 1322.

---

mée dans le dernier paragraphe, savoir que ce doit être de ces endroits-là qu'ont été tirées les pierres des plus anciens bâtiments de Paris : il est évident que ces pierres ont été fournies en très-grande partie par les faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques et par le Mont-Souris, et que les carrières des Chartreux ont été des dernières ouvertes, puisqu'elles étaient seules en pleine exploitation à la fin du XVIIe siècle, et qu'il y a encore aujourd'hui sous le Luxembourg une étendue notable de masse non exploitée, tandis que les autres quartiers paraissent entièrement fouillés.

Dans une ordonnance très-curieuse de Louis XIV, rendue en 1660 à l'occasion des travaux du Louvre, et publiée par M. Alb. Lenoir, on ne cite comme pierres dures que celles de Saint-Cloud, Meudon, Vaugirard, Arcueil, Gentilly et du *faubourg Saint-Germain*.

M. Héricart de Thury, dont l'autorité est si grande sur le sujet qui nous occupe, présente dans sa *Descript. des catacombes*, chap. II, p. 179, les observations les plus instructives sur l'ouverture et le développement successif des exploitations de pierres à Paris. (Voy. note 1, *col.* 210).

Les carrières de liais derrière l'Institution sont indiquées sur le plan de Lagrive (1740). La masse devait y être à peu près la même que celle du Mont-Parnasse et de Mont-Souris; les coupes les plus voisines que j'aie pu relever sont prises sous le boulevard extérieur : l'une à droite de la barrière d'Enfer, et l'autre sous l'embarcadère du chemin de fer de Sceaux, N°s 8 et 9.

On trouve souvent ici et ailleurs, dans le banc de cliquart, qui est quelquefois tendre, et que M. Héricart de Thury appelle *banc de taine* ces rognons silicieux qui ont parfois de très-grandes dimensions.

P. M.

N° 6. *Sous la rue Delambre, vers le milieu de cette rue.*

0^m.45	Roche (ciel de la carrière).
0^m.15	Plaquette franche.
0^m.20	Banc franc.
0^m.40	Bon banc.
0^m.25	Banc franc.
0^m.15	Plaquette.
0^m.25	Coup d'S.
0^m.60	Souchet.

N° 7. *Barrière du Mont-Parnasse, sous le chemin de ronde.*

0^m.30	Rochette.
0^m.30	Caillasse compacte.
0^m.10	Argile grise.
0^m.20	Marne sableuse blanche.
0^m.12	Roche, 1re moie cailleuse.
0^m.25	Roche, 2e moie marneuse.
0^m.30	Roche, 3e moie coquillière.
0^m.60	Bon banc.
0^m.13	Coup d'S.
0^m.60	Souchet dur.

N° 8 *Barrière d'Enfer, sous la cour de l'octroi.*

0^m.50	Souchet.
0^m.30	Marne.
0^m.50	Cliquart.
0^m.40	Cliquart tendre.
0^m.35	Liais.

N° 9. *Sous la façade de l'embarcadère du chemin de fer de Sceaux.*

0^m.40	Banc blanc (ciel de la carrière).
0^m.60	Souchet.
0^m.15	Grignard.
0^m.60	Cliquart.
0^m.40	Liais.
0^m.30	Banc de marche (sol de la carr.).

(1) Il était intéressant d'examiner l'*église de l'Institution* et de constater l'état actuel des matériaux, puisqu'on connaît exactement leur provenance et la date de leur emploi.

Les huit assises inférieures du portail, y compris les deux du socle, sont d'un banc franc dur, assez coquillier, de 0^m.40 à 0^m.45; on y voit quelques altérations résultant de moies ou de lits mal ébousinés, et quelques parements qui se décomposent, mais en petit nombre; les bases des colonnes sont formées de deux assises de 0^m.40 et 0^m.35, en faux liais, doux, bien homogène, et où des délits marneux commencent seulement à se prononcer; au-dessus sont trois assises de liais doux de 0^m.35, 0^m.35 et 0^m.30, en parfait état, et toutes les assises supérieures sont d'une pierre fine, très-tendre, d'une teinte jaune, et qui a conservé dans toute leur fraîcheur les arêtes, moulures et sculptures, telles que celles des chapiteaux et du groupe représentant l'enfant Jésus avec des chérubins.

M. Hérard, architecte, et M. Mallet, appareilleur, qui m'accompagnaient, avaient comme moi pris au premier abord cette pierre pour du Trossy, dont elle a l'aspect et la couleur; mais la présence d'un atelier de consolidation sous le couvent de la Visitation, qui se trouve avec l'établissement des Enfants-Trouvés dans l'emplacement de l'Institution, m'a permis de reconnaître avec détail les bancs qui ont été exploités en ce point, et de prendre une coupe dans un cavage très-voisin des carrières ouvertes par l'architecte Gittard, si même il n'en faisait partie (coupe N° 10, *Pl.* XIII).

On remarque dans cette coupe que la partie supérieure du banc de liais et la partie inférieure du banc de cliquart sont formées d'une pierre fine et très-douce, tout à fait semblable à celle employée à l'élévation de l'église; souvent ces deux bancs se lient, et la hauteur du liais tendre est alors de 0^m.90. Il ne serait pas impossible que la même circonstance se fût présentée dans d'autres carrières, et que les étages supérieurs des anciens édifices, où les architectes ont cru reconnaître du Saint-Leu, fussent en partie construits avec les lais et cliquarts tendres, ou les lambourdes fines du faubourg Saint-Germain. Le haut banc employé en soubassement par Gittard ne peut être que le souchet des ouvriers actuels, qui est un banc franc de belle qualité. Dans les socles des murs latéraux de la chapelle, on a employé des matériaux d'autres bancs, et probablement de celui qu'on nomme aujourd'hui haut banc, qui est moins bon que le premier.

P. M.

(1) *Le moulin de la Tour*, dont le nom est resté à une localité située à la limite de Vaugirard et de Montrouge, entre le chemin de la Procession et le hameau de Plaisance, est indiqué sur les anciens plans avec la désignation de *Tour des Fourneaux*. Les carrières voisines, où l'on a autrefois exploité le cliquart par puits, ont été en partie couvertes par les constructions, et en partie découvertes pour exploiter les autres bancs tant supérieurs qu'inférieurs, qui donnent principalement du moellon. Dans celle de la Pointe (carrière n° 437, à M. Samson; voyez la coupe N° 11, *Pl.* XVIII), on retrouve les anciens cavages souterrains ouverts dans le cliquart et le banc qui est au-dessus et l'on en tire encore quelques morceaux des piliers tournés; le cliquart à 0^m.90, et peut donner de belle pierre de 0^m.75 à 0^m.80; il paraît donc appartenir à la masse indiquée dans le rapport. Le haut banc de l'époque était ici un banc franc superposé au cliquart, dur, assez coquillier, et de bonne qualité, portant 0^m.40.

Dans la carrière n° 84, qui n'est pas éloignée de celle de la Pointe, le

Tous les bastimens sont de hault ban et de cliquart très bien conseruez, particulièrement une ancienne tour de pierre dure de petit apareil qui est dans la closture du couvent ou il n'y a aucun desfault, non plus que dans le corps de l'église et d'une tour qui en fait l'escalier qui est aussy de pierre de bas apareil.

Quant au dedans soit de la chapelle basse, soit de l'église, soit de tous les autres corps de logis, ils sont de mesme pierre très dure; l'on y voit encore l'ancienne cuisine qui est fort belle, grande et spacieuse, la cheminée est au milieu éleuée sur quatre gros pilliers qui aident à porter quatre voutes qui règnent tout autour. On y voit aussy les chambres de la chapelle qu'on dit estre celle qu'habitoit saint Louis où il y a quelques restes de peinture de ce temps là.

On a aussy remarqué, dans leur enclos, des pierres qui se tirent des carrières qui sont sur le lieu, il y en a qui sont assez dures et d'un grain fin telles que l'eschantillon marqué *Cordelières Saint-Mar.*

Ce que l'on a considéré c'est que soit que ces pierres ayent esté mieux choisies, soit qu'elles soient de meilleure nature, et taillées jusques au vif, il n'y a rien dans tous les bastimens qu'on a veus, tant anciens que modernes, qui soit mieux conservez que celles là, car quoy que ces pierres soient de petit apareil elles sont si bien jointes et si égales qu'elles ne semblent qu'une seule pierre. On doute si ceux qui bastissoient dans ce temps là se seruoient ainsy de pierre de petit apareil pour les auoir meilleures, et plus saines, ou bien si ce n'estoit point pour la facilité de les élever n'ayant peut estre pas un si grand usage des machines qu'on a presentement. Car tous les vieux bastimens sont de petit apareil, principalement au dessus des basses assises (1).

Du 29 juillet.

42. Carrières Saint-Denis (2). — On a esté aux carrières qui sont entre Chatou et Argenteuil près le village nommé les Carrières-Saint-Denis; leur ouuerture est entre le leuant et le couchant, et l'on a obserué que les pierres se tirent facilement par les bouches et ouuertures faites dans la coste, parce que la pierre croist dès le hault de la montagne et n'a pas un pied et demy de terre au dessus, mais seulement une espèce de Tuf et de Glaise, au dessous de laquelle est la pierre de Roche qui est la plus dure et de hault apareil telle que le n° 26.

Soubs la pierre de Roche, est celle qu'ils nomment pierre franche qui a un très hault apareil et le grain tel que le n° 27, Toutes ces pierres paroissent fort belles estant taillées, cependant on a remarqué dans le village d'Argenteuil où il y a des unes et des autres, employées en diuers endroits, qu'elles ne durent pas longtemps et se détruisent aisément à l'eau et aux injures du temps.

N° 12. *Vaugirard, carrière de M. Samson, n° 84.*

0m.30	Roche.
0m.40	Banc franc.
0m.40	Banc franc.
0m.50	Haut banc.
0m.30	Banc sableux.
1m.10	Cliquart.
0m.40	Banc sableux.
0m.25	Marne blanche et verte.
0m.50	Banc vert.
1m.00	Banc terreux avec lignites.
0m 40	Mauvaise lambourde.
0m.40	Lambourde (vergelé).
0m.60	Lambourde (vergelé chlorité).
0m 55	Id.
0m.20	Sable très-chlorité.

cliquart à 1m.10, réduit par la taille à 0m.70, et le haut banc 0m.50, réduit à 0m.45. La coupe de cette carrière diffère peu de la précédente; nous la reproduisons ci-contre (N° 12).

M. Samson, dont la famille exploite depuis longtemps à Vaugirard, dit que son grand-père a fourni du cliquart pour la construction des Invalides, dont les soubassements en sont effectivement construits. Il en a été également employé à l'École militaire.

L'opinion que la qualité de la pierre dépend de la nature du sol superficiel, qu'on trouvera reproduite à plusieurs reprises dans ce rapport, tient à un ordre d'idées encore répandu parmi les ouvriers, et dans lequel la pierre se formerait, se nourrirait ou pousserait, suivant leurs expressions. Ces idées pouvaient être généralement adoptées à l'époque où l'on n'avait aucune notion de la formation géologique des couches tertiaires, et où l'on considérait toutes nos pierres comme des sortes de travertins actuels Même dans cet ordre d'idées, on ne voit pas bien quelle relation il aurait pu exister entre l'aridité de la terre végétale et la dureté du cliquart, qui en est séparé par plusieurs mètres de bancs marneux ou calcaires, et qui repose lui-même sur des couches épaisses de lambourdes; il faut ajouter que dans l'étendue des *quartiers* auxquels s'applique l'observation du rapport, la nature du sol diffère beaucoup par exemple, à Vaugirard et au Mont-Souris, et que, d'autre part, la qualité des bancs varie non-seulement dans chaque localité, mais souvent dans la même carrière. Ce qu'on y observe de plus général, c'est que la pierre est moins bonne aux naissances de masse, c'est-à-dire sur le flanc des dépressions du sol où les bancs ont moins d'épaisseur et de suite, et qu'elle devient meilleure à mesure qu'on pénètre sous le plateau.

Enfin, l'observation que *les liais, qui sont les plus bas en terre, sont quasi dans l'eau,* n'est vraie qu'en ce qui concerne les carrières des Chartreux; à partir du Mont-Parnasse, la masse se relève rapidement vers Montrouge, et l'on suit, en marchant sur le *gros banc,* supérieur au banc vert, qui sert de sol à l'atelier du liais, des galeries dont la pente va jusqu'à 0m.03 par mètre sous le cimetière du Sud; ce qui a permis d'établir dans cet endroit, de même qu'au Mont-Souris, un atelier inférieur dans les bancs de lambourdes. Ces bancs ont toute leur épaisseur à la Tombe-Issoire, où le niveau de l'eau est à 8 mètres au-dessous du liais et à la hauteur du banc gris, ainsi qu'on le voit à la coupe N° 1, *Pl.* XIII. P. M.

(1) Ceci n'est point exact. A Notre-Dame de Paris, par exemple, les pierres des soubassements sont d'une dimension assez médiocre, tandis qu'au sommet des galeries et des tours, on remarque des matériaux d'une dimension énorme; la corniche dont nous avons parlé plus haut, les têtes des contreforts des tours, les assises portant les chimères placées aux angles des éperons, présentent des pierres qui cubent en œuvre plus d'un mètre, et qui ont dû être montées au moyen de machines puissantes. V. Le D.

(2) Les carrières les plus anciennes ne sont plus exploitées aujourd'hui; les cavages servent d'habitation, et l'on en voit un grand nombre dans les rues au-dessous de l'église; mais on prend une idée exacte de la masse en étudiant les carrières ouvertes plus récemment de part et d'autre du village. Dans celle de madame Foulon, du côté de Bezons, on trouve au-dessous des marnes supérieures du calcaire grossier, un banc dur de 1 mètre qu'on réduit à 0m.50 pour le vendre comme liais. On retrouve ce banc plus développé dans les carrières exploitées par puits sur le plateau, depuis peu d'années, par MM. Lecommandeur, Leblanc, Huardeau et autres carriers de Paris : c'est *la roche* des anciens carriers. Au-dessous se trouvent les lambourdes, dont le banc supérieur est plus dur, et porte 1 mètre à 1m.50 d'appareil : c'est la *pierre franche,* qui peut être rapportée géologiquement à la lambourde ferme du Mont-

Aussy dans les carrières mesme on a reconnu qu'elles se rompent et cassent par leur propre poids (1).

On ne creuse point dans ces carrières à cause de la facilité peut estre que les carriers ont à tirer la pierre. Ils nous ont dit que celle qu'on a voulu tirer en creusant est beaucoup plus dure, mais nous n'avons point veu de celle-la, si ce n'est que les anciennes pierres dures qui restent à la paroisse d'Argenteuil et à l'abbaye (43) en ayent esté tirées, car elles sont d'une grande dureté dans les endroits qui paroissent les plus vieux. Mais elles ont plus de ressemblance à la pierre qu'on a employée à l'église de Saint-Denis, et mesme nous avons veu dans le cloistre de l'abbaye d'Argenteuil des colonnes de liais dont les chapiteaux sont taillez de la mesme manière que celles qui sont à Saint-Denis. Le derrière de l'église est basti de pierre de petit apareil, et dans le chapitre il y a deux colonnes dont les chapiteaux ont plus de 15 pouces d'apareil, le tout d'un liais très fin comme l'eschantillon marqué.

Il y a un des costés de l'église paroissialle qui est d'une espèce de hault ban de grand apareil fort bien conserué, et ces sortes de pierre ne peuvent point estre des carrières de Saint-Denis.

43. Abbaye de Saint-Denis. — De là on a esté à Saint-Denis pour juger encore mieux s'il y a des pierres employées dans leurs bastimens qui viennent des carrières de Saint-Denis comme quelques religieux nous auoient dit la première fois qu'elles y auoient esté toutes prises, et pour cet effet on a encore visité les lieux qui paroissent les plus anciens dont la pierre est comme d'un cliquart très dure et nullement semblable à la pierre des carrières Saint-Denis. Il y a dans les chapelles basses au dessoubs du cœur de vieux pilliers apparemment de la première fondation, qui sont de cette sorte de cliquart dur de hault apareil, sur quelques uns on a fondé les autres piliers de l'église quand l'abbé Suger la fist restablir et accroistre et tant par ces pierres là que par plusieurs autres, mises et employées du temps de Dagobert et de Suger, on connoist qu'on n'a rien pris dans les carrières de Saint-Denis, et qu'elles viennent d'ailleurs, aussy Suger escrit lui-mesme (44) qu'il les fist venir d'auprès de Pontoise, et c'est ce qui mérite bien d'estre vérifié, et que l'on tachera de faire dans la suite (1).

On a reconnu dans le hault cœur de l'église des restes de sa première fondation conformes à ce que Suger raporte de sa magnificence qui estoit d'estre toute pauée de mosaïque, puisque la chapelle de Saint-Firmin l'est encore. Il y a des compartimens et des figures considérables pour leur antiquité (2).

N° 13. *Carrières Saint-Denis (Carrière de M. Gauthier).*

0m.30	Terre végétale.
1m.20	Loess.
0m.20	Caillasse.
0m.20	Marne.
0m.30	Argile verte.
0m.30	Banc vert.
0m.50	Roche (liais des carrières Saint-Denis).
0m.80	Banc tendre, lambourde.
0m.50	Lambourde.
0m.80	Lambourde.
0m.50	Coquillier.
0m.40	Lambourde.
0m.80	Coquillier.
0m.20	Plaquette fine.
1m.00	Lambourde coquillière.
0m.50	Bousin.
1m.50	Banc sableux.
0m.80	Banc sableux.
1m.00	Lambourde grise (coquillier blanc).
0m.60	Lambourde grise (St-Jacques).
0m.20	Lambourde grise (St-Jacques).
0m.40	Banc de fond coquillier.
0m.10	Sable chlorité.
1m.00	Sable chlorité très-coquillier.
0m.25	Banc à nummulites.
0m.25	Banc à nummulites.
1m.20	Sable glauconieux très-coquillier, avec grains de quartz.
1m.00	Sable quartzeux avec cailloux noirs.

Souris. Il paraît qu'en 1678, on n'extrayait que ces deux bancs; on n'a probablement commencé à tirer les autres qu'en exploitant à ciel ouvert. Les dégradations observées par les académiciens dans les constructions d'Argenteuil tenaient sans doute, pour la roche, à ce qu'elle n'avait pas été réduite à moitié de sa hauteur comme on le fait aujourd'hui, et, pour la pierre franche, à ce qu'elle avait été employée en soubassement, tandis qu'elle ne convient qu'en élévation. Quant aux lambourdes, elles sont grasses et se décomposent avec le temps. Il faut ajouter que généralement les pierres des carrières Saint-Denis gèlent lorsqu'elles n'ont pas été tirées en bonne saison.

(Voici, N° 13, la coupe de la carrière de M. Gauthier, située à l'entrée du village du côté de Chatou, voyez *Pl.* XIII, N° 14, celle de la carrière de madame Foulon, qui est à l'autre extrémité.) P. M.

(1) Cette remarque est fort juste, les pierres provenant des carrières Saint-Denis sont d'une très-médiocre qualité, grasses, argileuses, et se décomposent rapidement à l'action de la gelée. V. Le D.

(1) Les religieux de l'abbaye nous paraissent avoir raison, au moins pour ce qui concerne les constructions du XIIe siècle. Les piliers des cryptes sont de deux époques : les uns tiennent à la construction de Suger, les autres, ceux qui sont en dehors du rond-point, ont été élevés au XIIIe siècle à travers les voûtes du XIIe siècle. Ces derniers piliers sont bien en effet de cliquart; quant aux premiers, ils paraissent provenir des carrières de l'Oise, ainsi que les colonnes monolithes du chœur. Sur la façade on remarque aussi des matériaux tirés de Pontoise, mais d'une qualité inférieure, et beaucoup moins belle que celle exploitée aujourd'hui. V. Le D.

(2) Il existe encore des fragments de ce curieux pavement, mais il n'était pas seul, la plupart des chapelles du chœur de l'église de l'abbaye de Saint-Denis étaient pavées en liais, gravé et incrusté de mastics de couleur, représentant des animaux, des compartiments d'ornements, les signes du zodiaque, des scènes de l'Ancien Testament, des figures de saints et de martyrs, des fleurs de lis; d'autres étaient pavées en mosaïques de terre cuite vernissée. V. Le D.

Dans le milieu de la chapelle deuant l'autel est représenté dans son rond un religieux à genoux qui regarde en hault, à l'entour du rond est escrit *qui te deuotus oro qui seruio totus martir sancte Dei queso memento mei.*

Et à costé dans le rond muesme est escrit, *hoc piu alro? nobile fecit opus.*

Dans quatre ronds qui accompagnent celui-la sont représentez les quatre éléments par des figures grotesques. Et dans douze autres ronds qui font tout le pauement de la chapelle, sont encore représentez les douze mois de l'année par des figures qui travaillent à la terre ou autrement selon la saison. Le marchepied de l'autel est aussy orné de diverses figures grotesques, et tout cela de mosaïque de diverses couleurs sur un fond d'or.

Il y a autant de manières différentes dans les bastimens de cette maison, et mesme à l'église qu'on voit bien que tout à esté basti à diverses fois, et en différens temps; aussy Dutillet remarque que saint Louis répara le monastère tel qu'il est, lorsque Mathieu de Vendosme en estoit abbé, et lors vraisemblablement qu'il estoit gouverneur du royaume avec le comte de Nesle pendant que le roy alla en Afrique.

44. Saint-Denis de l'Estrée. — On a aussy veu l'église de Saint-Denis de l'Estrée (45). Ce lieu est ancien, c'estoit une chapelle bastie auant que Dagobert eust fondé l'abbaye, et ou l'on dit que sainte Geneuiefue alloit faire ses prières. Il y a encore des restes de pilliers et des murailles fort anciennes, la pierre en est dure, et de la mesme nature que la plus vieille pierrre qui est à l'abbaye.

Au dessus de la porte de l'église il y a trois bas reliefs très anciens, dans l'un est représenté Nostre Seigneur qui communie saint Denis et ses compagnons dans la prison.

Au hault et le long d'un des costez est escrit : *Accipite de manu Domini viaticum salutis.* Et au bas il y a : *Dionisy Rustici et Eleutery.*

Du 2 aoust.

45. Saint-Sulpice. — L'on a esté à l'église de Saint-Sulpice bastie en différens temps. Le clocher qui est fort vieux est de pierre dure de petit apareil assez bien conseruée. Le devant du portail et quelques basses chapelles sont de pierres de Saint-Leu bien conservées.

46. Abbaye de Saint-Germain des Prez.—On a esté à l'abbaye de Saint-Germain des Prez, où l'on a veu la chapelle de Nostre Dame (46) qui est dans le couuent bastie l'an 1245 toute de pierre de liais et de cliquart très bien conseruées. Pierre de Montereau qui en fut l'architecte y est enterré, il mourut en 1266. Ce fut luy qui bastit aussy la Sainte Chapelle de Paris et celle du bois de Vincennes (1).

Ce qui reste du petit cloistre est basti il y a 900 ans. Les pierres sont de hault ban et cliquart fort bien conseruées.

Le dortoir et le chapitre furent bastis en 1255 aussy de hault ban et cliquart, et sont très bien conseruez.

Le tombeau de Frédégonde qui est dans l'église est d'une pierre de liais très fine, taillée et ouvragée de diverses pierres de raport, et filets de laton en forme de damasquinerie (1).

Le portail de l'église est de cliquart dur et fin et les figures sont fort anciennes. L'on tient que ce portail et la tour qui est à costé sont de la première fondation faite par Childebert l'an 559 (47).

Cependant il y a apparence que les figures du portail ne sont pas si anciennes, mais plustost de l'abbé Morand qui mourut en 1014 et qui soubs le règne de Robert auoit fait rebastir l'église alors toute ruinée. Quelques uns néantmoins les croyent plus anciennes et tiennent que le gros clocher est du temps de Childebert et à l'endroit un temple dédié à Isis.

Du 3 aoust.

47. Cimetière des SS. Innocents.—On a esté voir dans le cimetière des SS. Innocents une vieille tour contre laquelle est une chapelle, cette tour est de pierre dure de Paris, de petit apareil et fort bien conseruée, si ce n'est en quelques endroits, le long des costez et arestes de la pyramide qui sont un peu endommagez. L'on tient que c'estoit un lieu où l'on fesoit la garde lorsque tout ce quartier estoit en bois, longtemps devant que Philippe Auguste eust fait clore le cimetière et bastir les halles.

48. Église de Sainte-Opportune.—Delà on est allé à l'église de Sainte-Opportune (48), laquelle anciennement estoit une chapelle au milieu des bois, le grand portail est ce qui paroist le plus vieux. Il est de pierre fort dure, mais les bas costez vers la place et une grande partie de l'église est bastie de pierre de Saint-Leu.

49. Hopital de Sainte-Catherine. — Ce qui parroist de l'hospital de Sainte-Catherine du costé des rües Saint-Denis et des Lombards est de pierre dure des environs de Paris.

50. Hostel de ville. — On a esté à l'hostel de ville (49) dont la face de devant est de pierre dure, dans celle de la cour il y a du hault ban, et de Saint-Leu, toutes ces pierres sont assez bien conservées. Ce bastiment est fait du temps de François I. L'architecte se nommoit Dominique Cortone.

51. Portail Saint-Gervais.—On a vu ensuite le portail de Saint-Gervais (50) basti par Jacques de Brosse. Les premières assises sont de cliquart et pierres dures de mesme que les

(1) Cette charmante chapelle est détruite et la tombe de Pierre de Montereau et de sa femme n'existe plus. La chapelle de Notre-Dame à Saint-Germain des Prés passait pour être le chef-d'œuvre de Pierre de Montereau, l'habile architecte de la Sainte Chapelle du Palais. En effet, nous possédons encore dans les dépendances de l'abbaye de Saint-Denis les fragments de la porte de cette chapelle; il est difficile de rien voir de plus parfait, comme choix de matériaux, comme taille de pierre et comme sculpture. La pierre est un liais dur et fin comme du marbre. V. Le D.

(1) Cette pierre tombale, qui paraît appartenir au XIIe siècle, est déposée dans les caveaux de l'église de Saint-Denis. V. Le D.

premiers tambours des colonnes, et le reste de Saint-Leu, le tout assez bien conservé, excepté que le hault d'un larmier est gasté, n'estant peut estre pas de pierre dure et à joints recouverts, ce qui est cause que la poudre et l'eau y entrent et faisant naistre des herbes, endommagent les pierres.

52. Église des Jésuites rue Saint-Antoine. — Le portail et l'église des Jésuites (51) de la rue Saint-Antoine est basti dans les premières assises des pierres dures d'Arcueil hault ban et liais et le reste de Trossi, le tout bien conserué et de bel apareil. Frère Martel Ange fist le dessin de ce bastiment, et l'élena jusques à trois pieds du rez de chaussée. Le père Derrand acheua le reste.

53. Le Temple. — On a esté au Temple dont l'église (52) est bastie en différens temps de pierres dures, et en partie de petit apareil. En 1254, Henry IIIe, roy d'Angleterre, venant à Paris, logea au Temple où il y avoit plusieurs bastimens.

Il y a une chapelle de pierre de Saint-Leu assez moderne. La grande tour quarrée est de hault ban et de pierre de Paris fort belle et bien conseruée; elle fut achevée de bastir l'an 1306.

54. Église de Saint-Jacques de la Boucherie. — On a veu aussy l'église de Saint-Jacques de la Boucherie (53) dont la première fondation est fort ancienne; elle a esté rebastie en 1380. Pour la tour, elle a esté construite du temps de François I. Elle est partie de pierre de cliquart et partie de hault ban par le bas; tout le reste est de Trossy fort bien conserué, les appuis et les animaux, qui sont en hault, auroient esté encore mieux conseruez s'ils eussent esté de pierre dure (1).

Du 4 aoust.

Ayant esté résolu pour exécuter entièrement les ordres de monseigneur Colbert qu'on se transporteroit aux carrières de Saint-Leu pour en examiner les pierres, et que dans le mesme voiage on verroit, en allant et venant, les plus anciens bastimens qui sont faits de ces sortes de pierres ou d'autres pour les examiner.

55. Chateau d'Écouan. — L'on est allé d'abord à Écoüan, ou à l'entrée du bois on a veu une petite chapelle (54) qui est bastie en 1544, dont les premières assises sont de pierre de Vergelé et le reste de Saint-Leu, le tout de bel apareil, à petits joints, très proprement taillées et bien conseruées, et l'on a mesme obserué que les surfasses et parements de pierres sont endurcis sans qu'il y paroisse de crasse, mousse, ny noirceur causez par le temps, si ce n'est aux basses assises où il y a une petite crouste prouenant de l'humidité de la terre et du rejaillissement des eaux; il y a aussy assez près de la chapelle, un petit bastiment fait en forme de prétoire (55) pour rendre la justice, lequel est tout ouuert et presque ruiné par le deffault de la couuerture et dont les pierres sont semblables à celles de la chapelle, et pareilles à l'eschantillon qui en a esté cassé et marqué A.

On a esté au chasteau (56) dont l'on a considéré toutes les pierres par le dehors, les premières assises sont de pierres dures de Senlis et le reste de Trossy, bien choisy, de bel apareil à petits joincts, le tout bien conserué en toutes les quatre faces; le dedans et les faces du costé de la cour sont basties de mesme pierre, sçavoir : deux ou trois assises aux murs de faces, de pierre de Senlis et le reste de Trossy, et aux endroits où il y a des colonnes comme au portique qui est à main droite, en face de l'escalier, les piedestaux et les bases des colonnes sont du ban hault du liais de Senlis et le fust de ces colonnes est de Trossy; les quatre colonnes qui font la face de ce portique ont trois pieds de diamètre, la hauteur de leur fust est de trois pièces, chaque pièce est de deux morceaux joincts de lit en parement, et l'on a observé qu'ils sont posez en liaison l'un sur l'autre, c'est-à-dire que les joincts montans ne sont pas à plomb les uns sur les autres, mais éloignez de quelques distances pour en faire la liaison, mais non croisez entièrement (2).

Ces colonnes sont canelées de vingt-quatre canelures fort bien taillées et bien conseruées comme tout le reste de l'entablement, à la réserue d'un endroit du larmier qui apparemment a péry par le défaut de la couverture.

On a aussy remarqué qu'il y a de deux sortes de liais de Senlis employé dans ladite face, l'un très-dur, dont les bases des colonnes et les premières assises du bastiment sont construites, comme l'eschantillon marqué B, et l'autre d'un grain très-fin et plus doux et de plus hault apareil, fort bien conserué et ou il ne paroist aucun deffault, tant dans les dehors que dans les dedans ou il est mis avec beaucoup de propreté, estant très-blanc, très-poly et comme si il ne venoit que d'estre employé, tel que l'eschantillon C.

Il y a dans le mesme lieu des colonnes canelées, bas reliefs, et plusieurs ornements dans les faces du chasteau, tant dehors que dedans, taillez sur ce liais doux, qui sont d'une grande beauté et netteté et dont les arrestes sont très vives et bien conseruées (3).

Nous avons veu dans cette maison plusieurs choses de remarque, sçauoir : dans la gallerie basse et qui est ouuerte sur la cour une table ronde de près de six pieds de diamètre, d'un seul caillou gris de fer auec des taches blan-

(1) La tour de Saint-Jacques la Boucherie présente des parements d'une conservation admirable ; on peut voir là tout le parti qu'on peut tirer de la pierre de Saint-Leu ou de Trossy. V. Le D.

(1) Cela est exact ; mais on conviendra que c'est un singulier appareil, qui n'est guère en rapport avec la nature des matériaux employés. V. Le D.

(2) Ce liais, appelé liais doux, est un liais du petit banc de Trossy qui sur beaucoup de points aujourd'hui est profondément altéré par la gelée. On remarque aussi au château d'Écouen du banc royal de Méry ou de l'abbaye du Val, notamment dans la chapelle : ces matériaux à l'intérieur se sont admirablement conservés : à l'extérieur, ils se sont légèrement décomposés à la surface sur beaucoup de points. V. Le D.

chastres en forme de croissant très poly et sans aucun grain ny fil.

La chapelle est considerable par sa structure dont le dedans est de ce beau liais tendre, lambrissée tout autour de six à sept pieds de hault, de bois de rapport et figures de marqueterie. Les vitres sont toutes peintes, partie grisailles et partie colorées, où l'on voit dans celles du costé gauche le connestable de Mommorency auec ses cinq fils et dans l'autre la connestable auec ses cinq filles vestues à la manière de ce temps la (57), qui est l'an 1544 comme est marqué dans la vitre d'une petite chapelle qui est à costé de la grande, laquelle est pavée de carreaux de terre cuitte et émaillez de couleurs qui forment de grandes histoires fort bien peintes (58).

La gallerie haulte attenant à la chapelle et qui tient toute la face de l'entrée du bastiment est pauée de carreaux de mesme façon représentant diuers chiffres, armes et denises de la maison de Mommorency. Les vitres sont toutes de grisailles et couleurs représentant des grotesques. Il y a de l'autre costé et à l'opposite une autre gallerie de mesme grandeur qui est pauée de carreaux de mesme matiere mais différemment émaillez. Les vitres qui sont toutes de grisailles et fort bien peintes représentent l'histoire de Psiché (59); dans cette galerie il y a une table de trois piedz sur vingt pouces faite du bois d'un seul sep de vigne.

Ce qu'on a observé dans toutes les pierres dont cette maison est bastie est qu'elles ont toutes conserué une grande blancheur et paroissent comme si elles venoient d'estre employées tant par dedans que par dehors sans estre noircies, ce que l'on peut attribuer à la pureté de l'air, la maison estant bastie sur un hault.

56. Abbaye de Royaumont (60). — L'on a esté ensuite à l'abbaye de Royaumont [1], que saint Louis a fait bastir peu de temps après la mort de son père Louis 8e qui mourut en 1226. L'église et le monastère furent achevez en sept ans. Les premières assises de l'église sont de pierre de vergelé très dur, comme aussy les colonnes qui servent de meneaux aux vitreaux; les fermetures desdits vitreaux avec leurs tableaux et les dalles qui courent les galleries ou chemins découuerts qui tournent autour de l'église, comme aussy les esuiers et coulettes qui sont au dessus des arcboutans, et tous les entablemens de l'église (*sont en liais de Senlis*). L'eschantillon marqué D est pris des dales, et celui marqué E est pris de l'entablement. Tout le reste est de hault apareil de pierre de Trossy, le tout très bien conserué, quoy qu'en 1400 l'église ayant esté bruslée demeura plusieurs années découverte.

Cette église a 42 th. ou enuiron de longueur sur 12 th. de largeur, compris les bas costey, le tout dans œuvre. La croisée a 6 th. de large sur 26 th. ou enuiron de long, l'exaucement est de 14 th. ou enuiron depu s le paué jusques sous la clef de la voute, les pilliers ont trois pieds un quart de diamètre. Le cloistre, refectoire et autres lieux sont bastis de mesme temps et de mesme pierre et bien conseruez; le réfectoire a 21 à 22 th. de long sur 7 th. de large soutenu dans le milieu par cinq colonnes d'une pierre tendre grise et blanchastre et toute d'une pièce à quelque chose près par le hault.

Du 5 aoust.

57. Carrières de Trossy. — Nous auons esté aux carrières de Trossy [1], qui sont sous un costeau le long de la riuière éloignée que de 3 kilomètres. Les anciens cavages que l'on voit dans cette carrière sont ouverts dans les bancs tendres correspondant aux bancs inférieurs de Saint-Leu; la pierre, fine et assez homogène, paraît de bonne qualité.

P. M.

(1) L'abbaye de Royaumont est occupée depuis longtemps par la filature de M. Vandermesch, à qui l'on doit savoir gré d'avoir respecté, en les appropriant aux besoins de l'industrie, les admirables constructions auxquelles, d'après Joinville, saint Louis a travaillé de ses mains, et dont quelques parties seulement avaient été défigurées au XVIIIe siècle. On remarque en particulier les bâtiments qui renferment la salle conventuelle, le réfectoire et les cuisines, et le cloître dont trois côtés subsistent en entier. De l'église, construite en 1228, dédiée en 1235, restaurée au commencement du XVe siècle et en 1761 à la suite d'incendies, il ne reste, en outre du mur latéral attenant aux bâtiments claustraux, qu'une tour quadrangulaire très-élevée qui formait l'angle de droite de la façade, et contenait un escalier conduisant à la galerie supérieure.

Ces vestiges, qui datent de la fondation de l'édifice, sont remarquables, ainsi que les débris de colonnes épars sur le sol, par la parfaite conservation des matériaux; le soubassement de la tour et les bases de colonnes sont d'une sorte de vergelé plus dur et plus grossier que celui de Saint-Leu, et dont on ne trouve l'analogue dans aucune des carrières voisines. Au-dessus, tout le corps du bâtiment est comme le dit le procès-verbal, en pierre de Trossy, dont les parements et les arêtes, quelle que soit leur exposition, sont aussi nets que s'ils venaient d'être taillés.

Les marches de l'escalier tournant sont en liais de Senlis bien conservé, de même qu'un fragment, encore en place, du dallage de *la galerie ou chemin découvert qui tournait autour de l'église*. Cette observation permet de restituer à la fin de la troisième phrase de l'article 56 les mots : *sont en liais de Senlis*, omis par le copiste du manuscrit.

D'après une tradition locale, la carrière de Seugy, dont l'exploitation, longtemps abandonnée, vient d'être reprise par M. Blochet, de Viarmes, aurait fourni de la pierre tendre pour la construction de Royaumont, qui n'en est

N° 16. *Saint-Maximin, Trossy, carrière Foigné ou Legros*

1m.00	Décombe (roche et demi-roche brisées).
0m.40	Banc de vergelé.
0m.50	Id.
0m.50	Id.
0m.70	Id.
0m.80	Id.
0m.60	Id.
0m.20	Id.
0m.30	Id.
0m.70	Vergelé fin.
0m.65	Id.
0m.00	Id.
0m.60	Vergelé rubané.
0m.25	Id.
0m.75	Banc de fond (vergelé grossier et coquillier).

(1) Trossy est un hameau de la commune de Saint-Maximin, sur la rive gauche de l'Oise; les carrières dont il est question dans ce paragraphe appartiennent à cette commune et à celle de Gouvieux.

Un examen attentif des lieux m'avait fait penser que *la carrière de mesdames de l'Escalopier et d'Ambasseville* devait être celle qu'on nomme aujourd'hui la *carrière Maillet*, et j'ai appris que cette carrière faisait en effet partie des biens de la famille de l'Escalopier, achetée par MM. Poulin et Ouachée, propriétaires actuels des carrières. Cette vaste exploitation s'étend sous la colline appelée le *Camp de César*, et communique avec les carrières de Gouvieux qui vont déboucher de l'autre côté du monticule vers le hameau de Chaumont.

La carrière de M. de Fougerolle serait la *carrière neuve*, l'une des plus anciennes du pays, dont la bouche est sur la gauche du che-

d'Oise, et dont les ouuertures regardent entre le nord et le couchant, ces ouuertures sont presque à mi-coste et fort au dessus du lict de la riuière. La première où nous auons esté, qui appartient à mesdames d'Ambasseuille et l'Escalopier, est fort ouuerte et profonde; depuis le bas jusqu'aux ciels il y a au moins 4 th. de hault; la montagne, qui est taillée droite à l'entrée de la carrière jusques à la terre, a plus de 5 th. de hault. Tous les bancs d'en hault sont de vergelé, et les bancs d'en bas sont ce qu'on appelle Trossy, qui est plus doux et plus plain qne le vergelé, comme sont les eschantillons marquez F.

Nous auons veu une autre carrière qui est un peu plus hault en montant l'eau sur la mesme coste, laquelle appartient à M. de Fougerole; les pierres sont d'un grand apareil, il y en a qui portent jusques à 3 pieds et demy net taillé, le grain fin et doux comme l'eschantillon marqué G.

Les pierres de Trossy qui se tirent du plus profond de la carrière et qui sont les bancs les plus bas sont les plus belles, les plus fines et les plus blanches, il s'en trouve quatre ou cinq bancs de cette nature dans cette carrière de Foucherole, comme G ✝, au dessus desquels sont plusieurs bancs de vergelé jusques à la hauteur de 24 à 25 pieds, tels que les eschantillons marquez H, qui sont de différens bancs dans la mesme carrière. Celui qui est numéroté 1, est pris du plus bas banc de vergelé.

On a veu sur la coste et hors la bouche des carrières des pierres de roches très dures et pareilles à l'eschantillon marqué H ✝. Il est d'une si grande dureté qu'on n'a pas peu en auoir un plus grand eschantillon; les carriers nous ont dit que soubz les bancs du franc Trossy et pierres douces il y a des pierres semblables en dureté à cette pierre de roche marquée H ✝, dont l'on ne se sert point attendu la difficulté de la tirer.

On a esté ensuite dans le village mesme de Trossy, dans une carrière appartenant à Parein, dont les pierres sont toutes de vergelé dans les bancs d'en hault et de moindre apareil que celles des autres carrières; au dessous et à l'entrée de ladite carrière la pierre est pareille à l'eschantillon marqué K, et dans le fonds se tire du liais de 18 pouces d'apareil semblable à l'eschantillon marqué Liais Parain.

58. Liais de Senlis. — L'on a veu sur les bords de la riuière des blocs de pierres de liais de Senlis d'un pied d'apareil, et semblable à l'eschantillon marqué Senlis.

59. Carrière de Saint-Leu. — Ensuite on a esté, auec les carriers, aux carrières de Saint-Leu (1), où l'on a veu que les pierres sont moins dures, de moindre apareil et grandeur que celle de Trossy, aussy sont elles de moindre valeur et de moindre débit, quoy que le grain soit quasi pareil à celui de Trossy, et mal aisé à discerner. Les carriers ont auoüé que, dans les nauées que l'on charge,

---

min de Saint-Leu à Chantilly, et qui occupe une grande étendue en tirant vers Trossy. Cette carrière appartient à M. Ouachée.

Enfin, *la carrière de Parain*, qui appartient à M. Poulin, a conservé le nom de l'ancien carrier, et se trouve en effet dans le village même.

Toutes ces carrières sont souterraines, et s'exploitaient par cavages, à piliers tournés. Depuis quelques années, on n'en extrayait plus de pierre tendre, pour laquelle le nom de *Saint-Leu* a prévalu sur celui de *Trossy*. L'exploitation des bancs supérieurs, qui fournissent d'excellents vergelés, se fait à ciel ouvert sur le plateau de Saint-Maximin, au-dessus des anciennes galeries. Les principaux ateliers sont ceux des carrières Pageot et Legros.

N° 17. *Saint-Maximin, Trossy, carrière Parain.*

0m.50	Banc de Turin.
2m.30	Bancs bâtards, grosse et petite moies (ciel de la carrière).
0m.50	Souchet.
1m.00	Banc de couche (Saint-Leu).
0m.60	Banc blanc (id.).
0m.80	Gros banc (id.).
0m.65	Banc bleu (id.).
0m 80	Banc de souspieds (sol de la carrière).

Les pierres de roche, observées par les académiciens *hors de la bouche des carrières*, proviennent d'un banc supérieur aux vergelés, qui donne la pierre dite roche de Saint-Leu ou roche Pageot, du nom de la carrière qui fournit la meilleure qualité. Ce banc porte de 0m.50 à 0m.70; il correspond géologiquement au liais des Carrières-Saint-Denis, de même que le banc au-dessous, qui est moins dur et qu'on nomme demi-roche, est l'équivalent de la lambourde ferme du Mont-Souris. Ce banc, qui porte taillé de 0.40 à 0.80, repose immédiatement sur la masse de vergelés, qui occupent la place de nos lambourdes. Les bancs coquilliers appelés turlu, bancs bâtards, grosse et petite moie, tiennent lieu des coquilliers blanc et rouge ou bancs Saint-Jacques de Paris, et les bancs de pierre douce paraissent l'équivalent géologique de la roche des Forgets et de la pierre de Chérence, Saillancourt et Vallangoujard, qui en diffèrent beaucoup par le grain et la dureté.

Quant au *liais Parain*, il ne provient pas d'un banc particulier, mais de certaines veines plus dures du banc inférieur de Trossy, et se tire accidentellement dans le fond des carrières.

On a dessiné *Pl.* XIII, sous le N° 15, la coupe des ateliers superposés de la carrière Pageot et de la carrière neuve, qui sont à droite de Trossy. (Voyez d'autre part, *col.* 238, la coupe de la carrière Legros (N° 16), et ci-contre, *col.* 239, celle de la carrière Parain (N° 17), qui sont à gauche du même village, et comprenant ensemble la totalité des bancs exploités.)

(1) Les carrières de Saint-Leu sont au nombre de trois : celle des Danses, à M. Ouachée, près du village; celles de Saint-Christophe, à M. Poulin, et de l'embouchure du couvent, à M. Ouachée; ces deux dernières communiquent entre elles, et occupent la plus grande étendue du coteau entre Saint-Leu-d'Esserent et Taverny.

Ces carrières offrent deux étages superposés de galeries; l'étage supérieur, où l'on observe une masse de vergelés moins épaisse que celle de Trossy est abandonné depuis longtemps, et l'était sans doute déjà en 1678, puisque le procès-verbal n'en fait pas mention. Les carrières inférieures sont au contraire d'autant plus actives qu'elles fournissent depuis un certain nombre d'années beaucoup plus de pierre tendre que celles de Trossy; les ateliers sont aujourd'hui à 2 ou 3 kilomètres de l'entrée des cavages, où circulent les voitures.

Nous donnons ci-après, *col.* 241, une coupe complète du coteau de Saint-Leu, prise à la carrière Saint-Christophe (N° 18).

L'opinion émise par les académiciens, relativement à la supériorité du Trossy sur le Saint-Leu, m'a été confirmée par les carriers eux-mêmes; elle n'est pas assez grande toutefois, quand les pierres sont bien choisies, pour déterminer une préférence marquée de la part des constructeurs. Quand au motif tiré d'une différence dans la nature du sol superficiel, il y aurait lieu de faire à ce sujet des observations analogues à celles qui terminent la note *col.* 228 et 229, et de remarquer en particulier que les bancs tendres, dont la dureté varie soit dans la hauteur de la masse, soit d'une carrière à l'autre, tant à Trossy qu'à Saint-Leu, sont séparés de part et d'autre de la terre végétale par une épaisseur de 10 à 12 mètres de bancs plus durs sur lesquels la même influence ne se serait pas exercée.

On ne connaît pas l'époque très-reculée de l'ouverture des carrières de Saint-Leu; elles existaient déjà au XIe siècle, et avaient fourni des matériaux pour la construction du château fort que Hugues, comte de Dammartin, possédait sur le bord de l'Oise, au village d'Esserent : leur importance dut s'accroître lorsque ce seigneur fonda dans l'enceinte du château, par une charte

on mesle souuent du Saint-Leu auec du Trossy, parce que le Saint-Leu est à meilleur marché et se tire plus facilement que le Trossy, que la différence qu'il y a entre la pierre de Saint-Leu et celle de Trossy vient de ce que celle de Trossy est soubs des terres plus seches et qui ne portent rien que du bled sarasin, et que celles de Saint-Leu sont soubs de bonnes terres qui font qu'elles sont plus grasses que celles de Trossy, ce qui les rend d'une qualité moins bonne, et fait que n'estant pas si seches elles ne sont pas de si longue durée et se gastent plus facilement, ce qui nous a fait juger que l'inégalité que nous auons remarqué en plusieurs bastiments faits de pierre de Saint-Leu, dont les unes se sont bien mieux conseruées que les autres, vient souuent du meslange desdites pierres qui ont esté tirées de différentes carrières. Ayant remarqué pareillement que la coste et les ouuertures de Saint-Leu sont exposées au leuant et au midy, et que le dessus desdites carrières est de bonne terre franche bien cultiuée, comme les carriers nous auaient dit, ce qui peut contribuer à la différence de celles de Trossy, dont le dessus n'est que de méchante terre sablonneuse et inculte que l'eau pénètre plus facilement, et vray semblablement peut seruir à la congellation desdites pierres. On a aussi obserué dans toutes lesdites carrières qu'il y a des bancs de pierre, et mesme des endroits dans chaque banc bien meilleurs les uns que les autres. Les endroits où les bancs se séparent dans leur longueur sont ordinairement plus jaunes, ce qui est la cause de cette couleur jaune qui parroist dans certaines pierres et dans les bastiments quand on n'a pas le soin en les taillant d'aller jusques au vif de la pierre. La pierre de Saint-Leu est marquée L.

(La suite au prochain numéro.)

Voir un *Errata* à la fin de l'article.

N° 18. *Saint-Leu, carrière de Saint-Christophe.*

0m,60	Terre végétale.
1m,50	Bancs en plaquettes, appartenant aux vergeles.
1m,20	Vergelé solide, en deux moies de 0m,60 (ciel du premier atelier).
2m,00	Quatre bancs de vergelé.
1m,50	Deux bancs de vergelé.
2m,00	Banc bâtard divisé en trois moies.
1m,20	Banc de Torlu.
0m,40	Plaquette ou moie de Torlu.
1m,00	Banc de crosse (ciel du deuxième atelier).
1m,10	Pierre tendre (Saint-Leu).
0m,60	Id.
0m,70	Id.
1m,00	Id.
1m,50	Id.

Il est à remarquer que les académiciens ne mentionnent ici le vergelé que très-accessoirement, et ne le signalent que dans un très-petit nombre d'édifices de Paris. Aujourd'hui, on l'emploie généralement de préférence au Saint-Leu, comme plus résistant et plus durable encore. Son grain souvent grossier et les veines qui le déparent le faisaient sans doute dédaigner des anciens architectes qui recherchaient surtout la finesse et la beauté de la pierre, ainsi que le montre leur prédilection pour les liais et les cliquarts parmi les pierres dures; peut-être aussi a-t-on confondu quelquefois, avec le Saint-Leu, du vergelé fin ou du liais tendre de Paris, qui ne s'en distinguent pas au premier abord lorsqu'ils sont mis en œuvre et noircis par le temps.

D'après les observations qui précèdent, et d'après l'aspect des lieux, on

X.

de 1801, un prieuré de l'ordre de Cîteaux, et y bâtit l'église de Saint-Leu, qui, bien qu'agrandie et restaurée à diverses époques, est encore l'un des édifices les plus remarquables du département de l'Oise. En visitant cette église dans toutes ses parties avec M. Hérard, architecte, nous avons observé que le portail, la tour élevée sur la droite et la salle au-dessus du porche, qui datent de la fin du XIe siècle, sont entièrement en vergelé, tandis qu'on trouve beaucoup de Saint-Leu dans les murs de la nef construits au XIIIe siècle, ainsi que dans les deux tours latérales, dont l'une sert de clocher, et qui sont du même temps; la voûte, sur l'extrados de laquelle nous avons pu pénétrer, est en petits moellons de vergelé fin qui rappelle les plus beaux bancs de Trossy; enfin, les dallages, notamment celui de la salle qui est au-dessus de l'abside du chœur, sont de pierre dure semblable à la roche de Saint-Leu.

L'importance des exploitations dut s'accroître beaucoup au commencement du XIIIe siècle, lorsque saint Louis en tira des quantités considérables de matériaux pour l'église de Royaumont et d'autres édifices voisins; c'est peut-être à cette époque qu'il faut rapporter l'ouverture des carrières de pierre tendre de Trossy. Cette pierre ne commença à être expédiée à Paris que beaucoup plus tard; du moins, n'en a-t-on pas constaté l'emploi dans les monuments antérieurs aux dernières années du XVe siècle. Mais à partir de ce moment jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la pierre de Saint-Leu a été employée presque exclusivement dans les étages supérieurs des monuments de Paris et des environs, ainsi qu'on le voit à Saint-Séverin, à l'hôtel de Cluny, au Louvre, à l'Hôtel de Ville, aux Tuileries, à Saint-Étienne du Mont, à Saint-Germain, à l'église des Jésuites, rue Saint-Antoine, à Écouen, etc.

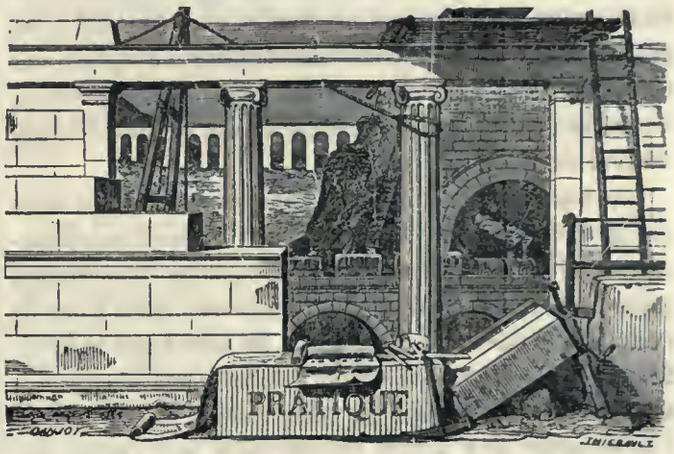

ESSAI SUR L'ORIGINE ET LES DÉVELOPPEMENTS

DE L'ART DE BATIR EN FRANCE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU XVIe SIÈCLE

(Suite. — Voy. *col.* 35, 74 *et* 134.)

CHAPITRE III.

SOMMAIRE : Influence byzantine pendant le Xe siècle. — Ses conséquences. — Saint-Front de Périgueux. — Dans le nord la basilique antique se modifie; premières tentatives pour voûter les grands édifices. — Les constructeurs commencent à abandonner la tradition antique; pourquoi ? —

L'église de Vignory; l'église Saint-Rémy de Reims. — De la fondation des édifices au xe siècle. — Du rapport des constructions des xie et xiie siècles avec l'esprit des populations. — De l'influence de la formation géologique du sol sur l'art de bâtir. — L'architecture se développe indépendamment des divisions politiques du territoire. — Les communes, les corporations.

La cognoissance des causes touche seulement celuï qui a la conduite des choses.
(MONTAIGNE.)

Pendant que les faits que nous avons relatés précédemment s'acomplissaient dans l'ordre civil, le clergé, les établissements religieux, profitaient de l'accroissement de leurs richesses et de la renaissance de l'industrie pour élever des églises plus vastes et plus durables, des abbayes largement disposées, bâties avec luxe même, et comprenant tous les services nécessaires à de grands établissements agricoles et religieux à la fois.

Le xe siècle voit s'élever en France les derniers monuments construits suivant la tradition antique. Dans le peu d'églises qui nous restent de cette époque, les voûtes sont rares, ou du moins ne couvrent que de petits espaces; les charpentes de bois sont employées lorsqu'il s'agit de couvrir de grands vaisseaux, tels que les nefs principales.

Les invasions des Normands, bien plus que la crainte de la fin du monde, avaient arrêté, pendant le cours du xe siècle, les grandes constructions. La race carlovingienne s'éteignait dans la corruption et l'impuissance, il était donné à des générations retrempées par les races si énergiques des peuples du Nord d'entrer dans une voie nouvelle.

Cependant nous ne pouvons ici passer sous silence toute une série de monuments élevés suivant un mode complétement neuf sur une surface notable des Gaules. Nous voulons parler des monuments de style byzantin dont Saint-Front de Périgueux semble être le type (1). De même que le Saint-Sépulcre de Jérusalem et Saint-Vital de Ravenne avaient exercé une grande influence sur les constructions entreprises par Charlemagne, il y a tout lieu de croire que l'église actuelle de Saint-Marc de Venise, fondée en 977, servit de type aux constructeurs de Saint-Front de Périgueux. En effet, ces deux monuments sont identiques comme plan et même comme dimension; ils sont bâtis presque en même temps; si Saint-Marc de Venise est la plus riche des églises byzantines italiennes, et si Saint-Front est la plus pauvre de nos cathédrales, il n'est pas besoin cependant d'être architecte pour reconnaître à première vue que ces deux édifices ne peuvent avoir qu'une seule et même origine.

D'ailleurs une colonie vénitienne s'était fondée à Limoges avant la fin du xe siècle. Limoges était devenu le grand entrepôt occidental de ce peuple de hardis négociants. « Auquel lieu establirent la Bourse de Venise, faisant ap-
» porter les espiceries et autres marchandises du Levant,
» descendre à Aigues-Mortes, puis de là les faisoient con-
» duire à Limoges par mulets et voitures, puis de là à la
» Rochelle, Bretagne, Angleterre, Escosse et Irlande, les-
» quels Vénitiens demeurèrent à Limoges longuement et se
» tenoient près l'abbaye de Sainct-Martin, qu'ils réédifièrent
» sur les vieilles ruynes faictes par les Danois, jusques à ce
» que le destroit fust ouvert... (1) »

Nous ne donnerons pas ici toutes les preuves si claires et si certaines réunies par M. de Verneilh dans son ouvrage sur Saint-Front, touchant les relations de la France centrale et occidentale avec Venise et l'Orient; nous nous contenterons

Plan de s^t Front. Fig. 1.

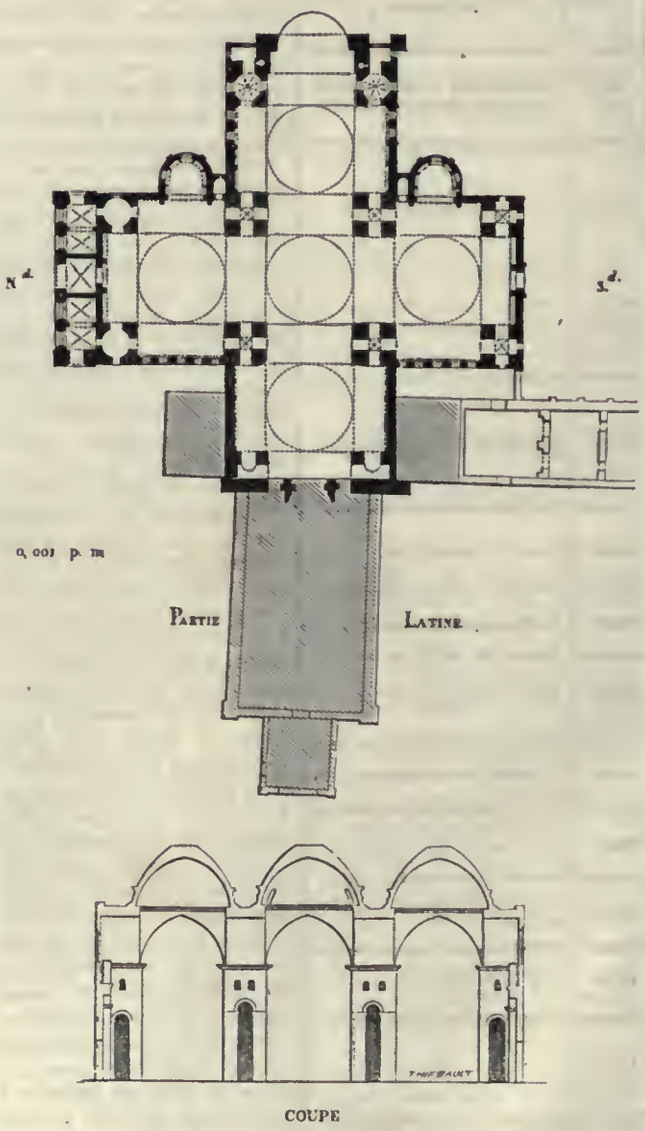

peut supposer avec assez de vraisemblance que les premières carrières ouvertes ont été les galeries supérieures de Saint-Leu, puis les cavages de pierre tendre à Trossy, ceux de pierre tendre à Saint-Leu ensuite, et enfin les exploitations à ciel ouvert de vergelé à Saint-Maximin, dont plusieurs sont toutes récentes. La masse restant à exploiter dans l'un et l'autre atelier est d'ailleurs très-considérable, et fournira longtemps encore les meilleures pierres tendres du bassin de Paris et celles qu'on devra préférer dans les constructions importantes.

(1) Voy. plus loin, *Fig.* 1, le plan et la coupe de Saint-Front. M. Félix de Verneilh vient de publier sous le titre de *l'Architecture byzantine en France*, une excellente dissertation sur Saint-Front et ses analogues. Cet ouvrage éclaire bien des faits mal connus jusqu'à ce jour.

(1) *Antiquités de Limoges*, F. 129. — *L'Architecture byzantine en France*, par M. F. de Verneilh.

de renvoyer nos ecteurs à l'ouvrage même : l'examen des monuments vient appuyer les textes historiques de façon à éloigner tous les doutes.

Saint-Front est un véritable monument oriental aussi bien par son plan que par le système de sa construction. Il s'élève tout à coup à Périgueux sans transitions, il succède et vient se souder aux restes d'une basilique latine plus ancienne et construite d'après le système romain. Il n'est pas possible d'admettre que ses cinq coupoles, qui n'ont pas moins de 12 mètres de diamètre, portées sur des pendentifs et de larges arcs-doubleaux, comme celles de Saint-Marc de Venise, aient été élevées par des architectes occidentaux ignorant à cette époque les moyens employés pour construire de grandes voûtes hémisphériques sur des pendentifs, puisqu'à peine savaient-ils former des berceaux ou des voûtes d'arêtes de petites dimensions.

On concevra qu'un édifice de l'importance de Saint-Front dut paraître assez extraordinaire à l'époque où il fut élevé. Aussi fut-il bientôt imité, et exerça-t-il longtemps une influence sur les monuments qui s'élevèrent dans l'Aquitaine. C'est ainsi que successivement on construisit, en prenant Saint-Front comme type, l'église Saint-Etienne de Périgueux, les églises de Saint-Jean de Cole (1081-1099), de Saint-Avit-Senieur, de Paunat, de Trémolac, etc.; en se rapprochant du Languedoc, l'église de Souillac, de Cahors ; en remontant vers le Poitou, la cathédrale d'Angoulême, toutes églises à coupoles portées sur des pendentifs. Toutefois l'église Saint-Front de Périgueux seule est bâtie sur un plan réellement byzantin ; dans les autres monuments que nous venons de citer, le plan latin s'allie au système de construction byzantin, comme à Souillac, par exemple, monument complet en ce genre. Cette influence de la coupole se fait sentir jusqu'en Auvergne pendant le XIIe siècle, jusqu'en Poitou et en Anjou pendant les XIIe et XIIIe siècles. La Loire voit s'éteindre sur ses rives méridionales les derniers reflets de Saint-Front, ainsi que l'a parfaitement démontré M. de Verneilh en s'appuyant sur des preuves incontestables, puisqu'elles sont déduites de l'examen des monuments eux-mêmes.

L'introduction de cette architecture *exotique* dans une grande partie de la France, par suite de la construction d'un seul édifice purement byzantin, détourna l'art de la construction, dans l'ouest, de sa marche naturelle ; la tradition latine fut dès lors à peu près perdue, et ne reparut plus dans ces contrées que fort tard, lorsque les arts du Nord furent arrivés à un tel développement, vers la fin du XIIIe siècle, qu'ils s'imposèrent partout, en Angleterre, en Allemagne, en Espagne, dans la France méridionale, et jusqu'en Italie.

D'ailleurs la nouvelle architecture introduite en Aquitaine avait sur ses voisines un avantage notable au Xe siècle, elle permettait d'élever des monuments vastes et solides en même temps, si durables qu'ils sont tous à peu près debout encore aujourd'hui, malgré les dévastations de toute nature qu'ils ont eues à subir dans cette contrée longtemps ravagée par des guerres terribles. La solidité des édifices byzantins de l'ouest et du centre, élevés pendant les Xe et XIe siècles, enlevait aux villes, aux évêques et aux abbés tout prétexte de réédification suivant un nouveau mode. Il n'en était pas de même dans les provinces du nord et de l'est. Là une lutte qui devait durer près de deux siècles allait s'établir entre les constructeurs qui voulaient élever des voûtes sur des plans de basiliques latines, et les règles de la statique qui ne permettaient pas à des édifices construits suivant ce nouveau mode de rester debout. C'est à la ténacité des constructeurs, aussi bien qu'à la longue suite de leurs essais malheureux, qee l'on doit cette architecture du XIIIe siècle, véritable victoire de la science sur la matière.

Laissant de côté les mérites relatifs de l'art de bâtir des anciens et de l'art de bâtir des modernes, aussi bien que ces discussions qui tendent à établir la prééminence de l'un ou de l'autre, nous dirons simplement que les anciens, les Grecs surtout, ont subordonné leurs constructions aux règles les plus naturelles de la pondération, et que les modernes (nous parlons des constructeurs du XIIIe siècle) ont éludé, ont vaincu ces règles avec un art infini. On reconnaît par cette définition sommaire les différences profondes qui séparent et sépareront toujours ces deux civilisations : dans l'une, le culte de la matière, la soumission à ses lois ; dans l'autre, au contraire, l'état permanent de révolte contre la matière, la prépondérance de la science, et la victoire du *spiritualisme*.

Mais retournons à nos pierres.... Pendant qu'à l'ouest, grâce aux Orientaux, une architecture toute faite s'infiltrait dans le pays, dans le domaine royal, en Normandie, en Champagne, on bâtissait encore des basiliques latines couvertes par des charpentes et des lambris ; toutefois le plan romain recevait déjà de grandes modifications. On ne se contentait plus, comme dans les premiers siècles du christianisme, d'un seul autel, il fallait introduire dans les plans d'églises des chapelles et des autels secondaires. Le grand narthex, destiné à contenir les catéchumènes, n'avait plus de raison d'être ; on le supprimait complétement ou on le remplaçait par un porche devant abriter les fidèles qui entraient dans l'église ou en sortaient. Les collatéraux qui, dans la basilique latine s'arrêtaient au transept, étaient prolongés autour du sanctuaire soutenu par des colonnes isolées, et donnaient entrée dans un certain nombre de chapelles circulaires. Chacun sait que l'abside de la basilique latine était voûtée en coquille ou cul-de-four, cette tradition devait être conservée. D'ailleurs il eût été difficile, pour des constructeurs habitués à des procédés très-simples, de couvrir une abside par une charpente ; dès lors il se présentait un premier problème à résoudre. On pouvait facilement élever un quart de sphère sur un mur circulaire épais, percé de petites fenêtres et maintenu par des contre-forts; il était moins aisé de soutenir ce cul-de-four sur des piliers isolés que la charge et la poussée de la voûte tendaient à faire sortir de leur aplomb : il fallait donc maintenir cette poussée

par une suite d'arcs rayonnants, ainsi que l'indique la *Fig.* 2.

Rien n'était plus simple que de voûter les chapelles circulaires par des parties de sphère, et force était de couvrir les espaces A, B, C, D, par des pannes et des chevrons de

Fig. II

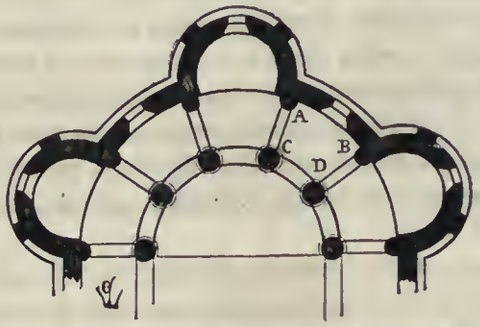

charpente, par des berceaux, ou par des voûtes d'arêtes construites suivant le procédé antique. Tout cela pouvait être fait par des architectes vivants au xe siècle. Cette construction était contre-buttée dans tous les sens, ne présentait pas de grandes difficultés, aussi fut-elle adoptée promptement. Le transept, la nef et ses collatéraux demeuraient couverts par des charpentes apparentes. La petite église de Vignory, que nous donnons dans les *Pl. XI* et *XII*, et qui date du xe siècle, présente un exemple bien complet d'un chœur voûté avec une nef et ses bas côtés fermés par des charpentes apparentes.

A Vignory, il n'y a pas de transept proprement dit, mais seulement deux travées plus larges précédant le chœur et séparées de la nef par un arc-doubleau. Le bas côté du chœur est voûté en berceau continu; quatre autres petits berceaux séparés par des arcs-doubleaux flanquent les deux travées qui remplacent le transept en avant de l'abside. Les voûtes sont faites de cailloux et mortier sur forme, comme la plupart des voûtes romaines; les arcs-doubleaux sont de pierre appareillée, et extradossés avec soin. On remarquera que la nef présente un simulacre de galerie qui rappelle encore la galerie du premier étage de la basilique primitive ; ce n'est plus à Vignory qu'une décoration sans usage et qui semble être une concession à la tradition (1).

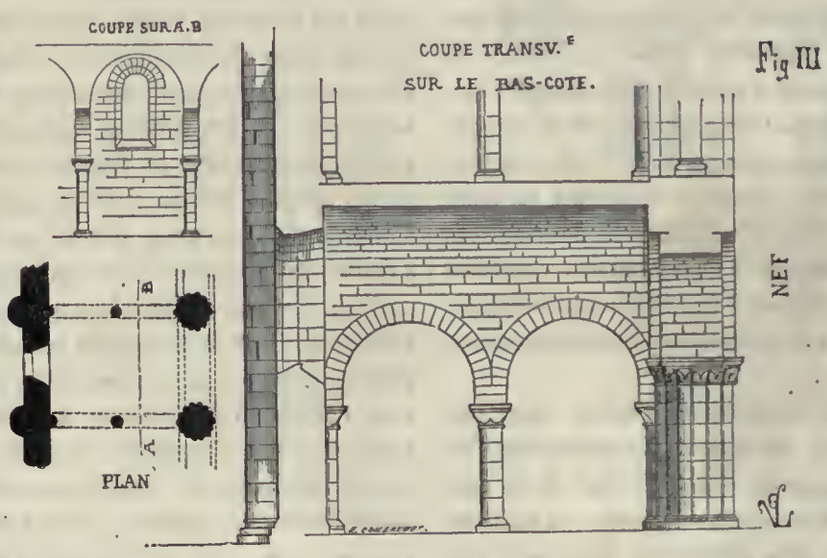

Fig III

Les clochers devaient primitivement être placés sur les bas côtés, à l'entrée du chœur. Celui qui existe encore du côté nord n'a été élevé qu'au xie siècle, mais la plus grande épaisseur donnée aux constructions inférieures sur ce point indique assez qu'elles étaient destinées à supporter des constructions plus élevées. Lorsque le chœur avec ses bas côtés et chapelles fut entièrement voûté, on devait bientôt tenter d'appliquer le système des voûtes aux nefs elles-mêmes. Ce second problème était plus difficile à résoudre que le premier, et il est à croire que les architectes plus hardis ou plus imprudents qui voulurent le tenter les premiers virent tomber leurs édifices en décintrant les voûtes. Pour les collatéraux des nefs, en construisant des murs plus épais, en renforçant les piliers, chargés d'ailleurs par les murs supérieurs, il était encore possible de les fermer par des voûtes d'arêtes romaines; mais pour les grandes nefs, comment s'y prendre? Établir un grand berceau plein cintre au sommet de ces murs minces abandonnés à eux-mêmes, c'était vouloir les renverser. Construire des voûtes d'arêtes romaines? La chose n'était pas possible; les travées des nefs n'ayant au plus que la largeur des bas côtés, et étant par conséquent plus étroites que la largeur de la nef, le plan des voûtes d'arêtes supérieures était un parallélogramme, et ne permettait pas par conséquent l'établissement des voûtes qui, étant composées de deux demi-cylindres d'un diamètre égal, ne sauraient être construites que sur des plans carrés. Et d'ailleurs comment maintenir la poussée de ces voûtes d'arêtes au droit des piliers? Aussi voit-on longtemps encore les charpentes employées pour fermer les hautes nefs, tandis que les bas côtés sont déjà voûtés. Il arrive souvent que ceux-ci même sont voûtés au moyen d'une suite de berceaux perpendiculaires à la nef, et reposant sur des arcs comme dans la partie latine de l'église de Saint-Front, dans la nef de l'église de Tournus, et dans celle de Saint-Remy de Reims (*Fig.* 3).

La nef de l'église latine de Saint-Front, comme celle de Saint-Remy de Reims, était certainement couverte primiti-

(1) Nous devons ces dessins à l'obligeance de M. Beswilvald, chargé de la conservation de ce monument, peut-être unique en France. Il y a quelques années, M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques, *découvrit* par hasard la petite église de Vignory, et bien qu'elle fût altérée par des plafonnages modernes, les restes de la charpente ancienne, ainsi que les voûtes, étaient conservés. Aujourd'hui, cette église a repris sa forme primitive, et l'on a respecté avec scrupule toutes les parties anciennes de l'édifice qui ont une si grande valeur archéologique. L'église de Vignory est située dans la Haute-Marne; elle fut fondée en 986.

vement par des charpentes apparentes. La largeur extraordinaire de la nef de Saint-Remy particulièrement, et le peu d'épaisseur des murs, ne peuvent laisser supposer un instant l'existence de voûtes hautes.

L'église de Saint-Remy de Reims, avec ses doubles bas côtés primitifs, dut être un des plus vastes monuments du xe siècle; aussi, bien que cette église ait été rhabillée à l'intérieur, et que le double bas côté ait été converti en un seul au commencement du xiiie siècle, l'ossature ancienne, que l'on retrouve parfaitement encore aujourd'hui, est-elle fort intéressante à étudier. La nef de Saint-Remy présentait et présente encore une galerie de premier étage, comme les basiliques antiques, et cette galerie était certainement voûtée elle-même, comme les bas côtés, par une suite de berceaux perpendiculaires à la nef reposant sur des arcs, et servant ainsi de contre-forts aux murs de la nef qui sont fort élevés, et n'eussent pu conserver leur aplomb sans le secours de ces berceaux formant une suite de cellules. Quelques-unes de ces voûtes en berceaux existent encore près du transept, et partout on retrouve les sommiers des arcs.

Les piles de la nef de Saint-Remy présentent elles-mêmes une disposition particulière, et dont nous devons tenir compte: c'est un faisceau de colonnes inscrit dans un socle circulaire (*Fig.* 4); mais comme les arcs qui retombent sur ce faisceau circulaire ne sont ni moulurés ni bizeautés, il en résulte des porte-à-faux qui sont rachetés par un tailloir rectiligne posant assez gauchement sur les chapitaux inscrits comme la pile elle-même dans un cercle (*Fig.* 5).

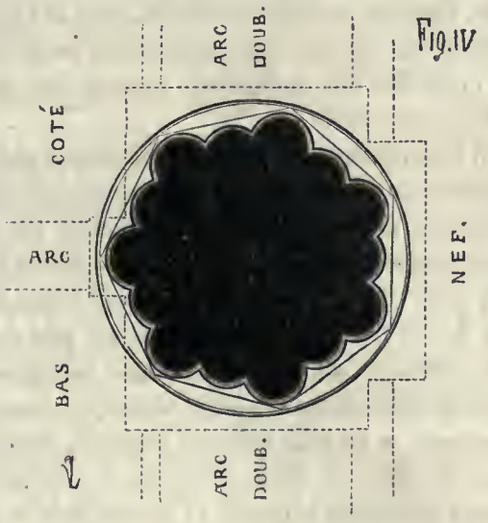

Il paraît singulier que les colonnes en faisceau aient précédé dans ce monument les arcs composés de plusieurs membres, car dans la plupart des cas ce sont les différents membres des arcs des voûtes qui semblent commander la forme de la pile, ainsi que nous le verrons bientôt. Aussi cet exemple est-il unique, nous le croyons, et doit-il être regardé comme une exception, une fantaisie d'architecte difficile à expliquer, comme un de ces tâtonnements qui démontrent combien à cette époque chaque constructeur essayait, dans les détails comme dans l'ensemble, de trouver des combinaisons nouvelles en dehors des traditions antiques.

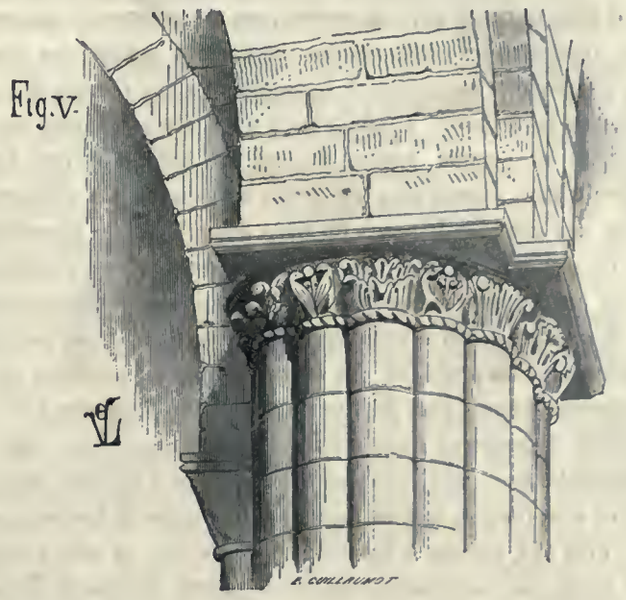

La voûte d'arêtes romaine était donc fort peu employée à cette époque, même lorsque son exécution ne présentait pas de difficultés. La voûte en berceau, beaucoup plus facile à bander, exigeant quelques couchis et des cintres très simples, était préférée par les constructeurs. Cependant ces observations ne sauraient être appliquées d'une manière absolue. Si dans le domaine royal, en Normandie et en Champagne, on continuait à couvrir les nefs des églises par des charpentes, en Bourgogne, en Poitou, dans le Berry et en Auvergne les architectes faisaient de grands efforts pour arriver à voûter complétement leurs églises. Déjà à Auxerre, dès le xe siècle, on construisait les grandes cryptes des églises Saint-Étienne et Saint-Germain. Ces cryptes, et particulièrement celle de Saint-Étienne mieux conservée, présentent des voûtes en berceau avec pénétration et des voûtes d'arêtes sur plans droits et sur plans courbes. Ces voûtes sont déjà construites en petits moellons taillés; ce n'est plus le béton romain battu sur forme; l'ouvrier n'est plus un manœuvre grossier qui obéit machinalement à un ordre sans en prévoir la portée: c'est un homme intelligent qui essaye, tâtonne, prend une part de responsabilité et doit connaître les résultats de l'œuvre à laquelle il concourt. Au milieu de l'obscurité qui régnait alors, le moindre progrès devait coûter des efforts inouïs; aussi faut-il constater avec soin chaque pas fait en avant, sous peine de perdre la trace de ce travail lent qui amena l'art de la construction, de l'ignorance la plus grossière, aux combinaisons les plus savantes et les plus réfléchies. C'est pendant le cours de ce xe siècle que l'on voit poindre ce soin dans l'exécution de certains détails qui marque le temps d'arrêt de la décadence romaine. Comme nous l'avons dit précédemment à propos de l'influence du règne de Charlemagne sur les arts, un élément oriental se mêlait aux traditions romaines: cet amalgame ne manquait pas d'une certaine grâce sauvage. Si la construction purement matérielle tenait encore à son origine romaine, tout ce qui était

forme, les moulures, les ornements, les profils, les proportions des membres de l'architecture, se développaient sous l'influence des arts importés d'Orient. D'ailleurs, on ne pouvait plus compter sur ces armées, sur ces milliers d'esclaves qui rendaient les constructions romaines si faciles ; les bras et les moyens de transport manquaient pour remuer d'immenses matériaux ; il fallait bâtir avec des ressources médiocres et comme argent et comme main-d'œuvre. On élevait des monuments en petits matériaux. Ce n'étaient plus ces grandes bâtisses formées de massifs de pierraille et de mortier, revêtus de stuc ou de marbre ; ce n'étaient plus ces appareils composés de blocs énormes superposés avec une précision si remarquable : c'était un terme moyen entre ces deux procédés, des constructions en moellons parementés, réunis par des lits de mortier de plusieurs centimètres d'épaisseur, une sorte de *limousinage* bien taillé, appareillé avec goût, recouvert quelquefois d'enduits peints ou de stucs ornés, comme dans la petite église de Germigny-les-Prés (1), comme à Saint-Remy de Reims, où nous avons vu quelques chapiteaux primitifs de pierre, composés d'une corbeille unie décorée de personnages et d'ornements modelés dans un mortier très-fin appliqué sur la pierre brute. Dans ces constructions primitives, le bois jouait un grand rôle. Tout le monde sait que les Romains chaînaient leurs constructions en pierre appareillée au moyen de forts goujons de bronze ou de fer enfermés entre deux assises, et les rendant ainsi toutes solidaires. Ce procédé était trop dispendieux pour convenir à des architectes qui se procuraient difficilement des métaux ouvrés, et d'ailleurs ils ne pouvaient s'appliquer qu'à des constructions formées de pierres d'une forte dimension.

A la fin du xe siècle déjà, des pièces de bois noyées dans les murs en reliaient toutes les parties, et composaient de véritables chaînages continus. Les murs élevés au moyen de deux parements de petites pierres ou moellons taillés, et ne contenant dans l'intérieur qu'un blocage, permettaient de loger facilement ces pièces de bois pendant la construction. Les constructeurs ignoraient alors, car ils n'avaient pas eu l'occasion de l'observer, que des bois renfermés dans de la maçonnerie ne sauraient se conserver au delà d'un temps très limité ; ils comptaient donc sur ces chaînages, et bien mal leur en prit. Ces poutres, bientôt pourries, réduites à l'état de poussière, non seulement ne reliaient plus les constructions, mais encore laissaient des vides continus qui eurent pour résultat d'affaiblir les murs et d'aider à l'écartement des parements, en provoquant des lézardes longitudinales. Cependant les conséquences fâcheuses de ce système de construction ne furent remarquées que vers la fin du xiie siècle, et jusqu'à cette époque nous retrouvons partout ces mêmes chaînages de bois généralement employés ; mais nous aurons l'occasion de revenir sur ce point important.

La pauvreté des moyens, la faiblesse des ressources, l'inexpérience de constructeurs qui tâtonnent, la tradition romaine, et la nécessité de satisfaire à des besoins nouveaux, laissent une empreinte sur toutes les constructions du xe siècle. Presque toujours les restes de constructions romaines, là où elles existent, ont une grande influence sur les bâtisses que les architectes élèvent encore à la fin de la période carlovingienne. Ainsi, dans les contrées où il existait des monuments antiques bâtis de petits matériaux avec des alternances de briques, nous voyons l'imitation de ces procédés se prolonger jusqu'aux ixe et xe siècles. Dans les provinces où les monuments romains présentaient de grands appareils de pierre de taille, dans le midi de la France, par exemple, sur les bords du Rhône et de la Saône, en Bourgogne, en Champagne et dans l'ouest, nous voyons les constructeurs s'efforcer d'adopter ce mode de bâtir. Mais, dans ce dernier cas, les bras, les moyens de transport et les machines manquant, les maçons se contentaient d'un simulacre de construction de pierre ; ils élevaient des murs ou des piles de moellons posés pêle-mêle dans un assez médiocre mortier, et les revêtaient de plaques de pierre d'un grand appareil en apparence, mais qui n'avaient qu'une faible épaisseur. L'église de Saint-Front de Périgueux est ainsi construite ; car si la forme de ce monument est calquée sur celle de Saint-Marc de Venise, sa construction tient aux traditions antiques du Périgord. Ce n'est qu'au xie siècle que les architectes français commencent à se faire un mode de construire qui leur appartient ; encore ne devons-nous pas faire de cette observation une règle fixe, car dans quelques provinces, dans le Lyonnais et en Provence, par exemple, les constructeurs ne se débarrassent de l'influence des monuments romains que fort tard, vers la fin du xiiie siècle.

Un fait remarquable doit être observé dans la plupart des constructions élevées pendant la période carlovingienne, c'est la naïveté des moyens employés pour fonder les édifices. Ces fondations sont presque toujours construites en grossiers blocages jetés dans les fouilles creusées en forme de fossé, de sorte que le pied de ces fondations est plus étroit que l'arase au niveau du sol. Quelquefois même ces fondations ne consistent qu'en des amas de pierres sèches jetées sans ordre ; bien rarement, si les bons sols sont profonds, vont-elles les atteindre. Si elles sont faites relativement avec soin, on y rencontre à différentes hauteurs, et noyées dans le blocage, des *longrines* de bois dont, bien entendu, on ne retrouve plus que le moule.

Des populations pauvres pressées de jouir devaient nécessairement regarder comme très mal employées les dépenses affectées aux fondations ; aussi, avec cette imprévoyance qui est un des caractères de la barbarie, négligeait-on cette partie essentielle de la construction. Nous avons rarement rencontré d'anciens édifices romains munis de bonnes fondations ; souvent, non seulement elles sont négligemment maçonnées,

(1) Voy. *vol.* VIII de cette *Revue*, *Pl. X* et *XI*, les dessins de l'église de Germigny, par M. Constant-Dufeux, et page 113, sa description par M. P. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques. (*N. du D.*)

mais encore elles n'ont pas l'épaisseur des murs en élévation ; ou elles sont mal plantées, formant saillie sous quelques points, retraite sous d'autres, composées de menus cailloux et de grosses pierres provenant d'édifices antérieurs, reliées avec des mortiers dont la chaux est mal cuite ou mal éteinte. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il nous reste si peu de ces édifices.

E. VIOLLET-LE-DUC.

(La suite au prochain numéro.)

SALON DE 1852.

(Deuxième et dernière partie. — Voy. *col.* 155.)

— En parcourant le livret du Salon, nous avons remarqué qu'un nouveau règlement oblige chaque artiste, « en déposant » ses noms, à remettre une notice signée de lui, contenant ses » nom et prénoms, le lieu et la date de sa naissance, *le nom de* » *ses maîtres*, enfin la mention des récompenses déjà obtenues » par lui. » Nous savons que le nom du maître doit résonner bien haut dans le cœur de l'élève, et que ce retentissement ne produit que d'heureuses sensations dans le cours de la vie ; mais nous savons aussi, et nous le disons avec regret, que parfois le nom du maître produit des effets contraires chez ceux qu'il n'a pas patronnés ; le nom du maître seul suffit quelquefois au public pour préjuger défavorablement l'œuvre de l'élève. Ne serait-il donc pas plus convenable dans ce cas de le laisser ignorer ? Nous le pensons.

— Revenons aux exposants. Nous avons déjà cité précédemment ceux qui s'étaient occupés d'archéologie, et entre autres M. *Amoudru*, qui a relevé et dessiné le *château de Chenonceaux* et le *château de Josselin ;* ce travail intéressant, commandé par le ministre de l'Intérieur, est composé d'un grand nombre de dessins faits avec soin. Les charmantes constructions civiles de cette nature, si remarquables en France, ont une physionomie particulière que le public n'oublie point et que nous sommes heureux de retrouver ici. Il y a une chose qui nous séduit moins dans les lavis de M. Amoudru : bien que ces dessins chatoyants satisfassent quelques yeux, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer l'exagération de certains tons et de certaines ombres. Le parti pris des ombres en général manque de franchise ; il y a des ombres tout à la fois sombres et pâles, tellement reflétées sur les bords, que diverses parties, sans valeur aucune, restent dans le ton des clairs ; il en résulte une déformation désagréable des objets. C'est dans l'examen des épreuves photographiques, que la science met chaque jour plus belles sous nos yeux, que nous pouvons trouver le remède contre ces imperfections. Nous ferons une observation plus sérieuse relative au dessin de M. Amoudru : en voulant interroger de près la forme des objets représentés, on trouve ce dessin incomplet ; on est même tenté de croire à son inexactitude. C'est, il faut le dire, que ce genre de dessin manque un peu du sentiment de la vérité.

— Le dessin de M. *Hérard* (*abbaye des Vaux de Cernay*) manque également de vérité au même point de vue, ce qui ne nous empêche pas de reconnaître l'importance de ce travail et son utilité. L'ancien monastère des Vaux de Cernay est situé près de Rambouillet (Seine-et-Oise). Il fut fondé en 1128. Ces lieux ont acquis dans la suite une célébrité historique. Philippe le Bel vint à l'abbaye de Vaux avec toute sa cour, dans un voyage qu'il fit en Normandie vers 1306. Henri de Verneuil, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, et Jean Casimir, roi de Pologne, furent abbés commendataires des Vaux : le premier de 1606 à 1668 ; le second, de 1669 à 1671. Les moines quittèrent l'abbaye en 1791, et depuis cette époque elle a changé plusieurs fois de propriétaire. Ce nouvel ordre de choses fut cause de la destruction d'une partie des bâtiments ; si tous devaient disparaître un jour, les dessins de M. Hérard donneraient une idée précise des dispositions encore existantes. Nous regrettons seulement que l'auteur n'ait pas étudié son travail de manière à en rendre l'examen plus facile. M. Hérard a dessiné tout ce qu'il a vu, et cependant tout n'a pas le même intérêt, il s'en faut ; en un mot, son travail pourrait être mieux digéré (1).

— M. *J.-Ch. Laisné* nous a donné aussi d'intéressants fragments d'architecture : ce sont les dépendances de *l'ancienne abbaye d' Ourscamp* (Oise). Cette immense salle, encore debout, laisse supposer que l'établissement des religieux avait une grande importance. Nous regrettons que M. Laisné n'ait pas complété son étude par un essai de restauration des façades ; nous sommes persuadé qu'il aurait réussi, et l'intérêt eût été plus considérable encore.

M. Laisné a joint à cela l'état actuel de *l'église Notre-Dame, à Étampes*, travail commandé, ainsi que le précédent, par la commission des monuments historiques. Cet édifice, bâti sur un plan irrégulier, offre un curieux exemple d'église accompagnée d'architecture militaire. La tour est couronnée par une flèche aiguë de pierre, flanquée de clochetons à plusieurs étages, dont la disposition est aussi originale que

(1) M. Hérard avait exposé au salon de 1851 les restes de l'abbaye de Maubuisson. Ce travail, qui fut acheté par le Comité des arts et monuments, valut une médaille à son auteur.

bien entendue. Le portail de l'église est également remarquable. Nous aurions désiré trouver dans ce dernier dessin l'accent d'étude et de vérité que nous avons remarqué dans les autres parties de ce travail.

— Les dessins de la *chapelle Saint-Gabriel, près Tarascon* (Bouches-du-Rhône), par M. *Révoil*, appartiennent aussi aux archives du ministère de l'Intérieur. Cette construction byzantine mérite de fixer l'attention. Cependant les divers sujets en bas-reliefs de la façade sont encadrés par des éléments d'architecture romaine dont les proportions laissent à désirer. Dans ce petit monument, ainsi que dans ceux du midi de la France, de la même époque, on sent l'approche d'un nouvel art non encore affranchi des anciennes traditions ; il y a une certaine maladresse dans l'accouplement de ces grosses colonnes et de ces maigres entablements, ce qui ne diminue en rien, du reste, le soin et la conscience que M. Révoil a apportés dans le *rendu* de son sujet. Nous dirons cependant que M. Révoil a peut-être trop de choses sur son papier, que la sculpture est modelée outre mesure.

— Nous avons vu à côté de M. Révoil les belles peintures à fresque des tympans du porche extérieur de *l'église Notre-Dame des Doms, à Avignon*, par M. *Denuelle*. Il est difficile d'arriver à plus de perfection. Si l'auteur, Simon de Sienne, était aujourd'hui parmi nous, il serait pris, sans doute, de la fièvre que nous avons de signer nos propres œuvres, et se reconnaissant parfaitement dans les dessins de M. Denuelle, il les parapherait sans hésiter.

— Voici non loin de là un dessin à une petite échelle représentant un grand Christ sur une croix de bois. L'original qu'a si bien copié M. *Steinheil*, sera déposé dans quelques jours au Musée de Cluny (1). Cette œuvre, qui date du XIIe siècle, intéressera vivement les artistes. Le Christ est de grandeur naturelle; le visage, la chevelure, parfaitement bien exécutés, ainsi que les autres parties du corps, qui sont recouvertes de toile ; la tête seule ne paraît pas avoir été marouflée, et des traces de peintures se voient de tous côtés. Le but de cette toile était aussi bien de cacher les gerçures qui ne pouvaient guère manquer de s'ouvrir sur un bois nouvellement travaillé, que d'attacher plus fortement la peinture sur la surface de la statue. M. Mallay, architecte diocésain, a envoyé d'Auvergne ce précieux monument, et en a fait don au Musée de Cluny.

— Nous venons d'examiner une série de monuments religieux, et nous ne devons pas aller plus loin sans parler de l'exposition de M. *Dainville*. Cet artiste a envoyé un parallèle de bénitiers et cuves baptismales du XIIe au XVe siècle. M. Dainville a vu des photographies, il en a saisi l'esprit; or, comme il sait dessiner, il a fait d'excellents lavis. Mais ce que nous approuvons surtout, c'est l'idée qu'il a eue de faire un rapprochement de petits monuments de cette nature et de diverses époques ; il y a d'autres sujets analogues à traiter, M. Dainville en comprend l'utilité, et nous espérons qu'il nous mettra à même de voir encore de lui de nouveaux travaux.

Le côté archéologique du salon, en dehors du style religieux, offre encore bien des sujets différents; c'est ce que nous allons examiner.

— Il faut toujours qu'un dessinateur d'architecture dise la vérité et rien que la vérité, c'est là son but; quand il s'est placé dans cette situation, ses œuvres ont un accent d'*honnêteté* qui nous séduit. Les *peintures architecturales de Pompéi* sont de cette nature ; mais il y a plus encore : s'il est des mains aussi adroites que celles de M. *Nicolle*, il n'est pas d'artiste dont le sentiment s'exprime avec plus d'élévation.

— Nous avons été arrêté également par diverses études sur le *château de Fontainebleau*, de M. *Mimey*. Ce travail est consciencieux et agréablement rendu. Nous dirons cependant, quant au sujet, qu'il n'est pas également heureux sous tous les points ; en effet, les panneaux peints, composés de motifs extrêmement petits et légers, placés très-près du sol, ne semblent pas occuper là une place convenable, ni répondre à la grandeur du reste de la composition.

— M. *Questel* a fait en collaboration avec M. J.-Ch. Laisné un travail très-complet, et à une grande échelle, de l'un des plus grands monuments romains connus, du *pont du Gard*, près Nîmes. Le pont du Gard, construit, comme on sait, pour servir d'aqueduc, se compose de trois étages superposés, le dernier étant destiné à recevoir les eaux de la fontaine d'Aure. Le travail de MM. Questel et Laisné, fait avec beaucoup de soin, représente les plans détaillés de chaque étage, avec l'élévation générale du monument et une coupe en travers. Ces dessins vont prendre leur place dans les archives du comité des monuments historiques.

— Près de cette étude d'art antique, nous avons remarqué les dessins de M. *Thiollet*, qui représentent une série *d'entablements romains*, récemment découverts en France : à Sens, à Bourges, à Besançon et à Champlieu. Bien que l'ornementation de cette architecture ne soit pas d'un goût très-pur, le parallèle de M. Thiollet fait voir qu'il existe encore dans cette architecture une certaine variété dans la composition, et que l'emploi de la couleur sur la sculpture était en usage; ces deux points sont fort importants. Une partie des fragments dont il est question, trouvés à Sens, provenaient des murailles gallo-romaines construites vers la fin du IIIe siècle ; le soubassement de ces murailles est construit avec de gros blocs de pierre provenant de la démolition de monuments antiques. Ces édifices ont dû s'élever dans l'espace d'un siècle depuis Auguste jusqu'au règne de Trajan.

— M. *Révoil*, cité précédemment pour la chapelle de *Saint-Gabriel*, s'est occupé aussi d'architecture antique : il a dessiné le *pont Flavien*, situé à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône). M. Révoil a complété enfin son exposition par *une façade du XVIe siècle*, située aux Baux, ancienne ville de Provence.

(1) La chose est faite à cette heure.

— Enfin, la monographie de l'*ancien hôtel de ville de Provins*, construit en 1634, est contenue dans un cadre au nom de M. *J.-B Bernard*. Cet édifice ne manque pas non plus d'intérêt.

— Terminons cette catégorie d'exposants archéologiques en citant l'architecture arabe de M. *H. Lescène*, les *Minarets d'Oran*, et enfin le *fac-simile* d'esquisses égyptiennes de M. Paul Durand. Ce dernier travail mérite une mention toute particulière. Nous avons été vivement impressionné de l'accent de douceur, de sérénité qui émane de ces charmants profils thébains. Thèbes, la ville immense, combien étais-tu grande et belle pour nous émouvoir ainsi par un simple fragment! Les dessins de M. Durand reproduisent exactement diverses esquisses qui sont tracées sur les murs d'une salle dans le tombeau du roi Leti Ier, à Thèbes (XVIe siècle avant J.-C.); elles servaient d'indications préliminaires aux sculpteurs pour le travail qu'ils avaient à exécuter. Deux de nos confrères, MM. Joret et Bertrand, ont rapporté d'Égypte des calques fort exacts de toutes les peintures de ce tombeau. Ils ont ajouté à cela d'autres calques de peintures qui, joints aux précédents, forment un développement d'environ 200 mètres. Le travail de ces messieurs est encore plus important par sa parfaite exécution que par son développement matériel.

Le Salon de 1852 renferme, nous l'avons déjà dit, quelques *restaurations* d'anciens monuments. *Restaurer* un monument, comme nous l'entendons aujourd'hui, est une idée nouvelle. A de certaines époques d'indécision dans l'art, nos pères ont bien quelquefois jeté un regard derrière eux, mais ce n'était pas pour reproduire servilement d'anciens chefs-d'œuvre.

Quand ils réparaient ou achevaient un édifice, ils ne recherchaient pas comme nous le style qui l'avait produit, ils interrogeaient leurs besoins et leurs sentiments personnels. Cette indépendance, qui choquerait aujourd'hui tant d'esprits, à tort certainement, est cause de l'élan et de la sincérité qu'on admire dans les chefs-d'œuvre de l'architecture. Il ne s'ensuit pas de cette indépendance que la question d'harmonie soit mise entièrement de côté ; non, car une certaine harmonie d'échelle et de combinaison est toujours possible, elle est nécessaire, et on la retrouve en général dans les monuments qui nous sont antérieurs. Les trois derniers siècles allèrent peu à la découverte, ils revinrent à l'art antique en conservant cependant un semblant de liberté, mais sur la fin ils se perdirent.

L'art alors, ne trouvant plus rien chez nous à sa convenance, et ne s'inquiétant pas des besoins qu'il avait à satisfaire, s'en fut un jour, au nom de l'Académie, remuer le romain, et à bout d'invention, il déclara que les édifices d'un peuple qui avait passé avec ses institutions devaient répondre parfaitement à des institutions et à des besoins nouveaux : or, comme une partie des monuments romains avaient passé avec les hommes eux-mêmes, il fallait rechercher tout ce qui avait pu convenir à ceux-ci, réunir des débris mutilés, et reconstituer un art vieilli ; de là une étude nouvelle, la *restauration*. Mais de même que l'instabilité est la conséquence de la vie, de même qu'un art complet n'existe qu'un temps, de même la *restauration* de l'art romain parut plus tard insuffisante, et l'on se mit à *restaurer* les monuments du moyen âge en même temps que ceux de Grèce et de Rome, les monuments enfin de tous âges et de tous pays. Il faut reconnaître cependant que cette dernière génération fit un pas de plus, agit plus libéralement, que l'activité de l'homme tournée de ce côté fit dans cette voie des progrès considérables. Nous en voyons la preuve chaque jour. Sommes-nous au but ? Non, mais cette tendance à toutes les restaurations de l'art véritable, quelque vêtement qu'il ait emprunté d'ailleurs, ne doit-elle pas être un encouragement sérieux? C'est une certaine indépendance qui, jointe à la recherche du vrai et de l'utile, doit, espérons-le, produire un jour d'heureux résultats. Nous pouvons ajouter que diverses tentatives affermissent chaque jour notre espérance.

Mais ne quittons pas *nos restaurations*. Rentrons au Salon.

— Celles de M. *Danjoy* nous appellent d'une voix trop éloquente pour que nous puissions passer outre. La *cathédrale de Metz*, rendue à une grande échelle, se compose d'un plan et de deux coupes. Ces dessins indiquent la disposition nouvelle que l'auteur donne au chœur de la cathédrale ou plutôt à tous ses accessoires : stalles, ambon, maître-autel, lampes, etc., rien n'y manque ; et la peinture vient compléter cette riche décoration en s'étendant du pavé jusqu'à la voûte. Le choix savant et l'étude de tous les détails de cette architecture sont des plus heureux, et nous ne pouvons trop faire remarquer l'harmonie qui règne dans les dessins de M. *Danjoy* : nous dirons même de la *cathédrale de Metz*, comme de la *basse-œuvre de Beauvais*, que ce sont deux enseignements véritables pour le *rendu* de l'architecture. Le public aura sans doute été étonné de ne pas voir M. Danjoy cité honorablement dans la distribution des médailles ; mais M. Danjoy, membre du jury des récompenses de cette année, a cru de son devoir de se retirer du concours, refusant ainsi de se laisser porter sur la liste des heureux. Ce fait est à citer, surtout lorsque l'on remarque que M. Mouilleron, également membre du jury pour la lithographie, et de plus membre unique, a reçu avec une médaille la croix de la Légion d'honneur.

Ajoutons cependant que le talent de M. Mouilleron appelait depuis longtemps cette distiction.

— M. *Landron* a exposé également une restauration consciencieuse du *temple de Jupiter à Aizani* (Asie Mineure). Ses dessins représentent une vue des ruines du temple et d'un pont antique sur Rhyndacus, le plan de la ville et de l'enceinte sacrée du temple, ainsi que diverses élévations dans leur état actuel et restaurées ; puis enfin quelques fragments divers. Nous aimons à reconnaître ce qu'il y a de sérieux dans cette étude, et de bien dans ce monument : les détails sont peut-être chargés d'ornements outre mesure,

mais il reste dans l'ensemble un bel aspect, et nous considérons avec plaisir ces états actuels et cette restauration.

— Nous plaçons en troisième lieu la *restauration de l'hôtel de ville d'Orléans*, par M. *Delton*. Ce travail est en voie d'exécution. Nous ne nous sommes pas expliqué le choix que semble avoir fait M. Delton d'une balustrade à compartiments flamboyants pour le perron principal; l'édifice, plus moderne, ne paraît pas susceptible, par son âge, de recevoir de semblables détails.

— M. *Tronchu* a envoyé *deux élévations principales du palais de Versailles*, côté de la Cour d'honneur, l'une du XIXe siècle ou état actuel, et l'autre du XVIIe, représentant l'état ancien restitué. Ce parallèle nous fait voir que les ailes ajoutées dans ces dernières années ne sont pas à l'échelle du monument, et nous font regretter l'ancien palais de Louis XIV.

— Un autre palais, celui d'*Altenhaus-Goldenberg* (Prusse rhénane), est voisin de ce dernier. Ce dessin, fait par M. *Riglet*, représente une coupe longitudinale restaurée de la galerie du rez-de-chaussée du palais. Nous supposons que ce travail est commandé, et non pas que l'auteur ait été séduit par l'architecture qu'il nous fait voir ici.

Telles sont les diverses restaurations que nous avions à citer.

— Il nous reste à examiner les *compositions* des exposants du Salon de 1852, bien plus nombreuses que les *restaurations*.

Nous avons compté cinq projets d'église. Le plus important est celui de M. *Questel*, l'*église Saint-Paul de Nîmes*, commencée en 1838 et dédiée le 14 novembre 1849. Les dessins envoyés par M. Questel sont en grand nombre; nous voyons rarement au Salon des projets aussi complets et aussi remarquables. Tout en reconnaissant l'éminente supériorité de M. Questel dans cette œuvre du Salon, soit comme composition, soit comme dessin d'architecture, nous ferons remarquer cependant que les arcatures de la façade, nées sur les bords du Rhin, et divers autres détails, donnent à l'ensemble un peu de sécheresse; que les sacristies couvertes par une pente différente de la généralité des autres combles, semblent faites après coup. Le buffet d'orgues ne fait pas corps avec l'édifice autant que la chaire, par exemple, dont nous nous plaisons à considérer l'heureux arrangement. Mais le peu d'importance de ces observations sert à démontrer tout simplement le mérite de l'œuvre en question. Les grandes coupes sont rendues avec charme. M. *Denuelle*, chargé du peindre l'église Saint-Paul, y a répandu des flots d'harmonie, et a joint au projet de M. Questel le détail des peintures qu'il a exécutées. On remarque sur ces dessins des indications des sujets historiques peints par M. Flandrin, et des verrières exécutées par MM. Maréchal, de Metz, et Guyon. Nous ne pouvons qu'applaudir au succès de M. Denuelle.

— Un autre exposant s'est inspiré du style du XVe siècle pour composer un projet d'église à construire à Mulhouse. Nous craignons que l'auteur, M. *Dussillion*, ait voulu faire de l'archéologie : s'il en est ainsi, il n'a pas réussi; dans le cas contraire, il aurait dû s'affranchir complétement. D'un autre côté, nous avons remarqué que les angles du clocher viennent porter sur des vides, qui pourraient fort bien être ailleurs; l'œil en souffre peut-être plus encore que la stabilité. Puis la sacristie, formée de deux murs circulaires concentriques, serait d'un usage fort incommode; on ne pourrait voir d'une extrémité à l'autre; comme expression, d'autre part, elle serait prise de l'extérieur pour une suite de chapelles. Enfin, les fenêtres sont fermées par des espacements des meneaux tous très-différents. M. Dussillion a oublié que dans les édifices du moyen âge, c'est la largeur du panneau du vitrail qui fait l'unité, et que cette unité se répète deux, trois fois, etc., suivant le besoin; il résulte de l'égalité de ces divisions plus d'échelle et plus d'harmonie.

M. *Garnaud* expose également un *projet d'église pour une assistance* de 3,000 *personnes* M. Garnaud a peut-être usé avec prodigalité de tous les moyens qu'offre notre art. Il en résulte de la confusion, dans la façade surtout. Nous regretterions aussi de voir les peintures de la chapelle de la Vierge exposées aux infiltrations des eaux pluviales : il n'existe pas, en effet, d'espace intermédiaire entre les voûtes et la couverture.

— Nous voyons à quelque distance de M. Garnaud un autre *projet d'église pour Paris*, par M. A. *Marty*. Cette église serait destinée aux quartiers de l'Europe et Vintimille. Le projet de M. Marty, inachevé, ne peut être considéré que comme une esquisse. De nouvelles études auraient amené l'auteur sans doute à éviter le système d'écoulement des eaux du comble du bas-côté, le long des murs de la nef, à changer la forme de la chapelle de la Vierge, qui ne pourrait servir tout au plus, par sa disposition circulaire, que de baptistère.

— Enfin, M. *Paul Jacot* a exposé une *église cathédrale métropolitaine pour Varsovie*. L'imagination de l'auteur a erré pendant tout le temps sur les données malheureuses de *Saint-Paul de Londres*.

— Les monuments funèbres sont plus rares au Salon que les églises. Il n'y en a que deux, l'un de M. *L. Auvray*, pour l'empereur *Napoléon*, dont nous préférons ne rien dire, et l'autre de M. *Dumas de Culture*, pour *Gay-Lussac*. Ce dernier projet est exécuté au cimetière du Père-Lachaise M. Dumas a compris que par l'ensemble et les détails un tombeau doit avoir un accent qui lui soit particulier, plus encore lorsqu'il recouvre les restes d'un homme qui a marqué sa place si haut dans les sciences; qu'en un mot, un tombeau ne doit pas *s'acheter tout fait*, ou laisser supposer qu'il a pu en être ainsi. Afin de faire comprendre que cette pierre tumulaire est monolithe, M. Dumas de Culture en a disposé l'architecture de façon que les lignes horizontales, sans cesse contrariées, ne puissent donner naissance à un joint. Les pilastres, qui diminuent considérablement vers le haut, nous ont semblé une exagération que l'œil n'accepte

pas volontiers; le vase placé au-dessus du monument a une forme bizarre qui laisse beaucoup d'indécision sur sa nature même. Malgré ces observations, nous avons vu avec plaisir le monument de *Gay-Lussac*.

Dans un compte-rendu de la nature de celui qui nous occupe, il y a des limites qui empêchent de donner à l'examen de certains projets toute l'étendue dont ils seraient susceptibles ailleurs. Ainsi, ce n'est que par quelques mots que l'on peut analyser et juger plusieurs projets d'achèvement du Louvre. Le champ est trop vaste pour développer suffisamment tous les motifs qui ont amené tel auteur à préférer telle disposition de masse ou de détail. Voyons cependant en quoi consistent les projets que nous avons sous les yeux.

— Nous trouvons quatre projets plus ou moins complets.

M. *Vigourel* a cherché une disposition qui ajoute deux bâtiments complétement isolés, placés de chaque côté de l'arc de triomphe, et dont la façade vers le Louvre est sur plan circulaire; nous pensons que ce parti aurait l'inconvénient, tout en masquant l'architecture déjà existante, de diminuer considérablement la place du Carrousel. Nous préférons les trois autres plans qui conservent à la place une étendue convenable, et qui comprennent dans les deux angles de la cour des Tuileries des bâtiments et une cour de service; disposition, du reste, présentée depuis longtemps par d'autres architectes.

— M. *Lefranc* s'est préoccupé de donner à la nouvelle place un grand aspect d'unité, et pour cela il double la galerie actuelle du musée et le bâtiment parallèle sur la rue de Rivoli par deux bâtiments de même largeur qui vont rejoindre d'un côté les Tuileries, en tournant à angle droit, et formant une cour jusqu'à la façade de Philibert Delorme, et de l'autre côté, le Louvre en ménageant dans l'axe de celui-ci une *cour du Musée* fermée sur les quatre côtés, semblable à la cour du Louvre, et flanquée sur les deux côtés de deux cours de service. Puis il reproduit sur tous ses bâtiments l'architecture de Philibert Delorme. Le roi Louis-Philippe, frappé de la dissemblance de l'architecture actuelle du monument, avait demandé ce projet à M. Lefranc.

— M. *Nepveu* se contente de prolonger l'aile inachevée du Louvre, et de placer aux quatre angles du quadrilatère une cour carrée; il en résulte que le Louvre est précédé du côté des Tuileries par une cour ouverte sur la place du Carrousel.

— Enfin M. *Moret*, vivement contrarié de la différence d'axe des deux palais, n'hésite pas et renverse la façade centrale des Tuileries pour la reporter sur un plan parallèle au Louvre; c'est là une idée que ceux qui apprécient l'architecture de Catherine de Médicis, bien que le numérotage des pierres leur soit garanti, n'approuveront pas probablement: c'est dire tous les artistes. Nous remarquons aussi à l'extrémité de la galerie prolongée du Louvre, près celui-ci, une immense salle polygonale qui n'est qu'un supplément d'exposition; nous n'avons pas compris, du moins, qu'elle ait une autre destination. Or, pour songer à construire une salle d'une telle dimension, qui fait à elle seule un vaste bâtiment en dehors du périmètre du Louvre, barrant la voie publique, il fallait un motif sérieux; s'il existe, nous ne l'avons pas saisi.

Les autres compositions du Salon sont de natures très-variées.

— Ainsi, M. *Léon Isabey* a étudié un *projet de crèche à établir à l'entrée du parc de Monceaux*, pour quatre-vingts enfants de l'âge d'un jour à deux ans et demi. Cet architecte a également exposé un *projet de bains chauds pour les militaires*. Dans les détails d'architecture de ce dernier projet il y a une certaine recherche, une tendance à l'original qui n'indique pas une étude sérieuse: la destination de l'édifice exigeait aussi plus de simplicité.

Si M. Isabey a placé ses projets sous deux patronages importants (madame la princesse Mathilde et M. le président de la République), nous n'en rechercherons pas ici la cause, mais nous nous arrêtons à un patronage d'une autre espèce, invoqué par l'un de nos confrères et qui nous a paru singulier. M. *E. Nepveu*, l'auteur d'un *projet de station pour les voyageurs à Nancy*, a fait approuver son projet par l'ingénieur en chef de la section. Nous dirons seulement, à l'occasion de tous ces patronages, qu'une œuvre d'art ne peut se recommander que par son propre mérite. Malgré l'approbation du projet de M. Nepveu, nous devons dire que nous y avons rencontré bien des fautes de construction (1).

— Ainsi que M. Nepveu, M. *Delbrouck* a employé la fonte, c'était le cas: il s'agissait d'une *bourse pour les travailleurs*, et cet édifice, devant contenir beaucoup de monde, avait besoin de grands espaces libres et de points d'appui légers. Seulement, la difficulté devenait plus grande au point de vue de la stabilité; le système général adopté étant bon, nous pensons que M. Delbrouck ne serait pas embarrassé devant l'exécution. A l'aspect du monument, personne ne se tromperait sur sa destination. Nous avons appris que M. Delbrouck venait de remporter une médaille au concours de l'hôpital de Nantes.

— Le *projet de mairie pour la commune de la Villette*, par M. *J.-B. Duval*, est une composition qui a de bonnes parties; nous dirons cependant qu'elle aurait gagné si M. Duval avait relié davantage les ailes avec le corps du milieu de l'édifice, si les trois toits séparés eussent été fondus de manière à éviter un chéneau sur le mur de refend. La justice de paix aurait pu être éclairée par des ouvertures plus dignes, ayant moins le caractère de dépendances.

— M. *Hénard* a étudié un immense *projet de colonie pénitentiaire et agricole pour la Guyane française*. Il y a du sérieux dans ce projet. Nous nous permettrons seulement de faire remarquer que lorsqu'une composition architecturale atteint cette dimension, et qu'elle est composée d'éléments si divers il est plus que jamais nécessaire de distinguer chacun des

(1) Nous avons appris depuis que M. Nepveu, dépossédé par les ingénieurs, avait exposé son projet signé par l'ingénieur de la section, afin de protester publiquement contre l'injustice commise envers lui.

bâtiments au moyen d'un caractère particulier. Ainsi, bien que de prime abord il y ait quelque analogie entre le programme d'un hospice et celui d'une caserne, et tout en admettant que l'un puisse faire pendant à l'autre, nous ne pensons pas que de très-légères différences indiquées seulement dans les distributions de plan de ces parties du projet soient suffisantes. M. Hénard a été entraîné par l'esprit de symétrie. Ne serait-il pas nécessaire que l'étranger reconnût par l'aspect de l'édifice, s'il doit aller à droite ou à gauche, suivant qu'il va à l'hospice ou à la caserne? Puis, enfin, les magasins et entrepôts sont à des distances tellement considérables que les rapports seraient très-difficiles. Néanmoins, le travail de M. Hénard ne manque pas d'intérêt, et l'idée qui a fait naître ce monument mérite examen.

— Nous voudrions pouvoir en dire autant d'un certain *projet de lavoir et bains pour la ville de Saint-Florentin* (*Yonne*) qu'a signé M. *Pigeory*. Quand on expose publiquement, il y a deux choses que l'on prend au sérieux, le public et l'œuvre que l'on a étudiée: M. Pigeory pense-t-il l'avoir fait ?

— Il nous reste enfin à citer, dans cette revue du Salon, le *projet de Musée-bibliothèque pour la ville d'Alger*, par M. de *Blinière*, dans lequel nous aurions voulu trouver des portiques pouvant servir réellement d'abri contre les intempéries ou l'ardeur du soleil; et le *projet de salle de spectacle* de M. *Manguin*, dont les dispositions générales en plan sont heureuses: les escaliers sont nombreux et placés commodément: dans le cas d'un incendie, la salle sera évacuée facilement. L'architecture manque peut-être un peu d'une certaine noblesse que M. Manguin, du reste, saurait bientôt retrouver dans une étude définitive.

Telles sont les œuvres du Salon de 1852. Faire la part du blâme et celle de l'éloge offre bien quelque difficulté; nous eussions désiré voir cette dernière plus large, mais nous savons que nos confrères sont de l'avis de Boileau:

Tout éloge imposteur blesse une âme sincère.

RUPRICH-ROBERT,
architecte.

On sait qu'en suite d'une disposition du règlement des expositions annuelles des beaux-arts, il est fait à la suite de l'exposition générale une exposition particulière des ouvrages récompensés et de ceux qui ont été distingués par le jury des récompenses. Les œuvres d'architecture qui figuraient à cette seconde exposition, indépendamment des ouvrages récompensés dont nous avons donné la liste (voy. *col.* 186), étaient les travaux de MM. Denuelle, Delannoy, Landran, Revoil, Trochu, Amoudru, Steinhel.

Les membres du jury, pour la section d'architecture, étaient :

M. le directeur général des musées, président de toutes les sections;

M. Prosper Mérimée, vice-président.

Membres désignés par élection :

M. Henri Labrouste, architecte du gouvernement;

M. Danjoy, architecte du gouvernement.

Membre désigné par l'administration :

M. de Caumont, archéologue.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

SOMMAIRE : *Décrets et nouvelles officielles* : Budget des arts et des constructions de l'État pour 1853. Promenades publiques de Paris. Réunion de deux hôtels au palais de l'Élysée. Ouverture de la rue des Écoles. Observation des fêtes et dimanches. Palais pour les expositions publiques. *Bibliographie du deuxième semestre de* 1851 (2e partie).

Budget des Arts et des Constructions de l'État pour 1853.

Le budget de l'année 1853 a été voté dans les dernières séances de l'Assemblée législative, nous en extrayons tout ce qui se rapporte aux services des arts et des constructions de l'État.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Service ordinaire.

Chapitre 9. Personnel des palais nationaux et conservation du musée national.	813,150	11,615,750 fr.
Chap. 10. Frais de régie des palais nationaux et conservation du mobilier national.	1,304,600	
Chap. 11. Entretien des palais nationaux.	1,120,000	
Chap. 12. Constructions et grosses réparations des palais nationaux.	1,640,000	
Chap. 13. Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais.	738,000	
Service extraordinaire.		
Chap. 14. Réunion du Louvre aux Tuileries.	6,000,000	

MINISTÈRE DES CULTES.

Chap. 9. Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.	565,500	5,265,500
Chap. 10. Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains.	3,000,000	
Chap. 11. Secours pour acquisitions ou travaux concernant des églises et presbytères.	1,200,000	
Chap. 14. Restauration de la cathédrale de Paris (*loi* du 19 *juillet* 1845).	500,000	

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Service des beaux-arts.

Chap. 10. Établissements des Beaux-Arts (chiffre concerté entre le conseil d'État et la commission du budget).	454,300	
Chap. 11. Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics.	950,000	
Chap. 12. Tombeau de l'empereur Napoléon.	152,217	
Chap. 13. Conservation d'anciens monuments historiques.	745,000	
Chap. 14. Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts.	231,000	
Chap. 15. Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves.	137,700	
Chap. 16. Subvention aux théâtres nationaux.	1,375,000	6,644,117 f.
Musées nationaux.		
Chap. 19. Dépenses du personnel des musées.	201,500	
Bâtiments civils et édifices publics.		
Chap. 22. Conseil des bâtiments civils	32,000	
Chap. 23. Personnel des édifices publics.	30,000	
Chap. 24. Entretien des bâtiments et édifices publics.	620,000	
Chap. 25. Constructions et grosses réparations des édifices publics.	1,715,400	

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Service ordinaire.

Chap. 3. Personnel du corps des ponts et chaussées.	3,402,500	
Chap. 4. Personnel des conducteurs embrigadés.	3,568,500	
Chap. 5. Personnel du corps des mines, enseignements, écoles.	545,000	
Chap. 6. Personnel des gardes-mines	90,000	
Chap. 7. Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime.	140,000	
Chap. 8 Contrôle et surveillance des chemins de fer.	500,000	
Chap. 10. Routes et ponts.	29,000,000	
Chap. 11. Routes et ponts, achèvements de lacunes.	1,000,000	
Chap. 12. Routes et ponts, rectifications.	3,000,000	
Chap. 13. Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg.	250,000	
Chap. 14. Navigation intérieure : rivières.	5,675,000	
Chap. 15. Navigation intérieure : canaux.	4,550,000	
Chap. 16. Ports maritimes, phares et fanaux.	4,500,000	120,554,334 f.

Service extraordinaire.

Chap. 1. Routes de la Corse.	300,000	120,554,334 f.
Chap. 2. Constructions de ponts.	500,000	
Chap. 3. Améliorations de rivières.	3,590,000	
Chap. 4. Etablissements de canaux de navigation.	4,950,000	
Chap. 5. Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes.	5,800,000	
Chap. 6. Réparation de dommages causés par les inondations.	300,000	
Chap. 7. Travaux du port de Marseille.	500,000	
Chap. 8. Etablissement des grandes lignes de chemins de fer (chiffre concerté entre le conseil d'Etat et la commission du budget).	48,393,334	

Ces différents services réunis présentent ensemble un total de. . . . . 144,079,701 fr.

Promenades publiques de Paris.

Une loi du mois d'août 1828 a réglé la cession faite par l'État à la ville de Paris de la propriété des Champs-Elysées et de la place de la Concorde.

C'est en suite de cette loi que la place et les Champs-Elysées, jusque-là si négligés, ont reçu leurs embellissements : théâtres, cafés, concerts, fontaines, candélabres, dont la dépense s'est élevée à plus de 1,500,000 fr.

Une nouvelle loi, votée dans les dernières séances du Corps législatif, cède à la ville de Paris la propriété du bois de Boulogne, à la charge d'y exécuter des embellissements jusqu'à concurrence de 2,000,000 de francs.

La loi est ainsi conçue :

« Art. 1er. Sont concédés à la ville de Paris, à titre de propriété :

» 1° Le bois de Boulogne tant en dehors qu'en dedans de l'enceinte des fortifications, à l'exception de la partie qui est comprise entre la porte d'Auteuil et l'enceinte continue du côté de l'ouest ;

» 2° La partie du promenoir de Chaillot comprise dans l'intérieur de Paris, plus, à l'extérieur du mur d'octroi, les parties qui sont nécessaires pour achever et embellir les abords de l'arc de triomphe de l'Étoile.

» Art. 2. Cette concession est faite à la charge par la ville de Paris :

» 1° De subvenir à toutes les dépenses de surveillance et d'entretien des immeubles ci-dessus désignés ;

» 2° De faire dans un délai de quatre ans des travaux jusqu'à concurrence de 2 millions de francs, pour l'embellissement du bois de Boulogne et de ses abords ;

» 3° De soumettre préalablement à l'approbation du gouvernement les projets des travaux à exécuter ;

» 4° De conserver leur destination actuelle aux terrains concédés.

» Art. 3. Le bois de Boulogne est distrait du régime forestier. »

En vertu de la décision législative qui précède, une transformation complète va s'opérer pour la promenade à la mode. Des

avenues à la Mac-Adam remplaceront les allées poudreuses ; des gerbes de lumière donneront la sécurité qui manque quelquefois; des bassins, des rivières d'eau courante, entretiendront une verdure constante, une fraîcheur féconde et salutaire ; des bancs commodes seront disposés pour ménager des repos aux promeneurs. En un mot, le bois de Boulogne va cesser d'être, suivant le mot d'un plaisant, *une assez belle plaine*.

Les travaux d'embellissement commenceront prochainement, sous la direction de M. Hittorff, l'auteur des constructions qui décorent les Champs-Elysées et la place de la Concorde.

Réunion de deux hôtels au palais de l'Élysée.

En vertu d'une loi votée dans l'une des dernières séances du Corps législatif, les hôtels de Castellane et Sébastiani seront réunis à l'habitation affectée au président de la République.

Cette loi, composée de trois articles, est ainsi conçue :

« Art 1er. Est déclarée d'utilité publique la réunion au palais de l'Elysée des hôtels situés rue du Faubourg-Saint-Honoré, 51 et 53, connus sous les noms d'hôtels Sébastiani et de Castellane.

» Art. 2. Il est ouvert au ministre des finances un crédit extraordinaire de 1,400,000 fr. sur l'exercice 1852, pour effectuer l'acquisition des deux hôtels énoncés dans l'art. 1er, soit par voie amiable, soit par expropriation pour cause d'utilité publique.

» Art. 3. Il sera pourvu à la dépense autorisée par l'art. 2 de la présente loi au moyen des ressources affectées par le décret du 17 mars 1852 aux besoins de l'exercice courant. »

Ouverture de la rue des Écoles.

Une mesure dont l'exécution était vivement réclamée par les habitants du 11e et du 12e arrondissement de Paris, va être mise à exécution, en vertu du décret rendu le 24 juillet dernier, dont suit le dispositif :

« Art. 1er. Est déclarée d'utilité publique l'ouverture, à Paris, entre la rue de la Harpe et la rue Saint-Jean-de-Beauvais, d'une voie de communication dite *rue des Écoles*, et l'élargissement à 16 mètres de la portion de la rue de la Sorbonne située entre la rue nouvelle et celle des Mathurins-Saint-Jacques. Ladite rue des Écoles aura un minimum de largeur de 22 mètres, en formant un grand carrefour à son point de départ et une place de 40 mètres destinée à dégager les abords de la Sorbonne et du collége de France, le tout conformément aux alignements indiqués par des traits de force à l'encre noire sur le plan annexé au présent décret et au procès-verbal des points de repère inscrit sur ledit plan.

» En conséquence, le préfet de la Seine, agissant au nom de la ville de Paris, est autorisé à acquérir, soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, en vertu de la loi du 3 mai 1841, les propriétés ou portions de propriétés dont l'occupation est nécessaire.

» Art. 2. Sont approuvés, conformément aux alignements indiqués par des traits de force à l'encre noire, sur le plan mentionné à l'art. 1er :

» 1° L'élargissement à 12 mètres de la portion de la rue de la Sorbonne comprise entre la place de ce nom et la rue des Écoles;

» 2° Le redressement d'une partie de la rue des Mathurins-Saint-Jacques (côté droit), joignant la rue de la Harpe.

» Les dispositions des ordonnances royales, en date des 18 et 25 juin 1845, qui ont arrêté les alignements des rues de la Sorbonne et des Mathurins-Saint-Jacques, sont rapportées en ce qu'elles ont de contraire au présent décret.

» Art. 3. L'élargissement à 12 mètres d'une partie de la rue de la Sorbonne et le redressement partiel de la rue des Mathurins-Saint-Jacques seront exécutés par l'application des mesures ordinaires de voirie, conformément aux lois et règlements en vigueur. »

Observation des Fêtes et Dimanches.

Le *Moniteur* du 9 juin dernier contenait la note suivante sous le titre *Communiqué :*

« Quelques journaux ont attribué au gouvernement le projet de proposer une loi pour interdire le travail et même la vente les dimanches et autres jours fériés. Jamais le gouvernement n'a eu cette pensée. Il désire que la loi religieuse soit respectée ; il a prescrit aux entrepreneurs des travaux qu'il fait exécuter de ne pas y employer les ouvriers pendant les jours que la religion consacre au repos ; mais là s'arrêtent son devoir et son droit : il n'appartient au pouvoir civil d'intervenir que par l'exemple qu'il donne dans une affaire de conscience. »

Le ministre de la guerre vient de faire publier l'instruction qui suit, relativement au repos du dimanche et des jours fériés :

» Le gouvernement, en annonçant, par une note insérée au *Moniteur* du 9 juin dernier, qu'aucune loi ne serait présentée relativement à l'observation des dimanches et jours de fêtes, a ajouté que son droit et son devoir se borneraient à donner l'exemple en prescrivant aux entrepreneurs de travaux qu'il fait exécuter de ne pas employer les ouvriers pendant les jours que la religion consacre au repos.

» En conséquence, la clause suivante devra être insérée à l'avenir dans tous les cahiers des charges et marchés de travaux à mettre en adjudication :

» Aucun travail n'aura lieu dans les ateliers de l'entreprise les dimanches et les jours fériés. Si, pour cause d'urgence ou par suite de toute autre circonstance exceptionnelle, une dérogation à cette règle devenait nécessaire, l'autorisation du chef du service compétent serait demandée assez à temps pour qu'il pût en apprécier l'opportunité. . . .

» Pour les travaux qui s'exécutent dans les établissements et ateliers dépendant du département de la guerre, la règle générale ne devra leur être appliquée qu'autant qu'elle sera compatible avec la nature des travaux et les exigences du service.

» Le ministre de la guerre,

» A. DE SAINT-ARNAUD. »

Palais pour les Expositions publiques.

Sur le rapport du ministre de l'intérieur à M. le président de la République, une convention a été passée entre le ministre de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, et MM. Ardouin et compagnie, pour l'exécution du décret, en date du 30 mars dernier, relatif à la construction d'un palais destiné aux expositions publi-

ques des arts et de l'industrie, aux cérémonies publiques, aux fêtes civiles et militaires.

Voici, d'après le *Moniteur* du 1er septembre, les principales clauses de cette convention :

« La concession de l'édifice qui doit être construit dans le grand carré des Champs-Elysées est faite pour une durée de trente-cinq ans, qui commenceront à courir du jour de l'achèvement et de la réception des travaux.

» Le ministre de l'intérieur s'engage à garantir au nom de l'État, pendant la durée de la concession, un minimum d'intérêt de 4 0/0, sur un capital qui ne pourra, en aucun cas, excéder 13 millions de francs.

» Avant le service annuel des intérêts, il sera prélevé, sur les produits de l'entreprise, la somme nécessaire à l'amortissement du capital garanti.

» Une somme de 500,000 fr. sera déposée, comme garantie de la bonne exécution des travaux, par les concessionnaires, avant de commencer les constructions. Ce dépôt ne sera rendu qu'après l'entier achèvement et la réception définitive des travaux.

» Les constructions devront être terminées dans le délai de deux années, à dater du jour de l'approbation de la concession par décret du président de la République.

» L'exécution des travaux sera soumise à la surveillance et au contrôle de l'administration.

» Si, dans le délai de deux mois, à dater de l'approbation de la concession, les concessionnaires n'ont pas commencé les travaux qu'ils sont chargés d'exécuter, ils seront déchus de plein droit, sans qu'il y ait lieu à aucune mise en demeure, ni notification quelconque. La déchéance pourra être prononcée si les travaux ne sont pas terminés dans les délais fixés, ou si les diverses obligations imposées par le présent cahier des charges ne sont pas remplies.

» Au cas de déchéance prévu par le paragraphe précédent, il sera pourvu à l'achèvement des travaux au moyen d'une adjudication qui sera ouverte sur les clauses du présent cahier des charges et sur une mise à prix de la portion du travail déjà exécutée.

» Les expositions nationales des beaux-arts et de l'industrie auront lieu dans ledit édifice, aux époques fixées par le gouvernement. En dehors de la durée de ces expositions, l'État se réserve la libre jouissance des bâtiments en totalité ou en partie, pendant deux jours de chaque semaine, à son choix pour les fêtes civiles et militaires. Lorsque le gouvernement n'usera pas de ce droit, la Compagnie pourra en profiter, après en avoir obtenu la permission du ministre de l'intérieur.

» La Compagnie pourra disposer des cinq autres jours de la semaine et les consacrer à des expositions, fêtes publiques ou particulières.

» Pendant la durée des expositions nationales, les concessionnaires percevront, les jours qui seront déterminés par le gouvernement, un droit d'entrée conforme au tarif fixé par le ministre de l'intérieur. Dans le cas où il y aurait une exposition universelle, les concessionnaires auront la faculté de fixer le prix d'entrée ; toutefois ils devront réserver un jour au moins par semaine à 25 centimes. Le prix des autres jours ne pourra excéder 3 fr.

» A toute époque, après les dix premières années de l'exploitation, le gouvernement aura la faculté de racheter la concession de l'édifice. Le prix de ce rachat sera calculé sur la moyenne du produit des sept dernières années, déduction faite de la plus forte et de la plus faible. Ce produit net moyen formera le montant d'une annuité qui sera payée à la Compagnie pendant chacune des années restant à courir sur la durée de la concession.

» Les concessionnaires seront tenus de payer à la ville de Paris, en l'acquit de l'État, le loyer annuel de 1,200 fr.

» La ville de Paris aura, sous l'autorisation du ministre de l'intérieur, la faculté d'user gratuitement des salles de l'édifice pour des fêtes, cérémonies extraordinaires ou réunions d'utilité publique. »

BIBLIOGRAPHIE DU DEUXIÈME SEMESTRE DE 1851.

(2e partie. — Voy. *col.* 191).

Archéologie.

LETTRES *du baron Marchant, sur la numismatique et l'histoire*, annotées par MM. Ch. Lenormant, F. de Saulcy, L. de la Saussaye, J. de Witte, marquis de Lagoy, Ad. de Longpérier, Al. Maury, Victor Langlois et H. Fournier du Lac. *Nouvelle édition* précédée d'une notice biographique sur l'auteur, et ornée de 30 pl. gravées d'après les monuments originaux, 17e livraison. Faux-titre et titre, préface de l'éditeur, notice p. 529-568. In-8° de 3 feuilles 1/4, plus une gravure. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Leleux, rue Pierre-Sarrazin, 9. Le prix, qui était de 16 fr., est porté à. . . . . 20 fr.

MÉMOIRES *de la Société archéologique de l'Orléanais*. Tome 1er, grand in-8° de 24 feuilles 3/4. Impr. de Jacob, à Orléans. — A Orléans, chez Gatineau ; à Paris, chez Dumoulin.

MUSÉE D'ORLÉANS, *explication des tableaux, dessins, sculptures, antiquités et curiosités qui y sont exposés*. In-12 de 9 feuilles 2/3. Impr. de Jacob, à Orléans. Prix. . . . . 1 fr. 25 c.

ABBAYE DE MORIMOND, plan. Impr. lith. de Fayolle, à Dijon.

CHOIX *des peintures de Pompéi*, la plupart de sujet historique, lithographiées en couleur par M. Roux, et publiées avec l'explication archéologique de chaque peinture et une introduction de l'histoire de la peinture chez les Grecs et chez les Romains ; par M. Raoul-Rochette, membre de l'Institut, etc. 6e livraison. In-folio de 9 feuilles, plus 4 pl. Impr. nationale. — Chez l'auteur, à l'Institut de France.

Le prix de la livraison est de. . . . . 30 fr.

DES SERVICES que peut rendre l'archéologie aux études classiques, à propos de l'ouvrage de M. Raoul-Rochette, intitulé : *Lettres à M. Schorn*. Supplément au catalogue des artistes de l'antiquité grecque et romaine ; par J.-P. Rossignol. In-8° de 6 feuilles 1/4. Impr. de Dupont, à Paris.

CHATEAU (LE) DE CHAUMOT ; par le vicomte d'Arlincourt. In-18 de 17 feuilles, plus le portrait de l'auteur et une vue du château. Impr. de Brière, à Paris. — A Paris, chez Allouard et Kaeppelin, rue de Seine, 12.

ESSAI SUR UNE INSCRIPTION CELTIQUE trouvée à la fontaine de Nîmes, et sur une inscription latine du musée de cette ville. In-8° de 3 feuilles 1/2. Impr. de Ballivet, à Nîmes.

NOTICE HISTORIQUE *sur l'ancienne abbaye de Notre-Dame de Bonnevol* (Aveyron) ; par M. Bousquet, chanoine honoraire, curé de Busenis. Petit in-8° de 5 feuilles 1/2. Impr. de madame veuve Gonin-Faure, à Espalion (1850).

CHATEAU DE CHALUSSET. Description et documents historiques, suivis de quelques notes sur l'église de Solignac. In-8° de 3 feuilles 1/2. Impr. d'Ardilier, à Limoges. — A Limoges, chez Ardilier. *Signé :* l'abbé Arbellot

MÉMOIRE ARCHÉOLOGIQUE *sur l'église paroissiale de Saint-Jean*, au marché, à Troyes ; par M. Tridon. In-8° de 2 feuilles 1/2. Impr. de Bouquot, à Troyes.

NORMANDIE (LA) ANCIENNE ET MODERNE. Mœurs, usages, antiquités, costumes des cinq départements composant cette ancienne province ; par P. Philippe. In-4° de 5 feuilles. Impr. de Guiraudet, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 100.

NOTICE SUR ANGERS *et ses principaux monuments*. Nouvelle édition. In-12 de 2 feuilles. Impr. de Cosnier, à Angers. — A Angers, chez tous les libraires.

Notice sur le labyrinthe *de la cathédrale de Chartres*; par M. Doublet de Boisthibault. In-8° d'une feuille. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Leleux.

Histoire pittoresque *des cathédrales, églises, basiliques, temples, mosquées, pagodes et autres monuments religieux*, etc., les plus remarquables dans l'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique; par une société d'archéologues. In-8° de 15 feuilles, plus 90 gravures. — Impr. d'Arbieu, à Poissy. — A Paris, rue du Paon-Saint-André-des-Arts, 8. Prix. . . . . 3 fr. 20 c.

Notice *sur diverses localités du département de la Somme*; par A. Guilmeth. Grand in-8° de 5 feuilles. Impr. de Caron, à Amiens. — A Paris, chez Dumoulin.

La couverture porte : *Histoire cantonale de la Picardie*; par une société d'antiquaires et d'artistes, sous la direction de M. A. Guilmeth. Département de la Somme. 1re section. Arrondissement d'Amiens. Cette publication se divise en 3 séries composées chacune de 5 arrondissements. Chaque série se subdivise en autant de sections qu'elle renferme d'arrondissements.
Prix pour les 3 séries réunies (300 livraisons) de 8 pages chacune. 150 fr.
Pour une série (100 livraisons). . . . . 50 fr.
Pour une section ou arrondissement complet (50 livraisons). . . 28 fr.
Pour un arrondissement seul. . . . . 18 fr.

Observations *sur les sépultures antiques découvertes dans diverses contrées des Gaules, et sur l'origine qui paraît devoir leur être attribuée*; par M. Victor Simon. In-8° d'une feuille, plus une pl. Impr. de Lamort, à Metz.

Cathédrale de Chartres. Recherches sur l'époque à laquelle l'édifice actuel a été construit; par MM. Rossard de Mianville et Chasles. In-8° de 2 feuilles 1/4. Impr. de Garnier, à Chartres. — A Chartres, chez Garnier. 1850.

Histoire des moyens de communication, suivie d'un coup d'œil pittoresque et archéologique sur les châteaux anciens et modernes; par Edmond Audouit. In-8° de 22 feuilles, plus 8 lith. Impr. de madame Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, chez Desessarts, passage des Panoramas, 38.

Notice historique *sur l'abbaye de Saint-Savin (castrum cerasense)*, et description de la ville actuelle de Saint-Savin. In-8° d'une feuille 3/4. Impr. d'Oudin, à Poitiers. — A Poitiers, chez Oudin.

Archéologie (l') *en Angleterre*, par M. Didron aîné, directeur des *Annales archéologiques*, etc. In-4° de 2 feuilles 1/2. Impr. de Claye, à Paris. — A Paris, chez Didron, rue Hautefeuille, 13.

Lettre *à M. Hase sur des tablettes grecques trouvées à Memphis*; par M. François Lenormant. Réponse à cette lettre par M. Hase. In-8° d'une feuille, plus deux pl. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Leleux, rue des Poitevins, 11.

Essai *sur l'histoire de l'architecture religieuse en Bretagne*, aux XIe et XIIe siècles. Ouvrage qui a obtenu une médaille d'or aux concours des antiquités nationales en 1850; par M. Charles de la Monneraye; précédé de deux mémoires sur les voies romaines de la Bretagne, par M. Bizeul (de Blain). In-8° de 12 feuilles 1/2. Impr. de Catel, à Rennes.

Notice sur l'ancienne statue équestre, ouvrage de Daniello Ricciarelli et de Briar le fils, élevée à Louis XIII, en 1639, au milieu de la place Royale, à Paris, et détruite en août 1792; par M. Anatole de Montaiglon. In-8° d'une feuille. Imprimerie de Saintin, à Paris. — A Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

Notice sur un tumulus de la vallée de Vaulnaveys, canton de Vizille, près de Grenoble (Isère); par Nestor Boulon, capitaine d'infanterie. In-8° d'une feuille. Impr. d'Allier, à Grenoble.

Sciences mathématiques, physiques, chimiques et mécaniques. — Machines.

Expériences hydrauliques *sur les lois de l'écoulement de l'eau à travers les orifices rectangulaires verticaux à grande dimension*, exécutées à Metz, d'après les ordres de M. le ministre de la guerre, pendant les trois derniers mois de 1828, et pendant les années 1829, 1831 et 1834; par M. Lesbros, colonel du génie. Prix de mécanique de 1850. In-4° de 66 feuilles, plus 37 pl. Impr. nationale. — A Paris, chez L. Mathias (Augustin), quai Malaquais, 15. Prix. . . . . 30 fr.

Dessin et description du mesureur, suivis d figures représentant les principales opérations qui se font avec cet instrument. In-8° oblong d'une feuille 1/4, plus 15 pl. Impr. de Guillois, à Paris. — A Paris, cne Desbords, rue des Fossés-du-Temple, 22

Mémoire *sur les lignes d'ombre et de perspective des hélicoïdes gauches*; par M. de la Gournerie, ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'École polytechnique. In-4° de 13 feuilles, plus 10 pl. Impr. de Bachelier, à Paris. — A Paris, chez Bachelier.

Recueil *des machines, instruments et appareils qui servent à l'économie rurale et industrielle*; par Leblanc. 5e partie, 1re et 2e livraisons. Deux cahiers in-folio oblongs de 2 feuilles servant de couvertures, 2 feuilles de texte et 12 pl. Impr. de Bachelier, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue du Four-Saint-Honoré, 41; chez madame Huzard; Trutel et Wurtz; L. Mathias; Bachelier.

Description *des machines et procédés*, pour lesquels des brevets d'invention ont été pris sous le régime de la loi du 5 juillet 1844, publiée par les ordres de M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Tome V, in-4° de 33 feuilles, plus 22 pl. Impr. nationale. — A Paris, chez madame Bouchard-Huzard. Prix. . . . . 15 fr.

Nouvelles recherches *sur la différences entre les foyers visuels et photogéniques et sur leur constante variation*. Description du dynactinomètre, du focimètre, etc.; par A. Claudet. Août 1851. 2e Mémoire. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Martinet, à Paris, — A Paris, chez Lerebours et Secretan, Germer-Baillière, Bossange.

Nouveau traité *théorique et pratique de photographie sur papier et sur verre*, contenant les publications antérieures, et une nouvelle méthode pour opérer sur un papier sec restant sensible huit à dix jours; par Gustave Legray. Grand in-8° de 11 feuilles 3/4. Impr. de Plon, à Paris. — A Paris, chez Lerebourg et Secretan, Pont-Neuf, 13; chez Germer-Baillière; chez Binan, rue de Cléry, 7. Prix. . . . . 3 fr.

Nouveaux éléments de photographie. *Nouvelle méthode de photographie sur papier, sur verre et sur plaque métallique*, ou l'Art d'apprendre soi-même sans maître; par Millot, professeur. In-8° de 3 feuilles 1/4. Impr. de Vinchon, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue du Coq, 3. Prix. 3 fr. 50 c.

Principes de mécaniques fondés sur la cinématique; par M. de Saint-Venant, ingénieur en chef des ponts et chaussées, etc. In-4° de 23 feuilles. Impr. lith. de Hayet, à Versailles. — A Paris, chez Bachelier, Carilian-Goury. Prix. . . . . 3 fr. 50 c.

Traité élémentaire de géométrie *descriptive*; par H. Tresca. Rédigé d'après les ouvrages et les leçons de Th. Olivier. Texte, in-8° de 15 feuilles. Planches, in-8° d'une demi-feuille et 64 pl. Impr. de Crapelet, à Paris. — A Paris, chez Hachette. Prix. . . . . 7 fr. 50 c.

Recueil de formules applicables à l'évaluation, soit des surfaces planes, soit du contour, ou d'une partie quelconque du contour de ces surfaces; par H. Chartrain, conducteur des ponts et chaussées. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Cosnier, à Angers.

Procédé Guillemain. Photographie sur papier et sur verre. In-8° d'une demi-feuille. Impr. de madame veuve Carré, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue Montmartre, 67.

Renseignements *sur l'application de l'électro-magnétisme aux machines locomotives*. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Poussielgue, à Paris.

Génie maritime. — Navigation aérienne.

Notices *historiques et statistiques sur les canaux entrepris ou achevés en vertu des lois des 5 août 1821 et 14 août 1822*; par M. Alphonse Courtois. In-8° de 2 feuilles. Impr. d'Hennuyer, aux Batignolles. — A Paris, chez Guillemin, rue Richelieu, 14.

Études *sur l'application de l'hélice à la marine militaire*; par M. Bourgeois, lieutenant de vaisseau. In-8° de 5 feuilles, plus une pl. Impr. de Dupont, à Paris.

Navigation aérienne. *Système Pétin*. Notions élémentaires sur l'aéronautique et sur les sciences accessoires de cet art; par Perreymont. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Schneider, à Paris. — A Paris, boulevard des Italiens, 15. Prix. . . . . 50 c.

César DALY,
Directeur, rédacteur en chef,
Membre de la Commiss. des Arts et Édifices religieux siégeant au ministère des Cultes, membre hon. et corr. de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, de la Société des Beaux-Arts d'Athènes, de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, etc., etc.

IMPRIMERIE L. TOINON ET Cie, A SAINT-GERMAIN.

RAPPORT

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

SUR LA PROVENANCE ET LA QUALITÉ
DES PIERRES EMPLOYÉES DANS LES ANCIENS ÉDIFICES DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS,

DEMANDÉ EN L'ANNÉE 1678 PAR COLBERT, SURINTENDANT
DES BATIMENTS.

(*Suite.* — Voy. *col.* 194.)

Du 6 *aoust.*

60. Pontoise. — Pour connoistre la nature des pierres de Pontoise, dont toute cette ville est bastie, nous aurions premièrement veu soubs l'église de Saint-Pierre dans la rue de la Roche (1), un lieu d'où autrefois on a tiré de la pierre qui par dehors parroist un grand rocher dont les bancs d'en bas sont fort coquilleux et fort durs et de couleur grise d'un bel apareil ; les bans d'au-dessus sont blancs et d'un apareil de 2 pieds 1/2 approchant du vergelé comme l'eschantillon marqué M et le banc d'en bas marqué N.

61. Église de N.-D. de Pontoise. — De là nous auons esté à l'église de Nostre-Dame (2), où nous auons veu les ruines de l'ancienne église abbatue du temps des guerres civiles soubs Henry III. Les colonnes estoient de pierres semblables au cliquart très-dur, et fin comme l'eschantillon marqué O.

On a pris aussy l'eschantillon marqué P à l'un des gros piliers qui parroist à fleur de terre et qui est découuert depuis longtemps.

62. Église de Saint-André. — On a esté à l'église de Saint-André (1), dont les pierres sont prises des enuirons, semblables à l'eschantillon marqué Q.

63. Carrière des religieuses angloises (2). — Nous auons veu les carrières appartenant cy deuant à M. de Brusselles, et présentement aux religieuses angloises lesquelles sont ouuertes du costé de l'Orient. Les pierres ont près de trois pieds d'apareil et sont très-dures, telles que l'eschantillon marqué R.

64. Carrière de Lauge. — On a esté ensuite à la carrière de Lauge (3), derrière la maison Marcouuille, dont les bouches sont tournées au midy. Les bancs sont de près de six piedz de haut et de grand apareil très-blanche; le grain beau et très-dur comme l'eschantillon marqué S.

Il y a dans cette carrière un bloc de la mesme pierre qui est tombée du banc d'en haut qui peut porter 18 pouces d'apareil, et qui a 3 th. de long sur 2 de large qui est aussy dur et aussy blanc que le banc de dessoubs.

Nous auons veu des pierres de cette carrière employées dans le jardin de Marcouuille a un cordon ou bordure de canal seruant de bahud à fleur de terre qui est très-beau et nullement endommagé ; il s'y fait une crouste grise et s'endurcit beaucoup avec le temps ; il y a quelque morceau qui se soit gasté, dont l'on en a veu qu'un ou deux sur une très-grande quantité, on peut dire que cela est arrivé de ce qu'ils ont esté employez tous verts et sortans de la carrière, comme nous auons veu que l'on en employe encore à présent dans le mesme lieu à faire des balustres.

65. Carrières des Fossez. — De là nous auons esté dans une carrière des fossez de la ville (4), proche la porte Cha-

(1) L'église de Saint-Pierre est détruite; il reste des traces de piliers dans le jardin de M. Roussel, rue du Château, faisant suite à la rue de la Roche. On voit encore l'entrée de carrière indiquée dans le procès-verbal; elle est bouchée, mais on pénètre dans les cavages qui régnaient sous le château et la partie haute de la ville par des ouvertures situées sur la route de Rouen, notamment en face de la maison de M. Ferry. Ces carrières servent de caves; on y reconnaît très-bien les bancs tendres du calcaire à miliolithes qui correspondent aux vergelés et lambourdes.

L'éboulement d'un ancien mur de soutènement a mis à découvert, l'année dernière, l'escarpement tout entier de la roche sur 20 mètres de hauteur. Grâce à l'obligeance de M. Ferrand, ingénieur de l'arrondissement, j'ai pu prendre une coupe détaillée qui comprend, en y ajoutant la cave d'une maison voisine, une suite de vingt et un bancs solides; les bancs inferieurs, qui sont très-chlorités, et dont plusieurs sont fort durs, reposent sur les sables inférieurs au calcaire grossier. (Voyez la coupe de la roche *Pl.* XIII, N° 19.)
P. M.

(2) L'église de Notre-Dame de Pontoise est l'une des deux paroisses de cette ville; on n'y voit plus de traces de l'église anciennement détruite. Il est singulier que les académiciens n'aient pas visité l'église principale de Pontoise, Saint-Maclou; le bas-côté de droite, qui est de construction plus récente que le reste, porte à l'extérieur les dates de 1546 et de 1574; les assises inférieures sont en pierres du pays, provenant des bancs chlorités et fort dégradées, tandis que les assises supérieures, qui paraissent en Trossy, sont très-bien conservées. P. M.

(1) Cette église était placée au pied du château, vers le tournant de la route de Rouen, en face du couvent des Jésuites, aujourd'hui le moulin Souard. Il n'en reste rien. P. M.

(2) Le couvent des religieuses anglaises, établies à Pontoise en 1654, était hors de la ville, à quelque distance de la porte Chapelet; leurs carrières, situées entre leur couvent et l'abbaye de Saint-Martin, avaient de l'importance : on en voit les traces au champ de Sergy, où se tient la foire de septembre. Les pierres dures de 3 pieds d'appareil appartenaient aux bancs de fond, analogues à ceux que donne aujourd'hui la carrière du chemin de fer à la station de Pontoise. P. M.

(3) Cette carrière était située sur la rive gauche de la Viosne, au-dessus du moulin Saint-Jacques, et derrière le château de Marcouville qui appartient aujourd'hui à M. Cordeviol; elle n'est plus exploitée : les bancs étaient les mêmes qu'à Pontoise. P. M.

(4) Les fossés de Pontoise ont été comblés; on voit pourtant les traces d'anciens cavages au bas du jardin public, près de la porte Chapelet. P. M.

pelet, et nous auons reconnu que c'est la continuation des bancs de la précédente, qui n'en est qu'à la portée du mousquet dans la mesme coste, laquelle est aussy de hault apareil très-dure et blanche. Il y a néantmoins quelques bancs qui n'ont pas tant de hauteur et dont mesme la pierre est un peu plus douce.

66. Carrières du Val Armé. — Et comme nous aurions reconnu que toutes ces pierres ont beaucoup de ressemblance à leur grain et par leur couleur et appareil à celles que nous auons veu à Saint-Denis, nous nous sommes informez s'il n'y auoit point quelques carrières plus éloignées de la ville, dans quelque valée, à cause que l'abbé Suger dit auoir pris celles dont il bastit Saint-Denis, dans une valée près Pontoise, nous auons sçeu qu'à une demy lieu de là dans le hameau appelé le Val Armé (1), il y avait des carrières de pierre très-dure, où estant allé nous aurions trouvé, proche la bouche d'une carrière, un quartier de pierre de la grosseur d'un tonneau, ou enuiron de 18 à 19 pouces d'apareil, et dont l'eschantillon est marqué T très dur et fort semblable à beaucoup de pierres que nous auons veües à Saint-Denis. Comme l'ouuerture de la carrière, dont ce bloc est sorty, est présentement bouchée, nous sommes allez à 20 pas de là revenant vers la ville, à une autre carrière de la même coste, apartenant à Jean Maistre, vigneron dudit lieu, où nous auons trouué trois grandes pierres abbatües dont l'eschantillon est marqué T. L'un a 6 pieds de hault, 12 pieds de long et 5 pieds 1/2 de large. La seconde, qui est de mesme apareil, a 16 pieds de long et la mesme largeur que la première.

La troisième, qui est soubs les autres et qu'on n'a pas peu bien mesurer, est de moindre largeur et longueur. Comme ces pierres sont tombées à l'ouuerture de la carrière on n'a pas pû y entrer.

67. Carrière de la Maison de Choul. — A 30 pas de là on a esté dans une autre carrière appelée la maison de Choul (2), dont la bouche est plus haulte qu'à my coste. On y a veu des bancs de pierre qui sont de la mesme nature que les autres, et tels que les eschantillons marquez V. Cette carrière appartient à M. le président Briou.

68. Carrière de l'Hermitage. — Entre cette carrière et la ville il y en a une autre appelée l'Hermitage (1), dont la pierre est plus douce et de moindre apareil, telle que l'eschantillon X.

69. Abbaye Saint-Martin. — On a esté à l'abbaye Saint-Martin (2), au fauxbourg de Pontoise, où l'on bastit présentement auec de la pierre tirée de la carrière des Angloises, telle que celle marquée Y. Il y a une carrière dans cette abbaye, mais les pierres ne sont que de petits carreaux.

70. Abbaye de Maubuisson. — Nous auons veu l'abbaye de Maubuisson (3) bastie et fondée par la mère de saint Louis, elle est toute de pierre dure du pays, si belle et si bien conseruée que le pignon de la petite église ne parroist que

---

(1) Cette localité est indiquée sous le nom de Valhermay dans la carte de l'état-major; c'est un hameau de la commune d'Auvers. Il y a en effet des carrières abandonnées à l'entrée de la vallée; mais il est tout à fait improbable qu'elles aient fourni des matériaux pour la construction de l'abbaye de Saint-Denis.

Les gros blocs de pierre dure qu'ont mesurés les académiciens, et que les vieillards du pays se souviennent d'avoir vus à l'entrée des cavages, pouvaient provenir soit du banc supérieur correspondant au liais des carrières Saint-Denis que l'on voit à l'Ermitage, soit plutôt au banc à nummulites, qui donne de la pierre très-solide à Champagne et à Jouy-le-Comte, et qui repose immédiatement sur les sables glauconieux. Ces deux bancs sont trop peu réguliers pour avoir jamais été exploités avec suite au Val-Armé.

La seule vallée voisine de Pontoise où l'on trouve des exploitations anciennes et considérables est celle de Liesse qui traverse Maubuisson et le clos du Roy à Saint-Ouen-l'Aumône; c'est peut-être de là que Suger a fait extraire des pierres dures pour l'abbaye de Saint-Denis. Cette conjecture, assez plausible, m'a été suggérée par M. l'ingénieur Ferrand, auquel sont dus en partie les renseignements consignés dans les notes précédentes. P. M.

(2) La carrière de la Maison de Choul s'appelle aujourd'hui la carrière du Chou; elle n'a pas beaucoup d'intérêt; les tentatives récentes du général Schmitt pour l'exploiter en grand n'ont pas donné de résultats favorables.

P. M.

(1) Les carrières de l'Ermitage ou des Mathurins, qui sont sur la commune d'Ennery, ne donnent également que des matériaux de qualité inférieure.

En général, toutes ces carrières situées le long de l'Oise n'ont pu servir qu'à la consommation locale, et c'est dans les cavages ouverts sous la ville même qu'on a dû puiser les matériaux de ses anciens édifices. P. M.

(2) Il ne reste de l'abbaye de Saint-Martin que le château construit par le cardinal de Bouillon, qui est la maison de campagne de M. d'Hericourt. On exploite encore plusieurs carrières qui ne donnent pas de pierre de dimension, et l'on a tiré les matériaux du château, comme le procès-verbal l'indique, des carrières plus élevées qui appartenaient aux religieuses anglaises.

P. M.

(3) La notice publiée par M. Hérard, architecte, à l'occasion du travail sur Maubuisson qu'il a exposé au salon de 1851, fait connaître l'état actuel des ruines de cette riche abbaye. Il ne reste de l'église que la premiere assise d'un des gros piliers du transsept, et un chapiteau de colonne de pierre dure.

N° 21. *Saint-Ouen-l'Aumône, clos du Roy, carrière de M. Maître.*

0m.50	Terre végétale.
1m.00	Bancs en fragments.
0m.80	Bancs brisés, quelquefois solides
0m.50	Banc blanc.
0m.80	Id.
0m.60	Id.
0m.15	Couche de sable.
0m.50	Vergelé.
0m.55	Vergelé chlorité.
1m.10	Vergelé coquillier.
0m.40	Id.
0m.50	Vergelé très-chlorité.

Dans les principales constructions, par exemple dans les salles du rez-de-chaussée du noviciat, nous avons remarqué l'emploi simultané de bancs différents, dont l'un particulièrement se décompose sur une grande épaisseur à la surface, en laissant saillir certaines veines de pierres plus dures et les joints en mortier. D'autres bâtiments, par exemple la belle grange dont il subsiste la nef et l'un des bas-côtés, ont été construits avec des matériaux mieux choisis; les colonnes sont de pierre dure de bonne qualité. Les assises au-dessus du soubassement et les voûtes sont en vergelé fin des carrières du lieu, que les ouvriers actuels appellent banc blanc : c'est une pierre semblable à la pierre tendre de Méry, qu'on emploie à Paris concurremment avec le Saint-Leu. Cette pierre, qui a aussi été employée en moellons pour la construction des voûtes, est souvent décomposée à la surface sur deux centimètres d'épaisseur. On exploite encore plusieurs carrières dans le clos du Roi, qui appartenait à l'abbaye de Maubuisson, et sous lequel il existe des cavages très-étendus, aussi bien que sous les autres parties du domaine; les caveaux de la chapelle sépulcrale et les caves du logis de saint Louis paraissent avoir été

d'une seule pierre; il y a mesme soubs cette abbaye et aux environs plusieurs carrières dont on tire de la pierre.

Du 19 aoust.

71. Carrières de Fescan. — L'on a esté aux carrières de Fescan (1) Nous auons veu celle de Blaise Mesiere, qui est entre Reuilly et les Picquepuces, assez près du chemin, elle a plus de 12 th. de profondeur et ne contient qu'un seul ban de pierre dure, espèce de cliquart très beau et tel que l'eschantillon AA. Les pierres ont un pied d'apareil, et l'on va quasi jusques à l'eau pour les tirer. Les pierres qui sont au dessus, sont de bon moillon et bien gisant, c'est à dire plat et égal dans son lict. La terre qui est au-dessus est un sable très graueleux, plain de petits cailloux gris à la superficie et rouge au dessoubs.

Il y a plusieurs autres ouuertures dans cet endroit, d'où se tire de semblable pierre.

Aux carrières qui sont dans la vallée, les pierres qui se tirent sont plus tendres et d'une nature de terre plus molle et pasteuse.

72. Pont de Charenton. — On a esté voir le pont de Charenton, dont les pierres des premières assises sont d'une espèce de cliquart à 15 ou 16 pouces d'apareil, dont l'eschantillon est marqué BB et le hault ban marqué CC, aparemment ces pierres sont tirées des carrières hautes de Fescan et Charenton, ce que l'on a remarqué c'est qu'elles sont fort bien conserues dans l'eau et hors de l'eau.

Du 20 aoust.

73. Palais du Luxembourg. — On a esté au Luxembourg (61), ce palais a esté basti par de Brosse; on a remarqué que toutes les pierres sont mises assez confusément et sans choix, se trouuant des dures aupres de tendres, les unes de bonne nature et les autres défectueuses.

74. Carrière de Meudon. — Ensuite on s'est transporté le long de la coste de Meudon (1), où nous auons veu la carrière de Goret dans un endroit qui regarde Paris, le bon ban a 16 pouces net taillé, on en peut tirer des pièces de 8 à 9 pieds de long et non plus, à cause qu'il y a des feuilleures auec un coquillé dans le milieu, et elle est aussy filardeuse, la pierre est fort dure telle que les eschantillons DD.

Au dessus de ce ban, il y en a un de pierre fort grise, et au dessus plusieurs lits de moellon, libages et pierres propres à faire de la chaux. La terre qui est au dessus est seiche, graueleuse, et en quelques endroits marneuse, il y a des vignes plantées au dessus.

On nous a dit qu'au dessus du bon ban, il y a du petit liais de 5 pouces d'espoisseur propre à faire des marches qui n'est pas extremement dur. Toute cette pierre est bonne à la gelée. Cette carrière est presque au haut de la coste.

Un peu plus bas tirant vers Saint-Cloud, et à my coste, on a veu dans la carrière où l'on a pris les grandes pierres du fronton du Louure (62) un ban de pierre d'apareil d'un pied de hault net taillé fort blanc, et coquillé dans le milieu tel que l'eschantillon EE. On peut en tirer de grandes pièces

---

établis dans des carrières qui auraient fourni des matériaux aux premiers bâtiments.

On a figuré, *Pl.* XIII, N° 20, la coupe de la carrière de M. Maître, et ci-contre, N° 21, celle de la carrière de M. Pierre Ancour, toutes deux dans le clos du Roy.

P. M.

N° 22. *Bercy, carrière de M. Mory.*

0m.35	Roche (ciel de la carrière).
0m.15	Bousin.
0m.30	Banc de fondage.
0m.18	Banc franc.
0m.25	Picard.
0m.20	Petit grignard.
0m.10	Bousin.
0m.22	Banc jaune (liais).
0m.15	Bousin.
0m.35	Banc bleu (banc vert).
0m.55	Gros grignard.
0m.60	Roche (lambourde dure).
0m.30	Lambourde.
0m.55	Lambourde.

(1) Les anciennes carrières de Fescan sont bouchées depuis longtemps; elles formaient sous Reuilly des cavages spacieux dans lesquels on pénètre difficilement.

La vallée de Fescan s'étendait de Saint-Mandé à la Râpée en contournant la Grande-Pinte; les dernières carrières ont été fermées il y a quelques années; on en avait encore tiré des quantités notables de faux liais pour les travaux d'achèvement du Palais-Royal. Cette pierre, qui est marneuse, est de médiocre qualité, se reconnaît aisément à la teinte bleue qui la colore dans la partie moyenne de l'assise. La description donnée par le rapport paraît fort exacte, si l'on en juge par les carrières les plus voisines, par exemple, par celle du parc de Bercy, dont voici la coupe N° 22.

On exploite encore quelques carrières dans la plaine de Charenton; leurs pierres ont également des parties bleues, et n'offrent pas de grandes ressources pour les constructions. P. M.

(1) D'après les indications données par les académiciens, on reconnaît dans *la carrière de Goret* la vaste carrière, en partie remblayée aujourd'hui après avoir été exploitée à ciel ouvert, dont il reste des excavations étendues au-dessous de la chapelle de Notre-Dame des Flammes. Dans la partie où l'on travaille aujourd'hui, à droite de la route qui va traverser près de là le chemin de fer de Versailles (rive gauche), on voit parfaitement l'emplacement des anciens cavages qui ont fourni le *bon banc de 16 pouces net taillé*, et le *banc de pierre grise et coquillière qui est au-dessus*. Ce dernier paraît correspondre à la roche de Paris, et le premier au banc franc immédiatement inférieur qu'on appelle banc de recherche au moulin de la Roche. Parmi les bancs peu épais ou plaquettes franches qui se trouvent au-dessous, il s'en trouve un dur et fin de 0m.15 à 0m.20, qu'on a pu comparer au liais, et qu'on exploite aujourd'hui comme en 1678 pour faire des marches. La coupe de cette carrière est figurée *Pl* XIII, N° 24.

La seconde carrière, *un peu plus bas, tirant vers Saint-Cloud, et à mi-côte*, paraît être celle qu'on exploitait il y a peu de temps encore

N° 23. *Meudon, carrière de M. au-dessus des fours à chaux.*

0m.50	Roche.
0m.55	Banc franc (recherche).
0m.20	Plaquette dure.
0m.30	Coup d'S.
0m.20	Plaquette franche.
0m.10	Souchet.
0m.30	Banc franc.
0m.10	Souchet.
0m.10	Plaquette franche.
0m.10	Souchet.
0m.20	Grignard.
0m.45	Banc sableux.
0m.10	Sable.
0m.80	Banc vert.
0m.40	Banc royal.
0m.40	Coup d'S marneux.
1m.30	Lambourde.

longues et larges. Il y a 5 toises de terres sablonneuses au dessus de ce ban.

Au dessus de ces carrières et dans les vignes on tire d'autres pierres par des puis, lesquelles sont de mesme nature que celle cy dessus et doivent toutes estre bien choisies pour estre bonnes.

75. Chateau de Meudon. — Le château de Meudon (63) a esté basti par le cardinal de Lorraine des pierres de cette coste; nous y auons remarqué plusieurs endroits fort endommagés par les pluys et les injures de l'air.

La grotte, apparemment faite par Serlio (64) et sur ses dessins, est bastie de pierre dure des carrières de Meudon, les bases, piédestaux, cymaises, fronton, chambranles et tous les ornements dedans et dehors sont de liais, tels que les eschantillons marquez FF, bien conserué.

Il y a des colonnes faites par tambours en bossage de pierre de bon ban de Meudon picqué et quatre assises de pierres cocquilleuses, telles que l'eschantillon GG, qui est pareil à celle qui est dans les carrières au dessus du bon ban. Les pierres des grottes qui sont soubs la première terrasse sont fort ruinées par les eaux. Ce qui a esté fait de neuf au chasteau du costé du jardin, du temps de M. Serrient, est fort ruiné, principalement la corniche du pauillon du milieu.

Du 21 aoust.

76. Églises et Carrières de Vitry (1). — Nous auons esté au village de Vitry, à deux lieues de Paris, vis à vis Charenton où nous auons veu l'église paroissiale, qui estoit autrefois un monastère de Bénédictins, bastie, il y a enuiron 400 ans, de pierre dure, la plupart de cliquart, particulièrement les larmiers et de toutes sortes d'apareil jusques à 18 pouces de hault; il y en a qui n'ont que 6 pouces, les eschantillons marquez HH sont pris dans la 5e assise, derrière le cœur de l'église. On a remarqué que dans la seconde assise, qui parroist un peu mangée du temps, la superficie est d'un grain plus gros et mesme en quelques endroits comme de la terre qui s'égraine; tels que les eschantillons II.

Cependant lors qu'on a poussé le sizeau dans la pierre enuiron demy pouce seulement, on la trouve d'un grain plus fin et plus dur, ce qui fait juger que la pierre n'est gastée par dessus qu'à cause des eaux tombées avec violence, et que la qualité nitreuse s'estant euaporée, elle s'égraine et n'a pas la mesme dureté par dehors que dans le cœur.

On a veu aussy l'ancienne parroisse qui est de pierre semblable à celle cy dessus et de différents apareils le tout assez bien conserué.

On a esté hors le village, le long de la coste, reuenant sur Paris où on a trouué près de la croix de la Cloque la carrière de la dame Texier, on en tire les pierres par une bouche assez ouuerte, on y monte fort peu. Du ciel jusques en bas il y a environ trois thoises, les terres sont meslées de gravier et de marne plantées de vignes, et les bancs, qui sont de diverses pierres, sont disposez comme la figure cy à costé; entre chaque ban il y a un bouzin.

On peut tirer du hault cliquart des pièces de 10 pieds de long, il est tel que l'eschantillon marqué KK, le bas cliquart est marqué LL, le liais n° MM, le durot marqué NN+.

Les pierres des églises de Vitry ont esté tirées apparemment de cette carrière et des autres qui sont dans la mesme coste et qui se communiquent par des rues qui vont jusques à Vitry.

Du 24 aoust.

77. Carrières de Montesson. — Nous avons esté à Montesson (1), entre Chatou et le Pec, ou nous auons veu plu-

---

au-dessus des fours à chaux hydraulique du bas Meudon. On y voit aussi l'ancien cavage où l'on a extrait, au-dessous du banc de recherche ou bon banc, une plaquette dure de 0m,20; on y trouve d'ailleurs sur une plus grande hauteur la même masse que dans la carrière precedente. La coupe de cette carrière est figurée N° 23, *col.* 78.

Les pierres du bas Meudon sont maigres, et, comme le fait remarquer le procès-verbal, ne sont pas sujettes à la gelée.

Il existe toujours sur le plateau des exploitations par puits; elles fournissent des matériaux moins estimés, et qui doivent être choisis avec soin, suivant une autre observation très-exacte des académiciens. P. M.

(1) D'après les renseignements pris sur les lieux, les plus anciennes carrières de Vitry seraient celles qui avoisinent le fort d'Ivry et passent au-dessous pour aller rejoindre la masse de Saint-Frambourg. Les piliers tournés, que l'on exploite aujourd'hui en recherche, presentent une succession de bancs qui, par leur nombre et leur nature, ont la plus grande analogie avec ceux observés par les académiciens à *la Croix de la Cloque*. On s'en convaincra en comparant à la coupe inserée dans le texte, celle qui a été relevée pour être jointe à la présente note, qui est figuree *Pl.* XIII, N° 25. La différence dans les hauteurs, constamment plus forte dans la coupe récente, tient à ce que les bancs ont été mesurés en place avec leur épaisseur totale, tandis que dans l'ancienne on a coté la hauteur réduite en faisant abstraction des *bousins*, dont, aux termes du procès-verbal, *il y en a un entre chaque banc.*

Le haut banc des carriers actuels ne donne que du moellon; on a pu en tirer une plaquette de 6 pouces. Le rustique est un banc fin et dur, qui, bien ébousiné, a pu donner une sorte de liais.

Le souchet ou durot est un banc franc, exploité comme une pierre de taille.

Le banc de terre a des veines très-dures, qui répondent aux yeux de chat des anciens carriers, et ont pu fournir des pavés.

Le haut cliquart de 0m.50, réduit à 0m.46, est le meilleur des bancs exploités, comme l'indique le nom de roche que lui donnent les ouvriers; à Ivry, on l'appelle Saint-Frambourg, du nom de la localité où se trouvent les carrières.

Le bas cliquart et le banc de moellon seraient le banc franc, appelé paillasse lorsqu'il est trop mou pour être exploité.

Enfin, on reconnaît dans le banc franc et le rustique, le banc d'argent et le banc gris de Vitry: l'un fin et doux, l'autre plus dur et résistant, tous deux bien connus des constructeurs.

Quant à la position géologique de ces bancs, elle est parfaitement déterminée; car au-dessus du haut banc qui correspond à la recherche du moulin, on voit en ciel la roche de Paris réduite à une plaquette mince, et au-dessous du banc gris, qui tient la place du liais de Paris, on trouve comme sous-pied le banc vert dont la présence est si constante dans tout le bassin tertiaire. Nous donnons la coupe de Vitry N° 25, *Pl.* XIII. P. M.

( ) La carrière visitée à Montesson par les académiciens a conservé le nom des Chasteliers, ancienne famille de carriers, dont plusieurs membres travaillent encore aujourd'hui: on y descend effectivement par *une bouche qui regarde Paris*, et qui forme un entrée commune à plusieurs carrières situées

sieurs carrières en plaine campagne, et serions entrez dans celle des Chastelliers, on y descend par une bouche qui regarde Paris, sa hauteur, depuis le rez ou sol où l'on marche jusques à la superficie des terres labourables n'a pas plus de trois thoises ou enuiron. La terre est seiche, sablonneuse et pleine de petites pierres, et au dessous fort marneuse ou crayon blanc de nature sèche, le meilleur ban et celui dont on tire présentement la pierre, est au milieu du sol de la carrière, à l'entrée de laquelle il n'a pas plus de 8 pouces de hault, mais à mesure que l'on entre plus avant dans la carrière, en tirant par sous terre vers la plaine d'Houille, ce mesme banc qui se continue toujours à niveau et horizontalement par le bas, s'esleue du costé du ciel de la carrière, en sorte qu'il est plus hault à mesure qu'on entre dans ladite carrière et porte jusques à 18 ou 20 pouces de hauteur net taillé. Mais aussy plus il y a de hauteur moins il y a de dureté et la pierre devient plus douce; les carriers appellent liais celle qui n'a que 8 pouces de hauteur, et celle qui est plus haute et un peu plus douce, ils la nomment cliquart quoy qu'elle ne soit qu'un mesme ban. Celle de cliquart est marquée NN et celle de liais OO.

Au dessus de ce ban l'on tire d'autres pierres médiocrement dures et dont on fait des carreaux et des quartiers et au dessus de celle là on tire du libage et du moellon.

Nous avons veu une autre carrière. proche la précédente, appartenante à Pierre Marie, qui a aussy son ouuerture du mesme costé, l'on en tire d'un ban pareil au précédent un liais semblable à celui dont on vient de parler, hormis que l'apareil a 11 à 12 pouces, et qu'il est d'une nature un peu plus douce, on en peut avoir des pierres de 10 pieds de long sur 5 pieds de large, mais non également larges par les deux bouts, il est tel que l'eschantillon marqué PP.

Au dessus il y a trois bancs qui portent chacun 12 à 13 pouces net taillé et dont la pierre est plus douce. Ces bancs continuent tout le long de la coste, et la pierre est telle que l'eschantillon marqué QQ. Toutes les terres au dessus de cette carrière sont mauvaises, et de la nature qu'il est dit de la première, on n'y sème que de l'auoine.

Proche ces carrières il y en a une qui n'est ouuerte que par un trou ou puisart, laquelle appartient au sieur de la Bonneterie, d'où, au dire des carriers, on peut tirer du liais de 18 pouces d'apareil.

Il est à noster que ces carrières ne sont pas fouillées profondément, et que vray semblablement en les creusant plus bas on découvriroit d'autres bancs, au dessous de la lambourde que les carriers nous ont dit estre le sonspied du bon ban qu'ils tirent, lesquels seroient apparemment plus dures ainsy que nous auons remarqué en plusieurs endroits où les carrières sont beaucoup plus profondes et où il se trouve quantité de différents bancs jusqu'à l'eau.

Aussy l'on nous a dit qu'il n'y a pas plus de trente ans que ces carrières sont ouuertes, et que quand ceux du village voulurent s'en servir pour bastir leur église on la trouua propre pour estre employée à Saint-Germain en Laye dont on a refait les escalliers du chastean neuf, plusieurs autres marches et des terrasses, que l'on en a mis au Val et qu'encore présentement on s'en sert à Versailles.

78. Chasteau neuf de Saint-Germain. — Nous avons esté dans la cour du chasteau neuf de Saint-Germain, où nous auons considéré la terrasse au dessus de la porte de l'entrée dont les pierres sont fort endommagées, principalement à la face du costé de la petite cour où les premières assises sont d'une espèce de cliquart dur assez conserué et tel que l'eschantillon numéroté RR et quant au reste, c'est une pierre tendre mangée et escaillée et qui nous a paru telle que la pierre tendre des carrières de Saint-Denis et semblab'e à l'eschantillon SS.

79. Vieux chasteau de Saint-Germain. — Nous auons aussy considéré la pierre dure des faces du vieux chasteau qui nous a paru de bonne nature et bien conseruée, particulièrement au petit escalier du costé du jardin qui traverse par dessus le fossé.

80. Églises de Poissy. — A Poissy nous avons veu l'église parroissiale qui est de fondation très ancienne et toute de pierre dure de mesme que l'église de l'Abbaye rebastie tout de neuf par Philippe le Bel; les pierres sont d'une espèce de cliquart de hault apareil très beau et bien conserué dedans et dehors telle que l'eschantillon marqué SL Poissy, qui est pris d'un larmier d'un pilier boutant proche le porche.

A l'entrée du porche il y a deux piliers composez de plusieurs petites colonnes à la gotique, lesquelles sont d'une seule pierre de cliquart de 11 à 12 pieds de hault sur 2 pi. 1/4 de large d'un sens et 15 à 16 pouces d'autre sens qui sont posées de lict en parement sur des lames de plomb

---

en pleine campagne, dont les principales appartiennent à MM. Sarrazin et Giroux; la coupe ci-contre N° 26 est prise dans celle de ce dernier. En parcourant ces exploitations, on reconnait que les anciens ont surtout exploité le banc d'un grain fin et serré qu'on nommait, d'après le procès-verbal, *liais* ou *cliquart*, suivant sa hauteur et sa dureté; l'observation faite sur les variations de ce banc est d'ailleurs très-exacte. On en a abandonné aujourd'hui l'exploitation qu'on pourrait reprendre avec avantage du côté le plus rapproché de Bezons. Les bancs supérieurs sont plus tendres; la pierre en est grasse et ressemble à celle de Houille. Les bancs inférieurs au liais ou bon banc, qui n'étaient pas exploités en 1678, fournissent une lambourde très-blanche analogue au banc blanc de Houille, des vergelés grossiers, mais résistants, et enfin des bancs de fond dont le dernier est très-dur, ce qui confirme une prévision bien fondée des académiciens.

N° 26. *Montesson, carrière des Chastelliers, à M Giroux.*

0m 40	Banc vergelé fin (ciel de la carrière).
0m 40	Banc d'abatage.
0m.60	Banc de couche.
0m.60	Banc blanc (liais).
0m.80	Vergelé.
0m.70	Lambourde très-blanche
0m.50	Banc de plurage.
0m.80	Banc du Diable.
0m.40	Banc de fond

Le *Banc du Diable* correspond géologiquement au banc Saint-Jacques ou coquillier rouge de Paris, et tous les bancs au-dessus aux lambourdes de la plaine: le banc vert se voit très-bien au-dessus du ciel de la carrière.

P. M.

de 3 lignes d'épais. Pour le dedans de l'église les joints des pierres sont si bien faits et si bien enduits qu'on ne les aperçoit pas (1).

Du 25 aoust.

81. Carrières de Meulan. — A Meulan nous auons veu des carrières (2) qui sont derrière les Pénitens du tiers ordre, et dont il font bastir le monastère, où nous auons trouué que la pierre est de mauuaise nature, estant farineuse et sujette à se mouliner; il y a des bancs plus durs les uns que les autres, mais qui ne meritent pas d'estre considérez, puisque nous auons veu des pierres de cette carrière employées à leur bastiment, qui commencent desjà à se gaster considerablement.

82. Carrières de Tessancourt. — Au delà de Meulan enuiron une lieue, au village de Tessancourt (3), il y a des carrières appartenant à Martin Fremont et au sieur de Matan, d'où l'on tire des pierres fort dures et d'un grain un peu gros; on en employe au pont de Mante.

83. Carrières des Célestins de Mante. — Aux Célestins de Mante (4), nous auons veu des pierres tirées de leurs carrières et dont l'église et la maison sont basties, du temps de Charles Ve, elles sont dures et ont le grain gros; il y a une roche du costé de leur jardin au pied de laquelle est un receptacle d'une eau viue qui en sort; le ban de pierre qui touche à l'eau a près de deux piedz et demy de hault, et très dur, et tel que l'eschantillon marqué TT.

Le ban qui est au dessus est de mesme apareil mais un peu moins dur; cette pierre est de bonne nature, et on nous a dit que celle dont l'église Nostre-Dame de Mante est bastie a esté prise dans cette coste là.

84. Église de N.-D. de Mante. — Nous auons remarqué qu'aux portes de cette église de Mante (1) il y a des pierres plus dures et plus fines les unes que les autres, qui pourraient auoir esté tirées de différents bancs, et mesme ses portes parroissent auoir esté faites en différents temps. Il y en a mesme une dont les pierres sont plus tendres que les autres aussy sont-elles beaucoup endommagées.

Les figures de la porte du milieu sont de cliquart dur et fin, très bien conserué, de 10 à 11 piedz de hault de lict en parement, posées sur des lames de plomb, et tres bien conseruées.

Nous auons remarqué en divers endroits que toutes les grandes pierres mises sur le haut de lict en parement sont posées sur des lames de plomb (2).

85. Carrières proche de Vernon, deuant le port de Villé (3). — A un quart de lieüe au deça de Vernon, nous auons veu sur le bord de l'eau, deuant le port de Villé, quantité de pierres de diverses grandeurs, de 2 pi. 1/2 à 3 pi. d'apareil, les unes de 6 piedz en quarré, les autres de 10 piedz de long, très blanches, dures et d'un grain très fin, auec quelques cailloux dedans ainsy que les eschantillons numérotez VV.

En suitte nous auons monté au hault de la coste, où est la carrière dont les susdittes pierres ont esté tirées, laquelle a sa bouche et ouuerture du costé de la riuière et regardant le nort. Le sol de cette carrière est eslevé dans la coste au dessus du lict de la riuière par estimation de 20 à 25 thoises. L'ouuerture est fort grande et le ciel est enuiron à 12 pi. au dessus du sol, à l'entrée de la carrière. Le premier banc est assis sur une veine de cailloux à deux pieds au dessus du sol; ce ban, que l'on nomme franc a 2 pieds 1/2 à 3 pi. de hauteur, et c'est de ce ban dont on a tiré les pierres qui sont au bord de l'eau, dont les eschantillons sont numérotez XX.

---

(1) Il y a beaucoup de choix dans la pierre que l'on extrait à Poissy, sur les rampants de la forêt de Saint-Germain. Toutes ces pierres ont une belle apparence, sont pleines et sans coquilles, mais beaucoup contiennent de l'argile et se décomposent facilement à la gelée. V. Le D.

(2) Les anciennes carrières des Pénitents se voient au-dessus de la ville, dans la propriété du général de Jancy; elles ne sont plus exploitées; mais on retrouve les mêmes bancs aux carrières de MM. Devaux, Tony et Fontenay, près la garenne de Thun, et, comme le dit le procès-verbal, ils ne méritent pas d'être considérés. Ce qui reste du monastère paraît avoir été réparé et n'est pas en mauvais état. P. M.

(3) M. Quesnel exploite à Tessancourt deux carrières dites de la Cavée et du parc de la Marèche, dont les bancs, appartenant aux couches les plus inférieures du calcaire grossier, sont souvent brisés, éboulés et séparés par de larges fentes ou puits naturels remplis de terre, de sorte qu'il est difficile d'y prendre un coupe bien nette. On a figuré *Pl.* XIII, N° 27, celle du parc de la Marèche. On y trouve des blocs de pierre dure, de bonne qualité, et comparable aux pierres de Chérence et de Saillencourt, sous le nom desquelles elle est fréquemment vendue à Paris, à Mantes et ailleurs. A la Marèche, où l'on travaille en ce moment, le banc principal a 3m.50 d'épaisseur, et le banc inférieur a 1m.50; ils se débitent suivant les demandes. A la Cavée, le banc supérieur de 3 mètres est plus doux mais l'inférieur de 2 mètres est très-dur.

Ces carrières paraissent assez récentes, mais les anciennes devaient donner des matériaux tout semblables. C'est de Tessancourt, Seraincourt, Gaillon et autres lieux voisins, qu'ont été tirées les pierres dures employées aux églises de Meulan, et qui sont bien conservées après plusieurs siècles. P. M.

(4) Les carrières des Célestins de Mantes, qui étaient ouvertes dans les bancs correspondant à ceux de Tessancourt, ne sont plus exploitées, et l'on n'aperçoit dans l'emplacement du monastère qu'une belle maison de construction moderne; mais on peut juger la qualité de la pierre, qui était connue sous le nom de *pierre de Saint-Sauveur*, par son emploi dans les anciens monuments, par exemple dans les soubassements des églises de Mantes et de Limay. Cette pierre était de bonne nature, comme le dit le rapport, et peut-être pourrait-on en reprendre l'exploitation dans la côte de Limay, au sommet de laquelle on ne tire aujourd'hui que les bancs supérieurs dits, d'après les localités, *moulin à vent* et *blanc soleil*, qui répondent à la lambourde ferme et au banc vert de Paris. P. M.

(1) On remarque, en effet, dans le portail de l'église de Notre-Dame de Mantes, des pierres de différentes provenances, notamment de la pierre de Vernon remplie de silex à la porte du milieu.

Les figures de cette porte signalées dans le procès-verbal n'existent plus; elles ont été remplacées par des colonnettes.

Ce monument est l'objet d'une restauration importante sous la direction de M. Durand, architecte, qui emploie dans les parties basses la pierre de Chérence et dans le haut celle de Saint-Gervais: l'une et l'autre très-bien choisies. P. M.

(2) Cette remarque s'applique à toutes les constructions des XIIIe et XIVe siècles. V. Le D.

(3) Les carrières de Port-Villé sont ouvertes à 60 mètres au-dessus du niveau de la Seine, à l'extrémité aval du coteau qui borde la rive gauche sur plusieurs kilomètres d'étendue et qui se termine à la vallée de Blaru, dans laquelle coule le ruisseau de ce nom, limite des départements de Seine-et-Oise et de l'Eure.

Ces carrières, abandonnées depuis le commencement de ce siècle, ont été reprises à l'occasion de la construction du chemin de fer de Rouen; deux seu-

Il y en a un autre un peu moins dur de mesme hauteur et de grand apareil, blanc auec quelques petits cailloux comme à celui de dessous; l'eschantillon est numéroté YY.

Il paroist par le dehors de la carrière six bancs de pierre plus tendre mais esgalement blanche qui sont au-dessus de ceux qu'on vient de marquer, lesquels sont propres à faire du carreau, libage et quarré, et au dessus il y a une masse de six piedz ou enuiron de hault de pierre tendre et blanche, sur laquelle il y a près de dix pieds de différents cailloux de terre sablonneuse et rouge. Cette carrière appartient à M. de Blaru; il y a quantité de pierres toutes abbatues et esquarries de très-bel apareil, qu'on dit auoir esté tirées par Arnoult Rose il y a quelques années.

86. Carrières de Vernon. — En suitte apres estre arriuez à Vernon, nous aurions esté de l'autre costé de la riuière, au bord de laquelle nous aurions veu quelques blocs de pierre prouenant des carrières voisines fort belles et dures de deux piedz d'apareil et semblables à l'eschantillon ZZ (1).

De là nous serions allé au hault de la montagne, dans une carrière, proche l'Hermitage, appelée le grand astelier où trauaille Nicolas le Cœur; son embouchure est tournée vers la riuière du costé du midy et est esleuée au dessous du niueau de ladite riuière de plus de 30 th. par estimation. Le franc ban est posé sur le sol de la carrière à l'emboucheure et à 3 pieds enuiron de hauteur; il est fort blanc, d'un beau grain et parroist auoir moins de cailloux que les pierres que nous auons veu deuant le port de Villé. Il est tel que les eschantillons marquées EE. L'on a veu au fond de la carrière une pierre de mesme banc abbattue qui a 15 piedz de long sur 9 de large, telle que l'eschantillon marqué E+.

	N° etc., etc.
3 th. de différents bans. 14 à 15 po.	Retombe.
	N° etc. ✲.
3 pi.	Bizard.
18 p.	Crecin.
	Rang de cailloux.
3 p.	Franc banc.
	Rude hauteur.
	Moislon dur.

Dans le fond de la carrière il y a, sous le franc ban, un autre ban de pierre plus dur et plus rude, que les carriers appellent *rude hauteur*, et au-dessous de cette pierre appelée rude hauteur est un autre ban de moislon dur; au dessus du franc ban est un petit rang de cailloux, et au dessus un autre ban qu'ils nomment *crecin* qui a 18 pouces de hault, assez blanc, mais qui est filardeux; sur ce ban est le gros ban, qu'ils nomment aussy *bizar*, dont le grain n'est pas si fin et qui a trois piedz d'apareil.

Au dessus de ce bizar paroist par le dehors de la carrière 3 thoises enuiron de différents bancs de plusieurs natures,

N° 28. *Port-Villé, côté de Blaru (carrière Chauvet).*

5m.00	Roche cliquarde, mélangée de terre argileuse.
1m.80	Libage.
0m.66	Gros banc d'en haut.
0m.33	Petit banc.
4m.00	Brié.
0m.80	Gros lien.
0m.25	Banc de silex.
2m.00	Franc banc.
0m.25	Banc de silex.
2m.30	Gros banc.

lement sont restées en activité, *la carrière du Pointis*, qui s'exploite à ciel ouvert, et la *carrière Chauvet*, en partie souterraine, qui est la plus importante. Deux autres carrières abandonnées, dites de *Sainte-Catherine* et *Caumet*, paraissent plus anciennes, et la dernière remonterait, d'après la tradition, à une époque très-reculée. Les vieux carriers assurent que les galeries actuellement bouchées étaient très-vastes, et qu'on y lisait une inscription indiquant qu'elle a fourni la majeure partie des pierres employées à l'église de Vernon. L'ouverture de cette carrière est tournée vers le nord-est, et c'est probablement celle qu'ont visitée les académiciens : la description qu'ils donnent des divers bancs est fort exacte : il suffit d'ajouter que leur épaisseur varie peu dans l'étendue du coteau de Blaru, qu'ils ont la plus grande analogie avec ceux des carrières des Vernonnet, et que cependant ils donnent en général des pierres plus belles et meilleures. Je dois les renseignements qui précèdent et la coupe ci-contre N° 28, à l'obligeance de M. Guillet, conducteur des ponts et chaussées à Vernon. P. M.

(1) On trouve encore l'ancien franc banc de Vernon qui porte 0m.80 à un mètre de hauteur ; son grain qui est très-blanc et très-fin, renferme peu de silex : la dureté de cette pierre n'est pas égale dans toute la hauteur, et l'un de ses lits, qui est assez tendre, renferme une quantité de petits fils que l'on appelle *feins*. La finesse de son grain et la facilité que ce banc présente pour la taille font qu'il a été souvent employé pour les parties ornées, comme on le remarque particulièrement à Saint-Maclou, à la cathédrale de Rouen, etc., où ces parties sont généralement très-dégradées.

On extrait actuellement des carrières de Vernon des pierres de franc banc de 1 mètre à 1m.15 de hauteur, d'une très-belle qualité. Cette pierre, qui ne renferme que très-peu de silex, est d'une dureté égale dans toute sa hauteur; sa finesse permettrait de l'employer avec succès dans les parties ornées si sa dureté n'en rendait la main-d'œuvre très-coûteuse.

On tire encore de Vernon un banc de bonne qualité qu'on nomme *hauteur brune*. Cette pierre, qui renferme quelques silex, est facile à reconnaître par les petites taches brunes qu'elle présente, surtout au sciage, et que l'on nomme *taches de puce*. Ce banc a été très-fréquemment employé dans les monuments de Rouen, où il se distingue par la teinte noire et brillante que sa surface acquiert avec le temps, et que l'on a souvent attribuée à l'application d'un corps gras; il arrive généralement que cette légère croûte noire se détache par partie avec le temps, ce qui donne à ces pierres un aspect de dégradation peu agréable à l'œil.

Enfin, ces carrières fournissent aussi une pierre très-dure que l'on nomme *gros lien*; sa contexture inégale se compose de parties tendres qu'on appelle *moies*, et de parties dures appelées *gales*. Cette pierre était employée, autrefois comme aujourd'hui, en soubassements et pour parements unis; elle est impropre aux parties à moulures que l'action du temps ne tarderait pas à défigurer complétement, en creusant les parties tendres et laissant en saillie les parties galeuses. Ce banc est probablement celui qui est désigné dans le rapport de l'Académie d'architecture sous le nom de *gros banc* ou *Lizard*. D.

entre lesquels il y en a un appelé *retumbe*, qui a 14 à 15 pouces d'apareil; on en fait des marches très-belles et de grande longueur et largeur, et on en a aussy fait des colonnes à Saint-Ouën de Rouen. Il est tel que l'eschantillon marqué Exxx (1).

Du 26 aoust.

87. Carrières du Bassin. — Nous auons esté à Vernonnet, qui est un fauxbourg au delà de la riuière au bout du pont de Vernon, ou dans l'embouchure des montagnes nous auons veu une carrière appelée la carrière du *Bassin*, dans laquelle on ne trauaille pas présentement, et nous auons trouué que les pierres sont de mesme nature et pareilles aux carrières précédentes.

88. Églises de Vernonnet. — De là nous aurions esté dans l'église des Pénitens (65), bastie depuis peu des pierres des carrières voisines, que nous n'auons pas trouuées ny bien choisies, ny bien mises en œuure, ny de celles qui sont les plus dures et de meilleure qualité, parce que les ouuriers prennent la plus tendre pour auoir moins de peine.

Nous auons esté ensuite à la paroisse du mesme fauxbourg (66), dont les pierres paroissent assez anciennes et que nous n'auons pas trouué bien choisies.

Le portail de deuant et la porte du costé de l'église sont faits long temps depuis que l'église est bastie, et paroissent de la manière de Philibert de Lorme. Il y a deux colonnes d'ordre dorique, canelées à viue areste au portail de deuant, lesquelles, de mesme que la chambransle, les corniches et tous les autres membres, sont d'une pierre fort polie, blanche et tendre, et assez bien conseruée, mais aisée néantmoins à casser, tels que les eschantillons marquez Vernonnet.

89. Église de N.-D. de Vernon. — Nous sommes retournez dans la ville, où nous auons veu l'église de Nostre-Dame, dont le cœur est de l'ancien bastiment fait il y a long temps par les Anglois (67), et de pierre dure de Vernon, mais mal choisie, pleine de cailloux, et fort mal employée. La nef,

---

(1) Les carrières de Vernon, ou plutôt de Vernonnet, sont situées à 60 mètres environ au-dessus de la Seine, sur le flanc du coteau qui borde la rive droite, et qui est divisé par une petite vallée à la hauteur du pont de Vernon, en deux parties, l'une vers l'amont, désignée sous le nom de côte Saint-Michel ou de l'Ermitage, et l'autre vers l'aval, sous celui de Mont-Roberge. Le nombre des carrières en exploitation est de cinq sur la première de ces côtes et de trois sur la dernière; on voit, en outre sur chacune cinq carrières abandonnées, et le sol porte presque partout les traces d'anciennes excavations semblables. L'exploitation se fait à ciel ouvert dans les carrières les plus récentes, où l'on extrait six banc utiles, et en galeries dans les plus anciennes, où l'on tire seulement les trois bancs inférieurs qui ont le plus de valeur comme dimension et comme qualité.

N° 29. *Vernonnet, côte Saint-Michel, carrière de Sainte-Marguerite, à M. Fouché.*

0m.55	Libage cliquardeux.
0m.55	Gros banc de dessous
0m.50	Petit banc.
4m.60	Brié, ou craie tendre, mêlé de silex.
0m.70	Gros lien.
1m.60	Franc banc.
2m.00	Gros banc de dessous.

D'après les informations prises sur les lieux, les carrières les plus vastes et les plus anciennes du pays seraient celles de la côte Saint-Michel. On y trouve, en effet, de profonds cavages; mais on ne sait pas précisément où était *le grand atelier de Nicolas le Cœur*, proche l'Ermitage. Du reste, les carrières exploitées aujourd'hui dans cette côte sont ouvertes dans les mêmes bancs, sans variation sensible d'épaisseur ni de nature. Il est facile de les reconnaître sous leurs noms anciens dans la description donnée par les académiciens, en rapprochant de leur coupe celle de la côte Saint-Michel, N° 29, qui nous a été communiquée par M. Guillet, et celle que nous avons relevée nous-même à la carrière de M. Montgrard, au Mont-Roberge, N° 30, qui pourrait bien être celle *du bassin*, mentionnée au numéro suivant.

Le *gros banc* des ouvriers répond à ceux de *moellon dur* et de *rude hauteur*. Il est généralement divisé en trois parties: l'inférieure, de 0m.50 à 0m.60, est recouverte d'une couche de silex de 0m.15 à 0m.20, très-serrée; la partie moyenne de 0m.60, est très-pure, tandis que la partie supérieure, de 0m.90, est remplie dans toute sa hauteur de silex disséminés que les carriers appellent des *coureurs*. La pierre fournie par le gros banc est assez dure; on en a employé au pont de Rouen et au pont du Havre.

Le *franc banc* ou *banc franc*, se moie souvent à 0m.20 du lit supérieur et pour l'avoir entièrement purgé, il faut en scier sur 0m 30 la partie inférieure qu'on appelle *plat cailloux* : ce banc ainsi réduit à 1 mètre ou 1m.10 d'épaisseur, est le plus beau que fournissent les carrières de Vernon. Son grain est serré et parfaitement homogène, sa teinte légèrement grisâtre et souvent mouchetée de petits points noirs, que les constructeurs regardent comme un indice certain de la bonne qualité de la pierre.

N° 30. *Vernonnet, Mont Roberge, carrière de M. Montpard.*

2m.50	Terre rouge avec cailloux.
0m.90	Libage (craie dure).
0m.60	Id.
0m.80	Id.
0m.50	Id.
0m.60	Petit banc.
0m.10	Brié avec silex.
0m.80	Id.
0m.40	Id.
0m.70	Brié avec silex (ciel de la carrière)
0m.10	Gros lien.
0m.60	Franc banc.
0m.60	Gros banc, avec silex.

Au-dessus du franc banc, se trouve, comme l'indique le procès-verbal, un petit banc de caillou qui le sépare du *gros lien* répondant au *cressin* et au *bizard* ou *gros banc* des anciens carriers. Ce banc est exempt de silex dans sa partie supérieure, mais il se trouve des mnies ou parties tendres, que leur teinte jaunâtre fait distinguer du *dur*, qui est blanc. Cependant des pierres tirées de ce banc, et employées au pont de Vernonnet depuis plusieurs années, sont très-bien conservées.

Au-dessus du *brié*, ou pierre tendre mêlée de silex, qui ne s'emploie qu'à l'intérieur des édifices et qui forme le ciel des carrières souterraines, on exploite encore dans celles à ciel ouvert le *petit banc*, qui porte de 0m.30 à 0m.60 sans silex. Son grain fin et serré le rend propre à faire des marches, bahuts, etc., et c'est probablement la *retombe* mentionnée dans le procès-verbal. Enfin, les bancs supérieurs fournissent d'excellents libages, et l'on tire des moellons de tous les bancs; les plus estimés sont fournis par le franc banc et le gros banc.

Depuis quelques années, les carrières de la côte Saint-Michel ont été ex-

qui a esté bastie longtemps depuis, et de la manière qu'on bastissoit il y a 150 ans, est aussy de pierre dure de Vernon, mais choisie et mieux employée, le hault de l'église, les vitraux et la voûte ont esté acheuées de la mesme pierre en 1614.

Quant au dehors de l'église, les pierres qui sont dures ne sont pas bien choisies, bien posées ny bien appareillées.

90. Chapelle de Saint-Jacques. — Nous auons veu la chapelle de Saint-Jacques, qui est un des plus anciens édifices de Vernon, et que nous auons reconnu estre basti de la mesme pierre du pays, les piedroits et les voulsoirs sont de pierres dures bien conseruées, et semblables aux eschantillons marqués ✝ 1. Le reste des autres pierres, tant des encoigneures que des autres assises, sont fort endommagées, et la pierre parroist d'un banc différent de celles des portes.

91. Les Cordeliers. — L'église des Cordeliers, bastie du temps de saint Louis, est de mesmes pierres du pays, mais fort mal appareillées, de mesme que les pierres de la tour et du chasteau qui sont meslées et de différens bancs, de petit apareil, et par assises de différentes hauteurs, nous auons mesme remarqué que dans tous les bastimens faits à Vernon on n'a pas esté soigneux de bien choisir les bonnes pierres, soit qu'ils n'eussent pas alors découuerts les meilleurs bancs, ou qu'ils se seruissent des plus tendres comme estant les plus faciles à tailler, lesquelles nous auons reconnu estre d'une qualité aisée à se gaster.

92. Chateau de Gaillon (1). — Nous auons esté au chasteau de Gaillon (68), où nous auons veu au dessus de la porte de la première cour deux figures posées dans deux niches à costé l'une de l'autre et séparées par 3 colonnes toutes percées à jour de différens ornemens. Les colonnes et les figures sont de pierre fort blanche et d'un beau grain, une de ces figures représente Louis XII vestu d'un corselet à la romaine auec des lambrequins tombans sur les cuisses, une tocque sur sa teste, les bras couuerts de manches, auec un grand manteau qui lui pend par derrière; l'autre figure représente le cardinal d'Amboise vestu d'un habit long auec un rochet par dessus et son chapeau de cardinal qui lui pend derrière le dos et les cordons qui passent sur ses deux espaules et retombent par devant (69).

Tout le corps du chasteau est composé de quatre corps de logis de hauteur esgale qui forment une cour quarrée, mais non régulière, au milieu de laquelle est une fontaine de plusieurs bassins de marbre blanc les uns sur les autres (70), à un des coins de la cour, à main droite en entrant, est l'escalier et la chapelle, le tout basty tant dedans que dehors de pierre de Vernon, les unes plus blanches que les autres et de dureté différente ayant esté prises de différens bancs, et en quelques endroits de Saint-Leu. Toute l'architecture est enrichie de sculptures et d'ornemens, appellez modernes, parfaitement bien taillez et bien conseruez: il y a dans la face du logis, à main droite dans la cour, trois niches, dans celle qui est la plus haulte, et au dessus des deux autres, est représenté Louis XII à my corps jusques au milieu des lambrequins, de marbre blanc, vestu à la romaine (71) comme il est au dessus de la porte; et au dessous dans la niche qui est à droite est la figure aussy a demy corps du cardinal d'Amboise ayant son bonnet sur la teste, et son chapeau à sa main, dans l'autre est représenté de pareille grandeur Charles d'Amboise, grand maistre de France, ces deux figures sont de marbre blanc pareilles a celles du Roy Louis XII et d'égale grandeur qui est comme le naturel.

La porte de la chapelle est enrichie de colonnes de marbre blanc auec des ornemens, et d'un corps à costé d'icelle, aussy de marbre, enrichy d'entrelas et grotesques où est marqué l'année qui est 1510 (72). Le dedans de la chapelle, et la voute particulièrement est fort trauaillée dans les nefs qui forment les augiues, et dans les clefs; les vitres sont peintes d'un bel aprest, et de beau dessein, et dans celles qui sont au dessus de la porte, la famille du cardinal d'Amboise est représentée. Les chaises du cœur (73) sont ornées de tableaux de bois de raport dans les dossiers, et tout le reste de la menuiserie de la chapelle, comme aussy toutes les portes, fenestres, cheminées et lambris de tous les appartemens du chasteau sont trauaillez auec beaucoup d'art et de soin. Les vitres aussy des salles, chambres et cabinets sont peintes de grisailles et couleurs qui représentent différents sujets.

Nous auons remarqué dans les galeries, et sur les terrasses qui sont autour de la chapelle et proche les appartemens de ce côté là, que les pierres des balustrades et des appuis, qui sont de Vernon, sont fort endommagées en plusieurs endroits. quelques unes s'en allant en écailles et d'autres usées ou mangées considérablement; cependant du mesme costé et dans les faces, il y a des pierres chargées d'ornements très délicats, qui sont très entiers et bien conseruez, ce qui peut faire juger que toutes ces différences qui se rencontrent dans les pierres qui viennent de mesme carrière, n'arriuent vray semblablement que de la quantité des diuers bancs d'où elles sont tirées, et peut estre aussy de ce que les unes sont employées plus vertes que les autres, quoy qu'en ces quartiers là ils croyent que les pierres n'ont pas besoin de se sécher.

Nous auons veu aussy la grande gallerie et les deux autres bastimens qui sont à costé du pavillon nommé le Parnasse (74) qui regarde sur le jardin, lesquels sont de pierre de Saint-

---

ploitées moins activement que celles de Port-Villé et du Mont-Roberge; on admet également les matériaux des trois localités dans les travaux publics. La pierre de Vernon appartient, comme on sait, à la craie blanche à silex; la facilité qu'elle présente à la taille et la dimension des blocs qu'on en tire l'ont fait employer à des distances considérables et dans un grand nombre de monuments; mais elle a été rarement choisie avec le soin nécessaire, car on remarque dans la plupart de ces monuments des parements fort dégradés : on peut citer comme exemple les parties supérieures de l'église de Vernon.

P. M.

(1) Il ne reste plus de ce magnifique palais du XVIe siècle qu'une tourelle servant d'escalier dans un des angles de la deuxième cour, la chapelle basse et le corps de logis d'entrée, pavillon carré flanqué de quatre petites tourelles aux angles. Ce pavillon, construit en pierre de Vernon de différentes qualités, est assez bien conservé, sauf son ancien couronnement, qui a complétement disparu. J'ai relevé et reproduit les deux façades de ce corps de logis pour l'intéressant travail de M. Deville.

D.

Leu, et ont esté faits par le cardinal de Bourbon qui sont assez bien conseruez.

93. Les Chartreux proche Gaillon. — Nous auons esté aussy aux Chartreux (75) proche ledit Gaillon, dont le portail de l'église et les cloistres sont tous bastis de pierre de Saint-Leu, hormis les premières assises qui sont de pierre dure de Vernon, et les piedestaux et les bases qui sont aussy de Vernon, le tout assez bien conserué.

Au milieu du cœur de l'église est un tombeau du comte de Soissons où est aussy enterré le cardinal de Bourbon qui a esté transporté de la chapelle où il estoit.

Du 27 aoust.

94. Pont de l'Arche. — Nous auons veu l'église parroissialle du Pont de l'Arche (76), bastie il y a fort longtemps de pierres de Vernon assez endommagées principalement les figures qui sont de pierre blanche tendre, mal choisies et qui s'en va par escailles.

On a veu aussy les pierres dont le pont (77) et les tours qui sont à l'extrémité du pont sont basties, desquelles il y en a qui sont très saines et bien conseruées, et d'autres sont fort endommagées qui s'écaillent et s'éclattent par morceaux, outre que dans la construction de la pluspart de ces édifices, la maçonnerie est assez mauvaise à cause peut estre que la chaux dont ils se seruent n'est pas bonne, n'estant faite que des pierres les plus tendres des carrières et mesme d'une espèce de craye que l'on voit le long de toutes les costes, laquelle estant facile à cuire donne occasion à ceux du pays d'en faire leur chaux qu'ils mêlent avec un sable fort doux, terreux et de méchante qualité, ce qui ne peut pas faire un bon corps, mais au contraire attirant l'humidité et se détrempant donne encore lieu aux pierres de s'amolir et de se dissoudre plus tost, principalement lors qu'elles ne sont pas des mieux choisies.

95. Abbaye de Bonport. — Nous auons aussy esté dans l'abbaye de Bonport (78), distante du Pont de Larche d'enuiron un quart de lieue, auons reconnu que la seconde porte de la cour est de pierre de Vernon dans ses premières assises, et le reste de Saint-Leu mieux conserué que la pierre de Vernon telle que les eschantillons numérotez ✢ 2.

L'église est aussy toute de pierre de Vernon de mesme que les anciens bastiments du monastère dont il y en a beaucoup en ruine, où nous auons remarqué que la pierre est mesiée, s'en trouvant qui est assez belle et assez bien conseruée et d'autres qui s'éclattent, se gastent et se moulinent.

96. Rouen, abbaye de Saint-Ouen. — A Rouen nous auons veu l'abbaye de Saint-Ouen (79), l'abbé Jean Mardageant commença d'en faire bastir l'église, telle qu'elle est aujourd'hui, en 1318 et pendant vingt ans qu'il y fist travailler l'advança jusques à la croisée, depuis sa mort le cardinal d'Estouteville, l'abbé Boyer, cardinal et archevêque de Bourges et les religieux, pendant cent cinquante ans, continuerent le bastiment de la mesme église, jusques au grand portail que le cardinal Cibo IVe abbé fist construire. Cette église est toute bastie de pierres de Vernon parfaitement bien taillées et d'un appareil de deux piedz de hault en plusieurs assises, elle est enrichie d'une infinité d'ornemens dehors et dedans de cette manière qu'on appelle moderne (80), le tout fort bien conserué hormis quelques endroits où il se trouve des pierres inégales en bonté qui sont gastées par le temps, et mesme plusieurs dans les apuis, les roses et entrelas qui sont entretenus par des goujons de fer sellés en plomb dont la rouille les a fait esclater d'autant plus que cette pierre est fière et sèche. La pierre dont la couronne du clocher est bastiè est pareille à l'eschantillon ✢ 3 (1).

Les ornemens qui sont en quantité, tant au clocher qu'aux roses, vitreaux, apuis, piramides, et galleries et autres endroits quoy que trauaillez auec beaucoup de délicatesse et à découverts sont fort bien conseruez; il est vrai qu'il y a quelques endroits de gastez à cause du fer comme il a esté dit, et l'on peut aussy douter si l'air humide, les brouillards et le voisinage de la mer ne contribuent point à endommager cette sorte de pierre qui de soy parroist assez d'une qualité nitreuse, n'estant de la plus dure qui se tire dans les carrières de Vernon.

Aussy dans plusieurs endroits du monastère (81) on a employé des pierres de Vernon, de celles du Val des Lens (2), du liais de Paris, et du Saint-Leu comme nous l'auons remarqué et qui nous a encore apparu par les anciens comptes de la maison depuis l'an 1501 jusqu'en 1530 (82), pendant lequel temps on a aussy fait trauailler à l'église de Sainte-Croix dépendant de l'abbaye.

Le bastiment le plus ancien que nous ayons veu dans ce monastère, est le reste d'une vieille tour (83) que l'on dit estre du temps de Clotaire, et qui est de pierre assez dure du pays (3).

97. Églises de Rouen. — Il y a plusieurs églises dans Rouen qui sont basties partie de pierre de Vernon dure

---

(1) L'église de Saint-Ouen est construite en pierre dure tirée en grande partie des carrières de Vernon, et assez bien choisie sous le rapport de la dureté, ce qui n'a pas peu contribué à la conservation de cet édifice, qui présentait peu de dégradations sérieuses lorsqu'on en a entrepris la restauration.

Les bases des piliers intérieurs, pour lesquelles on a employé des pierres moins dures, sont aujourd'hui, par l'action de l'humidité du sol, dans un état de dégradation qui en a sensiblement altéré les détails.

L'observation faite par l'Académie d'architecture au sujet des dégradations causées par l'emploi des goujons de fer comme moyen de liaison est on ne peut plus judicieuse; l'application qu'on en fit dans toutes les parties isolées, tels que balustrades, pyramides, meneaux, compartiments de fenestrage, etc., a partout causé la ruine de ces détails. D.

(2) Les parties de cet édifice élevées au XIVe siècle paraissent avoir été construites en grande partie avec des pierres des carrières dites du Val des Lens, et aussi avec la pierre de la côte Bihorel (Rouen), abandonnées depuis longtemps. D.

(3) La partie la plus ancienne de l'église, la tour dite *tour au clerc*, n'a pas une origine aussi ancienne que celle indiquée dans le rapport, et que l'on fait remonter au VIe siècle; le caractère de ce monument ne permet pas de fixer son âge au delà du XIe siècle. Les matériaux employés dans sa construction sont de petit appareil et paraissent provenir des carrières du Val des Lens; la partie supérieure est de pierre de Vernon dure. D

dans les quatre et cinq premières assises, et le reste de Saint-Leu de 15 à 16 pouces d'appareil comme est l'église de Sainte-Croix (84) proche Saint-Ouen, Saint-Lô (85), Saint-Maclou, bastie par le cardinal d'Amboise.

98. Palais. — Le palais (86) est de pierre dure de Vernon, jusques à cinq ou six assises, le reste de Saint-Leu, le tout assez bien conserué (1).

Ce palais, hormis la grande salle, a esté basty par le cardinal d'Amboise dont on voit le pourtrait dans un tableau qui est dans la chambre du conseil, il est représenté tout debout d'un costé, et Louis XII de l'autre, armé et couuert de son manteau royal, et le cardinal de sa grande robe d'escarlatte, au dessoubs du Roy est escrit de mesme qu'à la porte du chasteau de Gaillon, *Pontifices agite*, et au dessous du cardinal *et vos reges dicite justa.*

99. Pile du pont de Rouen. — Nous auons veu aussy les piles du pont (87), que nous auons trouué estre de la pierre la plus dure de Vernon, de 18 pouces enuiron d'apareil, très bien conserué tel que les eschantillons n° ✝ 4.

Nous auons veu sur le port plusieurs pierres que l'on amène du Val des Lens dont on bastit présentement à Rouen, elles sont d'vne qualité fort tendre, et de nature de craye pleine de cailloux comme sont celles de Vernon.

Nous auons aussi trouué, sur le mesme port, de grandes pierres de liais de 6 pouces d'apareil qu'on nous a dit avoir esté aportée de Senlis, pareille à l'eschantillon numéroté ✝ 5.

(La suite au prochain numéro.)

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

SOMMAIRE : *Travaux publics. — Génie civil :* Chemins de fer : Réflecteurs pour la direction des locomotives; Chemin de fer hydraulique; Télégraphie électrique; Canaux. — *Nouvelles de Paris :* Budget des travaux de la ville; Hôtel de Ville; Palais de Justice; Restauration et grattage de monuments. — Statues de la place Louis XV; École militaire; Palais de l'Institut; Hôtel de la Monnaie; Église Sainte-Geneviève; Restauration de l'Élysée ; Réunion du Louvre et des Tuileries, Construction d'un dock à Paris; Commandes de travaux d'art; École des Beaux-Arts. — Note statistique sur la section d'architecture; Concours pour le grand prix d'architecture; Envois de Rome; Nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur et à l'Institut. — *Nouvelles archéologiques :* Fouilles de Ninive; Découvertes à l'acropole d'Athènes. — *Nouvelles des départements :* Monuments d'utilité publique; Monuments historiques; Monuments honorifiques. — *Nouvelles de l'étranger :* Nouvelles des arts; Monuments honorifiques d'Angleterre, d'Allemagne, des États sardes et d'Amérique; Nouvelles archéologiques de Belgique, d'Autriche et de Turquie; Bibliographie du 2e semestre de 1851 (3e et dernière partie).

TRAVAUX PUBLICS. — GÉNIE CIVIL.

Chemins de fer.

Les jeux de bourse et leurs agitations ne nous occupent guère. Nous nous garderions d'y consacrer une part, si courte qu'elle puisse être, du temps de nos études, si nous ne nous y trouvions conduit tout naturellement, lorsque, après avoir décrit les travaux des chemins de fer et détaillé les projets en élaboration, nous remontons des causes aux effets qui les produisent.

La spéculation sur les actions des chemins de fer, cette puissance trop longtemps stérile, est aujourd'hui l'un des ressorts les plus énergiques de l'activité qui règne pour l'avancement des grands travaux qui resteront l'œuvre caractéristique de notre âge ; c'est grâce à cette circonstance que nous nous trouvons avoir à enregistrer parfois quelques-uns des caprices de l'aveugle déesse.

La faveur des actions de chemins de fer va croissant de jour en jour : les revenus dépassent sensiblement, depuis longtemps déjà, le rapport de la plupart des valeurs cotées à la Bourse, et va toujours augmentant de semestre en semestre ; on peut donc espérer que l'achèvement des lignes concédées, malgré la dépense qu'elles exigeront, ne se fera pas longtemps attendre. Les richesses qui naîtront de la mise en activité de ces lignes pour lesquelles l'État a fait de 1844 à 1852 des avances qui s'élèvent à plus de 600 millions (1), permettront de continuer le réseau qui doit un jour relier entre elles ces premières lignes et desservir tous les points du territoire.

Nous avons donné (voy. *col.* 162) une nomenclature détaillée de toutes les lignes déjà exécutées, de celles seulement concédées et de celles qui sont encore à l'état de projet; nous n'avons donc qu'à indiquer aujourd'hui les modifications et les projets éclos depuis le 1er juillet dernier (2).

---

(1) La pierre dure employée dans cet édifice provient des carrières de Vernon. La pierre du Val des Lens paraît avoir été employée aussi dans le corps de bâtiment qui renferme la salle des pas perdus; toutes les parties supérieures et ornées sont de pierre de Saint-Leu en assez bon état de conservation, sauf les mutilations résultant de changements opérés postérieurement dans l'édifice. D.

(1) Les sommes affectées aux entreprises des chemins de fer figurent aux budgets, savoir :

En 1844,	pour	38	millions.
1845,	—	72	—
1846,	—	82	—
1847,	—	77	—
1848,	—	83	—
1849,	—	81	—
1850,	—	62	—
1851,	—	66	—
1852,	—	43	—
1853,	—	40	—
En totalité :		646	millions en dix années.

(1) Dans cette nomenclature, il a été fait une omission trop importante pour

Chemin de fer de ceinture. — Le chemin de ceinture destiné à relier les principales lignes de Paris, devait avoir dans le principe un développement de 16 kilom. Commençant aux Batignolles où se trouvent aboutir les chemins de Rouen et de l'Ouest, pour atteindre les gares de Lyon et d'Orléans, en passant un peu au-dessus de celles de Strasbourg et du Nord, ce chemin de quatre lieues seulement fournira des travaux très-intéressants : un tunnel pour franchir les hauteurs au N.-O. de Paris, sur lesquelles sont bâties les communes de Belleville et de Charonne, un pont en maçonnerie sur le canal de l'Ourcq avec une suite d'arcades au nombre de 140 environ, un pont sur la Seine entre Ivry et Bercy, qui servira pour les piétons et les voitures en même temps que pour le chemin de fer. Un embranchement vient d'y être ajouté par le décret en date du 19 août, qui déclare d'utilité publique l'exécution d'un chemin de fer formant prolongement de la partie du chemin de fer de ceinture actuellement en cours d'exécution, se détachant du chemin de fer de Saint-Germain, dans la commune de Batignolles, pour se diriger sur Passy et Auteuil. Ce décret approuve la convention conclue pour l'exécution de cet embranchement entre le ministre des travaux publics et la compagnie du chemin de fer de Saint-Germain.

Chemin de Bordeaux à Cette. — La ligne de Bordeaux à Cette, destinée à relier les deux grandes artères méridionales, votée avant la séparation de l'Assemblée législative, a été récemment concédée à une compagnie. On remarque, dans la convention passée entre M. le ministre des travaux publics et la compagnie concessionnaire, divers changements assez importants. Deux chemins accessoires ont été ajoutés à la ligne principale, l'un de Bordeaux à Bayonne, avec embranchement sur Mont-de-Marsan et sur Dax, l'autre de Narbonne à Perpignan.

La grande artère du Sud-Ouest, au lieu de s'arrêter à Bordeaux, sera prolongée jusqu'à Bayonne pour aller rejoindre à Irun la ligne espagnole qui doit aboutir à ce point; la branche détachée de Narbonne sur Perpignan est destinée sans doute à joindre le chemin de Barcelone, de manière à relier par deux points les chemins de fer de France à ceux de la Péninsule.

Ces deux chemins accessoires et leurs embranchements, qui comprennent une longueur de 285 kilom., devront, aux termes du cahier des charges, être terminés, savoir : la ligne de Bordeaux à Bayonne, en deux ans, les embranchements sur Dax et Mont-de-Marsan en trois ans, et la ligne de Narbonne à Perpignan en quatre ans.

Chemin d'Avignon à Nîmes. — Le pont jeté sur le Rhône entre Beaucaire et Tarascon a été récemment livré à la circulation.

Chemin d'Orléans à Bordeaux. — L'ouverture de la section d'Angoulême à Bordeaux, par Libourne, a eu lieu dans les derniers jours de septembre, comme on l'avait annoncé.

— Les travaux à la charge de l'État, pour la section entre Poitiers et Angoulême, seront complétement achevés à la fin de décembre prochain; la ligne entière sera donc livrée à la circulation dans le courant de l'été 1853.

Chemin de Paris à Strasbourg. — La plus longue ligne des chemins de fer en France, celle qui conduit de Paris à Strasbourg (dont la distance est de 501 kil.) est achevée et livrée à la circulation. L'embranchement qui s'en détache à Nancy pour aller à la frontière de Prusse, à Forbach, forme avec la ligne principale une longueur développée de 619 kilomètres.

— L'embranchement de Metz à Thionville doit être terminé l'année prochaine, et dans ce but la compagnie a fait mettre la main à tous les ouvrages d'art importants à construire sur le cours et dans la vallée de la Moselle.

Projets de chemins de fer.

Après l'exécution des lignes principales, il sera nécessaire d'établir des prolongements qui en deviendront les compléments indispensables, ainsi que des lignes pour les relier entre elles et former comme des cercles de divers rayons autour de la capitale.

C'est dans la dernière catégorie que doivent être placés les projets de deux chemins dont les études, dit-on, sont commencées, et qui relieraient d'une part la ligne de Strasbourg à celle de Lyon, et d'autre part celle de Tours à la ligne du Centre.

Le premier, détaché de la ligne principale à quelques kilomètres de Nancy, doit franchir en souterrain le col des Corbeaux, descendre vers la Moselle, desservir Épinal au moyen d'un embranchement, puis traverser en souterrain le faîte qui sépare les bassins de l'Océan et de la Méditerranée, entre Chaumouzey et Giraucourt, toucher à Conflans, Velorcey, au val Saint-Eloi, Vesoul, Rane, Vellexon, Gray, Essertenne, Blage, et arriver à Dijon. — L'exécution de cette section d'un développement de 250 kilomètres est évaluée à 90 millions.

Le deuxième se rattache au projet d'amélioration de la Sologne qu'il doit traverser en partie. Le chemin quitterait la ligne de Tours aux environs de Montlouis, et remontant la vallée du Cher, passerait près de Chenonceaux, Montrichard, Saint-Aignan, Selles, Romorantin, pour aboutir à Vierzon, à la jonction des lignes de

---

que nous ne nous empressions pas de la réparer : c'est la longueur qui reste à terminer des lignes concédées et en partie exploitées, savoir :

Chemin du Centre, prolongement de { Nevers à Clermont. . . .	145k 00	263k 00	
Châteauroux à Limoges.	118 00		
Chemin d'Orléans à Bordeaux, prolongement de Poitiers à Bordeaux		245 00	
Une portion du parcours, la section d'Angoulême à Bordeaux, est actuellement en exploitation et comprend..			133k 00
Chemin de Paris à Strasbourg, section comprise entre Bar-le-Duc et Sarrebourg.		177 00	
Cette section est aujourd'hui ouverte à la circulation.			177 00
Chemin de l'Ouest, parcours de Chartres à Rennes par le Mans, avec l'embranchement du Mans à Alençon.		323 00	
Sur cette portion, il en a été récemment livré à la circulation une section entre Chartres et la Loupe, de.			36 00
En totalité.		1,008k 00	346k 00
Sur lesquels il ne reste plus à construire que.			662k 00
En ajoutant au total *rectifié* de la *col.* 264.		5,927, 00	
Ce nouveau total de.		1,008, 00	
On trouve.		6,935k 00	
Et si l'on ajoute encore, savoir :			
Le chemin de ceinture qui ne figure dans le détail précédent que pour mémoire,	16k 00	27 00	
Et, enfin, l'embranchement de Juvisy à Corbeil, omis précédemment.	11 00		
On arrive au total définitif de.		6,962k 00	

Ce qui représente 1,740 lieues, ou les 0,145 millièmes, environ la septième partie (et non, comme on l'a dit par erreur, la huitième) de la longueur totale des routes de France, évaluée à 12,000 lieues de 4 kilomètres.

Bourges et de Châteauroux, après un parcours de 100 kilom., dont on évalue les travaux à 80 millions.

— Le chemin détaché à Napoléon-Ville de la ligne de l'Ouest, pour aller joindre Lorient, et d'une longueur de 60 kilomètres, se rattache à la première catégorie des chemins complémentaires du réseau français.

— On lit dans le *Journal d'Avranches :*

« Nous apprenons de source certaine que le conseil général de la Manche, dans sa dernière session, a voté un million pour le chemin de fer partant de Granville, et se reliant aux chemins de fer du centre, en passant par Villedieu, Vire, Tinchebray, Flers, etc. Le département de l'Orne a voté quatre millions, et celui du Calvados un million pour l'exécution de cette même ligne. L'importance commerciale de cette voie ferrée, qui nous ouvre le bassin de la Loire, ne manquera pas de lui assurer de nombreux actionnaires. »

Réflecteurs pour la direction des locomotives.

On place depuis quelque temps, sur les chemins de fer du Midi, au-devant du mécanicien qui monte la locomotive, un réflecteur où se dessinent tous les mouvements du convoi. Les rapports faits par les inspecteurs des lignes où l'on fait usage de ces appareils sont, nous assure-t-on, des plus avantageux, et déjà l'application en a été faite sur les chemins de l'Allemagne, de l'Angleterre et de la Belgique.

Chemin de fer hydraulique.

L'Académie des sciences a reçu tout récemment communication d'un mémoire dans lequel l'auteur, M. Girard, propose de mettre en mouvement les trains de chemins de fer à l'aide de l'action de l'eau. Un tuyau de fonte enfoncé sous le sol et communiquant avec des pompes, contiendrait le liquide qui, mis en mouvement, soit par des chutes naturelles, soit par des machines à vapeur fixes, servirait à la propulsion des wagons par l'intermédiaire d'un appareil que l'auteur nomme turbine hydraulique et qu'il est facile d'imaginer.

D'après l'inventeur, ce système à propulsion aurait de nombreux avantages; dans l'énumération qu'il en fait, il n'omet aucune des différences qui le distinguent des systèmes anciens, et cela paraît bien naturel. Mais à bien considérer les choses, on voit que ce n'est guère qu'une modification ingénieuse du système atmosphérique ou à air comprimé, et dans lequel on ferait suivre aux tracés des chemins de fer le cours des rivières. Or sous cette forme, la proposition n'est pas absolument nouvelle, si nous avons bonne mémoire : un projet analogue a été fait il y a douze ou quinze ans pour le chemin de Strasbourg à Bâle. A défaut de cours d'eau naturel ou artificiel, et d'un volume suffisant pour la marche des convois, on aurait recours à la vapeur; ce serait alors rentrer dans le système de propulsion à l'aide de machines fixes, en prenant l'eau comme moyen de transmission de la puissance de la vapeur; il peut donc paraître douteux que l'emploi de ce nouvel agent intermédiaire, qui exigerait des appareils compliqués, puisse faire généraliser un système de propulsion qui n'a reçu jusqu'à ce jour que des applications fort restreintes et tout à fait spéciales.

Télégraphie électrique.

Un décret du 5 septembre a ouvert au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1853, un crédit de 1,360,990 francs pour l'achèvement des lignes télégraphiques, dont l'exécution a été décrétée le 6 janvier dernier, et dont la dépense devait être imputée sur l'exercice 1851.

La ligne télégraphique qui relie Paris à Poitiers va se prolonger jusqu'à Angoulême.

— La communication avec Nancy, Metz et Strasbourg, est depuis quelques jours livrée au public.

— Les ministères de la police générale et de l'intérieur ont été mis récemment en communication avec le château de Saint-Cloud.

— Une convention pour le règlement du service du télégraphe électrique entre la France, la Prusse, les pays allemands et la Belgique, est sur le point d'être conclue.

Canaux.

Après avoir passionné de nombreux et puissants intérêts, les travaux de canalisation sont aujourd'hui dans un abandon à peu près complet. Nous n'avons guère à mentionner que les travaux du canal de la Sauldre pour l'assainissement de la Sologne et ceux du canal d'irrigation de Carpentras.

Le premier doit s'étendre entre Blancafort et le Coudray, sur une longueur de 29,150 mètres. Les travaux estimés approximativement à la somme de deux millions de francs, doivent commencer aussitôt après l'adjudication annoncée pour la fin d'août.

Le second est une entreprise qu'une loi récente a déclarée d'utilité publique. Cette entreprise consiste en une dérivation de 6 mètres cubes par seconde, à l'étiage, des eaux de la Durance, destinée à arroser les territoires des communes de Saumanes, l'Isle, Velleron, Pernes, Monteux, Carpentras, Loriot, Aubignan, Beaumes, Sarrians et Jonquières.

NOUVELLES DE PARIS.

Budget des travaux de la ville.

Afin de donner l'activité désirable à toutes les améliorations qu'elle poursuit avec une si louable persévérance, percements de rues, construction d'égouts, conduites d'eau, éclairage au gaz, établissements, réparations de toutes sortes, la ville de Paris a consacré cette année une somme qui dépasse le quart de la totalité de son budget. Le montant des dépenses, qui avait d'abord été fixé à 48,518,150 francs, a été augmenté de 4,722,583 fr., dans l'une des dernières délibérations municipales, et porté à 53,240,733 fr.

Dans cette dernière somme, les grands travaux neufs figurent

pour.	9,620,590 fr.
Les travaux d'entretien pour.	3,959,315
Et les frais de direction de travaux pour. .	494,600
Formant ensemble un total de.	14,074,505 fr.

Hôtel de Ville.

En même temps qu'on poursuit avec activité la décoration des grandes salles de l'Hôtel de Ville, on s'occupe de donner aux parties anciennes du palais municipal la solidité des constructions nouvelles. La restauration de la cour d'honneur est à peu près achevée aujourd'hui; l'objet principal en ce moment est la consolidation de la partie supérieure de la façade centrale et du campanile qui la surmonte et qui fut élevé par le prévôt des marchands François Miron, au commencement du XVIIe siècle.

Palais de Justice.

On poursuit avec une grande activité les travaux de restauration et d'agrandissement du Palais de Justice, auxquels est affectée une somme de 2,500,000 fr. pour cette année. Sur ce total une somme de 258,617 fr. 54 c. est destinée à la reconstruction de la salle des Pas Perdus. Cette salle, construite de 1618 à 1622 par Jacques Desbrosses, architecte du Luxembourg, et dont les voûtes, déjà réparées en 1817 par M. Peyre, menaçaient ruine, était, avant la construction de la gare du chemin de fer de Strasbourg, le plus grand vaisseau qui fût dans Paris. Ses dimensions sont de 220 pieds sur 80 (71^{m},50 sur 26^{m},00).

Restauration et grattage de monuments. — Statues de la place Louis XV.

La restauration des huit statues monumentales de la place Louis XV vient d'être ordonnée par le préfet de la Seine. Les blocs qui les forment sont disjoints et la surface de la pierre est corrodée, bien qu'elles ne datent que de 1835, et qu'elles aient reçu une préparation destinée à les garantir contre les injures du climat.

École militaire. — Palais de l'Institut. — Hôtel de la Monnaie.

La belle façade nord de l'édifice construit il y a un siècle pour recevoir l'école militaire, par l'architecte Gabriel, auteur de la place Louis XV et du ministère de la Marine, a été récemment grattée et mise à neuf.

L'extérieur du collége Mazarin, où siégent les diverses sections de l'Institut, doit être prochainement restauré, ainsi que l'hôtel de la Monnaie.

Église Saint-Geneviève.

On vient de commencer les travaux d'appropriation au culte de l'église Sainte-Geneviève par l'enlèvement des statues de l'Immortalité, de la Justice et de la Charité (de la Charité païenne, sans doute), qui devaient concourir à la décoration du Panthéon. Ces statues ont été transportées au dépôt des marbres, à l'île des Cygnes.

La croix dorée qui formait l'amortissement de la lanterne sera replacée dans quelques jours.

Restauration de l'Élysée.

L'hôtel bâti en 1718 sur les dessins de l'architecte Mollet, pour le prince Henri Louis de la Tour d'Auvergne, comte d'Évreux, augmenté ou modifié à diverses reprises par Mme de Pompadour, par le marquis de Marigny, par le célèbre financier Beaujon, par le roi Louis XVI, qui le destinait au logement des princes et des princesses que leurs voyages amèneraient à Paris, et qui, en 1791, échangea le nom d'hôtel d'Évreux, sous lequel il avait été connu jusqu'alors, contre celui d'Élysée, qu'il prit comme lieu de réunion publique et qu'il a conservé jusqu'à ce jour, après avoir été réparé pour l'habitation de l'empereur Napoléon, reçoit en ce moment une nouvelle transformation.

Des travaux de restauration et d'agrandissement sont en cours d'exécution sous la surveillance d'une agence composée de:

MM. Ch. Lainé, inspecteur de 3e classe;
Martin, inspecteur de 5e classe;
Dainville, agent de 1re classe;
Lisch, agent de 2e classe.

Réunion du Louvre et des Tuileries.

Les travaux des constructions contiguës à la grande galerie du musée, destinées à recevoir les expositions annuelles des beaux-arts, sont commencés depuis peu de jours. L'adjudication des terrassements et de la charpente pour la fouille des caves et des fondations, ainsi que pour le déblaiement des cours intérieures, en deux lots, montant ensemble à 214,200 fr, a eu lieu le 12 août dernier. La mise en adjudication des maçonneries, également en deux lots, montant ensemble à 380,000 fr. pour les fondations seulement, a eu lieu le 27 septembre.

Construction d'un dock à Paris.

Le commerce de la capitale, de jour en jour plus actif, réclamait depuis longtemps de vastes magasins à l'instar des docks de Londres; le décret suivant, daté de Roanne, le 17 septembre, vient de donner satisfaction à ce désir :

« Art. 1er. MM. Cusin, Legendre et Duchesne de Vère sont autorisés à établir à Paris, sur les terrains qui leur appartiennent près la place de l'Europe, des magasins dans lesquels les négociants et industriels pourront, conformément au décret du 21 mars 1848, déposer les matières premières, les marchandises et objets fabriqués dont ils sont propriétaires.

» Art. 2. Les marchandises déposées dans les magasins seront considérées comme appartenant à des sujets neutres, quelle qu'en soit la provenance, et quelles que soient les éventualités qui pourraient survenir.

» Art. 3. Un règlement d'administration publique déterminera les obligations de la Compagnie, en ce qui concerne la surveillance de ces magasins par l'État, les garanties qu'elle devra offrir au commerce, et le mode de délivrance des récépissés par voie d'endossement. »

Les projets et les études des vastes constructions qui doivent être commencées sous peu de jours ont passé sous nos yeux; nous pouvons donc dire d'avance que les magasins, élevés sous la direction de MM. Horeau et Janicot, architectes, satisferont à toutes les conditions de la science des constructions et ne laisseront rien à désirer aux exigences du commerce.

Commandes de travaux d'art.

La direction des Beaux-Arts s'occupe très-activement de l'embellissement des monuments de la capitale; elle emploie les libéralités du budget à l'encouragement de tous les talents, comme on le reconnaîtra par les détails suivants de ses commandes.

Archevêché de Paris. — Les salons de l'archevêché seront ornés des portraits des quatorze archevêques prédécesseurs de Mgr Sibour. Sept de ces portraits sont donnés, savoir : H.-F. de Gondi, premier archevêque de Paris, à M. Appert; Paul de Gondi, cardinal de Retz, à M. Chaplin: Pierre de Marca, à M. Marquis; François de Harlay, à M. Zo; Hardouin de Péréfixe, à M. Hoffer; le cardinal de Noailles, à M. Monginot; le cardinal de Belloy, à M. Gourlier.

Palais du quai d'Orsay. — Les salles d'attente du palais du quai d'Orsay, où siége la Cour des comptes et où doit siéger le conseil d'État, vont être décorées de grandes peintures monumentales et d'ornementation. Ces dernières ont été confiées à M. Lau-

rent Jean, les autres à MM. Landelle, Ange Tisier et Gigoux. Les sujets choisis par MM. Landelle et Ange Tissier sont quatre grandes figures allégoriques qui représentent la Loi, le Calcul, la Vigilance et la Prudence. Quant à M. Gigoux, il s'est proposé pour but de peindre la *Richesse de l'État* ou la *Production*.

Théâtre-Français. — Il a été également commandé un certain nombre de portraits de nos illustrations dramatiques pour le foyer de la Comédie Française. Ce sont ceux de mademoiselle Contat, à M. Camille Roqueplan; de Grandval, à M. Muller; de Bonneval, à M. Decaisne; de madame Préville, à madame O'Connell; de Désessart, à M. Appert; de madame Favart, à M. Faustin Besson.

Théâtre de l'Opéra-Comique. — Les bustes des principaux auteurs qui ont illustré cette scène vont prochainement figurer au foyer du théâtre.

Ces bustes sont ceux de Grétry, par M. Caudron; Berton, par M. Lechesne; Sedaine, par M. Husson; Marmontel, par M. Walcher; Nicolo, par M. Garraud; Boïeldieu, par M. Meunier; Hérold, par M. de Mesmay; Marsollier, par M. Bosio; Dalayrac, par M. Jalley; Monsigny, par M. Lescorné; Saint-Just, par M. Thérasse; Méhul, par M. Fourdrin; Favart, par M. Lequesne; Étienne, par M. Lanno.

Jardin des Plantes. — Une décoration d'un nouveau genre se préparait pour le Jardin des Plantes, qui s'agrandit de jour en jour. Divers groupes d'animaux avaient été commandés, et l'on avait eu l'idée de ressusciter par la sculpture les animaux antédiluviens retrouvés et si admirablement décrits par Cuvier. Le *Plesiosaurus dalichoderius*, espèce de reptile du genre des lézards, qui, selon les données de la science, avait un cou de cygne et des proportions colossales, devait être exécuté par M. Fremiet, dont on a admiré les animaux aux derniers salons, et le *Pterodactylus crassirostris*, immense chauve-souris à la tête de crocodile, par M. Jacquemart, étaient en voie d'exécution, lorsque, sur l'annonce donnée par la *Revue de zoologie* des commandes faites à MM. Jacquemart et Fremiet, MM. Serres et Duméril se sont rendus au ministère de l'intérieur et ont conjuré M. Romieu de revenir sur sa décision, pour l'honneur même de la paléontologie, attendu, ont déclaré les illustres académiciens, que la science était incapable de dire au juste quelle était l'enveloppe extérieure de ces antédiluviens, si leur peau était couverte de plumes, de soies, de poils ou d'écailles. La supplique des académiciens a été bien accueillie, et les artistes ont été invités à suspendre la reconstruction du plésiosaure et du ptérodactyle. Espérons que les artistes, non plus que le public, ne perdront rien à cette modification dans la bonne volonté de M. le directeur des Beaux-Arts.

École des Beaux-Arts. — Note statistique sur la section d'architecture.

Le nombre des élèves inscrits sur les listes d'appel de l'année 1851-52 a été de 281, dont 73 de 1re classe et 208 de 2e classe. Sur les 73 élèves de 1re classe, 50 suivent plus ou moins assidûment les concours; le reste a, pour ainsi dire, abandonné l'école.

Le nombre des élèves de 2e classe peut être divisé en quatre catégories:

1° Élèves ayant obtenu des places fixes.	28
2° Élèves suivant assidûment.	80
3° Élèves ne paraissant qu'à de rares intervalles.	40
4° Élèves ne paraissant plus.	60
	208

Sur cinq concours de 2e classe, donnant un total de 403 présences, la présence moyenne de chaque concours est de 80.

Sur ces 403 présences, les divers ateliers ont fourni les contingents suivants:

Atelier				
Blouet.	63	moyenne	pour un concours	12,6
Labrouste.	59	—	—	11,8
Lebas.	54	—	—	10,8
Constant-Dufeux.	29	—	—	5,8
Lefuel.	22	—	—	4,4
Garrez.	20	—	—	4,0
Nicolle.	15	—	—	3,0
Guenepin.	13	—	—	2,6
Baltard.	12	—	—	2,4
Uchard.	11	—	—	2,2
Garnaud	10	—	—	2,0
Isabelle	8	—	—	1,6
Danjoy.	7	—	—	1,4
Saint-Père et Trouillet.	7	—	—	1,4
Clerget.	7	—	—	1,4
Caristie.	6	—	—	1,2
Manguin	5	—	—	1,0
Bailly	4	—	—	0,8
Dommey	4	—	—	0,8
Finiels.	4	—	—	0,8
Naissant	4	—	—	0,8
Magne.	4	—	—	0,8
Grisart.	4	—	—	0,8
Janvier.	4	—	—	0,8
Vancleemputt.	4	—	—	0,8
Jay.	3	—	—	0,6
Cillet.	3	—	—	0,6
Vaudoyer.	3	—	—	0,6
Rebour.	3	—	—	0,6
Duban.	2	—	—	0,4
Laisné.	2	—	—	0,4
Bonneau	2	—	—	0,4
Menager	1	—	—	0,2
Gauthier	1	—	—	0,2
Breton.	1	—	—	0,2
Landry.	1	—	—	0,2
Philippon.	1	—	—	0,2
	403			

En 1re classe, sur trois concours, 96 élèves se sont présentés, ce qui donne une moyenne de 32 présences par chaque concours.

Ces présences ont été fournies dans les rapports suivants par divers ateliers:

Atelier				
Blouet.	37	moyenne	pour un concours	12,3
Lebas.	20	—	—	6,6
Baltard.	7	—	—	2,3
Uchard.	6	—	—	2,0
Constant-Dufeux.	3	—	—	1,0
Lefuel.	3	—	—	1,0
Labrouste.	3	—	—	1,0
Isabelle.	3	—	—	1,0
Jay.	3	—	—	1,0
Duban.	2	—	—	0,6
	87			

Report.	87			
Grisart	2	moyenne pour	un concours	0,6
Vaudoyer	2	—	—	0,6
Lenormand	2	—	—	0,6
Garrez	1	—	—	0,3
Finiels	1	—	—	0,3
Gauthier	1	—	—	0,3
	96			

Les ateliers, classés suivant le nombre d'élèves qu'ils fournissent à l'école, sont donc :

Blouet	1re classe	12,6	24,9
—	2e —	12,3	
Lebas	1re —	6,6	17,4
—	2e —	10,8	
Labrouste	1re —	1,0	12,8
—	2e —	11,8	
Constant-Dufeux	1re —	1,0	6,8
—	2e —	5,8	
Lefuel	1re —	1,0	5,4
—	2e —	4,4	
Baltard	1re —	2,4	4,7
—	2e —	2,3	
Garrez	1re —	0,3	4,3
—	2e —	4,0	
Uchard	1re —	2,2	4,2
—	2e —	2,0	
Nicolle	1re —	0,0	3,0
—	2e —	3,0	
Guenepin	1re —	0,0	2,6
—	2e —	2,6	
Isabelle	1re —	1,0	2,6
—	2e —	1,6	
Garnaud	1re —	0,0	2,0
—	2e —	2,0	
Jay	1re —	1,0	1,6
—	2e —	0,6	
Danjoy	1re —	0,0	1,4
—	2e —	1,4	
Clerget	1re —	0,0	1,4
—	2e —	1,4	
Saint-Père et Trouillet	1re —	0,0	1,4
—	2e —	1,4	
Grisart	1re —	0,6	1,4
—	2e —	0,8	
Vaudoyer	1re —	0,6	1,2
—	2e —	0,6	
Caristie	1re —	0,0	1,2
—	2e —	1,2	
Finiels	1re —	0,3	1,1
—	2e —	0,8	
Duban	1re —	0,6	1,0
—	2e —	0,4	
Manguin	1re —	0,0	1,0
—	2e —	1,0	

Les autres ateliers, au nombre de 15, n'envoient à l'école que des fractions d'élèves.

Concours pour le grand prix d'architecture.

Le sujet proposé par l'Académie des Beaux-Arts, pour le concours du grand prix d'architecture, était un gymnase. Voici quel en était le programme :

« On sait que le gymnase et la palestre étaient, chez les anciens, un ensemble de dispositions servant aux exercices du corps et à ceux de l'esprit.

» C'est un semblable établissement, approprié à nos mœurs et à nos usages, que l'on demande.

» Cet édifice d'utilité publique devra comprendre :

» 1° Un vaste emplacement entouré de portiques dans lequel seront disposés, dans l'ordre le plus convenable à l'institution, les machines nécessaires aux divers exercices.

» 2° Un stade pour les courses à pied.

» 3° Un hippodrome pour celles en char et à cheval.

» 4° Un bassin pour la natation et les manœuvres maritimes.

» 5° Un autre bassin couvert pour la natation.

» 6° Des portiques pour les exercices gymnastiques.

» 7° Un manége couvert pour les exercices d'équitation.

» 8° Une salle d'escrime.

» 9° Un amphithéâtre pour la distribution des prix.

» 10° Une galerie de modèles de machines, et une bibliothèque.

» 11° Une galerie de réunion et de réception, dans laquelle seraient exposés des tableaux destinés à perpétuer le souvenir des belles actions dues aux moyens gymnastiques.

12° Plusieurs salles d'instruction.

» Il y aura, en outre, des vestiaires, un ou deux bâtiments pour les bureaux d'administration et les logements du directeur et des professeurs.

» Les dépendances se composeront d'écuries, de remises, de magasins, de divers ateliers pour la confection et la réparation des machines et instruments.

» Des fontaines et des plantations seront distribuées dans les diverses parties de l'établissement. La superficie totale du terrain sur lequel il sera projeté sera de 160,000 mètres.

» On fera pour les esquisses, le plan général, une élévation et une coupe générale à $0^m,001$ pour mètre, et pour les dessins rendus, le plan général à l'échelle de $0^m,004$, l'élévation et la coupe générale au double. »

Les projets exposés par MM. Boitte, Daumet, Douillard (Ludovic), Douillard (Lucien), Ginain, Lajollye, Voynol et Villain, ont fait voir combien une donnée aussi vaste, choisie en dehors des habitudes actuelles, présentait peu de netteté à l'esprit des élèves.

Les entassements de portiques, les mille fioritures empruntées à toutes les phases de l'art antique, statues, obélisques, arcs de triomphe, d'une utilité au moins contestable, ne parvenaient qu'à grand'peine à dissimuler la faiblesse des compositions

L'un des concurrents, M. Voynol, chargé d'une mission par le gouvernement, n'avait pu terminer les dessins demandés, et n'avait exposé que le plan général.

L'Académie a décerné le premier grand prix à M. Ginain (Paul-René-Léon), de Paris, âgé de 27 ans, élève de M. Lebas ;

Et deux seconds grands prix, l'un à M. Douillard (Louis-François), de Nantes, âgé de 29 ans; l'autre à M. Douillard (Marie-Julien-Michel), de Nantes, âgé de 23 ans, frère du précédent, et comme lui élève de MM. Moret et Blouet.

Envois de Rome.

Le champ tant de fois exploité de l'architecture antique n'a fourni cette année qu'une bien maigre moisson aux pensionnaires des écoles de Rome et d'Athènes.

M. Louvet, élève de 1re année, a envoyé une étude détaillée du temple de la Concorde, ainsi que d'une base et d'un chapiteau.

M. Lebouteux, pour son envoi de 2e année, a donné en cinq dessins les restes du temple de Mars Vengeur. Le détail le plus important parmi ces restes, le chapiteau, dessiné à une grande échelle, ne nous a semblé rendre ni la fermeté ni l'ampleur du modèle.

M. Garnier, pensionnaire de 3e année, a réuni en sept ou huit feuilles de dessins, les ruines de l'édifice de Pouzzoles, connu sous le nom de Temple de Jupiter Serapis. L'architecture dégénérée du temple de Pouzzoles n'a pas acquis de charmes dans les dessins assez négligés de M. Garnier. Deux autres dessins, représentant une base et un chapiteau ionique du musée du Capitole, traités convenablement, pouvaient seuls faire excuser le peu d'intérêt que présentait l'étude des ruines de Pouzzoles.

M. André a payé son tribut de 4e année par l'envoi d'une série de dessins représentant l'état actuel et la restauration du temple de Thésée à Athènes. Les parties essentielles de l'édifice, assez bien conservées jusqu'à nos jours, en rendaient facile la restauration; la seule difficulté, mais une difficulté sérieuse, c'était d'en restituer la décoration. M. André l'a essayé, nous n'oserions cependant pas affirmer qu'il ait réussi.

La coloration de l'architecture a passé pendant longtemps pour un acte de barbarie : ce n'est que depuis quelques années seulement qu'il est à peu près généralement admis dans le monde artiste que le charme de la couleur ajouté à la magie de la forme, loin d'être un acte d'ignorance, constitue, au contraire, le terme le plus élevé de l'art, mais en même temps aussi le plus difficile à atteindre. Or, la restitution du temple de Thésée nous a semblé particulièrement propre à faire renaître le doute sur l'existence de l'architecture polychrome chez les Grecs. Pour justifier un pareil emploi de la couleur, il était indispensable d'apporter des preuves nombreuses, des témoignages irrécusables; c'est ce que M. André a omis de faire dans les dessins qu'il a exposés.

M. Normand a terminé ses études, en envoyant pour sa 5e année une restauration des édifices du *Forum romanum*, comprenant, outre le Tabularium, sur lequel s'élevait le Capitole, tous les monuments situés sur le *Clivus capitolinus*, la prison Mamertine, la basilique Julia, la colonne de Phocas, le temple de Saturne, le temple de Vespasien et le temple de la Concorde.

Il est impossible de ne pas être saisi d'un vif intérêt pour l'étude des monuments élevés sur cette parcelle de terre, où pendant des siècles ont été débattues les destinées du monde, et dont les ruines ont tant exercé, depuis trois cents ans, la sagacité des archéologues et des architectes.

Des fouilles récentes, en découvrant des restes de monuments connus par des descriptions et par les fragments du plan de Rome antique conservés au Capitole, ont permis à M. Normand de rétablir la basilique Julia, le temple de la Concorde, et de replacer la tribune aux harangues entre le mille d'Or et la statue qui marquait le centre (l'ombilic) de la ville Éternelle.

L'analyse d'un travail qui ne comprend pas moins de vingt et une feuilles de dessins ne saurait trouver place dans les quelques lignes dont nous pouvons disposer. M. Normand, d'ailleurs, n'a pas voulu mettre le public dans la confidence des témoignages qu'il a consultés, des auteurs sur lesquels il s'est appuyé pour motiver les changements qu'il a introduits dans ses restaurations, pour les désignations nouvelles, telles que celles de temples de Saturne et de Vespasien, qu'il a données à des édifices connus sous les noms de temples de la Fortune (plus anciennement de la Concorde et de Jupiter Tonnant).

En examinant avec toute l'attention que commande une œuvre sérieuse les dessins de M. Normand, nous avons pensé que ce grand travail aurait peut-être gagné en netteté si, au lieu de projeter tout le groupe d'édifices qui garnissaient la descente du Capitole en diverses façons, sur des plans passant par les axes des principaux monuments, l'auteur avait représenté l'ensemble formé par toutes ces constructions différentes, successivement ajoutées et sans relation nécessaire, à l'aide de vues perspectives, et les restaurations seulement de chacun des édifices pris à part à l'aide de vues orthogonales.

A ces études, qui vont enrichir l'histoire de l'art d'un chapitre intéressant, M. Normand a joint un projet de *Campo-Santo* pour une grande ville, Paris, sans doute, si nous devons en juger d'après l'étendue des terrains destinés aux inhumations, par le développement des ailes formées autour de la chapelle centrale, par le nombre des chambres affectées aux sépultures privilégiées, et par les portiques qui embellissent ce champ, où vont s'évanouir tous les bruits de la terre.

C'est à l'art grec que M. Normand a emprunté tous les formes de la nécropole projetée; mais en cherchant à réunir dans un seul ensemble les formes de l'art ancien avec celles de l'art moderne, peut-être n'a-t-il pas pris en assez sérieuse considération la naïveté, la sincérité de l'art dont il s'est inspiré. Dans la chapelle qui s'élève au centre du jardin funèbre, il semble avoir pris à tâche de montrer que les formes des édifices n'ont d'autre raison que le caprice de l'artiste, et qu'elles sont sans relation avec la construction, c'est-à-dire avec leur condition propre et essentielle d'existence : des masses énormes de matières, comme en comporte l'architecture byzantine, se trouvent accrochées à des armatures de fer, auxquelles il pourrait être justement adressé plus d'un reproche. C'est là un *vice d'école* dont nous regrettons de voir encore entaché un artiste à son entrée dans la pratique du grand art de bâtir.

Nominations.

M. Questel, architecte des palais de Versailles et de Trianon, et de l'Institut agronomique de Versailles, membre de la commission des monuments historiques et de la commission des arts et édifices religieux;

Et M. Diéterle, chef des travaux d'art à la manufacture de Sèvres, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

M. Bourgeois, architecte du palais des Tuileries, est nommé officier de la Légion d'honneur.

— L'Académie des beaux-arts a procédé récemment à l'élection d'un membre dans la section de sculpture, en remplacement de M. Pradier, décédé.

M. Simart, élève de M. Pradier, a été élu au troisième tour de scrutin; ses concurrents étaient MM. Rude et Seurre.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES.

Fouilles de Ninive.

Le ministre de l'intérieur vient de recevoir des nouvelles de l'exploration dirigée par M. Place, consul de France à Mossul, sur le sol de l'ancienne Ninive. Autorisé par un firman impérial, ce jeune savant a pu reprendre, dans le courant de février, les fouilles du monticule de Khorsabad, interrompues depuis 1845, époque du retour de M. Botta.

Les tranchées faites par M. Place, poussées à une grande profondeur, ont amené une série de découvertes des plus curieuses.

Ces découvertes ne comprennent pas seulement des statues colossales, des bas-reliefs de marbre et de basalte d'une admirable conservation, et dont quelques-uns sont encore revêtus des plus vives couleurs ; des poteries, des grands cylindres inscrits, des bijoux et des objets usuels de toute espèce qui manquaient à nos collections, et qui jettent de si vives lumières sur l'histoire et sur les mœurs de ces vieilles sociétés; elles portent également sur l'ensemble architectonique du palais de Khorsabad et de ses dépendances ; elles éclaircissent des points restés douteux et tendent à prouver que les Assyriens n'ignoraient aucune des ressources de l'architecture. C'est ainsi qu'indépendamment de voûtes et d'une porte cintrée de 12 mètres de hauteur, qui paraît être une des portes de la ville assyrienne que commandait le palais de Khorsabad, M. Place a découvert sous les ondulations de la plaine située au pied du monticule, des constructions en marbre appartenant à cette ville antique, et dans le massif du tertre il a rencontré deux rangs de colonnes divisées par sections de sept et encadrées par un double pilastre. M. Place s'occupe à déblayer cette colonnade, qui paraît s'étendre sur un grand espace, et dont il a déjà mis à découvert quatre sections, ou vingt-huit colonnes. On peut juger par là de la magnificence de ces palais assyriens.

Une découverte peut-être aussi intéressante est celle du cellier des rois d'Assyrie. M. Place y a trouvé, rangées en bon ordre, les grandes jarres qui contenaient le vin. Les terres accumulées par les siècles les ont brisées et remplies sans les déplacer.

Le magasin des poteries, que M. Place a également mis à jour, permettra de consacrer une des salles du musée du Louvre, qui ne possédait pas un seul objet de ce genre, à la céramique assyrienne.

La tournée d'exploration faite par le jeune savant aux monticules de la rive gauche du Tigre, dans un rayon de dix lieues autour de Khorsabad, n'a pas été moins fructueuse. M. Place a visité et fouillé plus de trente de ces monticules, tels que Bachiccha, Karamtess, Ten-Leben, Mattai, Karacock, Dgigan, etc. Il a rencontré dans la plupart d'entre eux des constructions antiques, souvent même des monuments, et il y a recueilli des sculptures, des anses, des bijoux et beaucoup de petits objets de métal, de pierres dures, quelquefois d'or. M. Place signale surtout à Dgigan, monticule dont le Tigre baigne une des faces, un monument qui a peut-être l'importance de celui de Khorsabad.

M. Place a, de plus, relevé, au moyen du photographe, les nombreux bas-reliefs de Mattai et de Barian, dont quelques-uns sont entaillés dans le roc à plus de 150 mètres au-dessus du niveau de la plaine. Les personnages figurés dans ces bas-reliefs sont de dimension colossale, et présentent une certaine analogie avec les sculptures de Khorsabad ; ils comprennent aussi une curieuse suite de portraits en pied des rois d'Assyrie, de grandeur naturelle.

M. Place a terminé son exploration par de curieux détails sur les fouilles que, depuis cinq années, les Anglais suivent avec une si heureuse persévérance au Royoundjick et à Nimroud, et qui ont produit de si magnifiques résultats. Il annonce qu'il a obtenu le consentement du colonel Rawlinson pour pratiquer des tranchées sur des points encore inexplorés de ce monticule, et pour estamper, au moyen du procédé de M. Lottin de Laval, les nombreuses plaques de marbres sculptées déjà mises à découvert.

Découvertes à l'Acropole d'Athènes.

Une nouvelle archéologique a récemment mis le monde savant en grand émoi ; il ne s'agissait rien moins que de la réapparition, après un ensevelissement de vingt siècles, des constructions élevées par Mnésiclès, pour former l'entrée de la citadelle athénienne.

Voici sous quelle forme cette nouvelle s'est produite :

« Monsieur le Ministre,

» J'ai l'honneur de porter à votre connaissance, au nom et par les ordres de l'Académie, une nouvelle de la plus haute importance pour l'archéologie, pour l'art et pour l'histoire. Deux lettres de M. Beulé, membre de l'École française d'Athènes, dont j'ai donné connaissance hier même à la Compagnie, font connaître que ce jeune savant, dont elle avait déjà distingué les premiers travaux, et surtout le *Mémoire sur trois inscriptions trouvées à Olympie*, récemment publié, sur notre demande et avec votre autorisation, dans les *Archives des Missions*, vient de répondre par une véritable et précieuse découverte aux espérances qu'il avait fait concevoir.

» Ayant choisi dans le programme proposé l'an dernier par l'Académie aux travaux des membres de l'École, le grand, mais difficile sujet de la description de l'Acropole et de ses monuments, il a dû, pour traiter dignement cette question, entreprendre, moyennant un faible crédit alloué à cet effet par le directeur et des sacrifices personnels beaucoup plus considérables, des fouilles qui n'avaient point encore été tentées, au moins à une telle profondeur et avec un tel succès. Il en est résulté, presque contre son attente, que la véritable entrée de la citadelle d'Athènes, vainement cherchée jusqu'ici, et qui avait donné lieu aux hypothèses les plus diverses, est positivement retrouvée.

» Il a fallu descendre pour cela à 30 pieds au-dessous du sol actuel, détruire sept murailles superposées dans le cours des siècles et ensevelies sous les ruines, remuer des pièces énormes, et s'avancer à 40 pieds en avant de l'escalier actuel. Le 28 mai dernier, le même jour où nous perdions Eugène Burnouf, a reparu au jour, après tant d'années, l'escalier de marbre qui conduisait aux Propylées, au pied même de l'Acropole, et qui offre les mêmes proportions, les mêmes matériaux, le même travail que l'escalier supérieur. En outre, M. Beulé avait découvert, quelques jours auparavant, un reste de mur pélasgique, qui a probablement servi de substruction à la pente de l'escalier, lequel devait être dans le plan de Mnésiclès.

» L'Académie, frappée à la fois et de l'importance de ce premier résultat et de ceux qu'il promet pour l'avenir, m'a chargé,

monsieur le ministre, de vous exprimer la satisfaction qu'elle en éprouve, et d'intervenir auprès de vous, en son nom, pour que M. Beulé, qui sert si bien la science, et qui se dévoue à son œuvre, obtienne de votre intérêt si éclairé le temps et les ressources nécessaires au complément de ses fouilles, j'ajoute de ses découvertes, car désormais elles ne s'arrêteront plus qu'avec les fouilles mêmes, dirigées avec autant d'intelligence que de courage et de bonheur.

» Heureux moi-même d'avoir à remplir auprès de vous cette mission, que je croyais devoir se borner là pour le moment, je reçois, aujourd'hui même, une nouvelle lettre de M. Beulé, en date du 7 juin, par laquelle il m'apprend que ses espérances et les nôtres sont déjà réalisées en grande partie. Non-seulement il a découvert le grand escalier de marbre qui descendait jusqu'au bas des Propylées, mais il a trouvé enfin le dernier mot du problème qu'il cherchait à résoudre depuis deux mois, le mur d'enceinte lui-même, admirablement conservé dans toute sa hauteur, de pierre et de marbre pentélique, et de la plus belle époque de l'art.

» M. Beulé continue ses travaux avec ardeur, en même temps qu'il termine le mémoire destiné à l'Académie, qui en recevra un si bel ornement. Je vais, pour ma part et sur son désir, garantir par une publicité nécessaire le droit de priorité de ses découvertes, qui sont des titres non-seulement pour lui, mais pour l'Ecole française d'Athènes et pour la France elle-même, à qui M. Beulé promet un archéologue de talent. Elle a tant besoin de réparer les immenses pertes qu'elle a faites depuis quelque temps, qu'on ne saurait trop encourager des débuts si pleins d'avenir.

» Agréez, etc. »

« Monsieur le ministre,

» Hier, j'avais l'honneur de vous écrire, par ordre de l'Académie, pour vous rendre grâces de l'empressement que vous avez mis à accueillir ses vœux en faveur de M. Ernest Beulé, membre de l'École française d'Athènes, et à lui notifier l'arrêté par lequel une prolongation de séjour d'une année est accordée à ce jeune archéologue, en qualité de pensionnaire du gouvernement, en même temps qu'il lui est alloué un crédit de 1,200 francs, pour l'aider à continuer ses fouilles, déjà si fécondes, à l'Acropole. Le soir même, je recevais de M. Beulé une nouvelle lettre du 17 de ce mois, qui me donne un aperçu complet des résultats qu'il a obtenus jusqu'ici, et ces résultats ont assez d'importance en eux-mêmes : ils offrent, dès à présent, aux recherches des savants, aux méditations des artistes, un champ assez neuf, pour qu'il y ait intérêt à en autoriser la publicité comme à en prendre acte, au nom de l'École d'Athènes et de la France. C'est d'ailleurs ce que vous avez déjà jugé à propos de faire, monsieur le ministre, pour ma première communication ; je suis heureux de pouvoir vous en envoyer le complément, avant de quitter les fonctions qui me donnent encore le droit de vous présenter toute la suite des découvertes, avec l'autorité de l'Académie.

» Dans le cours de cette fouille de deux mois, entreprise avec tant de courage et si peu de ressources, où il a fallu démolir une masse de constructions superposées les unes aux autres, byzantines, franques, turques, etc., et qui a atteint 70 pieds de longueur, 25 dans sa plus grande largeur, 30 dans sa plus grande profondeur, M. Beulé a trouvé, suivant l'exposé qu'il me fait dans sa lettre, et que je reproduis fidèlement :

» 1° Un mur pélasgique, conservé (des temps antérieurs) pour soutenir la pente de l'escalier qui conduisait sur le haut de l'Acropole, à une place où le rocher manquait.

» 2° Des marches déplacées.

» 3° Les quatre dernières marches du grand escalier de marbre, escalier postérieur à la construction des Propylées, mais refait sur le plan primitif (la fouille, à cet endroit, n'a que 4m,80 de largeur).

» 4° Le mur qui fermait l'entrée de l'Acropole (par le seul côté où elle fût accessible), haut de 21 pieds, couronné par un entablement qui avait appartenu à des monuments du beau siècle, avec frise et triglyphes, une corniche avec larmier, et, par-dessus la corniche, un attique considérable. La frise, avec ses triglyphes de pierre et ses métopes de marbre, ressemble, moins les proportions, à celle du vieux Parthénon, brûlé par les Perses, et dont les fragments couronnent de la même manière le mur de Thémistocle.

» 5° La porte d'entrée de l'Acropole, exactement dans l'axe de la grande porte des Propylées, à 110 pieds en avant de la colonnade, haute de 12 pieds, large de 6 pieds à sa base.

» 6° Un petit escalier, d'une époque bien postérieure, qui raccorde le seuil de la porte et l'escalier principal.

» 7° A l'angle nord-ouest du bastion moderne, une salle aujourd'hui souterraine, avec des arcades et des voûtes. Un passage comblé mènerait dans les profondeurs du bastion. Ces constructions, parfaitement conservées, et qui supportent depuis des siècles le poids des terres et des ruines accumulées, datent du moyen âge.

» 8° Un certain nombre de fragments de sculpture. Un bas-relief qui représente une danse pyrrhique, et trois morceaux d'une nouvelle Victoire, sont les plus intéressants.

» 9° Vingt et une inscriptions. Un très-petit nombre sont complètes, et encore sont-ce des noms de donataires ou de magistrats ; deux ou trois n'offrent même que quelques lettres.

» Vous apercevez du premier coup d'œil, monsieur le ministre, les questions neuves autant que curieuses qui naissent de cette simple liste et du rapprochement des faits découverts.

» M. Beulé signale, entre autres, une question de remaniement dont il m'avait déjà entretenu dans ses lettres précédentes, mais qu'il n'avait pas alors les moyens de résoudre ; il n'avait encore que le haut du mur formé d'entablements doriques de la plus belle époque de l'art grec. A mesure qu'il descendait vers le sol ancien, il a vu, dit-il, peu à peu les difficultés s'éclaircir : les matériaux devenaient plus grossiers ; il trouvait, parmi les assises du mur, des morceaux d'époque romaine ; il a même fini par mettre à nu un piédestal avec une inscription dont les caractères sont du premier siècle avant notre ère. De plus, entre le grand escalier de marbre et le seuil de la porte, il y a ce petit escalier de raccordement, tout à fait barbare, qui a été mentionné plus haut. Depuis Lysandre et ses joueuses de flûte jusqu'aux Goths et aux Vandales, qui sait, ajoute judicieusement M. Beulé, combien de fois le mur qui protégeait l'accès de l'Acropole a été renversé et relevé ? Mais la grande porte dorique, mais les architraves, les frises, les corniches, sont d'un puissant intérêt pour l'art, et rachètent singulièrement les éléments disparates sur lesquels on les a replacées par un hommage rendu à l'ascendant irrésistible du vrai beau.

» M. Beulé m'annonce que le bonheur, qui ne lui a manqué sous aucun rapport, a fait que deux membres de l'Académie de France à Rome, dont l'École française d'Athènes est plus que jamais la digne sœur, ont pu assister à la fin de ses travaux et lui prêter leur utile concours : M. Garnier, architecte, en levant le plan des fouilles et en exécutant quelques dessins ; M. de Curzon, peintre, en dessinant, de son côté, plusieurs fragments de sculpture.

» Le plan et les dessins seront joints au mémoire que M. Beulé prépare depuis longtemps sur l'ensemble de l'Acropole et de ses monuments. Il aura beaucoup contribué à en avancer non-seulement le déblaiement, qui avait marché si lentement depuis quelques années, mais la connaissance historique et artistique.

» Agréez, etc. GUIGNIAUT. »

Les deux lettres que nous venons de rapporter, adressées à M. le ministre de l'instruction publique et des cultes par M. Guigniaut, secrétaire provisoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (la 1re en date du 19 juin, et la 2e du 29 du même mois), ont donné lieu à une polémique des plus vives. M. Alfred Chaudet, architecte, a revendiqué, au nom de son ami M. Titeux, architecte, pensionnaire de l'École des Beaux-Arts, mort à Athènes, et aussi en son propre nom comme collaborateur de Titeux, non-seulement l'honneur d'avoir ouvert la tranchée pour aller à la recherche des vénérables restes des monuments de l'Acropole, mais une part même des découvertes détaillées dans la lettre de M. Guigniaut. D'un autre côté, la valeur et l'authenticité des découvertes annoncées ont été mises en doute par un autre architecte, M. Édouard Renaud, dont les lecteurs de la *Revue* connaissent une charmante maison, place Saint-Georges (voyez vol. IV), et qui, chargé par le gouvernement d'une mission à Constantinople, traversait dernièrement la ville de Périclès.

Nous nous garderons bien de prendre part dans une semblable discussion : l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a le mémoire de M. Beulé entre les mains, elle ne peut manquer de connaître les travaux de MM. Chaudet et Renaud, elle ne peut manquer de prendre en considération l'époque des recherches de chacune des parties, les moyens dont chacune d'elles a pu disposer ; nous avons donc toute confiance que le docte aréopage devant lequel le débat se trouve porté naturellement, prononçant en toute connaissance de cause, rendra à chacun la part d'honneur qui lui appartient dans les découvertes faites à l'Acropole d'Athènes.

— Le *Moniteur* du 6 octobre nous apprend que M. Beulé vient de repartir pour Athènes, chargé par le gouvernement de continuer les fouilles de l'Acropole.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

Monuments d'utilité publique.

HAUTE-GARONNE. — Le département de la Haute-Garonne est autorisé à s'imposer extraordinairement à 2 centimes pendant quatre ans, à partir de 1853, pour la construction d'un asile départemental d'aliénés. Une somme de 72,267 fr. 88 c. sera prélevée en 1852 sur l'imposition extraordinaire de 1845 pour l'acquisition du terrain et les constructions.

ISÈRE. — Le département de l'Isère est autorisé, conformément à la demande que le conseil général en a faite dans la session de 1851, à emprunter une somme de 400,000 fr. pour être appliquée à la reconstruction des maisons d'arrêt de Bourgoin et de Saint-Marcellin, et de l'asile départemental d'aliénés de Saint-Rambert.

CÔTES-DU-NORD. — Le département des Côtes-du-Nord est autorisé, conformément à la demande qui en a été faite en 1851, à s'imposer extraordinairement à 1 centime pour l'acquisition du terrain et l'agrandissement du dépôt d'étalons de Lamballe.

CORSE. — Le département de la Corse est autorisé à s'imposer extraordinairement à 5 centimes pendant quatre ans à partir de 1853, pour la construction du palais de justice de Bastia.

MAYENNE. — La ville de Laval est autorisée à emprunter une somme de 140,000 fr. pour la construction d'un abattoir communal.

NORD. — La ville de Dunkerque est autorisée à emprunter une somme de 180,000 fr. pour compléter le contingent de la dépense à sa charge, dans l'élargissement du quai des Hollandais.

MEUSE. — La ville de Verdun est autorisée à emprunter, conformément aux délibérations de son conseil municipal en date des 11 juin 1851 et 9 avril 1852, une somme de 286,000 fr. pour l'établissement d'un marché couvert, ainsi que pour l'ouverture et l'élargissement des rues adjacentes.

SEINE. — On termine en ce moment à Montrouge, qui n'avait guère que 900 habitants il y a vingt-cinq ans, et dont la population est aujourd'hui de 9,000 âmes, un édifice qui doit contenir la mairie, des écoles communales et une salle d'asile.

DOUBS. — On lit dans l'*Impartial de Besançon* : « Les travaux de l'aqueduc, des bassins, des conduites destinées à faire arriver les eaux d'Arcier à Besançon, et à en opérer la distribution dans tous les quartiers de la ville, sont sur le point d'être achevés. »

LOIRE-INFÉRIEURE. — M. Ducommun, statuaire distingué, a fait à la mairie de Nantes la proposition d'ériger sur la place Royale une fontaine monumentale dont il a dressé le projet. L'administration municipale a engagé M. Ducommun à s'entendre avec M. Driollet, architecte-voyer en chef, qui avait déjà lui-même présenté un projet.

M. Ducommun terminerait le monument en deux années, en faisant l'avance des frais, qui s'élèveraient à 80,000 francs, et dont il serait remboursé dans une période de dix années.

Monuments historiques.

ISÈRE. — Les travaux de restauration du temple d'Auguste et de Livie viennent d'être commencés. Déjà le soubassement est découvert. Ses formes mâles et sévères attestent que ce monument est un des premiers que les Romains aient élevés dans les Gaules.

La ville de Vienne, comprenant tout ce que cet édifice présente d'intérêt, a voté 100,000 francs pour sa restauration, et le ministère de l'intérieur s'est empressé d'y concourir par une allocation de 150,000 francs.

Le *Courrier de l'Isère* rapporte que, d'après l'avis de la commission des monuments historiques, à laquelle M. Romieu, directeur des Beaux-Arts, a soumis les différents systèmes proposés par M. Constant Dufeux, architecte, pour la restauration du temple d'Auguste et de Livie, à Vienne, les dispositions suivantes ont été arrêtées :

Conserver et restaurer tout ce qui reste de l'époque romaine, et restituer quelques parties détruites, notamment la cella centrale pouvant servir à consolider le tout ; par ce moyen,

on soulagera les colonnes d'une partie du poids du comble, et l'on rattachera à cette construction centrale toutes les parties isolées actuellement. L'adoption de ce projet nécessitera l'établissement d'une construction particulière soit en briques et en moellons, soit seulement en briques faites exprès et timbrées de la date de la restauration, afin de ne tromper, sur ce qui a été fait, ni les contemporains ni la postérité.

Lorsque les travaux seront terminés, on placera, soit sous le pronaos, soit en avant du temple, une pierre monumentale pour consacrer le fait de la restauration actuelle au moyen d'une inscription et de deux plans gravés indiquant l'état de l'édifice avant et après la restauration.

Ces travaux vont être, dit-on, poussés avec une grande activité.

Hautes-Alpes. — Le département des Hautes-Alpes n'est pas heureux : il ne possédait que deux édifices classés parmi les monuments historiques, l'église d'Embrun et celle de Lagrand, et tous deux viennent d'être détruits par la foudre.

Voici la nouvelle telle que l'a rapportée le *Moniteur :* « La foudre est tombée sur le clocher de l'antique et curieuse église d'Embrun. La flèche est à moitié détruite ; l'autre moitié est tellement lézardée, qu'il faudra achever de la démolir. Le cordon à petites arcades qui est au-dessous du clocheton est pareillement endommagé, et l'on sera obligé de le reprendre en entier. On évalue à une cinquantaine de mille francs les dégâts causés à ce monument national.

» La foudre est également tombée sur le clocher de l'église de Lagrand, classée au nombre des monuments historiques, et l'a renversé. »

Aisne. — Des travaux importants sont aujourd'hui en voie d'exécution dans l'intérieur du château fort de Coucy-le-Château. On déblaie l'espace qui existe entre la tour principale et le mur fortifié qui lui sert d'enceinte ; il est même question de rétablir le pont-levis tel qu'il se trouvait autrefois à l'entrée de la forteresse. Des fouilles sont déjà commencées pour découvrir le souterrain que l'on sait exister près de la grosse tour, et dont le temps a fait perdre les traces. Le gouvernement a affecté une somme d'environ 3,000 fr. à l'exécution de ces divers travaux.

Monuments honorifiques.

Loiret. — On commence en ce moment, sur la place du Martroi, les travaux de fondation du piédestal destiné à supporter la statue équestre de Jeanne d'Arc, par M. Foyatier. L'exécution de ces travaux est confiée à M. Jutteau.

Ardèche. — Le *Moniteur* contient un décret qui approuve la délibération du conseil général de l'Ardèche, lequel a décidé, dans sa séance du 28 août 1851, qu'un monument serait élevé à la mémoire d'Olivier de Serres, le célèbre agronome.

Côte-d'Or. — On mande de Dijon : « Des souscriptions particulières et une allocation spéciale du ministère de l'intérieur sur les fonds de secours pour la restauration des monuments ont mis la commission de la statue de saint Bernard à même d'aplanir les difficultés qui ont retardé la réinstallation de la statue de saint Bernard, et très-incessamment on va se mettre à l'œuvre pour transporter le piédestal de la statue sur la place Saint-Bernard. »

Jura. — La statue du général Pichegru, qui décorait la fontaine monumentale de Lons-le-Saulnier, et qui avait été détruite en 1830, va être remplacée par la statue du général Lecourbe. C'est M. Etex qui a été chargé de l'exécution de cette statue.

Vendée. — Le conseil général du département a voté 10,000 fr. pour l'érection de la statue équestre de l'empereur Napoléon sur la grande place de la ville de Napoléon. Cette ville a, de son côté, voté une somme encore indéterminée, qui viendra parfaire la quotité qui n'aurait pas été couverte par les souscriptions particulières.

Drôme. — Un décret en date du 7 août, autorise la ville de Grignan à élever une statue à Mme de Sévigné sur la plate-forme de son église collégiale. On sait que la dépouille de cette femme célèbre repose dans cette église.

Rhône. — On a dressé tout récemment sur son piédestal, au milieu de la place Louis-Napoléon, la statue équestre de bronze de l'empereur, qui avait été placée au rond-point des Champs-Élysées pour la fête du 15 août dernier, et qu'on doit au ciseau de M. le comte de Nieuwerkerke, directeur général des Musées.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

Nouvelles des Arts.

Angleterre :

Écoles de dessin. — Le gouvernement anglais a, dit-on, résolu d'organiser, dans son ministère du commerce, un département spécial à l'effet d'imprimer aux *écoles de dessin* actuelles un caractère de plus grande utilité, et d'aider aux progrès du dessin en général dans ses applications aux manufactures, attendu la lacune qui s'est révélée sur ce point dans la grande exposition de l'année dernière. Nous apprenons que les fonctions responsables de directeur ont été offertes à M. Henri Cole, l'un des membres de la commission exécutive de l'exposition universelle.

États-Sardes :

Construction d'un dock. — L'établissement d'un dock commercial, à l'imitation de ceux de Sainte-Catherine à Londres, a été récemment voté à une grande majorité par le conseil municipal de la ville de Gênes.

Espagne :

Nouvelle cathédrale de Madrid. — Le journal espagnol *el Clamor publico* publie la nouvelle suivante :

« Il paraît qu'il est de nouveau sérieusement question de construire une cathédrale à Madrid.

» Le monument, dont les plans seraient mis au concours des architectes espagnols, serait établi sur un terrain choisi à cet effet. On assure que cet édifice sera gothique et de la meilleure époque, lombarde ou byzantine, et qu'il ne sera épargné aucune dépense pour son ornementation. Les statues, les ouvrages d'art en bois et les stalles du chœur seront choisis parmi les plus remarquables dans les autres cathédrales célèbres de l'Espagne. »

Monuments honorifiques.

Angleterre :

Une statue en bronze de sir Robert Peel doit orner prochainement l'un des *squares* de Leeds. Les souscripteurs ont désiré que cette statue fût entièrement l'œuvre d'artistes anglais : un sculpteur distingué, M. Behnes, a fourni le modèle, et M. Frédérick Robinson de Pimlico s'est chargé de l'exécuter en bronze. Plu-

sieurs membres de l'Académie royale anglaise assistaient à cette opération, d'où datera pour l'Angleterre un nouveau pas dans la pratique des beaux-arts.

Diverses statues de bronze, œuvres de fondeurs anglais, existent dans plusieurs musées, mais elles sont formées de pièces d'assemblage, et celle qui représente sir Robert Peel est la première qui ait été coulée d'un seul jet.

On n'avait guère, en effet, jusqu'à présent, coulé d'un seul jet de statues en bronze de grandeur naturelle qu'à Paris, Munich et Berlin.

L'Angleterre elle-même, malgré l'incontestable talent de ses mouleurs et de ses fondeurs, n'avait pas encore produit de statue d'une seule pièce : elle vient d'essayer de s'affranchir du tribut qu'elle payait à cet égard au continent.

— Il s'organise à Londres un comité qui doit se concerter avec celui de Dublin pour élever un monument à la mémoire du poëte Moore, l'ami de Byron. Le marquis de Lansdowne et son fils, lord Shelburne, ancien élève de Moore, ainsi que d'autres personnages importants, ont pris l'initiative à cet égard.

Allemagne. — On lit dans une correspondance de Bromberg :

Avant-hier, la statue en pied de Copernic est arrivée ici par le chemin de fer de l'Est et a été reçue par une députation de magistrats de Thorn. Cette statue est un des derniers ouvrages du sculpteur Thieck. Hier, elle a été transférée à Thorn. La petite ville de Schulitz l'a reçue d'une manière solennelle : plus de 2,000 personnes s'étaient réunies ; elles ont orné la statue de nombreuses couronnes. — Le bourgmestre a porté trois vivats au roi, comme protecteur des sciences et des arts ; le public a répondu avec enthousiasme. Non-seulement l'Allemagne, mais encore l'Angleterre et la France ont pris part à la souscription qui avait été ouverte pour l'érection de ce monument.

États-Sardes. — Le monument que le Piémont élève au roi Charles-Albert doit avoir bientôt un commencement d'exécution. Un concours va être ouvert pour la statue équestre de ce monarque. Sept artistes seulement seront appelés à y prendre part. Ce sont MM. Marochetti, Tenerani, Rauch, de Berlin ; Louis Rochet et de Nieuwerkerke, de Paris ; Schvanthaler, de Munich, et Pierroti, sculpteur piémontais. Les sommes que l'on destine à ce monument s'élèvent à plus de 600,000 fr. L'opinion publique, dit-on, désignera, entre les œuvres de ces grands combattants, celle qui devra être faite en grand ; mais par quelle voie fera-t-elle notifier son choix ? Nous l'ignorons ; nous eussions été satisfait de l'apprendre.

Amérique. — Dans la plupart des villes des États-Unis, des monuments ont été depuis longtemps érigés à la gloire de George Washington. Mais les différents États qui composent l'Union américaine ont résolu d'élever dans la ville qui porte le nom du fondateur de leur indépendance un monument vraiment digne de la réputation de cet homme illustre. Chaque État a voulu apporter sa contribution à cet édifice de proportions colossales, qui offrira dans sa construction des échantillons de marbres, de granits, de pierres et de métaux extraits de toutes les parties du sol américain.

Le pape Pie IX a fait offrir pour le nouveau monument, par le cardinal Antonelli, secrétaire d'État, à M. Lewis Cass, chargé d'affaires des États-Unis, un magnifique bloc de marbre antique provenant du temple de la Paix, à Rome.

Une statue équestre de bronze doit aussi être élevée à Washington au moyen d'une souscription ouverte entre trente-six citoyens de New-York et à laquelle chacun a versé 500 dollars (2,500 francs).

L'exécution de ce monument a été confiée à MM. H. Greenough et H. K. Brown.

Nouvelles archéologiques.

Belgique :

Découvertes d'anciennes peintures murales. — L'*Indépendance belge* annonçait dernièrement : Le hasard vient de mettre au jour une curiosité artistique dans l'église du Béguinage, à Tongres. En époussetant l'édifice, les ouvriers ont fait tomber des parcelles de plâtre qui ont décelé, en différents endroits, sous le badigeon, des peintures murales d'une composition assez estimable pour mériter d'être conservées. Trois des arcades des bas côtés de droite offrent des sujets tirés de la vie du Sauveur ; il est à supposer qu'ils représentaient *les stations* et qu'ils occupaient tout le pourtour de l'église. Une chose remarquable, que l'on constate avec quelque attention dans l'une de ces compositions, c'est une double peinture, dont l'une, beaucoup plus ancienne que l'autre, a été cachée sous celle-ci et porte un caractère véritablement byzantin. M. le curé du Béguinage, dont le zèle éclairé en cette circonstance mérite les plus sincères éloges, a fait surseoir au badigeonnage qu'on était en train d'opérer, jusqu'à ce qu'on ait des renseignements précis sur la possibilité de conserver les fresques que l'on vient de découvrir, et sur le procédé à employer à cet égard avec le plus de succès.

Autriche :

Conservation des monuments. — L'Académie impériale des sciences de Vienne a nommmé cinq commissions, dont une est chargée de rechercher les monuments historiques des États autrichiens, et de proposer les moyens à employer pour en assurer la conservation.

Italie :

L'Archéologie à Rome. — Le gouvernement pontifical a fait exécuter, au printemps de 1851, des fouilles sur une longueur considérable de la voie Appienne, cette espèce de nécropole de l'ancienne Rome.

Ces fouilles, interrompues au bout de quelque temps par suite d'épuisement de fonds, et qui sont sur le point d'être reprises, ont été singulièrement productives et paraissent promettre les découvertes les plus intéressantes pour la science archéologique. Dès le début, elles auraient été plus fécondes encore en résultats si elles avaient embrassé un peu plus de largeur de terrain. Dans tous les cas, le public savant de Rome (et tout le monde y est archéologue) s'est vivement ému de la richesse et de la nature des découvertes et attend avec impatience la reprise des travaux. Parmi les produits des premières excavations, on distingue, d'après une brochure de M. Matter, des monuments d'un genre nouveau. Nous trouvons dans le travail publié par l'historien connu du gnosticisme, et intitulé : *Une excursion gnostique en Italie* (1 vol. in-8°, avec 17 pl., chez Berger-Levrault), de curieux détails sur une étonnante quantité de feuilles de plomb découvertes dans un sarcophage de marbre du premier siècle de l'ère chrétienne, et chargées d'inscriptions et de dessins gnostiques. L'auteur de ce travail, qui a pu consulter ces feuillets sous les yeux du ministre des travaux publics, publie des échantillons de ces singulières figures et de ces légendes énigmatiques. On remarque surtout, parmi ces planches,

celles qui représentent l'un des deux fameux livrets gnostiques que Montfaucon vit à Rome, monuments dont l'un a complétement disparu, et dont l'autre, celui que M. Matter publie ici pour la première fois, semble répandre sur l'histoire des doctrines religieuses et philosophiques du premier siècle de l'ère chrétienne des lumières entièrement nouvelles. C'est du moins ce que pense l'historien du gnosticisme, dont nous invoquons l'autorité. Puisse la prochaine reprise des travaux, que l'occupation française ne gêne nullement, réaliser bientôt les espérances données par les premières fouilles.

— Le pape est allé visiter les grands travaux qu'il fait exécuter à la voie Appienne dans le but de découvrir les tombes antiques qui la bordaient, et que l'art et l'histoire ont rendues célèbres. Sa Sainteté s'est arrêtée à un columbarium récemment découvert par M. Gaëtan Canestrelli, près du sépulcre des Scipions.

— Le pape a récemment créé une commission permanente chargée de rechercher et de conserver les antiquités chrétiennes, composée ainsi qu'il suit : le cardinal-vicaire, président-né ; monsignor Tippani, professeur à l'université de Rome ; monsignor Marin, préfet de la bibliothèque du Vatican ; M. Minardi, peintre ; le Père Marquis, de la compagnie de Jésus, un des plus savants archéologues de l'Italie, membres ; M. le chevalier de Rossi, secrétaire.

Cette commission a résolu : 1° de faire exécuter avant tout des copies des fresques les plus remarquables qui se trouvent dans les catacombes de Rome : ces peintures, qui sont attaquées par l'humidité, courent le risque d'être bientôt détruites ; 2° de publier un journal hebdomadaire destiné à rendre un compte détaillé des travaux de la commission, et à tenir le public au courant de tout ce qui pourrait intéresser l'archéologie chrétienne.

La commission a proposé au souverain pontife d'établir à Rome un musée d'antiquités chrétiennes, et d'admettre le public à visiter tous les dimanches, pendant deux heures, les célèbres catacombes de Sainte-Calixte et de Sainte-Agnès, où, jusqu'à présent, personne ne peut entrer qu'avec une autorisation spéciale du gouvernement. Sa Sainteté a approuvé ces deux projets.

— On écrit de Rome, le 27 juillet : « Madame la princesse de Canino a résolu de faire exécuter de nouvelles fouilles entre le Tibre et le Carigliano, pays des anciens Volsques, et où déjà tant de précieux monuments ont été découverts. La direction de ces fouilles a été confiée à un très-savant archéologue, M. Alessandro François, qui va d'abord faire explorer un terrain situé sur les bords du Carigliano, et qui anciennement servait de cimetière. »

TURQUIE :

L'Archéologie en Turquie. — Le sultan vient de faire établir à Constantinople un musée sous le nom d'El Bicaï-Atica, renfermant des spécimens de tous les costumes officiels et ordinaires que les sujets ottomans, depuis les plus hauts fonctionnaires jusqu'aux classes les plus inférieures, ont portés depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à l'an de l'hégire 1261. Des mannequins, revêtus de ces costumes, permettent d'en voir exactement la forme et de saisir la manière dont on les portait.

BIBLIOGRAPHIE DU DEUXIÈME SEMESTRE DE 1851

(3e partie. — Voy. *col.* 191, 270.)

Génie maritime. — Navigation aérienne.

APPLICATION *de la vapeur à la navigation aérienne*; par M. Henri Giffard. In-4° de 3 feuilles 1/2. Impr. de Pollet, à Paris.

NAVIGATION AÉRIENNE. Notice explicative du système Petin; par Ch. de Chabannes. In-8° d'une feuille 1/4, plus une pl. Impr. de Dupont, à Paris. Prix. . . . . 50 c.

ART (L') AÉROSTATIQUE. Histoire des ballons, aérostats, globes aérostatiques, montgolfières, leur théorie, etc. Un précis historique des principaux essais et voyages aériens, accidents, chutes, catastrophes, etc. In-18 d'une feuille, plus une pl. Impr. de Pommeret, à Paris. — A Paris, chez les marchands de nouveautés.

Chemins de fer. — Ponts et chaussées. — Génie civil. — Irrigations. Drainage. — Mines.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. Chemin de fer de Paris à Lyon, service de santé, instructions concernant : 1° les précautions hygiéniques à prendre contre les maladies; 2° les premiers secours à donner avant l'arrivée du médecin; 3° la manière d'employer les médicaments des boîtes de secours et ceux qui sont d'un usage journalier; par C. Devilliers, docteur-médecin. In-16 de 2 feuilles 5/8. Impr. de Chaix, à Paris.

NOTE SUR L'APPLICATION de l'électro-magnétisme aux machines locomotives. In-8° de 3/4 de feuille. Impr. de Bailly, à Paris.

NOTICE sur les ponts avec poutres tubulaires en tôle; par L. Yvert, ingénieur civil, avec une *Introduction*, par E. Flachat, ingénieur civil. In-8° de 14 feuilles, plus 4 tableaux. Impr. de Guiraudet, à Paris. — Paris, chez Carilian-Gœury et Victor Dalmont, quai des Augustins, 49.

CHEMIN DE FER DU NORD. Exploitation. Recueil des ordres de service et instructions restées en vigueur au 1er janvier 1851. (Extrait de la collection générale de 1846 à 1850.) Octobre 1851. In-8° de 25 feuilles. Impr. de Dupont, à Paris.

IRRIGATIONS ET DRAINAGE. Extrait de l'ouvrage publié par A. Vilard, sous le titre de : *Essai sur les chemins vicinaux*, précédé de diverses considérations sur les asséchements, les irrigations et le drainage. (3e *édition*.) In-8° de 3 feuilles. Impr. de Moisand, à Beauvais.

Jurisprudence.

NOTICE sur la servitude légale de passage et sur le règlement des indemnités en matière de mines; par M. Rey. In-8° d'une feuille. Impr. de Dejussieu, à Châlon-sur-Saône.

DE L'INSALUBRITÉ DES LOGEMENTS. Projet de réforme dans l'impôt de la propriété bâtie pour l'assainissement des villes et l'amélioration des habitations rurales; par M. Langlois d'Estamtot, avocat, etc. In-8° d'une feuille. Impr. de Rivoire, à Rouen. . . . . .

Philosophie de l'art. — Dessin. — Journaux d'art. — Discours nécrologiques.

LETTRES *sur l'art français en* 1850. In-8° de 2 feuilles 2/9. Imp. de Barbier, à Argentan.

ALBUM DE VICHY, *et ses environs*. Vues pittoresques et d'antiquités, avec le texte en regard; par Th. Villard. In-8° oblong de 2 feuilles 1/2, plus 18 planches. Imp. de Villard, à Cusset. — A Vichy, chez Bougarel; à Paris, chez Maison, rue Christine.

ESPRIT DE LA POÉSIE ET DES BEAUX-ARTS, ou Théorie du beau; par J.-B. Tissandier. In-12 de 17 feuilles. Impr. de Nigon, à Lyon. — A Lyon, chez Brun et Compagnie.

REVUE ARTISTIQUE. *Restauration de nos édifices*. In-8° d'une demi-feuille. Imp. de Simon Dautreville, à Paris.

COMPOSITIONS ANTIQUES *dessinées et gravées par Jules Bouchet, architecte*. Première livraison. In-4° oblong d'une feuille 1/2, plus un frontispice et 4 pl. Imp. de Claye, à Paris; chez l'auteur, rue de Seine, 18; chez les principaux marchands d'estampes. La publication se composera de 16 pl. Elle paraîtra en 4 livraisons publiées de 2 en 2 mois.

Prix de la livraison, papier blanc raisin. . . . . 3 fr. Chine. 4 fr.

Exposition des artistes vivants, 1850. Par E.-J. Delecluze. In-8° de 18 feuilles 1/2. Imp. de Remquet, à Paris. — A Paris, au Comptoir des imprimeurs unis, Comon, quai Malaquais, 15.

Annales *de la Société libre des beaux-arts.* Tome XVII, comprenant trois années académiques, du 1er mai 1847 au 1er mai 1850. In-8° de 16 feuilles 1/2, plus un portrait et une gravure. Imp. de Bonaventure, à Paris. — A Paris, chez Alex. Johanneau, rue de l'Arbre-Sec, 15; chez Carilian-Gœury et V. Dalmont.

Essai *sur l'enseignement* et la pratique du lavis, à l'usage des élèves des écoles spéciales et des écoles des arts et métiers; par A. Bolland. In-4° d'une feuille, plus une pl. Impr. lith. de Lainé, à Angers. — A Angers, chez Lainé; à Paris, chez Carilian-Gœury, chez Mathias.

Études *sur les beaux-arts;* par Guizot. In-8° de 26 feuilles 3/4. Impr. de Bonaventure, à Paris. — A Paris, chez Didier. Prix. . . . . 5 fr.

Cours *théorique et pratique de dessin linéaire,* lavis et ornement; par A. Le Béalle, ancien élève-maître à l'École normale de Versailles, préparateur à l'École centrale des arts et manufactures. Ouvrage autorisé par le Conseil de l'instruction publique pour les écoles primaires, les classes d'adultes et les Écoles normales. Cours élémentaire. 1re partie. Etude des lignes droites. In-4° d'une feuille, plus une pl. Impr. de Delalain, à Paris. — A Paris, chez Delalain. Prix. . . . . 2 fr.

Architecture pratique (Crèches, Salles d'asile, Cités ouvrières. Lavoirs publics, Projets, etc.) — Architecture théorique. — Honoraires.

Notice sur un projet d'église exposé au salon de 1850 sous le n° 3713. In-8° d'une feuille. Impr. de Vrayet de Surcy, à Paris.

Observations présentées par l'entrepreneur du service des inhumations et pompes funèbres de la ville de Paris, sur les réformes à opérer dans l'organisation administrative de ce service. In-4° de 3 feuilles. Impr. de Henri Noblet, à Paris.

Questions *de la vidange et de la voirie,* considérées sous les rapports de leur valeur agricole, de l'économie municipale et de l'hygiène publique; par F.-S. de Sussex, chimiste manufacturier. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Guiraudet, à Paris. — A Paris, chez Dusacq, rue Jacob, 26.

Société *académique d'architecture de Lyon,* programme pour 1851. Sujet du concours; façade pour l'église paroissiale de Saint-Bruno, à Lyon. In-8° d'une demi-feuille, plus une pl. Impr. de Perrin, à Lyon.

Pose *de la première pierre* de l'église de Mont-Roland, près Dôle. Notice historique sur cette chapelle; par M. Louis de Vauchier. In-8° d'une feuille. Impr. de Jacquin, à Besançon.

De *la mise à l'alignement des maisons;* par Jules Bienaymé. In-12 d'une feuille. Impr. de madame Dondey-Dupré, à Paris.

Des *principes à suivre dans la fondation et la construction des asiles d'aliénés;* par Max Parchappe, inspecteur général du service des aliénés. 1re livraison. In-8° de 2 feuilles, plus une pl. Impr. de Martinet, Paris. — A Paris, chez Victor Masson. Prix. . . . . 3 fr.
L'ouvrage paraîtra en 5 livraisons.

Rapport *sur la crèche Saint-Gervais;* par le docteur Arnaud Delanglard, médecin de la crèche, etc. A MM. les président et membres du comité. In-8° d'une demi-feuille. Impr. de Beaulé, à Paris.

Industrie du bâtiment. — Construction.

Nouveau *traité de serrurerie,* ou Vignole à l'usage des ouvriers serruriers et de tous les constructeurs, avec le système complet de la pose des sonnettes; par Demont, architecte. Grand in-4° de 3 feuilles. Impr. de Cosse, à Paris. — A Paris, chez Marie et Bernard, rue des Grands-Augustins, 1.

Théorie des charpentes. Donnant des règles pratiques pour la construction des fermes et autres appareils en bois ou en fonte; par M. V. Fabré, capitaine du génie. In-8° de 4 feuilles 1/2, plus une pl. Impr. de Thunot, à Paris. — A Paris. Prix. . . . . 2 fr. 50 c.

Guide *du constructeur à Lyon,* ou Analyse complète du prix de revient de tous les ouvrages composant la construction du bâtiment à Lyon et ses faubourgs; par Fouraignan fils. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Lambert Gentot, à Lyon. — A Lyon, chez les principaux libraires; à la Guillotière, chez l'auteur, rue Moncey, 1. Prix. . . . . 2 fr. 25 c.

Comptabilité. — Barême. — Aide-mémoire. — Tableaux. — Géodésie. — Télégraphie.

Almanach de l'Association des lettres et des arts, formée de la réunion des six sociétés des auteurs et compositeurs dramatiques, des gens de lettres, des artistes dramatiques, des musiciens, des peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs, des inventeurs et artistes industriels. In-16 de 10 feuilles 1/4. Impr. de madame Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, chez tous les libraires. Prix. . . . . 1 fr.

Académie de France a Rome. Premiers grands prix de peinture, sculpture et architecture, de gravure en taille-douce, en médailles, en pierres fines, et de paysage historique, depuis la fondation par le cardinal Mazarin (1664) jusqu'en 1850, inclusivement. In-folio de 4 feuilles. Impr. lithographique de Chevalier, à Paris. — A Paris, chez Raimbault, passage du Saumon, 1.

De 1664 à 1850,	inclusivement,	on trouve : Peintres d'histoire.	170
—	—	Sculpteurs. . . .	160
De 1720 à 1850,	—	Architectes. . . .	132
De 1804 à 1850,	—	Graveurs.	35
De 1817 à 1840,	—	Paysagistes. . . .	9

En tout, 506 premiers grands prix.

De la télégraphie électrique. Résumé historique des divers systèmes de télégraphie depuis les temps reculés jusqu'à ce jour, contenant un aperçu sur l'électricité, etc.; par J.-J. Reynaud. In-8° de 2 feuilles 3/4. Impr. de Carnaud, à Marseille.

Notice *sur la télégraphie électrique* en général, et plus spécialement sur la télégraphie électrique souterraine, suivie de la législation sur les télégraphes en France, en Prusse et en Belgique; par M. Mayer, avocat à Strasbourg. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Bachelier, à Paris. — A Paris, chez Bachelier, quai des Augustins, 55.

Télégraphie *électrique* du docteur Dujardin (de Lille). In-8° de 3/4 de feuille, plus 2 pl. Impr. de Leleux, à Lille.

Génie militaire.

État *du corps du génie,* suivi des principales dispositions des lois, décrets, arrêtés et ordonnances concernant les officiers et les gardes du génie, en 1851. In-8° de 14 feuilles 1/4, plus 3 tableaux. Impr. de Martinet, à Paris. — A Paris, chez Ladrange, rue Saint-André-des-Arts, 47. Prix. . . 3 fr.

Mémoire *sur la fortification polygonale,* construite en Allemagne depuis 1815; par A. Mangin, capitaine du génie. In-8° de 12 feuilles 1/2, plus 4 pl. Impr. de Cosse, à Paris. — Paris, chez Dumaine, rue et passage Dauphine, 30. Prix. . . . . 7 fr.

Mélanges.

Catalogue *de l'exposition universelle de Londres,* 1851. Grand in-plano d'une feuille. Impr. de Bénard, à Paris.

Exposition de Londres. Notes sur la section V. Machines d'application directe, comprenant le mécanisme des chemins de fer; par William Martin, ingénieur civil, à Rouen. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. de Lange-Lévy, à Paris.

Lettres *sur l'exposition de Londres,* adressées à lord John Russell, premier ministre de Sa Majesté la reine d'Angleterre, par M. Cros Mayrevieille, président de la Société des arts et des sciences de Carcassonne, etc. In-8° d'une feuille. Impr. de Pomiès, à Carcassonne.

Lettres *sur l'exposition universelle de Londres,* précédées d'un préambule et suivies du Rapport présenté à l'Institut national de France; par M. Blanqui, membre de l'Institut, etc. Grand in-18 jésus de 9 feuilles 1/2. Impr. de Plon, à Paris. — A Paris, chez Capelle, rue Soufflot, 16. . 3 fr. 50 c.

Examen *historique et critique* des verres, vitraux, cristaux, composant la classe XXIV de l'exposition universelle de 1851; par G. Bontemps, fabricant de verres, chevalier de la Légion d'honneur. In-8° de 8 feuilles. Impr. de Bonaventure, à Paris. — A Paris, chez Mathias, quai Malaquais, 15.

César DALY,

Directeur, rédacteur en chef,

Membre de la Commiss. des Arts et Édifices religieux siégeant au ministère des Cultes, membre hon. et corr. de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, de la Société des Beaux-Arts d'Athènes, de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, etc., etc.

IMPRIMERIE L. TOINON ET Cᵉ, A SAINT-GERMAIN.

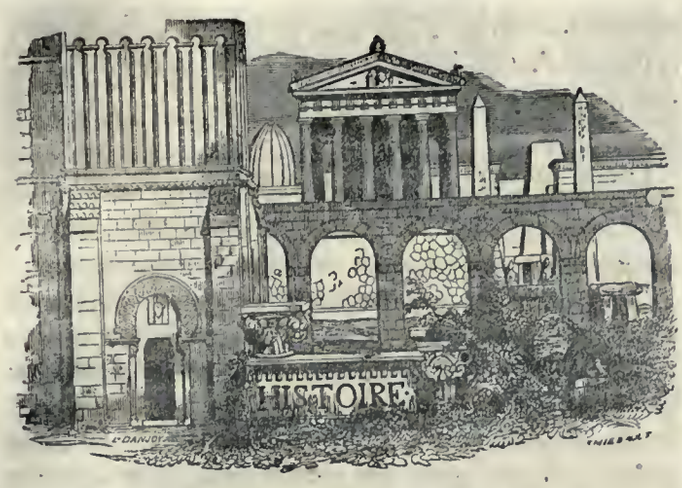

RAPPORT

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHITECTURE

SUR LA PROVENANCE ET LA QUALITÉ
DES PIERRES EMPLOYÉES DANS LES ANCIENS ÉDIFICES DE PARIS
ET DE SES ENVIRONS,

DEMANDÉ EN L'ANNÉE 1678 PAR COLBERT, SURINTENDANT
DES BATIMENTS.

(*Suite et fin.* — Voy. *col.* 194 *et* 275.)

Du 28 *aoust.*

100. Nostre Dame de Rouen. — Nous auons esté à l'église de Nostre Dame de Rouen (1), la tour qui est du costé droit vers l'occident, depuis le bas jusques au cinquième estage où est la gallerie de la sonnerie parroist beaucoup plus ancienne que le reste (88), et d'un dessein différend, toutes les pièces sont d'un très petit apareil de 8 pouces fort blanches et endommagées, qu'on nous dit auoir esté tirées dans les enuirons de Rouen et des carrières à présent inconnües, mais qui nous ont paru de la nature de celles de Vernon où il n'y a pas de cailloux, le reste au-dessus de la balustrade de ladite tour est plus moderne et moins gasté. Toute la face de l'eglise a esté faite en différens temps, et de différentes pierres. Les portes qui sont aux deux costez de celle du milieu sont plus anciennes, celle du milieu ayant esté faite à plusieurs fois, le cardinal d'Estouteuille y fist travailler, et depuis luy le cardinal d'Amboise qui fist faire les petites piramides, le haut de la vieille tour, et la tour neuue qu'on nomme la tour de Beurre (1) à cause qu'elle fut faite du reuenu des dispenses de manger du beurre que le cardinal trouua le moyen de ne point ennoyer à Rome, et l'employer à bastir cet édifice dont le bas est de pierre de Vernon très dure, et le reste de Saint-Leu très bien conserué tel que les eschantillons marqués ✝ 6 qui ont esté pris au dessous de George d'Amboise qui est la plus grosse des cloches de Rouen. Nous en auons mesuré la grosseur, elle a par en bas 5 pi. 3 po. de diamètre, 7 pi. 1/2 de hault, 1 pi. de bord, et autour est escrit qu'elle pèse 40 mille liures, le batant 14 po. 1/2 de diamètre et 9 pi. de long compris le brayer et frappe à 7 piedz.

Les différens temps auxquels on a trauaillé à ces portiques, et à la tour, sont cause de beaucoup d'irrégularités qu'on y remarque, et le peu de liaison, et le mauuais apareil qu'il y a entre ce qui est neuf, et ce qui est plus ancien a donné lieu à vne fraction assez considérable qui s'est faite à vu contre pilier, entre vue des petites portes de la tour neuue, joint à la fierté de la pierre dure de Vernon dont le contre pilier est entièrement basty (89).

Les faces des trois portes qui sont entre les deux tours sont de pierre blanche depuis le bas jusques aux quatre petites piramides, et d'apareil inégal, mais plus grand que celui de la tour, le bas des trois portes jusques aux cintres qui sont au dessus des portes paroissent de pierre plus dure, aussy sont elles mieux conseruées. Les pierres de devant du portail sont de Vernon, très dures, il s'y est fait vue espèce

(1) La tour Saint-Romain, qui remonte au XIIe siècle, a été construite en pierres de diverses carrières et en petit appareil; la pierre qui domine dans cette construction est celle de Vernon, le reste provient du Val des Lens, et probablement aussi de la côte Bihorel. Les faces de cette tour au sud et à l'ouest sont très-altérées dans leur parement extérieur, qui est dégradé dans toute son étendue et qui paraît avoir été calciné. On pense avec raison que cette dégradation est due au terrible incendie qui eut lieu dans la nuit de Pâques de l'an 1200, et qui, selon la chronique de Rouen, consuma l'église tout entière, avec toutes ses cloches, ses livres et ses ornements, ainsi que la majeure partie de la ville et grand nombre d'églises. Les deux autres faces de cette tour sont dans un état de conservation très-remarquable qui laisse juger toute la beauté de son style.

L'étage supérieur a été construit au XVe siècle par Guillaume Pontifz en pierre de Saint-Leu assez bien conservée, sauf les mutilations qu'on a fait subir aux meneaux et aux pieds-droits des ogives pour l'établissement des énormes abat-jour qui détruisent tout l'effet de cet étage.

Il est à remarquer que l'emploi de la pierre de Saint-Leu n'a pas été fait dans les monuments de Rouan avant le XVe siècle.

Le portail principal de la cathédrale est construit entièrement en Vernon de différentes qualités; la partie inférieure en pierre dure et les parties supérieures, avec leur richesse de décoration, en pierre plus tendre; aussi ces parties sont-elles beaucoup plus mutilées que les premières. Cette dégradation tient à ce que les exigences de la décoration ayant nécessité dans l'appareil l'emploi de très-grands morceaux, il n'a pas été possible de les purger de leur partie tendre qui n'a pu résister à l'action de la gelée, et que ces morceaux ont en outre été souvent posés en délit. On pourrait peut-être dire aussi que les ouvriers ont pu laisser la partie tendre pour rendre la main-d'œuvre moins pénible; enfin, si l'on ajoute à ces différentes causes de ruines l'abus que l'on faisait des crampons et goujons de fer pour lier entre eux les morceaux découpés ou isolés, on aura complété, je crois, l'ensemble des causes de destruction qui ont mis cet édifice et tant d'autres dans l'état de dégradation où il est aujourd'hui.

Ce que je viens de dire au sujet du portail principal peut s'appliquer aux autres parties de l'édifice qui présentent partout le même état de dégradation.

Indépendamment des goujons de fer qu'on employait si fréquemment au moyen âge, on se servait aussi quelquefois de goujons et crampons de cuivre, ainsi que je l'ai constaté récemment en démolissant le grand galbe à jour du XVe siècle qui couronnait la belle rose du portail des libraires que je restaure en ce moment avec M. Barthélemy; les morceaux étaient reliés avec des crampons à scellements de cuivre coulés de plomb. D.

(1) La tour de Beurre, construite à la fin du XVe siècle, par Guillaume Pontifz, est, ainsi que le constate le rapport de l'Académie d'architecture, en pierre de Vernon dure et d'une bonne qualité à sa partie inférieure, et en pierre de Saint-Leu en assez bon état de conservation dans les parties au-dessus. D.

de verny noir qui les rend vnies et lissées comme du marbre particlièrement où on les a travaillées et polies (1).

Les premières assises ont 1 pied et 1/2 de hault, il ya des tables de 27 à 28 po. qui paroissent mises de lict en parement, le reste des pierres des portiques est de grand apareil mais de hauteur inégale.

La piramide qui a esté aussi restablie avec le haut de la chapelle de la Vierge par le mesme cardinal d'Amboise est de pierre de Saint-Leu fort bien conseruée.

101. Palais archiépiscopal et monuments de Rouen. — Le palais archiépiscopal est basty en partie de pierre dure de Vernon, et en partie Saint-Leu, par les mesmes cardinaux d'Estouteuille, d'Amboise et de Bourbon, le tout assez bien conserué.

Il y a dans la ville plusieurs bastiments faits de pierre venue de Louviers, cette pierre est blanche, tendre, de petit apareil et où il se trouue des cailloux comme en celle de Vernon, mais en moindre quantité. L'église des cordeliers (90) est bastie en partie de cette pierre.

Nous auons seue aussy qu'il y a beaucoup de pierres dures employées dans plusieurs églises et bastimens de Rouen qui ont esté apportées du Val des Leus, et l'on tient que celles qu'on en tiroit autrefois estoient beaucoup meilleures que celles d'à présent.

102. Maison de M. le président de la Ferté. — Nous auons veu vne maison appartenant à M. le président de la Ferté (91) dont la face du logis et vn des costez de la cour sont de pierre de Vernon ; les basses assises de la pierre dure qu'ils nomment *bitte* et le reste de la pierre franche qu'ils nomment *bloc*. Cette maison est enrichie de sculpture artistement faite, principalement vn des costez de la cour, ou dans plusieurs, bas reliefs qui forment comme une longue frise au-dessous des fenestres, est représentée l'entreueüe des roys François I et Henry VIII d'Angleterre suiuis des légats, princes et cardinaux et de toute leur cour vestus à la mode de ce temps là très bien taillés et faits avec un grand soin, le tout fort bien conserué. Le temps y ayant passé comme vne espèce de verny brun qui les a endurcis et polis (2) ; il y en a d'autres au-dessous de mesme grandeur qui sont mangez et escaillez, et l'on a remarqué que ces pierres, plus elles s'approchent de la terre, plus elles se gastent et s'endommagent facilement, comme il parroist encore dans le mesme lieu par deux bas reliefs qui sont contre l'escallier où est representé Hercules qui tue un Centaure, Nesse qui enleue Dejanire.

103. Fontaine de la Pucelle. — Proche de cette maison est vue fontaine (92) qui a esté mise en la place où fut bruslée la Pucelle d'Orléans dont la figure est eslevée sous vne espèce de dôme soustenu par trois colonnes posées en triangle de pierre dure de Vernon.

La tour (93) où elle fut mise prisonnière est de petit apareil de 7 à 8 pieds de pierres du pays.

Du 29 aoust.

104. Carrieres de Sainte-Barbe. — Nous auons esté aux carrières (1) qui sont le long de la riuière, en descendant de Rouen, du costé de main droite et qui regarde le midy ; la première que nous auons veue est celle de Pénitens de Sainte-Barbe, qui ont fait plusieurs logemens et lieux sousterrains dans la carrière, celle dont ils prennent présentement les pierres pour bastir est coupée toute droite le long de la coste dans l'estendue de leur enclos, ils en font tomber les pierres par de grands abatis du haut jusques au bas de 30 à 40 piedz de hault. Dans ces abatis ils trouuent environ dans le milieu la pierre qu'ils appellent *bitte*, qui est la plus dure et pleine de cailloux dont ils font leurs fondemens et les premières assises de leurs bastimens, après les auoir quelquefois piquées, les autres pierres qu'ils nomment *blocs* et qui sont plus tendres leur seruent dans les plus haultes assises.

Il est à noter que ces carrières n'ont point de bancs marquez et séparez par moyes, et qu'ainsy ils donnent telle hauteur d'apareil qu'ils veulent à leurs pierres, ce qui est ainsi tout le long de la coste dont la pierre n'est fort dure ni capable de porter un grand fardeau, estant sujette à se casser et à se manger par les verts et les humiditez.

Dans les dedans elle se conserue mieux, et comme elle est fort belle et blanche l'on en fait des ouvrages assez propres, choisissant les endroits où il y a moins de cailloux, comme nous auons veu a un autel dans l'eglise de ces mêmes Pénitents.

Les pierres de bitte qu'ils escarrissent portent 3 pieds de long sur 14 po. d'apareil ou enuiron. Il n'y a qu'une espèce de banc dans toute la hauteur de la carrière où l'on prenne cette bitte, qui se trouue, comme il est dit, à peu près dans le milieu ou espace, et qui est pleine de bisetz ou cailloux ; il y a aussi un ban d'enuiron un pied où il ne se trouue presque point de bisetz ; la bitte est numerotée ✝ 7, et le bloc ✝ 8.

105. Carrieres de Diepedale. — Deuant la cauée de Diepedale, qui est un peu au dela de Sainte-Barbe, il y a des pierres qui bordent le qu'ay du port, lesquelles sont d'une bitte couuerte d'une crouste et semblent auoir durcy à l'eau de la riuiere, estant telle que l'eschantillon marqué ✝ 9.

Proche cette cauée est une carrière appartenant à Robert

(1) Effet que nous avons signalé à propos des pierres des carrières de Vernon.

(2) La pierre employée à la construction de cette maison provient des carrières de Vernon ; elle est dure dans les soubassements et moins dure dans les parties supérieures et ornées de sculpture : les bas-reliefs ne sont plus dans le même état de conservation que celui où les a trouvés l'Académie d'architecture ; certaines parties en sont aujourd'hui très-altérées, malgré l'espèce de vernis dur qu'elle a remarqué à leur surface.

(1) Ces carrières ne sont plus exploitées depuis longtemps : les pierres qu'on en tirait autrefois servaient aux fondations comme libage, qu'on appelle bittes dans la localité ; ces pierres, qui renferment beaucoup de silex, ne sont guère propres à d'autre emploi.

Duperroy, et mille pas plus bas une autre à Pierre Gosselin, dont les pierres se prennent par abatis comme la première; la différence qui se trouue est que plus on descend en bas le long de l'eau et plus elles sont dures. Cette coste est bordée de semblable pierre jusques vis à vis la Bouille, qui est de l'autre costé de la riuiere, et dont les bouches des carrières regardent le nort.

Toute la coste de Diepedale au dessus des pierres est assez herbue et couuerte d'arbrisseaux en plusieurs endroits, et nous auons remarqué qu'il y a quelques parties de ces carrières qui ne sont pas profondes, mais qui ont la terre tout proche, qui est rouge et pierreuse. Ces sortes de pierre sont d'une nature semblable à la craye, et l'on en fait de la chaux en diuers endroits le long de la coste, à cause qu'elle est aisée à cuire.

106. Abbaye de Saint-George. — Nous auons esté à l'abbaye de Saint-George (94), dont M. de Saint-Luc est abbé; l'on nous a dit que l'église est bastie il y a plus de 500 ans et fondée par les seigneurs de Tancaruille, dont les tombeaux sont dans le chœur; elle est toute construite des pierres de ce pays là et des costes du val des Leus fort bien conseruées dehors et dedans; seulement nous auons remarqué dans l'église qu'un des pilliers du chœur contre lequel est le bénestier et qui est proche de la porte par où on entre du cloistre dans l'église, est tout mangé au dessous et autour du bénestier et à une thoise environ au dessus, ce qu'on ne peut attribuer qu'à l'humidité de l'eau et aux vents de la porte (1).

107. Maison de Geneté. — Nous auons veu aussy une autre maison (95), à vne demy lieue de là, bastie de brique et de pierre du val des Leus, appartenant à vn président des trésoriers de France de Rouen nommé M. de Digny de Geneté, le tout assez bien conserué. La cour, qui est fermée d'une muraille de pierre et de brique de 6 à 7 pieds de hault en forme de demy lune par deuant donne lieu à vn écho artificiel très net et distinct lors que l'on parle ou que l'on chante à une distance qui est marquée.

108. Carrieres du val de Leus. — De là on a esté au bord de la riuière et passé aux carrières du val des Leus (1); la première que nous auons veüe est celle du nommé du Rozé; la bouche n'est qu'à 20 pas du bord de l'eau, peu esleuée sur le cottau qui n'a pas beaucoup de hauteur, et qui est couuert d'arbrisseaux; la terre est jaunastre et seiche meslée de craye.

A 60 pas de là est une autre carrière appartenant à Toussaint Petit; la bouche est proche de la riuière comme celle de la précédente; elles sont de profondeur près de 200 pas ou enuiron. On en tire les pierres par de grands abatis. Il y a de la *bitte* et du *bloc*, qui est la pierre franche de mesme que dans les carrières de Diepedale, avec des bisetz parmy, mais les pierres du val des Leus sont bien plus dures et meilleures que les autres, particulièrement celles de ces deux carrières. Car à mesure que l'on remonte le long de la coste jusques à la Bouille où commencent les carrières de cette coste là, quasi vis-à-vis, qui finissent à Diepedale, les pierres sont de moindre qualité et plus tendres, les pierres de la carrière du Rozé sont telles que les eschantillons, la bitte est marquée ✝ 10, et la franche ou bloc ✝ 11.

Du 30 aoust.

109. Eglise de Saint-Godard, etc. — Nous auons encore veu à Rouen l'église de Saint-Godard, qui est de pierre de Saint-Leu, hormis les premières assises, le tout bien conserué (2); les vitres en sont considérables par la beauté et l'apprest du verre, et aussy quelques-unes par le dessein, sont faites depuis l'an 1522 jusques en 1570; les dernières sont plus belles encore de dessein que les autres (96).

Il y a encore une tour de la ville (97) qui joint le logis de M. le premier président, dont les pierres sont de Saint-Leu de bel apareil et bien conseruées.

Le portail de l'église des Jésuites (98) est aussy de pierre de Saint-Leu bien conserué.

Du 41 aoust.

110. Carrieres de Louuiers. — Nous auons esté à vne carrière distante de la ville de Louuiers d'vn quart de lieüe,

(1) De l'ancienne abbaye du Saint-George de Boscherville; l'église seule est conservée avec l'ancienne et délicieuse salle du chapitre.

Cette intéressante et si remarquable église à plein cintre est bâtie de pierres de petit appareil tirées probablement des carrières du Val des Leus. En outre des dégradations que le temps et le manque d'entretien ont fait éprouver à ce monument, il a subi encore à une époque peu éloignée plusieurs mutilations bien regrettables dans son intérieur: des colonnettes entières ont été coupées aux piliers de la nef et de la tour centrale; des bases et des socles ont été tranchés; on a enfoui entièrement la base des piliers du chœur pour en exhausser le sol; les ouvertures du triforium ont été bouchées à fleur du parement intérieur, de telle sorte que l'effet en est aujourd'hui complétement perdu.

L'administration départementale, pleine de sollicitude pour ce monument si intéressant au double point de vue de l'art et de notre histoire, a commencé depuis quelque temps déjà sa restauration; malheureusement les ressources dont elle dispose sont insuffisantes pour qu'elle puisse donner à ce travail tout le développement qu'il conviendrait d'y apporter pour éviter que le mal ne s'aggrave et ne rende plus tard cette restauration non-seulement plus difficile, mais encore plus onéreuse.

(1) Ces carrières, situées sur la rive droite de la Seine, au-dessous de Rouen, ne sont plus exploitées depuis longtemps; elles renferment ces bancs principaux :

Le gros lieu, de 0m.70 de hauteur, dont 0m.40 d'un grain très-dur. et 0m.30 de tendre. Cette pierre, difficile à tailler, pourrait cependant, à cause de sa dureté, être employée avec avantage dans les soubassements, et parties à parements unis, marches, etc.

Le franc banc dur, de 0m.60 de hauteur. Cette pierre, assez dure, mais dont le grain n'est pas très-fin, ressemble beaucoup à certaines pierres de Vernon qui se trouvent à l'entrée des carrières, et contient quelques silex : elle a été généralement employée aux piliers intérieurs des monuments de Rouen et aux fermetures des croisées.

La hauteur brune, dont la hauteur est d'environ 0m.40, renferme beaucoup de silex, ce qui la rend difficile à dédoubler à la scie; comparé à celui de Vernon, ce banc de hauteur brune lui est de beaucoup inférieur. D.

(2) Les soubassements sont de pierre dure de Vernon, et le reste est de pierre de Saint-Leu assez bien conservée. D.

elle appartient à l'église dudit Louuiers et s'appelle la carrière de Nostre-Dame ; elle est affermée à Jacques Taillandier ; l'on monte du bas de la vallée enuiron 20 th. pour arriuer à la bouche, qui a 9 pi. en quarré d'ouuerture ; le dessus de cette bouche est escarpé, et tous les bancs y paroissent séparez par des bisetz ; la hauteur est par estimation de 10 th. contenant 9 à 10 bancs, au-dessus desquels est une hauteur considérable de 3 th. ou enuiron de terre rouge sablonneuse et pleine de petits cailloux et gravier, n'ayant ny marne ny craye blanche comme aux autres carrières de Vernon et celles qui sont au delà de Rouen ; le dessus de la montagne est aride et couuert seulement de bruyères.

Par la bouche de la carrière on y descend considérablement auec des harnois jusqu'à l'extrémité qui a plus de 100 thoises et autant par les costez où il y a différentes rües, le premier banc est posé sur un souchet de 18 pouces et l'apareil dont nous l'auons veu est de 3 pieds de hault net taillé sans bisetz tel qu'est l'eschantillon marqué ✝ 12 pris à 20 pas ou enuiron auant dans la carrière, le banc qui est au-dessus est de pareille hauteur, net, taillé sans bisetz, tel qu'est l'eschantillon marqué ✝ 13. Au-dessus de ce second banc, il y en a un troisième qui a près de 4 pieds net taillé et se tire de pareille longueur tel qu'est l'eschantillon marqué ✝ 14.

Les pierres d'au-dessous que l'on appelle pierre de bitte et pierre de roche sont employées ordinairement à mettre dans le fondement des édifices. Plus on descend dans la carrière, plus tous ces bancs ont de hauteur et la pierre de dureté. Les carriers nous ont dit que dans le fonds de la carrière ils peuuent tirer des pierres de plus de 6 pieds de hault sur telle longueur que l'on voudra.

Proche cette carrière il y en a encore vne autre de mesme nature, ce qui rend aparemment cette pierre bonne et dure est qu'elle se tire fort bas et que les pierres sont pénétrées d'eau comme nous auons veu qu'il y en coule de très claire par des sources, ce que nous auons observé estre toujours une bonne marque pour la qualité de la pierre, aussy que la nature du terrain qui est au dessus.

111. Eglise de Louuiers. — Nous auons veu que l'église du bourg de Louuiers est toute bastie des pierres de cette carrière, comme elle a esté ruinée en diuers temps, l'on ne voit qu'vn endroit derrière le cœur qu'on peut croire de l'ancien édifice et que l'on dit estre de plus de neuf cents ans (99) ; mais la grosse tour et la plus grande partie de l'eglise est bastie vers l'an 1370, et fort bien conseruée. Quant au portail qui est à costé de l'aisle droite auec vne chapelle où sont les armes de Tilly, l'on tient qu'il y a plus de deux cents ans qu'elle est bastie, et l'on voit au dehors de l'église, les armes de Louis XII et du cardinal d'Amboise comme archeuesque de Rouen, et seigneur de Louuiers. Tout ce nouuel édifice est aussy bien conserué, et les pierres telles que les eschantillons marquez ✝ 15.

Outre que toutes les pierres de cette église paroissent beaucoup plus dures et ont moins de petits cailloux que celles du chasteau de Gaillon, elles nous ont paru mieux conseruées et plus entières, ce qui est un préjugé qu'elles sont d'une qualité meilleure que celles de Vernon n'en ayant pas trouué qui s'élève par écaille n'y qui s'éclatte comme nous en auons veu à Vernon. Ce que la disposition de la carrière telle que nous l'auons dit pourroit faire croire.

Nous auons aussy remarqué, dans le mesme bourg, vne maison particulière dont les pierres nous ayant paru fort dures, fort saines et fort anciennes, nous en avons pris l'eschantillon marqué ✝ 16.

112. Abbaye de la Croix. — A l'abbaye de la Croix sur la rivière d'Eure dont M. Pelot est abbé, nous auons veu l'église bastie par Saint-Leufroy qui en estoit abbé et qui viuoit au viie et viiie siècle. Comme elle a esté ruinée en différents temps, on voit aussy des pierres de diverses grandeurs et qualités, mais qui toutes semblent auoir esté tirées de ces quartiers là ; ce qui est de plus ancien est de petit apareil, le tout fort bien conserué, si ce n'est quelques endroits qui ont estés gastés dans les temps que l'église a esté ruinée et découuerte.

Nous auons veu dans la mesme église qu'à quelques endroits, où l'eau passe au trauers des voutes des bas costez, et entre les pierres il s'y fait de petits glaçons congelés et pendans qui font comme vne epèce de salpestre qui néantmoins est insipide et sans goust.

Du 1er septembre.

113. Chasteau d'Anet. — Nous auons veu le chasteau d'Anet (100), dont la face extérieure et le dedans dans la cour est tout basty de pierre de Vernon jusques à 5 pieds ou enuiron dans le corps des murailles ; toutes les encoigneures, gros pilliers, appuis, tableaux, meneaux, piedroits, et les choses généralement qui demandent une plus grande dureté sont toutes de pierre dure de Vernon, ou bien de Louuiers, attendu qu'il y a moins de cailloux qu'en celle que nous auons veu (à Vernon) et qu'elle approche beaucoup plus de ce second banc que nous avons veu à Louuiers. Pour le reste du bastiment il est de pierre de Saint-Leu, le tout de hault apareil, excepté la face des corps de logis du milieu, qui du costé du jardin est basti sur les anciens fondements du vieux chasteau, et sur les murs jusques au premier étage qui sont de pierre de Vernon de petit aparéil.

La chapelle (101) est de mesme bastie de pierre de Vernon jusques à la corniche, le reste au-dessus est de Saint-Leu.

Les lambris des plafonds des appartements sont de bois très différens et très bien travaillés (102).

Nous auons remarqué qu'vne des portes de la cour du costé de la chapelle est très endommagée tant dans la pierre dure de Vernon que dans celle de Saint-Leu qui sont esgallement gastées, ce que nous auons pu juger venir d'autre chose que de l'eau des gargouilles, que le vent du midy et du couchant pousse auec impétuosité de ce costé là, l'autre costé de la mesme porte n'estant pas de mesme.

Nous auons veu aussy la gallerie qui est sur la terrasse du costé du jardin dont les premières assises et les encoigneures sont de pierres dures de Vernon et le reste de Saint-Leu qui est deuenu très dur jusques a l'épaisseur d'une ligne, de sorte qu'il parroist mesme aussy dur que le Vernon.

Nous auons aussy trouué certains endroits au bout de cette gallerie, où l'humidité a fait sortir des pierres dures de Vernon vne espèce de salpestre qui s'est congelé, et a fait vne crouste de plus d'vne ligne de la mesme blancheur, et du goust des congélations, et pendans qui sont à l'église de la Croix ; ce qui fait paroistre que dans cette pierre il y a beaucoup de nitre qui se dissout par l'humidité et principalement par les eaux chaudes.

Nous auons esté dans vne grande gallerie (103) qui sert de fourrière, laquelle a 22 thoises 1/2 de long sur 6 thoises de large et 3 thoises de hault formant vn berceau à plein cintre depuis le rez de chaussée, le tout auec des courbes de bois de quatre à la latte, espacées de 2 piedz en 2 piedz, faites de planches assemblées et cheuillées de la manière que Philibert de Lorme l'enseigne dans son *Traité de bastir à petits frais*.

Nous auons veu aussy entre le jardin et la grande allée des bois le lieu qui seruit d'orangerie (104), basty de pierre de Vernon et de Saint-Leu, le plafond orné de quantité de bas reliefs, on a remarqué que les pilastres ioniques de l'encoigneure se joignent l'un contre l'autre sans volutes dans les coins, et que dans la corniche d'en hault les modillons sont placés sans auoir esgard au milieu des pilastres.

114. Chapelle hors le chasteau d'Anet. — La chapelle qui est hors le chasteau d'Anet (105), bastie par Diane de Valentinois, est toute de brique et de pierre de Vernon dans les premières assises et tableaux des portes ; le tombeau de Diane est eslué au milieu, representée de marbre blanc en priant ; elle mourut l'an 1566, agée de 66 ans 3 mois et 17 jours.

Ce tombeau a été dressé par ses filles, la duchesse d'Aumalle et la duchesse de Bouillon (106).

L'on a remarqué que le portail de cette chapelle est orné de 4 pilastres dont les bases sont attiques, les chapiteaux corinthiens, l'entablement composé.

115. Eglise de Saint-Lin. — Nous auons veu aussy l'église de Saint-Lin (107), qui est l'église paroissiale, dont le derrière du chœur est fort ancien et basty de pierre dure de Vernon de petit apareil ; les aisles de la nef ont estées rebasties en partie par le séneschal de Brezé, du temps et du dessein de Philibert de Lorme, vers l'an 1556 ou enuiron, comme il paroist par les vitres ; les piliers sont ronds et ont au hault aux quatre faces, le hault d'vn pilastre dorique avec le chapiteau comme la figure (108). Les premières assises de ce bastiment tant dedans que dehors sont de Vernon dur, et le reste de Saint-Leu, le tout bien conserué ; l'on a remarqué par dehors que les pierres de Vernon sont recouuertes d'une crouste et espèce de mousse par dessus qui paroist de salpestre endurcy, tel que les eschantillons marquez ✝ 17.

Du 2 septembre.

116. Eglise du chasteau de Dreux. — Nous auons veu a Dreux l'église du chasteau bastie il y a 500 ans de pierre dure de Vernon ou Louuiers de petit apareil fort bien conserué.

Du 3 septembre.

117. Eglise de N. D. de Chartres. — Nous auons veu l'église de Nostre Dame de Chartres, dont il y a une partie de l'ancien bastiment fait il y a plus de 900 ans, le reste et le principal de l'église a esté basty par Fulbert, euesque de Chartres, qui viuoit sous le roy Robert après qu'elle eut esté brulée l'an 1020 ; elle est toute de pierre dure prise dans les carrières de Berchere l'Euesque, à deux lieues de Chartres, de mesme que l'ancien clocher. Le clocher neuf a esté basti en 1500, comme nous auons veu dans une table de pierre qui est scellée au hault et par dedans ledit clocher, ou nous auons remarqué que l'on a employé de la pierre de Vernon ou Louuiers et de celle de Saint-Leu, le tout bien conserué.

Nous auons seulement veu, en quelques endroits, des pierres de Vernon posées entre des assises de Saint-Leu, lesquelles estoient gastées et moulinées et le Saint-Leu fort bien conserué.

Nous auons aussy remarqué vne différence considérable dans une de Saint-Leu dont on a taillé une rose ; le dessus et le hault de la rose qui est exposé à la pluie estant plus rouge et paroissant d'un grain plus gros que ce qui est au dessoubs et a couuert comme on peut voir par les eschantillons marquez ✝ 18, quoy que tirez d'une mesme pierre.

Les pierres qui sont employées aux balustrades du clocher neuf sont de pierre de Vernon ou de Louuiers, tel que l'eschantillon marqué ✝ 19.

Les eschantillons de pierre de Saint-Leu marquées ✝ 20 sont pris des piedroits d'une ouuerture du clocher.

Nous avons veu que les pierres de Berchere employées dans l'édifice de cette église sont fort coquilleuses et troüées, mais d'une extrême dureté, pleines et serrées plus qu'aucune que nous ayons veue, receuant vn grand poly, comme on peut voir par l'eschantillon marqué ✝ 21.

Les pierres qu'on voit en œuure ont d'apareil jusques à 18 et 20 pouces de hault.

Nous auons aussy veu qu'il y a aux portes et portaux de ladite église du bas et des costez plusieurs figures et colonnes très anciennes faites en différens temps, lesquelles sont d'une espèce de cliquart très dur et très poli, et comme ces figures sont d'une grande hauteur, nous auons jugé par le grain et la dureté de la pierre qu'elles peuvent estre tirées des carrières de Louuiers, attendu que nous auons veu quantité de pierre de ce quartier là ou de Vernon qui sont employées à cette église, et que cependant il n'y a que la carrière de Louuiers qui peut auoir fourny de la pierre dure d'un assez hault apareil pour faire ces figures sans qu'il y paroisse de cailloux et aussy que nous auons veu dans la mesme église

que le tour du chœur est fait de pierre blanche qui ne peut estre aussy que du troisième banc de Louuiers, attendu qu'on n'y voit presque pas de cailloux, ce que plus difficilement on aurait peu faire de celle de Vernon, joint qu'en bastissant cette église il a esté plus facile d'en faire venir de Louuiers, qui est l'endroit le plus proche et le plus commode.

Toutes ces pierres, tant dedans que dehors, sont mises à petits joints les vues sur les autres et le mortier bien conserué, ce qui vient peut estre de la bonté de la chaux que l'on fait de ces mesmes pierres dures, nous auons veu dans le dedans de l'église qu'elle est toute enduitte du hault jusques en bas pour réparer les deffauts de la pierre coquilleuse, mais aussy que cet endroit est très dur, bien conserué et paroist comme la mesme pierre.

Du 4 septembre.

118. Abbaye de Saint-Pere. — Nous avons veu aussy dans la mesme ville le monastère de Saint-Pere, de l'ordre des Bénédictins, dont la première fondation est très ancienne et que l'on tient du temps de Clouis, mais cette église ayant esté détruite fut rebastie comme elle est par l'euesque Hagan l'an 926; toutes les pierres dont elle est faite sont des pierres du pays fort bien conseruées.

Le cloistre, qui n'est pas si ancien, a esté retably par un abbé en l'estat qu'il est de pierre dure tel que l'eschantillon marqué ✝ 22.

119. Eglise Saint-André. — L'église Saint-André, qui est vne paroisse très ancienne de la ville bastie en partie sur deux grandes arcades dont l'vne couure la riuière, est aussy de mesme pierre du pays très bien conseruée.

120. Carrière de Berchere, Rosé, Ver, Amprainuille et Prauille, en Beausse.— Il y a dans la mesme ville plusieurs autres églises, monastères et autres lieux très anciens qui sont tous bastis de Berchere, qui n'est qu'a deux lieües de la ville de Chartres, comme nous auons dit; la carrière est en plaine campagne, et les pierres s'en tirent en ostant la terre de dessus, que l'on jette à quartier: ces pierres se coupent par tranchées de la longueur que l'on veut, et l'on en peut tirer de la hauteur de six piedz, n'y ayant qu'vne espèce de banc au dessus duquel il y a un autre banc de deux piedz dont les pierres ne seruent qu'à faire du libage et de la chaux, et au dessous du grand banc on trouve de la terre rouge, la pierre est telle que les eschantillons marquez ✝ 23.

Il y a proche Berchere la carrière de Rosé et pas loing celle de Ver, celle d'Amprainuille, dont les pierres se tirent de mesme manière et sont de mesme qualité.

Plus loing dans la Beausse et à six lieues de Chartres est la carrière de Prauille, dont les pierres sont aussy coquilleuses que celles cy dessus; elles sont d'une couleur grise cendrée, tel qu'est l'eschantillon marqué ✝ 24. Elles sont plus faciles à trauailler, et elles se leuent par des bancs d'apareil de 18 pouces au plus.

Du 5 septembre.

121. Eglise des Jacobins de Chartres, etc. — Nous auons esté aux Jacobins, qui est une église fort ancienne; les bastiments sont de pierre du pays; il y a quelque chose dans l'église, au jubé, qui est de pierre de Louuiers ou de Vernon.

Le bastiment des Carmélites et filles Sainte-Marie, nouuellement faits, sont tous de pierre de Berchere. Il y a au pied du clocher neuf de l'église un petit bastiment où sont les monuments de l'horloge, qui est basty a 15 pi. de hault ou enuiron de pierre dure du pays, quelques endroits de pierre Vernon, comme l'eschantillon marqué ✝ 25, et le reste de Saint-Leu fort bien conserué, tel que l'eschantillon marqué ✝ 26.

Ce que nous auons remarqué de particulier dans ces sortes de pierres de Berchere est qu'encore qu'elles se posent d'ordinaire sur leurs licts, néanmoins elles sont si dures qu'il n'y en paroist pas, et que souuent aussy on n'y prend pas garde, et on les employe au sortir de la carrière sans craindre la gelée, et dans tous les bastiments où elles sont employées on n'en voit point qui moulinent, qui s'escaillent, qui se deslitent ny qui se mangent par les vents et les pluyes chaudes, comme la plupart des autres pierres; elles sont toutes mises à petits joincts, et soit que le mortier qui est fait de chaux de la mesme pierre contribue à la bonté de leurs liaisons, comme il a esté dit, on ne voit rien qui se démente, en sorte qu'on peut dire que pour des ouvrages d'éternelle durée, cette pierre serait très propre si elle n'estoit d'une nature coquilleuse; la pierre dure de Louuiers employée avec celle là estant plus pleine et commode pour la sculpture pourroit receuoir tels ouvrages de sculpture qu'on voudroit y faire, ayant aussy remarqué qu'elle n'est nullement gastée dans les figures qui sont aux portes de la grande église, quoy qu'exposées à toutes les injures de l'air.

Du 6 septembre.

122. Marcoussy. — Nous auons esté a Marcousy, où nous auons veu l'église des Célestins fondée par Jean Montaigu du temps de Charles VI. Elle est toute bastie de pierre de grez piqué de 3 à 4 pouces d'apareil de mesme que les cloistres, et le reste du bastiment du monastère, le tout parfaitement bien conserué. Il y a des figures au deuant de l'église qui sont de pierre de Tonnerre telles que l'eschantillon marqué ✝ 27.

Le chasteau est basty de semblable grez, et n'est pas moins ancien que le couuent des Célestins, il y a seulement vn petit bastiment attaché du costé de la cour à main droite en entrant qui est de pierre de Saint-Leu qui a esté basty par les seigneurs d'Entragues, le tout est fort bien conserué, et l'on peut encore dire du grez que c'est une pierre de la plus grande durée.

Du 14 septembre.

123. Chasteau de Madrid. — On a esté au chasteau de Madrid (109) dans le bois de Boulogne, le Roy François I le fist commencer en 1528. Il est basty de différentes sortes de pierres, car nous auons remarqué qu'il y en a beaucoup de Saint-Leu et aussy beaucoup de pierre du pays, c'est-à-dire tirées de Chaillot tant dans les offices bas que dans tout le corps du bastiment dont les galleries sont reuestues de differens carreaux de terre cuite, figurez de diuerses façons et esmaillez de différentes couleurs.

La vis d'vn des escalliers, qui est considérable par la beauté de son trauail, est d'une espèce de cliquart très-fin, pareil à l'eschantillon numéroté ⊹ 28. Le tout est fort bien conserué hormis plusieurs endroits où ce qui est de terre cuitte est fort endommagé.

124. Carrieres de Saint-Cloud. — On a esté ensuitte aux carrières de Saint-Cloud (1) dans vn jardin qui est tout au hault du bourg, et qui appartient à M. de Touilly, maistre des comptes. Il y a deux carrières affermées à Mouton père et fils; on est descendu dans la première qui a son ouuerture du costé de Paris, elle a 150 pas de profondeur, et son ciel est éleué de 8 à 9 piedz. Il n'y a qu'vn banc de bonne pierre qui touche au sol de la carrière, et qui a 3 piedz de hauteur d'apareil vers l'ouuerture; à quelques thoises de là, en tirant vers le chasteau, ce banc porte 4 piedz de hault, mais à mesure que l'on va plus auant tant du costé du chasteau que de l'autre costé vers la rue il diminue de hauteur en sorte qu'il n'a que 2 pieds dans les extrémitez où la pierre est un peu plus dure que dans les endroits qui ont un plus hault apareil. L'autre carrière est de semblables pierres telles que les eschantillons numérotez ⊹ 29.

Plus hault, sur le chemin qui tourne de Saint-Cloud pour aller à Versailles, sont les carrières de la Poterie et de Fer, dont les ouvertures regardent le chemin de Versailles, les bancs sont semblables aux précédens et la pierre est telle que les eschantillons marquez ⊹ 30.

Au dessus des carrières, il y a deux piedz d'espais de bonne terre et au dessous, jusques au moislon, il y a une fort grande hauteur de terre sablonneuse sans grauier. Les carriers qui trauaillent à la carrière de Mouton le père disent qu'ils peuuent tirer des pierres de plus de 20 piedz de long sans feuilleures.

Du 22 septembre.

125. Carrieres de Montrouge. — L'on a visité les carrières que l'on appelle Montrouge (1) qui sont à main droite en allant de Paris au Bourg la Reyne le long du chemin d'Orléans. Dans celles qui sont à Denis Val on y a veu des pierres de 14 pouces d'apareil net taillé sur la longueur de 4 à 5 piedz.

Tirant vers Baigneux il y a la carrière de Guilbert d'où l'on tire des pierres de 10 à 12 piedz de long sur 3 piedz d'apareil et vn peu plus large.

Dans cette carrière il y a trois bancs presque d'égale hauteur, celuy du milieu est le plus tendre et celui qui est au dessoubs est le plus dur comme l'eschantillon marqué ⊹ 31.

Le mesme Guilbert a encore vne autre carrière vn peu plus proche de Baigneux dont les pierres du hault banc ont 12 à

(1) Les anciennes carrières de Saint-Cloud, *situées au haut du bourg et qui ont leur ouverture du côté de Paris*, forment de vastes cavages qui s'étendent depuis la propriété de M. Pozzo di Borgo jusqu'au château. On reconnaît, en les parcourant, l'exactitude des observations faites par les académiciens sur les variations de hauteur du seul banc exploité de leur temps. Ce banc, que les ouvriers nomment banc royal, est dur, d'un grain fin et égal, mais un peu gras, et doit être tiré en bonne saison; d'après les carriers, il en aurait été employé de grandes quantités aux constructions des Tuileries et de Versailles.

N° 31. *Saint-Cloud (carrière de la compagnie du chemin de fer de Versailles).*

0m.60	Roche.
0m.80	Banc de marne avec blocs solides
0m.45	Banc coquillier.
0m.50	Banc vert (ciel de la carrière.)
0m.20	Coup d'S.
1m.40	Banc royal.
0m.80	Lambourde verte (sol de la carrière).

La compagnie du chemin de fer a repris l'exploitation de ces carrières, dont les galeries étaient séparées par des étaux de 5 mètres et plus d'épaisseur. Le banc royal, dont la hauteur varie de 0m.70 à 0m.20 taillé, est ainsi extrait en recherche. La roche, qui n'en est séparée que par des bancs marneux ayant ensemble 1m.80, et représentant à la fois le banc vert et les bancs francs de Paris, restait autrefois en ciel; elle est aujourd'hui battue en ruine et fournit de la pierre très-dure de 0m.60, qui parait de bonne qualité; elle est bien conservée à la station de Saint-Cloud.

La coupe ci-jointe n° 31 de la masse de Saint-Cloud est prise près de Montretout. P. M.

(1) L'épuisement de la masse et le développement des constructions ont fait disparaître le premier groupe de carrières visitées à Montrouge par les académiciens. Il n'existe plus de ce côté qu'une seule exploitation appartenant à M. Ducluzeau; mais elle communique avec de très-vastes cavages qui s'étendent d'une part sous le parc de Montrouge, et de l'autre vers Arcueil, en passant sous la route d'Orléans; les ateliers actuels étant ouverts dans les bancs anciennement exploités, la coupe ci-contre, prise au bas du puits, en donne une idée exacte. *La pierre de 14 pouces d'apparell, net de la carrière de Denis Val*, devait provenir du banc royal, qui a souvent plus d'épaisseur.

N° 32. *Montrouge (carrière de M. Ducluzeau).*

0m.55	Roche.
0m.20	Petit banc franc.
0m.20	Id.
0m.50	Souchet (ciel de la carrière).
0m.30	Petit banc franc doux.
0m.80	Banc royal.
0m.30	Banc franc dur.
0m.20	Coup d'S.
0m.40	Banc vert (sol de la carrière).

Des sondages pratiqués sur divers points du voisinage ont fait retrouver d'anciens ateliers dont la coupe ne différait pas de la précédente, au dire des carriers expérimentés.

La carrière de Guilbert, et celles qui suivent, appartenaient à la masse de Bagneux, dont on a figuré *Pl.* XIII, sous le numéro 33, une coupe prise dans le puits de M. Lecommandeur, au lieu dit la Fosse Bernette; on y voit l'ancien atelier aujourd'hui abandonné. Des trois bancs exploités, celui du milieu avait le plus d'épaisseur et de dureté; il répond au banc royal des carriers actuels et au *bas appareil* du procès-verbal; le haut banc, qui est notre banc franc grignard, ne donnait probablement que des marches et du

13 pouces d'apareil net taillé et jusques à 13 pi. de long sur 4 pi. de large pareilles à l'eschantillon marqué ✝ 32. Le second banc qu'ils appellent bas apareil a 15 à 17 po. et est tel que l'eschantillon marqué ✝ 33. Le troisième ban a 9 à 10 po., ils le nomment liais et est semblable à l'eschantillon ✝ 34.

Michel Basile a aussy vne carrière dont les pierres du premier banc sont pareilles à l'eschantillon marqué ✝ 35, celle du second marqué ✝ 36 et celle du troisiesme numéroté ✝ 37.

La carrière de Mansion qui est celle d'où l'on tire les pierres pour l'arc de triomphe a trois bancs de mesme qualité que les précédentes, le franc ban est numéroté ✝ 38.

La carrière de Lienard Bondo a aussy trois bancs celui de dessus a 14 ou 15 po. d'apareil et semblable à l'eschantillon ✝ 30. Le second qu'ils nomment bas pareil n'a que dix pouces et est coquilleux tel que le numéro ✝ 40. Le troisiesme ne vault rien, et ne sert qu'à faire des pilliers dans la carrière pour les hagues, les bancs de cette carrière ont plus de hauteur du costé de Montrouge que du costé de Baigneux, le bon banc qui est du costé de Montrouge portant jusqu'à 18 pouces d'apareil.

La carrière d'Imbert Huet est entre les murs de Montrouge et Baigneux, et assez proche de la précédente, elle a aussy trois bancs, le premier porte 22 pouces et n'est bon qu'à faire des marches et du moislon. Les pierres de cette carrière sont un peu coquilleuses, mais résistent à la gelée.

Au dessus des bancs de ces carrières il y a 6 à 7 pi. d'antres pierres, et sur ces pierres est une terre légère meslée de cailloux. Ces carrières ont de profondeur depuis le hault jusques au premier banc 12 thoises ou enuiron. Celles qui sont les plus proches du grand chemin sont les plus profondes.

Présentement on appelle toutes les meilleures pierres de ces carrières *pierre d'Arcüeil* quoy qu'elles soient de l'autre costé du grand chemin à main gauche en allant au Bourg de la Reyne, mais par ce que les carrières de ce costé là sont finies et qu'on n'en tire plus que de celles qui sont vers Baigneux et Montrouge, on nomme d'Arcüeil celles qui sont les meilleures, qui en effet sont très bonnes quand elles sont bien choisies.

---

moellon comme à la *carrière d'Imbert Huet*, qui n'était pas éloignée de celle-ci; enfin le banc inférieur, d'un grain très-fin, pouvait passer pour un liais doux, et c'est en effet le même banc qui donne au fond de Bagneux le liais si renommé de la plaine. Le nouvel atelier exploité en recherche depuis la fin du siècle dernier donne d'excellente roche de Bagneux; celle de la Fosse Bernette porte jusqu'à 0m.55 ou 0m.60, taillée, et peut être considérée comme le type de cette nature de pierre.

Il est important de rappeler que la roche de la plaine, qu'on trouve souvent désignée sous le nom de la roche de la croix d'Arcueil, parce que cette localité en a fourni de très-belle, était laissée en ciel dans les anciennes carrières, et n'a par conséquent jamais été employée dans les anciens édifices; aussi les académiciens de 1678 ne signalent-ils comme pierres de Paris ou des environs que les liais et cliquarts dont on se servait pour les soubassements et souvent aussi en élévation dans les monuments importants, et les hauts bancs ou francs bancs, qui sont, nos bancs francs et bancs royals, les premiers toujours très-bons et bien conservés, les autres de qualités diverses et fréquemment altérés. Enfin, bien qu'ils en fassent à peine mention, il est probable que les lambourdes, liais doux, et autres bancs tendres de Paris, ont été fréquemment employés même dans les monuments publics, et peut-être, ainsi qu'on l'a déjà fait observer, ont-ils été à la première inspection confondus avec les pierres de Saint-Leu et Trossy, dont on parviendrait encore aujourd'hui à les distinguer par un examen attentif.

Toutes les coupes, jointes aux notes précédentes et figurées dans la *Pl.* XIII sont représentées par des échantillons des différents bancs exploités, au moyen desquels on a pu reconstituer en partie la collection très-regrettable qu'avaient formée les académiciens de 1678. P. M.

LES NOTES SUIVANTES

CORRESPONDENT AUX CHIFFRES INSÉRÉS DANS LE RAPPORT DE L'ACADÉMIE.

(1) Cette croyance dans l'influence de la lune est trop tenace et trop populaire pour qu'on la traite légèrement, quels que soient d'ailleurs le peu de fondement qu'elle semble avoir et l'opposition que lui font les hommes de science.

(2) Dans la rue du même nom, 11e arrondissement, quartier de la Sorbonne. Cette église a subi des restaurations fâcheuses, et le portail de Saint-Pierre-aux-Bœufs, qu'on lui a violemment appliqué il y a quelques années, est un fait regrettable.

(3) Je parle plus loin de Saint-Julien-le-Pauvre.

(4) Saint-Étienne-des-Grés figure dans une lettre de donation de Henri Ier, en 1031, comme étant déjà abandonnée. Reconstruite depuis, elle a été supprimée en 1790, et démolie en 1792. Il n'en reste plus qu'un souvenir dans le nom de la rue Saint-Étienne-des-Grès. Cette église fut ainsi nommée parce qu'elle s'élevait sur des degrés (on disait grés pour degrés) ; la supposer d'origine grecque parce que notre rapport écrit *des grecs*, c'est donner de l'importance à l'erreur d'un scribe.

(5) Cette inscription se voit encore à gauche de la petite porte, Sur cette église, voyez Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. Ier, et les ouvrages sur Paris, particulièrement l'excellent *Dictionnaire des rues de Paris*, par MM. Lazare.

(6) Situés en face de la rue des Grés, ce couvent et son église ont été détruits. C'est à eux que la rue Saint-Jacques doit son nom.

(7) Ces anciens restes ont reparu lors de l'ouverture de la rue.

(8) Ce vaste couvent est détruit, l'espace qu'il occupait et sa belle pépinière furent réunis, en 1793, aux jardins du Luxembourg.

(9) Cette église est détruite, mais il reste quelque chose de la crypte.

(0) Au collége des Bernardins de la rue de Pontoise s'ajouta l'église dont il est fait ici mention. Les bâtiments ont été en partie affectés à une caserne de pompiers ; l'église est détruite.

(11) Le cardinal Curti.

(12) Est-ce le même bâtiment que l'hôtel Torpane, dont les débris ont été recueillis à l'école des Beaux-Arts? Germain Brice en dit quelques mots sans avoir l'air d'en faire grand cas. (T. II, p. 431, édition de 1725.)

(13) Nicolo dell'Abbate, le peintre de François Ier. Voyez *La renaissance des arts à la cour de France*, pour le détail des travaux qu'il dirigea à Fontainebleau et ailleurs.

(14) Ces croix n'existent plus, tous les historiens en parlent. Voici comment s'exprime Félibien: « Le roy Philippe porta sur

ses épaules les ossemens du roy son père. C'est dans les endroits où il se reposa qu'on a depuis élevé ces belles croix qui sont le long du chemin de Paris à Saint-Denys, afin de consacrer par ce monument public une action si mémorable. » (p. 249.)

(15) J'ai donné quelques articles des dépenses faites pour cette somptueuse construction, dans l'ouvrage intitulé : *La renaissance des arts à la cour de France.* La chappele des Valois a été entièrement détruite sous la Régence. Quelques-uns des monuments funéraires qui l'ornaient ont trouvé un refuge dans l'église, et ses colonnes ont servi à composer une fabrique dans le jardin de Monceaux à Paris.

(16) Cette malheureuse église a subi depuis cinquante ans de scandaleuses mutilations, conséquences inévitables de restaurations insensées. Elle se repose aujourd'hui entourée des soins de M. Viollet-Le-Duc. Dieu veuille que l'homme de l'art n'ait pas été appelé trop tard. Pour tout ce qui concerne Saint-Denis, voyez la monographie récemment publiée par M. le baron de Guilhermy (Paris, Didron, in-12, 1848). Des recherches approfondies, des renseignements précis, des descriptions exactes, font de cette monographie un modèle de ces sortes de guides du voyageur.

(17) Il s'agit de la forme développée et primitive de cette fontaine, lorsqu'elle était plaquée contre les construtions, à l'angle de la rue Saint-Denis et de la rue aux Fers.

(18) Le Jeu de Paume était à peu près dans l'emplacement de la pompe qu'on voit au centre de la cour du Louvre, et la porte du Levant était à côté. On sait que cette cour resta jusqu'au XVIIIe siècle encombré par les masures.

(19) Les architectes, membres de l'Académie, avaient pris des échantillons de toutes les pierres, le rapporteur les avait numérotés, et c'est à cette collection, aujourd'hui perdue, que se réfèrent les renvois et les chiffres.

(20) Ce palais étendait ses bâtiments sur une partie des terrains que la colonnade du Louvre envahit en 1651. Ce qu'il en restait, et ce que les commissaires examinèrent, occupait le terre-plein de la colonnade du côté de la rivière.

(21) Cette statue décorait une fontaine. Quant au parvis, il a été très-agrandi. On trouvera, dans la Statistique monumentale de Paris, le plan des bâtiments que les fouilles récentes ont mis à jour. Leur disposition et leur hauteur ont prouvé que le portail de Notre-Dame ne s'élevait pas sur les degrés figurés dans les anciennes gravures.

(22) Il ne subsiste de ce cloître que le nom de la rue du Cloître-Notre-Dame.

(23) Un passage pour les piétons la séparait de l'église Notre-Dame, et cette circonstance lui a fait donner ce nom. Elle a été détruite, ainsi que Saint-Étienne et Saint-Jean-le-Rond, mais cette dernière église en 1813 seulement.

(24) Voyez l'inscription qui s'est conservée ; elle a été publiée dans la description de la cathédrale, et dans les ouvrages sur Paris.

(25) Je renvoie à la notice de M. Alex. Dusommerard, qui a sauvé cet édifice de la destruction, et, après l'avoir sauvé, l'a bien décrit. Il est vrai qu'en l'année 1833, M. Albert Lenoir exposait déjà au salon du Louvre un projet de musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny, projet dont mon père fit, cette année même, l'éloge devant l'Académie des inscriptions ; mais il ne suffit pas d'émettre une bonne idée, et avec du talent de la démontrer féconde, il faut encore la faire marcher et forcer les incrédules à la toucher du doigt. Ce mérite appartient à l'excellent M. Alex. Dusommerard.

(26) C'était un oratoire bâti auprès de Notre-Dame, ainsi que Saint-Etienne et Saint-Denis-du-Pas. Il a été démoli en 1790.

(27) Cette église était située sur l'emplacement des bâtiments occupés aujourd'hui par l'administration de l'Hôtel-Dieu, près du parvis Notre-Dame. Elle a été détruite en 1747. Son nom lui vient du miracle de guérison opéré par la châsse de sainte Geneviève sur les habitants atteints du *mal des ardents.*

(28) « Nicolas Flamel est représenté, à genoux, à côté du portail de cette église, dans une niche. » (Sauval, t. I, p. 183.) Sur les autres monuments de Flamel et de sa femme, au cimetière des Innocents et contre l'église de Saint-Jacques, où ils avaient leur tombeau, voyez les historiens de Paris.

(29) Elle a été démolie pour agrandir la place, lors du sacre de l'empereur Napoléon.

(30) C'est aujourd'hui le Conservatoire des arts et métiers. M. Vaudoyer est chargé d'une restauration complète, les fonds sont votés.

(31) Sur ce palais et sur cette erreur, voyez Sauval, t. II, p. 6.

(32) M. Vaudoyer en a retrouvé des fragments.

(33) Cette nef a été transformée en bibliothèque par M. Vaudoyer, avec tous les soins qu'exigeaient le respect d'un monument ancien et les convenances d'une destination nouvelle.

(34) Deux de ces tourelles existent encore. L'une, qui était précisément à l'angle de l'enceinte, et plus grande que les autres, sert de réservoir à la fontaine située à l'angle de la rue de Vert-Bois et de la rue Saint-Martin ; l'autre, placée dans l'intérieur du Conservatoire, est de moindre dimension, mais très-bien conservée ; elle sera respectée dans la restauration générale des bâtiments du Conservatoire.

(35) Il ne reste rien de ce bâtiment, qui était situé sur la rivière, et défendait le petit pont.

(36) Cette église est bâtie sur la rive gauche de la Seine : elle est comprise dans l'enceinte des bâtiments de l'Hôtel-Dieu. C'est la plus curieuse et la plus négligée des églises de Paris. La nef est en partie détruite.

(37) Ce bâtiment a presque entièrement disparu, il en reste quelque chose sur la rue du Fouarre.

(38) Ce qui reste des bâtiments du cloître est occupé par le collége de Henri IV. L'église est entièrement démolie, elle était contiguë à l'église Saint-Étienne-du-Mont.

(39) J'en ai parlé plus haut. Cette église est détruite.

(40) Il ne reste plus rien de ces bâtiments et de cette église. Les développements pris par la halle aux vins et le percement des rues à l'entour ont tout envahi. Une petite tour restait à l'angle de deux rues, elle a fait place à la nouvelle fontaine Cuvier.

(41) Ruinée et dépouillée de ses tombeaux en 1792, cette église a été complétement démolie en 1847 pour faire place à la caserne de la garde municipale. La statue de Charles V, qui ornait la porte d'entrée, est devenue, comme on sait, depuis vingt ans, le modèle de toutes les figures de saint Louis. Une commission fut instituée pour surveiller les fouilles pratiquées dans le sol à la suite des démolitions. Nous retrouvâmes les os et l'inscription du tombeau de la duchesse de Bedfort, sœur de Philippe le Bon, dont nous avons la statue au Louvre. (Pour la quittance de

l'artiste, voyez les ducs de Bourgogne, n° 4016.) Les fouilles terminées, nous décidâmes que l'inscription serait envoyée au musée de l'hôtel Cluny, et les ossements à Dijon. On ne trouve rien de plus remarquable.

(42) Cette église a été construite en 1650. L'hospice des Enfants-Trouvés y fut transféré en 1800, et y est encore établi.

(43) L'église est bien conservée, le prieuré est remarquable de solidité.

(44) Dans ces mémoires si précieux, intitulés : *De rebus in sua administratione gestis*, publiés par Duchesne (Paris, in-8, 1648).

(45) Il ne reste de cette église que quelques pans de mur.

(46) Saint-Germain-des-Prés, fondé au vie siècle par Childebert, est resté, après toutes ses reconstructions, l'une des plus anciennes et la plus connue des églises de Paris. Les bâtiments de l'abbaye ont été détruits en 1790, et des rues se sont ouvertes sur leur emplacement. Je renvoie à ses historiens, aux anciens plans de Paris, et à la Statistique de Paris, publiée par M. Alb. Lenoir.

(47) Cette date ne répond pas à l'âge du portail, mais on peut l'accepter pour une partie de la tour.

(48) Cette église fut appelée dans l'origine Nostre-Dame-des-Bois. Reconstruite au xiiie siècle, elle devint célèbre par ses précieuses reliques; on la vendit et elle fut détruite en 1792.

(49) Inutile de résumer les documents que nous possédons sur l'histoire de cet édifice. J'en ai fait usage ailleurs. Je renvoie à l'ouvrage dans lequel M. Le Roux de Lincy les a réunis.

(50) On commença la reconstruction de cette église en 1212, et elle fut achevée en 1420. Louis XIII posa la première pierre du portail le 24 juillet 1616, et Jacques de Brosse en fut l'architecte. Il faut se reporter aux vicissitudes de l'art pour comprendre le succès de ce morceau d'architecture. Voltaire disait : *C'est un chef-d'œuvre auquel il ne manque qu'une place pour contenir ses admirateurs.* La place vient d'y être ajoutée, ce seront peut-être les admirateurs qui manqueront.

(51) C'est aujourd'hui l'église Saint-Louis et Saint-Paul de la rue Saint-Antoine. Les jésuites la firent construire en 1627, et le cardinal de Richelieu se chargea de la dépense du portail. Elle fut terminée et consacrée en 1641.

(52) Cette église est détruite, et le temple ne sera bientôt plus qu'un grand et lugubre souvenir historique.

(53) La tour seule est conservée. La ville a renoncé à la louer aux industriels et à en faire, comme on le lui a proposé, un réservoir d'eau et un fanal électrique. Elle s'occupe de la restaurer et de l'entourer d'une place plus vaste. Le projet n'en a pas encore été communiqué à la commission des monuments historiques.

(54) Cette chapelle est détruite.

(55) Il ne reste rien de ce prétoire.

(56) Ce n'est pas dans une note qu'il convient de parler de cet admirable édifice qui est, avec l'ancien Louvre, le plus beau et le plus curieux spécimen de l'architecture française à l'époque de la renaissance. Occupé sous l'Empire par l'institution de la Légion d'honneur, il a subi de graves mutilations ; faisons de vœux pour que, rendu aujourd'hui à cette même destination, il soit mieux traité. La commission des monuments historiques ne s'est pas fait faute de donner d'excellents conseils.

(57) Ces vitraux, si précieux, avaient été démontés en 1792 et transportés, par les soins de M. Alex. Lenoir, au Musée des Petits-Augustins. En 1816, ils furent rendus au prince de Condé, qui les plaça dans les fenêtres de la chapelle du château de Chantilly, où on les voit encore. Ils sont de la même main que les vitraux des églises d'Écouen et de Montmorency.

(58) Qui n'a pas vu ces carreaux émaillés qu'on attribue sans raison à Bernard Palissy, et qui sont de la fabrique de Rouen, ainsi que le prouve une signature donnée par Alexandre Lenoir, et une autre signature trouvée récemment par l'architecte d'Écouen, sur des carreaux retirés des démolitions. Cette circonstance toute nouvelle et la question en elle-même ne peuvent être discutées ici.

(59) Ces vitraux, qui ne méritent pas toute leur réputation, sont conservés. Le duc d'Aumale a fait disposer à Chantilly une galerie où ils se voient à leur avantage. Comme les vitraux de la chapelle, ils ont fait le voyage de Paris en 1792, et ont été rendus au prince de Condé, propriétaire du château d'Écouen, en 1816.

(60) Voyez la note au bas de la page 237.

(61) Ce palais aurait dû s'appeler le palais Médicis, mais on lui donna le nom du domaine sur lequel la reine le fit bâtir par Jacques de Brosse, en 1612.

(62) On peut voir dans l'ouvrage de Blondel, et dans les mémoires du temps, l'histoire de l'extraction et l'emploi de ces grandes pierres. En son temps, ce fut un événement.

(63) Il ne reste de l'ancien château que la terrasse sur laquelle il était assis.

(64) Cette grotte a été détruite après avoir fait pendant deux siècles l'admiration des connaisseurs.

(65) Elle est abandonnée.

(66) Cette église est bien conservée et sert encore au culte. Les architectes académiciens l'attribuaient avec d'autant plus de raison à Philibert Delorme, que la sculpture semble sortie des mains de Jean Goujon encore jeune, et l'on sait que ces deux grands artistes travaillaient ensemble dès 1538.

(67) Une abside romane avec pourtour, chose assez rare, forme le chœur, qui n'a aucun rapport possible avec la domination des Anglais dans cette province.

(68) J'ai publié dans la revue intitulée *l'Art en Province*, année 1850, page 2 et suivantes, des extraits des registres des comptes des cardinaux d'Amboise. M. Deville, chargé par le ministre de l'instruction publique de faire un travail complet sur le château de Gaillon, vient de publier ces mêmes comptes *in extenso*. C'est à son ouvrage qu'on devra recourir. Mes extraits étaient faits de longue date, pour servir à l'appui de mes recherches sur la renaissance des arts à la cour de France. J'ai dû élaguer tout ce qui ne contribuait pas essentiellement à fortifier cette démonstration, si importante pour moi : que la renaissance des arts en France est française et antérieure à l'arrivée des grands artistes italiens.

Comme annotation au mémoire des architectes, membres de l'Académie, il suffira de dire : 1° que la reconstruction ou la véritable construction du château de Gaillon commença en 1502, et n'était pas terminée en 1510, puisque le cardinal Georges II continua les travaux; 2° qu'il ne s'est conservé que la chapelle basse et quelques murs, restes insuffisants pour donner une idée de la magnificence de cette somptueuse demeure, mais bien suffisants s'ils doivent s'harmoniser avec la destination nouvelle qu'elle a reçue depuis 1812. C'est une prison.

Les débris du château de Gaillon sont disséminés un peu par-

tout; le plus important est le portique qui s'élève aujourd'hui au milieu de la grande cour de l'école des Beaux-Arts. Mais l'élégance de ce morceau d'architecture appartient moins à Pierre Fain, l'architecte du cardinal, qu'à M. Duban, le grand artiste, qui le disposa dans cette forme toute nouvelle. Dans l'origine, c'était un p'acage élevé contre un massif de constructions qui formait entrée. Ces arcades, où le jour se joue, étaient de sombres fenêtres d'appartement; celle du milieu, où une vasque dessine sur l'azur du ciel son élégante silhouette, était remplie par un assez lourd écusson d'armoiries soutenu par deux anges.

(69) Cette description est d'autant plus intéressante qu'il était impossible, sans l'avoir lue, de déterminer la place exacte qu'avaient occupée ces deux statues.

(70) Il y avait au château de Gaillon deux fontaines. L'une, grandiose, magnifiquement ornée, était placée au centre de la cour et fut détruite et 1757, faute de quelques fonds pour la réparer. C'était un présent de la république de Venise; il ne nous en reste qu'un dessin dans l'ouvrage de Du Cerceau. Le mémoire de l'Académie parle de cette fontaine. L'autre, qui ornait le jardin, s'est réfugiée dans le musée du Louvre, sauf toutefois la vasque inférieure qui est détruite.

(71) C'est la statue de Demugiano, datée de 1508 et qui est exposée au Louvre, dans la salle de Michel Colomb. Le roi Louis-Philippe lui a fait ajouter des jambes pour la placer debout à Versailles. Elle n'est pas de marbre, mais d'albâtre, et la tête a été refaite en 1796, d'après la statue du tombeau de Saint-Denis.

(72) Par son testament, daté de 1509, le cardinal George Ier d'Amboise pourvoit à l'achèvement de sa chapelle, qui fut en effet terminée en 1510.

(73) Ces stalles et boiseries sculptées ont été recueillies par M. Alex. Lenoir et employées par M. Debret, dans la chapelle du bas-côté de droite de l'église de Saint-Denis.

(74) C'est la maison blanche si souvent mentionnée dans les comptes de Gaillon, et qui fut transformée, vers 1552, par le cardinal de Bourbon, en même temps qu'elle reçut le nom de Parnasse de Gaillon.

(75) La Chartreuse de Gaillon fut construite en 1572 par Charles de Bourbon, et fut détruite par un incendie le 9 août 1696. Les dépendances ont disparu presque entièrement, ce qu'il en reste appartient à M. Etise, architecte.

(76) Cette église a des parties anciennes et des parties comparativement modernes. La sculpture d'ornementation de ces dernières est très-fouillée et très-endommagée.

(77) Les tours ont été détruites par l'ingénieur Blancvillain, il y a environ quarante-cinq ans, lors de la restauration de ce pont.

(78) L'église est entièrement rasée, les bâtiments claustraux sont conservés, et ils appartiennent à M. Charles Martin. Les tombes ont été envoyées à Rouen et à Évreux.

(79) L'histoire de Saint-Ouen a été faite par tous les érudits qui se sont occupés des monuments de Rouen, il suffit de renvoyer à leurs précieuses recherches, tout nouvellement complétées par MM. Léopold Delisle et S. Quicherat (Bibliothèque de l'école des Chartes, année 1852, p. 464). La tradition dit que l'église fut bâtie de pierre de Behorel, carrière située sous la montagne des Sapins, à une demi-lieue au nord de la ville, et qui appartenait aux religieux. On a trouvé dans cette carrière des meneaux gothiques sculptés et non employés. Je dois ce renseignement à M. Le Prevost, membre de l'Institut.

(80) Cette expression revient souvent dans le mémoire de l'Académie. Employée dans la description de l'église de Saint-Ouen, elle ne peut désigner le style de la renaissance, elle doit s'appliquer au gothique fleuri, qui marque en effet dans les parties hautes.

(81) L'hôtel de ville, bâtiment moderne, et son jardin, occupent l'emplacement de ce monastère.

(82) Les architectes du roi, et surtout Félibien, leur secrétaire, s'acquittaient en conscience de leur mission, puisqu'ils consultaient même les documents historiques. Ces *comptes* de la maison sont ceux dont j'ai parlé dans la note 68, et dont j'ai publié un résumé dans mes recherches intitulées : *La renaissance des arts à la cour de France*, et dans la revue : *L'Art en province*, année 1850, p. 2. M. Deville les a depuis publiés *in extenso* dans la Collection des documents inédits.

(83) Cette vieille tour est l'extrémité du transept d'une église romane du XIe ou du XIIe siècle. On la voit encore, et ses magnifiques restes, se dessinant au milieu de la verdure des arbres, font l'effet le plus saisissant.

(84) Elle est détruite, son presbytère a été démoli dernièrement.

(85) Transformée en salpétrière, cette église s'est écroulée vers 1800.

(86) Le palais de justice restauré et complété par M. Grégoire, architecte d'un grand talent, l'auteur de la façade de Saint-Ouen.

(87) L'ancien pont, dont les piles ont été arrachées à l'époque de la construction du pont suspendu.

(88) La tour de Saint-Romain, à gauche, en regardant la façade.

(89) On reconnaît dans ces observations l'expérience des hommes de l'art, et ces observations seraient encore aujourd'hui très-fondées.

(90) Cette église s'élevait près la rue Nationale; elle est détruite.

(91) L'hôtel de Bourgtheroulde, à Rouen. L'entrevue du camp du Drap-d'Or fait la réputation et sera la défense de cette curieuse habitation. MM. Le Prevost et Barabé ont trouvé sur son fondateur et sa famille d'intéressants renseignements. L'hôtel et les bas-reliefs ont été publiés dans la *France pittoresque* de M. Taylor, et dans une foule d'ouvrages.

(92) Cette fontaine était, en effet, sur l'emplacement du bûcher, mais on l'a reconstruite au milieu de la place.

(93) Tourelle en encorbellement qui se voyait au coin de la place. Elle s'est écroulée. La tradition de l'emprisonnement de Jeanne d'Arc dans cette tour n'est fondée que sur la proximité du bûcher. Il est probable que l'illustre prisonnière était gardée dans le château.

(94) Sur cette magnifique église et sur les restes de l'abbaye, voyez l'ouvrage de M. Deville.

(95) Cette habitation, construite au XVIIIe siècle, à une demi-lieue de Saint-Georges, a été rasée.

(96) L'éloge des vitraux de Saint-Godard leur est dû, et n'a rien d'exagéré.

(97) Cette tour subsiste entre la rue Morand et le boulevard, on croit qu'elle a fait partie du château de Philippe-Auguste.

(98) Aujourd'hui le collége.

(99) Cet ancien édifice est du XIe siècle tout au plus.

(100) L'histoire de ce château est à faire. M. de Caraman, auquel il appartient aujourd'hui, en réunit les éléments avec un soin pieux et un zèle infatigable. De son ancienne splendeur il reste : 1 les admirables bâtiments qui forment l'entrée et dont la commission des monuments historiques entreprend la restauration aux frais de l'État, afin d'assurer à tout jamais la conservation d'un modèle si précieux; 2° la chapelle du château dont M. Caristie a composé et construit la façade, restauration faite aux frais de M. de Caraman, et qui représente une dépense de près de 40,000 francs. Tout cela, debout et bien entretenu, est complet et donne une grande idée du talent et du goût de Philibert Delorme. Il y a bien encore la chapelle sépulcrale, des portions de bâtiments, de soubassements et de pavages, et tout un ensemble qui fait du château d'Anet un monument digne de son époque. De ses débris portés au dehors, le plus important comme architecture est à l'école des Beaux-Arts, c'est le portique ; comme sculpture, ce sont : 1° le bas-relief de bronze de la porte d'entrée, par Benvenuto Cellini ; 2° le groupe de la fameuse Diane entourée de son cerf et de ses chiens, par Jean Goujon, tous les deux dans les salles du Louvre.

(101) La chapelle du château, dont la voûte est sculptée par Jean Goujon.

(102) Ces sculptures sont en partie à Anet, en partie à l'école des Beaux-Arts, et un peu partout.

(103) Il ne reste de cette galerie que les soubassements et le riche dallage.

(104) Ce bâtiment est détruit.

(105) Elle est bien conservée, mais elle ne sert plus au culte. C'est la chapelle sépulcrale que Diane de Poitiers s'était fait construire.

(106) Par la succession Penthièvre, le château d'Anet appartenait à la famille d'Orléans. On lui rendit en 1816 ce monument, que M. Alex. Lenoir avait placé dans le Musée des Petits-Augustins. On le voit depuis cette époque dans une chapelle du château de Neuilly, et il faut espérer qu'il trouvera un dernier refuge dans le musée du Louvre.

(107) C'est l'église du bourg d'Anet, une construction du XIVe siècle dans ses parties anciennes, et complétement transformée au XVIe. M. Ad. de Caraman et M. Henry en ont dessiné et publié des vues pittoresques, très-exactes.

(108) Probablement un dessin joint au mémoire, mais qui en a été distrait.

(109) On trouvera dans le second volume de mes *Recherches sur les arts au* XVIe *siècle*, l'histoire de ce château depuis sa fondation jusqu'à sa ruine, qui a précédé les dévastations de 1792. Les *figures émaillées* dont il est ici question n'étaient pas de Bernard Palissy, mais de Girolamo della Robbia, qui était venu mettre au service de François Ier les procédés ingénieux de sa famille, et ce qui restait de ses traditions.

Comte Léon de Laborde.

ERRATA.

Nous donnons ici la rectification de quelques erreurs typographiques qui se sont glissées dans la première partie du *Rapport de l'Académie royale d'architecture*.

Col. 199, supprimer les 4e, 5e et 6e lignes. Car c'est à Pierre Bullet, et non à Mignard, qu'appartient le faible honneur d'avoir élevé en 1674 la porte Saint-Martin.

Col. 204, lig. 2, *au lieu de* : on trouvera les notes, *lisez :* on trouvera ses notes, etc.

Col. 204, lig. 3, *au lieu de :* voici les observations, *lisez :* voici ses observations.

Col. 205, lig. 7, *au lieu de :* monasse, *lisez :* manse.

Col. 205, lig. 41, *au lieu de :* roche de Bayeux, *lisez :* roche de Bagneux.

Col. 206, lig. 2, *au lieu de :* bassin, *lisez :* bahut.
— 206, — 32, — les congèle, *lisez :* se congèle.
— 207, — 2, — de Troissy, *lisez :* de Trossy.
— 207, — 28, — Mause, *lisez :* Manse.
— 207, — 34, — la roche de Farget, *lisez :* la roche de Forget.

Col. 225, 1re ligne des notes, *au lieu de :* cette coupe paraît, *lisez :* cette visite paraît.

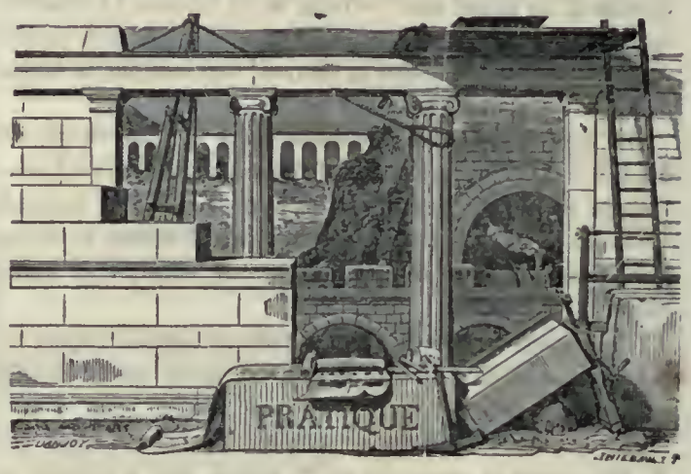

ESSAIS SUR L'ORIGINE ET LES DÉVELOPPEMENTS

DE L'ART DE BATIR EN FRANCE

DEPUIS LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN JUSQU'AU XVIe SIÈCLE.

(Suite. — Voy. *col.* 35, 74, 134 et 242.)

CHAPITRE III.

Comme il arrive toujours lorsque l'on a reconnu les inconvénients d'une méthode, on se jette dans l'extrême opposé. Quand il fut bien avéré que les constructions dans lesquelles le bois jouait un grand rôle ne pouvaient offrir des garanties suffisantes contre le feu ou les intempéries d'un climat variable ; quand presque toutes les anciennes églises eurent été détruites plusieurs fois par l'incendie, et qu'une civilisation plus avancée eut fait reconnaître tous les inconvénients attachés aux charpentes de bois qui garantissaient d'une manière insuffisante la foule des fidèles contre le vent, l'humidité ou la chaleur, on s'attacha avec une sorte de passion à élever des édifices entièrement voûtés, et dans certaines contrées même l'emploi du bois parut interdit. C'est dans le centre de la France et dans l'ouest que l'on voit élever dès le commencement du XIe siècle des

monuments voûtés. La construction byzantine, importée dans le Limousin et le Périgord, aida puissamment les constructeurs à résoudre ce problème, et sans copier le plan grec de Saint-Front, en conservant même le plan de la basilique latine, les architectes surent profiter de cette importation étrangère. Toutefois (et c'est là où commence à paraître le génie particulier aux populations occidentales) on voit poindre dans ces premières bâtisses cet esprit d'analyse, ce besoin de se *rendre compte* de la construction, de la *décomposer* et d'en faire voir tous les procédés, qui devaient conduire si loin et aboutir à ce système dont le XIIIe siècle donne la dernière et la plus rigoureuse application. Et ce n'est pas sans dessein que nous faisons cette remarque, car cet esprit particulier aux races occidentales est encore celui qui nous dirige aujourd'hui, malgré de trop longues et de trop fréquentes déviations. La bâtisse romaine est un corps que l'on habille avec plus ou moins de goût, plus ou moins de luxe, mais le corps et l'habit sont le plus souvent deux parties qui n'ont entre elles que bien peu de rapports. On admettra, par exemple, qu'une fois les Thermes de Caracalla élevés, on a pu y jeter des escouades de marbriers, de stucateurs, de peintres, etc., pour les décorer; cette observation serait applicable même au Panthéon, monument d'une meilleure époque. Du Xe au XIIe siècle, cette méthode de procéder se perd tous les jours pour s'effacer complètement. La décoration et la construction se mêlent peu à peu et finissent par ne plus faire qu'un tout; le corps naît et grandit avec son vêtement, et il n'en peut porter un autre. Au XIIe siècle, l'architecte devait tout prévoir dès la fondation de son monument; car chaque pierre a sa fonction comme solidité et comme décoration. Une armée romaine pouvait élever un monument jusqu'au faîte, puis l'œuvre achevée, habitable, appeler des artistes pour la revêtir plus ou moins richement. Ce n'était pas ainsi que procédaient les constructeurs avant que l'art de bâtir sortît du chaos pendant le XIe siècle; nous l'avons dit plus haut, l'esclavage aboli, et la féodalité établie, l'*individu* prenait une part de responsabilité. Chacun, dans ce nouveau corps civil qui se constituait, voulait avoir sa fonction, marquer sa place, faire paraître sa *personnalité;* c'était, il faut en convenir, plutôt un instinct qu'un calcul, mais enfin c'était la tendance de l'esprit moderne : il est impossible de ne pas en tenir compte, car cette tendance avait une influence sur tout ce qui était production, soit dans les arts, soit dans les sciences, soit dans l'industrie.

Ainsi, pour faire bien comprendre l'importance de ce que nous avançons ici, si nous examinons un monument du XIe siècle, déjà nous voyons sur les pierres des marques de tâcherons; chaque morceau de pierre taillée est l'œuvre d'un homme, il le signe afin qu'on le retrouve, qu'on le refuse s'il est mal dressé, qu'on le lui paie s'il est convenable. Tous les chapiteaux d'un même édifice, tous les ornements sont différents, quelquefois même ces sculptures sont signées, un tel *me fecit*. Chaque pierre est taillée sur le chantier, avant la pose, elle est la propriété, l'œuvre de chaque ouvrier : il y attache son amour-propre, il veut que son chapiteau soit plus riche que celui de son compagnon; et s'il suit un ordre uniforme, s'il reste dans des limites qui lui sont tracées, s'il a l'instinct de l'unité qui doit régner dans toutes les parties du monument, il n'abandonne pas cependant son *moi*. Et chose étrange, quand on considère l'art au point de vue où notre fausse éducation nous place, le maître de l'œuvre, l'architecte enfin, respecte toutes ces expressions individuelles du moment qu'elles remplissent la place qui leur est assignée; non-seulement il les respecte, mais il en profite. Nous laissons à d'autres le soin de décider s'il convient mieux qu'un monument ait toutes ses colonnes ornées de chapiteaux identiques, ses frises couvertes de guirlandes qui semblent coulées dans un même moule; nous voulons seulement constater ce fait immense, fait qui dérive d'une civilisation entièrement opposée à la civilisation antique : à savoir, que dans l'architecture antique, surtout l'architecture romaine, l'homme disparaît, il n'est qu'une main, il n'a pas de nom; tandis que dans l'architecture du moyen âge, dès qu'il se dépouille de la tradition romaine, l'homme est vivant et pensant partout, s'il se soumet à une discipline générale, il conserve la propriété de son œuvre, il en prend la responsabilité, ne fût-il qu'un simple tailleur de pierres. Cela n'est-il pas logique d'ailleurs? en pouvait-il être autrement du moment que l'esclavage était aboli, et que le christianisme avait émis ce principe : *Vous serez récompensé selon vos œuvres;* du moment qu'il avait proclamé l'inviolabilité de la conscience, la suprématie de l'intelligence sur la matière?

Si cette indépendance morale de l'*individu* eût existé sous la constitution civile de l'empire romain, l'ordre social n'eût pu se maintenir pendant vingt-quatre heures, tandis que le régime de la féodalité, au contraire, ne pouvait durer qu'à la condition de laisser une certaine latitude au libre arbitre de chacun. La féodalité eut pour résultat presque immédiat de provoquer ces grandes associations des communes, qui s'établissent en France en même temps que l'architecture se développe. Si sauvage ou si primitif que soit un état social, du moment qu'une force le constitue, il s'élève immédiatement une force opposée qui lui fait contre-poids. La féodalité, abstraitement parlant, est un gouvernement intolérable, mais la féodalité établit l'antagonisme, le besoin et l'habitude de lutter chaque jour : car des populations élevées dans ce milieu devait être singulièrement aptes à vaincre toutes les difficultés, à les surmonter, à se constituer en corps, à développer tous les moyens dont elles pouvaient disposer, en ne comptant que sur elles-mêmes. Nous avons le tort de vouloir juger les productions de ces temps et les productions des civilisations antiques au même point de vue; nous avons voulu comparer des arts qui sont l'expression de civilisations diamétralement opposées. Avant de décider si l'architecture romaine l'emporte sur l'architecture du moyen âge, il faudrait décider laquelle des deux organisations civiles est la meilleure; bien mieux, il faudrait supposer qu'elles n'ont jamais existé ni l'une ni l'autre, et que les arts ne sont

pas simplement l'expression des civilisations au milieu desquelles ils sont nés, mais des fantaisies produites par le hasard, que l'on peut juger d'une manière absolue, sans tenir compte des temps, des besoins, des influences, des tendances. Il faut, à notre avis, voir les choses de plus haut, si nous voulons sortir de la confusion. Lorsque nous aurons prouvé qu'Aristote est supérieur à saint Thomas d'Aquin, et que le Parthénon est fort au-dessus de la cathédrale de Paris, aurons-nous pour cela empêché saint Thomas d'Aquin d'avoir écrit la *Somme ?* aurons-nous réduit à néant la cathédrale de Paris? Non, certes, car il n'est pas donné à l'homme d'oublier à volonté ce qu'il sait, ce qu'il a vu; ce qu'il a fait laisse une trace indélébile, chacun de ses pas compte, que ses pieds se soient imprimés dans la poussière ou dans la boue. Il faut donc admettre le passé, ne jamais le renier, quel qu'il soit; nous dirons même que l'on doit et que l'on peut toujours s'en servir. L'illusion de la renaissance et des temps qui l'on suivie, ça été de croire qu'on pouvait biffer impunément sept ou huit siècles; malgré tout le génie développé à cette époque de la civilisation moderne, cela nous a menés droit à l'anarchie en politique peut-être, dans les arts certainement. Cela nous a menés à une réaction qui, si nous étions dans un siècle moins éclairé, et si l'on en croyait quelques esprits étroits, ne tendrait à rien moins qu'à biffer l'antiquité par mesure de représailles.

Que penserait-on d'un homme qui, lisant l'histoire de la Révolution française, s'arrêterait à la prise de la Bastille, et jetterait son livre au feu, en donnant pour raison que ce qui a suivi ce fait n'est que désordre et confusion ? Pourrait-on confier à cet homme une fonction quelconque dans notre administration ? Pourrait-on supposer qu'il connaît nos lois, nos mœurs, nos besoins, qu'il est en état de participer à la vie civile de notre temps? Non, on le regarderait comme un fou, qu'il faut laisser dans son coin, hors d'état de gérer sa fortune, de défendre ses intérêts les plus minimes, d'élever ses enfants. Pourquoi donc alors admettre dans l'étude des arts ce qui nous semblerait si absurde dans l'étude de la vie civile de notre pays? Pourquoi, dans notre école officielle d'architecture, brûler toutes les pages de notre histoire de Constantin à François Ier? On s'est moqué du Père Loriquet qui passait dans son histoire de France le règne de Napoléon, et voilà trois cents ans que des Pères Loriquet effacent de notre enseignement d'architecture huit ou neuf siècles? Et pas une voix ne s'élèverait pour réclamer contre cet oubli volontaire!

Nous demandons pardon à nos lecteurs de nous laisser ainsi entraîner dans cette longue digression, mais c'est que véritablement le temps est venu où il faut faire la lumière partout dans les arts. Nous savons que ces exclusions, que ces rancunes surannées contre toute une série de faits d'une importance sans égale, n'ont plus de prise sur l'opinion; mais si la volonté de savoir est générale, les moyens d'apprendre manquent, et l'on est en droit de s'étonner qu'aujourd'hui, à Paris, au centre du pays le plus riche en monuments du moyen-âge, l'enseignement officiel ne se soit pas encore aperçu qu'ils existent, et que leur étude doit entrer pour une part dans l'éducation de la jeunesse. Et ce que nous demandons ce n'est pas l'enseignement de la forme, les monuments sont là, il n'est besoin que de les regarder; c'est l'analyse du principe qui découle si logiquement de notre civilisation et de notre caractère national.

Il nous importe peu que l'on produise des *apparences* de voûtes d'arêtes du XIIIe siècle, si cette apparence cache une construction en désaccord avec ces formes. Mensonge pour mensonge, autant vaut continuer à faire des plates-bandes de pierre soutenues par des armatures de fer, ou des poitrails de bois recouverts de plâtre, ou des voûtes hourdées sur laitis, et toutes ces tromperies vulgaires qui dégradent le goût du public et font de l'art de l'architecture une sorte de tricherie dont personne n'est la dupe. Ne nous faisons pas illusion, si l'art de l'architecture, ou plutôt si les architectes aujourd'hui trouvent tant de détracteurs, s'ils sont comme frappés d'ostracisme; si peu à peu les particuliers, d'une part, s'adressent à des entrepreneurs, et le gouvernement, d'autre part, se livre aux ingénieurs, cela tient en grande partie à notre fausse et insuffisante éducation première qui nous fait errer dans des espaces imaginaires, pendant qu'autour de nous les hommes qui se disent *pratiques*, *positifs*, gagnent du terrain et profitent de notre isolement pour effacer les dernières traces de goût vivantes encore chez nous. Nous n'en sommes plus au temps où l'école d'architecture pouvait dire : « Faites du romain (n'importe lequel : car on n'y mettait pas tant de finesse, et l'on vous laissait libre de mêler toutes les époques, tous les genres de construction) « ou votre carrière est perdue; vous serez classé parmi les » parias de l'architecture. » Non, l'école, plus libérale aujourd'hui, vous dit : « Allez, prenez partout. » Mais elle ne vous enseigne qu'une chose, et cette chose elle ne vous la montre que sous un aspect. Quand donc notre pauvre école verra-t-elle surgir son Cuvier pour nous enseigner cette *anatomie comparée* des monuments antiques et modernes, et pour nous apprendre à ne pas mettre des pattes de lapin à un corps de singe ? A ne pas revêtir de poil un squelette de lézard ?

Ayons le courage de le dire, il ne s'est pas rencontré une époque, si barbare qu'on veuille la supposer, qui n'ait été logique dans sa manière de bâtir. La nôtre seule a vu s'élever des monuments grecs en lattes recouvertes de stuc comme certains édifices de Munich, des plafonds en plâtre qui simulent de la charpente, des charpentes qui simulent des voûtes, et ces sortes de constructions tellement fausses qu'on ne sait plus si la pierre n'est pas du bois, si le bois n'est pas du fer. Les architectes, en se prêtant bénévolement à exécuter toutes ces pauvretés, ont d'abord contribué à corrompre le goût public, et ils se trouvent aujourd'hui désarmés devant la partie saine de ce public qui veut que le bois qu'il paie soit du bois et la pierre de la pierre, et devant les gens de science qui, de bonne foi ou par calcul prenant cette friperie pour l'art, en sont venus à nier l'art. L'art, au contraire, en

architecture, consiste aussi bien à s'exprimer franchement les besoins qu'à employer les matériaux suivant leur forme et leur nature. On arrive à ce résultat plus ou moins habilement, c'est là où le goût de l'artiste intervient. L'application de ce principe exclut la vulgarité de toute œuvre riche ou simple, petite ou grande, classe les populations au premier rang dans l'histoire des arts; c'est l'application de ce principe qui a dirigé l'art grec et l'art du moyen âge dans des routes si différentes, et leur a fait produire à tous deux des œuvres si bonnes à étudier, comme esprit d'abord, et comme forme ensuite.

Ce besoin d'analyser, de comparer, qui naissait avec les premiers germes de la civilisation nouvelle au xie siècle, ne permettait plus de suivre platement des traditions qui d'ailleurs tombaient dans l'oubli. Comme nous l'avons dit plus haut, la population civile à cette époque prenait une place importante déjà; elle profitait des désordres entre les seigneurs, et de la lutte qui s'établissait entre le clergé et la noblesse; elle devenait industrieuse, conquérait déjà dans certaines cités une indépendance à peu près complète, et mettait à profit ses forces et ses ressources pour former des corporations d'ouvriers, sortes de corps francs régis par des règlements établis par eux-mêmes, qui, en accaparant le travail, tendaient en même temps à le perfectionner en maintenant une grande unité de direction. Déjà, à cette époque, l'évêque qui voulait bâtir une église, ou le seigneur qui voulait élever un château, n'en étaient plus réduits à recruter au loin quelques ouvriers sans liens entre eux, sans instruction commune, sans direction. Ils trouvaient sur tous les points de la France des ateliers formés, habitués à obéir à des chefs. Tout cela était certainement encore fort incomplet, fort grossier; mais enfin chaque province avait déjà formé une école, adopté des types, possédait l'embryon d'un art. Du naufrage des arts antiques, chacun avait arraché un fragment, et en y mêlant ce que le pays, ce que des circonstances particulières pouvaient apporter, constituait des architectures provinciales, différentes comme forme, presque identiques comme principe, et qui ne devaient pas par conséquent tarder à se rencontrer sur le même terrain.

Dans le Nord, les nouveaux conquérants, les Normands, qui étaient destinés à exercer une si grande influence sur la civilisation de l'Europe, après avoir détruit tant de monuments, une fois établis sur le sol des Gaules, donnaient une direction particulière à l'art de l'architecture. Cette race hardie, énergique, intelligente, sut dès le xie siècle imprimer à ses monuments un caractère de grandeur qui devait alors surtout sembler prodigieux, succédant à de pauvres édifices assez mal construits et d'une étendue médiocre. Cette race normande, prompte à concevoir et à exécuter, tenace, robuste et habile à tous les exercices du corps, sut bientôt manier aussi bien la bretture que l'épée. Établie dans une contrée fertile, habituée aux expéditions maritimes, elle ne tarda guère à réunir des ressources considérables qui furent employées à la guerre et à bâtir.

D'ailleurs, la Normandie lui fournissait, comme pierre et bois, des matériaux excellents.

L'architecture normande laisse tout à coup les traditions antiques de côté, elle se permet sans transition des hardiesses qui ne furent senties que plus tard dans la plupart des provinces françaises.

En Auvergne, dans le Limousin, au contraire, sur la rive gauche de la Loire et dans l'Ouest, l'architecture se transforme timidement : on sent l'influence des deux architectures romaine et byzantine persister jusqu'au xiiie siècle; les édifices sont plus petits, et l'art de la construction se développe lentement, bien que les influences orientales dont nous avons parlé précédemment aient fait adopter les voûtes plus tôt que partout ailleurs.

Dans le Lyonnais, dans une portion de la Bourgogne, la tradition romaine persiste longtemps sans influence byzantine, mais la race bourguignonne, riche, active, industrieuse, arrive promptement à développer l'art de la construction.

Le long du Rhône, l'art antique romain, mêlé de quelques influences orientales, mais plutôt arabes que byzantines, dirige les constructeurs jusque vers le milieu du xiiie siècle.

Au sud-ouest, en Gascogne, dans une partie du Languedoc, le manque de matériaux, l'isolement dans lequel vivent ces populations, leur pauvreté, le morcellement du sol, font que les constructions se traînent longtemps indécises : tantôt l'influence byzantine, tantôt l'influence de la tradition romaine, tantôt des invasions septentrionales, impriment tour à tour aux édifices leur cachet propre, sans qu'il soit possible de rencontrer au milieu de tout cela un parti arrêté, une école particulière.

Enfin, dans l'Ile-de-France, dans la Champagne, la Picardie, le Beauvaisis, et sur une partie de la rive droite de la Loire, il se forme un art qui dès le commencement du xiie siècle, comme science et comme style, devance ceux des autres provinces et dicte bientôt ses lois du Rhin aux Pyrénées. En même temps que l'unité gouvernementale se formait au centre du domaine royal, toutes les forces et les ressources de l'art de bâtir au moyen-âge semblaient se réunir là pour se répandre sur une partie notable de l'Europe occidentale pendant toute la durée du xiiie siècle.

Plusieurs causes influent puissamment sur les procédés de construction en usage dès le xie siècle : la nature et la configuration géologique du sol, la richesse et l'esprit plus ou moins actif des habitants, les guerres et le commerce. Il n'est pas extraordinaire que les bassins de la Seine, de l'Oise et de la Marne, qui possèdent une si belle collection de matériaux calcaires, des forêts immenses, qui se trouvent en communication naturelle avec le centre de la France, avec les riches provinces de Flandre, et avec la mer, qui, outre cela, étaient placés sous la domination royale déjà prépondérante au xie siècle; il n'est pas surprenant, disons-nous, que ces contrées aient vu leurs sciences et leurs arts se développer plus rapidement que partout ailleurs. Les populations qui habitent ces bassins possédaient d'ailleurs au suprême

degré, et possèdent encore cet esprit investigateur, critique, ce goût tempéré, cette faculté de transformer, de s'approprier et de rendre claires et pratiques les idées les plus confuses qui ont fait de Paris un des centres intellectuels du monde.

On comprendra facilement qu'à l'époque où l'art de bâtir se développait séparément dans chaque province, la nature géologique du sol ait eu une grande influence sur les constructions. Tandis que plus tard, lorsque tous ces efforts séparés se furent réunis pour former un art central qui a son tour réagit sur les provinces, les matériaux durent se prêter jusqu'à un certain point à la loi commune. Et pour ne citer qu'un exemple, afin de ne pas fatiguer nos lecteurs, nous voyons sur le sol français une grande ligne de roches jurassiques et de calcaires oolithiques qui, partant de Mézières, dans le nord, s'étend vers le sud, par Metz, Commercy, Chaumont, Châtillon-sur-Seine, se jette au sud par Besançon jusqu'à Belley, incline vers l'ouest par Avallon, Clamecy, la Charité, la Châtre, Poitiers, Melle et Niort; redescend au sud par Civray, Angoulême, Nontron, Périgueux, Souillac, Cahors, jusqu'aux environs de Montauban, à Bunikel et Saint-Antonin, reparaît à l'est à Rhodez pour se perdre dans les environs de Montpellier. Eh bien, en mettant de côté pendant les XIe et XIIe siècles les différences de styles qui tiennent à des traditions ou à des influences locales, nous retrouvons dans les édifices qui couvrent les terrains occupés par cette grande ligne des procédés de constructions analogues, tandis qu'il existe des différences profondes entre les constructions romanes du Nivernais, par exemple, et celles de la Champagne. Il est bien entendu que nous ne prétendons pas donner à cette observation une signification absolue, mais cependant elle dénote une des influences qui ont ont eu le plus d'action sur les constructeurs de ces époques reculées. Du reste, nous donnerons tout d'abord, et avant d'entrer dans l'examen détaillé des monuments types de chaque province, une carte de France, divisée par *styles*, pendant les XIe et XIIe siècles (Voy. *Pl.* XIV). Sur une seconde carte nous avons marqué la nature géologique du sol (voy. *Pl.* XV), et sur une troisième carte (voy. *Pl.* XVI), nous donnons la division féodale de la France par provinces à la fin du Xe siècle. En comparant ces trois cartes, on observera que la division par *styles* se rapproche plus de la division géologique que de la division politique du sol.

En effet, de la chute de l'empire romain à la mort de Louis XI, la division politique de la France est flottante et variable, c'est-à-dire qu'avec la féodalité il n'y a réellement pas de division politique du sol; la suzeraineté, en étendant ou en perdant sa puissance, ne changeait pas les possesseurs de fiefs, encore moins les populations. Que le comté d'Armagnac, par exemple, dépendît du domaine du roi d'Angleterre ou du domaine du roi de France, ou qu'il fût indépendant, cela ne changeait en rien la condition des vassaux, des petits possesseurs de fiefs, des villes ou bourgs. Aussi voyons-nous, au milieu de cette extrême mobilité des divisions nominatives du territoire, se développer les arts, indépendamment de ces divisions très-arbitraires dans des centres dont la population et les habitudes ne varient pas. L'art en France s'est développé par la classe inférieure et au milieu d'elle, en dehors des influences politiques. Ainsi, à la mort de Louis VII en 1180, les possessions anglaises en France comprennent : la Normandie, le Maine, la Touraine, la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, la Guienne, l'Auvergne et la Gascogne. Élevait-on pour cela à Poitiers, à Limoges ou à Clermont des édifices semblables à ceux de Caen ou de Bayeux? Nullement. Chaque centre d'art conservait son indépendance, et continuait sa marche dans la voie qu'il s'était ouverte, et s'il subissait des influences étrangères, elles étaient bien plutôt le résultat de relations commerciales ou de sympathies particulières, ou des efforts plus heureux d'un voisin qui était parvenu à élever un monument plus important ou plus beau, ou plus ingénieusement conçu, que la conséquence des divisions politiques.

La noblesse était trop préoccupée de ses luttes incessantes, et le clergé avait assez de songer à conserver ses biens, à mettre un peu d'ordre dans la société, à détruire l'esprit barbare de l'aristocratie, à organiser les populations autour de lui, pour prêter une attention suivie au développement des arts et le diriger. Ces deux corps profitaient de ce développement : le clergé surtout, qui trouvait dans l'architecture un moyen puissant de frapper l'esprit des populations, provoquait ce mouvement de l'esprit laïque vers l'art de bâtir, en couvrant le sol d'abbayes, les villes d'églises et de monastères, sans toutefois tenir particulièrement à telles ou telles formes de cet art, sans précipiter ni arrêter le progrès.

Pour peu que l'on jette les yeux sur les documents écrits de ces époques, histoires, olim, ordonnances, cartulaires, lettres, donations, etc., on est fort surpris de ne rien trouver dans ces pièces, souvent pleines de détails minutieux, qui ait trait à la construction d'édifices encore existants aujourd'hui. C'est qu'en effet cet art, qui fait souvent notre admiration et est une de nos gloires nationales, se formait en dehors des classes élevées, au milieu de la population, comme une cristallisation se dispose dans une géode. Quand l'aristocratie féodale, séculière ou cléricale, comprit l'importance de l'architecture et des arts qui s'y rattachent, et se servit de l'influence que peuvent exercer ces arts sur des populations neuves, l'architecture, la sculpture et la peinture étaient déjà sorties de l'enfance et avaient grandi sous l'inspiration laïque, à l'ombre des corporations; mais les écoles étaient divisées par de profondes différences. Il était réservé à l'aristocratie cléricale et à la royauté de provoquer la fusion à peu près complète de toutes les écoles partielles.

E. VIOLLET LE DUC.

(*La suite au prochain numéro.*)

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

SOMMAIRE : *Travaux publics :* Église Sainte-Clotilde; Entretien et conservation de monuments. — *Archéologie de la peinture :* Analyse des peintures de l'Alhambra. — *Nouvelles des départements :* Voies de communication : Haute-Garonne, Creuse, Mayenne, Bas-Rhin. — *Nouvelles de l'étranger :* Chemins de fer : Norwége, Belgique et Hollande, Bavière, Hanovre, Allemagne, Autriche, Suisse, États sardes, Italie, Naples, Espagne, Portugal, Turquie, Moldavie. — *L'électricité appliquée.* — *Télégraphie :* Allemagne, Suisse, Italie, Inde. — *Constructions d'utilité publique : Angleterre :* Un déblai à la poudre; Reconstruction du palais de cristal; *Prusse :* Pont sur le Rhin; *Amérique :* Palais pour l'exposition universelle. — *Architecture charitable :* Prusse. — *Monuments honorifiques :* Allemagne. — *Nouvelles des arts :* Angleterre; Allemagne, collection d'art. — *Bibliographie du premier semestre de* 1852 (1re partie, Archéologie).

NOUVELLES DE PARIS.

ÉGLISE SAINTE-CLOTILDE.

Plusieurs journaux ont annoncé que l'église Sainte-Clotilde était sur le point d'être terminée et qu'elle serait bientôt livrée au culte religieux. Ces feuilles n'ont pas été bien exactement renseignées. Le chevet et la nef seulement ont été récemment débarrassés des échafaudages qui les enveloppaient, le portail et les tours sont encore masqués par les échafauds; une année au moins sera encore nécessaire pour terminer la sculpture extérieure et les vitraux dont nous donnons ci-après un aperçu.

Les figures qui doivent décorer la porte principale sont :

Le roi Clovis, par M. Husson;
Sainte Clotilde, par M. Cordier;
Sainte Valère, par M. Préault;
Saint Sigismond, par M. Percy;
Saint Denis, par Dantan;
Saint Martial de Limoges, par M. Ruggi;
Saint Martin de Tours, par M. Chevillon;
Saint Remy, par M. Farochon;
Sainte Geneviève, par M. Truphème;
Saint Cloud, par M. Lequesne;
Sainte Radegonde, par M. Pollet;
Sainte Bathilde, par M. Mercier.

Les sculpteurs travaillent avec activité à ces statues, qui ne pourront cependant être placées avant six mois dans leurs niches respectives.

On travaille également aux sculptures des stalles et des confessionnaux.

Les vitraux, au nombre de soixante-sept, seront disposés ainsi :

La chapelle de gauche, destinée aux fonts baptismaux, sera décorée d'un vitrail en grisaille à bordure colorée, dont saint Jean-Baptiste occupera la partie inférieure. A droite, à l'opposite de la chapelle, la chapelle des morts sera éclairée par une fenêtre décorée de grisaille avec bordure de couleur; dans la partie inférieure, la figure en pied du Christ jugeant les âmes. La composition et l'exécution de ces verrières sont confiées à M. Maréchal (de Metz).

Les bas-côtés seront éclairés chacun par cinq fenêtres portant sur un fond de grisaille, encadré d'une bordure colorée, des saints français, contemporains de sainte Clotilde. Chacune de ces dix fenêtres, divisée en deux jours par un meneau, contiendra deux figures. Les cartons sont confiés à MM. Jourdy et Galimard, et l'exécution à M. Lusson (du Mans).

Les pignons de transept sont éclairés au rez-de-chaussée chacun par trois croisées, dont une, celle du milieu, à deux jours. Les figures, disposées comme dans les précédentes fenêtres, représenteront : celle de droite, sainte Valère et saint Martial, son père spirituel, et deux autres saints contemporains de sainte Valère; celle de gauche, sainte Clotilde et le roi Clovis, son époux, saint Cloud et sainte Bathilde, petits-enfants de sainte Clotilde. Les figures seront composées par M. Amaury Duval, et les verrières exécutées par M. Lusson (du Mans).

Les cinq chapelles de l'abside, dédiées à la Vierge, à saint Joseph, à la sainte Croix, à saint Remy et à sainte Geneviève, seront éclairées chacune par trois fenêtres où doivent être représentées les légendes des saints patrons des chapelles. Les cartons seront faits par M. A. Hesse, et les vitraux exécutés par MM. Laurent et Gsell.

La partie supérieure de l'église sera éclairée par vingt-neuf verrières, douze dans la nef, huit dans le transept et onze dans le chœur.

Les douze croisées de la nef, en grisaille à bordure et ornements colorés, seront exécutées par M. Thévenot (de Clermont).

Les huit croisées, à deux jours, du transept, représenteront, sur des fonds de grisaille, les quatre évangélistes, quatre prophètes, quatre docteurs de l'Église latine et quatre de l'Église grecque. La composition des figures est donnée à MM. Lamothe et Chancel et l'exécution des verrières à M. Lafaye.

Les onze croisées du chœur, en grisaille pour les quatre premières, représenteront, dans celles qui forment l'abside, Jésus-Christ, la sainte Vierge, saint Michel, saint Pierre, saint Paul, sainte Madeleine et saint Martin. M. Maréchal (de Metz) est chargé de composer et d'exécuter cette partie capitale de la décoration.

Enfin, la partie haute des pignons du transept et le mur de la face principale, au-dessus de la montre de l'orgue, seront remplis par des rosaces en mosaïque colorée qui ont été commandées à M. Thibault (de Clermont).

Nous voudrions n'avoir jamais rien à dire d'un monument qui ne se recommande par d'autres qualités que celles que vient de laisser apparaître l'enlèvement des échafaudages; nous ne saurions, cependant, quelque déplaisir que nous dussions en éprouver, nous dispenser de parler de l'essai de rénovation de l'art gothique, le plus grand et le plus complet qui ait encore été tenté en France; mais pour le faire en toute sûreté de conscience, nous attendrons que l'édifice soit complétement terminé. D'ici là nous voulons croire, ainsi que l'annonce le *Moniteur*, que la façade, ornée de nombreuses statues, sera fouillée comme la plus belle

basilique du moyen âge ; nous voulons espérer que la répartition des travaux d'art, sculptures et vitraux entre tant d'artistes, si différents entre eux par leur manière de sentir, non moins que par celle de rendre, ne sera pas la cause de discordances choquantes.

H. S.

ENTRETIEN ET CONSERVATION DES MONUMENTS.

Depuis bien des années, on sait comment s'opèrent sous le climat de Paris les transformations qui altèrent d'abord si promptement la couleur propre des constructions de pierre, et qui petit à petit en amènent la destruction.

Des milliers d'araignées, d'une grosseur à peine visible à l'œil nu, établissent leur retraite dans les moindres cavités de la pierre, et forment à l'entour des toiles d'une extrême finesse qui semblent des taches grisâtres de 2 à 3 centimètres de diamètre ; bientôt ces toiles se joignent, tapissent la surface de la pierre et retiennent les poussières qui volent dans l'atmosphère. Le champ ainsi préparé, des végétations microscopiques s'y développent, et l'œuvre de destruction s'accomplit lentement, mais sûrement, sous l'action des variations de la température, et particulièrement sous l'influence des alternatives de l'humidité et de la gelée.

Pour remédier à cet inconvénient, on a depuis longtemps déjà proposé de couvrir les parois des pierres d'une préparation assez épaisse pour en remplir toutes les porosités, assez liquide pour ne pas altérer la pureté, la finesse des ornements qui s'y trouvent parfois en si grand nombre. Mais cette proposition, faite dans un temps où les architectes auraient craint d'altérer l'extérieur des monuments, en les couvrant d'une peinture, en leur ôtant leur nudité, cette proposition, disons-nous, n'a pas eu de suite. Si l'opinion des artistes s'est modifiée à cet égard, si la vue de l'épiderme de la pierre n'a plus aujourd'hui le charme qu'elle avait il y a quelques années encore, il n'a cependant pas été encore fait de tentatives sérieuses pour prévenir cette sorte de lèpre qui atteint successivement tous les monuments au bout de quelques années d'existence. On attend que la maladie soit franchement développée, et chacun y porte remède à sa façon : les uns, procédant à l'aide d'une brosse de crin, enlèvent soigneusement tout ce qui est venu s'ajouter aux parois de l'édifice, en conservant la croûte que le temps a durcie et qu'il a revêtue de son empreinte, comme il a été fait il y a quelques années au Panthéon ; d'autres, à l'usage de la brosse et du racloir, ajoutent un lavage d'eau aiguisée d'acide chlorhydrique : c'est l'opération récemment exécutée pour le ravalement du Palais-Royal ; d'autres écorchent tout simplement les monuments, comme nous l'avons vu faire tant de fois et tout dernièrement encore pour les portes Saint-Denis et Saint-Martin.

De ces divers modes, il n'en est qu'un seul qui puisse être franchement recommandé, c'est le premier : c'est le seul, en effet, qui conserve les monuments dans leur intégrité. Le procédé employé pour la façade du Palais-Royal exige un soin tout particulier dans le dosage de l'acide, une attention toute particulière dans l'application, afin de ne pas altérer la pierre de n'y déposer aucune cause de destruction. Quant à la dernière façon de rajeunir les monuments, c'est l'atteinte la plus funeste qui puisse leur être portée. Non-seulement elle altère les formes des monuments en troublant le rapport des parties qu'elle atteint, et celles — les sculptures particulièrement — que leur délicatesse défend contre la brutalité du procédé, mais elle détruit à jamais la couche superficielle durcie par le temps, cette sorte de cuirasse qui protége les édifices, et qui, une fois enlevée, ne se reforme plus, pour les livrer plus vulnérables aux attaques sans cesse renaissantes des insectes et du temps.

Le remède véritable, le préservatif certain ne serait plus à trouver si nous devons en juger par une communication récemment faite à l'Academie des sciences, par M. Rochas, et qu'en raison de son importance nous croyons utile de reproduire en entier, au moment où de toutes parts se dressent des échafaudages contre nos monuments :

« L'Académie accueillera favorablement, je n'en doute pas, le procédé que j'ai l'honneur de lui soumettre. Ce procédé a pour effet d'arrêter la détérioration des monuments de pierre calcaire, et de préserver ceux qui sont intacts.

» En jetant un coup d'œil sur la composition chimique des diverses espèces de calcaires qui composent la masse de la plupart de nos édifices publics, les plus anciens et les plus beaux, on voit que les calcaires qui ont le mieux résisté aux influences atmosphériques et à la main du temps sont ceux qui contiennent le plus de silice à l'état de combinaison, tandis que ceux où la silice ne se trouve qu'à l'état de mélange et ceux qui n'en renferment pas du tout ont été profondément altérés.

» Après l'observation et la constatation des faits, j'ai cherché avec ardeur et j'ai trouvé fort heureusement, je pense, le remède le plus simple et le plus efficace qui soit applicable au mal que je signale. Il s'agit, selon ma propre expérimentation, de mettre ces matériaux, si délicats et si faibles, en contact avec de la silice, dans des conditions telles que cette dernière substance puisse se combiner avec la chaux des pierres calcaires, et les transformer en silicate de chaux ; substance très-dure, compacte et en quelque sorte inaltérable.

» Pour peu que l'on examine les phénomènes qui ont lieu dans les réactions des sels solubles et des sels insolubles les uns sur les autres, on verra soudainement la possibilité d'appliquer avec succès le remède que je viens d'indiquer ; quant à moi, depuis plusieurs années que je m'occupe de cette grave question, j'ai fait succéder expérimentation sur expérimentation, ayant pris pour point de départ les tentatives antérieures de l'honorable M. Kuhlmann.

» La facilité que présentent les silicates solubles à se combiner avec la chaux des pierres calcaires, et à transformer les espèces, même les plus tendres, en silicate de chaux très-dur et très-compacte, permet de restaurer sur place les parties les plus endommagées d'un édifice.

» Cette même substance peut encore être appliquée aux monuments ainsi qu'aux statues exposées à l'air libre, qu'il suffirait d'imprégner de silicate de soude, pour les préserver de l'altération qui les atteint le plus souvent. On sait que la couleur grise, puis brune et presque noire que prend la pierre calcaire, spécialement sous le climat de Paris, est due en partie à un insecte microscopique dont la toile d'une incomparable finesse occupe les gerçures imperceptibles de la surface des pierres, et en partie à une végétation de cryptogames également microscopiques. Il résulte de la présence de ces corps sur la pierre un séjour prolongé de l'humidité, qui gèle pendant les froids rigoureux de nos hivers, et occasionne des dégradations souvent irréparables.

» La recherche d'un procédé propre à s'opposer à ces sortes d'altérations a occupé longtemps, sans résultats heureux jusqu'à ce jour, le monde des savants et des architectes. Le moyen que j'indique ici est simple, peu dispendieux, d'une facile application; il peut préserver complétement de toutes ces causes de destruction les plus grands monuments, aussi bien que les sculptures les plus délicates, en respectant tous les détails, en laissant subsister toute la finesse des arêtes. Quant au mode de regrattage, qu'on pratique habituellement pour la restauration des monuments et des sculptures, je n'ai pas besoin de faire remarquer à quel point ce procédé est déplorable; il dégrade ce qu'il a la prétention de rajeunir.

» Dans les collections d'histoire naturelle, les silicates solubles pourront servir à la conservation des ossements fossiles, en les pétrifiant pour ainsi dire sans rien changer d'ailleurs à leur aspect et à leur emploi, comme objets d'études géologiques.

» J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de l'illustre Académie trois échantillons de pierres calcaires que j'ai silicatisés, je les dois à l'obligeance de M. Viollet-Le-Duc, architecte de Notre-Dame, qui les a fait choisir à dessein parmi les vieux matériaux de la plus mauvaise qualité, extraits des parties les plus altérées du monument de Notre-Dame. J'ai laissé intacte une partie de chacun de ces échantillons, afin qu'il soit facile de comparer sur eux les effets de la silicatisation.

» Enfin, j'appelle aussi la docte attention de l'Académie sur les monuments récemment découverts par M. Mariette, dans les fouilles qu'il exécute sur l'emplacement qu'occupait le temple de Sérapis à Memphis. Au commencement de l'année 1851, lors de mon voyage en Orient, j'eus occasion de visiter sur les lieux, les statues, les sphinx et autres sculptures qui étaient à découvert à cette époque. Ces monuments sont pour la plupart de calcaire tendre de la chaîne arabique qui offre naturellement peu de cohésion. Je reconnus qu'étant resté enfoui pendant tant de siècles, ce calcaire était pour ainsi dire totalement privé de solidité. En effet, peu de temps après que ces statues eurent été exposées à l'air libre, depuis leur exhumation, elles se sont écaillées et détériorées si promptement, que l'on a jugé indispensable de les faire recouvrir de sable. M. Mariette me fit part des inquiétudes qu'il éprouvait pour leur conservation et le transport en France de ces statues; je lui proposai alors de les silicatiser sur place et de leur donner la solidité nécessaire pour le transport.

» Comme je ne dois pas m'arrêter dans cette voie utile, j'exprime ici le vœu d'être mis à la disposition de l'Académie pour faire, sous ses auspices, tous les essais que l'on voudra bien entreprendre sur une échelle plus grande que je ne l'ai pratiqué jusqu'à ce jour. L'Académie n'oubliera pas que m'étant occupé avec persévérance du moyen de préserver et de conserver les monuments, je tiens à prendre une part active à tout ce que l'on voudra bien tenter et exécuter à cet égard. »

L'Académie a nommé une commission composée de MM. Elie de Beaumont, Dufresnoy et Cordier, pour examiner le procédé de M. Aimé Rochas.

Nous ferons connaître à nos lecteurs les conclusions du rapport de la commission. H. S.

ARCHÉOLOGIE DE LA PEINTURE. — ANALYSE DES PEINTURES DE L'ALHAMBRA

Les altérations qu'éprouvent avec le temps les couleurs employées dans les différents genres de peintures ont toujours excité à juste titre les préoccupations des amis des arts. On s'est appliqué à la recherche des matières colorantes réunissant l'éclat à la solidité, et l'on a été conduit à l'examen analytique des couleurs employées par les peintres de l'antiquité, dont les œuvres, après tant de siècles, conservent une fraîcheur et une vivacité que bien des tableaux modernes ont perdues au bout de quelques années. De nos jours, les chimistes les plus éminents n'ont pas dédaigné de s'occuper de ces problèmes intéressants, et si les noms de Vauquelin et de M. Thénard, par exemple, se rattachent à la découverte des jaune et vert de chrome et du bleu de cobalt, ceux de Davy et de Chaptal nous rappellent les analyses curieuses des couleurs provenant des fouilles de Pompéi, des peintures des bains de Titus, des monuments de Caïus Castius, etc. MM. Persoz et Collomb viennent d'ajouter aux connaissances que nous possédions sur ce sujet, par l'analyse qu'ils ont publiée des fragments de couleurs recueillis sur les peintures arabes de l'Alhambra, à Grenade.

Les ornements intérieurs des salles principales de cette ancienne résidence des rois maures sont de plâtre; les moulures et les dessins en relief représentent des formes géométriques qui, bien que se répétant constamment, n'en ont pas moins beaucoup d'élégance et de délicatesse. Ces peintures, protégées par le beau climat de l'Andalousie, entretenues d'ailleurs par les soins du gouvernement espagnol, sont aujourd'hui à peu près ce qu'elles étaient du temps des Abencerrages.

Dans quelques-unes des salles et des galeries qui entourent la célèbre *Cour des Lions*, on voit encore les couleurs, appliquées jadis par les artistes arabes dans les anfractuosités de l'ornementation, subsister dans toute leur intégrité. Elles sont très-simples, et ne se composent que de *rouge*, de *bleu*, de *jaune* et de *vert* distribués avec beaucoup de goût; le rouge et le bleu y jouent le rôle principal. Ces peintures sont antérieures à la fin du xve siècle, époque de la conquête de la ville par les armes réunies de Ferdinand et d'Isabelle.

Voici les résultats obtenus par l'analyse de quelques fragments de ces couleurs. La matière *bleue*, isolée le plus exactement possible du plâtre auquel elle adhérait, a été traitée par l'acide acétique et l'alcool, pour la séparer de la substance grasse qui l'accompagne : ce traitement préalable lui a fait prendre une grande vivacité de ton. La potasse caustique concentrée ne lui a fait subir aucune altération; mais l'acide chlorhydrique l'a décolorée à l'intérieur, en donnant lieu à un dégagement sensible de gaz acide sulfureux et à un dépôt floconneux et gélatiniforme. A en juger par ces réactions, cette couleur est formée de *bleu d'outremer*. La couleur *verte*, soumise aux mêmes réactifs, s'est séparée en deux éléments : l'un, bleu, manifestant les propriétés du bleu d'*outremer*; l'autre, jaune, offrant toutes les réactions d'un corps organique, gomme ou laque végétale, noircissant, puis se détruisant par l'action de la chaleur, etc. La couleur *rouge*, calcinée dans un tube avec la limaille de fer pure, a fourni une auréole de globules mercuriels visibles à la loupe : ces globules, humectés d'acide azotique, ont donné lieu à un dégagement de vapeur rutilante; par l'évaporation à siccité, on a obtenu un résidu jaune orangé, qui, sous l'influence de l'acide sulfhydrique, a pris une teinte jaune foncé, puis brun noirâtre. Ces réactions indiquent clairement que cette couleur rouge est formée de *vermillon* ou sulfure de mercure.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

VOIES DE COMMUNICATION.

HAUTE-GARONNE :

Le département de la Haute-Garonne est autorisé à s'imposer extraordinairement pour l'amélioration et l'achèvement des routes départementales, à 3 centimes 1/2 pendant 4 ans, à partir de 1853, et à 5 centimes 1/2 pendant 1857-1858.

CREUSE :

Le département de la Creuse est autorisé à s'imposer extraordinairement à 5 centimes pendant 5 ans, pour les travaux neufs et d'amélioration des routes départementales classées.

MAYENNE :

Le département de la Mayenne est autorisé à s'imposer extraordinairement pendant 6 ans, à 6 centimes, pour l'achèvement et l'amélioration des chemins vicinaux et de grande communication classés.

BAS-RHIN :

Le département du Bas-Rhin est autorisé à s'imposer extraordinairement à 3 centimes pendant 5 ans, pour les travaux neufs et d'amélioration des routes départementales.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

CHEMINS DE FER.

Les communications rapides sont aujourd'hui la préoccupation des peuples, et leur activité est pour la plus grande part dirigée vers les voies qui les produisent, les chemins de fer et la télégraphie électrique. Nous ne pouvons donc nous dispenser de dire quelques mots des constructions d'un intérêt si grand et si général.

NORWÉGE :

Une compagnie anglaise est sur le point d'entreprendre la construction d'un chemin de fer entre Christiana et le lac Mjoesen, situé à l'intérieur du pays, et qui reçoit, sur une étendue de 120 kilomètres du nord au sud, le tribut de tout le plateau supérieur de la Norwége, à l'est des montagnes. Ce lac met en communication Christiana et Frondhjem et forme une ligne qu'on peut considérer comme la voie principale du commerce intérieur de la Norwége. Des bateaux à vapeur parcourent cette espèce de long canal depuis plusieurs années, et l'établissement de la voie de fer ne peut qu'ajouter à sa prospérité.

BELGIQUE ET HOLLANDE :

Le projet de construction d'un chemin de fer entre Anvers et Rotterdam est définitivement approuvé par les gouvernements belge et néerlandais.

BAVIÈRE :

Les directeurs du chemin de fer de Strasbourg, chargés par le gouvernement français d'une mission ayant pour but d'accélérer la jonction du chemin de fer d'Ulm à Augsbourg au chemin de Strasbourg, sont arrivés de Munich après avoir été reçus récemment en audience particulière par M. le ministre du commerce.

ALLEMAGNE :

L'assemblée générale des membres du comité d'administration des chemins de fer allemands vient de se réunir à Stuttgart. Trente-cinq administrations, c'est-à-dire la grande majorité des administrations allemandes, qui sont au nombre de quarante-sept, s'y sont fait représenter.

Les séances ont été consacrées à la discussion des questions que comporte l'exploitation d'un ensemble de lignes d'une étendue de rails de 1,247 lieues géographiques.

HANOVRE :

Une négociation, depuis longtemps entamée entre le gouvernement de Hanovre et celui de Cassel pour l'établissement d'un chemin de fer de la frontière hanovrienne près de Kregendorf, jusqu'à Cassel, a été conclue, ainsi qu'un traité télégraphique qui s'y rattache. Le gouvernement hanovrien fera construire le chemin et en aura l'exploitation. Le télégraphe s'étendra jusqu'à Cassel et se rattachera à ceux de Brême, Hambourg et Francfort.

AUTRICHE :

Le traité sur les chemins de fer entre l'Autriche, l'État de l'Église, les duchés de Modène, de Parme et de Toscane, vient de paraître. Les États contractants y déclarent que, pénétrés de l'importance qu'il y a à faciliter les moyens de communication, ils décident de faire construire un chemin de fer portant le nom de *chemin de fer central de l'Italie*, et qui partant d'un côté de Plaisance pour Parme et Reggio, de l'autre de Mantoue aussi pour Reggio, puis de là par Modène et Bologne à Pistoie ou Prato, selon que le passage des Apennins sera plus facile et moins coûteux, se reliera enfin au réseau des chemins de fer toscans.

Le gouvernement impérial s'engage à achever, en même temps que ce chemin central, ses propres lignes italiennes jusqu'à Plaisance et Mantoue pour les relier audit chemin de fer central ; la Toscane prend les mêmes engagements pour les siens. La construction de la voie centrale sera confiée à une société qui aura un privilége de cent ans, et à laquelle on garantira un minimum d'intérêts pour les actions du capital nécessaire.

La Société s'engage, par contre, à commencer sur cinq points divers les travaux un mois après l'adoption du tracé. Des lignes télégraphiques seront établies le long de ce chemin de fer et ouvertes à l'usage du public après décision des gouvernements intéressés.

— On annonce de Vienne que le gouvernement autrichien est dans l'intention d'appliquer les troupes à la construction des chemins de fer qui devront être établis aux frais de l'État.

SUISSE :

Le parlement suisse vient de sanctionner plusieurs projets de chemins de fer.

Le 1er ira de la frontière de Thurgovie près d'Islihon, à Bomanshron, sur le lac de Constance.

Le 2e ira de Rorschad, près de Saint-Gall, à Wyll, et formera la première section du chemin de fer de Zurich au lac de Constance.

Le 3e se dirigera de Lucerne à Zofinque. Il se reliera plus tard avec celui qu'on veut construire de Bâle à Otten, et formera ainsi une grande artère de Bâle à Lucerne.

Le 4e, qui ira de Morges à Yverdun et qui doit relier le lac de Genève à celui de Neuchâtel, n'est qu'une première section de la

grande artère que l'on veut établir entre Genève et Bâle, au travers de la Suisse française ou occidentale.

— Le *Courrier suisse* annonce que le chemin de fer de Bâle à Strasbourg va être prolongé de Strasbourg à Mayence. Ce tracé sera plus court que celui du chemin de fer allemand.

ÉTATS SARDES :

Le gouvernement sarde a pris la détermination de proposer aux chambres de Turin un chemin de fer de Modène à Chambéry, avec trois embranchements, dont l'un pour Lyon, l'autre pour Grenoble, et un troisième pour Genève, en passant par Annecy et Saint-Julien.

— La *Gazette officielle* de Savoie publie dans son numéro du 27 août le programme en 85 articles du concours ouvert par le gouvernement sarde pour la construction et l'exploitation d'un chemin de fer au delà des Alpes, en Savoie. Le gouvernement sarde invite les entrepreneurs de travaux de cette nature, les capitalistes et les industriels qui voudraient concourir à cette entreprise, à présenter leurs propositions. Le chemin de fer commencera à Modane, province de Maurienne, parcourra les vallées de l'Arc et de l'Isère, rejoindra Montmélian et arrivera à Chambéry ; de Chambéry le chemin se continuera vers Annecy ; d'Annecy il se dirigera à la frontière du canton de Genève. La compagnie devra faire en sorte que le point d'arrivée à cette frontière offre toute facilité pour prolonger la ligne sur le territoire du canton de Genève jusqu'à cette ville.

— On dit qu'il est question de prolonger le chemin de fer de Bra jusqu'à Alba, et, à dater de cette dernière place, de lui faire côtoyer le Tanaro jusqu'à Asti.

L'exécution de ce projet, qui ne rencontrerait pas de difficultés graves, faciliterait les communications entre Gênes et le haut Piémont, en ce qu'elle dispenserait de passer par Montcalieri, ce qui diminuerait le trajet de 30 kilomètres.

ITALIE :

La *Gazette officielle* de Savoie du 30 août nous apporte cette mauvaise nouvelle :

« Tous les projets de chemins de fer dans les États romains sont tombés, par le désistement des princes Altieri et Conti, désistement occasionné par le désordre de leurs affaires confiées à d'infidèles gérants. Il n'y aura pas d'autres chemins de fer que celui de Rome à Frascati, chemin très-court que le ministre des travaux publics, M. Jacobini, a pris sous ses auspices. »

— On a terminé entièrement, dans les premiers jours de septembre, les cinq grandes arches intermédiaires du nouveau pont François-Joseph, à Vérone, dont les six autres étaient fixées depuis plusieurs mois. Il paraît certain que cette œuvre monumentale a pu être ouverte au chemin de fer au commencement d'octobre, et faire communiquer ainsi celui de Mantoue, par Brescia, avec celui du Tyrol. On s'occupera prochainement de la ligne de Vérone à Brescia, et l'on espère en faire bientôt autant pour le Veneto tyrolien.

NAPLES :

Le chemin de fer de Naples à Brindisi vient d'être concédé à un ingénieur napolitain, M. Albano. Ce chemin traversera la Pouille, ira gagner le rivage de l'Adriatique à Barletta, passera par Bari et s'arrêtera à Brindisi. Les travaux d'art sont estimés devoir coûter 54,000 ducats (234,786 francs) pour chaque mille de 60 au degré. Le chemin de fer doit être en activité dans quatre ans. La longueur du parcours sera d'environ 180 milles (333 kilom.).

ESPAGNE :

Un décret royal a récemment ordonné la construction du chemin de fer de Madrid à Irun, par Valladolid, Palencia, Burgos et Bilbao.

L'État s'engage à payer à l'entrepreneur don Jose de Salamanca 3,800,000 réaux, en obligations de chemin de fer, pour chaque lieue de 20,000 pieds, entre Madrid, Valladolid, Palencia et Burgos, non compris dans ce prix le coût des tunnels qu'il serait nécessaire de construire dans cette partie de la ligne, et 4,500,000 réaux, en mêmes obligations, pour chaque lieue de 20,000 pieds, entre Burgos et Miranda de l'Èbre, y compris le coût des tunnels.

Dans les prix ci-dessus fixés se trouvent comprises toutes les dépenses de construction de la ligne, telles que les terrassements, les travaux d'art, le matériel fixe et d'exploitation, les stations, etc., ainsi que les frais d'établissement d'un télégraphe électrique à trois fils au moins sur toute la ligne. Le chemin doit être terminé en trois années.

— La reine a présidé à l'inauguration du chemin de fer de Langréo à Gijon, qui doit faciliter l'exploitation de la houille des Asturies.

— Une ordonnance royale en date du 26 août dernier porte que le chemin de fer d'Aranjuez à Almanza sera prolongé, au compte de l'État, par deux embranchements qui seront conduits jusqu'à deux ports de la Méditerranée.

— Une seconde ordonnance concède à M. Jose Dampo l'autorisation de construire à son compte l'embranchement d'Almanza à Jativa.

— La concession d'un chemin de fer entre Cadix et Séville, par Xérez, a été dernièrement accordée à M. Sanchez Mendoza, et les travaux seront prochainement ouverts.

— Le tronçon du chemin de fer de Valence à Alfajar va être en état d'exploitation ; on n'attend plus que quelques matériaux pour ouvrir cette nouvelle section de la ligne.

PORTUGAL :

La création d'un chemin de fer entre Lisbonne et l'Espagne est assurée par l'adjudication qui vient d'avoir lieu.

Trois compagnies se sont présentées, mais une seule ayant rempli les formalités prescrites, a été acceptée ; elle est formée par la Société de capitalistes anglais qui s'est constituée à Londres sous la raison sociale : *Compagnie centrale péninsulaire des chemins de fer de Portugal.*

TURQUIE :

On écrit de Constantinople qu'il est sérieusement question de la construction d'un chemin de fer entre Andrinople et Belgrade. C'est une compagnie anglaise qui en aurait demandé la concession ; mais M. Canning aurait refusé de se mêler de cette négociation, dans la crainte de donner par son intervention officielle une couleur politique à une spéculation particulière. On assure que la Porte a approuvé le plan qui lui a été présenté à ce sujet, et que ce projet ne tardera pas à être mis à exécution.

MOLDAVIE :

M. Béguin, ingénieur en chef des ponts et chaussées, vient d'être chargé d'une mission en Moldavie. Sur la demande du prince régnant, cet ingénieur est appelé à diriger les travaux de chemins de fer que le gouvernement va faire exécuter dans la principauté.

L'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE. — TÉLÉGRAPHIE.

ALLEMAGNE. — On étudie depuis longtemps les moyens de régulariser et d'appliquer l'action de la puissance électrique, mais avec assez peu de succès jusqu'à présent, si l'on excepte la télégraphie.

Afin de stimuler le zèle des savants de tous les pays, le président de la république a, dans ces derniers temps, proposé un prix de 50,000 francs à l'auteur de l'application économique de la pile de Volta, soit à l'industrie, comme source de chaleur ou de lumière, soit à la science, comme agent chimique médical ou mécanique. Les nouvelles que nous extrayons des journaux d'Angleterre et d'Allemagne nous permettent, en attendant l'heureux vainqueur du concours qui restera ouvert pendant cinq ans, nous permettent au moins, disons-nous, d'espérer que l'une des solutions du problème n'est pas bien éloignée peut-être.

Jusqu'ici les astronomes de l'observatoire royal de Greenwich signalaient le midi moyen à tous les vaisseaux de la Tamise, en laissant tomber du haut d'un mât un globe de grande dimension. A l'avenir, toutes les fois que le globe de l'observatoire se détachera de son mât, un globe tout à fait semblable se détachera en même temps du mât installé sur le dôme de l'office des télégraphes à Charing-Cross, Strand, sous l'influence du courant électrique parti d'une des salles de Greenwich et parvenu à Londres instantanément. Le globe est de zinc peint en rouge et orné de dorures; il a dix-huit pieds de circonférence et pèse 186 livres. Les expériences récentes ont démontré qu'il suffisait d'une pile de 2 éléments pour déterminer sa chute parfaitement simultanée avec celle du ballon de l'observatoire.

Mais on a voulu faire plus encore : l'administration anglaise, désirant que l'horloge de l'office des chemins de fer indiquât exactement, à tous les instants du jour, le temps moyen de l'observatoire, il fallait dès lors que les aiguilles des heures et des minutes de l'horloge de Charing-Cross fussent en communication électrique directe avec les aiguilles de la pendule de l'observatoire. Quoique ce problème ait été étudié depuis longtemps et résolu théoriquement, la solution pratique entraînait encore des difficultés assez grandes, qu'on n'a pu vaincre qu'après de nombreux essais. Dans quelques jours l'installation des fils conducteurs sera complète, et les deux horloges, unies par un fluide mystérieux, ne présenteront absolument aucune différence de marche.

— M. le docteur Erb, professeur d'astronomie à Heidelberg, vient d'obtenir du gouvernement bavarois l'autorisation de faire construire à Bamberg une haute tour, au sommet de laquelle sera établie une horloge électrique destinée à régler, d'après un même méridien, les horloges de tous les chemins de fer d'Allemagne, à l'instar de ce qui s'est fait dernièrement à Londres. M. Erb a déjà choisi à Bamberg le terrain où la tour sera élevée, et la municipalité de cette ville lui en a fait gratis la cession.

SUISSE :

Le journal de Francfort annonce que le gouvernement du pays de Bade a conclu récemment avec la Suisse un traité pour l'établissement d'une ligne électrique qui sera par la suite mise en correspondance directe avec Milan.

SUISSE :

La ligne télégraphique de Bâle à Berne et à Zurich, ainsi que celle de Lausanne à Genève, a commencé à fonctionner dans les derniers jours d'août.

ITALIE :

On lit dans la *Gazette de Venise* que dans le royaume Lombardo-Vénitien et le Tyrol méridional, les lignes électriques aériennes doivent être prochainement substituées aux lignes souterraines recouvertes de gutta-percha, qui n'ont pas répondu à ce qu'on attendait d'elles. Dans l'établissement récent de la ligne de Trévise à Udine on a profité des avenues formées par les routes de poste, en attachant les isolateurs sur le tronc des arbres.

INDE :

La Compagnie des Indes orientales a récemment décidé l'établissement d'un système de lignes électriques reliant entre elles Calcutta, Agra, Lahore, Bombay, Madras, et toutes les stations intermédiaires. La distance à parcourir est de 3,000 milles (48,000 kilom.), et les travaux doivent être achevés dans trois ans.

CONSTRUCTIONS D'UTILITÉ PUBLIQUE.

ANGLETERRE :

UN DÉBLAI A LA POUDRE. — On a fait sauter près de Holyhead un rocher dont les débris doivent servir à la construction d'un brise-lames pour le nouveau port. Il a fallu employer pour la mine plus de 7,000 livres de poudre placées dans trois chambres et auxquelles le feu a été mis à l'aide des fils d'une batterie galvanique. L'explosion instantanée a produit plus de 30,000 tonnes de pierre, dont certains blocs pèsent jusqu'à 20 tonnes.

RECONSTRUCTION DU PALAIS DE CRISTAL. — La cérémonie de la pose de la première pierre, ou plutôt du premier pilier de fer du Palais de cristal qui va être réédifié à Sydenham, a eu lieu dans les premiers jours d'août dernier, en présence de nombreux spectateurs; on a, comme de coutume, déposé à la place qui lui était destinée des pièces de monnaie courante. La présence de sir J. Paxton a excité de nombreux applaudissements.

PRUSSE :

PONT SUR LE RHIN. — La *Gazette de Cologne* annonce que le projet de jeter un pont sur le Rhin, en face de l'antique colonie Agrippine, est près de sa réalisation. Les frais sont évalués à environ 2,000,000 de thalers; l'État contribuera pour 1,400,000, le chemin de fer de *Minden* pour 300,000, le chemin de fer *rhénan* pour 200,000, la ville pour 100,000 thalers. Le conseil communal de *Cologne*, dans une de ses dernières séances, a décidé, presque à l'unanimité, d'accorder les 100,000 thalers demandés.

AMÉRIQUE :

PALAIS POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE. — J. Paxton, l'auteur du *Palais de cristal*, qui a servi à l'exposition générale à Londres, a proposé un projet de salle pour l'exposition générale qu'on se dispose à faire à New-York dans le courant de cette année. Le nouveau palais serait fait de verre, de fer et d'ardoise. La longueur du bâtiment serait de 600 pieds, sa largeur de 200. Il y aurait une entrée à chaque extrémité disposée comme les entrées du transept du *Cristal palace*. La couverture serait d'ardoise, et non de verre, comme à Londres. Si l'esquisse qui nous a été montrée reproduit bien le projet de M. Paxton, nous aurons le

regret de ne pouvoir le féliciter sur ses progrès en architecture. Le palais de Londres avait son originalité, son caractère individuel ; ce n'était pas un pastiche ; on y reconnaissait au contraire la libre allure d'un inventeur, d'un homme qui cherche en lui-même et non autour de lui dans les œuvres des autres. Le *Cristal palace* projeté par Paxton pour New-York n'est autre chose qu'une cathédrale de la renaissance italienne.

Dans le concours ouvert par la ville de New-York, le projet du célèbre jardinier n'a pas obtenu le prix ; les concurrents qui l'ont emporté sont MM. Cartensen, architecte danois, et Gildemeister, architecte allemand. Il n'y a pas lieu cependant de féliciter, à notre avis, la ville de New-York de la préférence accordée à cette nouvelle composition. L'édifice, construit en fer et en verre, a pour plan un octogone régulier de 45 mètres de côté, mais l'élévation conserve tous les caractères d'une église chrétienne.

ARCHITECTURE CHARITABLE

PRUSSE :

Il s'est formé à Berlin, il y a quatre ans, une Société pour la construction de maisons destinées aux ouvriers pauvres. Elle a réuni, par actions, un capital de 450,000 francs avec lequel elle a acheté, dans la ville et aux environs, des terrains sur lesquels elle a fait construire des maisons simples, saines, convenablement distribuées. Les locataires sont des artisans, des ouvriers, des journaliers, tous pères de famille, n'ayant d'autre fortune que leur mobilier, mais jouissant d'une bonne réputation et demeurant depuis cinq années au moins à Berlin. Les locataires s'associent et nomment un gérant qui fait des achats en gros pour toute la maison.

Les loyers sont très-modiques, ils sont toutefois calculés de manière à représenter, déduction faite de quelques frais d'administration, 6 p. 0/0 du capital dépensé pour la construction ; 4 p. 0/0 sont distribués aux actionnaires et 2 p. 0/0 sont consacrés à l'amortissement qui s'opérera au bout de vingt-neuf ans.

La Société a triomphé des obstacles qui devaient se rencontrer dans les épreuves de ses premières années. A la fin de 1851, elle avait construit seize maisons, contenant 146 logements, 20 ateliers, etc., et elle avait acheté plusieurs autres terrains. Les logements étaient loués à 145 familles, représentant environ 800 personnes, dont 400 enfants : ces locations sont très-recherchées.

D'excellentes dispositions ont été établies pour le cas où les locataires sont obligés de quitter la maison par suite de circonstances dont la Société reste juge ; elles sont résumées ainsi dans un excellent article publié par M. Bœrsch dans le *Courrier du Bas-Rhin*.

« Si les locataires quittent dans les cinq premières années, ils n'ont rien à réclamer. S'ils sont restés cinq années au moins dans la maison, et que leur conduite ait été à l'abri de tout reproche, ils obtiennent le remboursement d'une somme déterminée que l'on prélève sur un fonds de réserve, et moyennant laquelle la Société rachète le droit que le locataire a acquis à une future part de l'immeuble. Ainsi un locataire payant 150 francs de loyer annuel, et qui quitte après cinq années pour des motifs que la Société a agréés, reçoit 150 francs à titre de remboursement, et 326 francs s'il quitte après dix années de domicile.

» Cette disposition, avec les précautions dont son application est entourée, est d'un excellent effet ; le locataire se crée, sans s'en douter pour ainsi dire, un petit capital, qui lui est remis s'il s'en est montré digne par sa moralité et sa conduite : c'est une caisse d'épargne ouverte pour lui dans sa maison même, et qui finit, au bout de trente années, par faire de lui, pauvre ouvrier sans autre fortune que le travail et le salaire de chaque jour, le copropriétaire d'une maison dans laquelle il a été commodément logé avec sa famille. »

MONUMENTS HONORIFIQUES.

ALLEMAGNE :

L'empereur d'Autriche a ordonné qu'un monument en l'honneur de Métastase, né en 1698, mort en 1782, serait érigé à Vienne, où ce célèbre poëte dramatique a passé la majeure partie de sa vie, et où il a composé presque tous ses ouvrages. Métastase était attaché à la cour d'Autriche en qualité de poëte impérial (*poeta cesareo*). Ce monument sera de marbre. Un jeune sculpteur, M. Lucciardi, natif d'Udine (Frioul), et actuellement à Rome, est chargé de son exécution.

— La municipalité de *Magdebourg* vient de prendre la résolution de faire élever un monument en l'honneur du plus célèbre savant que cette ville ait produit, Otto de Guéricke, né en 1602, mort en 1686, inventeur de la machine pneumatique, d'une balance à peser l'air, et des hémisphères dits de Magdebourg. Otto de Guéricke est aussi le premier qui ait démontré la périodicité des comètes. La première machine pneumatique d'Otto existe encore à la bibliothèque de la ville de Magdebourg, et doit être déposée dans le monument à ériger ; mais auparavant il en sera fait une copie qui sera conservée à la bibliothèque. Otto de Guéricke a non-seulement été une des plus grandes gloires de la ville de Magdebourg, mais il en a été aussi le plus grand bienfaiteur, car c'est grâce à son zèle et au sacrifice qu'il fit de son immense fortune, que cette cité, dont il était bourgmestre, détruite par un terrible incendie en 1631, a été rebâtie en moins de trois ans.

NOUVELLES DES ARTS.

ANGLETERRE :

INSTITUT DES ARCHITECTES BRITANNIQUES. — Nous avons lu avec un vif intérêt le compte rendu fait par le conseil de l'Institut des architectes britanniques aux membres de la Société.

L'adresse à la reine pour demander une enquête sur l'état des tombes royales de Westminster, et les moyens les plus convenables de conserver ces vénérables monuments, nous a surtout paru digne d'être remarquée au milieu de l'analyse de nombreuses discussions d'art, qui ont occupé les réunions de la Société.

Le compte rendu se termine par le programme suivant des prix proposés pour l'année 1852.

Médaille royale. — S. M. ayant donné sa gracieuse permission pour que la médaille royale soit accordée à tout architecte ou savant distingué, de quelque pays qu'il soit, qui aurait dessiné ou exécuté un édifice d'un grand mérite, ou produit un ouvrage tendant à élever ou faciliter la connaissance de l'architecture ou de l'une des branches des sciences qui s'y rapportent, le conseil a décidé que la médaille royale serait, pour cette année, accordée à l'auteur ayant exécuté une construction d'un grand mérite.

Le conseil procédera, en janvier 1853, aux informations pour adjudication de la médaille royale.

Médaille de l'Institut. — Le conseil a également décidé que les médailles d'argent de l'Institut seraient décernées aux auteurs des meilleurs mémoires sur l'un des sujets suivants :

1° Sur l'emploi de la couleur, en comptant la peinture à fresque, comme moyen d'augmenter l'effet d'une composition architecturale.

2° Sur l'usage de la brique (actuellement que la fabrication n'en est plus restreinte par la loi), sous le rapport de l'utilité, de la durée et de l'économie, aussi bien que sous le rapport du parti qu'on peut en tirer comme moyen d'ornementation des différents styles d'architecture, avec les indications des améliorations qui peuvent être introduites dans la fabrication, au point de vue de l'une ou de l'autre de ces qualités.

3° Sur les différentes espèces de constructions des murs, eu égard aux circonstances locales et aux matériaux les plus faciles à mettre en œuvre.

4° Sur l'avantage qui est résulté pour l'architecture et celui qui peut résulter à l'avenir de l'emploi du fer, soit dans la construction, soit dans la décoration des édifices.

Les mémoires sur des sujets autres que ceux ci-dessus, mais sur des matières ayant trait à l'architecture, qui seraient envoyés, seront reçus et pris en considération par le conseil.

N. B. Les mémoires, accompagnés des illustrations nécessaires, seront écrits d'une manière claire et lisible sur le *recto* des pages.

Médaillon Soane. — Le médaillon Soane sera décerné à l'auteur du meilleur projet envoyé sur l'un des sujets suivants :

Une station métropolitaine pour une ligne principale de chemin de fer, sur un terrain de niveau.

Un cimetière général.

Un hôtel de ville pour une grande municipalité.

Les constructions seront disposées pour être dans des positions isolées. Les plans, élévations et coupes seront dessinés à l'échelle de 1/8 de pouce pour pied (3 mill., 18 pour 305 mill., ou environ 1 centimètre pour mètre).

Les vues perspectives et autres dessins à une échelle plus grande, au choix du candidat, pour rendre complétement son idée. Les dessins seront lavés à l'encre de Chine ou à la sépia.

Une somme de 50 livres (1,250 francs) sera délivrée au concurrent qui obtiendra le prix, s'il a séjourné à l'étranger pendant une année pour des études relatives au concours, ou s'il fait preuve de ses travaux et de ses progrès.

N. B. Le concours pour le médaillon Soane est ouvert pour tous les architectes âgés de moins de trente ans.

Chacun des mémoires ou des dessins devra porter une devise, sans aucun nom ; il devra être, en outre, accompagné d'une lettre cachetée renfermant le nom de l'auteur avec son adresse et la devise. Les paquets doivent être adressés à *the Honorary Secretaries of the Royal Institute of British Architects,* avec cette désignation : *Essay for medal* ou *Drawings for medal* (motto), avant le 31 décembre 1852.

Les membres de l'Institut ne sont pas considérés comme appelés à recevoir des prix, à moins que le mérite des mémoires ou des dessins ne soit assez grand pour justifier cette distinction. Si le meilleur travail, mémoire ou dessin, appartient à un candidat récompensé dans un récent concours, l'Institut se réserve le pouvoir d'adjuger telle autre récompense égale qu'il jugera convenable, et d'accorder la médaille au second en mérite.

Les mémoires auxquels des prix auront été accordés deviennent la propriété de l'Institut, qui les publie s'il le juge convenable. Dans le cas où ils ne seraient pas publiés dans les six mois qui suivront la distribution des médailles, les auteurs pourront les publier. Les dessins seront retournés, aussitôt après l'adjudication du prix, aux concurrents non récompensés; à ceux qui auront obtenu des prix, après la présentation de la médaille.

ALLEMAGNE :

COLLECTIONS D'ART. — On écrit de *Kiel,* dans le duché de *Holstein:*

« Le musée de l'Université royale de notre ville vient d'être enrichi d'une collection de plâtres des principaux monuments antiques du musée du Louvre et du musée britannique de Londres.

» Parmi les modèles envoyés d'Angleterre se trouvent ceux de la frise complète du Parthénon d'Athènes, qui fait partie des marbres d'Elgin.

» Nos journaux payent un juste tribut d'éloges aux gouvernements de France et d'Angleterre, qui ont permis de faire mouler ces monuments afin de faciliter l'enseignement de l'archéologie à l'Université de Kiel. »

BIBLIOGRAPHIE DU PREMIER SEMESTRE DE 1852.

(Première partie.)

Archéologie.

DESSINS, *histoire et description de Notre-Dame du Folgoet;* par le marquis de Coëtlogon, in-4° oblong de 6 feuilles, plus un frontispice et 19 lith. Imp. de Lefournier aîné à Brest. — A Brest, chez Lefournier aîné; — à Kernac, près Lemeven, chez l'auteur; chez les principaux libraires de Brest et du département.

ANTIQUITÉS TROYENNES *jusqu'ici négligées ou méconnues;* par J. Lapaume. In-8° de 12 feuilles. Impr. d'Anner André, à Troyes. — A Troyes, chez Anner André. (1851.)

La couverture porte : *Inscriptions latines, faisant suite à nos inscriptions grecques, insérées dans les mémoires de la Société académique de l'Aube.*

DE L'ART *dans les instruments du culte;* par M. Choyer. In-8° d'une feuille 1/2. Imp. de Pignet, à Angers. — Angers, chez Pignet (1851).

HISTOIRE *de l'abbaye de Saint-Léger de Soissons,* 2e édition, par MM. l'abbé Poquet et de Laprairie, correspondants des comités historiques. In-12 de 4 feuilles 1/3. Impr. de Fleury à Laon. — A Soissons, chez Voyeux-Solin. (1851.)

INVENTAIRE *des biens meubles et immeubles de la comtesse Mahaut d'Artois,* pillés par l'armée de son neveu en 1333. In-8° d'une feuille 3/4. Impr. de F. Didot, à Paris.

Extrait de la bibliothèque de l'école des Chartes, 2e série, tome III. *Article signé : Leroux de Lincy.*

NUMISMATIQUE *des nomes d'Égypte, sous l'administration romaine;* par Victor Langlois, membre de la Société asiatique de France. In-4° de 10 feuilles, plus de 4 pl. Impr. de Crapelet à Paris. — Paris, chez Leleux, rue des Poitevins, 11.

ABBAYE (l') D'ANCHIN (1079-1792); par E. A. Escallier, grand in-4° de 33 feuilles 3/4, plus 12 pl. Impr. de Lefort, à Lille. — A Lille, chez Lefort.

CÉSAR DALY,

Directeur, rédacteur en chef,

Membre de la Commiss. des Arts et Édifices religieux siégeant au ministère des Cultes, membre hon. et corr. de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, de la Société des Beaux-Arts d'Athènes, de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, etc., etc.

IMPRIMERIE L. TOINON ET C°, A SAINT-GERMAIN.

COSTUMES

DES FIGURES SCULPTÉES SUR LE RÉTABLE DE LA CHAPELLE DE SAINT-GERMER (ÉTOFFES, PEINTURES).

Dans les arts du moyen âge, à l'époque où leur développement est le plus complet, il est intéressant d'observer combien leur application diffère suivant la nature des objets qu'ils sont appelés à décorer. Ainsi, pour ne pas sortir du sujet indiqué par notre titre, pendant les XIIIe et XIVe siècles, les peintures des manuscrits, celles appliquées sur la pierre, sur le bois, la coloration des vitraux et celles des étoffes diffèrent complétement entre elles.

Présentez sur le papier une copie exacte d'une peinture sur mur, d'un vitrail, d'un manuscrit, d'une tapisserie ou d'une étoffe tissée ou brodée, à une personne tant soit peu familière avec les arts de ces époques, elle ne s'y trompera pas; elle vous dira : « Ceci est copié d'après une peinture murale. — Ceci d'après un vitrail, d'après une étoffe tissée ou brodée. » C'est qu'en effet la nature de la matière employée commandait tel ou tel système de décoration en harmonie avec les propriétés, les avantages, les ressources ou les défauts mêmes de cette matière. Sur le bois, les peintures sont généralement serrées, les couleurs multipliées; les tons sombres et l'or dominent; le parti de coloration adopté tend à faire comprendre à l'œil que cette matière est légère, fine, qu'elle permet un travail délicat, refouillé, qu'elle est nerveuse et résistante, Sur le pierre, les peintures sont claires, brillantes, sans duretés, à peine modelées, les tons rompus fréquents, surtout dans les parties unies; ces peintures sont soutenues seulement par des *redessinés* bruns qui détachent les figures ou les ornements, en laissant aux surfaces décorées la solidité d'aspect que la peinture ne doit pas détruire quand elle veut être monumentale. Les dorures sont rares et ne s'attachent que sur les moulures délicates, les points saillants et sur tout ce qui par sa forme peut se rapprocher du métal comme finesse et comme rigidité. Sur le verre, la coloration procède par oppositions; le modelé n'est obtenu que par des traits noirs qui, plus ou moins serrés ou plus ou moins nombreux, laissent toujours transpercer le ton local. La translucidité de la matière colorée exige que les oppositions soient brusques et vigoureuses, pour éviter ces demi-tons, ces harmonies douces, qui, étant détruites par la lumière qui les traverse et les décompose en partie, ne produiraient que des effets blafards. Sur le vélin, les vignettes colorées sont très-modelées, finement rehaussées de tons clairs, soutenues par des traits noirs ou bruns; les détails sont multipliés pour occuper les yeux attachés curieusement sur un petit espace. La peinture prend alors l'aspect d'un émail, d'un bijou qu'il faut examiner de près; l'or fait le fond, est gaufré ou relevé en saillies accentuées afin de donner une apparence plus précieuse et plus intime à ces gracieuses peintures.

La coloration des étoffes est toujours très-simple au XIIIe siècle; un, deux ou trois tons au plus. Les étoffes ne commencent à se chamarrer que vers la fin du XVIe siècle. Les artistes du XIIIe siècle avaient trop de goût pour ne pas sentir qu'une étoffe sur laquelle un grand nombre de couleurs viennent s'assembler dénature la forme du corps qu'elle doit couvrir, altère la pureté des plis en distrayant l'œil d'une manière désagréable. Souvent ces étoffes sont unies, relevées seulement par quelques ornements délicats en noir, et surtout en or (car l'or a cet avantage, que par ses reflets il participe toujours du ton sur lequel il est placé, et n'en détruit pas l'unité); rarement sont-elles enrichies de couleurs juxtaposées, à moins que ce ne soient des bordures, des galons, des ceintures. Le costume porté au XIIIe siècle par toutes les classes de la société est toujours ample, long, drapé; il ne fallait pas briser ces beaux plis par des dessins de diverses couleurs dont la forme n'eût pu être suivie par les yeux à travers les replis de l'étoffe. Il est à remarquer que le goût des étoffes chamarrées prend avec le goût des vêtements justes. C'était naturel : car si le corps humain est beau sans vêtements, quand il est beau, il est fort disgracieux à voir quand il est cousu dans une peau d'emprunt qui altère ses formes en les laissant voir dans leur réalité.

Il fallait bien alors occuper les yeux par la multiplicité des dessins et des couleurs. C'est à la fin du XIVe siècle que l'on voit dans les vêtements adopter ces bizarreries empruntées au blason, que l'on voit les hommes s'habiller comme un écusson, au *premier de gueules, au deuxième d'azur, ou troisième d'azur, au quatrième de gueules*. Les vêtements à cette époque, si l'on en juge par les peintures et les manuscrits, ressemblaient à ces robes d'insectes singuliers sur lesquels la nature paraît avoir épuisé ses fantaisies les plus extravagantes, comme pour se distraire de tout ce qu'elle a fait de raisonnable.

Si les artistes du XIIIe siècle étaient sobres dans la composition de leurs étoffes, à plus forte raison l'étaient-ils quand ils peignaient des draperies sculptées; c'est alors surtout qu'ils évitaient ces assemblages de tons qui eussent contrarié l'effet des plis en posant une couleur obscure sur un clair, et *vice versâ*.

Les étoffes peintes du bas-relief de Saint-Germer remplis-

sent en cela les conditions de la peinture appliquée à la statuaire, tons simples et limpides, sobriété d'ornements.

Ce n'est point chose facile de peindre la statuaire, rarement on y réussit, surtout quand on en a perdu l'habitude, et il faut dire que beaucoup d'essais tentés de nos jours ressemblent trop à des joujoux de Nuremberg pour ramener les gens de bonne foi à ce vieil usage adopté cependant aux belles époques de l'art. Aussi devons-nous savoir gré à M. Bœsvilvald d'avoir réuni les peintures du rétable de Saint-Germer, chef-d'œuvre qui séduit les ennemis mêmes de la sculpture peinte. Les *Pl.* XVII, XVIII et XIX montrent les détails, grandeur d'exécution, des costumes des personnages de cet intéressant bas-relief, sur lequel nous reviendrons quand nous le verrons paraître dans son ensemble, ce qui ne tardera guère.

La *Pl.* XX représente les détails d'une sculpture peinte tirée du même monument.

E. VIOLLET-LE-DUC.

UN MOT SUR L'ARCHITECTURE EN 1852.

Il n'y a pas bien longtemps que l'on a commencé à reconnaître dans les monuments de l'antiquité ou du moyen âge des époques différentes. Il nous souvient d'un temps où l'on ne distinguait pas un édifice bâti sous Auguste d'un édifice élevé par Trajan, où l'on regardait la cathédrale de Reims ou celle de Paris comme des conceptions unes, sans adjonctions ou modifications postérieures. Aujourd'hui l'archéologie est devenue une science sérieuse, et si comme toute science elle est stérile lorsqu'elle n'est pas soutenue par des connaissances profondes, elle a eu cet avantage du moins de commander l'examen, de ramener les esprits droits à l'unité, de donner des armes puissantes pour combattre l'éclectisme, ce principe dissolvant de tout art et de toute poésie. L'archéologie n'est que la conscience du passé; aussi ne faut-il pas s'étonner si elle rencontre des adversaires acharnés et puissants. Dans un pays comme l'Angleterre, où le présent se rattache au passé sans transitions brusques, on conçoit que l'archéologie ait pu être admise comme une science *officielle* pour ainsi dire, sans contestations; mais chez nous!... Pour Louis XIV comme pour les démocrates de 1793, l'archéologie devait passer pour une sorte d'insurrection, d'opposition à l'ordre établi. L'archéologie conduit à l'indépendance dans les arts, il n'y a pas d'art sans indépendance. Du jour où l'art aussi bien que la poésie sont *dans l'État*, leur existence est bien compromise, ce ne sont plus que des formules comme celles dont les ingénieurs se servent, véritable lit de Procuste d'où l'on ne sort que mutilé. Mais, nous dira-t-on, en quoi l'archéologie peut-elle favoriser l'indépendance dans les arts? Parce qu'elle admet la critique absolue, parce qu'elle conduit à la collection des faits, indépendamment des influences du moment. Parce qu'elle fait voir que toutes les époques qui ont produit des œuvres originales, logiques, et belles en même temps, sont celles où l'art s'est développé sous l'influence puissante et fertile des artistes livrés à eux-mêmes, et non point sous la volonté ou le goût d'un souverain, d'un ministre ou d'une académie. Du jour où l'art et la religion sont soumis à une police gouvernementale, la religion et l'art sont en pleine décadence; ce sont des forces sur lesquelles on ne peut plus s'appuyer, des formes sans idées, des règlements stériles, des choses matérielles, des corps sans âme. On peut encore (en architecture surtout) produire des œuvres colossales comme les grands édifices romains, comme Versailles, par exemple; mais supprimez la *dimension*, que reste-t-il de ces œuvres? Des formules, pas autre chose. Or la *dimension* et l'art sont deux choses parfaitement distinctes. S'il n'en était pas ainsi, le plus mauvais poëme en quatre mille vers vaudrait mieux que la plus charmante fable de la Fontaine. L'archéologie a donc cet avantage, dans un siècle comme le nôtre, où toutes les notions du beau et du bon sont confuses, de conduire les artistes à classer les œuvres d'art d'après leurs mérites relatifs, à distinguer les créations qui appartiennent réellement au génie de l'artiste de celles qui sont le produit de la volonté plus ou moins intelligente, plus ou moins éclairée d'une académie ou d'un gouvernement. Certes, Lebrun était un homme d'un immense mérite, doué d'une puissance créatrice bien rare; en se mettant au point de vue de Louis XIV, on ne pouvait mieux faire que de choisir cet homme pour diriger, pour administrer, dirai-je même, toute la grande machine artistique de son temps. Là où il a pu de sa personne décorer d'immenses palais, il a laissé des œuvres qui tiendront toujours une grande place dans l'histoire des arts. Mais à côté de lui qu'y a-t-il? A mesure que les productions s'éloignent de ce foyer, elles pâlissent, s'effacent, ce ne sont plus que des reflets du maître, qui n'ont de mérite que parce qu'ils rappellent les œuvres principales. Qui de nous ne préférera cette époque, où, ous l'influence biens autrement fertile de Jules II, on voyait naître des œuvres aussi diverses que celles des Raphaël, des Michel-Ange, des Andrea del Sarto, et de cent autres maîtres de second ordre, conservant chacun leur génie propre, leurs instincts, leur indépendance personnelle enfin? Qui de nous ne préférera ce siècle de saint Louis où l'on voyait s'élever des édifices si faciles à classer par leur grande unité, mais si divers dans leur ensemble et leurs détails, si pleins de poésie, tels que les cathédrales de Reims, de Laon, d'Amiens, de Chartres, de Bourges, de Coutances, de Paris, monuments issus de la même souche, membres de la même famille, mais où le génie de chaque architecte s'est développé en liberté, où chaque sculpteur produisait un chef-d'œuvre distinct, sorti sans contrainte de ses habiles mains! Beau temps où chaque évêque qui élevait une cathédrale laissait à ses artistes cette liberté, cette indépendance qu'il savait conserver pour lui-même dans la conduite des affaires épiscopales. Quelques esprits attardés appellent encore ces époques des siècles de barbarie! Soit! si l'on veut appeler barbare un temps où les artistes conservaient leur entière

liberté de conscience, où ils n'étaient pas sous la pression d'une Académie exclusive, où l'enseignement officiel ne les parquait pas sur le même terrain, où le pouvoir, quel qu'il fût, ne contrôlait pas leurs inspirations pour les soumettre aux exigences et aux préjugés d'une bureaucratie étroite ; si l'on veut appeler civilisé un temps où toute œuvre d'art devait être paraphée par M. Lebrun, où Bramante lui-même fût-il revenu, aurait dû voir ses esquisses soumises à M. le surintendant des bâtiments, et ennoblies par les critiques et les corrections de la cour. L'art est une religion, un culte, et toute religion qui ne s'exerce pas en liberté est bientôt avilie et corrompue. Or, il faut chez nous que l'art soit bien vivace pour faire encore jaillir quelques brillantes lueurs après le régime auquel il a été soumis depuis Louis XIV, je devrais dire depuis la Renaissance. Mais enfin jusqu'au milieu du XVIIIe siècle ces corporations du moyen âge, qui avaient tant produit et qui étaient bien autrement fertiles que nos académies modernes, subsistaient encore dans toute leur force, avaient conservé leurs traditions et leur indépendance. Louis XIV, qui rapportait tout à son gouvernement, devait détruire leur esprit, s'il ne les détruisait pas de fait. L'art fit alors partie de la cour, et il en suivit toutes les vicissitudes ; splendide tant qu'elle fut riche et jeune, pauvre lorsqu'elle devint pauvre. L'art dépendait alors des *menus plaisirs*, comme les oripeaux du garde-meuble. Sous Louis XV, on aurait pu dire les *beaux-arts du roi* ; comme on disait la *bouche du roi*, la *rêverie du roi;* ils n'étaient plus dans le pays, ils vivaient à la cour. Les arts seraient morts dans les boudoirs de madame de Pompadour et de madame Dubarry, sans la réaction antique qui précéda de quelque peu la Révolution. Le peintre David, que l'on a placé si haut et si bas, outre son talent incontesté aujourd'hui, avait quelque chose de ce vieil esprit français qui si longtemps s'était conservé dans le corps des artistes. Si, comme homme, il se fit le flatteur de tous les pouvoirs, il était croyant comme artiste, et il eut sur son école peut-être plus d'influence par la tournure de son esprit que par son talent même. A côté de lui et après lui s'élevait un homme studieux, amant de son art, consciencieux, Percier, admirateur passionné de l'antique, et, il faut le dire, de tout ce qui est beau. Esprit juste, honnête, sincère s'il en fut, tout le monde sait quelle influence il exerça sur l'art de l'architecture en France, de 1800 à 1815. Mais ce que tout le monde ne sait peut-être pas, même parmi nos lecteurs, c'est combien il contribua par l'indépendance de son caractère, par la pureté et la sincérité de ses convictions, à relever le corps des architectes, tombé à la fin du siècle dernier dans le plus complet discrédit. Tel est l'ascendant d'un homme honnête et profondément convaincu, que sans ambition personnelle, vivant seul et livré exclusivement à ses études chéries, Percier fut bientôt, et peut-être à son insu, le centre autour duquel se forma pendant trente ans ce noyau d'architectes scrutateurs du passé, chercheurs passionnés qui allèrent fouiller les monuments de tous les âges, à Thèbes, comme à Athènes, comme à Palerme, comme à Grenade, comme à Paris et à Reims. Percier donna l'exemple le premier, vers le commencement de ce siècle, d'un amour profond pour son art et pour toutes les études qui s'y rattachent ; noble caractère d'ailleurs qui jamais ne se laissa entraîner à faire ce que sa conscience condamnait. Cet exemple fut-il toujours suivi depuis, nous n'oserions l'affirmer ; cependant cette bonne semence porta ses fruits, et la plupart des architectes de notre temps ont conservé cette tradition, qui peut seule empêcher l'art de tomber dans un abâtardissement complet. Beaucoup, à défaut d'un enseignement officiel suffisant, ont compris qu'ils devraient puiser leurs convictions dans l'étude du passé, mais tous ces travaux faits isolément, sans autre guide que leur goût particulier, n'ont pu produire que des résultats sans portée. Tous ces efforts partiels ne concourent pas à un même but, ils se ressentent de l'esprit d'anarchie qui règne partout, et quelque puissants qu'ils soient, ils resteront stériles si les architectes ne s'entendent pas pour les régler. Qui donc pourra donner une marche uniforme à nos études? Qui donc sera assez fort pour recueillir toutes ces tentatives et les faire concourir à la vérité? Est-ce l'École des Beaux-Arts ? Non, certes ! L'École des Beaux-Arts s'isole tous les jours davantage, et meurt dans son isolement. Est-ce une coterie ? Il n'est pas besoin de dire que l'existence des coteries est éphémère ; puis les coteries sont exclusives, et l'exclusion est heureusement antipathique à nos mœurs. Et cependant, si nous n'y prenons garde, si nous continuons à marcher ainsi à l'aventure, l'art de l'architecture, qui à toutes les époques a jeté un si vif éclat en France, est un art perdu. Il gêne, il embarrasse, et il arrivera un moment où, faute de s'entendre, les architectes se trouveront relégués soit parmi les dessinateurs de meubles et les décorateurs, soit chargés officiellement d'appliquer des formules émanées d'un pouvoir administratif, et dans ce dernier cas ils ne tarderont guère à être étouffés par les corps des ponts et chaussées ou du génie militaire. Ne nous cachons pas le danger, il est imminent. Ce n'est pas en abandonnant nous-mêmes les premiers les traditions des siècles protecteurs des arts que nous éviterons ce danger ; ce n'est pas en méprisant les œuvres qui ont fait notre gloire, en quittant la voie suivie par nos prédécesseurs, qui savaient conserver leur indépendance comme artistes et leur unité comme corps, que nous pourrons arrêter cette dissolution qui nous gagne. C'est en donnant une direction forte et suivie aux études, en les rendant pratiques, en nous unissant au contraire pour profiter de tous les bons élements qui affluent autour de nous à cette heure, que nous pourrons lutter avec quelque avantage. Beaucoup d'entre nous s'effrayent avec raison de ces symptômes, mais convenons franchement qu'ils ne sont dangereux que par notre propre faute. L'art doit aider et non gêner, et malheureusement les traditions académiques, en voulant considérer l'art comme une étude exclusive indépendante des besoins et des tendances

du temps où l'on vit, l'ont relégué en dehors du domaine public, parmi les études théoriques et spéculatives. Un jour les architectes se sont trouvés isolés au milieu d'une population qui ne les comprenait plus, paraissant faits pour amuser quelques esprits curieux et instruits, pour répéter tant bien que mal des formes qui n'ont plus de raisons d'être, et qui ne sauraient s'acclimater chez nous. Autrefois ce n'était pas ainsi, l'architecte était au contraire l'expression la plus vivante et la plus palpable des besoins de son temps; l'architecture, le livre dans lequel on lisait les goûts, les tendances les passions d'une société. L'architecte se gardait bien de vouloir être un homme *spécial*, il résumait à lui seul tous les arts, profitant de tous les éléments qui se formaient autour de lui : s'il ne sculptait pas ou ne peignait de sa main, il était l'âme du sculpteur et du peintre. La sculpture et la peinture y perdaient-elles quelque chose? Non, certes! les monuments sont là pour prouver le contraire. Mais il y avait unité, harmonie parfaite entre ces trois arts; en voulant les scinder, leur donner à chacun un enseignement spécial, académique, on a détruit le lien qui les unissait. La spécialité est une preuve de décadence, on ne s'arrête plus dans cette voie, et les architectes s'y trouvent engagés par leur éducation. Nous avons vu des architectes de maisons, des architectes décorateurs, des architectes de théâtres, des architectes avoués, des architectes experts, des architectes restaurateurs, des architectes ingénieurs, des architectes pensionnaires de Rome passant leur vie à bâtir des monuments impossibles sur du papier, des architectes de jardins, de kiosques, etc. Le morcellement, l'émiettement de l'architecture en spécialités ridicules a eu ce résultat de détruire l'architecte proprement dite, de lui retirer sa véritable force : car l'architecte n'est pas un homme spécial; au contraire, il n'existe, il n'est utile qu'à la condition de réunir, de rassembler tous les arts et les industries pour concourir à une œuvre. La vieille dénomination française, le *maître de l'œuvre*, dit tout cela en trois mots. Or, comme il arrive toujours quand les corps se dissolvent, de tous ces membres séparés, éparpillés, un seul reste et remplace tous les autres. De toutes ces spécialités extraites de l'architecture, une seule est vivace : le corps des ingénieurs. Il menace de dévorer toutes les branches éparses du grand art de l'architecture; et si l'on n'y prend garde, il deviendra le tronc, tronc nu, dépouillé, froid, inflexible, arbre stérile comme toute chose issue d'une *spécialité*. Croit-on que nous exagérions ici? Hélas! non. Nous savons tout ce qu'il y a de science, de mérite, de capacités dans le corps si justement célèbre des ingénieurs français, mais enfin ce sont des hommes *spéciaux*, et ils ne peuvent changer leur nature. Si nous voulons renoncer aux arts en France (ce qui du reste est moins facile qu'on ne le pense), enfermons nos goûts, notre esprit, notre tradition dans cette boîte glacée, devenons des hommes spéciaux : nos monuments seront comme nos locomotives, des machines taillées sur un patron qu'on ne distingue entre elles que par le numéro qu'elles portent sur leurs flancs. Si, au contraire, nous avons la prétention de rester un peuple attaché aux arts qui ont fait sa gloire et font sa richesse, ce qui le distingue encore parmi tous les peuples du monde, alors défions-nous des barbares. On a dit souvent, dans le langage politique, *la légalité nous tue;* nous pouvons dire, en fait d'art, les *spécialités nous tuent.*

Michel-Ange a bâti la coupole de Saint-Pierre, ce qui ne l'a pas empêché de peindre la Sixtine, de sculpter les tombeaux de Florence et de fortifier San-Miniato. Léonard de Vinci, ce peintre d'un goût si pur et si profond, a canalisé des cours d'eau, était chimiste, et a laissé des notes inédites qui prouvent l'étendue et la variété de ses connaissances dans les arts et les sciences. C'était un bon ingénieur pour son temps. Mais je n'ai pas entendu dire que nos ingénieurs spéciaux, civils ou militaires, aient jamais fait un portrait comme la Joconde, ou une statue comme celles de la chapelle des Médicis. On répondra : Tous les siècles ne voient pas naître des Michel-Ange ou des Léonard de Vinci. C'est vrai, mais pour se faire comprendre il faut s'attacher aux points saillants. Nos architectes du moyen âge, qui n'étaient ni des Michel-Ange ni des Léonard de Vinci, n'en ont pas moins su couvrir leurs édifices de sculptures et de peintures qui ne sont pas des accessoires rapportés comme des meubles dans un appartement, mais tiennent aux édifices comme la peau tient au corps, en laissant deviner sa forme et sa charpente. Ils savaient fort bien faire de beaux ponts, même au besoin des aqueducs, des chaussées et des fortifications. Loin d'être renfermés dans l'étude exclusive de quelques types étrangers, et sans liens avec les usages et les idées de leurs temps; loin de passer une moitié de leur vie à élever sur le papier des monuments impossibles et inutiles, ils se jetaient résolûment dans la pratique : ouvriers au besoin, ils connaissaient l'œuvre; apprentis enfin, il leur fallait non point songer creux, et chercher la *meilleure architecture*, mais se mettre de bonne heure à l'œuvre, user plus de souliers que de papier, voir plus de pierres sur les chantiers que parmi les ruines. Mieux valait pour eux être un bon appareilleur ingénieux et adroit qu'un homme passant sa vie dans son cabinet à espérer un monument. Tout cela est fort bien, nous dira-t-on, mais comment sortir de l'ornière? Il est très-facile de mettre le droit sur la plaie, mais comment la guérir? Comment rendre aux architectes ce vieil esprit des corporations? où est le point d'appui? L'État, qui s'est institué le protecteur des arts depuis cent cinquante ans, l'État ne peut donner une direction à l'art; il peut rarement le guider, à peine le suivre s'il progresse, difficilement le relever s'il tombe. Nous ne sommes plus dans ces temps où des castes puissantes, riches et éclairées, autant par tradition que par goût, pouvaient employer des pépinières d'artistes. D'ailleurs les gens riches en France ont perdu le goût des arts, en perdant la tradition, la succession de la richesse. Où trouverez-vous des Coucy, des Enguerrand de Marigny, des Georges d'Amboise, des Guise, des Montmorency? Sont-ce des enrichis du jour, sans passé, sans avenir,

qui vous feront commencer des palais qu'achèveront leurs descendants? L'art a quitté la tête de la nation bien avant que cette tête ait été séparée du tronc... Les spéculateurs à la bourse, les négociants enrichis, ne sont plus de la race des Jacques Cœur; les palais qu'ils élèvent, brillants, mais fragiles comme leur fortune, sont bâtis au rabais par des entrepreneurs pour lesquels, comme pour leurs clients, l'*art* est le dernier des soucis. Si les architectes meurent, c'est que l'architecture est un art fossile... Par quelle puissance rendrez-vous la vie à ce cadavre? Non, nous ne ferons pas revivre le cadavre, mais nous pouvons créer un nouveau corps. Les arts, en abandonnant les sommets où ils ne pouvaient plus vivre, se sont répandus en poussière dans les vallées; car en France ils sont vivants, ils circulent dans le sang de la nation; ils sont partis de la foule, ils y retournent. Qui donc au moyen âge a produit ces grands et admirables monuments que nous admirons encore? Est-ce une caste privilégiée? est-ce la noblesse laïque ou cléricale? Point. L'architecture, la peinture ou la sculpture sont les enfants du peuple, de ces races indépendantes et tenaces qui ont fondé la société moderne, qui avaient su établir ces admirables corporations, brisées par la Révolution après avoir été énervées par la monarchie égoïste de Louis XIV, dont la volonté parvint à remplacer ces institutions, sans cesse rajeunies aux sources de la pratique et du travail, par des académies décrépites en naissant. La Société des architectes aurait pu peut-être aider au rétablissement de cette corporation d'architectes sans laquelle il ne peut y avoir d'architecture; mais au lieu de s'occuper de la bonne direction des études, sans exclusion, largement, en mère généreuse, qu'a-t-elle fait? Elle s'est livrée pieds et poings liés à l'École des Beaux-Arts, sans amendements; elle est restée dans l'ornière creusée, et elle y périt au milieu de discussions puériles.

Les corporations! mais elles sont abolies. Soit; aussi ne demandons-nous pas qu'on rétablisse la chose, mais qu'on en prenne l'esprit, les instincts si vrais, les idées si fertiles. Changeons le nom si l'on veut, cela importe peu. D'ailleurs les ingénieurs ne font-ils pas partie d'une véritable corporation protégée par l'État? n'est-ce pas là un privilége bien autrement exclusif que ne l'étaient les corporations anciennes? Et si les ingénieurs sont si puissants, que chaque jour nous les voyons entamer les derniers débris laissés entre les mains des architectes, n'est-ce pas parce qu'ils sont organisés en corporation, qu'ils possèdent cette force que donne une masse homogène, une, liée par les mêmes intérêts, le même esprit, la même éducation, des traditions suivies? Croit-on que ce corps viendrait envahir le domaine de l'art, ainsi qu'il le fait, s'il trouvait ce domaine occupé par un corps aussi fortement constitué que le leur? Non, certes! les ingénieurs suivent la destinée de tout ordre qui se tient, ce n'est pas là une question d'ambition : nous connaissons beaucoup de membres de cet illustre corps, et nous savons combien il en est parmi eux qui ne demandent sagement qu'à rester dans les attributions de leur spécialité. Mais si nous vidons la place, il faut bien qu'ils la remplissent par la seule force des choses. Et alors, nous le répétons, l'art de l'architecture est bien décidément un art perdu en France, nous en aurons vu jaillir les dernières lueurs.

Unissons-nous donc, non point en formant une coterie taquine, exclusive et gênante, mais pour arriver à guérir le mal à sa racine. Le mal est dans l'enseignement, c'est là qu'il faut le saisir corps à corps. Demandons (et nous obtiendrons), demandons que l'on fasse de nos jeunes architectes à l'école des hommes habitués de bonne heure à la pratique et à la connaissance des arts nés et développés chez nous, et non des artistes théoriciens allant étudier au loin des constructions qui ne sont ni conformes à nos usages, ni appropriées à nos matériaux et à nos moyens d'exécution. S'il le faut, fondons une école pratique à côté de cette École des Beaux-Arts dans laquelle ni les particuliers ni le gouvernement lui-même ne peuvent aller chercher des praticiens. Tâchons de compter un peu sur nous-mêmes et de nous aider. Ç'a été une grande erreur de croire que l'État pouvait et devait diriger l'étude des arts; cette tâche appartient aux artistes. Une administration se sert des éléments existants, elle les organise, mais elle est impuissante à les former. Jamais peut-être les études particulières n'ont été poussées aussi loin : c'est une force immense si nous savons la reconnaître et en former un faisceau, ce n'est rien si chacun travaille dans l'isolement. L'isolement est un mauvais calcul, une déception. Les architectes, en fractionnant l'étude de l'architecture en cent écoles, se condamnent eux-mêmes; ils éloignent d'eux la confiance et les sympathies du public, ils se déconsidèrent malgré leurs efforts isolés. Il est des principes invariables sur lesquels tous les gens de bonne foi et de sens s'entendent, ce sont ces principes qu'il faut proclamer bien haut, en respectant les goûts et les tendances de chacun. Ce qu'il faut repousser avec énergie, ce sont ces concessions à des principes faux, ce luxe de mauvais aloi, cette tromperie perpétuelle, qui séduisent les esprits médiocres et les vanités misérables. Ce qu'il faut admettre toujours, c'est la vérité, la simplicité dans les moyens d'exécution; ce qu'il faut encourager, c'est l'étude consciencieuse et pratique, quel que soit l'objet auquel cette étude s'applique. Ce qu'il faut obtenir enfin, si nous voulons vivre, c'est l'agglomération morale des architectes, c'est une sorte de jury, de *chambre* composée d'hommes vieillis dans la pratique, honorables et instruits. Une sorte de syndicat d'architectes serait le premier noyau à former au milieu de l'anarchie actuelle. Les architectes ont aussi bien que les avocats et les notaires de grands intérêts à débattre ou à sauvegarder : isolés, leur conscience peut chanceler, leurs convictions se trouver désarmées devant des volontés souvent irréfléchies ou inspirées par des intérêts peu respectables; s'ils avaient derrière eux comme autrefois, et comme les notaires ou les avocats aujourd'hui, une *chambre* d'hommes justement considérés, et indépendants, leur position deviendrait toute autre, leur résistance mieux pesée, leurs concessions moins funestes aux

intérêts de l'art. Nous mettons au jour ces idées depuis longtemps nées chez nous, parce que nous croyons que le moment est venu de prendre promptement un parti, et nous désirons fort qu'elles puissent être prises en considération, et amendées, si besoin est, par nos confrères, afin, s'il est possible, d'arriver à quelque chose de positif dans l'état actuel de nos rapports avec l'administration et les particuliers.

E. VIOLLET-LE-DUC.

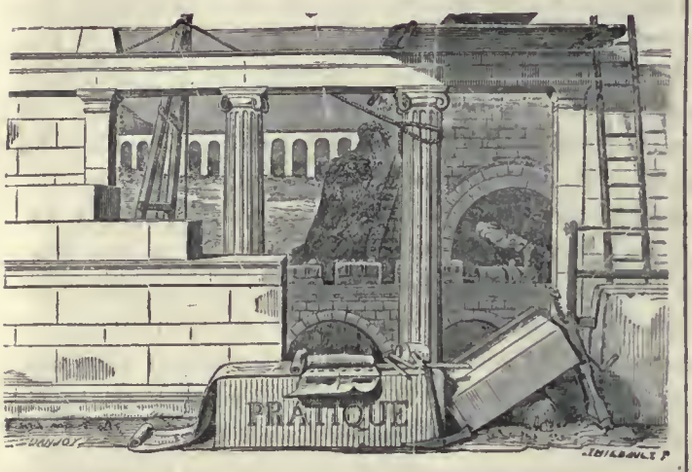

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE.

Dans les numéros précédents de cette année, les lecteurs de la *Revue* ont reçu plusieurs *planches* de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Voici leur classement :

Pl. XXI, *Plan du rez-de-chaussée de la bibliothèque, et plan de la masse générale de l'édifice et de ses abords.*

Pl. XXII, *Plan du premier étage.*

Ces deux plans (*Pl.* XXI et XXII) contiennent également l'indication de la distribution et de la nature du mobilier de la bibliothèque. Des légendes complètent la gravure.

Pl. XXIII, *Tranche de la façade principale et coupe transversale correspondante.* Comme la façade principale est uniforme, à l'exception de la travée centrale, occupée par la porte d'entrée, et que cette porte est donnée *Pl.* XXV, avec l'aide des plans et de la *Pl.* XXIII, on peut se faire une idée très-exacte de son ensemble. Nous avons cependant l'intention de publier dans le XIe volume une vue de cette façade.

Pl. XXIV, *Détail de la façade principale* (coupe et élévation).

Pl. XXV, *Porte d'entrée de la bibliothèque* (élévation et plan).

De l'extérieur de l'édifice, nous allons passer à l'intérieur.

Pl. XXVI, *Coupe par l'axe transversal de la bibliothèque.* Cette coupe ne descend pas au-dessous du rez-de-chaussée; cependant il y a de grandes salles qui s'étendent sous tout l'édifice où sont établis les appareils de chauffage, et où communiquent les deux cheminées et les deux escaliers d'angle qu'on observe dans les plans, *Pl.* XXI et XXII. Cette coupe fait voir au rez-de-chaussée le vestibule d'entrée et l'escalier, et au premier étage la salle de lecture.

Mettre cette gravure *à l'effet*, c'était en sacrifier tous les détails; vouloir rendre tous les détails nécessaires pour faire comprendre à la fois la distribution architectonique, celle du mobilier et l'aspect de la décoration, c'était tenter l'impossible, et cependant c'est presque ce qu'a tenté notre habile graveur M. Huguenet. A-t-il pu rendre exactement la physionomie de l'œuvre de M. Labrouste? Évidemment non. Tout ce que la gravure au trait pouvait produire a été obtenu; mais pour rendre l'effet réel de cette salle, il faudrait une vue perspective en couleur, à une grande échelle. Le temps nécessaire pour faire un tel dessin, non la dépense de la lithochromie ou du tirage, nous a seul empêché de donner cette vue perspective dans la *Revue*.

Pl. XXVII, *Coupe de l'escalier principal.* Cette planche est un complément de la précédente.

J'aurais voulu faire de la bibliothèque Sainte-Geneviève l'objet d'une étude développée et très-sérieuse; mais nous approchons de la fin de l'année, je suis loin de Paris, loin de la bibliothèque, et une telle étude doit s'écrire au pied même du monument. Ce que je ne puis faire aujourd'hui, je le ferai, j'espère, demain, car la bibliothèque Sainte-Geneviève est la création d'un artiste qui a fait école, qui a exercé une grande influence depuis une quinzaine d'années sur les tendances des jeunes architectes, et qui n'a produit qu'un seul monument, mais une œuvre capitale, une œuvre qui est à lui depuis les fondations jusqu'aux combles, et qui est sans doute la mise en action complète de toute la pensée de son auteur. « Par les fruits, jugez de l'arbre. »

Comme dans toutes les choses humaines, créations puissantes du génie ou modestes produits d'un humble talent, la bibliothèque de M. Labrouste donne lieu dans le public au blâme et à l'éloge. Nous respectons trop l'artiste et sa haute position, nous respectons trop notre propre dignité, pour brûler ici hâtivement l'encens d'une louange que nous n'avons pas le temps de justifier, et l'équité nous défend encore plus impérieusement de prononcer une critique quelconque qui ne serait pas accompagnée d'un exposé de motifs appréciable pour tout le monde.

Si nous ne nous trompons pas sur le caractère de l'honorable artiste dont nous nous occupons, il sera le premier à comprendre et à approuver cette réserve.

Nous aurions désiré mieux encore; nous aurions voulu que M. H. Labrouste initiât lui-même le public au travail de son esprit pendant la longue élaboration de son projet et les années de son exécution. C'eût été un précieux complément d'instruction adressé à ses nombreux élèves, un secours important offert à tous ceux qui construiront à l'avenir des bibliothèques; mais tout en regrettant que la réserve du savant architecte nous prive d'une étude qui aurait offert un grand intérêt, nous concevons qu'il « *aime mieux,* » comme il le dit, « *regarder toujours devant lui,* » et qu'au lieu

« *de s'occuper de ce qui est fait, il préfère s'occuper de ce qui* » *est à faire.* »

M. Labrouste nous a cependant communiqué quelques notes sur les dates d'exécution de l'entreprise, la somme allouée, les ministres dirigeants et les artistes qui l'ont aidé. Ces notes, sous forme de lettre, nous ont été adressées sur notre demande, à titre de renseignements ; mais comme nous n'avons rien à y ajouter nous-même pour l'instant, ce que nous pouvons faire de mieux est de les donner telles que nous les avons reçues. Nos lecteurs trouveront encore dans la lettre de M. Labrouste des indications précieuses.

CÉSAR DALY.

« *A M. le Directeur de la* REVUE D'ARCHITECTURE

» MON CHER CONFRÈRE,

» Voici quelques notes relatives à la construction de la bibliothèque Sainte-Geneviève ; ces notes sont bien incomplètes et bien décousues, mais je n'ai pas autre chose à vous offrir. Aussitôt l'édifice terminé, j'ai brûlé avec une grande satisfaction une énorme quantité de paperasses qui remplissaient mes cartons, rapports, devis, états de situation, études, dessins, détails, comme après la construction d'un édifice on enlève les gravats.

» Vous savez d'ailleurs que je n'aime pas à écrire, surtout pour parler de ce que j'ai fait, et que j'ai peu de goût à m'occuper de ce qui est fait ; je préfère m'occuper de ce qui est à faire, j'aime mieux regarder devant moi que de regarder en arrière : voilà pourquoi je vous dirai peu de chose de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui est terminée depuis deux ans.

» La bibliothèque Sainte-Geneviève a été fondée en 1624 par les Génovéfains ; elle était située dans les combles de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

» Une loi du 19 juillet 1843 décida la construction d'un nouvel édifice destiné à recevoir la bibliothèque Sainte-Geneviève, et affecta à cette construction une somme de 1,775,000 francs.

» Le nouveau bâtiment fut projeté sur le terrain occupé autrefois par l'ancien collége de Montaigu, par plusieurs propriétés particulières, et par les rues supprimées des Cholets et de Jean Hubert.

» La somme affectée à cette entreprise se divisait ainsi :

» Acquisition de propriétés, 123,000 francs ; direction des travaux, 83,000 francs ; travaux, 1,569,000 francs.

» Les travaux ont commencé le 5 août 1843.

» La première pierre a été posée le 12 août 1844 par M. le ministre, après l'achèvement des fondations.

» Le bâtiment a été terminé le 15 décembre 1850.

» Le plan de l'édifice est un parallélogramme de 84^{m},75 sur 21 mètres, limité au midi par la place du Panthéon, au levant par la rue des Sept-Voies, au nord et au couchant par une propriété particulière dont il est isolé par un chemin de ronde de 3 mètres de large.

» On entre dans l'édifice par une seule porte située au midi ; cette porte est de bronze.

» On trouve d'abord en entrant un vestibule de 12^{m}, 15 sur 20^{m},40. Ce vestibule est décoré de bustes de pierre et de quelques peintures.

» Les peintures représentent des arbres ; les bustes sont ceux de saint Bernard, Lhôpital, Montaigne, Descartes, Pascal, Poussin, Molière, Corneille, la Fontaine, Racine, Bossuet, Fénelon, Massillon, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Buffon, Mirabeau, Laplace, Cuvier. On voit en entrant, qu'ici on est en bonne compagnie.

» J'aurais bien désiré qu'un vaste espace planté de grands arbres et décoré de statues fût disposé en avant de l'édifice, pour l'éloigner du bruit de la voie publique, et préparer au recueillement les personnes qui le fréquentent. Un beau jardin eût été sans doute une introduction convenable à un monument consacré à l'étude ; mais l'exiguïté du terrain ne permettait pas une semblable disposition, il fallait y renoncer. Alors le jardin que j'aurais aimé à traverser pour arriver au monument, je l'ai fait peindre sur les murs du vestibule, seul intermédiaire entre la place publique et la bibliothèque. Mon jardin en peinture ne vaut pas sans doute de belles allées de marronniers et de platanes ; mais il a l'avantage de présenter des arbres toujours verts et toujours en fleurs, même au mois de décembre ; et puis, sans avoir égard au climat de Paris, je pouvais, dans cette terre fertile de l'imagination, planter des arbres de tous les pays, et placer auprès de saint Bernard des palmiers d'Orient, auprès de Racine des orangers en fleurs, auprès de la Fontaine un chêne et un roseau, et des myrtes et des lauriers auprès du Poussin.

» Le vestibule est un peu sombre ; mais les lecteurs, en le traversant croiront peut-être un instant que cette obscurité n'est autre chose que l'ombrage des arbres qui frappent les regards, et l'on me pardonnera, je l'espère.

» A droite et à gauche du vestibule sont des salles destinées aux manuscrits, aux estampes et aux doubles imprimés.

» Au fond du vestibule se présente l'escalier principal qui, par une double rampe, conduit le public au premier étage où est placée la salle principale de la bibliothèque, servant de salle de lecture. Cet escalier est décoré par des peintures copiées à Rome, d'après le tableau de l'École d'Athènes de Raphaël, et d'après la décoration du Vatican. Quatre grandes figures, représentant la Justice, la Poésie, la Théologie et l'Histoire, accompagnent le tableau principal.

» La grande salle de la bibliothèque, située au premier étage, occupe toute la surface construite, c'est-à-dire 84^{m},75 sur 21 mètres, ou 1779^{m},75 de superficie. On entre dans cette salle par une porte de fer fondu. Les livres sont disposés autour de la salle sur une hauteur de 5 mètres divisée par une galerie élevée à 2^{m},50 au-dessus du sol, pour que toutes les parties soient accessibles sans le secours d'échelles rou-

lantes. De petits cabinets sont pratiqués autour de la salle entre les contre-forts qui portent les voûtes. La salle est divisée en deux nefs parallèles par une suite de dix-huit colonnes de fonte supportant la retombée des voûtes qui couvrent tout l'espace. Ces colonnes de fonte sont élevées sur des piédestaux de pierre, entre lesquels sont placées des armoires pour les livres sur une hauteur de $2^m,50$.

» Sur ces piédestaux sont sculptées des têtes tournées vers l'orient et le couchant, et représentant le Jour et la Nuit.

» Une grille de fonte de fer et de cuivre, placée à 1 mètre des armoires des livres, les sépare de l'espace réservé au public, et a permis, sans compromettre la sûreté, de supprimer les portes des armoires, qui ne sont plus que de simples tablettes où les livres peuvent facilement être pris et remis par les employés chargés de ce service.

» Au centre de la salle est placé le bureau des conservateurs ; auprès se trouvent les armoires du catalogue. Des tables de $1^m,50$ de large sont disposées dans toute l'étendue de la salle, pour les lecteurs ; chaque lecteur occupe un espace de 65 centimètres de largeur.

» Cette salle, éclairée le jour par 41 grandes croisées, et le soir par 155 becs de gaz, chauffée pendant l'hiver par deux calorifères placés dans les caves de l'édifice, contient 100,000 volumes et 400 lecteurs.

» Les fondations de l'édifice ont été faites avec les matériaux provenant de la démolition de l'ancien collége de Montaigu. Les façades sont construites en pierre, et les murs de refend et les petits murs en brique. Les planchers sont de fer ; les voûtes du premier étage sont de fonte de fer, de plâtre sur grillages de fils de fer ; le comble est de fer, la couverture est de zinc.

» Sur la façade de l'édifice et dans la partie du premier étage qui correspond aux armoires intérieures qui contiennent les livres, sont inscrits en grands caractères les noms des principaux auteurs ou écrivains dont les œuvres sont conservées dans la bibliothèque. Ce catalogue monumental est la principale décoration de la façade, comme les livres eux-mêmes sont le plus bel ornement de l'intérieur ; 810 noms sont inscrits sur les façades, chronologiquement depuis Moïse jusqu'à Chateaubriand et Berzélius.

» La porte extérieure, qui est de bronze, a été fondue par MM. Simon père et fils. Les peintures du vestibule sont de M. Desgoffe ; les bustes ont été exécutés par MM. Elschoïet, Morlieux et Mallet. Les copies d'après Raphaël, placées à l'entrée de la bibliothèque, ont été exécutées à Rome par MM. Balze frères. Les sculptures de l'intérieur sont de M. Desprès. La serrure de la porte de fer qui donne entrée à la salle du premier étage, et dont la combinaison et l'exécution sont un véritable chef-d'œuvre de serrurerie, est due entièrement à M. Roy, ouvrier serrurier.

» A l'intérieur de la grande salle, et faisant face au bureau des conservateurs, sera placée une tapisserie que l'on exécute en ce moment à la manufacture des Gobelins, et qui représente l'Étude. C'est M. Balze qui a fourni le carton de cette tapisserie. Enfin, car je voudrais n'oublier personne, permettez-moi de citer le nom d'un homme dont l'expérience et le zèle m'ont été bien précieux. Cet homme, c'est Antoine Albouse, chef des ouvriers menuisiers, et que la mort a enlevé il y a quelques mois.

» J'oubliais de vous parler des différents ministres qui se sont succédé dans la direction des travaux du gouvernement.

» M. de Montalivet, qui a demandé et fait étudier ce projet.

» M. Teste, qui a présenté le projet de loi.

» M. Dumon, qui a posé la première pierre de l'édifice.

» MM. Jayr, Marie, Trélat, Recurt, Vivien, Lacrosse Bineau, Magne.

» En tout, onze ministres ; mais il n'y a eu qu'un seul architecte.

» Votre dévoué confrère,
» H. LABROUSTE. »

MAISON DE SANTÉ DE CHARENTON

(Département de la Seine)

POUR LE TRAITEMENT

DES ALIÉNÉS HOMMES ET FEMMES.

(*Planches XXVIII, XXIX, XXX, XXXI, XXXII, XXXIII et XXXIV.*)

Ce volume de la *Revue* contient deux planches doubles et cinq planches simples, reproduisant les ensembles et divers détails de la *Maison de santé de Charenton*, pour les aliénés des deux sexes. Cet important monument a été projeté par notre confrère M. Gilbert (l'aîné), et les travaux ont été exécutés entièrement sous sa direction.

Ce que nous avons dit précédemment à propos de la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève, nous ne pouvons que le répéter à l'occasion de notre publication de la *Maison de Charenton ;* à savoir : que nous sommes arrivés sur les limites à la fois de l'année et de notre x^e volume, qu'il nous est donc impossible d'apprécier et de faire apprécier aussi complétement que nous le voudrions cet important établissement, faute de pouvoir entrer dans des développements que le défaut d'espace nous interdit en ce moment.

Les asiles d'aliénés sont des établissements très-modernes, peu connus encore de la plupart de nos confrères, et qui méritent cependant de l'être. Ils ont été, depuis une vingtaine d'années, l'objet des études sérieuses de médecins éminents, qui ont rédigé des programmes détaillés à l'usage des architectes. Il faudrait examiner ces divers programmes (1), les

(1) Dans ce moment, M. Parchappe, *inspecteur général du service des aliénés, ex-médecin en chef de l'asile public des aliénés de la Seine-Inférieure*, achève de publier un volume nourri de précieux renseignements pour les architectes. En voici l'intitulé : *Des principes à suivre dans la fondation et la construction des asiles des aliénés.* M. Parchappe donne, sur quatre planches

mettre en regard de celui de la *Maison de santé de Charenton*, voir comment M. Gilbert a satisfait au programme qui lui a été fourni, et étudier ensuite les questions de construction et d'art soulevées par ce nouveau monument. Au seul point de vue de l'art, la Maison de Charenton, comme la bibliothèque Sainte-Geneviève, nous offre un intérêt spécial, car c'est la mise en pratique, avec une entière franchise, d'une doctrine d'art importante, celle de l'*école rationaliste*.

À notre grand regret, nous ne pouvons même aborder ces questions dans ce volume, dont nous tenons les derniers feuillets; nous y reviendrons. Pour le moment, nous nous bornerons à considérer la Maison de Charenton à la façon des naturalistes, comme un être, un sujet nouveau, que nous avons observé, et nous en ferons purement et simplement la monographie.

Distribution des services de la Maison de Charenton.

La *Pl. XXVIII* représente le plan général d'un peu plus de la moitié de l'établissement : le côté gauche, le centre, et le commencement du côté droit. Le côté gauche est affecté aux hommes et le côté droit aux femmes; le côté des hommes et le centre presque en entier sont seuls construits en ce moment; le côté des femmes est encore occupé par d'anciens bâtiments.

Le canton de Charenton est à deux lieues à l'est de Paris, et la *Maison* est située sur le flanc d'un coteau rapide (1) taillé en deux larges terrasses ou plateaux qui s'étagent et portent chacun une série de préaux avec leurs bâtiments. La Marne coule au pied du coteau, et n'est séparée du mur d'enceinte de l'établissement que par la largeur de la route de Paris à Saint-Maur. L'inclinaison du coteau regarde presque directement le midi, penchant un peu cependant à l'est, comme l'indique la boussole marquée à l'angle inférieur gauche de la *Pl. XXVIII*.

Puisque nous avons le plan général sous les yeux, parcourons, par son moyen, tous les bâtiments, successivement, pour nous rendre compte de la distribution des divers services.

Nous arrivons de Paris par la route de Paris à Saint-Maur, marquée au bas du plan; nous venons donc de gauche à droite, et nous arrivons devant l'entrée A. La *cour d'entrée* est séparée de la route par une grille de fer montée sur un soubassement de pierre. Entrons dans la cour.

A gauche est le *portier;* au delà, la cour des *communs* avec les remises, écuries et vacherie; au delà de la vacherie, la basse-cour ; puis le potager, et enfin le gazomètre. Nous touchons ensuite à des propriétés particulières. A droite de la cour d'entrée nous trouvons l'*hôpital du canton*, garni de ses lits et de son poêle cylindrique ; au delà, le préau de l'hôpital du canton, puis une salle des morts et une salle de dissection, avec sa cour, et plus loin un jardin.

Mais qu'est-ce que l'*hôpital du canton?* C'est un hôpital ordinaire affecté spécialement aux malades du canton de Charenton, quelle que soit leur maladie ; c'est un hors-d'œuvre de l'établissement, puisque celui-ci est consacré exclusivement aux aliénés; mais c'est un hors-d'œuvre charitable, isolé de la *Maison* proprement dite, et destiné à faire profiter les malades de Charenton des lumières médicales de l'asile. Une galerie, donnant sur le préau de cet hôpital, et le préau lui-même, planté d'arbres et de fleurs, offrent aux malades la ressource de la promenade et celle du repos en plein air. La salle de dissection n'a aucune ouverture, bien entendu, sur ce préau, mais la salle des morts est en communication à la fois avec l'hôpital, par le préau, et avec la *Maison*, par le jardin au delà, à droite. Inutile sans doute de dire qu'il y a une communication entre la grande route et ce jardin pour le passage des morts, dont le triste spectacle doit être soigneusement dérobé aux pauvres malades.

A partir de la cour d'entrée nous pouvons gagner la première terrasse, ou *plateau inférieur*, par cinq routes différentes. Il y a deux rampes douces, pour les voitures, qui débouchent du fond de la cour, l'une à droite, et l'autre à gauche, l'une du côté des hommes et l'autre du côté des femmes; trois autres routes débouchent aussi du fond de la cour : deux rampes et un escalier, à l'usage des piétons. Les quatre rampes sont coupées, chacune au milieu, par un palier de repos; et elles aboutissent toutes, ainsi que l'escalier, au palier d'arrivée devant le *bâtiment d'administration*.

Pénétrons dans le vestibule de ce bâtiment. A droite voici le salon d'attente et le cabinet du *directeur;* puis les bureaux du *secrétariat;* à gauche ce sont les bureaux et la caisse du *receveur*, les bureaux de l'*économat*, le salon d'attente et le cabinet du *médecin*. Le bureau de l'*architecte* occupe la pièce 9, derrière l'escalier à droite. Nous donnerons plus loin une légende du plan général qui permettra d'apprécier tous les détails ; il suffit pour le moment d'en faire comprendre les principales dispositions.

Il y a une intention marquée de symétrie dans le plan de la *Maison de Charenton*, symétrie qui se présente d'ailleurs dans le programme même, puisque la *Maison* est consacrée d'une part aux hommes, et d'autre part aux femmes, isolés chacun dans leur quartier, ayant des besoins analogues, nécessitant des services semblables et quelquefois aussi des services communs. J'ai désigné sur le plan général les services du quartier des femmes, analogues à ceux des hommes, par le même chiffre que ceux-ci, mais avec une *prime* ou accent. Ainsi, dans le bâtiment d'administration, il y a un parloir

gravées, un parallèle des principaux asiles d'aliénés exécutés en France et à l'étranger, et des projets dressés par des architectes sous la direction de médecins éminents : un projet de M. Philippon, architecte, fait sur un programme de M. Parchappe lui-même, figure parmi ces derniers. Nous analyserons ce volume aussitôt qu'il sera complet. (Chez *Victor Masson*, libraire-éditeur, place de l'École-de-Médecine. Prix : 15 fr.)

(1) Ce coteau, avant les terrassements qui l'ont transformé en une double terrasse, avait 24 degrés d'inclinaison et 22 mètres de hauteur. L'inspection des deux coupes *Pl. XXIX* fera apprécier l'inclinaison et la hauteur actuelles.

pour les hommes (10) et un parloir pour les femmes (10); 12 et 12′ sont des vestibules; 11 et 11 (du côté des hommes) servent de bibliothèques, 13 et 13 (du côté des femmes sont des cabinets de pièces anatomiques (je regrette qu'ils ne soient pas contigus à la bibliothèque); 14 et 14′ sont des cabinets d'aisances.

Du bâtiment d'administration si nous passons dans la cour centrale, dite *cour de l'administration*, nous aurons une belle galerie derrière nous, une autre à droite, et une troisième à gauche; et devant nous, deux rampes d'escalier conduisant au second plateau ou *plateau supérieur*, au pied de la *chapelle*.

La situation de cette chapelle est une des plus belles que je connaisse. Traversons la chapelle, dont nous parlerons ailleurs, et nous trouverons la sacristie 15, puis les bains des convalescents et autres services auxquels nous reviendrons.

Redescendons maintenant au plateau inférieur pour y reprendre l'examen des services communs aux deux quartiers. Du côté des hommes, c'est-à-dire du côté gauche du plan, 16 indique l'emplacement de la cuisine (les accessoires de la cuisine sont disposés dans une cave au-dessous); 17, séparé de la cuisine par un escalier de service, sert d'office, et au delà du passage qui rattache la *cour de l'administration* à la *grande cour de service* du quartier des hommes, dans l'angle de l'escalier conduisant au préau de la chapelle, est la relaverie 18; 19 et 19 sont en regard de 17 et 18, de l'autre côté de la cour, et servent, avec les dépendances dans les caves au-dessous, de magasins pour l'économat; 20 et 20 indiquent la pharmacie.

J'ai parlé d'une *grande cour de service*, il y en a deux : l'une pour le quartier des hommes et l'autre pour le quartier des femmes. Elles sont dans le prolongement l'une de l'autre, et séparent les bâtiments du plateau inférieur des murs de soutènement du plateau supérieur, facilitant ainsi une circulation d'air indispensable pour combattre l'humidité que contractent forcément des murs de soutènement, et qui se transmettrait aux bâtiments vis-à-vis sans une active ventilation. Par leurs extrémités les plus voisines, les *grandes cours de service* sont presque fermées, du côté des hommes par les cuisines, et du côté des femmes par les magasins de l'économat; deux passages pour des voitures, 28 et 28′, les rattachent cependant à la cour centrale. Par leurs autres extrémités les grandes cours de service s'ouvrent sur le dehors de l'établissement. Ces deux grandes cours sont les principales voies de communication pour toutes les relations de service extérieur et intérieur qui nécessitent un charroi quelconque. C'est autour de ces deux grandes cours ou passages, et de la cour centrale ou d'administration, que se distribuent et se coordonnent tous les bâtiments de l'asile proprement dit. Reprenons notre visite de détail, et passons dans le quartier des hommes. Nous y entrerons par le passage 28, sur le prolongement de la galerie du bâtiment de l'administration.

Sorti de ce passage, nous nous trouvons dans une galerie formée d'arcades au midi, du côté de la campagne, et d'architraves en bois sur colonnes, au nord du côté du préau. Les arcades donnent sur un saut-de-loup, fermé par un mur qui n'a de hauteur que celle de la profondeur du fossé. (*Voy. Pl. XXIX*, la coupe transversale passant par EF du plan général, côté des femmes; le côté des hommes est semblable.) Cette disposition offre les avantages d'une clôture qui s'oppose à la fuite, mais qui n'empêche en rien la vue de s'étendre au loin sur un charmant pays que traversent la Marne et la Seine.

Cette première cour est consacrée aux aliénés *mélancoliques;* ils sont logés au rez-de-chaussée et au premier étage.

Tous les bâtiments du plateau inférieur, occupés par les aliénés, ont un étage au-dessus du rez-de-chaussée; le bâtiment d'administration en a deux; les bâtiments du plateau supérieur n'en ont pas, à l'exception du bâtiment central consacré aux convalescents et aux convalescentes, et qui a également un étage. Cette observation est nécessaire ici pour que le lecteur puisse comprendre de quelle manière sont répartis les logements des différentes catégories d'aliénés.

Autour des deux préaux qui font suite à celui des mélancoliques, et au rez-de-chaussée seulement, sont logés les *gâteux*, les *infirmes* et les *paralytiques;* le préau des *épileptiques* vient ensuite; les épileptiques n'occupent non plus que le rez-de-chaussée.

Un asile d'aliénés diffère beaucoup d'un hôpital; les individus qu'il renferme, à quelques exceptions près, sont en bonne santé corporelle; chez eux la raison seule est troublée; aussi les enfermait-on souvent autrefois dans les prisons. Mais les aliénés, comme les autres hommes, sont sujets à des maladies accidentelles, et, dans un asile d'aliénés, il faut disposer des dortoirs en infirmerie pour les recevoir.

Au delà du préau des épileptiques, tout à l'extrémité ouest de l'établissement, nous trouvons le préau des aliénés *tranquilles*. Ils n'ont au rez-de-chaussée que leur chauffoir et leurs galeries de promenade; ils sont tous logés au premier étage des bâtiments qui entourent les trois préaux des épileptiques, des gâteux, infirmes et paralytiques.

Les aliénés tranquilles ont la liberté de traverser la cour au nord de leur chauffoir, et par l'escalier contre le mur de soutènement, au fond, de gagner un quinconce situé sur le plateau supérieur, qui offre une agréable promenade, et d'où la vue s'étend très-loin sur la campagne.

Les bâtiments du plateau supérieur n'ont qu'un rez-de-chaussée; on peut y trouver accès à l'ouest, par l'escalier conduisant du plateau inférieur au quinconce des tranquilles, et à l'est par le préau de la chapelle.

Le préau à la suite des quinconces des tranquilles, ainsi que celui qui avoisine le préau de la chapelle, sont l'un et l'autre consacrés aux *monomaniaques;* les deux préaux intermédiaires le sont au service des *agités*.

Au nord de cette rangée de bâtiments et de préaux, tout

près des aliénés agités, est un corps de bâtiment en T, avec deux cours, où sont établis des loges de force, une salle de bains, et un appareil de chauffage. La cheminée du calorifère qui chauffe tous les bâtiments du plateau supérieur (quartier des hommes) est marquée C, en tête de la salle de bains. La cheminée du calorifère du plateau inférieur est dans le même axe que la première, et occupe aussi une position centrale (C) par rapport aux bâtiments à chauffer.

Les *convalescents* et les *convalescentes* sont logés dans les bâtiments qui entourent les deux préaux à droite et à gauche, et un peu en arrière de la chapelle.

Un jardin pour les hommes est situé au nord de leur quartier, et isole heureusement les constructions de la *Maison* du parc de Vincennes. Dans ce jardin sont établis une pompe à manége et un grand réservoir d'eau.

La légende qui suit, et les inscriptions tracées sur le plan général, donneront toutes les subdivisions du service et compléteront ce que nous venons de dire relativement aux distributions de l'établissement.

Légende du plan général.

1, 2. Concierge;

3. Vestibule du bâtiment d'administration;

4, 4, 4. Antichambre, salon d'attente et cabinet du directeur;

5, 5. Bureaux du secrétariat;

6, 6. Bureaux et caisse du receveur;

7, 7. Bureaux de l'économat;

8, 8. Antichambre, salon d'attente et cabinet du médecin;

9. Bureau de l'architecte;

10. Parloir des hommes;

10'. Parloir des femmes;

11, 11. Bibliothèque;

12, 12'. Vestibules;

13, 13. Cabinets de pièces anatomiques;

14, 14'. Cabinets d'aisances;

Nota. — Le logement du directeur, celui du médecin en chef et ceux des divers fonctionnaires de l'établissement, ainsi que la lingerie et l'appartement de réception des pensionnaires occupent le premier et le deuxième étage du bâtiment d'administration.

15. Sacristie;

16. Cuisine (les accessoires sont disposés dans la cave au-dessous);

17. Office;

18. Relaverie de la cuisine;

19, 19. Magasins de l'économat, avec dépendances dans les caves au-dessous;

20, 20. Pharmacie;

21..., 21'... Salles de réunion ou chauffoirs;

22..., 22'... Dortoirs;

23, 23 et 23'. Bains;

24..., 24'... Dépôts;

25..., 25'... Chambres de surveillants;

26, 26'. Parterres avec arbustes pour isoler le préau des convalescents et celui des convalescentes du préau de la chapelle;

27. Escalier descendant au calorifère des bâtiments du plateau supérieur (quartier des hommes);

28...., 28'.... Passages;

29...., 29'.... Bornes-fontaines (avec candélabre à gaz, et bouche d'égout au-dessous);

C, C. Cheminées des calorifères;

W, W'. Entrées de plain-pied aux caves sous le bâtiment de l'administration.

Élévation des bâtiments et détails de construction.

La *Pl. XXIX* donne l'*élévation* et deux *coupes transversales* de l'ensemble des bâtiments. L'une des coupes transversales correspond à l'axe-milieu ABCD du plan général, et passe par l'entrée de la *Maison*, par les bâtiments de la cour d'administration et par la chapelle; l'autre coupe passe par le quartier consacré aux femmes (symétrique à celui des hommes) suivant la ligne EF du plan général.

Dans l'élévation principale, les bâtiments du premier plateau se projettent sur ceux du second; aussi une vue à vol d'oiseau, montrant la distance entre les deux plateaux, eût-elle été préférable à une projection géométrale pour faire comprendre la distribution des masses, mais l'aspect des proportions architecturales eût été altéré en sens inverse justement de l'effet réel de ces proportions, car le monument se voit de bas en haut et non de haut en bas, la route de Paris passant au pied du coteau.

L'élévation principale montre, au premier plan, le mur de clôture qui sépare la *Maison* de la grande route, et qui est coupé au milieu par la grille de la cour d'entrée; à gauche on reconnaît les bâtiments des communs, et à droite l'hôpital du canton. Devant soi on a l'escalier central conduisant au premier plateau, dont les bâtiments forment le deuxième plan de la perspective. Au centre de ce deuxième plan, et dominant les autres constructions du plateau inférieur, s'élève le bâtiment d'administration avec ses deux étages; et plus loin, au troisième plan, sur le plateau supérieur, la chapelle avec les bâtiments des convalescents forme la masse centrale culminante de la composition.

En avant des ailes, où sont disposés les quartiers des hommes et des femmes, on distingue le mouvement des rampes, puis les murs de soutènement du plateau inférieur, couronnés de galeries et de bâtiments à un étage; et au delà, sur le plateau supérieur, les galeries à jour et la haute cheminée du calorifère.

Les *coupes transversales* indiquent comment les plateaux s'étagent au-dessus du niveau de la route.

Les *Pl. XXX, XXXI, XXXII, XXXIII* à l'échelle de $0^m,015$, et la *Pl. XXXIV* à l'échelle de $0^m,01$, donnent des détails

importants. Nous commencerons par ceux qui touchent au centre de l'établissement.

La *Pl. XXX* montre les deux étages de galeries, avec leurs colonnes cannelées et leurs architraves accouplés, en bois, et les bâtiments qui règnent autour du préau des convalescents. Le sol des deux galeries est formé d'asphalte sur béton. Cette planche donne un plan de retour d'angle des galeries et bâtiments, une coupe et une élévation. La coupe passe par GH du plan général, *Pl. XXVIII.*

La *Pl. XXXI* fait voir le plan, la coupe et l'élévation de la galerie communiquant avec la chapelle. Cette galerie, à architraves en bois, sur colonnes cannelées, est ouverte du côté du préau de la chapelle, et fermée d'un grillage du côté du préau des convalescents. (*Voy.* I K et L M sur le plan général, *Pl. XXVIII.*)

Par la *Pl. XXXII*, on peut apprécier l'aspect de la galerie qui s'étend devant le bâtiment d'administration (N-O du plan gén.). La figure de la *Pl. XXXII*, qui donne la coupe de cette galerie (suivant P Q du plan gén.), montre en même temps la forme des fenêtres des dortoirs (22′ du plan gén.). En se promenant dans la cour de l'administration, au plateau inférieur, on distingue à travers les arcades du vestibule le sommet des arbres qui bordent la Marne et les lointaines ondulations de la campagne. Cet effet est indiqué dans la gravure.

La *Pl. XXXIII* nous fait connaître les galeries, plus modestes que les précédentes, qui ferment les préaux des malades, du côté du midi. Elles sont uniformes, composées d'arcades du côté de la campagne (R S du plan gén.) et d'architraves ou *poitraux* en bois, reposant sur des colonnes lisses en pierre, du côté des préaux (R′ S′ du plan gén.). La *Pl. XXXIII* donne aussi la coupe de ces galeries (T U du plan gén.) et divers détails d'exécution intéressants.

Ici, comme dans les galeries du centre de la *Maison*, les architraves sont doubles; ils conservent entre eux, pour éviter l'échauffement du bois, une distance de quelques centimètres, au moyen de cales de séparation, que traversent les boulons d'assemblage.

Les axes des piédroits des arcades et les axes des colonnes sont également espacés entre eux, et un piédroit fait face à chaque colonne; une ferme en charpente les surmonte, et entre ces fermes, espacées nécessairement comme les piédroits et les colonnes, cinq chevrons, renforcés aux pieds, suffisent pour supporter le voligeage et le zinc qui forment la couverture de la galerie.

Chaque intervalle entre les pieds des chevrons et des fermes est rempli par deux métopes, chacune d'un seul bloc; l'une, la plus petite, est placée sur la face extérieure de la galerie; l'autre, la plus grande, sur la face intérieure. Ces métopes sont moulées, ce qui a rendu leur décoration peu coûteuse; les premières étaient faites de terre cuite; ensuite, pour plus d'économie, on les a fabriquées en ciment de Vassy mêlé d'un tiers de sable, et coulé dans des moules en plâtre; la décoration des métopes a été combinée pour rendre la dépouille très-facile.

La *Pl. XXXIV* donne une élévation du pavillon situé à l'angle sud-ouest du plateau inférieur. (*Voy.* V X du plan gén., *Pl. XXVIII. Voy.* aussi l'élévation principale, *Pl. XXIX.*) Il y a plusieurs pavillons semblables à celui-ci, ou qui n'en diffèrent que par la hauteur de leur soubassement; tous contiennent des lieux d'aisances, qui sont ainsi groupés sur plusieurs points, isolés le plus possible des bâtiments d'habitation, et parfaitement ventilés.

La *Pl. XXXIV* montre également, à gauche du pavillon, la galerie des aliénés tranquilles. à droite, au premier plan, la galerie du préau des épileptiques, et au deuxième plan, les bâtiments dont les épileptiques occupent le rez-de-chaussée et les tranquilles le premier étage. Le mur de soutènement des terres du plateau inférieur s'y voit également; il est en moellon avec chaîne de pierre aux angles; un système d'arcatures diminue la masse de la maçonnerie; des gargouilles facilitent l'écoulement des eaux du saut-de-loup du préau des épileptiques. Le préau des aliénés tranquilles n'ayant pas de fossé derrière le mur de soutènement, l'architecte a fermé les arcades par des grillages, comme sont fermées les fenêtres du premier étage où couchent ces aliénés. Au bas de la *Pl. XXXIV* il y a un détail de la clôture des fenêtres des pavillons; cette clôture est formée d'une dalle de pierre, percée à jour, de façon à produire un dessin agréable; elle rappelle les nombreuses clôtures de même nature publiées au commencement de ce volume (*coll.* 14, 15 et suiv.).

Les piles, les colonnes, les bandeaux, les socles et toutes les façades principales de l'établissement, du côté du midi, sont en pierre de taille; le reste de la maçonnerie est en moellon. Les fondations sont assises sur des massifs de béton, et dans certaines parties ces fondations ont jusqu'à 10 mètres de profondeur. Par économie, aux endroits les plus profonds, on les a percées d'arcades, et partout elles ont été disposées de façon à offrir la résistance désirable à la poussée des terres de remblai qui les enveloppent, et qui tendent naturellement à glisser sur la pente du coteau. Pour obtenir toute la résistance nécessaire, M. Gilbert a bâti des éperons derrière ces murs de soutènement, en face des aplombs des piédroits portant les arcades des galeries, au midi. Dans la construction des arcades, M. Gilbert a adopté le procédé suivi dans l'antiquité et le moyen âge, les voussoirs sont compris entre deux arcs concentriques. Avec des fondations où quelques légers mouvements auraient pu se produire en dépit des plus grandes précautions, cet appareil offrait évidemment des avantages sur le système moderne des voussoirs à crossettes, car l'arc disposé suivant le système antique peut obéir dans une certaine mesure à un mouvement d'affaissement sans que les claveaux en soient nécessairement brisés; les lézardes sont ainsi moins à craindre dans les tympans. Tel me semble du moins l'avantage de cette disposition d'appareil.

La charpente, excepté celle des planchers plafonnés et des combles, est de bois refait; elle est apparente et concourt à

la décoration. Dans la chapelle, la charpente est ornée de peintures et de dorures; mais toutes les pièces ont conservé les formes nées de leurs fonctions constructives; dans les autres bâtiments, toute la charpente visible est peinte couleur de bois.

Le plâtre aluné, dont les Anglais font un bien plus grand usage que nous, a été employé par M. Gilbert dans sa chapelle, sous diverses formes : en dallage pour le sol, en enduits pour le chambranle de la grande porte, en moulage pour l'enceinte du sanctuaire, et en stuc imitant le porphyre pour le baldaquin et l'autel.

Il y aurait encore à décrire bien d'autres détails et même de simples mesures de précaution qui ont été adoptées à Charenton et qui ont leur utilité. Les angles des chambranles des portes ont été arrondis pour empêcher les aliénés de se blesser; les serrures ont été logées dans l'épaisseur du bois; les grillages fermant les fenêtres du premier étage et quelques arcades, solides et durables, semblent combinés bien plutôt pour embellir la maison que pour en faire une prison, etc. ; mais cette notice sommaire suffira provisoirement, j'espère, pour faciliter l'étude des gravures publiées.

J'ai déjà dit qu'une partie seulement de la maison de Charenton était achevée. Du projet général que je viens de faire connaître, M. Gilbert a exécuté le quartier des hommes, la chapelle, le bâtiment des convalescents et des convalescentes, et le bâtiment de l'administration; il reste encore à construire le quartier des femmes (moins la partie consacrée aux convalescentes, qui est terminée), l'hôpital du canton avec ses dépendances, et les bâtiments des communs avec leurs dépendances.

Quelques dates. — L'agence des travaux. — Dépenses faites et à faire. — Conclusion.

Ce fut le 10 septembre 1833 que M. Gilbert fut nommé architecte de la maison de Charenton. A cette époque, les bâtiments de Charenton, qui remontaient à toutes les dates depuis le milieu du XVIIe siècle, étaient à la fois en mauvais état et mal conçus pour leur destination. Ce fut environ un mois après la nomination de M. Gilbert qu'un projet lui fut demandé pour le quartier des hommes; ce ne fut que le 16 mai 1838 que le projet préparé par lui fut approuvé.

Le 25 juillet 1838, l'agence des travaux fut composée. La voici :

MM. Gilbert, *architecte;*
Th. Labrouste, *premier inspecteur;*
Constant-Dufeux, *second inspecteur;*
Moll, *sous-inspecteur;*
Coulon, *id.;*
De la Perrelle, *conducteur;*
Perrin et Dessalles, *vérificateurs.*

Le 27 août 1838, les travaux furent adjugés à

MM. *Pannier* pour la maçonnerie,
Durand — charpenterie,
MM. *Ozenne* pour la couverture,
Lecœur — menuiserie,
Boutte-Vilain — serrurerie,
Gaulet — peinture,
Baudoin — bitumage,
Léon Duvoir — chauffage,
Muzard — plomberie et gaz.

L'autorisation de commencer les travaux date du 8 septembre 1838. L'architecte mit son monde à l'œuvre aussitôt, si bien que la première pierre fut posée le 3 octobre suivant par M. de Montalivet, ministre de l'intérieur, et le 19 septembre 1843, cinq ans après, le ministre de l'intérieur (alors M. Teste) est informé par l'architecte que les bâtiments sont terminés et peuvent être occupés. Ce ne fut cependant que vers le commencement de décembre que les aliénés y furent installés.

Enfin, le 10 décembre 1845, l'architecte donne officiellement avis à l'administration de l'achèvement de la maison de Charenton, telle que nous la voyons aujourd'hui.

La maison de Charenton, et j'aurais peut-être dû en prévenir le lecteur plus tôt, n'est pas un asile où les aliénés sont reçus gratuitement; elle n'est pas non plus une maison de santé disposée pour de riches clients; c'est un établissement créé en vue particulièrement de personnes de la classe moyenne. Les familles de cette classe n'acceptent pas volontiers la charité publique pour un des leurs, et leur fortune restreinte leur impose des limites de dépenses. L'établissement de Charenton n'est pas une maison de charité; ce n'est à aucun degré une spéculation privée; c'est en raison de son but, de son utilité reconnue, un peu aussi en raison de son antiquité et de son voisinage de Paris, que le gouvernement, convaincu de l'impossibilité où se trouvait la direction de la Maison de subvenir aux frais de travaux indispensables, voulut lui venir en aide. Les crédits alloués étaient de 3,320,000 fr., dont 600,000 fr. devaient être fournis, et l'ont été effectivement par la Maison sur des ressources particulières. Les dépenses ont absorbé complétement les crédits, mais ne les ont pas dépassés. Voici comment elles se distribuent :

Maçonnerie.	1,787,423 fr.
Charpente.	372,390
Couverture.	183,002
Menuiserie.	207,387
Serrurerie.	122,643
Asphalte.	57,641
Peinture.	56,588
Calorifère.	180,000
Gaz.	29,895
Distribution des eaux.	29,390
Jardinage.	1,784
Peinture d'histoire.	30,000
Frais d'agence, honoraires, etc. .	261,851
	3,320,000

Pour achever entièrement de construire la Maison de Charenton (le quartier des femmes, à l'exception des bâtiments des convalescentes, déjà exécutés; l'hôpital du canton et ses dépendances et le bâtiment des communs et leurs dépendances), il faudrait encore une somme de 2,938,432 fr. Une demande de crédit avait été faite pour 1853, mais elle fut écartée par le Corps législatif.

Ce refus me paraît regrettable. Charenton est plus et mieux qu'un asile ordinaire d'aliénés; c'est un type, une expérience nationale que viennent étudier toutes les personnes, nationaux ou étrangers, médecins, philanthropes ou architectes, qui s'intéressent aux asiles de ce genre. C'est de plus une franche et loyale manifestation des doctrines de l'école rationaliste en architecture; il était difficile, du reste, de trouver une application plus opportune de cette architecture.

Matériellement, au point de vue de l'aspect comme à celui du bien-être général des aliénés, Charenton fait honneur à l'architecte. L'aspect de la Maison est grandiose, sa situation très-pittoresque. La masse centrale des bâtiments domine et balance heureusement les ailes, dont le grand développement aurait pu être facilement uniforme et monotone; l'architecte a habilement coupé ces longues lignes en ailes par les pavillons en tête des bâtiments transversaux qui séparent les préaux. L'exposition est à peu près en plein midi; tournée davantage vers l'est, du côté du soleil levant, la Maison eût été peut-être encore mieux orientée; mais la nature des lieux ne l'a pas permis. D'ailleurs, des galeries protégent les aliénés contre les ardeurs du soleil d'été et contre les pluies de l'arrière-saison, et la distribution des bâtiments, aussi bien que leur exposition, garantissent la plus douce température possible dans les préaux, pendant la saison des froids.

Administrativement, c'est-à-dire au point de vue de la direction et de l'ordre général de la Maison, des relations intérieures et extérieures, de la surveillance, de la facilité et promptitude de tous les services, Charenton me paraît avoir été bien compris. Les bâtiments et préaux des aliénés se massent sur les deux plateaux, et s'ordonnent, les hommes à droite et les femmes à gauche, sur la chapelle et le bâtiment d'administration groupés avec les divers services généraux de la Maison. Le mouvement du service journalier se fait avec une parfaite facilité par la cour centrale et les deux grandes cours de service, qui, ensemble, traversent l'établissement par le milieu dans toute sa longueur. La maison est d'ailleurs parfaitement isolée de toutes parts, disposition essentielle pour un asile d'aliénés.

La rapide et très-sèche notice que nous venons de tracer suffira peut-être pour faciliter l'étude des dessins que nous avons publiés, mais il nous reste la conscience qu'elle est trop au-dessous de l'importance que nous devons attacher à la question générale des asiles d'aliénés, et trop au-dessous de la question spéciale d'art soulevée par l'important travail de M. Gilbert, pour que nous ne soyons pas tenu de donner un complément à ces quelques lignes.

César DALY.

MAISONS DE PARIS.

La série de maisons de Paris, dont nous avons donné les plans dans ce volume de la *Revue*, n'est pas complète; elle forme une partie seulement du travail que nous comptons offrir à nos confrères.

A Paris, les maisons se divisent en maisons à loyer et hôtels. Les premières sont habitées par plusieurs familles, les seconds par une famille seule. Les maisons à loyer sont construites en vue de spéculer sur les loyers des appartements et boutiques qui les composent; les hôtels sont aussi quelquefois une spéculation de loyer, mais le plus souvent ils sont habités exclusivement par leurs propriétaires. Les boutiques sont rarement annexées aux hôtels.

A Paris, comme ailleurs, on se loge suivant sa fortune; aussi les maisons à loyer y forment-elles une série croissante en importance, en commodité et en luxe, depuis les maisons à loyer des ouvriers et des petits fabricants jusqu'aux riches maisons des boulevards. Nous ne pouvons donner dans la *Revue* qu'un nombre limité d'exemples des habitations parisiennes; nous sommes donc forcément contraint de présenter des types. Comme la société se divise, au point de vue de la *fortune*, à peu près en trois classes : la *classe ouvrière* (travaillant manuellement), la *classe bourgeoise* (boutiquiers, commerçants, chefs d'industrie, rentiers de petite fortune), et l'*aristocratie* (les possesseurs de grande fortune, — qu'on veuille bien se rappeler que cette division est faite uniquement au point de vue *financier*, l'argent étant l'arbitre souverain du logis à Paris), nous adopterons cette triple division dans la classification des types qu'il convient d'étudier pour connaître à fond l'architecture privée de Paris.

L'aristocratie occupe les hôtels.

La bourgeoisie, plongeant par ses extrémités dans les couches supérieures et inférieures de la société, tient à la fois à l'aristocratie et à la classe ouvrière par des liens de transition : une bourgeoisie aristocratique et une bourgeoisie ouvrière. La classe bourgeoise occupe toute la série des maisons à loyers proprement dites.

Les habitations de la classe ouvrière commencent à former une branche spéciale de l'architecture privée moderne, sur laquelle l'expérience n'a pas encore dit son dernier mot et dont nous reparlerons.

Mais on ne fait pas que se loger à Paris; on y travaille, aussi, et comme on se loge volontiers auprès de son travail, et que toute industrie suppose un commerce correspondant, il en résulte dans les maisons habitées par les ouvriers aisés et la classe bourgeoise généralement, c'est-à-dire dans les maisons à loyers, un certain rapprochement de logements, d'ateliers, de magasins et de boutiques. Nous nous occupons spécialement ici de l'architecture domestique de Paris, nous n'avons donc affaire avec l'architecture industrielle et commerciale qu'autant qu'elle se combine avec la première en exerçant sur elle une influence sensible. Aussi, à ce point de vue, les ateliers des petits fabricants, les boutiques du

commerce parisien et les établissements consacrés aux industries et aux commerces de luxe, devront seuls appeler notre attention.

Les boutiques subissent assez généralement le sort des maisons dont elles font partie; elles sont modestes ou élégantes, suivant que les maisons elles-mêmes sont élégantes ou modestes. Quant aux ateliers des petits fabricants et aux établissements de luxe, ils forment, par leur intervention dans les maisons d'habitation, deux classes mixtes dans la série des habitations qui diffèrent l'une de l'autre comme l'extrême simplicité diffère du plus élégant raffinement.

Pour plus de lucidité, nous allons reproduire ici, en tableau, la classification de tous les types dont nous venons de parler, et nous les passerons ensuite successivement et rapidement en revue pour les caractériser définitivement.

HABITATIONS PARISIENNES

- OUVRIÈRES.
  - *Cités, cottages, etc.*
- MIXTES : *Maisons à loyers pour des familles d'ouvriers aisés et de petits fabricants.*
- BOURGEOISES.
  - 1° *Maisons à loyers pour de petites fortunes;*
  - 2° *Maisons à loyer pour de moyennes fortunes;*
  - 3° *Maisons à loyer pour de belles fortunes bourgeoises;*
- MIXTES : *Riches maisons consacrées aux établissements de luxe.*
- ARISTOCRATIQUES.
  - *Hôtels.*

MAISONS OUVRIÈRES. — Il n'y a pas lontemps que cette nombreuse classe de la population parisienne occupait exclusivement les vieilles maisons situées dans les rues ou les quartiers d'où les personnes aisées se sont depuis longtemps retirées. Là les étages élevés ont été coupés par des planchers, et les grandes pièces divisées par des cloisons, les plombs ouvrent leur bouche évasée au niveau de l'appui des fenêtres, de manière à lancer leurs miasmes dans l'intérieur dès que le châssis s'ouvre; une même latrine dessert plusieurs ménages... Mais nous n'avons pas à décrire ces maisons qui disparaissent rapidement, Dieu merci! Nous voulons nous occuper, au contraire, des habitations construites expressément pour la classe des travailleurs manuels; nous voulons initier nos lecteurs à ce qui se fait de bien et qui mérite de devenir un objet d'étude.

On a bâti récemment des *cités ouvrières* à Paris; mais l'expérience n'a pas encore prononcé sur le résultat financier qu'on peut en espérer. Quant à leur distribution architecturale, ce qu'on a fait n'offre encore aucun progrès sur les projets anglais que nous avons déjà publiés. La cité ouvrière est encore à l'état d'exception et d'épreuve chez nous.

On a aussi construit à Paris, dans un des quartiers un peu retirés, des maisons pour des ouvriers, qu'on pourrait presque appeler des *cottages*. M. Valladon, dont nous avons annoncé la mort regrettable dans ce volume (V. *col.* 183), avait tenté cette spéculation avant 1848. Une seule famille occupait chaque maison; un petit jardin accompagnait chaque habitation. Le locataire payait *tant* par an, et après un nombre fixe d'années il devenait propriétaire de sa demeure. Nous n'avons aucun moyen de nous renseigner aujourd'hui sur les éléments financiers et les résultats définitifs de cette spéculation. Ici encore nous nous trouvons donc dans l'exception; mais nous avons jugé utile de faire mention de ces essais, qu'on pourra reprendre, modifier et perfectionner. Les Anglais sont plus avancés que nous dans leurs essais d'amélioration des habitations de la classe ouvrière. Ils comptent plusieurs *sociétés actionnaires* qui n'ont que ces améliorations pour objet, et nous donnons dans ce numéro de la *Revue* la description d'un plan qui s'exécute en ce moment, à Windsor, par les soins d'une société tout nouvellement fondée. A Paris, presque tout est encore à faire pour le logement des plus pauvres ouvriers, mais on est entré dans la voie des expériences, et d'heureuses améliorations viendront couronner très-certainement de si louables efforts.

HABITATIONS MIXTES. — Après les vieilles constructions des siècles précédents, qui sont comme les guenilles de l'architecture, et dont nous avons parlé d'abord, après les cités ouvrières et les cottages, qui sont encore en élaboration, viennent les maisons bâties expressément, depuis quelques années, pour les ouvriers un peu aisés et les petits fabricants; les avantages financiers de cette spéculation sont mis hors de doute par l'expérience.

Les maisons de cet ordre, à six étages, coûtent moyennement de 400 à 450 fr. par mètre de surface bâtie, le terrain non compris. Leurs murs sont en moellon et pan de bois, et tous les étages sont carrelés. Elles n'ont qu'un escalier; elles sont distribuées en boutiques ou ateliers au rez-de-chaussée; les étages sont divisés en ateliers pour de petites fabrications, avec logements pour les fabricants et leurs familles, ou bien simplement en logements sans ateliers.

Ces constructions rapportent de 6 à 10 p. 0/0 de leur prix d'établissement.

Mais si les maisons d'habitation des classes inférieures offrent généralement les meilleurs résultats financiers, ce sont aussi celles qui donnent le plus de peines et de soucis au propriétaire, celles qui exigent la plus constante surveillance sous tous les rapports. La plupart du temps, le propriétaire parisien, au lieu de traiter directement avec les personnes qui habitent sa maison, d'opérer personnellement le recouvrement des faibles loyers de ses nombreux locataires, de constater l'état des lieux à chaque déménagement et emménagement (les mouvements sont très-fréquents dans les maisons ouvrières), etc., le propriétaire parisien préfère habituellement louer toute sa maison à un principal locataire, qui fait ensuite son industrie spéciale de sous-louer aux ouvriers.

HABITATIONS BOURGEOISES. — En suivant l'ordre de notre

classification, nous montons graduellement l'échelle de la fortune. C'est donc le type le moins élevé de la maison à loyer bourgeoise que nous rencontrons le premier. Nous avons adopté trois types pour cette catégorie de maisons; c'est donc du type des maisons de la troisième classe que nous nous occuperons d'abord.

3e *Classe : Maisons à loyer pour des bourgeois de petite fortune.* — Pour plus de rapidité, nous résumerons laconiquement les caractères essentiels des types dont nous avons encore à parler.

Façade sur la rue, en pierre de taille; six étages sur la rue; un escalier de service (toutes les maisons franchement bourgeoises doivent avoir un escalier de service); au rez-de-chaussée, boutiques; les cinq premiers étages distribués en appartements de moyenne grandeur, et le sixième disposé pour les domestiques et en chambre à louer isolément.

Décoration simple à l'intérieur comme à l'extérieur.

Quelquefois pas de cour, et alors la porte d'entrée bâtarde; quelquefois une cour de peu d'étendue.

Prix de revient : de 450 à 550 fr. par mètre de surface bâtie, non compris le terrain.

Revenu : de 5 1/2 à 7 p. 0/0.

2e *Classe : Maisons à loyer pour des bourgeois d'une fortune moyenne.* — Façade sur la rue, en pierre de taille; escalier de service; les quatre premiers étages divisés en grands appartements, le cinquième en petits, et le sixième consacré aux logements des domestiques; au rez-de-chaussée, boutiques; écuries et remises au fond de la cour.

Prix de revient : de 550 à 600 fr. par mètre de surface bâtie, non compris le terrain.

Revenu : de 5 à 7 p. 0/0.

1re *Classe : Maisons à loyer pour de riches bourgeois.* — Façade en pierre de taille sur la rue et sur la cour; escalier de service; cinq étages; au rez-de-chaussée, boutiques; les trois premiers étages distribués en trois grands appartements richement décorés; les ferrures des portes et des fenêtres dorées et vernissées; la menuiserie peinte avec soin et rehaussée de dorures. Le quatrième étage se divise en deux appartements. Les domestiques logent au cinquième; leurs chambres sont grandes et aérées. Écuries et remise avec sellerie au fond de la cour. Un service d'eau de la Ville. Cour de 10 mètres de côté.

Prix de revient : de 600 à 650 fr. par mètre de surface bâtie, non compris le terrain.

Revenu : rarement plus de 5 p. 0/0.

Habitations mixtes : *Établissements de luxe.* — Les industries artistiques sont une des principales sources de la richesse parisienne; aussi a-t-on recours à toutes les séductions de la plus gracieuse élégance pour faire valoir les produits de ce genre et tenter les amateurs. Les expositions des bijoutiers, des orfèvres, des lampistes, des marchands de cristaux, de tapis, de soieries, de châles, de parfumerie, etc., sont à Paris d'une merveilleuse beauté, et cet amour de la *montre* n'a pas peu contribué à l'embellissement des maisons d'habitation. Les cafés, restaurants, magasins de pâtissiers, etc., viennent compléter ce mouvement, et c'est le long des boulevards fréquentés par le beau monde qu'on en trouve les plus belles applications.

Voici les principaux caractères des maisons construites expressément, depuis quelques années, pour loger à la fois les industries, le commerce et le personnel des établissements de luxe dont nous parlons.

Elles sont élevées ordinairement sur deux étages de caves. Les caves de dessous sont consacrées aux provisions; celles de dessus sont divisées en cuisines, salles à manger, laboratoires (pour limonadier, pâtissier ou restaurateur), quelquefois en ateliers. Les caves sont construites avec un grand luxe de matériaux; tous leurs points d'appui sont en pierre de taille; leurs voûtes sont le plus souvent en brique, de 0m,11 d'épaisseur, pour économiser la hauteur. Les façades sont toutes en pierre de taille. Il y a un escalier de service. Le rez-de-chaussée est divisé en beaux magasins. Les cours (lorsqu'il y en a) sont couvertes de vitrages. Les six étages sont divisés en appartements qui se transforment le plus souvent en logements et ateliers de tailleurs, de modistes, etc. Les domestiques sont logés dans de petites pièces au sixième, éclairées sur la cour ou par des châssis à tabatière.

Les décorations extérieures et intérieures sont très-soignées; quelquefois on leur a donné une importance et un développement presque extravagants.

Prix de revient : de 650 à 750 fr. par mètre de surface bâtie, non compris le terrain.

Revenu : difficile à établir; très-variable en raison du quartier et du prix des loyers des boutiques. La spéculation sur les boulevards demande plus de capitaux que dans aucun des quartiers de Paris, mais elle est généralement plus avantageuse et plus certaine.

Cet aperçu rapide de l'ensemble des habitations parisiennes, cette mise en relief des types variés et divers des maisons de Paris, avec le signalement de leurs traits caractéristiques, peut être considéré comme la carte géographique d'un pays qu'on veut parcourir. On trouve tout, simultanément, sous le regard; on sait quelles parties on a parcourues et ce qui reste encore à voir; la part du connu et de l'inconnu se peut facilement apprécier à chaque instant. Ainsi, à cette heure, à la simple inspection d'un plan, on sait à quelle classe appartient la maison, et l'étranger ou le jeune élève de nos écoles, au fur et à mesure qu'il pénètre plus avant dans l'étude de l'architecture privée de Paris, peut toujours se rendre compte du travail accompli et de ce qui reste à faire pour le compléter.

Les petites fortunes sont toujours plus nombreuses que les grandes; aussi les maisons à loyer bourgeoises de la troisième classe sont-elles plus nombreuses que toutes les autres réunies. Les plans des *Pl. XXXV, XXXVI, XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLII, XLV* appartiennent tous à des maisons de cette troisième classe. Pas une de ces maisons qui ait des écuries ou des remises; plu-

sieurs n'ont même pas d'escalier de service. (Voy. *Pl.* XXXV, XXXVI, XXXVII, XLII, XLV.)

Nous avons dit cependant que toutes les maisons bourgeoises devaient avoir un escalier de service; aussi, suivant le quartier où seraient construites les petites maisons (*Pl.* XXXV, XXXVI, XXXVII, XLII et XLV), conviendraient-elles aussi bien à des ouvriers aisés qu'à de petits bourgeois.

L'usage des escaliers de service dans les maisons bourgeoises date d'il y a une cinquantaine d'années, et leur adoption a amené une complète et heureuse révolution dans le système de distribution de nos appartements. M. Bedeau, architecte peu célèbre, qui construisit beaucoup de maisons dans Paris vers le commencement du siècle, fut, dit-on, l'auteur de cette précieuse innovation.

Les deux escaliers d'une maison à loyer sont devenus les deux foyers autour desquels se groupent toutes les pièces des appartements. Les étrangers, devant prendre le grand escalier, doivent en trouver les premières marches sous le regard dès qu'ils pénètrent dans la maison, et, du palier de l'escalier, ils doivent avoir facilement accès à toutes les pièces où les étrangers sont reçus: le salon, la salle à manger, et même les principales chambres à coucher; car, par suite d'une certaine facilité de mœurs, l'absence de toute pruderie, l'amour passionné des réunions, la modicité des fortunes et la petitesse des logements à Paris, la chambre à coucher de la maîtresse de la maison offre souvent un complément au salon.

Comme les domestiques ont beaucoup à faire dans la cour, où ils puisent de l'eau, etc., l'entrée de l'escalier de service est le plus souvent tournée de ce côté; c'est d'ailleurs avantageux pour l'aspect d'une maison que de rejeter par derrière tout ce qui tient au service intime d'un ménage. La cuisine et ses dépendances et les pièces les moins nobles de l'appartement se groupent autour de l'escalier de service.

Un principe essentiel de distribution dans les maisons de Paris, c'est l'indépendance de chaque chambre par rapport à toutes les autres. De chacune d'elles, au moyen de dégagements habilement ménagés, on doit pouvoir gagner l'escalier, sortir ou rentrer, sans avoir à traverser d'autres pièces qui peuvent être occupées. C'est vers l'antichambre que se dirigent tous les dégagements des pièces principales; c'est dans l'antichambre que donnent, directement ou indirectement, le salon, la salle à manger et les chambres à coucher. Aussi, lorsqu'un même étage est occupé par plusieurs appartements, ce sont les antichambres qui entourent le palier de l'escalier et assurent la liberté de chacun. Ce qu'on a réalisé, à Paris, de commode, de mignon, de joli dans de petits espaces, par d'ingénieux arrangements intérieurs et une intelligente distribution, est inimaginable; dans ces logements, il ne manque souvent que l'espace pour se loger.

Dans les appartements excessivement réduits, c'est la salle à manger qui sert d'antichambre.

Les maisons rue Royale et rue Truffaut (*Pl.* XXXV et XXXVI) ont au rez-de-chaussée deux boutiques et leurs dépendances, et deux appartements complets à chaque étage; mais, comme nous l'avons dit, ce sont des maisons bourgeoises un peu bâtardes, de la plus petite espèce. Elles ont un jardin par derrière, ce qui ne se voit que dans les quartiers tout nouveaux encore ou très-retirés; dès que l'affluence se portera par là, les jardins disparaîtront promptement et les petites maisons aussi.

La *Pl.* XXXVII donne l'exemple de trois maisons groupées sur un terrain très-irrégulier, autour de trois cours qui se joignent et forment un vide au centre des bâtiments favorable à la ventilation, à la lumière, et indispensable pour combattre l'humidité. Par ce rapprochement des trois petites cours, on a pu réduire au minimum l'espace nécessaire pour chacune d'elles et agrandir la maison proportionnellement. Aucune de ces maisons n'a d'escalier de service.

Le n° 27, rue de Choiseul (*Pl.* XXXVII), a un escalier de service. On n'arrive à l'escalier qu'en traversant la cour sous un appentis vitré.

La maison du boulevard Montparnasse (*Pl.* XLV) est située entre le boulevard et un jardin dont les niveaux diffèrent de la hauteur d'un rez-de-chaussée, de sorte que le rez-de-chaussée sur le boulevard se trouve être le premier étage sur le jardin.

Les maisons (*Pl.* XXXIX, XL, XLI, XLIII) ont toutes des escaliers de service. Celle à l'angle de la rue Blanche et de la cité Gaillard (*Pl.* XXXIX), et le n° 8 de la rue Notre-Dame-de-Lorette (*Pl.* XL), ont présenté quelques difficultés pour les escaliers et offrent des exemples de démanchement assez curieux pour passer du rez-de-chaussée au premier.

Le n° 9, rue Notre-Dame-de-Lorette (*Pl.* XLIII et XLIV), se compose de deux principaux corps de bâtiments séparés par une belle cour. Celui qui donne sur la rue a un escalier de service; l'arrière-bâtiment n'en a pas.

La maison rue Basse-du-Rempart (*Pl.* XLVI et XLVII) a une grande porte, à droite et à gauche de laquelle sont deux boutiques; une grande cour, des écuries et remises, donnent à cette maison plus d'importance qu'à celles dont nous avons déjà parlé.

Mais notre intention n'est pas d'analyser en ce moment un à un tous les plans des maisons donnés dans ce volume; nous avons voulu ébaucher seulement la masse générale d'une étude sur l'architecture privée parisienne, et y marquer la place des exemples particuliers que nous avons donnés. Nous nous réservons d'entrer dans l'examen des détails de construction, de distribution, d'art et de spéculation financière, lorsque nous aurons réuni et mis sous les yeux de nos lecteurs une masse suffisante d'exemples et de documents, à moins que notre collaborateur, M. Sirodot, ne veuille s'en charger, comme il nous le fait espérer. Dans ce cas, nous lui céderons la plume avec empressement, car M. Sirodot a fait une sérieuse étude de cette question, et a réuni de précieux matériaux.

CÉSAR DALY.

MAISONS OUVRIÈRES D'ANGLETERRE.

La *Revue* a déjà publié des plans de maisons ouvrières d'Angleterre (voy. *vol.* VI). Une société s'était fondée, il y a plusieurs années déjà, sous le patronage de quelques gentilshommes éclairés et bienveillants, pour encourager les constructions de ce genre, en faire dresser des plans, en répandre la connaissance, et même les exécuter. Ce mouvement n'a fait que se développer de plus en plus en Angleterre, et le prince Albert, le mari de la reine, lui accorde une protection efficace. Depuis que l'Empereur a annoncé la mise au concours d'un projet de cités ouvrières, les plans des cités exécutées par des gens qui ont déjà une assez grande expérience de la matière ne pourront que recevoir un bon accueil de nos confrères.

Les plans que nous donnons (*Pl.* XLVIII), et que nous empruntons à notre confrère d'outre-Manche, *the Builder* (1), ontété projetés par les soins de la *Société royale de Windsor*, formée récemment, en vue d'encourager et d'exécuter toutes les améliorations possibles dans les habitations de la classe ouvrière de Windsor.

La Société royale de Windsor est une Société par actions. Les actions sont de 10 livres sterling (250 francs). Le capital est de 150,000 francs, avec faculté d'émettre de nouvelles actions en cas d'insuffisance de ce premier capital. Les actionnaires ne pourront jamais recevoir plus de 5 pour 100 de leur mise; au delà, tous les bénéfices seront consacrés à étendre les opérations de la Société.

Moyennant une somme de 7,200 francs, la Société s'est rendue propriétaire d'un demi-acre (0,607 hectares) de bon terrain, où elle va bâtir deux rangées de maisons ouvrières pour quarante familles ; chaque maison aura un petit jardin. Une adjudication a été faite récemment pour la construction d'une rangée de ces maisons (pour vingt familles) au prix de 2,240 livres sterling (56,000 francs). Les fondations seront de béton et il y aura deux réservoirs d'eau. Les plans de la *Pl.* XLVIII ont besoin de quelques explications.

Tout au contraire de ce qui se passe en France, où chaque maison tranche le plus qu'elle peut sur sa voisine (à moins d'une intervention municipale, comme à Paris pour la rue de Rivoli, à Rouen pour les maisons du Quai, etc.), comme si le propriétaire voulait dire à chaque passant : « Voici où commence et où finit ma propriété ; » tout au contraire, en Angleterre, depuis deux cents ans environ, les maisons se groupent comme des atomes chimiques pour former un corps nouveau. A la place d'une série de maisons juxtaposées avec des étages de hauteurs différentes, des corniches qui s'arrêtent brusquement contre la ligne séparative des propriétés, les maisons anglaises se groupent volontiers pour jouer le palais, le monument, et je ne parle pas seulement des maisons d'une classe inférieure, mais depuis la dernière jusqu'à la première.

Et cependant les familles anglaises sont beaucoup plus jalouses de l'indépendance et de la privauté du foyer domestique que les familles françaises si sociables, si visiteuses, si portées à la vie extérieure. Chez une Parisienne la danse envahit jusqu'à la chambre à coucher ; le mari seul pénètre dans le *sanctum sanctorum* de la femme anglaise.

Ainsi, en France, isolement des maisons et groupement des personnes (lien spirituel, isolement matériel); en Angleterre, groupement des maisons, isolement relatif des personnes (lien matériel, isolement spirituel).

Pourquoi ? Nous le dirons un autre jour. Observons seulement, nouvelle singularité, nouveau contraste, qu'en Angleterre, où les maisons se groupent, les champs s'isolent et se séparent les uns des autres par des fossés bordés de haies ; tandis qu'en France, où les maisons s'isolent, la plupart des champs offrent à la vue de vastes étendues sans coupures artificielles.

Les habitations pour les vingt familles ouvrières de Windsor forment cinq masses, ou bâtiments à deux étages, isolées, mais coordonnées entre elles, et s'étendant sur un des côtés d'une voie publique. Plus tard les habitations des vingt autres familles seront probablement disposées symétriquement en face, de l'autre côté de la voie.

Les cinq masses ou corps de bâtiments se distribuent ainsi :

Un corps de bâtiment central d'environ 90' (27 mètres 43 cent.) de longueur, deux ailes de chacune un peu plus de 36' (10 mètres 97 cent.) de longueur, et deux corps de bâtiments extrêmes se développant sur une étendue d'un peu plus de 70' (21 mètres 34 cent.).

Nous avons reproduit le corps de bâtiment central au bas de notre planche. A droite on voit le demi-plan du rez-de-chaussée, et à gauche le demi-plan du premier étage. Le rez-de-chaussée, comme le premier étage, est symétriquement distribué à droite et à gauche de l'axe transversal, qui coupe l'entrée principale et le grand escalier. Ce corps de bâtiment contient huit habitations : quatre au rez-de-chaussée et quatre au premier étage. La partie qui se détache au milieu de ce corps de bâtiment est la reproduction de la maison modèle que le prince Albert fit exposer au *Palais de cristal*, mais l'échelle en est un peu augmentée. Les quatre habitations de cette portion du bâtiment ont trois chambres à coucher chacune, les quatre autres n'en ont que deux.

Les deux corps de bâtiment situés à droite ou à gauche du bâtiment central sont, comme ont sait, semblables entre eux et forment chacun une habitation double. Dans notre *Pl.* XLVIII, le plan de l'un d'eux est donné immédiatement au-dessus de celui du bâtiment central ; à gauche on voit le rez-de-chaussée, à droite le premier étage. Chacune des quatre habitations contenues dans ces deux corps de bâtiments se compose, au rez-de-chaussée, d'une entrée, d'une salle à manger avec dépense, d'un lavoir, d'un escalier avec trou aux combus-

(1) Ce journal, sous la direction de M. G. Godwin, architecte, est conduit avec une remarquable habileté.

tibles au-dessous, et de lieux; et au premier étage, de trois chambres à coucher et d'un cabinet ou de lieux d'aisances à volonté. Au plan du rez-de-chaussée on voit, en ponctué, des plans de lieux du côté du jardin. En effet, le plan de ce corps de bâtiment admet facilement cette variante; on pourrait établir les lieux dans les jardins, comme cela existe pour les corps de bâtiments aux extrémités du groupe, et en ce cas les lieux indiqués au rez-de-chaussée deviendraient des cabinets pour serrer les outils. Les lieux du premier étage pourraient aussi se transformer en cabinets de débarras; car des lieux au rez-de-chaussée, dans la maison, ou à côté dans le jardin, pourraient bien suffire.

Les deux corps de bâtiments qui occupent les deux extrémités de la ligne, nous l'avons dit, sont semblables et symétriques. Les deux figures qui occupent le haut de la *Pl.* XLVIII donnent leur distribution au rez-de-chaussée et au premier étage, où sont les chambres à coucher. Chacun de ces corps de bâtiments contient quatre habitations se composant, au rez-de-chaussée, d'une entrée, d'une salle à manger avec dépense, d'un lavoir, d'un escalier avec trou aux combustibles au-dessous, d'un cabinet pour serrer les outils et de lieux d'aisances.

Par erreur on a écrit *lieux* à la place d'*outils*, dans les deux habitations aux extrémités du corps de bâtiment. Ces deux habitations auraient ainsi des lieux dans le jardin et dans la maison, et manqueraient de cabinets pour enfermer les outils. Cette erreur sera corrigée dans les futurs tirages de notre *Pl.* XLVIII.

Toute la maçonnerie sera de briques creuses. Ces briques coûtent 32 shill. (38 fr. 40 cent.) le mille; nous ignorons les dimensions précises, elles sont probablement indiquées sur les dessins de la maison modèle d'ouvriers exposée au *Cristal Palace* par le prince Albert, et qui furent distribués avec une intelligente profusion. Nous avons un exemplaire de ces dessins que nous ne retrouvons pas à l'instant, mais que nous rechercherons.

L'auteur des plans que nous publions est M. Henry Robert, architecte. Le public doit déjà à cet artiste honorable et désintéressé le petit volume sur les cités ouvrières, traduit en français par ordre de l'Empereur, lorsqu'il était encore président de la République.

CÉSAR DALY.

TOMBEAU DE LA FAMILLE LEPELLETIER.

La *Revue* a déjà eu occasion de présenter quelques réflexions (*vol.* VIII, *col.* 329) au sujet de cette forme d'édicule servant de chapelle, si généralement adoptée dans les cimetières de Paris pour les tombeaux de famille; elle en a indiqué le sens et l'intention, elle en a signalé les inconvénients et les avantages.

M. Dainville a su donner à cette forme, trop souvent banale, un caractère distinct et monumental.

L'aspect général de l'édifice a quelque chose de sérieux et de solide. La toiture ne le couvre pas seulement : elle signifie d'une manière bien sentie la protection attentive et le couronnement pieux. Le fronton a de l'originalité et de l'expression. Cette sorte d'enfoncement, où le nom de la famille n'apparaît que dans l'ombre, offre à l'esprit une idée de recueillement mélancolique. L'inscription est, dans sa simplicité, d'un choix excellent. L'arcade qu'elle occupe, bien que d'un faible développement, peut symboliser la voûte céleste; le rang d'étoiles sculptées sur le chanfrein complète l'idée symbolique : elle achève en quelque sorte le verset *Requiem æternam dona eis*, par la traduction de cette autre parole : *Et lux perpetua luceat eis*. Paix et lumière, tout est dans ce simple vœu !

M. Dainville a laissé percer une vague tentation de recourir à l'emploi de la couleur en peignant en rouge et en dorant les lettres des deux inscriptions. La disposition de ce fronton se serait, ce nous semble, prêtée avec avantage à une coloration plus étendue.

Cette sépulture a été bâtie pour une famille de la classe aisée de la société.

Le terrain choisi est à gauche et près de l'entrée (59e division). Il présente un fond sablonneux, beaucoup plus favorable à la stabilité des constructions que ne l'est en général le sol du cimetière, surtout dans les parties hautes et voisines de la chapelle.

La chapelle a 1m,30 de largeur sur 2 mètres de profondeur.

La sépulture se compose de deux parties : l'une souterraine, contenant les caveaux destinés *aux cercueils;* l'autre, extérieure, formant chapelle.

Les caveaux sont au nombre de trois; la fermeture est à 1 mètre en contre-bas du sol, ainsi que l'exige le règlement.

La chapelle est quadrangulaire, percée d'une porte et de deux barbacanes, et couverte d'un toit à deux pentes et de deux frontons.

A l'intérieur est un petit autel.

La plus grande simplicité de décoration était recommandée : les arêtes des murs portent des chanfreins unis; celles des baies sont ornées de quelques moulures rentrantes pour éviter les dégradations et adoucir l'aspect général; trois croix correspondant aux trois caveaux sont gravées sur le linteau de la porte.

Les lettres des inscriptions sont gravées en creux; celles du nom de famille sont peintes en rouge, et celles de la prière dorées.

Sur les deux faces latérales sont des porte-couronnes. Ces faces, ainsi que la façade postérieure, sont ornées de quelques lignes de refend résultant des joints des assises.

Le toit est cannelé, disposition déjà heureusement employée pour rassembler les eaux et précipiter leur chute.

La porte, de tôle épaisse, montée sur un cadre de fer, est évidée à jour pour éclairer l'intérieur.

L'autel, de marbre blanc, présente trois divisions destinées aux inscriptions funéraires; une seule est remplie.

La construction a été fondée sur une couche de béton de 0m.50 d'épaisseur. Les caveaux sont de meulière, avec filets d'attente de pierre pour les dalles de fermeture; le socle est de pierre de *Chérence*, les murs de vergelé fin de 18 centimètres d'épaisseur sur 15 dans le haut. Le toit est d'un seul bloc de pierre de Marly-la-Ville, de 1m.52 sur 0m.75 et 2m.25. Tous les joints ont été moulinés et coulés en ciment.

Chaque assise est chaînée dans sa partie supérieure par une suite de crampons de fer galvanisé, incrustés. Le dallage, de roche de Bagneux, est divisé en deux morceaux pour faciliter l'introduction des corps; les tables de marbre qui composent l'autel ont de 15 à 41 millimètres d'épaisseur.

Ce tombeau a été construit avec soin et en bons matériaux par MM. Marquet et Théry pour la somme de 2,100 fr.

H. H.

BIBLIOGRAPHIE.

Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature rédigés ou recueillis par les auteurs de la Monographie de la cathédrale de Bourges (Charles Cahier et Arthur Martin).

J'étais allé visiter à la cathédrale de Notre-Dame de Paris les savants travaux de restauration exécutés par M. Viollet-Le-Duc. Je montais l'escalier de la tour méridionale : c'était un dimanche ; on célébrait en ce moment les vêpres. Pendant que je gravissais l'étroite spirale, j'écoutais avec une indescriptible émotion la vague et plaintive harmonie que le chant des prêtres, les accords de l'orgue, le bruit retentissant des pas affaiblis par la distance, propagés et transformés par les échos, apportaient jusqu'à moi, visiteur perdu dans ce coin de l'immense édifice. J'admirais combien dans ces merveilleuses cathédrales gothiques, les sons eux-mêmes semblent se mettre en rapport avec les formes, et se modifier sous leur influence pour arriver à une expression multiple et concentrée du sentiment religieux. Je me prenais alors à renouveler, pour mon compte particulier, cette question que tant d'autres se sont faite avant moi : Comment est-il possible que le sens poétique de ces édifices ait pu être en France si longtemps perdu? Si l'on cherche parmi nos écrivains illustres du XVIe et du XVIIe siècle, on ne trouve, ce me semble, que dans le seul Montaigne quelques mots indiquant la vive intelligence de leur sublimité. Il n'est, suivant l'auteur des *Essais*, « âme si revesche qui ne se » sente touchée de quelque révérence à considérer cette vastité » sombre de nos églises, la diversité d'ornemens et ordre de nos » cérémonies, et ouïr le son dévotieux de nos orgues et l'harmo- » nie si posée et si religieuse de nos voix : ceux mêmes qui y en- » trent avecque mépris sentent quelque frisson dans le cœur et » quelque horreur qui les met en défiance de leur opinion. » En Angleterre, pays plus fidèle que le nôtre au culte des traditions, le sens de l'architecture gothique s'est mieux conservé et n'a jamais été complétement perdu. Le grand Milton nous a appris, dans son *Penseroso*, l'impression que cette architecture produisait sur son âme :

But let my due feet never fail
To walk the studious cloisters pale,
And love the high embowed roof,
With antique pillars massy proof,
And storied windows richly dight,
Casting a dim, religious light.
There let the pealing organ blow
To the full-voiced quire below,
In service high and anthems clear,
As may with sweetness, through mine ear,
Dissolve me into ecstacies,
And bring all heaven before mine eyes.

« Laissez-moi surtout porter mes pas à travers la pâle et studieuse solitude des cloîtres ; laissez-moi chercher avec amour ces nefs aux voûtes élancées, que soutiennent d'antiques et massifs piliers et où ne pénètre, à travers les vitraux historiés et teints des plus riches couleurs, qu'une sombre et religieuse lumière. Que l'orgue retentissant unisse alors ses accords aux voix du chœur chantant de claires et sonores antiennes ; et que ces suaves mélodies fassent fondre tout mon être en extase, et apparaître le ciel entier devant mes yeux. »

C'est surtout à l'intérieur que les églises gothiques nous paraissent plus particulièrement admirables. L'architecture a-t-elle jamais mieux traduit une pensée, un sentiment; jamais tant de variété a-t-elle été si harmonieusement associée à l'unité? A côté du vaste espace offert à la foule des fidèles, combien en effet de coins réservés pour le recueillement solitaire, pour les dévotions particulières, pour les goûts individuels ?

Si grande et si profonde que soit notre admiration pour l'architecture religieuse du moyen âge, nous ne sommes pas toutefois de ceux qui pensent qu'il n'y a rien de mieux à faire que de construire aujourd'hui nos églises d'après le même style.

Ressusciter le passé, chimère ! chimère!

Il n'y a d'art véritable, d'art vivant, que celui qui invente, qui crée, qui trouve une forme, une expression nouvelle pour traduire ce qui est au fond des imaginations et des âmes des générations contemporaines.

Personne ne s'avise toutefois de contester la convenance, l'intérêt, le pieux devoir qu'il y a de travailler à la conservation des magnifiques édifices que nous a transmis la foi de nos pères, et de leur rendre autant que possible leur magnificence primitive.

Cette œuvre de réparation et de restauration n'est pas chose facile. Elle n'expose peut-être pas nos vieilles églises à de moindres dangers que l'hostilité passée dont elles ont été victimes. Aussi faut-il être profondément reconnaissant aux hommes rem-

plis de science et de zèle dont les recherches facilitent la mission réparatrice confiée aux architectes contemporains. Les Pères Arthur Martin et Charles Cahier sont au nombre de ceux qui se sont acquis, à cet égard, les droits les plus étendus.

Le splendide ouvrage que ces deux savants ecclésiastiques ont publié sur la cathédrale de Bourges, et particulièrement sur les vitraux qui la décorent, ont puissamment concouru aux progrès qui ont été faits pour retrouver cet art abandonné, dans lequel avait jadis excellé la France, et pour rendre à nos anciens édifices religieux l'indispensable complément de leurs verrières.

Les *Mélanges d'archéologie* se proposent un but analogue et obtiendront un égal succès. Des planches du plus grand luxe et du plus grand goût, où les ressources du burin rivalisent avec celles de la lithographie en couleur, accompagnent un texte d'une érudition aussi sûre, aussi étendue que variée. Cette publication, commencée en 1848, se poursuit par livraisons. Elle forme aujourd'hui deux volumes, et se complétera par un troisième. Parmi les sujets traités dans la série de mémoires dont se composent les *Mélanges d'archéologie*, nous indiquerons seulement quelques-uns de ceux qui peuvent le plus directement intéresser nos lecteurs. Les recherches sur l'orfèverie religieuse et sur les tapisseries occupent, dans ces deux volumes, une très-grande et très-intéressante place.

« L'orfèvrerie et l'architecture, observe avec justesse le Père » Martin, étaient au moyen âge deux arts étroitement unis, ou » plutôt c'était le même art employant des matériaux et des pro- » cédés différents pour produire une semblable impression par » le déploiement d'un même génie. » Aussi la belle époque de l'orfèvrerie est-elle le XIIIe siècle. Les bijoux de cette époque ont, comme l'architecture à laquelle ils se rattachent, une simplicité mêlée de gravité et de grandeur de style. C'était alors dans les monastères qu'existaient les principaux ateliers d'orfèvrerie religieuse.

A partir du XVIe siècle, en même temps que le luxe pénètre dans les mœurs, l'amour du fini, le caprice et la fantaisie pénètrent dans l'art; le dessin se perfectionne; il y a marche ascendante de la bijouterie et de l'orfèvrerie mondaine jusqu'à la renaissance qui en offre le plein épanouissement : l'orfèvrerie religieuse au contraire, arrivée à son apogée au XIIIe siècle, n'a fait depuis lors que décroître. Dans les travaux religieux des orfèvres de la renaissance, c'est la science du modelé et l'habileté du ciselet que l'on remarque, plutôt que la beauté des lignes architecturales.

La France, si riche en monuments d'architecture chrétienne de la belle époque ogivale, est au contraire très-pauvre en monuments d'orfèvrerie de la même époque. Les causes qui ont poussé à la destruction malheureusement trop générale de ces monuments ont encore agi plus activement chez nous qu'ailleurs. C'est en Allemagne, dans la vallée du Rhin, à Cologne et à Aix-la-Chapelle, qu'il faut surtout les aller chercher. Parmi les échantillons de cette orfèvrerie que nous donnent les *Mélanges*, le plus admirable est la châsse des reliques de Notre-Dame que possède le trésor de la cathédrale d'Aix-la-Chapelle. La date attribuée à ce monument par le Père Arthur Martin est celle de 1220 à 1230. Nous allons, au grand profit du lecteur, nous effacer humblement pour laisser parler le Père Martin lui-même :

« Dans les siècles précédents, la forme la plus ordinairement » adoptée pour les grandes châsses des autels, et même pour les » reliquaires, était celle d'un sarcophage. Quatre faces élevées » sur un parallélogramme et surmontées d'un toit à deux ou » quatre versants, revêtaient une ornementation plus ou moins » splendide en ivoire, en émail, en métal gravé ou repoussé, » mais les lignes variaient peu. La châsse de Charlemagne est » ornée, dans sa hauteur, d'arcades à plein cintre, portées par » des colonnettes accouplées, et son toit à deux versants est divisé » en larges encadrements carrés. Celle de Notre-Dame est d'une » composition moins élémentaire : au milieu des flancs du paral- » lélogramme s'élèvent deux façades à pignons, pareilles à celles » des extrémités, ce qui donne au plan général la forme d'une » croix. De chaque côté des façades centrales, les parois verti- » cales sont occupées par trois pignons reposant sur des groupes » de trois colonnettes pour abriter des statues. Des statues plus » hautes garnissent les quatre grandes façades, et sont surmon- » tées d'un large trilobe terminé en ogive. Sur les versants du » toit, des trilobes mollement arrondis couronnent les bas- » reliefs.

» Telle est l'ordonnance générale; quels seront les éléments de » la décoration et la pensée qui présidera à leur emploi ?

» Dans ses vastes constructions, l'architecte d'une cathédrale » avait pour principales ressources la sculpture, la peinture mu- » rale et la peinture sur verre. La sculpture d'ornement couvrait » de fleurs immortelles les principales lignes de l'édifice; la » sculpture et la peinture d'histoire voilaient la nudité des murs, » répandaient la vie dans l'œuvre entière, et la peinture sur » verre transformait les jours blessants pour l'œil en réseaux de » vives et harmonieuses couleurs que l'on eût dit dérobées à l'arc- » en-ciel.

» L'orfèvre trouvait dans son art des ressources correspondantes : » sous sa main la ciselure, le moulage, le repoussé, remplaçaient » la sculpture; la peinture en émail rivalisait avec la peinture » murale ou la peinture sur verre; enfin les filigranes aux gracieux » rinceaux, les pierres précieuses aux mille nuances, la transpa- » rence des cristaux et la nacre des perles fournissaient à ses ou- » vrages de nouveaux éléments de richesse et de beauté.

» Tous ces éléments ne sont-ils pas ici combinés avec bon- » heur ? Les parois sont couvertes d'estampages présentant une » mosaïque religieuse, et sur ce fond doré ressortent, soit » par la vivacité de leurs couleurs, soit par la variété de leur » parure, les colonnes émaillées et les longues bandes horizon- » tales formant l'ossature du monument. La décoration de ces » bandes consiste en émaux cloisonnés alternant avec des fili- » granes. Vous admirez dans les émaux l'inépuisable diversité » des compartiments presque toujours heureusement combinés, » et les cabochons, les perles richement enchâssées vous sou- « rient au milieu des filigranes comme des fleurs au milieu du » feuillage. Auprès de ces riches détails les lignes trop unies des » principaux profils auraient pu paraître monotones, mais elles » se couvrent de crêtes à jour où se déploie une végétation » élégante et forte; enfin sur les sommets des pignons, et de » distance en distance, sur le faîtage, s'élèvent, supportées par » des branches fleuries, des pommes où il me semble voir » les plus beaux résultats que l'art du filigraniste ait jamais » atteints.....

» Cependant cette décoration, toute riche qu'elle était des plus » beaux produits du monde inanimé, serait demeurée loin de

» l'idéal chrétien, si elle avait été autre chose qu'un vaste cadre » réservé à des personnages, une sorte de paysage servant de fond » à des scènes faites moins pour charmer les yeux que pour éclairer, » ennoblir et purifier les âmes.

» Quel devait donc être et quel a été le thème du grand artiste » dont nous étudions l'œuvre? Chargé de donner un abri terrestre » à des objets estimés dignes d'être déposés dans les cieux, il » devait les entourer, selon ses forces, d'une ombre de la céleste » gloire, et en même temps prendre soin de retracer les mystères » d'abaissement, d'amour et de douleur, dont ils rappellent le » souvenir. Tel fut son plan. Les quatre personnages assis » sous les grands pignons sont Jésus-Christ, la sainte Vierge, » Charlemagne et saint Léon III. Sous les pignons inférieurs se » trouvent rangés les apôtres, et la vie du Sauveur est représentée » sur le toit. »

Pour faire pendant à la magnifique châsse des reliques de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle, les auteurs des *Mélanges* ont donné un dessin du plus magnifique monument d'ancienne orfévrerie que la rage de la destruction ait épargné en France : c'est la châsse de saint Taurin, d'Évreux. La châsse d'Aix-la-Chapelle correspond au règne de l'ogive primitive, celle d'Évreux à l'époque suivante. La donnée fondamentale est modifiée. Au lieu de la forme générale d'un sarcophage comme dans le premier exemple, on a ici une église, un sanctuaire, un édifice complet dans des dimensions réduites. L'élégance, la sveltesse, la hardiesse des lignes ascendantes, brillent à l'envi dans cette œuvre d'une période plus récente ; mais la gravité et la noblesse de l'ensemble se sont amoindries, à l'ampleur des formes et au moelleux du modelé succèdent dans la découpure des feuillages quelque maigreur et quelque sécheresse. Cette châsse appartient à l'époque « qui a suivi la première croisade de saint » Louis, avant laquelle l'art n'avait en rien dégénéré, et qui a » précédé le règne de Philippe le Bel où la décadence fut com- » plète. »

Pour exprimer le caractère d'élancement qui distingue ce monument si admirable encore, bien que sur la pente qui mène à la décadence, le Père Martin a trouvé cette phrase heureuse et pittoresque : « L'essor de la pensée s'est tout entier communiqué à » l'œuvre, et l'on dirait que celle-ci s'élève, non plus exhaussée » par la superposition des matériaux, mais comme poussée inté- » rieurement par l'effort d'une séve puissante. »

Des croix, des monstrances, des ostensoirs offrent encore dans la savante publication dont nous entretenons nos lecteurs des échantillons variés de l'orfévrerie du moyen âge. Il faut surtout arrêter ses regards avec admiration sur une monstrance de la cathédrale de Reims, chef-d'œuvre de goût, d'élégance, de noble richesse, et dont le style se rapproche de celui de la châsse de Notre-Dame d'Aix-la-Chapelle.

Sur une de ces monstrances qui renferme une côte de saint Pierre et où, dans un délicat travail, parmi d'élégants rinceaux, sont représentés des chasseurs sonnant du cor, des meutes poursuivant des lièvres et des cerfs (image symbolique de la mission des apôtres et de la conversion des pécheurs), l'artiste a inscrit son nom et la date de son travail. Cette monstrance est de 1228, et l'orfévre, moine de l'abbaye d'Oignies, s'appelait Hugo : *Frat. Hugo vas istud opus est. Orate pro eo.* Cette humble requête du pauvre moine, ce *priez pour moi* me touche et me rappelle une inscription tracée sur un vase arabe que possédait la collection Debruge-Duménil : *Dessiné par le pauvre Zin-Eddin. Il se recommande au miséricordieux.*

Oublions la différence des croyances : chez l'un comme chez l'autre, ces quelques mots nous montrent une vie obscure, laborieuse, patiente et résignée, qu'illumine et que console un rayon d'en haut.

Au nombre des plus curieux monuments publiés par les auteurs des *Mélanges* sont des chandeliers de bronze, appartenant aux collections de MM. Carrand, Dugué, Desmottes et Sauvageot, dont l'origine incertaine et le caractère étrange se réunissent pour exciter l'intérêt. A quelle époque appartiennent ces singulières créations et quel sens ont-elles l'intention de traduire? M. Carrand attribuait ces productions à l'art oriental.

Le Père Martin, constatant l'identité que présentent certaines de leurs formes avec ce que nous connaissons de l'art roman, arrive, dans un mémoire érudit où les motifs de son opinion sont amplement déduits, à une conjecture ingénieuse et à une interprétation des plus poétiques. De nouvelles perspectives sont ouvertes dans ce mémoire et tendent à diriger les recherches des antiquaires sur les rapports qui pourraient rattacher les œuvres de l'époque romane aux traditions du monde scandinave.

Le principal de ces chandeliers représente un monstre, une sorte de dragon sur lequel un homme est assis, livrant d'un air volontaire sa main droite à la gueule du monstre, tandis que de l'autre il tient élevée une plante d'où sort la lumière.

Ce groupe, suivant le Père Martin, représente Tyr et Fenris.

Tyr est un dieu lunaire que poursuit un loup ou un dragon, *le Persécuteur, le Dévorateur, l'Abîme;* le fait de la main coupée est une expression symbolique des phases lunaires; la plante qui se termine par une fleur d'où doit jaillir la lumière est la représentation de l'arbre Igdrasill, l'arbre de vie, l'arbre du monde, la colonne de la création qui s'élève par delà les cieux.

« S'il est vrai, dit l'ingénieux et docte antiquaire, que j'aie » découvert la pensée exprimée par nos monuments, nous avons » devant les yeux, dans des cadres si peu étendus, un assez large » développement des croyances cosmogoniques du Nord de » l'Europe ; une sorte de synthèse poétique où se joignent les » hauteurs suprêmes et les derniers abîmes de la création ; où » se rencontrent, pour se combattre, les puissances éternellement » ennemies du bien et du mal ; où se rencontre en quelque » sorte le drame de la vie du monde, drame dont on contemple » le nœud et dont on pressent le dénoûment. Le jour approche » où le mal triomphera. Tyr, qui est ici mutilé, sera englouti » par le monstre, et Igdrasill, qui est ici rongé par la racine, sera » tout entier dévoré par le feu. Mais le triomphe du mal ne sau- » rait être éternel : Fenris n'est ici qu'enchaîné ; il sera tué un » jour, et l'arbre où les étoiles fleurissent renaîtra de ses cen- » dres pour servir, aux Ases ressuscités, d'ombrage éternellement » paisible. »

Ces chandeliers sont attribués par le Père Martin, les uns au XIe, les autres au XIIe siècle. Nous n'oserions affirmer qu'il n'y ait dans l'interprétation du sens qu'ils représentent quelque chose d'un peu hasardé peut-être ; jusqu'à preuve du contraire, cependant, nous l'adoptons et nous voulons la croire vraie, parce qu'elle est originale, grande et belle.

Seize planches lithographiées en couleur avec le plus grand soin, et de l'effet le plus heureux, reproduisent des étoffes historiées et nous initient à un genre d'études encore trop peu appro-

fondi. Nous voyons là le suaire qui enveloppait les restes de Charlemagne. A juger d'après les éléphants qui y sont représentés, d'après les combinaisons de couleurs et les motifs d'ornementation qui y sont adoptés, on dirait une étoffe tissée sur les rives du Gange ou de la Jumna ; une description qui l'accompagne constate pourtant son origine byzantine. Un beau tissu vert et rose orné de paons et de griffons est aussi d'une apparence tout à fait asiatique, on le prendrait pour un produit de l'industrie arabe. Il n'en est rien cependant ; cette imitation orientale est probablement de provenance sicilienne. Des étoffes conservées à Ratisbonne, à Eichstœdt, sont d'un luxe et d'une harmonie de tons incomparables. Un tissu trouvé dans le tombeau de l'évêque Gunther à Bamberg, une étoffe qu'enfermait la châsse de saint Dominique, à Toulouse, complètent ces curieux et intéressants échantillons.

De nombreuses planches reproduisent des ivoires sculptés qu'a savamment commentés le Père Charles Cahier. Un de ces ivoires, enchâssé dans la couverture du psautier de Charles le Chauve, appartenant à la Bibliothèque nationale, avait été expliqué comme offrant la représentation d'un fait de l'histoire ecclésiastique. Un dessin trouvé au *British Museum*, et que reproduisent les *Mélanges*, a constaté que, malgré tout ce que cette explication avait de plausible, il fallait se résigner à l'abandonner pour ne voir dans la scène représentée que le commentaire d'un psaume. Ce système d'interprétation allégorique aboutit à des espèces de « *rébus* qui ne » s'arrêtent pas toujours (le déclare sévèrement le Père Cahier) sur » la limite du niais et du ridicule. » Le Père Cahier fait précéder le mémoire consacré à l'étude de ces ivoires des intéressantes réflexions qui suivent :

« Lorsqu'au milieu du siècle dernier, A. Fr. Gori, ce curieux » infatigable, réunissait les matériaux du beau recueil qu'il avait » conçu sous le nom de *Trésor des diptyques*, et auquel la mort » ne lui permit pas de mettre la dernière main, il comprit fort » bien que les diptyques consulaires, outre leur importance » comme documents historiques, longtemps méconnue, avaient » l'avantage de révéler une branche d'art presque entièrement » oubliée jusqu'à lui. Les merveilleuses ciselures dont nous trou- » vons l'éloge dans les écrivains de l'antiquité ne sont plus guère » connues que par des descriptions qui réussissent à peine à nous » en donner une idée extrêmement vague. Telle a été presque » universellement la condition des chefs-d'œuvre de l'orfévrerie : » le prix des matériaux qu'elle emploie ne permet pas qu'après » quelques variations de goût ou quelques révolutions violentes » dans les fortunes, la postérité en conserve autre chose qu'un » souvenir à peine appréciable. Mais si ces bas-reliefs délicats de » l'antiquité nous échappent aujourd'hui presque entièrement, » nous devons être d'autant plus jaloux de connaître les monu- » ments que leur matière moins enviée a sauvés de la des- » truction, et qui peuvent nous apprendre, sinon l'état réel de » l'art ancien aux belles époques, du moins les traces qu'il » a laissées après lui dans les âges de décadence, ou la voie » par laquelle des siècles moins favorisés en ce point ont su » se frayer lentement un retour vers la beauté des formes et » l'habileté de l'exécution. Sauf un très-petit nombre de frag- » ments, les plus anciens ivoires sculptés qui nous sont par- » venus ne remontent qu'à des époques où déjà l'art avait fléchi » beaucoup ; mais si aux diptyques consulaires on ajoute les » diptyques ecclésiastiques, et tout ce qui peut se ranger de » près ou de loin sous ce nom, il est très-probable que la publica- » tion intégrale des monuments de cet ordre, aujourd'hui épars » dans les collections, donnerait une série à peu près complète des » transformations de l'art durant les siècles chrétiens : en sorte » qu'on pourrait un jour réaliser entièrement le vœu un peu con- » fus de Gori, tracer à l'aide des ivoires une histoire non interrom- » pue de la ciselure. »

Les *Mélanges d'archéologie* contiennent encore de beaux et élégants échantillons d'émaux et d'ornements peints. Ils offrent « ras- » semblées comme en une corbeille des variétés jusqu'ici inconnues » de la flore artistique de nos pères. »

Nous ne terminerons pas enfin cette rapide et trop incomplète indication des sujets qui y sont traités, des idées qui y sont agitées, sans mentionner les recherches qu'ils renferment sur le symbolisme des mouvements religieux du moyen âge. Ces recherches étendent la sphère des précieux renseignements déjà donnés sur cet important sujet par les Pères Martin et Cahier dans leur *Monographie de la cathédrale de Bourges*. On pourra puiser, comme on le voit, dans la magnifique publication à laquelle nous venons d'essayer de rendre hommage, une connaissance plus approfondie de l'art du moyen âge et du sens qu'il exprime ; on y pourra trouver des documents précieux et variés pour la restauration de ces édifices, pour leur décoration et leur ameublement ; enfin, et suivant la pensée exprimée par les auteurs eux-mêmes « des emprunts à faire pour disposer les éléments de » l'*art à venir*. »

HYACINTHE HUSSON.

NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

SOMMAIRE. — *Travaux d'utilité publique, Chemins de fer* : Chemin de ceinture ; Chemin de fer de Lyon ; Chemin de fer du Midi ; Chemin de fer de Dijon à Besançon ; Chemin de fer de Paris à Cherbourg ; Chemin de fer de Strasbourg ; Embranchement de Thionville. — *Projets de chemins de fer* : Ligne de Saint-Malo à Rennes ; Chemin d'Orléans à Montereau ; Chemin de fer franco-sarde. — *Télégraphie électrique ; Canal de la Marne au Rhin.* NOUVELLES DE PARIS. — *Édifices religieux* : Notre-Dame ; Sainte-Chapelle ; Église Saint-Paul-Saint-Louis ; Église Saint-Séverin ; Saint-Philippe-du-Roule ; Église de la Trinité ; Saint-Gervais ; Chapelle de Vincennes. — TRAVAUX PUBLICS : Palais des Beaux-Arts ; Docks Napoléon ; Écoles communales ; Musée de Cluny ; Élysée ; Prolongement de la rue de Rivoli ; Caserne de la rue de Rivoli ; Hôtel du Timbre ; Halles centrales ; quai du Louvre et des Tuileries ; Corps de garde du quai Malaquais ; Barrage du Pont-Neuf. — COMMISSION MUNICIPALE : Viabilité ; Rue des Écoles — ARCHÉOLOGIE : Aqueduc antique de Chaillot ; Monuments honorifiques. — *Académie des inscriptions et belles-lettres* ; Comité de la langue et de l'histoire ; Société d'encouragement pour les arts utiles ; Exposition des ouvrages des artistes vivants, année 1853. — NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS : Cathédrale de Marseille ; Cathédrale de Moulins ; Église de Fontainebleau ; Chute du pont de la Roche-Bernard ; Concours pour la rédaction d'un palais de justice. — NOUVELLES DE L'ÉTRANGER. — *Chemins de fer* : Piémont ; Espagne ; Prusse rhénane ; États romains ; Russie ; Turquie ; États-Unis, *chemin de bois*. — *Télégraphie électrique* : Suisse.

TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

CHEMINS DE FER.

Les questions de chemins de fer continuent d'être la grande préoccupation du monde industriel : de toutes parts les lignes concédées entrent dans la voie de l'exécution ; les tracés définitifs sont étudiés ; le personnel se forme définitivement, les mar-

chés se concluent, et ce mouvement, qui stimule le travail d'une manière énergique et directe, a en même temps la plus heureuse influence sur l'activité de toutes les grandes industries, forges, ateliers de construction pour machines et outillages, etc. Et en même temps qu'on se met à l'œuvre pour les lignes actuellement concédées, de nouveaux projets sont préparés, et chaque jour des demandes de concession se présentent au ministère des travaux publics. Aussi le Gouvernement, qui depuis une année a si fortement encouragé ces entreprises, croit devoir en ce moment modérer l'ardeur qui y entraîne la spéculation. La commission des chemins de fer, organisée il y a une dizaine d'années pour l'examen des demandes de concessions, et qui depuis environ dix-huit mois avait cessé de fonctionner, a été réinstallée avec mission d'apprécier soigneusement toutes les nouvelles demandes, et de rechercher si la situation du Trésor, aussi bien que l'état général des finances du pays, permettait d'y donner suite. Mais nous nous arrêtons dans ces observations, qui portent plutôt sur l'avenir, et nous revenons au présent pour indiquer sommairement l'état des travaux des lignes ferrées en cours d'exécution.

CHEMIN DE CEINTURE.

Si on le juge seulement par son développement kilométrique, le chemin de ceinture tient un rang bien secondaire dans le vaste réseau des chemins de fer ; mais si on l'apprécie d'après son trafic probable, il prend tout de suite des proportions plus considérables. Certes, on ne peut douter que le chemin appelé à servir d'intermédiaire au mouvement des marchandises entre des têtes de lignes comme celles du chemin de Rouen et de l'Ouest, du chemin du Nord, du chemin de Strasbourg, des chemins de Lyon et d'Orléans, ne doive prendre une importance qui le classera au-dessus de lignes bien plus étendues. Du reste, bientôt on sera à même de se rendre compte du rôle que le chemin de ceinture est appelé à jouer, car la portion comprise entre les Batignolles et le chemin de Strasbourg est entièrement terminée et va être mise immédiatement en exploitation. En même temps, les travaux se continuent vers le chemin de Lyon, et, d'un autre côté, on s'occupe activement du chemin d'Auteuil, qui, en réalité, n'est que la prolongation du chemin de ceinture. Les concessionnaires du chemin d'Auteuil veulent qu'il soit ouvert dans le cours de l'année 1853, et malgré les travaux d'art importants qu'il exige, on peut compter qu'on ira l'été prochain à Auteuil par la voie ferrée. Au surplus, Auteuil ne sera pas seul avec Passy à avoir le privilége de la locomotion à vapeur ; un embranchement est, dit-on, accordé à Neuilly, et la concession d'une ligne d'environ 16 kilomètres, appelée à desservir Vincennes et ses environs, est définitivement décidée. La gare de Paris à Vincennes serait établie non loin de la place de la Bastille. Le chemin toucherait au cimetière du Père-Lachaise, à Charonne, puis, se divisant, il irait, d'un côté à Vincennes, à Fontenay-sous-Bois et à Nogent-sur-Marne : de l'autre côté, il desservirait Saint-Mandé, longerait le bois jusqu'à Charenton, toucherait à Saint-Maurice, à Gravelle et arriverait à Joinville-le-Pont.

CHEMIN DE FER DE LYON.

Les travaux d'art et de terrassement compris dans la section de Châlons-sur-Saône à Vaise, et divisés en trois entreprises principales, subdivisées elles-mêmes entre divers sous-entrepreneurs, avancent rapidement, favorisés qu'ils sont encore par la douceur de la température. On compte que cette importante section sera ouverte au plus tard dans le premier semestre de 1854, comme l'annonçait le rapport général lu le 30 juin dernier à l'assemblée générale. C'est avec un intérêt tout spécial que nous suivons les progrès de cette ligne, appelée à relier les deux mer par une communication rapide, et dont les événements accomplis dans ces dernières années ont si regrettablement retardé l'achèvement.

CHEMIN DE FER DU MIDI.

On peut dès à présent considérer comme en cours d'exécution le chemin de fer de Bordeaux à Cette, qui, avec le chemin de Paris à la Méditerranée, doit compléter nos grandes lignes de transit entre les deux mers. Le personnel supérieur des différentes sections est nommé, et déjà les ingénieurs sont sur le terrain pour prendre des résolutions définitives, en même temps qu'on étudie les questions relatives au matériel nécessaire à l'exploitation de cette voie ferrée de premier ordre. Les derniers mois de l'hiver seront consacrés aux études, et, dès le retour du printemps, les travaux pourront commencer. Aussi, quelque rapprochés que soient les délais pour l'achèvement de certaines parties de ce chemin, il n'est pas douteux, à l'activité qu'on déploie, que les prescriptions de temps du cahier des charges ne soient exactement observées, et que le midi de la France ne soit, avant peu d'années, traversé par un système perfectionné de communications rapides. D'un autre côté, on écrit d'Agen que pour mener promptement l'exécution du chemin de fer, la compagnie n'en tient pas moins au rapide achèvement du canal latéral, et elle insiste assure-t-on, auprès du Gouvernement, pour qu'il soit terminé en 1853.

CHEMIN DE FER DE DIJON A BESANÇON.

La compagnie du chemin de fer de Dijon à Besançon est définitivement constituée, et elle s'est assurée, dit-on, par un traité à forfait, que les dépenses de construction ne dépasseraient pas 175,000 fr. par kilomètre. On espère l'ouverture de la section de Dijon à Auxonne pour la fin de 1853, et de la ligne totale pour le premier semestre de 1854.

CHEMIN DE FER DE PARIS A CHERBOURG.

Les études pour la ligne principale du chemin de fer de Paris à Cherbourg sont à peu près terminées pour la section qui comprend le département de l'Eure, très-avancées pour celle qui comprend le Calvados jusqu'à Caen, et commencées pour la section de Caen à Cherbourg.

CHEMIN DE FER DE STRASBOURG.—EMBRANCHEMENT DE THIONVILLE.

On a complétement terminé l'étude du tracé de l'embranchement du chemin de Strasbourg, qui doit partir de la gare de Metz, située sur la rive droite de la Moselle, pour se diriger, en traversant cette rivière, sur Thionville, où il aboutira provisoirement, mais avec la pensée, dès aujourd'hui arrêtée, de se poursuivre vers Arlon, dans le grand-duché de Luxembourg, pour aller définitivement se relier au réseau belge. L'embranchement de Thion-

ville se détachera, comme nous l'avons dit, de la gare de Metz, et franchira la Moselle, vis-à-vis Longeville, sur un pont assez important comme travail d'art; il gagnera ensuite le pied des coteaux qui s'étendent jusqu'à Thionville, et ne quittera plus cet emplacement, qui borde à peu de distance la route nationale de Metz à Thionville et suit constamment la rive gauche de la Moselle. Les travaux de terrassement sont commencés dans les communes de Maizières et de Hugandange, qui sont à peu près à mi-chemin des deux points entamés de l'embranchement, et ils le seront prochainement sur toute la ligne. La compagnie veut inaugurer le 1er novembre 1853 l'embranchement de Thionville.

PROJETS DE CHEMINS DE FER.

LIGNE DE SAINT-MALO A RENNES.

Nous avons dit qu'outre les lignes concédées, des projets nombreux se pressaient au ministère des travaux publics pour solliciter l'autorisation officielle du Gouvernement. Nous ne parlerons pas des projets purement individuels qui sont en très-grand nombre, mais nous signalerons du moins les études préparatoires appuyées, soit par le Gouvernement lui-même, soit par des pouvoirs locaux. C'est dans cette catégorie qu'il faut ranger les études d'un chemin de fer destiné à relier Saint-Malo à Rennes, études pour lesquelles la chambre de commerce de Saint-Malo a voté une allocation de 1,500 fr., à laquelle l'État a ajouté une somme d'égal chiffre, afin de hâter le travail de cet avant-projet.

Chemin de fer d'Orléans à Montereau.

Le conseil général de l'Aube, dans sa dernière session, a émis le vœu que le gouvernement accorde son autorisation à la compagnie qui se présentera avec des offres sérieuses pour la construction d'un chemin de fer depuis Orléans jusqu'à Montereau, en se dirigeant par Pithiviers, Puiseaux et Nemours, avec la condition de se charger du prolongement du chemin de fer de Troyes sur Chaumont.

Ces deux portions de lignes, dont l'une sera de 88 kilomètres et l'autre de 80 kilomètres, serviraient à établir des relations directes entre Troyes et Bordeaux, Nantes et Strasbourg.

Chemin de fer franco-sarde.

La question de faire franchir le faîte séparatif de deux contrées par un chemin de fer, sans qu'il soit besoin de percement, occupe en ce moment les ingénieurs tant de France que d'Allemagne et d'Italie. Cette question appelle une solution d'autant plus prompte, que trois lignes importantes déjà concédées ou à la veille de l'être, suivent un tracé d'après lequel elles auraient à franchir le mont Cenis, le Saint-Gothard et les contreforts du Jura :

Le mont Cenis, pour le passage du chemin de fer de Lyon à Turin, sur une longueur de 12,000 mètres environ ; le sommet principal de cette montagne a une hauteur de 2,972 mètres.

Le Saint-Gothard doit être franchi par les lignes qui devront raccorder la Suisse orientale avec le réseau italien ; sa plus grande hauteur est de 3,314 mètres.

Le Jura, d'une hauteur de 1,700 mètres, qu'il faudra franchir pour conduire le railway destiné à relier Bâle et Olten, d'où la ligne ira aboutir à Lucerne et à Zurich.

Le percement d'une montagne par les deux points opposés a été exécuté en France sur une longueur de près de 5,000 mètres avec un succès qui fait le plus grand honneur à nos ingénieurs ; c'est le percement de la Nerthe, aux abords de Marseille. Ce tunnel est un des plus beaux ouvrages qui existent sur les chemins de fer.

Un autre souterrain, de 4,000 mètres environ, celui de Blaizy, sur le chemin de fer de Paris à Lyon, atteste que les difficultés de ce genre peuvent être surmontées ; mais c'est toujours avec beaucoup d'argent et bien du temps que l'on en vient à bout, et il est à désirer que les expériences auxquelles se livrent les ingénieurs aboutissent à démontrer que les plans inclinés peuvent avantageusement être substitués aux souterrains pour franchir les montagnes.

TÉLÉGRAPHIE ELECTRIQUE.

La communication par télégraphie électrique est certainement une des plus merveilleuses découvertes de la science moderne. Cette application du principe de l'électricité fait peut-être moins de bruit dans le monde que beaucoup d'autres inventions : les passants regardent avec quelque curiosité ces fils conducteurs qui traversent les rues dans tous les sens au-dessus de Paris, puis ils courent à leurs affaires ; le voyageur suit du regard, avec distraction, ces supports qui fuient avec rapidité sur les côtés du chemin de fer, puis il se replonge dans son coin sans trop se tourmenter de leur utilité, à laquelle peut-être il recourra demain pour causer de Lille à Marseille, avec un correspondant, d'une affaire importante. Mais quand on songe avec quelque réflexion à l'incroyable promptitude de cette transmission de la pensée, entre les points les plus extrêmes, on se prend d'une profonde et respectueuse admiration pour l'étendue du génie humain, et l'on se demande quelle impossibilité il ne saurait réaliser quand il a su vaincre ainsi le temps et la distance.

Au surplus, quel que puisse être, au point de vue théorique, le plus ou moins d'admiration réfléchie que le public accorde à la télégraphie électrique, il profite avec empressement de ses applications, et le Gouvernement, de son côté, en étend le bienfait à toutes les parties du territoire. Établie partout le long des lignes de chemins de fer, on en pose en outre les fils dans les départements qui n'ont pas de voies ferrées, et où alors ils longent les grandes routes.

Ainsi on vient de poser sur la route de Nantes à Vannes, jusqu'au delà de la Roche-Bernard, les poteaux qui doivent supporter les fils conducteurs de l'électricité, et l'on assure que dans les premiers jours de 1853 le télégraphe électrique fonctionnera jusqu'à Vannes.

Bientôt également la ligne de télégraphie électrique sera complète de Lyon à Marseille, et alors en quelques instants, non-seulement de Paris, mais même de Londres, on pourra communiquer avec notre grand port commercial de la Méditerranée.

Entre Paris et Fontainebleau, on vient également d'établir une communication électrique.

Enfin, dans le cours de l'année 1853, on doit créer une ligne de télégraphie électrique entre Dijon et Vesoul, ce qui établira par conséquent les rapports directs entre Paris et Vesoul. Déjà le préfet de la Haute-Saône a ordonné les premières études pour déterminer les points de parcours du nouveau télégraphe.

A l'étranger, comme nous aurons occasion de le dire aux nou-

velles extérieures, on n'est pas moins empressé d'établir des lignes de transmission rapide, et bientôt non-seulement toutes les capitales de l'Europe se trouveront en communication instantanée, mais si l'audacieux projet formé en Angleterre réussit, c'est même de l'Amérique, de cette autre rive dont nous sommes séparés par l'immense Océan, qu'on pourra avoir des nouvelles à chaque heure, à chaque minute.

CANAL DE LA MARNE AU RHIN.

On vient d'ouvrir à la navigation deux nouvelles sections du canal de la Marne au Rhin. La première section, qui va de Nancy au bief de partage des Vosges, a une longueur de 72 kilomètres; la seconde, entre le hameau de Entzelbourg et la place de Strasbourg, comprend un développement de 55 kilomètres.

Dans le département de la Meurthe, le canal a un développement total de 143 kilomètres. On y remarque 68 écluses, 4 souterrains ayant ensemble une longueur de 4,037 mètres, 15,050 mètres courants de grandes tranchées, 44 gares de stationnement ou de retour, 11 ponts-canaux, dont 3 sont considérables, pour les passages de la Moselle, de la Meurthe et de la Sarre; 99 ponts sur le canal, 149 aqueducs sous le canal, 18 prises d'eau, enfin 20,450 mètres de rigoles pour l'alimentation. La longueur du canal dans le département du Bas-Rhin est de 50 kilomètres.

La dépense totale du canal, qui traverse la Marne, la Meuse, la Meurthe et le Bas-Rhin sur une longueur de 315 kilomètres, est estimée à 75 millions. L'exécution de ce grand ouvrage d'utilité publique, commencée en 1841, aura duré onze ans.

Ce canal établit sur notre territoire une grande voie de transit de l'ouest à l'est, en utilisant le cours de la Seine, de la Marne et de tous les canaux qui se réunissent à ces deux rivières.

NOUVELLES DE PARIS.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

Jamais la réparation et la décoration des édifices religieux n'a été poursuivie par le conseil municipal avec une sollicitude plus empressée qu'aujourd'hui. Il n'est guère d'églises dont quelque partie ne soit occupée par les échafaudages, ici pour les travaux d'architecture, là pour l'exécution des peintures murales, ailleurs pour la sculpture. Puis chaque jour c'est une nouvelle chapelle, richement décorée, qui s'ouvre à la piété des fidèles; ce sont des statues qui viennent peupler l'enceinte sacrée; en même temps, à l'intérieur et à l'extérieur, des restaurations rendent à l'édifice son caractère primitif; les constructions anormales, ajoutées sans goût, qui les déparaient, disparaissent, et le monument reprend son style original.

NOTRE-DAME.

Les travaux de restauration de Notre-Dame, suspendus depuis 1850, vont être repris avec activité; un crédit de 500,000 fr. a été ouvert sur l'exercice 1853, dans le but de continuer ces importantes réparations commencées il y a sept ans, et dont l'interruption prolongée pourrait avoir de fâcheuses conséquences.

SAINTE-CHAPELLE

Parmi les travaux les plus considérables qui se poursuivent à la Sainte-Chapelle, nous devons citer le rétablissement de la flèche en charpente qui s'élevait sur le faîtage de l'édifice, et qui fut supprimée vers la fin du siècle dernier. Les échafaudages sont dressés pour commencer cette œuvre difficile, indispensable à la restauration complète de ce précieux monument. La restauration des beaux vitraux, qui règnent dans toute la hauteur des fenêtres de l'église supérieure, occupe toujours les artistes à qui elle a été confiée.

ÉGLISE SAINT-PAUL-SAINT-LOUIS.

Parmi les travaux les plus importants exécutés en ce moment, nous signalerons ceux qui sont en cours d'exécution à l'église Saint-Paul-Saint-Louis, rue Saint-Antoine.

L'église Saint-Paul-Saint-Louis, commencée en 1627 et terminée seulement en 1641, demeura annexée à la maison professe des jésuites jusqu'à la suppression de cet ordre. Le P. François Durand, jésuite, fut l'architecte de cette église dont le portail cependant fut élevé en 1634 par Mercier et aux frais du cardinal de Richelieu, dont on voyait autrefois les armes dans le tympan du premier fronton. A l'époque de la révolution, on détruisit une partie des ornements dont ce portail était chargé, et l'on renversa trois statues placées dans les niches.

On s'occupe en ce moment de la restauration de ce portail, qui doit être remis à neuf. On y rétablira les trois statues qui s'y trouvaient autrefois, et il sera surmonté d'une croix de pierre dorée qui existait avant 1830. Les réparations ne s'arrêteront pas, du reste, aux parties extérieures de l'édifice. Le dôme, supporté par quatre pendentifs de grande proportion, et dont la solidité pouvait être compromise par l'état de dégradation de certaines parties, sera également l'objet de travaux importants.

Malgré les critiques qui peuvent être adressées soit à l'ensemble de son style, soit à ses détails d'ornementation, l'église Saint-Paul-Saint-Louis est néanmoins l'un des monuments les plus remarquables du XVIIe siècle, et, à ce titre, elle méritait d'être comprise dans les grands travaux de décoration qu'ordonne chaque jour la ville de Paris.

ÉGLISE SAINT-SÉVERIN.

On vient de reprendre les travaux d'ornementation et de sculpture qui doivent compléter la restauration de cet édifice commencée il y a plusieurs années. Les clochetons dentelés du portail, qui sont d'une architecture fort délicate, viennent d'être réparés, et prochainement on va continuer l'ensemble de peintures à fresques projetées pour cette église et en partie exécutées pour plusieurs chapelles. Sous ce rapport, Saint-Séverin sera l'une des églises les plus richement partagées de Paris. Il serait à souhaiter qu'on ajoutât à ces embellissements la réparation des pignons des chapelles des bas-côtés, qui se développent depuis le portail jusqu'à la sacristie, et qui sont actuellement dans un regrettable état de dégradation.

ÉGLISE SAINT-PHILIPPE DU ROULE.

L'église Saint-Philippe du Roule, commencée en 1769 par ordre de Louis XV et sur les dessins de Chalgrin, va recevoir un

agrandissement que commandait le développement de la population dans cette partie du premier arrondissement. Une somme de 80,000 fr. a été votée par la commission municipale de la ville de Paris pour la construction d'une chapelle des catéchismes.

ÉGLISE DE LA TRINITÉ.

L'église provisoire élevée dans la rue de Clichy, comme succursale de Saint-Roch, est entièrement terminée et ouverte aux fidèles. Cette construction a été élevée avec une grande rapidité et pour une destination toute transitoire. Si l'emplacement qu'on a choisi était une indication pour l'emplacement d'un édifice définitif, nous pensons qu'on pourrait y faire quelques critiques. En effet, les habitants de cette partie du quartier de la Chaussée-d'Antin sont tout à fait à proximité de l'église Saint-Louis d'Antin, et peu éloignés de l'église Notre-Dame de Lorette. Ceux qui habitent les rues nombreuses et de plus en plus peuplées comprises entre la partie supérieure de la rue Blanche et de la rue de Clichy, et à qui d'abord on avait accordé la petite chapelle de la Trinité, avaient plus de droits, à notre avis, d'être spécialement desservis par la nouvelle église; car c'est cette portion du quartier de la Chaussée-d'Antin qui se trouve véritablement hors de la sphère naturelle des deux églises de Saint-Louis d'Antin et Notre-Dame de Lorette.

ÉGLISE SAINT-GERVAIS.

Les voûtes des bas-côtés de l'église Saint-Gervais, qui se trouvaient dans un état menaçant de dégradation, et qui n'avaient pas été comprises dans l'ensemble des réparations faites à cet édifice religieux, il y a quelques années, viennent d'être complétement rétablies sous la direction de M. Baltard, et notamment celles des deux chapelles qui avoisinent les fonts baptismaux.

Des travaux de restauration vont être également exécutés à la façade qui se développe du côté des anciens charniers, et qui est entièrement obstruée par des constructions élevées dans le dernier siècle. On sait que l'église Saint-Gervais est une des plus anciennes que possède la partie septentrionale de Paris ; son origine remonterait au delà de la seconde moitié du VIe siècle, si l'on devait lui appliquer le passage où saint Grégoire de Tours parle de la basilique de Saint-Gervais et Saint-Protais, qu'il avait visitée à diverses reprises. Cette église, fondée dans le XIIe siècle, et dont la dédicace eut lieu en 1420, a été considérablement augmentée en 1581.

CHAPELLE DE VINCENNES.

De nouvelles réparations viennent d'être faites à la chapelle de Vincennes, dont l'existence fut si sérieusement mise en question il y a une douzaine d'années, lorsqu'on entreprit les immenses travaux de fortification exécutés au fort de Vincennes.

TRAVAUX PUBLICS.

PALAIS DES BEAUX-ARTS.

On place en ce moment, sous la direction de M. Duban, architecte du palais des Beaux-Arts, au côté gauche de la cour du palais, et pour faire pendant au portail du château d'Anet, la porte si richement sculptée provenant de l'ancien hôtel la Trémouille, situé dans la rue des Bourdonnais, et qui fut démoli vers 1836. On se rappelle que les précieux débris de l'hôtel de la Trémouille furent à cette époque transportés au palais des Beaux-Arts, où jusqu'ici ils étaient obscurément enfouis. A ce portail qu'on va rétablir était jointe une tourelle du travail le plus délicat. Mais la place ayant manqué pour la reconstruire, elle devra rester encore cachée au fond du jardin de l'école, où ses débris risquent de s'altérer irréparablement.

DOCKS NAPOLÉON.

On commence à se mettre à l'œuvre pour la construction des docks Napoléon, dont nos lecteurs connaissent le but, et qui ont été l'objet d'une concession de la part du Gouvernement, il y a quelques mois. Leur vaste emplacement est déjà indiqué sur la place de l'Europe par des piquets de raccordement, et l'on a établi en partie les clôtures de planches qui en dessinent le périmètre. La Compagnie, dans son propre intérêt aussi bien que pour répondre au vœu de la commission, est décidée à pousser très-activement les travaux de ce grand établissement, qui certainement aura pour conséquence la création de tout un nouveau quartier dans les terrains nombreux encore vacants aux alentours de la place de l'Europe. MM. Horeau et Janicot, architectes, sont chargés de l'exécution de ce travail, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir en en publiant les dessins.

ÉCOLES COMMUNALES.

La construction de la nouvelle école communale, dont le conseil municipal a décidé l'établissement dans le 4e arrondissement, vient d'être reprise, après une interruption de quelques mois, et l'on compte sur son achèvement pour la fin de la campagne prochaine.

Les bâtiments de la nouvelle école, dont l'entrée principale sera placée rue Saint-Germain-l'Auxerrois, s'élèvent sur un vaste terrain appartenant à la ville de Paris, et qui se prolonge jusqu'à l'impasse des Provençaux, dans la rue de l'Arbre-Sec. On estime que l'ensemble de la dépense s'élèvera à 353,907 fr.

ÉLYSÉE.

La reconstruction des bâtiments de l'Élysée formant l'angle prolongé de l'avenue de Marigny et du faubourg Saint-Honoré avance rapidement. Déjà le nouveau bâtiment, pour lequel la pierre et le fer ont été exclusivement employés, est monté jusqu'au plancher du deuxième étage; il a douze croisées de niveau sur l'avenue Marigny, une d'angle sur la place Beauveau et huit sur la rue du Faubourg-Saint-Honoré. Sur l'autre côté du palais, on poursuit les travaux qui doivent, en complétant son dégagement de toute propriété particulière, donner ouverture à une avenue parallèle à l'avenue Marigny.

PROLONGEMENT DE LA RUE DE RIVOLI.

L'immense travail de prolongation de la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel de Ville est sur le point de se terminer, en ce sens du moins que la circulation pourra s'établir complétement dans cette nouvelle voie; déjà les omnibus la parcourent en entier.

Les démolitions des maisons récemment expropriées dans la dernière section de la rue de Rivoli aboutissant à l'Hôtel de Ville, se poursuivent sans relâche, et elles sont à peu près achevées dans les rues de la Savonnerie, Saint-Denis, des Écrivains, Pernelle et de la Verrerie. A l'activité qu'on déploie pour mener à fin cette grande entreprise, il n'est pas douteux que les démolitions nécessitées par la création de la nouvelle rue de Rivoli soient bientôt terminées. Aux abords de la tour Saint-Jacques-la-Boucherie, on forme le périmètre de la place à pans coupés, qui doit se développer devant cet ancien monument. Cette place, qui sera assez spacieuse, se trouvera circonscrite entre la rue des Écrivains, les constructions du marché et la rue du Petit-Crucifix. Enfin, la disparition des dernières maisons de la rue des Arcis, qui tombent en ce moment sous le marteau, va compléter le dégagement de cette partie de la rue. La rue des Arcis, l'une des plus anciennes du nord de Paris, puisqu'elle est antérieure à l'enceinte construite par Philippe.II, et qu'on en trouve l'existence dès 1130, où elle portait déjà le nom qui lui est resté jusqu'à ce jour, la rue des Arcis va disparaître comme tant d'autres souvenirs de l'ancien Paris ; mais ce ne sera pas un de ceux qui sembleront très-regrettables, quand on se rappelle cette rue étroite, humide, toujours boueuse, bordée d'étroites et noires maisons. En remontant vers le Louvre, les travaux de la rue de Rivoli sont concentrés dans la démolition de l'hôtel d'Angevilliers et de celui de la Caisse des dépôts et consignations, qui se trouve en face. La disparition de ces deux bâtiments et de quelques maisons de la rue du Coq-Saint-Honoré complétera sur ce point l'élargissement de la rue de Rivoli. Pour terminer les dégagements de ce quartier, on est à peu près résolu à faire disparaître les misérables ruelles désignées sous le nom de rue de la Bibliothèque, rue Pierre-Lescot et du Chantre. Ainsi élargie, aérée, purifiée, cette partie de Paris sera digne des beaux monuments qu'elle avoisine et dont les abords étaient déshonorés par le contact de ces immondes cloaques.

— Le *Moniteur* du 26 décembre publie un décret impérial qui déclare d'utilité publique l'achèvement de la rue de Rivoli, en face du Louvre, à partir de la rue de la Bibliothèque jusqu'à la rue des Poulies, et qui déclare également d'utilité publique la construction de maisons uniformes avec arcades sur la partie de la rue de Rivoli comprise entre le passage Delorme et la rue des Poulies, ainsi que sur les deux côtés de la place du Palais-Royal.

CASERNE DE LA RUE DE RIVOLI.

La caserne Napoléon, élevée à côté de l'Hôtel de Ville, est arrivée aujourd'hui au second étage, et l'on peut se faire une idée de l'aspect que présentera cette vaste construction qui recouvre une étendue de terrain dont la superficie n'est pas moindre de 8,247 mètres. Le nouvel édifice, d'un développement de plus de 100 mètres de façade sur la rue de Rivoli, a quatre entrées, qui s'ouvrent sur la rue Lobau (en face la porte orientale de l'Hôtel de Ville) et sur les rues François-Miron, Bourtibourg et de Rivoli. Les deux étages seront couronnés par un attique à balustres ; en arrière de cet attique se trouvera un étage de mansardes. Les frontons seront ornés de trophées, d'aigles et d'autres attributs symboliques.

Les frais de construction de ce grand bâtiment militaire sont évalués à 2,200,000 fr., et ce chiffre sera sans doute au-dessous de la réalité ; malgré l'activité déployée depuis le commencement de cette campagne, et bien que plus de deux cents ouvriers soient occupés pendant onze heures chaque jour sur les chantiers de construction, la nouvelle caserne ne pourra être achevée avant la fin du printemps prochain.

Il est question d'un autre projet d'établissement militaire également placé à l'est de l'édifice municipal, dans l'espace compris entre le quai, la rue Lobau, le côté méridional de la rue François-Miron et la rue Jacques-de-Brosse. Ce serait une caserne construite dans des proportions moindres que celle qui s'élève aujourd'hui, et qui recevrait des détachements des armes du génie et de l'artillerie.

HOTEL DU TIMBRE.

L'ancien hôtel du timbre est en pleine démolition, et bientôt le vaste emplacement qu'il occupait pourra sans doute être livré à la spéculation. Le bâtiment se composait presque entièrement des anciennes constructions appartenant au couvent des Capucines, supprimé en 1790, et auxquelles on avait simplement ajouté une façade, dont l'aspect plutôt triste que sévère était peu en harmonie avec l'éclat du riche quartier qui l'entoure.

HALLES CENTRALES.

Le pavillon n° 2 des nouvelles halles, dont la première pierre a été posée avec une certaine solennité il y a quinze mois environ, est arrivé aujourd'hui aux deux tiers de son achèvement total. Ce pavillon doit être affecté à la vente du gibier de toute espèce et de la viande cuite. Nous nous bornons à constater son état d'avancement, sans vouloir entrer ici dans aucun examen de ses conditions architecturales, qui réclament une appréciation toute spéciale et plus étendue que ne pourrait le comporter cette revue rapide, et simplement à l'état de faits, des travaux en cours d'exécution à Paris.

QUAI DU LOUVRE ET DES TUILERIES.

On vient d'entamer un travail considérable dans la partie du quai qui longe la grande galerie du Louvre. Depuis le pont des Arts jusqu'au Pont-Royal, on a établi une clôture de planches qui prend le trottoir du côté de la Seine jusqu'à la chaussée, et l'on a commencé la démolition du mur qu'on doit reconstruire d'un bout à l'autre, afin d'arriver à l'élargissement de la chaussée. Ce mur, qui formait plusieurs coudes, sera établi en ligne droite parallèlement à la galerie d'Apollon et cédera 2 ou 3 mètres de plus à la chaussée. En outre, une double rampe sera établie pour le service du port Saint-Nicolas, dont l'importance s'accroît chaque jour.

CORPS DE GARDE DU QUAI MALAQUAIS.

Un nouveau corps de garde va être incessamment établi sur le quai Malaquais. Il est destiné à remplacer le poste provisoire en planches qui avait été établi près du second pavillon de l'Institut.

Une somme de 42,618 fr. 90 cent. a été assignée à cette construction.

BARRAGE DU PONT-NEUF.

On reprend les travaux du barrage éclusé du Pont-Neuf, interrompus par suite des dernières crues de la Seine.

Une machine à vapeur fonctionne incessamment pour opérer les étanchements nécessaires à l'établissement des dernières maçonneries du barrage. L'écluse du canal est depuis longtemps terminée, et l'on dispose en ce moment un puissant appareil de charpente destiné à supporter les portes qui vont être placées à chacune de ses extrémités.

Ces portes éclusières, contre l'usage adopté généralement pour les canaux français, sont de fer. L'emploi de ce métal pour ces sortes d'ouvrages a été longtemps préconisé en Angleterre ; toutefois ses avantages ne sont pas encore parfaitement démontrés, et l'on a remarqué, sur certains canaux anglais, que les portes de fer avaient plus fatigué dans un moindre espace de temps que les portes de bois qui leur avaient été ultérieurement substituées.

COMMISSION MUNICIPALE.

VIABILITÉ.

Dans sa séance du 17 décembre, le conseil municipal de la ville de Paris a décidé les travaux suivants de viabilité, dont le projet avait antérieurement reçu l'approbation de la commission :

1° Percement de la rue qui doit s'ouvrir depuis le boulevard Montparnasse jusqu'à la rue de Vaugirard, pour servir d'accès à la gare du chemin de fer de l'Ouest, et dont la dépense totale sera supportée par la ville pour les deux tiers, et pour l'autre par l'État et la compagnie du chemin de l'Ouest ;

2° Nivellement du boulevard de Strasbourg ;

3° Élargissements et alignements nécessités par le prolongement de la rue de Rivoli jusqu'à l'Hôtel de Ville.

Parmi les projets dont il est encore actuellement question, nous mentionnerons l'agrandissement de la place Beauveau, de façon à dégager la façade de l'Élysée ; le percement de la rue de la Bourse jusqu'au boulevard, ce qui nous paraîtrait plutôt une œuvre d'embellissement que d'utilité réelle, et le prolongement de la rue d'Angoulême-du-Temple jusqu'à la rue Saint-Maur. On parle aussi de l'ouverture d'une rue nouvelle dans l'îlot de maisons compris entre la rue Neuve-des-Mathurins et le boulevard, et qui, partant de la rue de la Chaussée-d'Antin, aboutirait à la rue Caumartin ; pour ce dernier projet, aussi bien que pour le percement de la rue de la Bourse jusqu'au boulevard, nous ne voyons pas, au premier abord, de bien décisives raisons d'utilité publique. En tous cas, si le premier de ces projets a des chances de prochaine réalisation, il y a tout lieu de penser que les autres, en les supposant approuvés, n'arriveraient à exécution que dans un temps encore éloigné.

RUE DES ÉCOLES.

L'ouverture, si rapidement conduite, de la nouvelle rue de Rivoli, ne fait pas oublier le percement d'une voie de communication, vivement réclamée par les nombreux quartiers qui s'étendent de la rue de la Harpe aux abords du Jardin des plantes : nous voulons parler de la rue des Écoles. Les plans arrêtés dans leur ensemble sont soumis à de nouvelles études, en vue d'y introduire quelques modifications de nature à donner à la rue des Écoles un certain caractère de grandeur qu'elle n'avait pas suffisamment. Parmi les dispositions qui nous paraissent concourir à ce but, nous citerons les deux places projetées aux abords de la Sorbonne et du collége de France. Pour l'une d'elles, la façade du collége de France formera naturellement un élément essentiel de sa décoration. Quant à la place qui sera tracée devant la Sorbonne, on projette d'y élever une façade monumentale dans le style général de ce grand édifice. On annonce pour le commencement du printemps l'ouverture des travaux de démolition des vieilles constructions situées dans la première section de la rue des Écoles, comprise entre le carrefour formé par l'extrémité des rues Racine, de l'École-de-Médecine et des Mathurins-Saint-Jacques, qui débouchent au même point de la rue de la Harpe et de la rue Saint-Jean-de-Beauvais.

ARCHÉOLOGIE.

AQUEDUC ANTIQUE DE CHAILLOT.

La fouille du grand cloaque de la rive droite vient de mettre à découvert le conduit antique, en terre cuite, qui amenait les eaux de Chaillot à Paris, et dont notre collaborateur M. Janniard a donné la description dans cette *Revue* (*vol.* IV, *col.* 150, *vol.* VII, *col.* 388 et *Pl.* XXIX, *Fig.* 7 et 8).

L'attention de M. le préfet de la Seine et de l'ingénieur chargé des travaux ayant été appelée sur l'existence de ce vieux débris avant que la fouille ne l'eût mis à découvert, on a pu extraire plusieurs bouts entiers de ce spécimen de l'art céramique des anciens, l'un des plus remarquables du genre, sans contredit, tant sous le rapport de la forme que sous celui du mode de fabrication.

Ses longues emboîtures cylindriques, arrondies à la naissance, et qui semblent avoir inspiré la forme de celles des tuyaux de fonte employés aujourd'hui à la conduite des eaux et du gaz, sont combinées pour donner au lut des joints toute l'adhérence désirable.

Ces tuyaux ont été fabriqués *par compression* dans un moule en plusieurs parties, ainsi que l'indiquent des sutures extérieures, Cette méthode, permettant d'employer l'argile à une consistance très-ferme, a procuré à la terre cuite une dureté, une compacité qu'on ne peut obtenir par le procédé de fabrication ordinaire, c'est-à-dire par l'emploi du tour à potier, qui exige plus de mollesse dans la pâte et permet rarement de faire les tuyaux d'un seul jet. Le brillant et solide émail jaunâtre qui en revêt l'intérieur est aussi un des points qui distinguent ces tuyaux de la presque totalité de leurs contemporains ; car parmi les tuyaux antiques que nous avons eu occasion d'observer dans diverses parties de la France aucun n'est émaillé.

Par les soins de M. le préfet de la Seine, un exemplaire des tuyaux de l'aqueduc de Chaillot doit être déposé au Musée de Cluny, et un autre au Musée céramique de Sèvres, qui possède déjà plusieurs spécimens de tuyaux antiques d'un autre genre et bien inférieurs à ceux-ci, qui, selon nous, n'ont que le défaut d'être relativement trop courts, ce qui multiplie inutilement les joints.

La vue de ces travaux pourra inspirer à nos fabricants de terre cuite moderne l'idée d'un moulage par compression qui pourrait donner des résultats préférables, peut-être, aux tuyaux *sans fin* de M. Reichenecker, que nous considérons comme une véritable et bonne invention moderne.

MONUMENTS HONORIFIQUES.

Parmi les œuvres de décoration projetées entre le palais des Tuileries et le Louvre, on cite comme décidée l'érection de trois statues, qui représenteraient Napoléon, Louis XIV et François Ier. La première serait placée sur la place du Carrousel ; la seconde, dans le square projeté à la hauteur du guichet du pont du Carrousel, pour dissimuler la différence d'axe entre les portes centrales des Tuileries et du Louvre ; la troisième, enfin, serait élevée sur la place du Louvre, vers l'extrémité des deux ailes en retour.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

Le 12 novembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle.

La séance s'est ouverte par l'annonce des prix décernés.

Les trois médailles pour les *Antiquités de France* ont été décernées : la première, à M. Edmond le Blant, auteur d'un manuscrit intitulé : *Inscriptions chrétiennes de la Gaule, antérieures au* VIIIe *siècle;* la deuxième, à M. Bellaguet, pour *la Chronique du religieux de Saint-Denis;* la troisième, à M. de Coussemaker, pour son *Histoire de l'harmonie* au moyen âge. M. de Boissieu a obtenu un rappel de médaille pour la 5e livraison des *Inscriptions de Lyon.*

Prix d'antiquité nationale. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres, par une décision de M. le ministre de l'instruction publique, a été autorisée à accepter de M. de Caumont, un de ses correspondants, un prix de 500 fr. pour être offert à l'auteur du meilleur mémoire sur un sujet d'antiquité nationale qu'elle proposerait.

L'Académie avait mis au concours la question suivante :

« Signaler et décrire les monuments ou parties de monuments » bâtis au Xe siècle et existant encore en France.

» Indiquer les caractères qui peuvent les distinguer des édifices » du siècle suivant, en tenant compte des styles d'architecture » propres à nos diverses provinces. »

Il a été envoyé un seul mémoire ayant pour épigraphe :

D. N. CAROLO REGI.

L'Académie a décerné le prix à l'auteur, M. Albert Lenoir, qui, en classant tous les monuments carolingiens dont les restes ont été conservés jusqu'à nos jours, et en examinant leurs détails de construction et d'architecture, y a fait voir l'origine des principales formes adoptées aux Xe et XIe siècles pour constituer l'art roman.

COMITÉ DE LA LANGUE, DE L'HISTOIRE ET DES ARTS DE LA FRANCE.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes a rendu l'arrêté suivant :

« Art. 1er. Les deux comités institués auprès du ministère de l'instruction publique et des cultes, sous les noms de *Comité des monuments écrits* et *Comité des arts et monuments*, sont réunis en un seul comité, qui prendra le nom de *Comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France.*

» Art. 2. Ce comité reste seul chargé de surveiller les publications exécutées sous les auspices du ministère de l'instruction publique, et de diriger les recherches des correspondants.

» Art. 3. Il se divise en trois sections, savoir : *section de philologie, section d'histoire, section d'archéologie.* »

La section d'archéologie est composée de quinze membres, qui sont :

MM. Barre, graveur;
le comte Auguste de Bastard ;
Depaulin, graveur de médailles ;
de Guilhermy;
le comte L. de Laborde, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;
le marquis de Lagrange, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres;
Lassus, architecte;
de la Saussaye, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;
Albert Lenoir, architecte ;
P. Mérimée, membre de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;
Romieu, directeur des beaux-arts;
Denjoy, conseiller d'État;
de Nieuwerkerke, directeur général des musées;
de Saulcy, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;
Vincent, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR LES ARTS UTILES.

Programme d'un concours ayant pour objet de propager, faciliter et récompenser l'emploi de matériaux incombustibles.

1re PROPOSITION. — Prix de 2,000 fr. pour la rédaction d'une instruction générale contenant l'indication des diverses sortes de matériaux naturellement ou artificiellement incombustibles de leur nature, de leurs dimensions habituelles, de leur application la plus convenable, de leur prix, etc.

2e PROPOSITION. — Prix de 3,000 fr. pour tous nouveaux procédés, nouvelle espèce de matériaux, ou nouveau mode de construction susceptible de produire l'incombustibilité.

Toute communication de ce genre devra nécessairement être accompagnée d'échantillons ou modèles, ou au moins de détails descriptifs et graphiques, de l'indication du prix de revient et de certificats dûment légalisés, constatant l'extraction, la fabrication, l'emploi, etc.

Tous envois et communications relatifs au concours devront être adressés au siége de la Société, avant le 31 décembre 1853, accompagnés de toutes les pièces nécessaires : mémoire descriptif, dessins, modèles, certificats soit d'autorités publiques, soit d'architectes ou ingénieurs, dûment légalisés. L'envoi sera revêtu d'une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, contenant les noms, profession et demeure du concurrent.

EXPOSITION DES OUVRAGES DES ARTISTES VIVANTS, ANNÉE 1853.

Un avis du directeur général des musées prévient les artistes que, par suite de la démolition des constructions provisoires élevées dans le Palais-Royal pour les expositions précédentes, l'époque de l'Exposition des artistes vivants, qui était fixée au 15 mars, est reculée.

Le terme précis est fixé au 1er mai 1853. Cette exposition sera ouverte dans les bâtiments du Garde-Meuble, faubourg Poissonnière. Les ouvrages seront reçus depuis le 15 mars jusqu'au 31 du même mois, délai de rigueur.

NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS.

CATHÉDRALE DE MARSEILLE.

Bien que le fait remonte déjà un peu loin, nous croyons devoir cependant lui donner ici une mention, en raison de son intérêt tout spécial au point de vue de l'architecture. Depuis longtemps la ville de Marseille regrettait que son église cathédrale ne fût en harmonie ni avec l'importance de cette grande cité, ni avec le développement de sa population. Mais les ressources de la ville, engagées dans des dépenses indispensables, ne lui permettaient pas de songer à cette grande entreprise. Le chef de l'État, lors de son voyage dans nos départements méridionaux, a visité Marseille, et, comme souvenir, il a, par un décret en date du 26 septembre 1852, accordé un crédit de 2,500,000 fr., réparti en dix annuités, pour la reconstruction de la cathédrale de Marseille dans des proportions dignes de la ville la plus considérable du midi de la France. L'application du crédit aura lieu aussitôt que la ville de Marseille sera en mesure de pourvoir au surplus de la dépense.

CATHÉDRALE DE MOULINS.

La cathédrale de Moulins a obtenu, à la même date que la cathédrale de Marseille, la faveur d'une disposition analogue. Un crédit de 1,500,000 fr., à répartir également en dix annuités, a été ouvert pour la construction d'une nef appelée à donner à cet édifice religieux un agrandissement qui réponde, dit le décret, à l'importance de son titre et aux besoins du culte.

ÉGLISE DE FONTAINEBLEAU.

L'église de Fontainebleau, qui avait cessé d'être en rapport avec l'accroissement de la population, et à laquelle, faute de fonds suffisants, la ville n'avait pu donner les développements nécessaires, va être reconstruite. L'empereur, qui a été tenu sur les fonts baptismaux à Fontainebleau, a promis de contribuer pour une somme de 200,000 fr. à la reconstruction de l'église. On assure que M. Blouet, membre de l'Institut, et architecte du palais de Fontainebleau, est chargé de dresser le plan de l'édifice projeté.

CHUTE DU PONT DE LA ROCHE-BERNARD.

Le pont suspendu de la Roche-Bernard, élevé un peu au-dessus de l'embouchure de la Vilaine pour assurer les communications promptes et directes entre la Loire-Inférieure et le Morbihan, et l'une des constructions de ce genre les plus hardies, les plus remarquables établies en France dans ces dernières années, a été en partie détruit par l'un de ces terribles ouragans qui ont signalé la fin de l'automne. Nous empruntons à un journal de Nantes les détails suivants sur cette catastrophe qui, comme on le verra, a failli avoir de plus terribles conséquences qu'un dommage matériel.

« Le 26 octobre, de quatre à cinq heures du soir, dit le *Courrier de Nantes*, la même bourrasque qui s'était élevée à Nantes, et dont nous avons parlé, se faisait sentir à la Roche-Bernard avec une effrayante intensité. Quelques voitures venaient à peine de passer sur le pont suspendu, quand tout à coup le vent, soufflant avec plus de violence, arrête des deux côtés quelques voyageurs que le danger intimide. Au même moment un fort balancement est imprimé au pont, dont le tablier est soulevé par le vent et se détache en grande partie. Force est aux voitures qui arrivent successivement de s'arrêter, et ce n'est que le lendemain, de huit à neuf heures du matin, qu'il devient possible aux voyageurs de continuer leur route. Cet accident n'a apporté aucune interruption dans le service. Des voitures stationnent des deux côtés de la rivière pour reprendre les voyageurs et leurs bagages que des bacs transportent d'une rive à l'autre. »

A la première nouvelle de ce sinistre, l'administration s'est tout d'abord préoccupée de le réparer et de rétablir dans le plus bref délai des communications essentielles qui, pour un temps, vont être réduites à la ressource insuffisante que le pont suspendu avait remplacée, au passage à l'aide d'un bac, moyen toujours lent et parfois périlleux sur ce point. L'élaboration d'urgence d'un projet de reconstruction du tablier du pont et de restauration des parties en maçonnerie endommagées a été immédiatement prescrite. Les ingénieurs sont à l'étude, et le plan des travaux terminé; l'exécution suivra sans retard. On évalue la dépense à 150,000 fr.

CONCOURS POUR LA RÉDACTION D'UN PROJET DE PALAIS DE JUSTICE.

Le préfet du département de la Charente-Inférieure vient d'ouvrir un concours pour la construction à Saintes d'un palais de justice, comprenant un tribunal de commerce, une justice de paix et une caserne de gendarmerie.

On pourra prendre connaissance du programme au secrétariat de chaque préfecture.

Les projets seront déposés à l'hôtel de la préfecture de la Charente-Inférieure, et le concours sera clos le 1er avril 1853, terme de rigueur.

Le conseil général des bâtiments civils, à Paris, déterminera ultérieurement, par ordre de mérite, le classement des projets.

L'auteur du premier projet touchera une prime de 2,000 fr.; celui du deuxième, 1,500 fr.; celui du troisième, 1,200 fr.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER.

CHEMINS DE FER.

La France n'est pas seule à se signaler en ce moment par son ardeur à multiplier les chemins de fer; à l'étranger on ne manifeste pas moins d'empressement à construire des voies rapides de communication. Les pays les plus indifférents, il y a quelques années, aux questions de travaux publics, se réveillent et se préoccupent de ces grandes entreprises, dont l'influence sur la marche de la civilisation européenne est incalculable. Les projets, les concessions, les travaux en cours d'exécution se succèdent sur tous les points de l'Europe. La rapide nomenclature que nous allons faire des faits qui se sont produits dans ces derniers temps, au sujet de l'établissement des chemins de fer, donnera une idée du mouvement pour ainsi dire fiévreux qui pousse tous les peuples vers ces immenses créations.

PIÉMONT :

Le chemin de fer de Turin à Gênes sera achevé et livré à la circulation pour le mois de mai prochain, et en même temps le gouvernement sarde, de concert avec le gouvernement français, s'occupe sérieusement du vaste projet qui doit relier Lyon à Turin par une voie ferrée.

ESPAGNE :

Le journal *la Espana* assure que les études de la section du

chemin de fer du Nord comprise entre l'Ebre et la Bidassoa sont complétement terminées, et que sous peu les plans et autres documents nécessaires pourront être soumis à l'approbation du gouvernement.

D'un autre côté, une compagnie est actuellement formée pour construire la ligne fort courte, mais très-importante, de Reuss à Tarragone.

Mais l'Espagne, hâtons-nous de le dire, ne se borne pas aux projets, aux études préparatoires. Déjà les locomotives circulent depuis longtemps entre Madrid et Aranjuez. Les travaux du chemin de fer de Gijon se poursuivent activement.

Enfin, le tronçon de Jerez au Trocadero est très-avancé, et sur la ligne d'Almanza on aura bientôt terminé la pose des rails.

Prusse rhénane :

Les travaux du chemin de fer prussien appelé à relier l'embranchement de Metz à Saarbruck avec celui du Palatinat, entre Forback et Neukirchen, sont complétement terminés, et le chemin est actuellement livré à la circulation.

Le rail prussien, d'une longueur de $5^{m},60$, est posé sur six traverses et pèse 33 kilog. par mètre courant; un seul champignon est fixé sur chaque traverse par deux crampons; le joint est maintenu par un coussinet de fonte dont la mâchoire extérieure a la face interne formée de deux parties coniques convergentes. Cette disposition est destinée à remplacer le coin ordinaire par deux coins enfoncés en sens inverse l'un de l'autre, et serrés au moyen d'un boulon et d'un écrou.

La distance de Metz à la frontière est de 72 kilomètres; la traverse de la Prusse est de $31^{kilom},500$; la longueur du chemin du Palatinat est de 116 kilomètres : ce qui donne en tout une distance de Metz au Rhin de 220 kilomètres, qui pourra être très-facilement franchie en cinq heures.

États romains :

Après bien des hésitations, avant de permettre l'introduction dans les États de l'Église de l'invention moderne, le gouvernement pontifical a enfin pris une résolution sérieuse, et il a ordonné l'étude immédiate de la ligne de Rome à Bologne par Ancône.

Cette étude a été confiée à M. Michel, ingénieur français, appartenant au corps des ponts et chaussées.

Le gouvernement pontifical avait d'abord essayé de s'entendre avec une compagnie d'entrepreneurs pour la concession et la construction de cette importante voie, mais les exigences qu'il a rencontrées l'ont arrêté, et il a résolu de faire pour lui-même les études préparatoires qui doivent le fixer sur le chiffre des dépenses, et, sur cette première constatation, il formera sa décision définitive.

Russie :

La *Gazette de Cologne* annonce que l'empereur de Russie a autorisé l'établissement d'un chemin de fer entre Odessa et Charlow par une compagnie à laquelle le gouvernement garantit 5 p. 0/0 d'intérêt. On commencera les travaux dans la partie entre Odessa et Kremensihok. En cet endroit, des cataractes gênent la navigation.

Turquie :

L'Orient, l'Orient lui-même, dont l'indifférence, disons mieux, le sommeil, semblait invincible, voudrait aussi se rattacher à l'activité européenne.

On écrit de Constantinople, et ce sera le cas de dire : à peine nous l'osons croire, on écrit donc de Constantinople que le Divan aurait résolu de joindre cette capitale à la Russie et à l'Autriche par des chemins de fer. Les travaux devraient être terminés, conformément au désir du sultan, dans quatre années. Le chemin de fer conduisant en Autriche passerait par Andrinople et Belgrade.

Nous souhaitons, dans l'intérêt de la Turquie, pour le développement de la civilisation, que ce vaste plan se réalise, mais nous doutons, hélas! malgré ces renseignements que nous puisons dans les journaux autrichiens, que le musulman puisse se départir de ses nonchalantes habitudes et de ses préjugés nationaux et religieux jusqu'à adopter la merveilleuse invention du génie de l'Occident.

Cependant la Turquie devrait être stimulée par l'exemple que lui donne sa vassale plus hardie, l'Égypte, qui souffre que son sol traditionnel, si longtemps voué au culte de l'immuabilité, s'ouvre aux travaux de l'industrie moderne.

Le chemin de fer entre Alexandrie et le Caire avance rapidement, et l'on croit qu'une importante section s'avançant jusqu'au Nil sera terminée l'année prochaine.

Cet exemple décidera-t-il la Turquie. Nous le désirons. Et, après tout, le dessein qu'on lui attribue semble moins invraisemblable quand on songe qu'il lui est surtout inspiré par la spéculation anglaise, et que, en définitive, c'est en réalité l'Angleterre qui construira ces voies de communication sur le territoire turc. Le *Moniteur*, du reste, a paru lui-même accorder quelque crédit à la nouvelle que nous avons donnée, en publiant une correspondance relative aux efforts que fait une société anglaise pour obtenir en Servie la concession d'une voie ferrée dont l'avenir serait d'unir Eulgende à la frontière turque. Cette correspondance se terminait, en effet, par ces lignes significatives :

« Le moment où la locomotive traversera toute la Turquie d'Europe est plus proche qu'on ne pense; car les Anglais assurent que la ligne de Constantinople à Wildin sera achevée en 1856. »

États-Unis :

Chemins de bois. — L'Amérique du Nord est le pays qui possède le plus de chemins de fer, et qui continue à en établir sur la plus grande échelle. Cela n'empêche pas les États de l'Union de poursuivre avec une énergie égale l'établissement d'autres voies très-économiques, et permettant d'effectuer avec rapidité et économie les transports agricoles à des distances considérables. Les chemins de bois (*plank roads*), dont le premier a été établi au Canada en 1836, sont maintenant très-répandus dans l'État de New-York. On n'en compte pas moins de dix-neuf, ayant une longueur totale de 2,950 kilomètres; la dépense s'est élevée à 20,922,815 fr., ou 7,092 fr. par kilomètre.

L'utilité de ce genre de routes dans les contrées agricoles est immense. Un attelage de deux chevaux traîne, sans fatigue, un poids de six tonnes à une distance de 12 milles (19 kilomètres). Quatre tonnes et demie forment un poids ordinaire qu'à l'aide de ce système, un attelage peut traîner pendant huit heures par jour, à raison de 4 milles (6,400 mètres) à l'heure.

TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

Suisse :

On commence la mise à exécution du traité passé avec le gouvernement français pour la jonction télégraphique de Bâle avec Strasbourg. Les poteaux se posent en ce moment. On s'occupera

de la jonction de Genève avec Châlons-sur-Saône, qui établira la communication entre Genève et Paris aussitôt que la sanction du gouvernement français aura été accordée au traité qui se négocie dans ce but.

La ligne entre Bâle et le grand-duché de Bade sera prochainement livrée au public. Il en est de même pour la jonction de Saint-Gall avec Bregenz et l'Autriche. Les conventions nécessaires à l'établissement de cette double ligne télégraphique ont été signées de part et d'autre.

Dans l'intérieur même de la Suisse, la plus grande partie des télégraphes électriques est actuellement terminée. La ligne de Saint-Gall à Coire a été achevée le 1er octobre, et une communication directe a lieu maintenant entre Zurich et Coire par Zurich et Rorsbach. Les lignes sur lesquelles fonctionne actuellement en Suisse la télégraphie électrique forment un total de 420 kilomètres.

HOLLANDE ET PRUSSE:

On a commencé la construction de la ligne de télégraphie électrique de Berlin à Arnheim (Hollande), dont l'établissement vient d'être arrêté entre les gouvernements de Prusse et des Pays-Bas. Cette ligne, dont les fils seront posés sous terre, mettra Berlin en communication avec la mer du Nord. Il est aussi question de relier Arnheim avec Berlin par un chemin de fer.

BIBLIOGRAPHIE DU PREMIER SEMESTRE DE 1852.

(Deuxième partie. — Voy. col. 368.)

Archéologie.

MUSÉE *de sculpture antique et moderne*, contenant la description historique et graphique du Louvre, les bas-reliefs, inscriptions, autels du musée du Louvre; les statues antiques des musées et collections de l'Europe, des statues modernes du Louvre et des Tuileries; une iconographie égyptienne, grecque, romaine et française, par feu M. de Clarac, conservateur du musée des antiques au Louvre, continuée, sur les manuscrits de l'auteur, par M. Alfred Maury, publiée sous la direction de Victor Texier, graveur. Tome v, in-8° de 24 feuilles 1/4. Impr. Nationale. — A Paris, chez Texier. — (16 livraisons).

MANUELS-RORET. *Nouveau manuel complet de numismatique du moyen âge et moderne;* par J.-B.-A. Barthélemy. In-18 de 14 feuilles, plus un atlas in-8° oblong de 12 pl. Impr. de Crapelet, à Paris. — Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, 12. Prix..... 5 fr.

NOTICE *des monuments exposés dans la galerie d'antiquités égyptiennes* (salle du rez-de-chaussée), *au musée du Louvre;* par Emmanuel de Rougé, conservateur honoraire du musée du Louvre. 2e édition, in-12 de 5 feuilles 1/2. Impr. de Vinchon, à Paris.

NOTICE *sur l'église de Saint-André de Grenoble;* par J.-J.-A. Pilot. In-12 de 4 feuilles 1/2. Impr. de Maisonville, à Grenoble (1851).

NOTICE *sur trois crosses historiées du* XVIe *siècle*, accompagnée d'études iconographiques sur la vie du Christ et de la description du tombeau de saint Gautier; par M. L. Grésy. In-8° de 5 feuilles 3/4, plus 2 pl. Impr. de Crapelet, à Paris.

Extrait du 21e volume des mémoires de la Société des antiquaires de France.

INSTITUT *national de France.* Rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur les travaux de cette Académie pendant le second semestre de 1851, lu le 9 janvier 1852. In-4° d'une feuille 1/2. Impr. de F. Didot, à Paris.

HISTOIRE *de l'harmonie au moyen âge*, par E. de Coussemaker, correspondant du comité historique des arts et monuments, associé de l'Académie royale de Belgique. In-4° de 49 feuilles, plus 4 *fac-simile*. Impr. de Duverger, à Paris. — A Paris, chez Didron, rue Hautefeuille, 13. Prix..... 30 fr.

DES OSSEMENTS HUMAINS et des ouvrages de main d'homme enfouis dans les roches et les couches de la terre; pour servir à éclairer les rapports de l'archéologie et de la géologie; par L.-F. Alfred Maury. In-8° de 3 feuilles. Impr. de Crapelet, à Paris.

Extrait du 21e volume des mémoires de la Société des antiquaires de France.

NOTES *d'un voyage archéologique dans le sud-ouest de la France;* par M. Jules Marion, ancien élève de l'école des chartes, etc. In-8° de 9 feuilles 1/2. Impr. de F. Didot, à Paris. — A Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

Notes relatives aux villes du sud-ouest, dont la description n'a pu trouver place dans les deux volumes de Notes de voyage publiés par M. Mérimée en 1835 *et* 1836.

ABRÉGÉ *de la statistique monumentale de l'arrondissement de Nevers;* par le comte Georges de Soultrait. In-8° de 3 feuilles 1/2. Impr. d'Hardel, à Caen. — A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache, rue du Bouloi, 7. (1851.)

Extrait du bulletin monumental, publié à Caen, par M. de Caumont.

BAS-RELIEFS GAULOIS, trouvés à Entremont, près d'Aix en Provence. Mémoire couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres (séance du 22 août 1851); avec notes diverses, planches et *fac-simile* d'inscription; par M. Rouard, bibliothécaire de la ville, etc. In-8° de 7 feuilles, plus 5 pl. Impr. de madame Tavernier, à Aix. (1851.)

RAPPORT VERBAL sur une excursion archéologique en Lorraine, en Alsace, à Fribourg en Brisgaw et dans quelques localités de la Champagne, fait à la Société française pour la conservation des monuments, le 24 décembre 1850, par M. de Caumont. In-8° de 5 feuilles 3/4. Impr. d'Hardel, à Caen, et chez Derache, rue du Bouloi, 7. (1851.)

Extrait du Bulletin monumental, publié à Caen, par M. de Caumont.

COUP D'ŒIL sur les monuments archéologiques du département de l'Yonne, par M. Quantin, archiviste du département, etc. In-8° de 4 feuilles 3/4. Impr. d'Hardel, à Caen. — A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache. (1851.)

Extrait du volume des séances tenues par la Société française en 1850.

MANUEL *élémentaire d'archéologie nationale;* par l'abbé Jules Corblet, dessins de M. E. Breton. In-8° de 30 feuilles. Impr. de Crété, à Corbeil. — A Paris et à Lyon, chez Périsse frères. (1851.) Prix.. 7 f. 50.

Ouvrage faisant partie de la collection des livres classiques, publiée sous la direction de M. l'abbé P. Cruice.

RELIGIONS DE L'ANTIQUITÉ, considérées principalement dans leurs formes symboliques et mythologiques. Ouvrage traduit de l'allemand, du docteur F. Creuzer, complété et développé par Guigniaut, membre de l'Institut, etc. Études historiques, mythologiques et archéologiques, pour servir de notes aux cultes des démons et des héros, de Bacchus et de Cérès. Aperçu sur les religions de l'antiquité dans leurs rapports avec l'art. — Paris, chez F. Didot. (1851.) Prix..... 12 fr.

ETUDES *sur Ninive et Persépolis*, par F.-G. Eichhoff, professeur à la faculté des lettres de Lyon, etc. In-8° jésus de 72 pages, avec pl. représentant les signes de l'*alphabet persépolitain*. Prix..... 2 fr.

HISTOIRE *de la peinture au moyen âge*, suivie de l'histoire de la gravure, du discours sur l'influence des arts du dessin, et du musée olympique; par Emérie David, de l'Institut de France (inscriptions et belles-lettres); avec une notice sur l'auteur, par B.-P. Jacob, bibliophile. In-12 de 14 feuilles 3/4. Impr. de madame Dondey-Dupré. — A Paris, chez Charpentier, rue de Lille, 19.

NOTE *sur quelques monuments antiques des Alpes maritimes;* par M.-A. Naudot, docteur en médecine. In-8° d'une feuille. Impr. de Crapelet, à Paris.

Extrait du 21e volume des mémoires de la Société des antiquaires de France.

HISTOIRE *pittoresque, topographique et archéologique de Crécy en Brie et de la chapelle de Crécy*, suivie de considérations générales sur les communes du canton; par le docteur Th. Robillard. In-12 de 5 feuilles. Impr. de Carro, à Meaux. — A Crécy, chez l'auteur. Prix..... 3 fr.

LES ARTISTES FRANÇAIS A L'ÉTRANGER, par L. Dussieux, professeur d'histoire à l'école militaire de Saint-Cyr. In-12 de 6 feuilles 5/6. Impr. de Montalant-Bougleux, à Versailles. — A Paris, chez Didron, rue Hautefeuille, 13. Prix..... 3 fr. 25 c.

CONSIDÉRATIONS *sur la monnaie, à l'époque romane*, et description de quelques triens mérovingiens. In-8° de 3 feuilles 3/4, plus une pl. Impr. de Nouvian, à Metz. *Signé:* C. ROBERT.

COSTUMES HISTORIQUES DE LA FRANCE, d'après les statues, bas-reliefs, tombeaux, peintures, vitraux, miniatures, etc., avec un texte descriptif, suivi d'un recueil curieux de pièces originales, en prose et en vers, sur le costume et les révolutions de la mode en France; par le bibliophile Jacob (Paul Lacroix). 8 vol. in-8° ensemble de 107 feuilles; plus 610 gravures. Impr. de Lacour, à Paris, rue de Vaugirard, 82.

L'ouvrage formera 10 volumes. Prix..... 192 fr.

L'ARCHITECTURE BYZANTINE EN FRANCE. Saint-Front de Périgueux et les Églises à coupoles de l'Aquitaine; par M. Félix de Verneilh. In-4° de 40 feuilles, plus de 20 planches. Impr. de Claye, à Paris. — A Paris, chez Victor Didron, rue Hautefeuille. Prix..... 20 fr.

NOTICE *des émaux exposés dans les galeries du musée du Louvre;* par M. de Laborde, membre de l'Institut, conservateur des collections du moyen âge, de la renaissance et de la sculpture moderne. 1re partie; *Histoire et descriptions*. In-12 de 14 feuilles 1/2. Impr. de Vinchon, à Paris.

Avec la liste des ouvrages qui traitent des émaux d'une manière spéciale.

COURTES OBSERVATIONS *sur les tombeaux des rois à Jérusalem*. In-8° d'une feuille.

Impr. de Crapelet, à Paris.— A Paris, chez Leleux, rue des Poitevins. Extrait de la *Revue archéologique*. 9e année. Article signé : Raoul-Rochette.

ESSAI HISTORIQUE *et pittoresque sur Saint-Bertrand de Comminges*, par J.-P.-M. Morel. In-8° de 9 feuilles 1/4. Impr. d'Abadie, à Saint-Gaudens.— A Saint-Gaudens, chez Abadie; à Toulouse, chez Privat.

LES ARTS SOMPTUAIRES DU VIe au XVIIe siècle (mobilier civil et religieux; costumes religieux, civils et militaires), par Ferdinand Seré.

L'ouvrage comprendra 180 à 200 livraisons. Chaque livraison de 2 pl. en or, argent et couleur. Toutes les 5 livraisons, les 2 lithochromies seront remplacées par 16 pages de texte. Prix de chacune . . . . . 1 fr. 50.

Chez l'auteur, rue du Pont-de-Lodi, 3, et chez Martinon.

ETUDE SUR LES FRESQUES *de l'église de Cazaux de Larboust (Haute-Garonne)*, comparées à quelques-unes de celles de l'église de Sainte-Cécile d'Alby; par M. le chevalier Alexandre du Mège. In-4° de 8 feuilles 1/2, plus 5 pl. Impr. de Manavit, à Toulouse. — A Paris, chez Didron ; à Toulouse, chez Cluzon.

NOTICE *historique et descriptive sur une adoration des bergers*; sculpture du XVIIe siècle, transportée de l'église conventuelle des carmélites de Pont-à-Mousson, en la cathédrale de Toul; par M. l'abbé Guillaume. In-8° d'une feuille 1/4. Imp. de Vagner, à Nancy.

NOTICE *sur le prieuré de Saint-Michel de Grondmont* et sur quelques antiquités de la ville de Lodève et des environs; par M. Félix Bourquelot. In-8° d'une feuille, plus une pl. Impr. de Crapelet, à Paris.

Extrait du 21e volume des mémoires de la Société des antiquaires de France.

NOTICE *sur les abbayes d'Estival, Moyenmoutiers et Senones*, et trois manuscrits de la bibliothèque de Saint-Dié. In-8° d'une feuille 1/4. Impr. de Decker à Colmar.

Extrait de la *Revue d'Alsace. Article signé :* Matter, ancien inspecteur général des bibliothèques publiques.

RAPPORT sur l'ouvrage intitulé : *Smithsonian contributions to knowledge*; par M. Depping. In-8° d'une 1/2 feuille. Impr. de Crapelet, à Paris.

EXTRAIT de l'*Annuaire des antiquaires de France*, pour 1852. L'ouvrage intitulé : *Smithsonian contributions to knowledge*, 2 vol. petit in-folio, avec planches et vignette. Washington, 1848-1851, contient les recherches de deux savants américains, M. E.-G. Squier et E.-H. Davis, *sur les travaux exécutés en terre par les anciens habitants de la vallée du Mississipi.*

(Voy. cette *Revue*, *col.* 94).

NOTICE des monuments exposés dans la salle des antiquités américaines (Mexique, Pérou, Chili, Haïti, Antilles), au musée du Louvre; par Adrien de Longpérier, conservateur des antiques. 2e édition. In-12 de 5 feuilles. Impr. de Vinchon, à Paris. Prix. . . . . 50 c.

RAPPORTS *de la commission des antiquités du département de la Côte-d'or*, ayant pour objet la conservation des monuments de l'ancien palais ducal de Dijon. In-4° de 2 feuilles. Impr. de Douiller, à Dijon.

ERRATA *de l'article Salon de 1852, par M. Ruprich Robert.*

Col. 255, lig. 33, *au lieu de* : Le visage, la chevelure, parfaitement, etc., *lisez* : Le visage, la chevelure sont parfaitement, etc.

Col. 257, lig. 5, *au lieu d'*exposants archéologiques, *lisez* : Exposants archéologues.

Col 257, lig. 15, *au lieu de* : Leti Ier, *lisez* : Seti Ier.

Col. 257, lig. 48 et 49, *au lieu de* : Remuer le romain, *lisez* : Remuer le sol romain.

CÉSAR DALY,

Directeur et rédacteur en chef,

Membre de la Commiss. des Arts et Édifices religieux siégeant au Ministère des Cultes, membre hon. et corr. de l'Académie royale des Beaux-Arts de Stockholm, de l'Institut royal des Architectes britanniques, de la Société des Beaux-Arts d'Athènes, de l'Académie impériale des Beaux-Arts de Saint-Pétersbourg, etc., etc.

MONTMARTRE. — IMPR. PILLOT, BOULEVARD PIGALE, 50.

TABLE DES SOMMAIRES

DONNANT L'ORDRE DANS LEQUEL LES PLANCHES ONT PARU. — (ANNÉE 1852.)

Nos Ier et 2. INTRODUCTION, *col.* 1, par M. CÉSAR DALY. — HISTOIRE : Cérémonies publiques dans l'église Notre-Dame de Paris : *Te Deum* chanté le 1er janvier 1852, *col.* 3, par M. VIOLLET-LEDUC, architecte de Notre-Dame. — Architecture monastique (1er article) *col.* 13, par M. Albert LENOIR, architecte du gouvernement. — PRATIQUE : Ferronnerie du moyen-âge (Grille du balcon du château d'Amboise, *col.* 33. Grille d'une fenêtre du XVe ou du XVIe siècle, *col.* 34), par M. CÉSAR DALY. — Essai sur l'origine et les développements de l'art de bâtir en France, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIe siècle (Ier article), *col.* 35, par M. VIOLLET-LEDUC, architecte. — MELANGES : Ecole des Beaux-Arts de Paris (Concours mensuel du 2e classe), *col.* 42, par M. CÉSAR DALY. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS : *Travaux publics, Génie* : 1° Chemins de fer, *col.* 44. 2° Lignes de télégraphie électrique, *col.* 46. 3° Mines, *col.* 49. 4° Cautonniers, *col.* 49. 5° Fleuves et ports de mer, *col.* 49. 6° Canaux, *col.* 49 7° Routes, *col.* 50. 8° Ponts, *col.* 50. *Travaux d'architecture : décrets divers, conventions internationales*, etc. : Bâtiments civils, *col.* 51. Bains et lavoirs publics, *col.* 51. Logements d'ouvriers, etc., *col.* 53. Le repos du dimanche, *col.* 53. Propriété littéraire et artistique, *col.* 54. Emblèmes et appellations historiques, *col.* 54. L'art honoré, *col.* 55. *Administration* : Bruits au sujet de l'administration des arts et des travaux publics, *col.* 56. Direction des musées, *col.* 58. Exposition des Beaux Arts, *col.* 58. L'ouverture du salon, *col.* 61. — *Faits-Paris* : Bâtiments civils de Paris, *col.* 61. Réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin, *col.* 62. Une forte cassette *col.* 62. Nos salles d'assemblées législatives, *col.* 62. Achèvement du jardin du Luxembourg, *col.* 63 *Te Deum* du 1er janvier, *col.* 64. — Huit planches simples, et une planche double (total, dix planches et demie) représentant : La première, Frontispice. — La deuxième (pl 1), *Architecture monastique* : Vue intérieure de la basilique de Torcello, montrant le chœur et un exemple de *Trabes*; Façade de la chapelle de Saint-Zénon et de sainte Praxède : Chapiteaux divers.- La troisième (pl. 2), *Idem.* Chœur de la basilique de Saint-Clément; Ambon de l'église de Saint-Pierre, à Corneto; *Septum* de la basilique des SS. Nérée-et-Achillée; Autel-tombeau à Saint-François, de Pérouse ; Ciborium de la basilique de Saint-Clément. — La quatrième (pl. 4), *Grille de balcon* (château d'Amboise, département d'Indre-et-Loire, XVe siècle). — La cinquième (pl. 5), *Grille de fenêtre* (Caen, rue Saint-Jean, n. 27, XVe-XVIe siècle). — La sixième (pl. 21), *Plan du rez-de-chaussée de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, à Paris*, par M. Henry LABROUSTE, architecte. — La septième (pl. 22), *Plan du premier étage de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris*, par M. Henry LABROUSTE, architecte. — La huitième (pl. 23), *Tranche de l'élévation de la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris*, par M. Henry LABROUSTE, architecte.—La neuvième (double) (pl. 28), *Plan général de la maison de santé pour les Aliénés, à Charenton près Paris*, par M. GILBERT aîné, architecte.

Nos 3 et 4. HISTOIRE : Architecture monastique (2e article, Voy. *col.* 13), par M. Albert LENOIR, architecte du gouvernement. — PRATIQUE : Essai sur l'origine et les développements de l'art de bâtir en France depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIe siècle (2e article, voy. *col.* 35), *col.* 74, par M. VIOLLET-LEDUC, architecte du gouvernement. — Hôtel de la caisse d'épargne de Bordeaux, *col.* 81. — MELANGES : Procédés de peinture murale employés au XIIIe siècle à la Sainte-Chapelle de Paris (1er article) *col.* 87, par M. J. JOLLIVET, peintre. — BIBLIOGRAPHIE : Antiquités américaines, *col.* 94, par M. H. HUSSON.—Mémoire sur la réception du matériel des chemins de fer et des appareils mécaniques en général, *col.* 98, par A.-C. BENOIT-DUPORTAIL, ingénieur civil.— Architecture civile et domestique au Moyen-Age et à la Renaissance, par Aymar VERDIER, architecte, et le docteur F. CATTOIS, *col.* 99. — Construction des viaducs, ponts-aqueducs, ponts et ponceaux en maçonnerie, par TONI FONTENAI, ingénieur civil, *col.* 99. — Histoire de l'harmonie au Moyen-Age, par E. DE COUSSEMAKER, *col.* 100. — Nouveau système pénitentiaire, par J. André ROMBERG, *col.* 101. — Notice historique sur la fabrication en Europe des papiers de tenture, *col.* 101. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS : *Observations générales*, *col.* 105. — *Décrets divers* : Création d'un nouveau musée, *col.* 108.—Bâtiments civils et palais nationaux, *col.* 109.—Organisation du ministère d'Etat, *col.* 109. — Réunion du Louvre aux Tuileries, *col.* 109. — Décentralisation administrative, *col.* 112. — *Travaux publics. Génie civil* : Chemins de fer de France, *col.* 118, — et de l'étranger, *col.* 121. — FAITS-PARIS : Travaux à l'Hôtel de Ville, *col.* 122; du Palais de Justice, *col.* 122; dans les églises de Saint-Germain des Prés, de Saint-Eustache, de Saint-Séverin, de Sainte-Geneviève, *col.* 123; à l'Hôpital du clos Saint-Lazare, *col.* 123. — A la Bibliothèque Sainte-Geneviève, *col.* 125; à l'hôtel de Scipion Sardini, *col.* 125. — *Statistique* : Théâtres, *col.* 125. — Circulation sur le Pont-Neuf, *col.* 125. — Population de Paris, *col.* 125. — Commission des habitations insalubres, *col.* 125. — *Nouvelles des départements* : Emprunts divers, *col.* 126. — Restauration de la cathédrale de Bordeaux, *col.* 126.—Architecture charitable, *col.* 127. — Baraques pour Cayenne, *col.* 127. — Concours pour l'Hôtel-Dieu de Rennes, *col.* 128. — Huit planches représentant : La première (pl. 3), *Décoration de l'église N.-D. à l'occasion du* TE DEUM, composée par M. VIOLLET-LEDUC, dessin et gravure par M. GAUCHEREL. — La deuxième (pl. 6), *Plans du rez-de-chaussée et du premier étage de la caisse d'épargne de Bordeaux*, par M. DUPHOT, architecte. —La troisième (pl. 7), *Grille de clôture* (XIIe et XIIIe siècles) (Saint-Germer et Strasbourg), dessinée par M. CÉSAR DALY, architecte. — La quatrième pl 8), *Meuble du XIIIe siècle* (cathédrale de Bayeux), dessiné par M. RUPRICH-ROBERT, architecte. — La cinquième (pl. 10), *Plans du rez-de-chaussée et du premier étage d'une maison de Paris* (rue N.-D.-de-Lorette, 8).—La sixième (pl. 37), *Plans du rez-de-chaussée et du premier étage d'un groupe de trois maisons de Paris* (rue Rumfort et rue Lavoisier). — La septième (pl. 23), *Porte de la Bibliothèque Sainte-Geneviève* par M. Henry LABROUSTE, architecte. — La huitième (pl. 32), *Maison nationale de santé de Charenton, pour les aliénés. Détails de la galerie au-devant du bâtiment d'administration*, par M. GILBERT aîné, architecte. — Et dix-sept gravures (dont trois *en-tête*) *sur bois dans le texte.*

Nos 5 et 6. HISTOIRE : Ferronnerie du Moyen-Age, grille de clôture (XIIe et XIIIe siècle), *col.* 129. par M. CÉSAR DALY. — Armoire peinte, du XIIIe siècle, *col.* 130, par M. CÉSAR DALY, architecte. — PRATIQUE : Essai sur l'origine et les développements de l'art de bâtir en France, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIe siècle (3e article), voy. *col.* 35 et 74), *col.* 135, par M. VIOLLET-LEDUC, architecte du gouvernement. — Projets de phares, concours de deuxième classe à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, *col.* 146, par M. CÉSAR DALY. — Procédés de peinture murale employés au XIIIe siècle à la Sainte-Chapelle de Paris (2e article, voy. *col.* 87), *col.* 147, par M. J. JOLLIVET, peintre. —MELANGES : Salon de 1852 (1er article), *col.* 155, par M. RUPRICH ROBERT, architecte du gouvernement.

—NOUVELLES ET FAITS DIVERS. *Décrets divers*: Ouverture d'une rue nouvelle à Paris, *col.* 158. — Règlement nouveau pour la voirie, *col.* 159. — Palais pour les expositions publiques, *col.* 160. — Règlement du service des travaux de construction, d'entretien et de réparation des palais nationaux, *col.* 160 — TRAVAUX PUBLICS — GÉNIE CIVIL : Statistique des chemins de fer de France, *col.* 162. — Nouvelles des chemins de fer, *col.* 168.— Chemins de fer projetés, *col.* 171. — Nouvelles locomotives. — Personnel des chemins de fer.—Chemins de fer de l'étranger, *col.* 172. — Télégraphie électrique, *col.* 174.—Canaux, *col.* 178 — FAITS D'ARCHITECTURE PARISIENNE, *col.* 179. — Réunion des Tuileries et du louvre, *col.* 180. — Concours pour les cités ouvrières, *col.* 182.—Concours pour le grand prix d'architecture, *col.* 184.—Nécrologie, *col.* 184 — Nominations, *col.* 185—Jugement du Salon de 1852, *col.* 186.—FAITS D'ARCHITECTURE DÉPARTEMENTALE:—Monuments historiques.— Edifices et constructions d'utilité publique, *col* 185—Voies de communication.— Exposition d'art et d'industrie, *col.* 186.— Monuments honorifiques. — Constructions particulières.—Sinistres, *col.* 187.—Concours sur la théorie des voûtes, *col.* 188. — NOUVELLES ÉTRANGÈRES *Russie*: Monuments religieux, *col.* 188. —*Suède*: Monuments honorifiques, *col.* 188.— *Danemarck*: Archéologie, *col.* 188 — *Angleterre*: L'archéologie à la Chambre des communes. *col.* 189.—Correspondance *col.* 190. —Démolitions du palais de Cristal, *col.* 190.—*Belgique*: Architecture charitable.— Congrès d'hygiène, *col.* 190. — *Bibliographie du 2e semestre de 1851* (1re partie, archéologie), *col* 191.—Sept planches, dont une double et une en plusieurs couleurs, représentant : La première (pl. 9). *Projets de phares* (concours de 2e classe à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris), par MM. HARDY, JUST LISCH, DELANGE et PERTUISOT, élèves de MM. NICOLLE, H. LABROUSTE, VAUDOYER et DANJOY—La deuxième (pl. 29), *Maison nationale de santé de Charenton pour les aliénés*, par M. GILBERT aîné, architecte. *Elévation principale et coupes générales* (pl. double). — La troisième (pl. 33), *Idem Détails des galeries à jour fermant les préaux du côté de la campagne.* — La quatrième (pl. 43), *Maison de Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette. Plan du rez-de-chaussée.*— La cinquième (pl. 44), *Idem, Plan du premier étage.*— La sixième (pl 27). *Détails de l'escalier principal de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, par M. HENRY LABROUSTE, architecte. — La septième (pl. 17), *Rétable d'autel de la chapelle de Saint-Germer* (1259), dessiné par M. BOESWILWALD, architecte. *Détails des costumes, grandeurs d'exécution.*

Nos 7 et 8. HISTOIRE: Ferronnerie du Moyen-Age, poignées et heurtoirs de portes (XVe et XVIe siècle), *col* 193. par M. CÉSAR DALY, architecte.—Rapport de l'Académie royale d'architecture sur la provenance et la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris et de ses environs, demandé, en l'an 1678, par Colbert, surintendant des bâtiments, *col.* 194, par M. le comte de LABORDE, membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre, avec des notes de MM. VIOLLET-LEDUC, architecte, et P. MICHELOT ingénieur des ponts et chaussées.—PRATIQUE : Essai sur l'origine et les développements de l'art de bâtir en France depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIe siècle, 4e article, *col.* 212 (voy. *col.* 35, 74 et 134). — MÉLANGES : Salon de 1852. Deuxième et dernier article, *col.* 253 (voy. *col.* 155), par M. RUPRICH ROBERT, architecte.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS : *Décrets et nouvelles officielles*: Budget des arts et des constructions de l'Etat pour 1853, *col.* 264. Promenades publiques de Paris, *col.* 266 : Réunion de deux hôtels au palais de l'Elysée, *col* 267: Ouverture de la rue des Ecoles, *col.* 267 : Observation des fêtes et dimanches, *col.* 268. Palais pour les expositions publiques, col. 268. — *Bibliographie du deuxième semestre de* 1851 (deuxième partie), *col.* 270.— Sept planches, dont une en plusieurs couleurs, représentant: La première (pl. 10), *Ferronnerie du Moyen-Age* (poignées et heurtoires de portes des XVe et XVIe siècles), dessinés par M. CÉSAR DALY, architecte.—La seconde (pl. 11) *Eglise de Vignory* (Haute-Marne), dessinée par M. BOESWILLWALD, architecte. Plan et coupe transversale. — La troisième (pl. 12), *Idem*, Coupe longitudinale.—La quatrième (pl. 30), *Maison de santé de Charenton pour les aliénés*, par M. GILBERT aîné, architecte (retour d'angle de la galerie sur la cour des convalescents). — La cinquième (pl. 41), *Maison de Paris, rue Notre-Dame-de-Lorette et rue de Bréda* (plans du rez-de-chaussée et du premier étage). — La sixième (pl. 48), *Maisons ouvrières d'Angleterre* (six plans). — La septième (pl 18), *Rétable d'autel de la chapelle de Saint-Germer* (1259), dessiné par M. BOESWILLWALD, architecte (détails des costumes, grandeur d'exécution).—Et douze gravures sur bois dans le texte, représentant : *Trois en-tête.* — *Un* fac-simile *des onze signatures des auteurs du rapport de l'Académie royale d'architecture.* — *Plan et coupe transversale de l'église de Saint-Front de Périgueux; plan du chœur, plan et coupes longitudinale et transversale d'une travée des bas-côtés d'une église du* Xe *siècle; plan et vue perspective d'un pilier de l'église Saint-Rémy de Reims*, dessinés par M. VIOLLET-LEDUC, architecte. — Plus, *quatorze tableaux figuratifs de l'ordre de superposition des bancs de pierre dans les carrières de Paris et de ses environs*, par P.-M. MICHELOT, ingénieur des ponts et chaussées.

No 9. HISTOIRE : Rapport de l'Académie royale d'architecture sur la provenance et la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris et de ses environs, demandé en l'an 1678, par Colbert, surintendant des bâtiments, *col.* 273 (deuxième partie, voy. *col.* 194,) par M. le comte de LABORDE, membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre, avec des notes de MM. VIOLLET-LEDUC et DESMARETS, architectes, et P. MICHELOT, ingénieur des ponts et chaussées. — MÉLANGES : NOUVELLES ET FAITS DIVERS. *Travaux publics.* — *Génie civil* : Chemins de fer, *col.* 294. Projets de chemins de fer, *col.* 295. Réflecteurs pour la direction des locomotives, *col.* 297. Chemin de fer hydraulique, *col.* 297. Télégraphie électrique, *col.* 297. Canaux, *col.* 298. — NOUVELLES DE PARIS : Budget des travaux de la ville, *col.* 298. Hôtel de Ville, *col.* 298. Palais de justice, *col.* 299. Ecole militaire. — Palais de l'Institut. — Hôtel de la Monnaie, *col.* 299. Eglise de Sainte-Geneviève, *col.* 299. Restauration de l'Elysée, *col.* 299. Réunion du Louvre et des Tuileries, *col.* 300. Construction d'un dock à Paris, *col.* 300. Commandes de travaux d'art, *col.* 300. Ecole des Beaux-Arts, note statistique sur la section d'architecture, *col.* 301. Concours pour le grand prix d'architecture, *col.* 304. Envois de Rome, *col.* 305. Nominations dans l'ordre de la Légion d'Honneur et à l'Institut, *col.* 306. Nouvelles archéologiques de Ninive, *col.* 307; d'Athènes, *col.* 308. — NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS : Monuments d'utilité publique, *col.* 311. Monuments historiques, *col.* 312. Monuments honorifiques, 313.—NOUVELLES DE L'ÉTRANGER : Nouvelles des arts en Angleterre, dans les Etats Sardes et en Espagne, *col.* 314. Monuments honorifiques en Angleterre, en Allemagne, en Sardaigne, en Amérique, *col.* 314. — Nouvelles archéologiques de Belgique, d'Autriche, d'Italie et de Turquie, *col.* 316. Bibliographie du deuxième semestre de 1851 (troisième et dern. partie), *col.* 317. — Cinq planches représentant : La première (pl. 13), *Coupes des principales carrières ayant servi à la construction des monuments de l'île de France jusqu'en* 1678, dressés par M. P. MICHELOT, ingénieur des ponts et chaussées, dessinées par M. POUILLAUDE. — La seconde (pl. 16), *Carte de la division féodale de la France à la fin du* Xe *siècle*, dessinée par M. VIOLLET-LEDUC, architecte. — La troisième (pl. 39), *Maison de Paris, rue Blanche et cité Gaillard* (plans du rez-de-chaussée et du premier étage). — La quatrième (pl. 38), *Maison de Paris, rue de Choiseul*, 27 (plans du rez-de-chaussée et du premier étage). —La cinquième (pl. 24), *Bibliothèque Sainte-Geneviève* (détail de la façade principale), par M. HENRY LABROUSTE, architecte. — Et deux gravures sur bois : en-tête de chapitres.

No 10. HISTOIRE : Rapport de l'Académie royale d'architecture sur la provenance et la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris et de ses environs, demandé en 1678, par Colbert, surintendant des bâtiments (troisième partie), *col.* 321 (voy. *col.* 194 et 273), par M. le comte de LABORDE, membre de l'Institut, conservateur du musée du Louvre, avec des notes de MM. VIOLLET-LEDUC et DESMARETS, architectes, et P. MICHELOT, ingénieur des ponts et chaussées. — PRATIQUE : Essai sur l'origine et les développements de l'art de bâtir en France, depuis la chute de l'empire romain jusqu'au XVIe siècle, cinquième article, *col.* 344 (voy. *col.* 55, 74, 134, et 242), par M. VIOLLET-LEDUC, architecte. — MÉLANGES : NOUVELLES ET FAITS DIVERS: *Nouvelles de Paris* : Eglise Sainte-Clotilde, *col.* 353; entretien et conservation des monuments *col.* 355. — *Archéologie de la peinture* : analyse des peintures de l'Alhambra, *col.* 357. — NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS : *Voies de communication*, *col.* 359. — NOUVELLES DE L'ÉTRANGER : chemins de fer de Norwège, Belgique et Hollande, Bavière, Allemagne, Hanovre, Autriche, Suisse, Etats Sardes, Italie, Espagne, Portugal, Turquie, Moldavie, *col.* 359. — L'ÉLECTRICITÉ APPLIQUÉE, TÉLÉGRAPHIE en Angleterre, en Allemagne, en Suisse, en Italie, dans l'Inde, *col.* 363. — CONSTRUCTION D'UTILITÉ PUBLIQUE : Angleterre : un déblai à la poudre, reconstruction du palais de cristal. Prusse : pont sur le Rhin. Amérique : palais de l'exposition universelle, *col.* 364. Architecture charitable en Prusse, *col.* 365. — Monuments honorifiques d'Allemagne *col.* 366. — NOUVELLES DES ARTS : Angleterre ·Institut des architectes britanniques, *col.* 366.— Allemagne : collections d'art, *col.* 368. — Bibliographie du premier semestre 1852 (première partie) archéologie, *col.* 368. — Cinq planches (dont une en plusieurs couleurs) représentant : La première (pl. 14), *carte de France divisée par styles, pendant les* XIe *et* XIIe *siècles*, dessinée par M. VIOLLET-LEDUC, architecte. — La deuxième (pl. 15), *division géologique de la France*, carte dessinée par M. VIOLLET-LEDUC, architecte. — La troisième (pl. 36), *maison à Batignolles-Monceaux (Seine), rue Truffaut* (plans du rez-de-chaussé et du premier étage). — La quatrième (pl. 35), *maison à Montmartre, rue Royale* (plans du rez-de-chaussée et du premier étage. — La cinquième (pl. 19), *Rétable d'autel de la chapelle de Saint-Germer* (1259). (Détails des costumes, grandeur d'exécution); dessiné par M. BOESWILWALD, architecte. — Et *trois* gravures sur bois, *en-tête* de chapitres.— Plus *deux* tableaux figuratifs de l'ordre de superpositioi des bancs de pierre dans les carrières de Paris et de ses environs, par M. P. MICHELOT, ingénieur des ponts et chaussées.

Nos 11 et 12. HISTOIRE : Costumes des figures sculptées sur le rétable de la chapelle de Saint-Germer (étoffes, peintures), *col.* 369, par M. VIOLLET-LEDUC. — Un mot sur l'architecture en 1852 *col.* 371, par M. VIOLLET-LEDUC. — PRATIQUE : Bibliothèque Sainte-Geneviève, *col.* 379, par M. CÉSAR DALY.— Lettre de M. LABROUSTE, *col.* 381. — Maison de santé de Charenton pour le traitement des aliénés, hommes et femmes, *col.* 384, par M. CÉSAR DALY.— Maisons de Paris, *col.* 397, par M. CÉSAR DALY. — Maisons ouvrières d'Angleterre, *col.* 403, par M. CÉSAR DALY. — Tombeau de la famille Lepelletier, *col.* 405, par M. H. H. — MÉLANGES : BIBLIOGRAPHIE. Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature, rédigés ou recueillis par les auteurs de la monographie de la cathédrale de Bourges (Charles Cahier et Arthur Martin), *col.* 407, par M. H. HUSSON. — NOUVELLES ET FAITS DIVERS : *Travaux d'utilité publique, chemins de fer*, *col.* 414. — Chemin de Ceinture, *col.* 415. — Chemin de Lyon, *col.* 415. — Chemin de fer du midi, *col.* 416. — Chemin de fer de Dijon à Besançon, *col.* 416.—Chemin de fer de Paris à Cherbourg, *col.* 416.— Chemin de fer de Strasbourg. — Embranchement de Thiouville, *col.* 416. — *Projets de chemins de fer* : Ligne de Saint-Malo à Rennes, *col.* 417. — Chemin d'Orléans à Montereau, *col.* 417. — Chemin de fer franco-sarde, *col.* 417. — *Télégraphie électrique*, *col.* 418. *Canal de la Marne au Rhin*, *col.* 419.—NOUVELLES DE PARIS : *Edifices religieux*, Notre-Dame, *col.* 419. — Sainte-Chapelle, *col.* 419. — Eglise Saint-Paul-Saint-Louis, *col.* 420. — Eglise Saint-Severin, *col.* 420. — Saint-Philippe-du-Roule, *col.* 420. — Eglise de la Trinité, *col.* 421.—Saint-Gervais, *col.* 421. — Chapelle de Vincennes, *col.* 421. — TRAVAUX PUBLICS : Palais des Beaux-Arts, *col.* 422.— Docks Napoléon, *col.* 422. — Ecoles communales, *col.* 422. — Elysée, *col.* 422. — Prolongement de la rue de Rivoli, *col.* 423. — Hôtel du timbre, *col.* 424. — Halles centrales, *col.* 424. — Quai du Louvre et des Tuileries, *col.* 424. — Corps de garde du quai Malaquais, *col.* 424. — Barrage du Pont-Neuf, *col* 425. — COMMISSION MUNICIPALE : Viabilité, *col* 425. — Rue des Ecoles, *col.* 425.— ARCHÉOLOGIE : Aqueduc antique de Chaillot, *col.* 426. — Monuments honorifiques, *col.* 427. — ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, *col.* 428. — Comité de la langue et de l'histoire, *col.* 427. — Société d'encouragement pour les arts utiles, *col.* 428. — Exposition des ouvrages des artistes vivants, année 1853, *col.* 429. — NOUVELLES DES DÉPARTEMENTS : Cathédrale de Marseille, *col.* 429. — Cathédrale de Moulins, *col.* 429. — Eglise de Fontainebleau, *col.* 429. — Chute du pont de la Roche-Bernard, *col.* 429. — Concours pour la rédaction d'un palais de justice, *col.* 430. — NOUVELLES DE L'ÉTRANGER : *Chemins de fer* : Piémont, *col.* 430. — Espagne, *col*, 430. — Prusse rhénane, *col.* 431. — Etats Romains, *col.* 431. — Russie, *col.* 431. — Turquie, *col.* 431. — Etats-Unis, *chemin de bois*, *col.* 432. — TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE. Suisse, *col.* 431. — Hollande et Prusse, *col.* 433. — Bibliographie de 1852, suite du premier semestre (archéologie). —Neuf planches (dont une en plusieurs couleurs) représentant : La première (pl 21), *Détails du costume de la Sainte-Vierge de la chapelle de Saint-Germer*, dessinés par M. BOESWILWALD, architecte. — La deuxième (pl. 26), *Bibliothèque Sainte-Geneviève* (coupe transversale), par M. Henry LABROUSTE, architecte. — La troisième (pl. 31), *Maison de santé de Charenton pour les aliénés* (galerie communiquant à la chapelle), par M. GILBERT aîné, architecte. — La quatrième (pl. 34), *Maison de santé de Charenton* (pavillon à l'angle ouest), par M. GILBERT, architecte. — La cinquième (pl. 42), *Maison rue de Berlin*, n° 52 (plan du rez-de-chaussée et du premier étage), par M. T. RABAN, architecte. — La sixième (pl. 45), *Maison boulevard Montparnasse* (plan du rez-de-chaussée et du premier étage), par T. RABAN, architecte. — La septième (pl. 46), *Maison rue Basse du Rempart*, 52 (plan du rez-de-chaussée), par M. T. RABAN, architecte. — La huitième (pl. 47), *Idem* (plan du premier étage), par M. T. RABAN, architecte. — La neuvième (pl. 49), *Tombeau de la famille Lepelletier* (plan, élévation et coupes), par M. DAINVILLE, architecte. Et trois gravures sur bois *en-tête* de chapitres.

TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES DU 10e VOLUME.

(Année 1852).

A.

Abbaye de Saint-Martin (Réfectoire de l'), sa restauration; sa transformation en bibliothèque publique, 62.
Abside, sa forme, sa décoration, 29.
Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse : sujet proposé par elle pour le concours de 1854, 188.
Acropole d'Athènes. Découvertes nouvelles qu'on y a faites, 311.
Administration des arts et des travaux publics (Bruits au sujet de l'), 56.
Ambons; leur usage, leur disposition; 23.
Analogius. La même chose que le Lectorium; *voy.* ce mot.
Aqueduc antique de Chaillot : le conduit qui amenait ses eaux à Paris vient d'être découvert, 426.
Archevêché de Paris. Portraits qui doivent en décorer les salons, 300.
Architecture (Travaux d') : décrets divers, bâtiments civils, conventions internationales, 50; — antique : Examen des dessins envoyés par les pensionnaires de Rome et d'Athènes, 305; — monastique (style latin), par M. Albert Lenoir, architecte, 13, 65. — Fenêtres et clôtures, 13; — chapelles, 19; — chœur, 20; — trabes, 22; — jubé, 22; — meubles du chœur, bancs, ambons, 23; — sanctuaire, 25; — meubles du sanctuaire, autel, ciborium, tables, 27; — abside, 29; meubles de l'abside, bancs, cathedra, 30; — crypte et martyrium, confessio, 65; — Décoration des criptes, 68; — sculpture d'ornement, 68; — basiliques latines dans les Gaules : plans, sculpture d'ornement, système de construction; dédicace, 71; — charitable : acquisition d'immeubles à Lille en faveur des ouvriers indigents, 126; — inauguration de la maison de retraite à Mulhouse, 127; — Etablissement de bains et lavoirs puplics à Liége, 190; maisons destinées aux ouvriers pauvres de Berlin, 363; — un mot sur l'architecture en 1852, par M. Viollet-Leduc, 371.
Armoire peinte du XIIe siècle, construite dans la salle du trésor de la cathédrale de Bayeux, par M. César Daly, 130.
Art (l') honoré : nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, 55.
Art de batir en France (Essai sur l'origine et les développements de l'), par M. Viollet-Leduc, architecte, 35, 74, 134, 242, 344.
Arts et constructions de l'Etat. Partie du budget de 1853 relative à ce service, 264.
Atlas de l'archéologie du Nord. Edition de cet ouvrage préparée par la Société des antiquaires du Nord, 189.
Autel ou altare, avait primitivement deux usages dans l'Eglise latine, 27.

B.

Bains et lavoirs publics. Extrait d'un rapport de l'ancien ministre de l'agriculture et du commerce, et d'un décret du président de la République à ce sujet; données statistiques sur les établissements de bains à Paris, 155.
Bancs du chœur, dans les anciennes basiliques, 23; — de l'abside, 30.
Baraques pour Cayenne. Leurs dimensions et leur disposition intérieure et extérieure; — l'usage de ces habitations mobiles se répand de plus en plus; — conseils au sujet de la manière dont elles doivent être construites, 127.
Basiliques latines dans les Gaules, plans, sculpture d'ornement, systèmes de construction, dédicace, 71.
Batiments civils de Paris : crédits ouverts pour leur achèvement ou leurs réparations, 51; — reprise des travaux, 61.
Beulé, membre de l'Ecole française d'Athènes. Lettres sur les découvertes faites à l'Acropole, 311.
Bibliographie. Antiquites américaines : Examen critique d'un mémoire de MM. Squier et Davis, sur les anciens monuments de la vallée du Mississipi, par M. H. Husson, 94. — Mémoire sur la réception du matériel des chemins de fer, etc., par A.-C. Benoit Duportail, ingénieur civil, 98. — Architecture civile et domestique au moyen-âge et à la renaissance, par M. Aymar Verdier, architecte, 99. — Construction des viaducs, ponts-aqueducs, en maçonnerie; description du viaduc de l'Indre, etc., par Tony Fontenay, ingénieur civil, 99. — Histoire de l'harmonie au moyen âge, par E. Coussemaker, 100. — Nouveau système pénitentiaire, par J.-André Romberg, 101. — Notice sur le papier de tenture, extrait d'un rapport de la Société industrielle de Mulhouse, par M. J. Zuber fils, ancien président de cette société, 101. — Du 2e semestre de 1851 : archéologie, 191, 270; — sciences mathématiques, physiques, chimiques et mécaniques, 271; — génie maritime, navigation aérienne, 272, 318; — chemins de fer, ponts et chaussées, génie civil, drainage, mines, 318; — jurisprudence, 318; — philosophie de l'art, dessin, journaux d'art, discours nécrologiques, 318; — architecture pratique, architecture théorique, honoraire, 319; — industrie du bâtiment, construction, 319; — comptabilité, barême, aide-mémoire, tableaux, géodésie, télégraphie, 320; — génie militaire, 320; — mélanges, 320; — du premier semestre de 1852 : archéologie, 368; — Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature, rédigés ou recueillis par les auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges*, par M. Hyacinthe Husson, 407.
Bibliothèque publique établie dans le réfectoire de l'ancienne abbaye de Saint-Martin, à Paris, 62; — de la Société des antiquaires du Nord : ses richesses en manuscrits, en documents archéologiques, 189; — de Sainte-Geneviève : classement des planches que la *Revue d'architecture* a données relativement à cet édifice, 379; — notes relatives à sa construction, 381.
Bois de Boulogne. Loi qui le cède à la ville de Paris, à titre de propriété; embellissements dont il va être l'objet, 266.
Bustes destinés à décorer le foyer du théâtre de l'Opéra-Comique, à Paris, 301.

C.

Canaux. Décrets y relatifs, allocations, 49. — Canal latéral à la Garonne livré à la circulation, 178. — Reprise des travaux du canal de la Rochelle à Marans, 178. — Etablissement d'un canal maritime de Caen à la mer, 178. — Pose de la première pierre de l'église qui reliera à la Moselle le canal de la Marne au Rhin, 178. — Deux nouvelles sections de ce canal viennent d'être ouvertes, 419. — Dragage du canal de Saint-Maur, 178. — Exécution d'un canal d'assainissement et d'irrigation dans la Sologne, 179, 298; — d'irrigation à Carpentras, 298.
Cantonniers. Seront nommés désormais par le préfet, 49.
Caserne de la rue de Rivoli, 423.
Cassette (une forte) : nouvelle cave construite au milieu du jardin de la Banque de France, 62.
Cathedra, siége des évêques; sa place dans les anciennes cryptes et dans les premières basiliques latines, 31.
Cérémonies publiques à Notre-Dame de Paris; *Te Deum* chanté dans cette cathédrale le 1er janvier 1852 : lettre de M. Viollet-Leduc, architecte, 3 et 64; — crédit ouvert pour cette dépense, 51.
Chambre des communes d'Angleterre : extrait d'une de ses séances, au sujet de la disposition et du style d'ornementation de la salle, 189.
Chancel. Divisait le chœur en deux parties, dans quelques anciennes abbayes, 21.
Chapelle de Saint Germer : figures sculptées sur le rétable, 369; — de Vincennes, vient d'être réparée, 421.
Chapelles. Ce qu'elles étaient dans les anciennes basiliques abbatiales latines, 19.
Chateau de Saverne : Sa nouvelle destination, 53.
Chateau-fort de Coucy-le-Château (Aisne); sa restauration, 313.
Chemins de bois établis dans les Etats-Unis, leur utilité, 432; — de fer de Paris à Lyon, 44, 120, 415; — de ceinture autour de Paris,

46, 295, 415; — de Lyon à Avignon, 45, 170; — de Bordeaux à Cette, 169, 295, 416; — du Centre, 120, 170; — de Tours à Nantes, 170; — de Blesmes à Saint-Dizier et à Gray, 168; — de l'Ouest, 46, 170; —du Nord, 119; — d'Alsace, 119; — de Strasbourg, 119, 170, 416; — de Strasbourg à la frontière, 170; — de Dijon à Besançon, 416; — de Paris à Besançon, 416; — projetés, 120, 171, 296, 417; leur personnel, 172; — hydraulique, 297; — de France, statistique générale : longueur des chemins terminés, de ceux en construction et de ceux dont l'exécution a été décrétée; lignes à l'étude; dépenses de construction des lignes en exploitation et apport futur du capital industriel pour l'exécution des lignes nouvelles, 162. — Réflexions sur les appels de capitaux nécessités par la construction des chemins de fer, sur le taux variable des actions, 166. — Les chemins concédés depuis le 2 décembre pourront-ils être exécutés dans les délais fixés par les décrets? 167; — étrangers : Russie, 121,431; — Autriche, 121,360; — Espagne, 121, 172, 362, 430; — Etats sardes, 172, 361; — Royaume lombardo-vénitien, 172; — Etats romains, 172; — Amérique, 172; — dépenses de construction, 172; — Norwége, 359; — Belgique et Hollande, 359; — Bavière, 359; — Allemagne, 360; — Hanovre, 360; — Suisse, 360; — Italie, 361; — Naples, 361; — Portugal, 362; — Turquie, 362, 430; — Moldavie, 362; — Piémont, 430; — Prusse rhénane, 431; — Rome, 431.

Chœur. Emplacement qu'il occupait dans les anciennes églises monastiques, sa disposition; de quelle manière on le pavait, 20.

Ciborium. Sa destination, son origine, 27.

Cités ouvrières. Concours pour leur construction, 182.

Clocher d'Embrun et de Lagrand (Hautes-Alpes), détruit par la foudre, 313.

Collection, au musée de l'université de Kiel, des plâtres des principaux monuments du musée du Louvre et du musée Britannique de Londres, 368.

Collections archéologiques de Copenhague : leur nombre, leur importance, 188.

Comité de la langue, de l'histoire et des arts en France : arrêté du ministre de l'instruction publique à ce sujet, 427.

Commission des monuments historiques : sa nouvelle organisation, 108; —établie à Vienne pour la recherche et la conservation des monuments historiques des Etats autrichiens, 316; — permanente créée par le pape, pour rechercher et conserver les antiquités chrétiennes, 317.

Compagnie du télégraphe international, 176.

Concours mensuel de 2e classe à l'école des Beaux-Arts de Paris, 42; — pour la construction d'un Hôtel-Dieu à Reims : avis à MM. les architectes, 128; — pour la construction des cités ouvrières, 182.— pour le grand prix d'architecture, 183, 304; — sujet proposé par l'Académie nationale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour 1854, 188; — pour la rédaction d'un projet de Palais de Justice, 428.

Confessio. Voy. *Martyrium*, 66.

Congrès d'hygiène à Bruxelles : époque où les séances auront lieu, 190;—questions soumises aux membres de cette réunion, 190.

Corps de garde (nouveau) sur le quai Malaquais, 424.

Costumes des figures sculptées sur le rétable de la chapelle de Saint-Germer, 369.

Cryptes des basiliques, leur disposition à différentes époques, 65; — leur décoration, 67.

D.

Daly (César). Introduction, 1. — Ferronnerie du moyen-âge, 33, 129, 193. — Concours mensuel de 2e classe à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, 42. — Armoire peinte du xiie siècle, construite dans la salle du trésor de la cathédrale de Bayeux, 130.—Avis au sujet des quatre projets de phares contenus dans la planche ix, 146. — Notes sur le rapport de l'Académie royale d'architecture, etc., 285, 292, 321, 322, 323, 324. — Classement des planches que la *Revue d'Architecture* a données relativement à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 379. — Maison de santé de Charenton, pour les aliénés, 385. — Maisons de Paris, 396. — Maisons ouvrières d'Angleterre, 403.

Déblai a la poudre. Rocher qu'on a fait sauter près de Holyhead, pour une construction du nouveau port, 364.

Départements ou villes autorisées à emprunter ou à s'imposer extraordinairement, pour travaux d'utilité publique, voies de communication, etc., 50, 61, 185, 311, 312, 359.

Dessins envoyés par les pensionnaires de Rome et d'Athènes, 305.

Dimanches et fêtes (observation des). Circulaire du ministre de l'intérieur à ce sujet, 53; — note du *Moniteur* et instruction du ministre de la guerre, 268.

Dock (Construction d'un) à Paris : décret qui l'autorise, 300;— commencement des travaux, 422; — dans la ville de Gênes, 314.

Donaldson (T.-L.), secrétaire de l'Institut des architectes britanniques. Avis transmis par lui au sujet de la médaille d'or décernée par cette société, pour l'année 1851, 190.

Ducommun, statuaire. Projet d'une fontaine monumentale, proposé par lui à la mairie de Nantes, 312.

Duphot (H.), architecte. Extrait de son programme, pour les constructions de l'hôtel de la Caisse d'épargne de Bordeaux, 83.

E.

Ecole des beaux-arts de Paris : concours mensuel de 2e classe, par M. César Daly, 42; — note statistique sur la section d'architecture, 301.

Ecoles communales dans le 4e arrondissement de Paris, 422; — de dessin en Angleterre : vont être l'objet d'un département spécial du ministère du commerce, 314.

Eglises : travaux de peinture à Saint-Germain-des-Prés de Paris, à Saint-Eustache, à Saint-Séverin, 123. — Travaux d'appropriation à Sainte Geneviève, 123, 299. — Aperçu de la sculpture et des vitraux à exécuter pour l'achèvement de Sainte-Clotilde, 353.—Restauration de Saint-Ouen de Rouen, 186; — de Notre-Dame de Paris, 419; — de la Sainte-Chapelle, 419; — de Saint-Paul et Saint-Louis, 420; — de Saint-Séverin, 420; — de Saint-Gervais, 421; — de la chapelle de Vincennes, 421. — Agrandissement de Saint-Philippe-du-Roule, à Paris, 420; — de la cathédrale de Marseille, 429; — de celle de Moulins, 429; — de l'église de Fontainebleau, 429. — Ouverture de la nouvelle église de la Trinité, à Paris, 421. — Eglise nouvelle projetée pour Belleville, 421; — gréco-russe, inaugurée à Helsingfors (Finlande), 188; — d'Embrun et de Lagrand (Hautes-Alpes) : leur clocher détruit par la foudre, 313. — Projet d'une cathédrale à Madrid, 314.

Electricité appliquée à l'observatoire de Greenwich pour la détermination du temps moyen, 363; pour mettre en rapport l'horloge de ce monument avec celle des chemins de fer, 363; — horloge établie à Bamberg, à l'instar de celle de Londres, et pour le même usage, 363.

Electro-magnétisme. — Expériences pour l'appliquer aux locomotives, 172.

Emblèmes et appellations historiques. Quelques nouvelles décisions à cet égard, 54.

Exposition des Beaux-Arts : son règlement, 58; — particulière des ouvrages récompensés : noms des membres du jury, 263; — des ouvrages des artistes vivants, année 1853, 429; — d'art et d'industrie à Laval et à Saint-Lô, 187.

F.

Fenêtres et clôtures des premières églises monastiques, furent d'abord celles des monuments païens; leur nombre, leurs dimensions, leur forme, dans les anciennes basiliques de l'Italie et du nord de l'Europe, 13.

Ferronnerie du moyen age, par M. César Daly. Grille de balcon du château d'Amboise, xve siècle, 33; — d'une fenêtre du xve ou du xvie siècle, à Caen, 33; — de clôture, xiie et xiiie siècle, 129; — poignées et heurtoirs de portes, xve et xvie siècle, 193.

Fleuves et ports de mer (décret sur les), 49.

Fontaine monumentale (projet d'une), présenté à la mairie de Nantes, par M. Ducommun, statuaire, 312.

Fouilles de Ninive : nouvelles de l'exploration entreprise sur le sol de cette ancienne ville, 307; — d'Athènes : lettres de M. Beulé, membre de l'école française d'Athènes, sur les découvertes faites à l'Acropole; polémique à ce sujet, 311; — de la voie Appienne à Rome : ont déjà fait connaître des monuments curieux, et seront reprises prochainement, 316; — entre le Tibre et le Carigliano : vont être exécutées par ordre de Mme la princesse de Canino, 317.

G.

Grille de balcon du château d'Amboise, 33; — d'une fenêtre à Caen, 34; — de clôture, xiie et xiii siècle, 129.

H.

Habitations insalubres. Commission nommée pour veiller à l'application de la loi rendue à ce sujet, 125.

Halles centrales : achèvement du pavillon n° 2, 424.

Héricart de Thury, citation d'un passage de son ouvrage sur les catacombes de Paris (en note), 210.

Hôpital du clos Saint-Lazare. A été élevé sur les plans de M. Gauthier, architecte;—les bâtiments d'administration sont aujourd'hui achevés; — ce que les travaux doivent coûter; total de la dépense présumée, 124.

Horloge de la tour du Palais de Justice de Paris : restauration de son cadran, 109; — de l'observatoire de Greenwich, mise en rapport avec celle des chemins de fer, au moyen de l'électricité, 363; — établie à Bamberg, pour le même usage, 363.

Hôtel-dieu de Rennes. Avis à MM. les architectes, au sujet d'un concours pour sa construction, 128.

Hôtel de Ville de Paris : travaux d'achèvement, de restauration et d'embellissement qui s'y continuent, 122,298; — de Scipion Sardini : pose d'une machine à vapeur dans cet établissement, 125;— des Monnaies : sa restauration, 299; — de l'Elysée : sa restauration, 299; — de la Caisse d'épargne de Bordeaux : lettre du conseil des directeurs de cet établissement, 82; — extrait du programme de M. H. Duphot, description du service et du plan, 83; — note

indiquant le mode de construction des murs de fondation, par M. Lasserre jeune, entrepreneur de travaux publics, 85;—de la Trémouille, à Paris : la porte de cet ancien édifice vient d'être placée dans la cour du Palais des Beaux-Arts, 422; — du timbre, 424.
Husson (H). Antiquités américaines : examen critique d'un mémoire de MM. Squier et Davis, sur les anciens monuments de la vallée du Mississipi, 94. — Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature, rédigés ou recueillis par les auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges*, 407.
Hygiène (Congrès d'), à Bruxelles : époque où les séances auront lieu, 190; — questions soumises aux membres de cette réunion, 190.

I.

Immeubles acquis à Lille en faveur d'ouvriers indigents, 126.
Institut royal des architectes britanniques. Avis transmis par M. T.-L. Donaldson, secrétaire honoraire, au sujet de la médaille d'or décernée pour l'année 1851, 190; — adresse pour demander une enquête sur l'état des tombes royales de Westminster, 366 ; — Programme des prix proposés pour l'année 1852, 366.
Introduction pour la 10e année (1852) de la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, par M. César Daly, 1.

J.

Jardin du Luxembourg : son achèvement, 63 ; — des Plantes : nouvelle décoration qui lui est destinée, 301.
Jollivet (J.), peintre. Procédés de peinture murale employés au XIIIe siècle à la Sainte-Chapelle de Paris, 87.
Jubé. Fermait le chœur chez les religieux, son usage, 22.

L.

Laborde (le comte de). Rapport de l'Académie royale d'architecture sur la provenance et la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris et de ses environs, 194, 273, 321.
Labrouste (H.). Note relative à la construction de la bibliothèque Sainte-Geneviève, 381.
Lasserre (jeune), entrepreneur de travaux publics : note indiquant le mode de construction des murs de fondation de l'hôtel de la Caisse d'épargne de Bordeaux, 85.
Lectorium, un des meubles du chœur des anciennes basiliques; il servait aux lectures ; comment il était construit, 24.
Légion-d'Honneur. Nominations, 55.
Lenoir (Albert). Architecture monastique (style latin), 32 et 65.
Leo von Klenze, architecte du roi de Bavière, a obtenu la médaille d'or décernée par l'Institut des architectes britanniques pour l'année 1851, 190.
Locomotives. Expériences pour leur appliquer l'électro-magnétisme, 172;—nouveau réflecteur pour servir à les diriger, 297.
Logements d'ouvriers. Fonds assignés pour leur amélioration, 53, 397.

M.

Machine a vapeur établie à l'hôtel de Scipion Sardini, à Paris, pour faire mouvoir les pétrins mécaniques, 125.
Mairie nouvelle à Montrouge (Seine), contenant aussi des écoles communales et une salle d'asile, 312.
Maison de retraite à Mulhouse, son inauguration, 127; — de santé de Charenton (Seine), pour les aliénés, par M. César Daly, 385. — Distribution des services dans cet établissement, 385; — légende du plan général, 389; — élévation du bâtiment et détails de construction, 390; — quelques dates : l'agence des travaux, dépenses faites et à faire, conclusion, 393.
Maisons : leur usage se propage parmi les Arabes, 187; — destinées aux ouvriers pauvres; société formée pour en établir à Berlin, 363; — de Paris, par M. César Daly, 396 : —habitations ouvrières, 397; — habitations bourgeoises, 398; — habitations mixtes, 399; — ouvrières d'Angleterre, par M. César Daly, 403.
Martyrium ou confessio, réduit tenant lieu de cripte, dans quelques églises des premiers siècles, et dont les dimensions étaient variables, 66.
Memoria, édicules élevés par les premiers chrétiens, 28.
Mensa (Sacra), ou autel, 27.
Meubles du chœur, dans les anciennes églises cathédrales ou abbatiales, 27; — de l'abside, 30.
Michelot (A.). Notes sur le rapport de l'Académie royale d'architecture, etc., 224, 227, 228, 229, 230, 231, 237, 273, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 283, 284, 285, 289, 333, 334.
Mines (Décret qui règle ce qui concerne les ingénieurs des), 49.
Ministère d'état (organisation du personnel du), 109.
Monument élevé en l'honneur de Métastase, 366; — de Otto de Guericke, 366.
Monuments (Entretien et conservation des); observations à ce sujet, 355; — Communication faite à l'Académie des sciences, par M. Rochas, 356.
Monuments historiques (Commission des). Sa nouvelle organisation, 108.
Musée (création d'un nouveau), 108; —établi à Constantinople, pour offrir des spécimens de tous les costumes ottomans, 317; — de l'université de Kiel, enrichi d'une collection des plâtres des principaux monuments du musée du Louvre et du musée Britannique de Londres, 368.
Musées (Direction des) : forme désormais un service distinct du ministère de l'intérieur, 58.

N.

Nécrologie. Mort de MM. Breney aîné, A. Lejeune, Valadon, J. Destailleurs, architectes; Fleury-Richard, ancien professeur de peinture à l'école des Beaux-Arts; Duvergier, Bosquillon, ingénieurs; Casimir Caumont, maire de Jumièges; Ebelmen, administrateur de la manufacture de Sèvres; Pradier, sculpteur, 183.
Ninive. Fouilles entreprises sur le sol de cette ancienne ville, 307.
Nominations, 184, 396; — dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, voy. *Légion-d'Honneur*.
Nouvelles et faits divers, 44, 105, 158, 264, 294.
Nouvelles des départements, 126, 311, 359.
Nouvelles de l'étranger, 188, 314, 359.

O.

Observatoire de Greenwich : le temps moyen y est déterminé à l'aide de l'électricité, 363.
Oculus. Fenêtre ronde des premières églises monastiques, 13.
Opus alexandrinum, pavage du chœur des églises, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, 21.

P.

Palais de Justice de Paris, restauration du cadran de la tour de l'horloge, 109; — des bâtiments, 299.—Pour les expositions publiques : décret à ce sujet, 160; — convention passée entre le ministre de l'intérieur et MM. Ardouin et Ce, pour l'exécution de ce décret, 268; — pour l'exposition universelle de New-York : projet de M. J. Paxton, 364; — de cristal, sa démolition, 190; — sa reconstruction, 364; — du quai d'Orsay, peintures qui doivent le décorer, 300; — nationaux : leur administration et leur surveillance est confiée maintenant à un bureau du ministère d'Etat, 109;—règlement du service des travaux de construction, d'entretien et de réparation de ces édifices, 160; — des Beaux-Arts : la porte de l'ancien hôtel de la Trémouille vient d'être placée dans la cour, 422.
Peinture murale (Procédés de), employés au XIIIe siècle à la Sainte-Chapelle de Paris, 87 et 147.
Peintures à Saint-Germain-des-Près, Saint-Eustache, Saint-Séverin, 123;— découvertes récemment faites dans l'église du Béquignage à Tongres, 316; — de l'Alhambra : sont parfaitement conservées, bien qu'antérieures au XVe siècle; leur analyse, 358.
Phare. Doit être une œuvre d'utilité et de sentiment, 43. — Avis au sujet des quatre projets contenus dans la planche IX, 146.
Poignées et heurtoirs de portes. Descriptions de quelques-unes de ces pièces de fer, ouvrages des XVe et XVIe siècles, 193.
Pont (Construction d'un nouveau) sur le Maine, 50, 187; — sur la Seine, à Boulogne, 178 ; — tournant, sur l'écluse qui fait communiquer l'Orne avec le bassin de Caen, 178; — écroulement de celui de Beaulieu, sur la Dordogne, 188; — projeté sur le Rhin, en face de Cologne, 364.
Pont-Neuf. Statistique de la circulation sur ce point de Paris, 125; — travaux du barrage éclusé qu'on y établit, 125.
Population de Paris. Son chiffre actuel, 125.
Portraits qui doivent décorer les salons de l'archevêque de Paris, 300.
Ports de mer (Décrets sur les), 49.
Presbyterium ou presbytère, un des noms de l'abside, 29.
Propitiatorium. Voy. *Ciborium*, 28.
Propriété littéraire et artistique. Convention à ce sujet, entre la France et le Hanovre, 54.

Q.

Quai du Louvre et des Tuileries; sa reconstruction, 424.

R.

Rapport de l'Académie royale d'architecture, sur la provenance et la qualité des pierres employées dans les anciens édifices de Paris et de ses environs, par M. le comte de Laborde, avec des notes par MM. César Daly, Viollet-Leduc et A. Michelot, 194, 273, 321. —

Sommaire, 194; — extrait des procès verbaux de l'ancienne Académie d'architecture, 195; — signatures des huit membres qui la composaient, 199;—citation d'un passage de l'ouvrage de M. Héricart de Thury sur les catacombes de Paris (en note),210. —Rapport demandé par Colbert, en 1678, à l'Académie d'architecture : liste des monuments et carrières visités par les architectes du roi, 212; — notes de l'auteur sur ce rapport, 336;—errata, 343.

Réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin, à Paris, sa restauration et sa transformation en bibliothèque publique, 62.

Restauration du cadran de l'horloge de la cour du Palais de Justice de Paris, 122; — des bâtiments, 299; — de la cathédrale de Bordeaux, confiée à M. Danjoy, architecte, 126; — de l'ancienne abbaye de Saint-Pierre, 186; — du temple d'Auguste et de Livie à Vienne, 186, 312; — de l'église Saint-Ouen de Rouen, 186; — des statues de la place Louis XV, 299; — de l'Ecole militaire, 299; — de l'Institut, 299; — de l'hôtel des Monnaies, 299; — de l'Elysée, 299, 422; — du château-fort de Coucy-le-Château (Aisne), 313; — de Notre-Dame de Paris, 419; — de la Sainte-Chapelle, 419; — de Saint-Paul-et-Saint-Louis, 422; — de Saint-Séverin, 420; — de Saint-Gervais, 421; — de la chapelle de Vincennes, 421; — de la façade du musée de Cluny, 422.

Réunion du Louvre et des Tuileries. Quel est l'architecte chargé de ce travail; décret du président de la République et arrêté du ministre d'Etat à ce sujet, 109.—Commencement des travaux; disposition qui paraît devoir être adoptée et réflexions à ce sujet, 180. — Adjudications diverses, 300.

Rochas. Communication qu'il a faite à l'Académie des Sciences, sur l'entretien et la conservation des monuments, 353.

Routes. Décrets relatifs à leur rectification, leur amélioration, leur achèvement; construction de nouvelles routes départementales, 50.

Rue nouvelle à Paris, décret qui en prescrit l'ouverture, 158; — des Ecoles, décret sur le même sujet, 267;—dispositions nouvelles qui la concernent, 426; — de Rivoli : son prolongement, 423.

Ruprich-Robert, architecte. Revue du Salon 1852, 155, 253. — Errata, 386.

S.

Sacrificatorium. Un des noms de l'autel, 27.

Sainte-Chapelle de Paris. Procédés de peinture murale employés dans cet édifice, au XIIIe siècle, par M. J. Jollivet, peintre, 87; — rétablissement de la flèche, 419.

Salle des séances de la chambre des communes d'Angleterre : observation de deux membres au sujet de la disposition intérieure et du style d'ornementation, 189.

Salles d'assemblées législatives (Nos). Réflexions à ce sujet, 62.

Salon de 1852. Ouverture, 61; — revue critique, par M. Ruprich-Robert, architecte, 155, 253; — jugement, liste des récompenses accordées aux ouvrages d'architecture, 185.—Errata, 386.

Sanctuaire. Sa disposition, et celle de la clôture, dans les basiliques avec transept et sans transept, 25.

Sculpture d'ornement : ce qu'elle était dans les anciennes basiliques latines, 71;—à exécuter pour l'achèvement de l'église Sainte-Clotilde, à Paris, 353.

Société des antiquaires du Nord : ses archives, sa bibliothèque; travail archéologique dont elle s'occupe, 189;— formée à Berlin pour la construction de maisons destinées aux ouvriers pauvres; principales dispositions qu'elle a établies, 365;— d'encouragement pour les arts utiles : son programme, 428.

Statistique de la circulation sur le Pont-Neuf, à Paris, 125.

Statues érigées en l'honneur de Desault, Lesueur, Pierre l'Hermite, Gay-Lussac, Casimir Delavigne, Bernardin de Saint-Pierre, Charles XIV, 187;— de Jeanne-d'Arc, Olivier de Serres, saint Bernard, Pichegru, Napoleon Ier, Mme de Sévigné, 314; — de sir Robert Peel, en Angleterre, 314; — du poëte Moore, à Dublin, 315; — de Copernic, en Allemagne, 315; —de Charles-Albert, en Piémont, 315; — de Washington, dans la ville qui porte son nom et à New-York, 315;—de la place Louis XV; leur restauration, 399; — nouvelles à ériger entre les Tuileries et le Louvre, 427.

T.

Tables qui accompagnaient quelquefois l'autel dans les anciennes églises, 29.

Te Deum chanté à Notre-Dame de Paris, le 1er janvier 1852, 3 et 64; — crédit ouvert pour cette dépense, 51.

Tegimen altaris. Voy. *Ciborium*, 28.

Télégraphe sous-marin. Est appliqué de nouveau avec succès en Angleterre, 175; — la ligne de Douvres à Calais, celle de Londres à Dublin, sont terminées, 176; — une nouvelle compagnie, à l'instar de la compagnie du télégraphe international, se forme pour l'établissement d'une ligne entre Garwich et Schewing, en Hollande, 176; — sert maintenant à établir des communications entre Londres et Vienne; recette de celui établi entre Douvres et Calais, 176.

Télégraphie électrique (Lignes de). Rapport du président de la République à ce sujet, 46; — nouvelles applications qu'elle reçoit chaque jour, 174; lignes françaises : entre Marseille et Paris, 177; —Bordeaux et la Teste, 177; — Nantes et Lorient, 177; — entre les monuments politiques importants de Paris, 177; — en Algérie, 177;—entre Nancy, Metz et Strasbourg, 298;—prolongation de la ligne de Paris à Poitiers jusqu'à Angoulême, 298; — entre le ministère de la police générale et de l'intérieur, à Paris, et le château de Saint-Cloud, 298; — crédit ouvert pour l'achèvement des lignes dont l'exécution a été décrétée, 297. — Lignes étrangères : Italie, 177, 364; — Belgique et Hollande, 177;—Angleterre, 177; — Inde, 364. — Une convention est sur le point d'être conclue entre la France, la Prusse, les pays allemands et la Belgique, pour régler ce service, 298; — entre Bade et la Suisse, pour l'établissement d'une ligne qui correspondra plus tard avec Milan, 363, 432.—Lignes nouvelles qui doivent être créées ou complétées dans le cours de l'année 1853, 418.

Tombeau de la famille Lepelletier, 405.

Théâtre français. Portraits commandés pour la décoration du foyer, 301; — de l'Opéra-Comique, bustes destinés au même usage, 301.

Théâtres de Paris. Leur nombre depuis 1660 jusqu'à nos jours, 125.

Tombes royales de Westminster : enquête sur leur état, 366.

Trabes, ce que devint plus tard cette décoration transversale, qui, dans les premières églises, n'était qu'une simple poutre, 22.

Transennæ, sorte de clôtures de fenêtres, chez les anciens Romains, 14.

Travaux d'architecture : décrets divers, bâtiments civils, conventions internationales, 50; — publics, 44, 118, 162, 179, 267; — budget de ceux de la ville de Paris, 298; — de peinture, à Saint-Germain-des-Prés, Saint-Eustache, Saint-Séverin, 423; — de viabilité : décisions du conseil municipal de la ville de Paris à ce sujet, 425.

Tribunal. Voy. *Abside*, 29.

U.

Umbraculum. Voy. *Ciborium*, 28.

V.

Velum alexandrinum ou Voile alexandrin. Place qu'il occupait dans les anciennes basiliques; ce devait être une tapisserie, divisée en deux parties qui se relevaient à droite et à gauche, 25.

Viollet-Leduc, architecte. Lettre sur les cérémonies publiques accomplies dans Notre-Dame de Paris, le 1er janvier 1852, 3. — Essai sur l'origine et les développements de l'art de bâtir en France, 35, 74, 134, 242, 344. — Notes sur le rapport de l'Académie royale d'architecture, etc., 215, 217, 220, 223, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 283, 284. — Costumes des figures sculptées sur le rétable de la chapelle de Saint-Germer, 269. — Un mot sur l'architecture en 1052, 371.

Voie Appienne, à Rome : les fouilles qu'on y avait commencées vont être reprises, 311.

Voirie de Paris (Règlement nouveau pour la), 159.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES.

TITRES DES PLANCHES.

Frontispice.
1. Architecture monastique. — Vue intérieure de la basilique de Torcello, montrant le chœur et un exemple de trabes; façade de la chapelle de Saint-Zénon et de Sainte-Praxède; chapiteaux divers. 13-82
2. Id. — Chœur de la basilique de Saint-Clément; ambon de l'église de Saint-Pierre à Corneto; septum de la basilique des Saints-Nérée-et-Achillée : autel-tombeau à Saint-François de Pérouse; ciborium de la basilique de Saint-Clément. 13-32
3. Décoration de l'église Notre-Dame de Paris, à l'occasion du *Te Deum*, composée par M. Viollet-Leduc, dessin et gravure de M. Gaucherel. 3-12
4. Grille du balcon du château d'Amboise, xve siècle. . } 33-34
5. Grille de fenêtre à Caen, xve xvie siècles. . . . . }
6. Plans du rez-de chaussée et du premier étage de la Caisse d'épargne de Bordeaux, par M. Duphot, architecte 81-87
7. Grille de clôture (xiie et xiiie siècles), Saint-Germer et Strasbourg, dessinée par M. César Daly, architecte. 129-130
8. Meuble du xiiie siècle (cathédrale de Bayeux), dessiné par M. Ruprich-Robert, architecte. 130-134
9. Projets de phare (concours de 2e classe à l'école des Beaux-Arts de Paris), par MM. Hardy, Just, Lisch, Delangle et Pertuisot. 146-147
10. Ferronnerie du moyen âge, poignées et heurtoirs de portes des xve et xvie siècles, dessinés par M. César Daly, architecte. 193-194
11. Eglise de Vignory (Haute-Marne, plan et coupe transversale), dessinée par M. Bœswilwald, architecte. . } 242-253
12. Coupe longitudinale. . . . . }
13. Coupes des principales carrières ayant servi à la construction des monuments de l'Ile-de-France jusqu'en 1678, dressées par M. P. Michelot, dessinées par M. Pouillaude. . . . . } 194-242 273-293 321-344
14. Carte de la France divisée par styles, pendant les xie et xiie siècles, dessinée par M. Viollet-Leduc, archit. . . 344-352
15. Division géologique de la France, carte dessinée par M. Viollet-Leduc, architecte. 344-352
16. Carte de la division féodale de la France à la fin du xe siècle, dessinée par M. Viollet-Leduc, architecte. . 344-352
17. Rétable d'autel de la chapelle de Saint-Germer (1259), dessiné par M. Bœswilwald, architecte; détail des costumes, grandeur d'exécution. . . . . }
18. Rétable d'autel de la chapelle de Saint-Germer (1259); détails des costumes, grandeur d'exécution. . . . . } 360-371
19. Rétable d'autel de la chapelle de Saint-Germer (1259); détails des costumes, grandeur d'exécution. . . . . }

TITRES DES PLANCHES.

20. Sainte Vierge assise de la chapelle de Saint-Germer (xiiie siècle); détails du costume, dessinée par M. Bœswilwald. 360-361
21. Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, par M. H. Labrouste, architecte. — Plan du rez-de-chaussée. . . . }
22. Id. — Plan du premier étage. . . . . }
23. Id. — Tranche de l'élévation de la façade. . . . . } 379-384
24. Id. — Détails de la façade princip. }
25. Id. — Porte d'entrée. . . . . }
26. Id. — Coupe transversale. . . . . }
27. Id. — Détails de l'escalier princip. }
28. Maison de Santé pour les aliénés à Charenton, près Paris, par M. Gilbert aîné, archit. — Plan génér. }
29. Id. Elévations princip. et coupes générales. . . . . }
30. Id. — Retour d'angle de la gal. sur la cour des convalescents. }
31. Id. — Galerie communiquant avec la chapelle. . . . . } 384-395
32. Id. — Détails de la galerie au-devant du bâtiment d'administration. . . . . }
33. Id. — Détail des galeries à jour formant les préaux du côté de la campagne. . . . }
34 Id. — Pavillon à l'angle ouest. . . . }

Plans de maisons par M. T. Raban, architecte.

35. Maison à Montmartre, rue Royale. Plans du rez-de-chaussée et du premier étage. . . . . }
36. Maison à Batignolles-Monceaux, rue Truffaut; plans du rez-de-chaussée et du premier étage. . . . . }
37. Plans du rez-de-chaussée et du premier étage d'un groupe de trois maisons de Paris (rue Rumfort et rue Lavoisier). . . . . }
38. Maison de Paris, rue de Choiseul, 27; plans du rez-de-chaussée et du premier étage. . . . . }
39. Maison rue Blanche et cité Gaillard; plans du rez-de-chaussée et du premier étage. . . . . } 390-402
40. Maison rue Notre-Dame-de-Lorette, 8; plans du rez-de-chaussée et du premier étage. . . . . }
41. Maison rues Notre-Dame-de-Lorette et de Bréda. . . . }
42. Maison rue de Berlin, 30. . . . . }
43. Maison rue Notre-Dame-de-Lorette, 9; plan du rez-de-chaussée. . . . . }
44. Id. — Plan du premier étage. . . . . }
45. Maison boulevard Montparnasse. . . . . }
46. Maison rue Basse-du-Rempart, 52; plan du rez-de-chaussée. . . . . }
47. Id. — Plan du premier étage. . . . . }
48. Maisons ouvrières d'Angleterre (6 plans). 403-405
49. Tombeau de la famille Lepelletier, par M. Dainville. . 405-407

En tout 49 planches, dont 2 doubles et 4 en chromolithographie.

(1) Nous indiquons les chiffres des colonnes où se trouve l'explication des planches, afin de servir d'avis au relieur pour ceux de nos lecteurs qui n'adopteraient pas la méthode, à notre avis la meilleure, de placer toutes les planches à la fin du volume.

TABLE DES GRAVURES SUR BOIS INSÉRÉES DANS LE TEXTE.

En-Tête de l'introduction, 1; — de la section historique, 3, 65, 129, 193, 273, 321, 369; — de la section pratique, 33, 74, 134, 242, 344, 379; — de la section mélanges, 42, 87, 155, 253, 293, 353, 407.
Fenêtre à Saint-Laurent, Rome, 14, 15, 16, 17; — à Saint-Martin-des-Monts, 15; — à Sainte-Marie de Canedo, à Pola (Istrie), 16.
Clôture de fenêtre à la Marmorata, 17; — à une chapelle de Corfou, 17; — à Saint-Sabas, 17; — sur la voie Appia, 18.
Volet à Torcello, 17.
Plan de la basilique de Trieste, 20.
Lectorium de la basilique de Saint-Laurent, 24.
Porte sainte, 26, 27.
Autel-table à l'abbatiale de Saint-Vincent aux Trois-Fontaines, 27.
Presbytère de Torcello, 30.
Siége de Saint-Hippolyte, 31.
Cathedra à Parenzo, 31; — à Saint-Clément, 31; — à l'église des Saints-Nérée-et-Achillée, 32; — figurée sur des mosaïques de Ravenne, 32.
Caissons dans les voûtes romaines, 41.
Crypte de l'église de Saint-Sabas, 65; — de l'église de Sainte-Praxède, 66.
Plan de la crypte de Saint-Martin-des-Monts, 66.
Martyrium de Saint-George en Vélabre, 66; — des Saints-Nérée-et-Achillée, 67.
Umbilicus de Sainte-Prisque, 68.
Chapiteau et détails de l'église de Saint-Laurent, 69; — à Parenzo, 69; — à l'église de Sainte-Agnès, 69; — du ciborium de la basilique de Saint-Clément, 70.
Corniche et chapiteau à Notre-Dame-des-Doms, à Avignon, 71.
Maçonnerie de l'église de Saint-Laurent, de Sainte-Agnès et de Saint-Balbine, à Rome, 72; — de la basilique de Constantin à Trèves, 72.
Arc construit en briques et en moellons, 72.
Plans de la cathédrale de Marseille et de celle de Fréjus, 77.
Armoire de la salle du trésor de la cathédrale de Bayeux, 132.
Portion de l'enceinte des Visigoths, à Carcassonne, 136 et 137.
Portes qui donnaient dans les courtines de cette enceinte, 138.
Plan des Tuileries et du Louvre réunis, 181; — de Saint-Front, 244.
Cul-de-four maintenu par des arcs rayonnants, 247.
Bas-côtés voûtés au moyen de berceaux perpendiculaires à la nef, 247, 248.
Piles formées par un faisceau de colonnes inscrites dans un socle circulaire, 249.
Les mêmes, vues de profil, 250.

MONTMARTRE. — IMPRIMERIE PILLOY, BOULEVARD PIGALE, 50.

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux publics. — N° 60, rue Monsieur-le-Prince. — Paris.

DIRIGÉ PAR M. CÉSAR DALY, ARCHITECTE.

Vol. 10. Pl. 1.

VUE INTÉRIEURE DE LA BASILIQUE DE TORCELLO

montrant le chœur et un temple de Tarbes

Chapiteau à Jouarre.

Chapiteau à Montmartre.

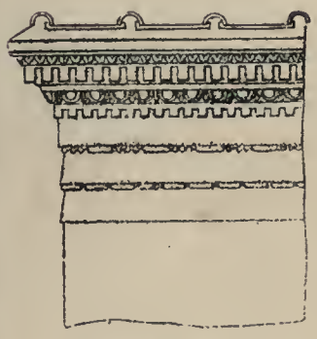

Corniche à Vaison.

Corniche à Vaison.

Chapiteau à Saint-Denis.

Chap. à Saint-Germain-des-Prés.

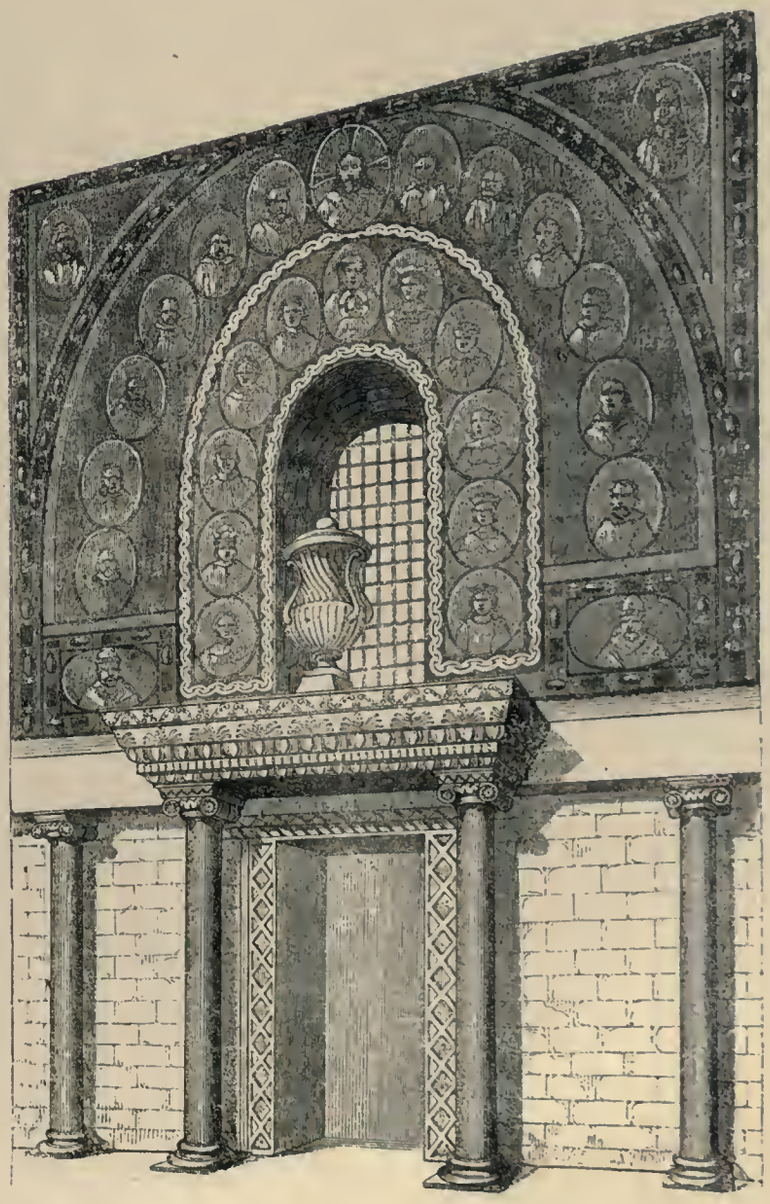

FAÇADE DE LA CHAPELLE DE SAINT-ZENON ET SAINT-PRAXÈDE

située dans l'église monastique de Ste-Praxède

et bâtie par le pape Paul Ier, en 817.

Imprimerie J. Claye, rue Saint-Benoît, 7, Paris.

ARCHITECTURE MONASTIQUE

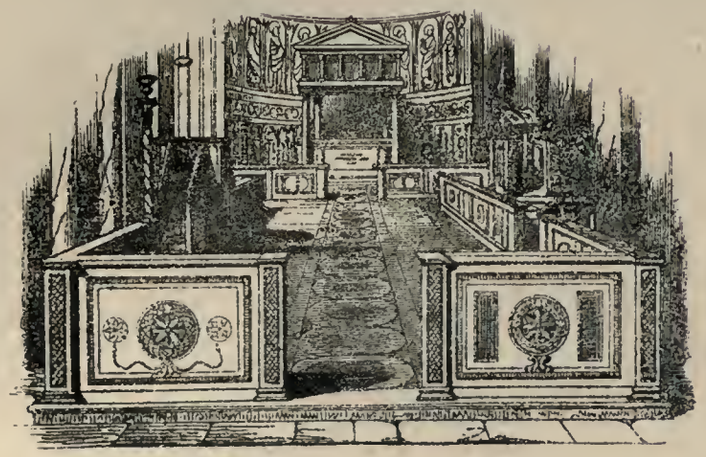

Chœur de la Basilique de Saint-Clément.

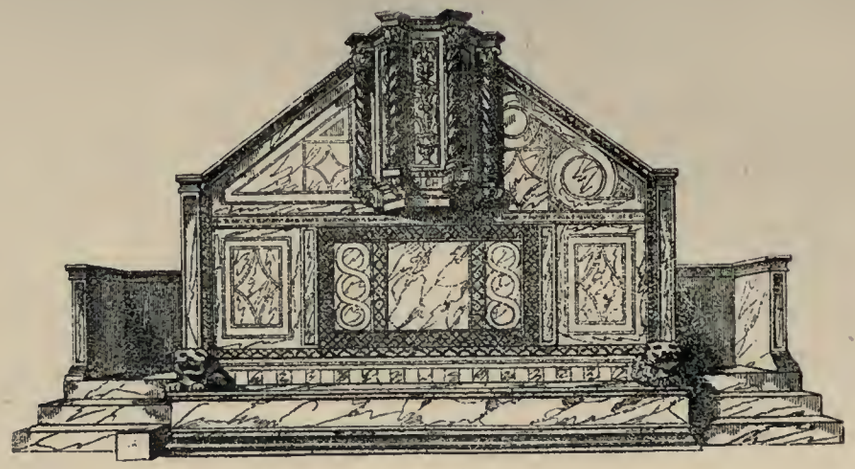

Ambon de l'église de Saint-Pierre, à Corneto.

Septum de la Basilique des SS. Nérée et Achillée.

Autel-Tombeau à Saint-François, de Pérouse.

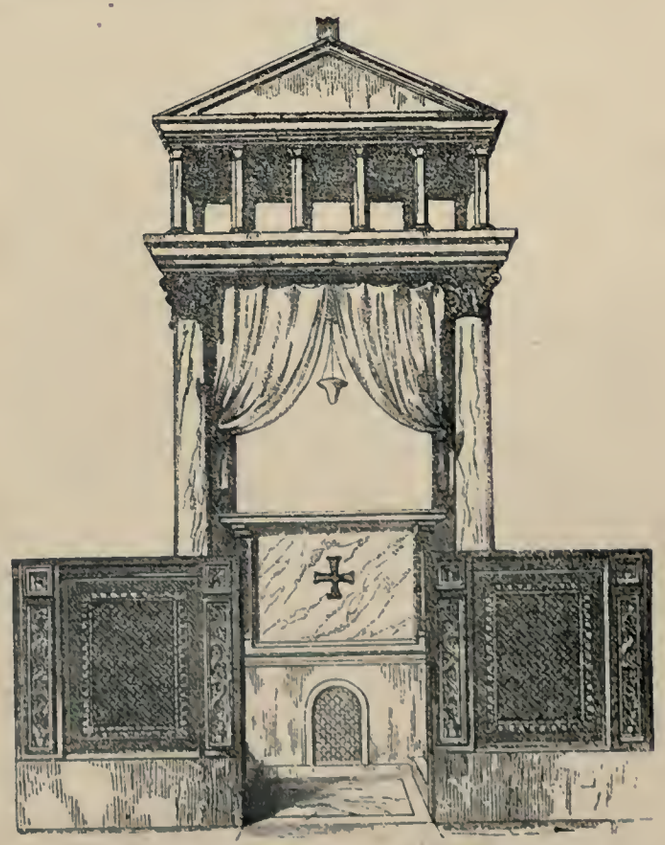

Ciborium de la Basilique de Saint-Clément.

Imprimerie J. Claye, rue Saint-Benoît, 7, Paris.

ARCHITECTURE MONASTIQUE

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics — 4, Rue de Furstemberg, Paris.

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte

Vol. 10. Pl. 3

Léon Gaudérel del. Sc.

DÉCORATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME

A L'OCCASION DU TE DEUM

du 2e Janvier 18[illegible]

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. — 4, Rue de Furstemberg Paris.

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte

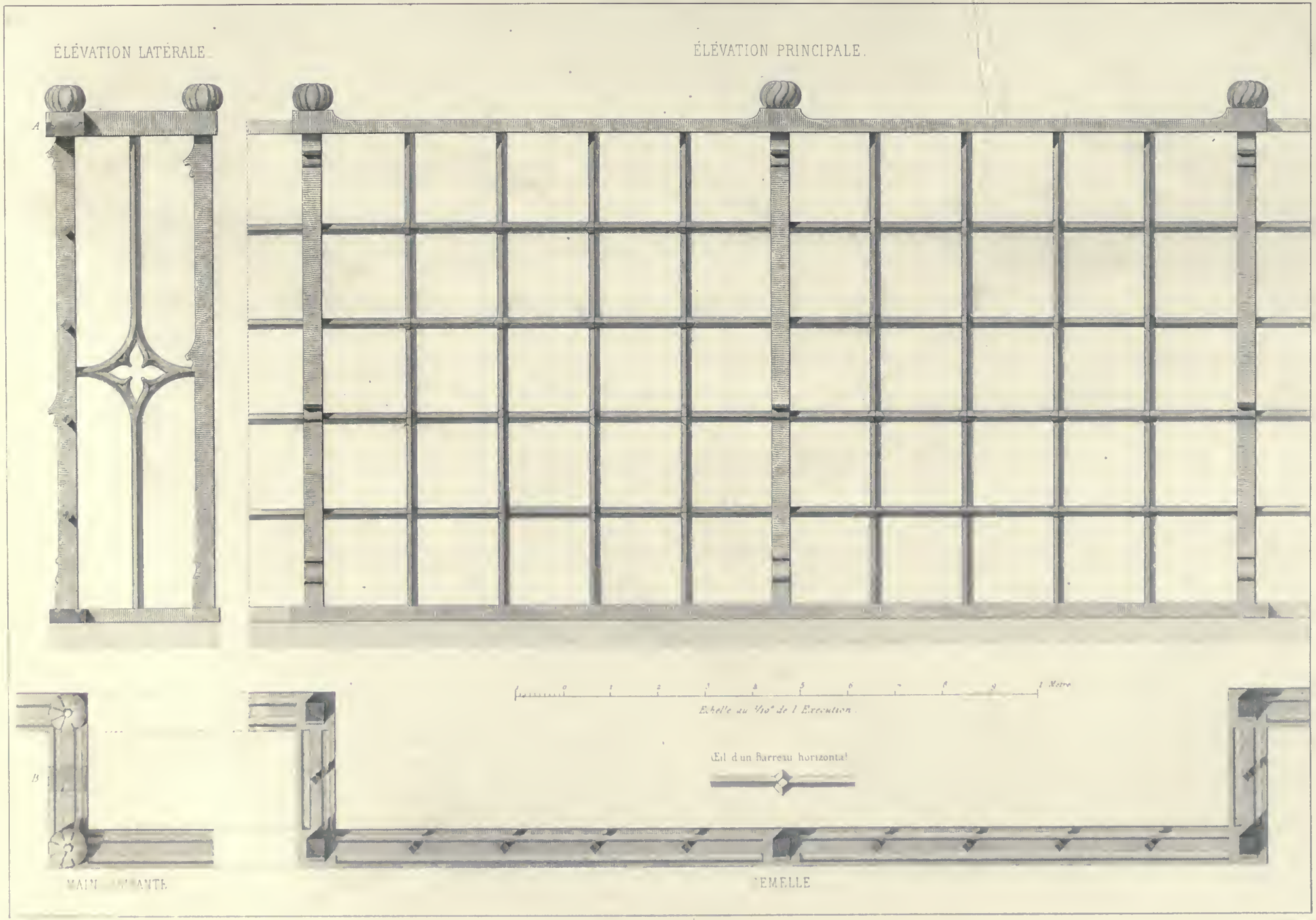

César Daly [illegible] F. Penel [illegible]

GRILLE DE BALCON

(Château d'Amboise [illegible] XVe Siècle)

Imp. de Lemercier [illegible] de la Sorbonne à Paris

DÉTAILS.

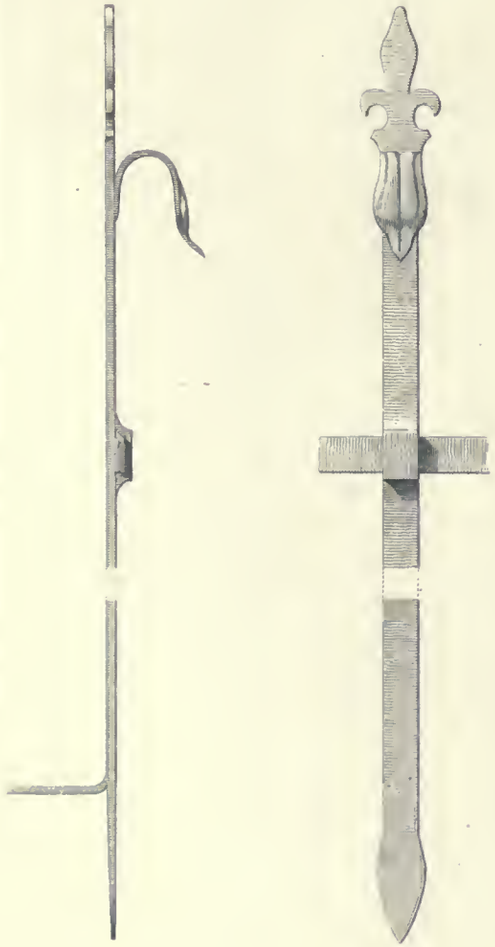

Détails au 1/5e de l'Exécution

ÉLÉVATION

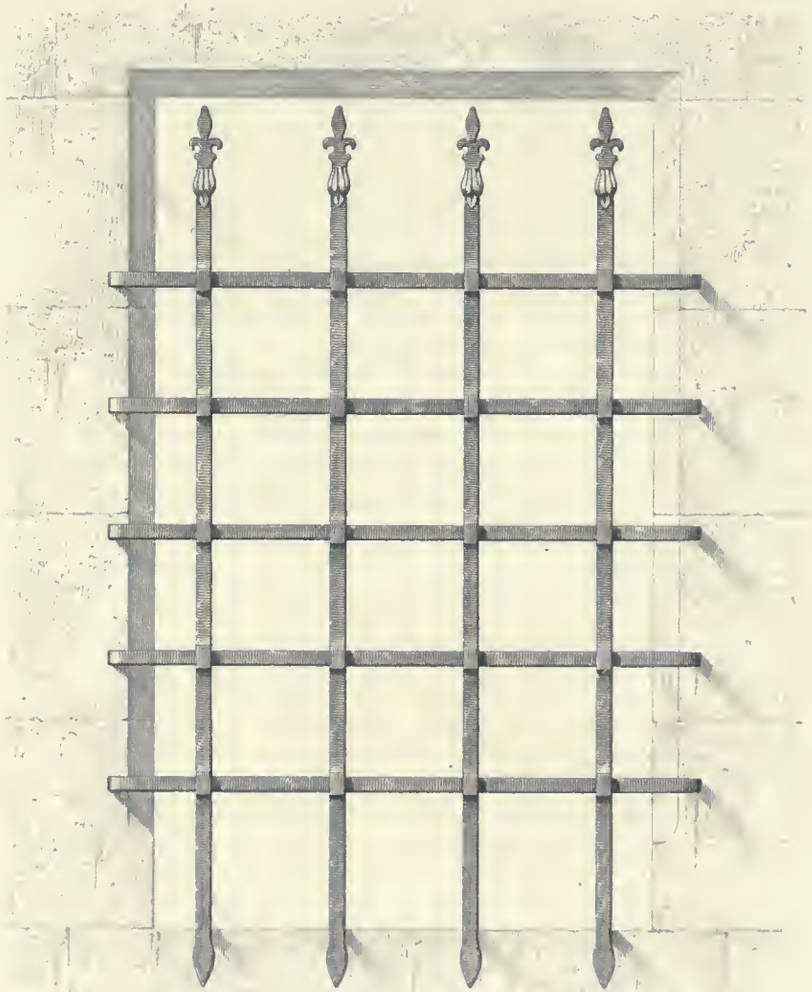

COUPE.

Ensemble au 1/20e de l'Exécution

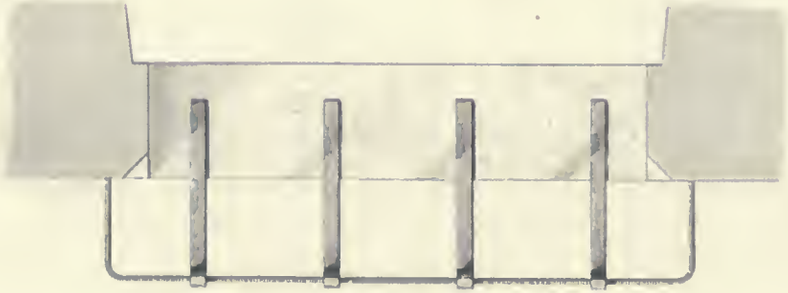

PLAN

PLAN DU PREMIER ÉTAGE

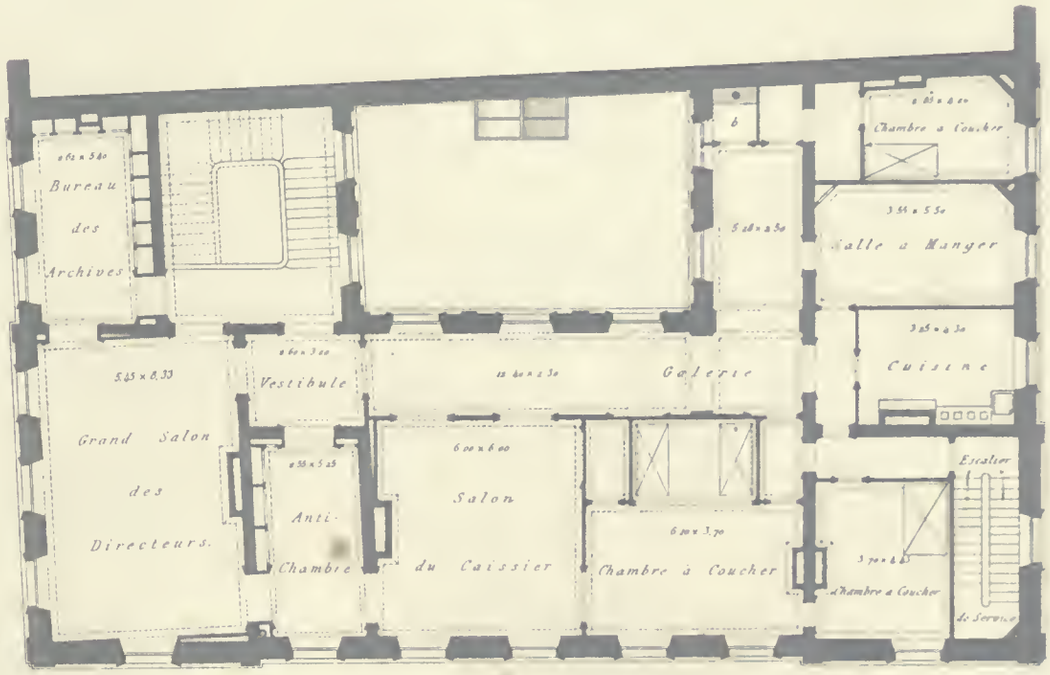

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

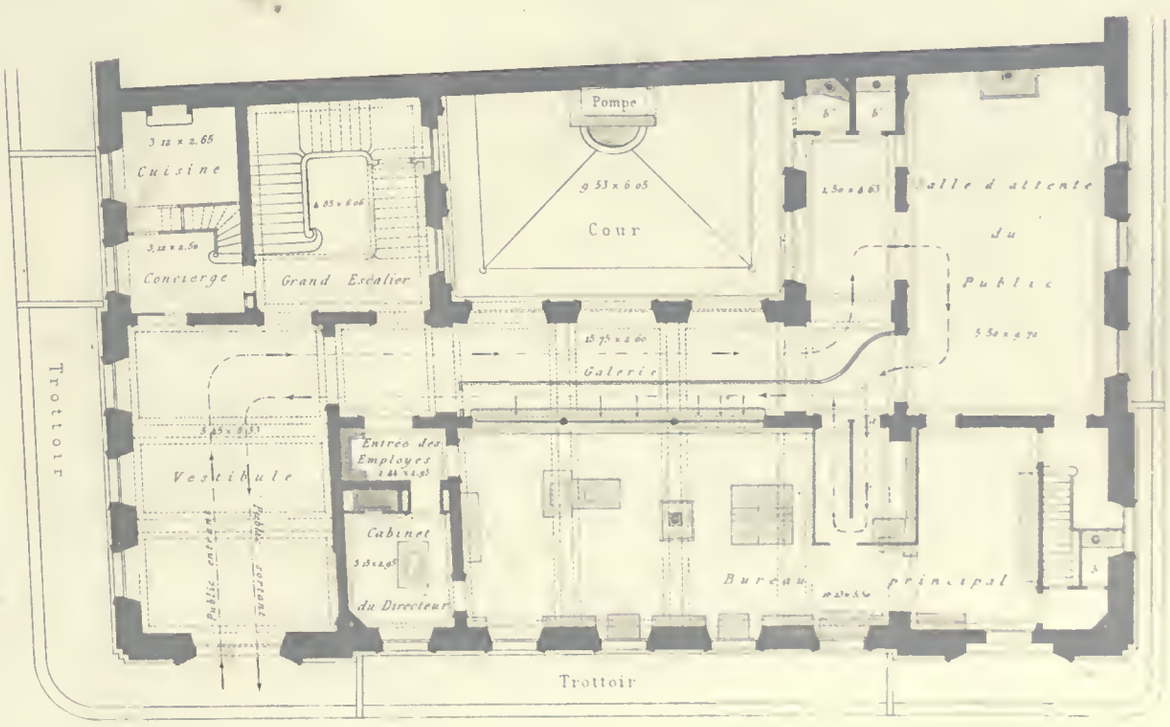

Echelle à 0m005 pour mètre.

H. Duphot, arch. del.

HOTEL DE LA CAISSE D'ÉPARGNE DE BORDEAUX

PAR M. H. DUPHOT, ARCH.

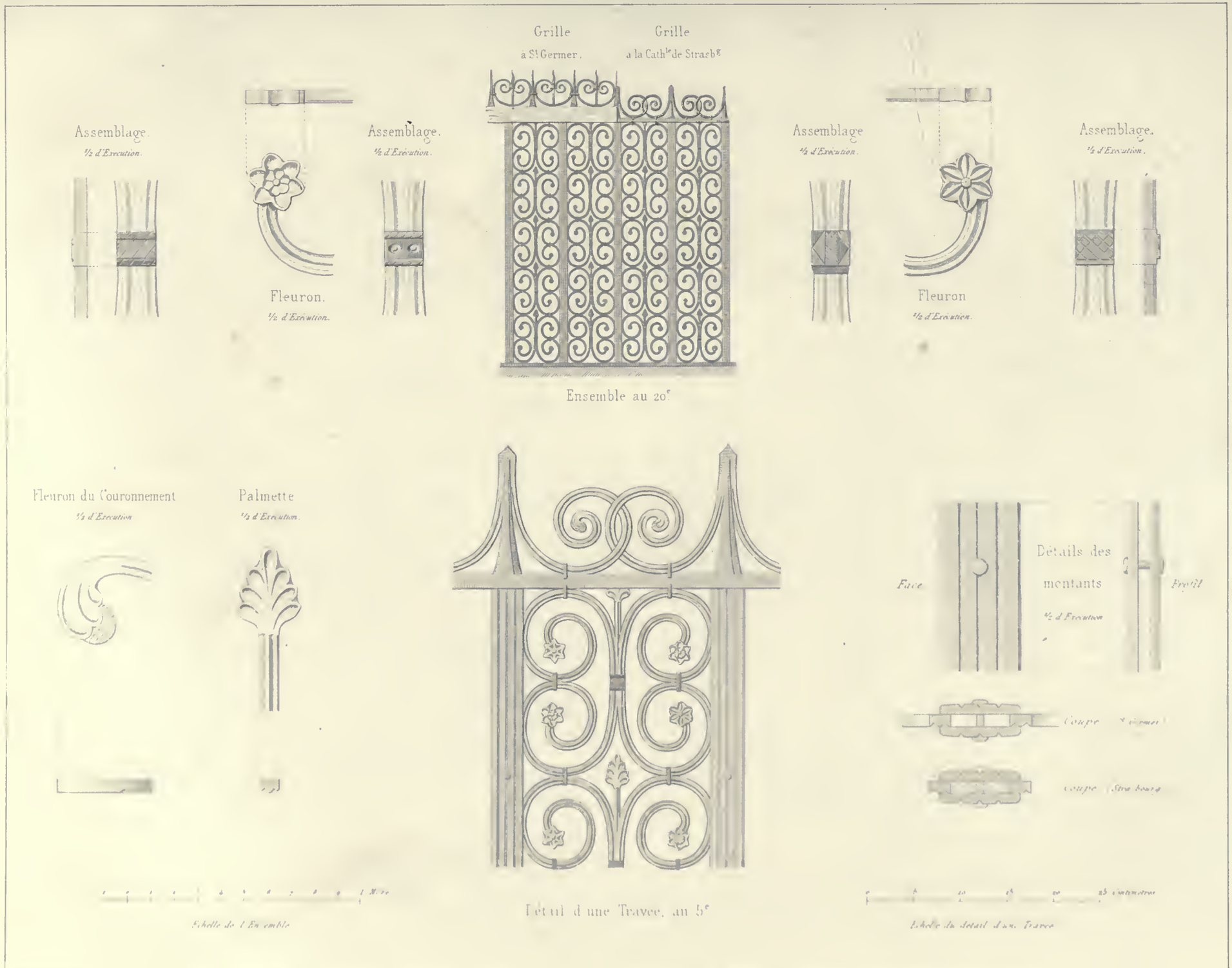
Grille
à St Germer.
Grille
à la Cathle de Strasbg
Assemblage.
1/2 d'Exécution.
Fleuron.
1/2 d'Exécution.
Assemblage.
1/2 d'Exécution.
Ensemble au 20e
Assemblage
1/2 d'Exécution.
Fleuron
1/2 d'Exécution.
Assemblage.
1/2 d'Exécution.
Fleuron du Couronnement
1/2 d'Exécution
Palmette
1/2 d'Exécution.
Détail d'une Travée, au 5e
Détails des
montants
1/2 d'Exécution
Face
Profil
Coupe
Coupe
Echelle de l'Ensemble
Echelle du détail d'une Travée

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. — *4, Rue de Furstemberg, Paris.*

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte.

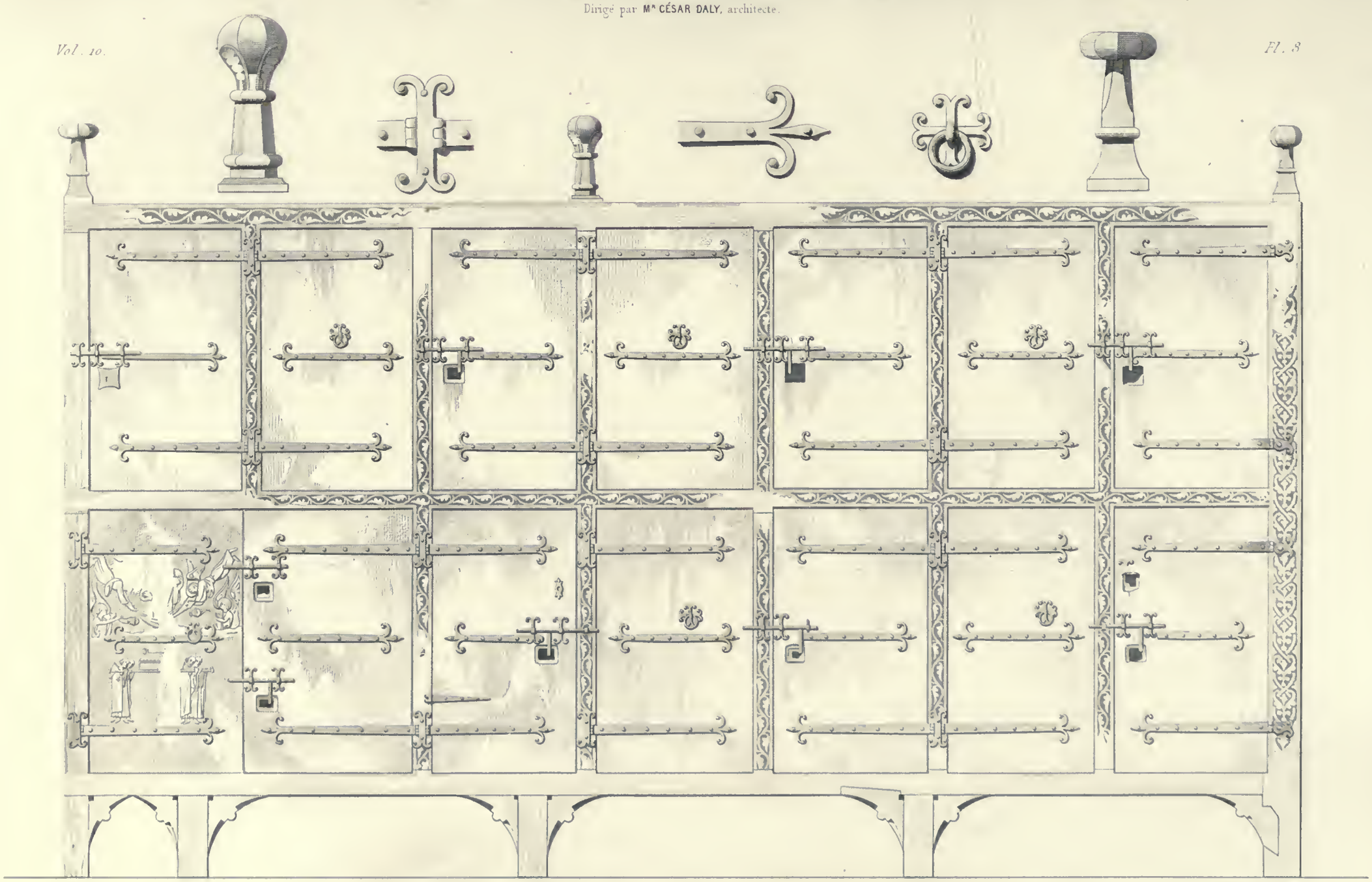

Ruprich Robert arch. del. *Sauvageot sc.*

MEUBLE DU XIIIe Sle CONSTRUIT DANS LA SALLE DU TRESOR

de la Cathédrale de Bayeux

Au Bureau de l'Exécution.

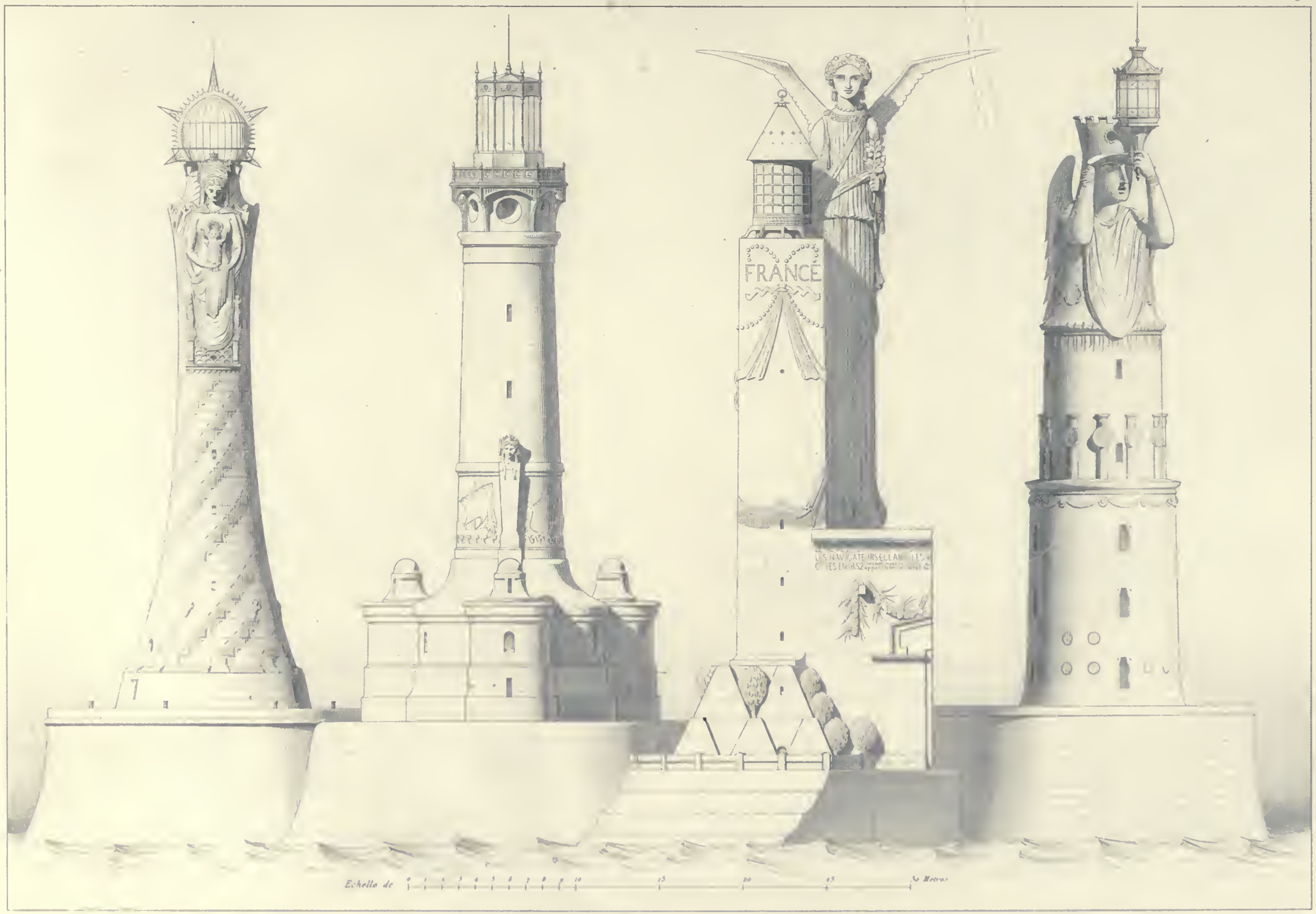

S A Hardy (Elève de M Nicolle) — Just Lisch (Elève de MM H Labrouste et Vaudoyer) — E Delange (Elève de M Danjoy) — Pertuisot (Elève de M Nicolle)

J. Huguenet sc.

PROJETS DE PHARES

(CONCOURS DE 2e CLASSE A L'ÉCOLE DES BEAUX ARTS PARIS)

Fig 1. A l'Eglise St Jean. Troyes. *(Aube).*
1/2 Grandeur naturelle.

Fig. 2. A la Cathédrale de Troyes. *(Aube).*
1/2 Grandeur naturelle.

Fig 3. A l'Eglise St Etienne Toulouse *(Hte Garonne)*
1/2 Grandeur naturelle.

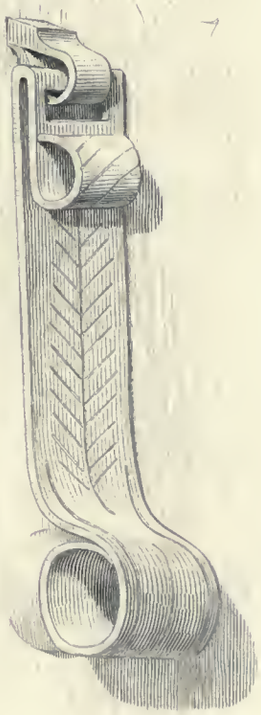

Fig 4. A Milhaut. *(Aveyron).*
1/2 Grandeur naturelle.

Fig. 5. De la Collection Chassant. Evreux *(Eure)*
Grandeur naturelle.

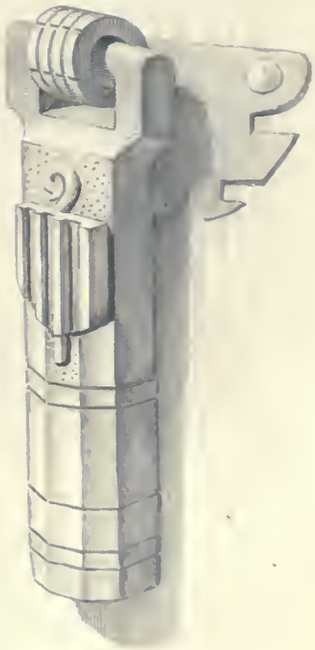

Fig 6 A Monestiers *(Tarn)*
Grandeur naturelle

César Daly del. *J. Huguenin sc.*

FERONNERIE DU MOYEN-ÂGE.

(POIGNÉES ET HEURTOIRS DE PORTE DES XVe ET XVIe SIÈCLES)

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. — *4, Rue de Furstemberg, Paris.*

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte.

COUPE TRANSVERSALE suivant *A B* du Plan.

PLAN (avant l'addition des Chapelles des Bas-côtés).

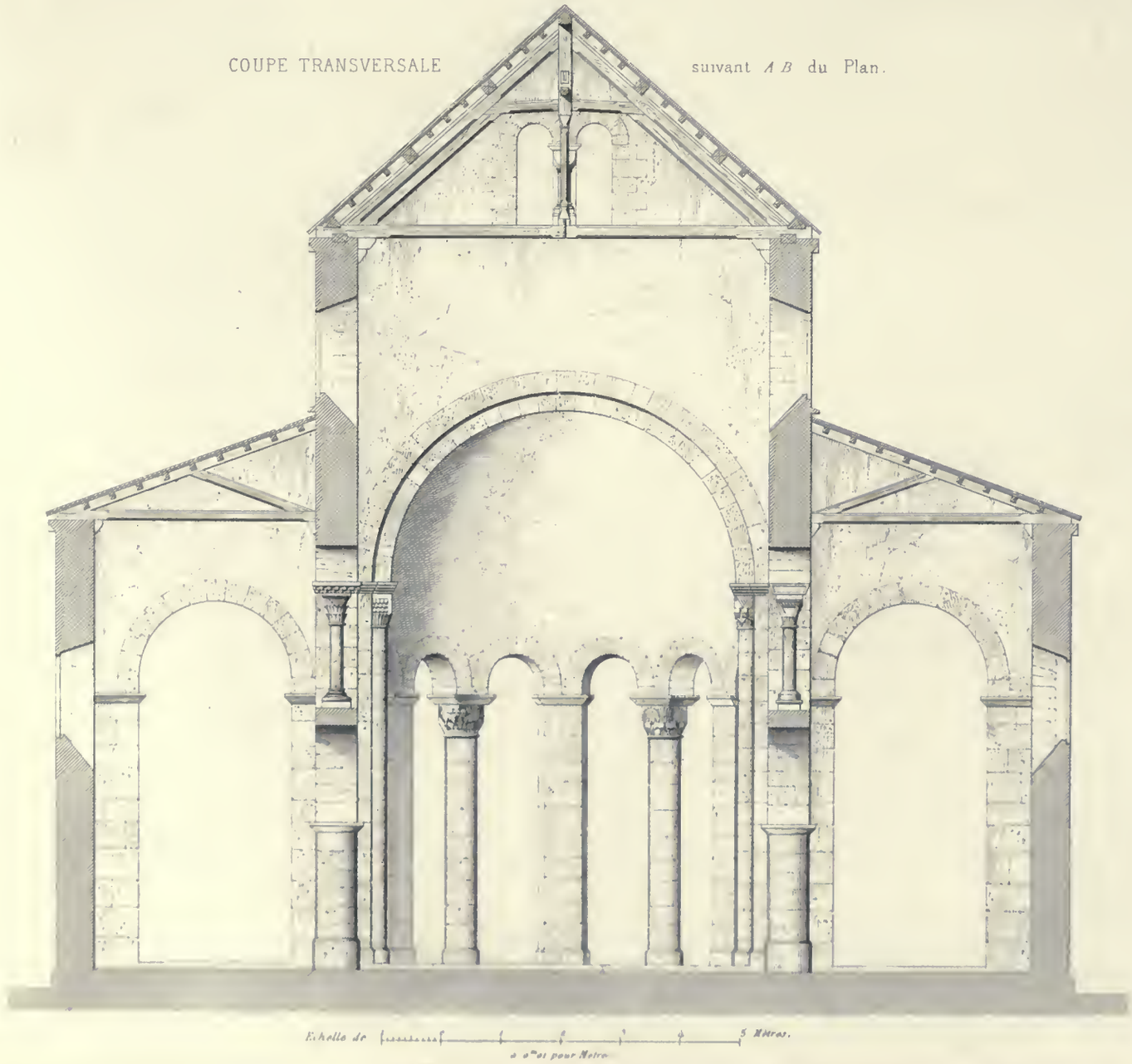

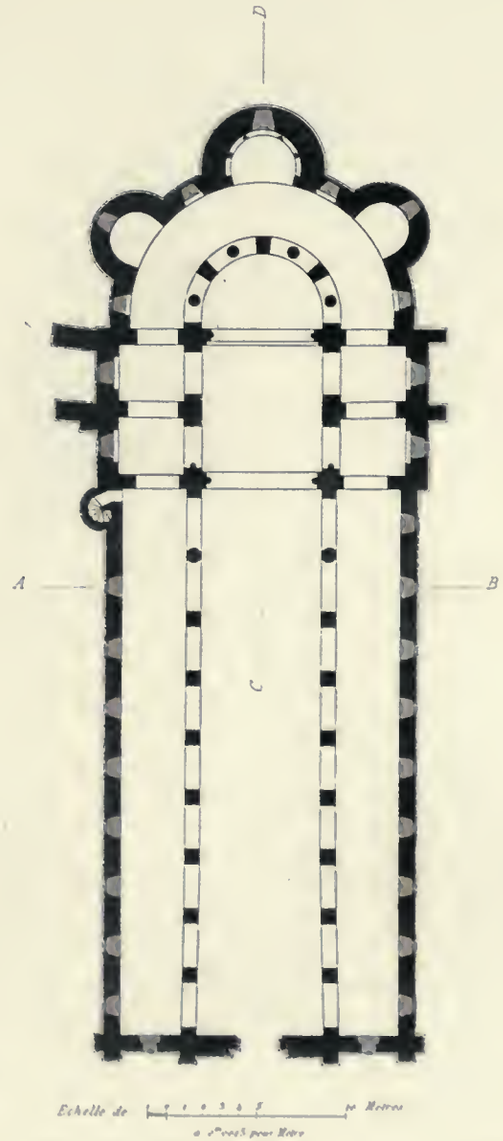

Basvilvald arch. del. *Penel sc.*

EGLISE DE VIGNORY

HAUTE MARNE — Xe SIECLE

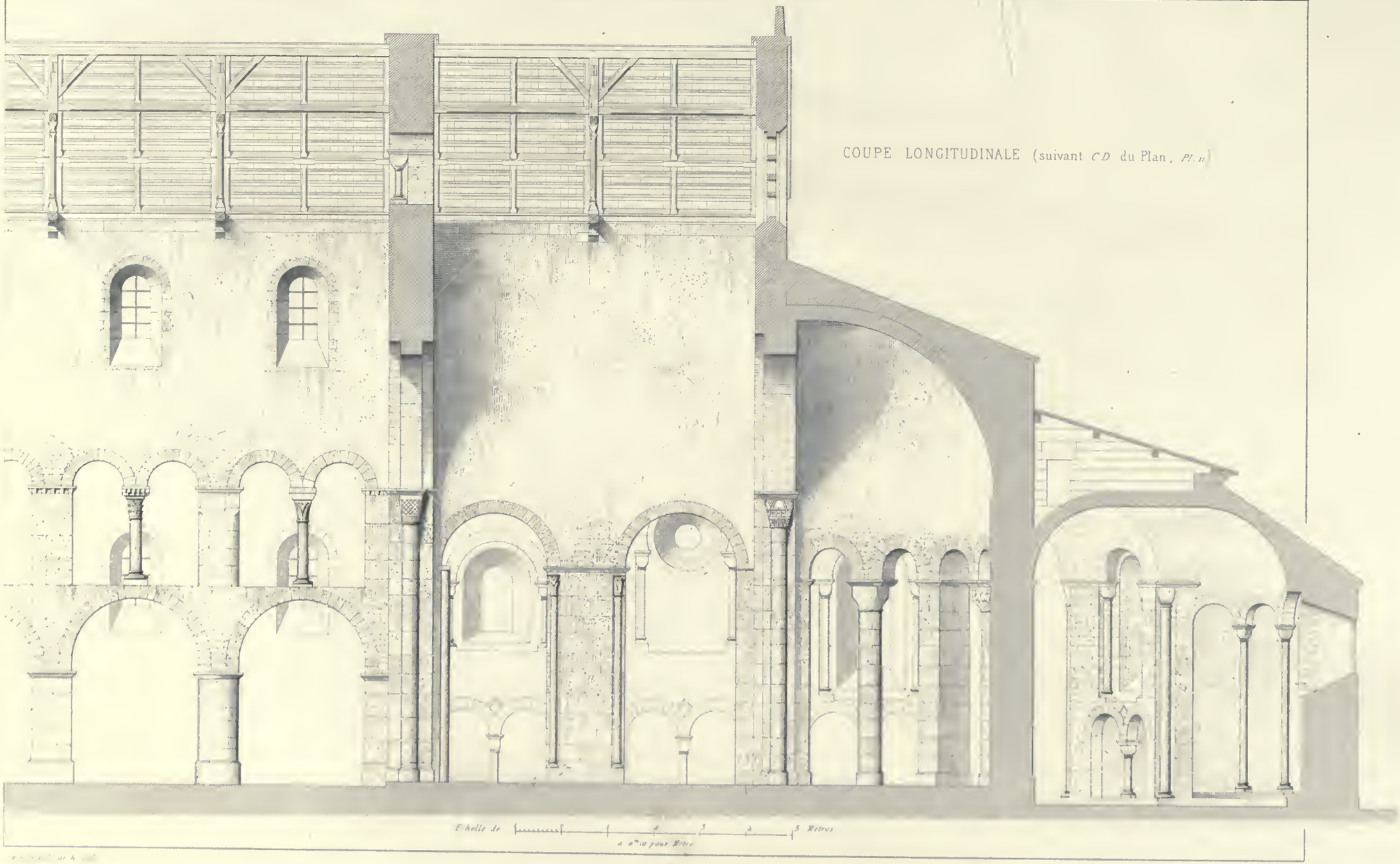

ÉGLISE DE VIGNORY

HAUTE MARNE — VASSIGNY

Coupe N°1. MONTROUGE.
Ancienne Carrière du Montsouris.

17m 00 au dessous du sol
Caillasses.
Roche.
Banc franc.
Banc blanc.
Souchet.
Grignard.
Cliquart.
Liais.
Gros banc.
Banc vert.
Plaquettes douces.
Banc de son.
Lambourde ferme.
Lambourdes.
Coquillier blanc.
Coquillier rouge.
Bancs gris.
Niveau d'eau

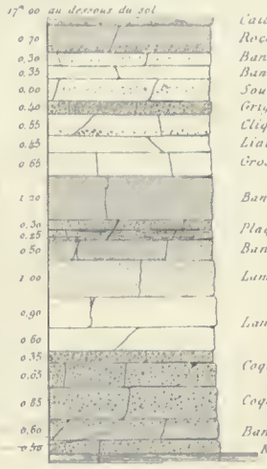

Coupe N°10. PARIS
Ancienne Carrière sous l'Institution de l'Oratoire

19 30 au dessous du sol
Caillasses
Roche
Banc franc
Haut banc
Banc de moellons
Bousin
Souchet
Bousin
Grignard
Cliquart
Liais tendre
Liais
Niveau d'eau

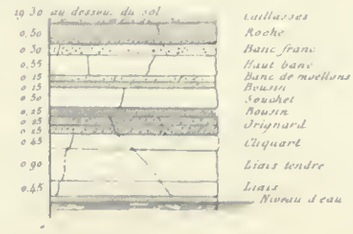

Coupe N°33. BAGNEUX
Carrière de Mr Lecommandeur à la Fosse Bernette

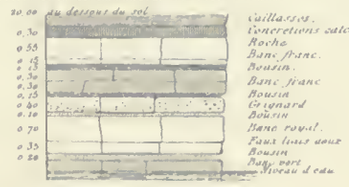

20 00 au dessous du sol
Caillasses.
Concrétions calcaires.
Roche
Banc franc.
Bousin.
Banc franc
Bousin
Grignard
Bousin
Banc royal.
Faux liais doux
Bousin
Banc vert
Niveau d'eau

Coupe N°11. VAUGIRARD
Carrière de Mr [illegible]

Terre végétale
Caillasses
Rochette
Pain d'épice
Roche
Banc franc
Grignard
Banc franc
Cliquart
Liais tendre
Banc vert
Lambourdes vergelé
Banc de sable
Banc bleu
Banc ganache
Banc sableux
Banc St Jacques
Sables glauconieux

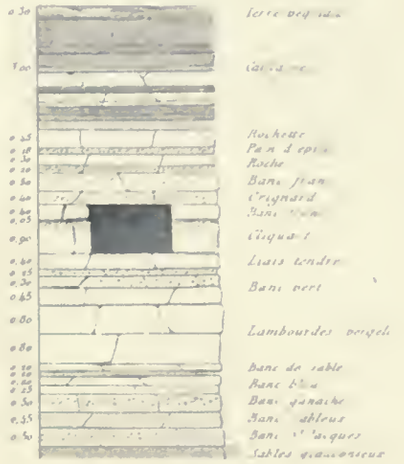

Coupe N°24. MEUDON
Carrière de Mr Seigneur au dessous de N-D des Flammes.

Terre végétale.
Caillasses.
Roche.
Banc franc.
Bousin.
Plaquettes franches et Bancs de sable.
Bousin
Plaquettes marneuses (banc vert).
Banc de son
Banc royal.
Lambourde.

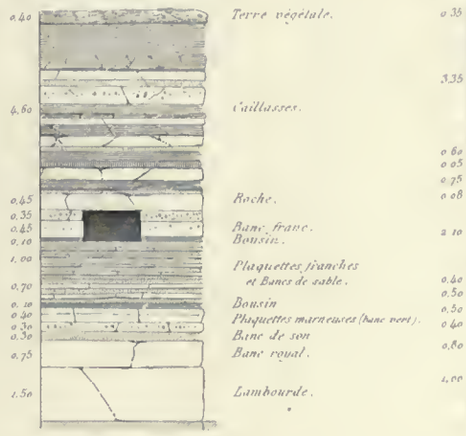

Coupe N°14. CARRIÈRES St DENIS.
Carrière de Mme Foulon.

Terre végétale
Caillasses
Caillasse coquillière
Banc vert.
Banc de Liais et Lambourdes fermes
Banc blanc sableux
Bancs blancs (Lambourdes tendres).

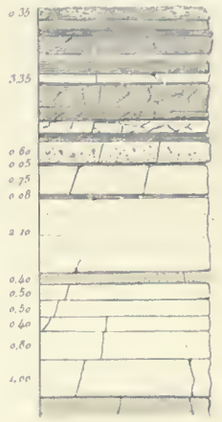

Coupe N°25. VITRY
Carrière de Mr Hebert à la Cerisaie

5m 00 au dessous du sol
Caillasses
Roche en [illegible]
Banc de son
Plaquette de mortier
Haut banc
Rustique
Souchet
Banc de terre
Roche St Frambourg
Banc franc
Banc d'argent
Banc gris
Banc vert
Lambourde fine
Lambourde blanche
Banc royal
Banc cosaque
Lambourdes vertes

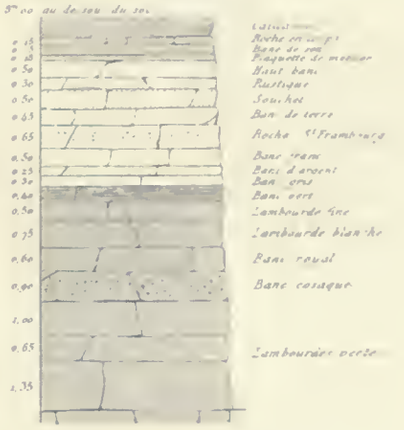

Coupe N°10. PONTOISE.
La Roche au dessous de la rue du Château.

Rue du Château
Terre et pierrailles.
Banc marneux (banc vert).
Banc dur coquillier
Bancs tendres (vergelé).
Banc sableux
Grignard très chlorité.
Banc bleu (Lambourde)
Bancs de vergelé chlorités.
Sable chlorité
Banc sableux chlorité.
id
Banc dur et chlorité
id
Rue de la Roche
Banc très coquillier
Banc sableux
Banc dur
Banc coquillier
Sable glauconieux

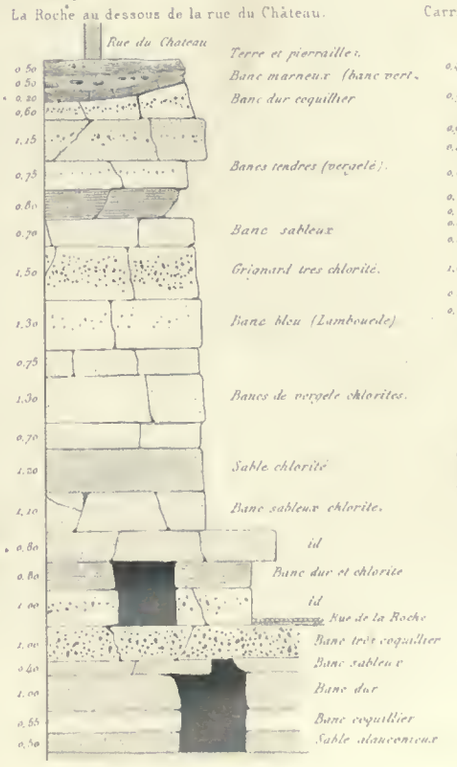

Coupe N°20. St OUEN LAUMONE
Carrière de Mr Maitre au Clos du Roi.

Terre végétale
Bancs brisés en plaquettes
Bancs blancs (vergelés fins).
Banc de sable
Bancs de vergelé
Bancs durs coquilliers
id très chlorité

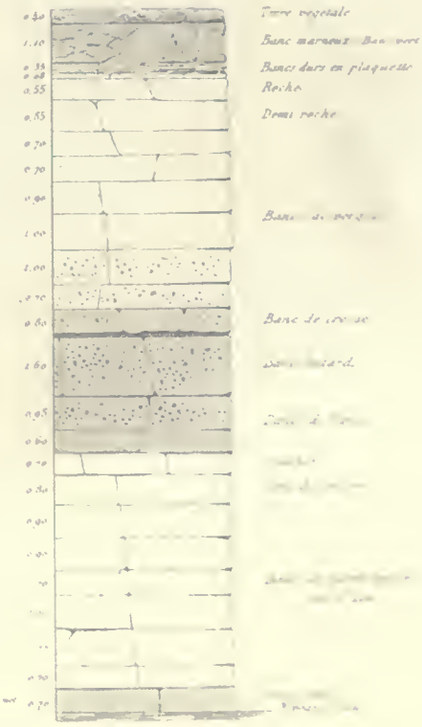

Coupe N°27. TESSANCOURT
Carrière de Mr Quesnel
Derrière le Parc de la Maresche

Echelle de 0m005 pour 1 mètre

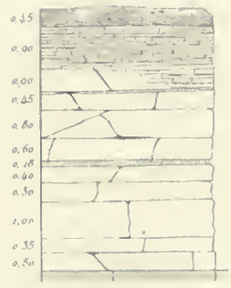

Coupe N°15. St MAXIMIN (Oise)
Carrière Pageot et Carrière neuve, à Troasy

Terre végétale
Banc marneux (Banc vert)
Bancs durs en plaquette
Roche
Demi roche
Banc de vergelé
Banc de [illegible]
Banc [illegible]
Banc [illegible]

Constant Pouillaude del.

COUPES DES PRINCIPALES CARRIÈRES

ayant servi à la construction des Monuments de l'Ile [illegible]

DRESSÉES PAR Mr PAUL MICHELIN INGÉNIEUR [illegible]

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. — 4, Rue de Furstemberg, Paris.

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte

Viollet-le-Duc, del.

DIVISION DE LA FRANCE, PAR STYLES

pendant les XIe et XIIe siècles

Revue Generale de l'Architecture et des Travaux Publics. — 4, Rue de Furstemberg Paris.
Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte

Viollet-le-Duc, del. F. Ferat

DIVISION GÉOLOGIQUE DE LA FRANCE.

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. — 4, Rue de Furstemberg, Paris
Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte.
Vol. 10. Pl. 16.

Viollet-le-Duc del.

DIVISION FÉODALE DE LA FRANCE

à la Fin du Xe Siècle

Manteau de la Sainte Vierge

Tapisserie de la Sainte Vierge

Semis de la Tronque

Semis du Mouteau

E DE SAINT [illegible]

PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

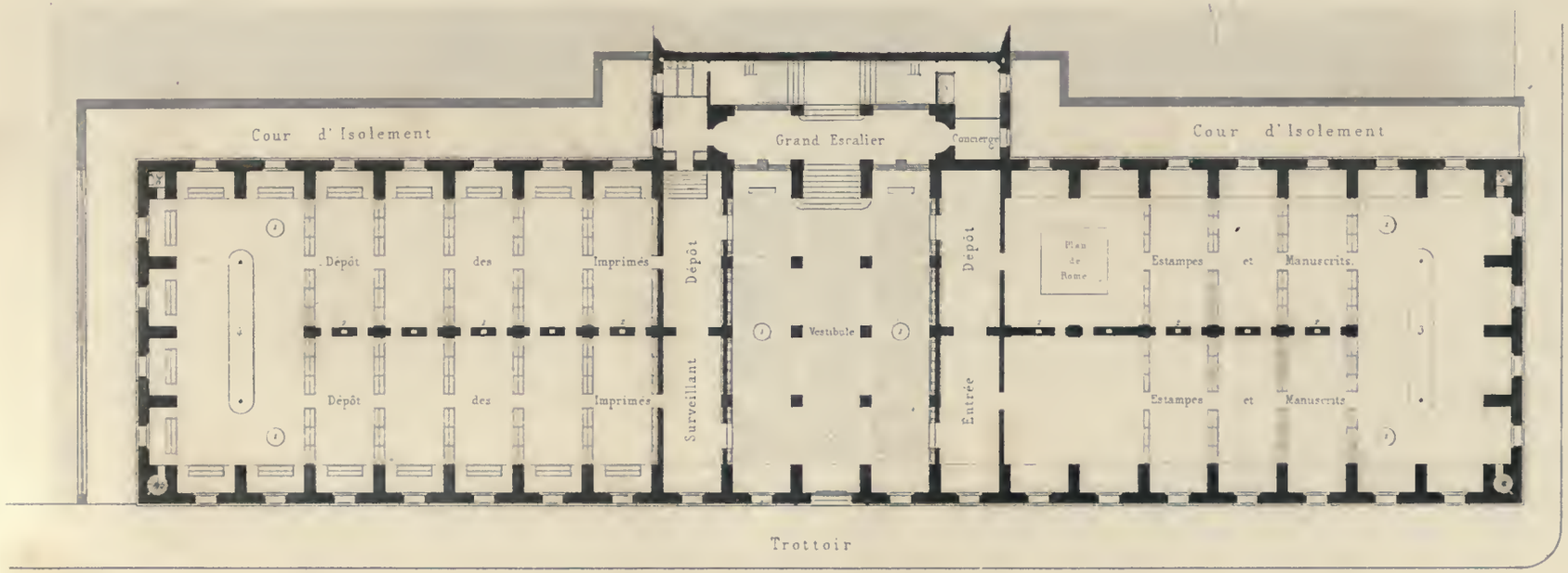

LÉGENDE.
1. Poëles
2.2. Conduits de Chaleur.
3. Table des Lecteurs.
4. Table de service.

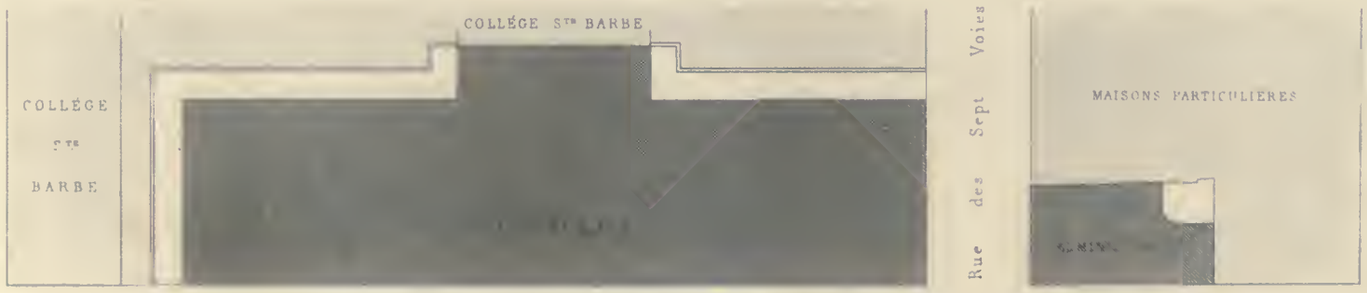

LÉGENDE.
5.5. Escaliers de Service
6.6. Cheminées de Service des Calorifères.

PLANS DE MASSE ET DES ABORDS

Echelle du Plan du Rez-de-Chaussée à 0m0025 pour Mètre

Echelle des Plans de Masse et des Abords, à 0m00125 pour Mètre

Huguenet

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, A PARIS

PAR M. HENRI LABROUSTE, ARCHte

Imp. de Lacourage, r. de la Sorbonne, 6, Paris

PLAN DU PREMIER ÉTAGE.

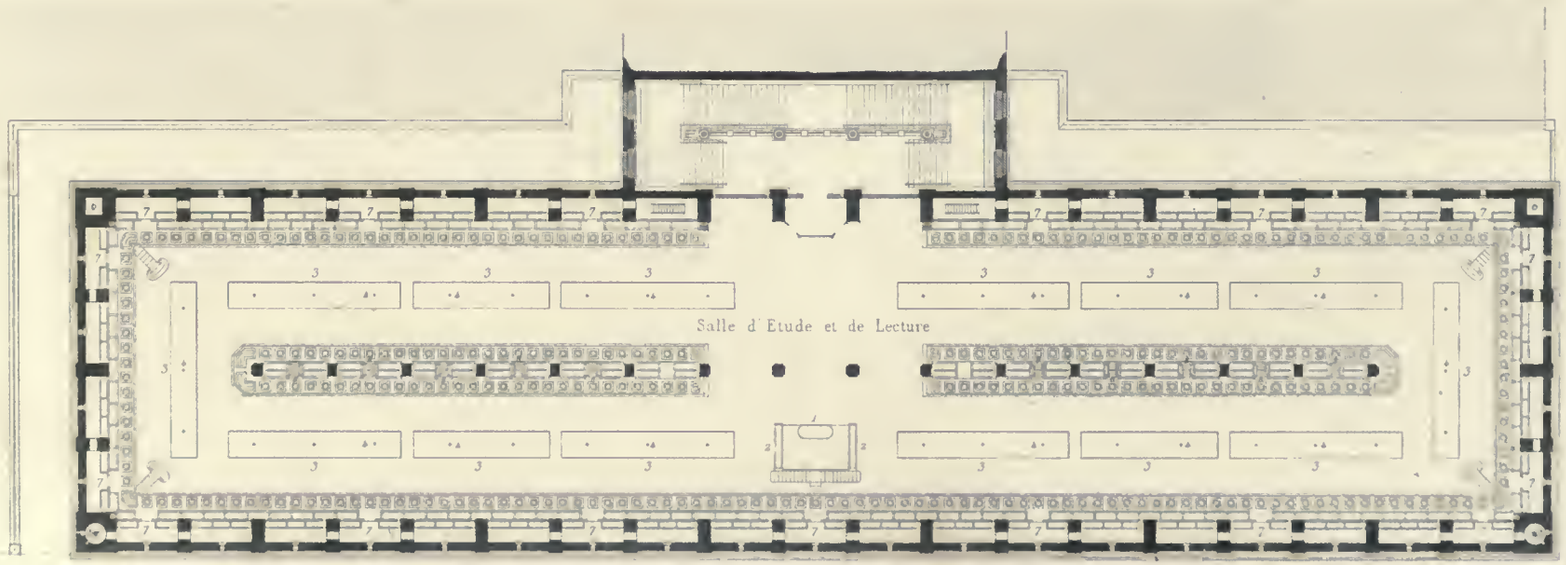

LÉGENDE

1 Bureau du Conservateur.
2, 2 Catalogues
3 3 Tables des Lecteurs
4, 4 Candelabres
5 5 Escaliers de Service

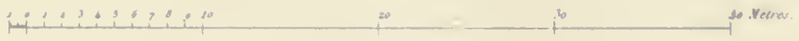

Echelle de 0m0005 pour Mètre

LÉGENDE

6, 6. Cheminées de Service du Calorifère
7 7. Cabinets Bibliothèque
8 8 Bouches de Chaleur

J. Huguenet

BIBLIOTHÈQUE SAINTE GENEVIÈVE A PARIS

PAR M. HENRI LABROUSTE, ARCHTE

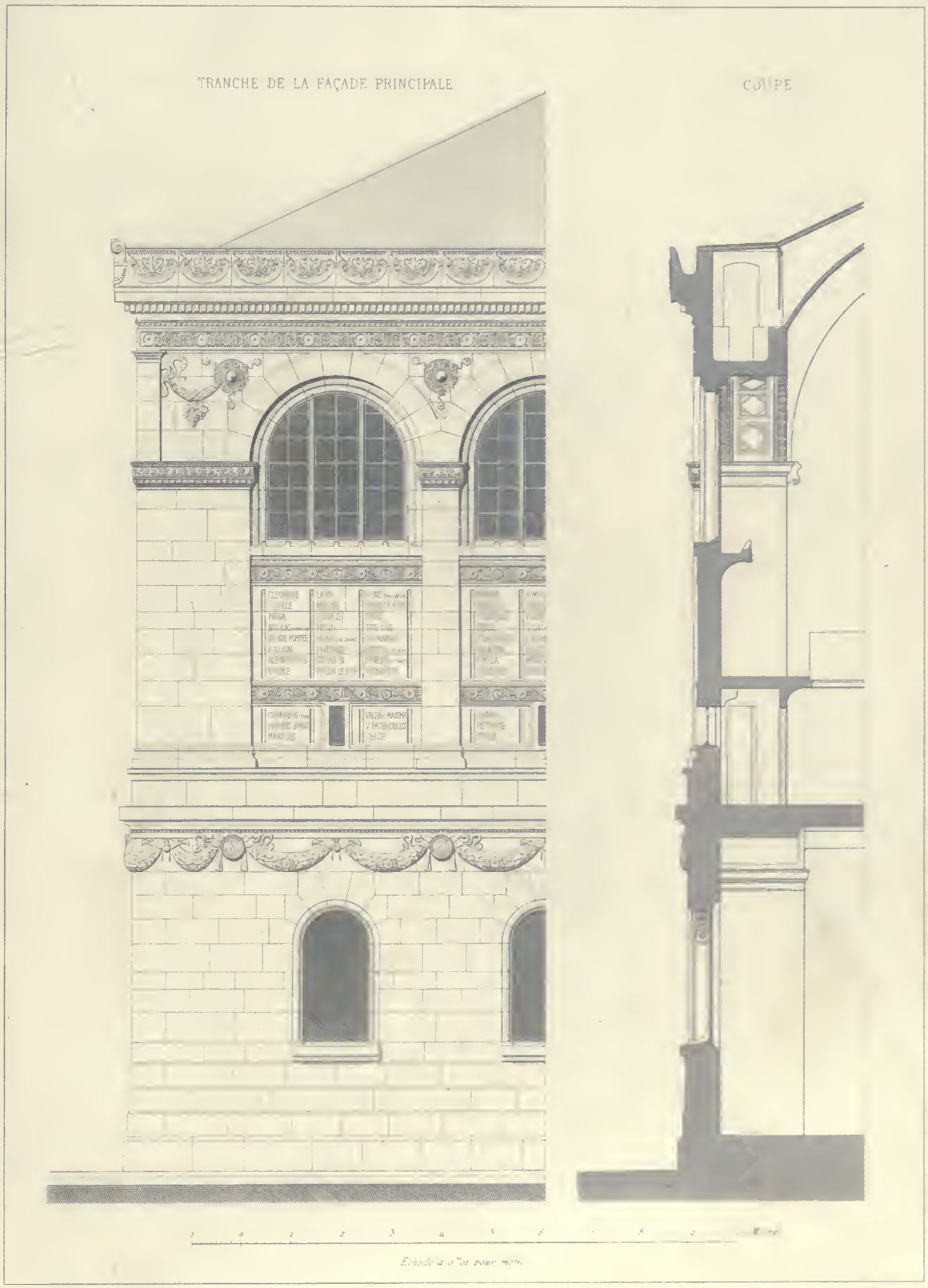

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE A PARIS

PAR M. HENRI LABROUSTE, ARCHTE

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. —— *4, Rue de Furstemberg Paris.*

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte

DÉTAIL DE LA FAÇADE PRINCIPALE.

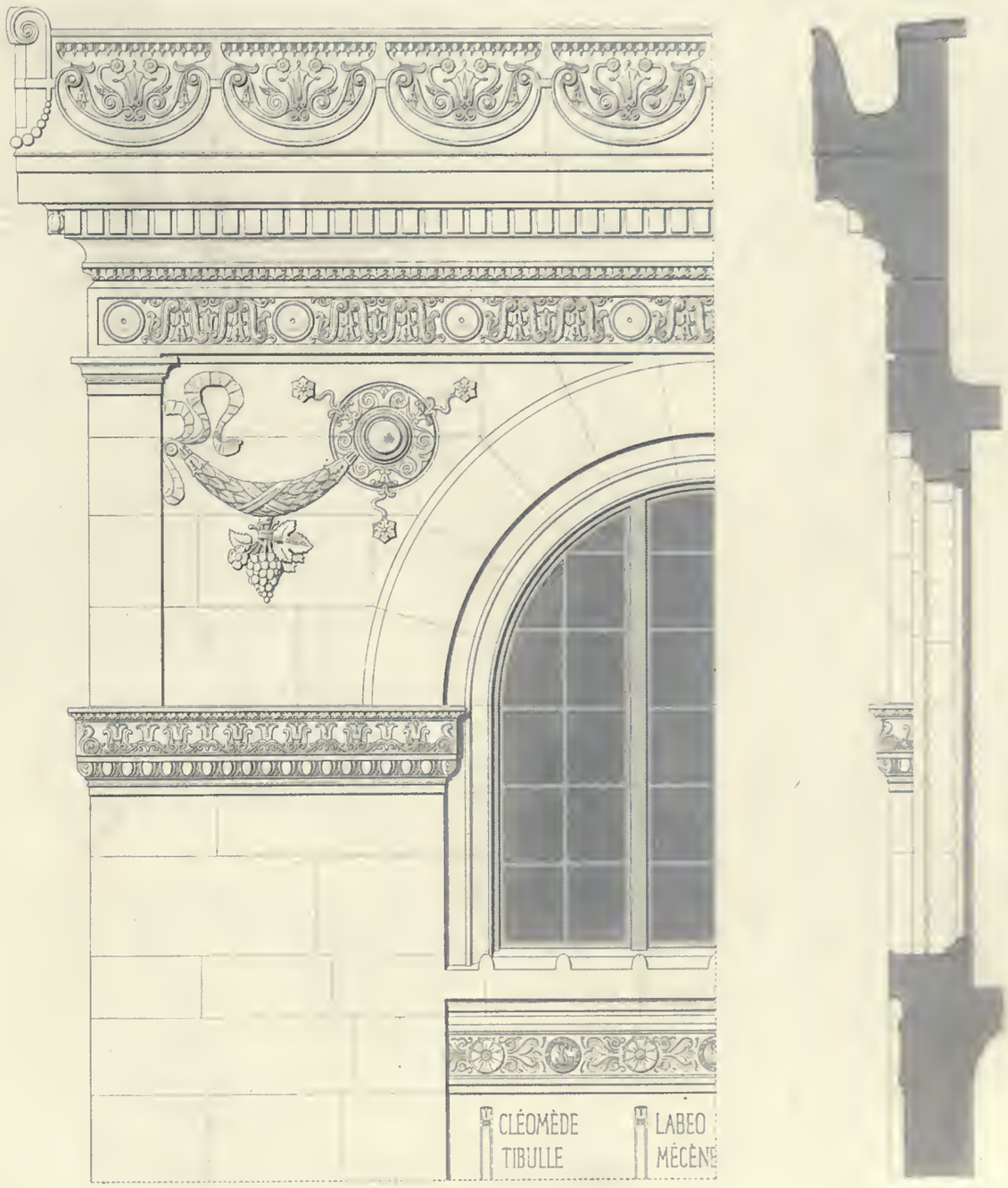

100 0 1 2 3 Mètres.

Echelle de 0,025 pour mètre.

J. Huguenet

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, A PARIS

PAR M. HENRI LABROUSTE, ARCHte

Imp. de Lefebvre r. de la Sorbonne à Paris

PORTE DE LA BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE A PARIS

PAR M. HENRI LABROUSTE ARCHTE

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. — 4, Rue de Furstemberg, Paris.

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte.

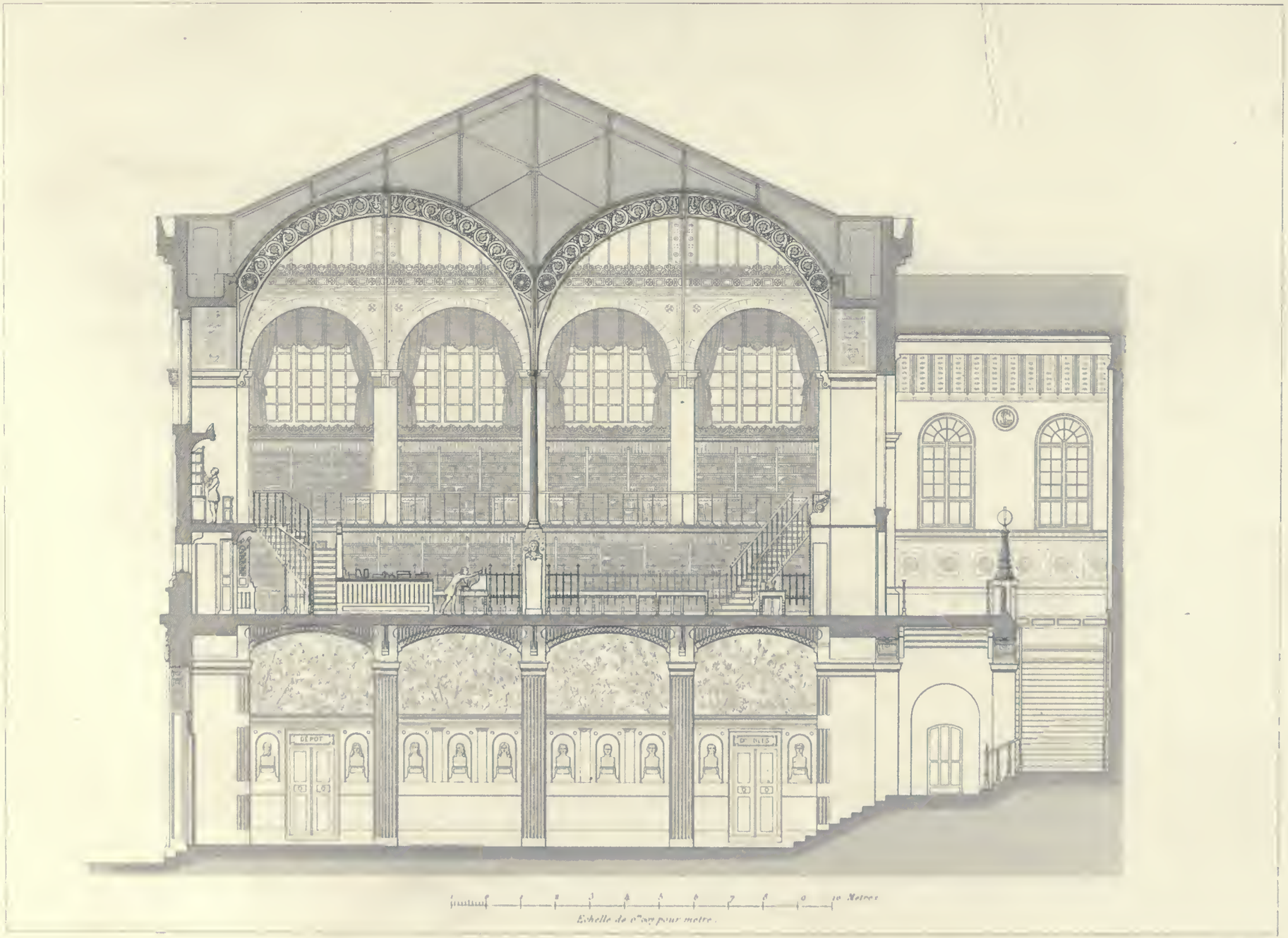

H. Labrouste del. *J. Huguenet sc.*

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE A PARIS,

PAR M. HENRI LABROUSTE ARCHte

COUPE TRANSVERSALE.

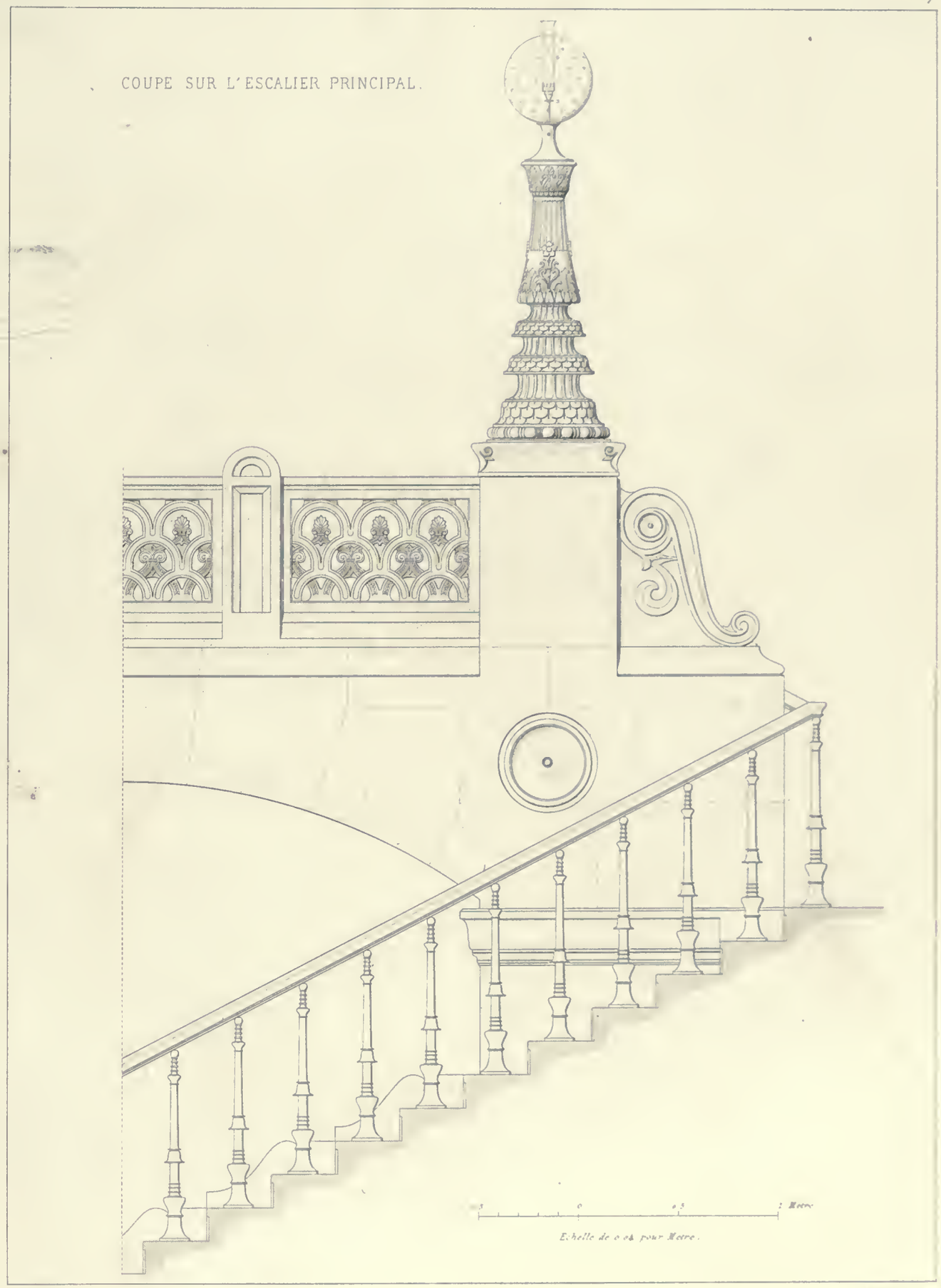

BIBLIOTHÈQUE SAINTE-GENEVIÈVE, A PARIS

PAR M. HENRI LABROUSTE ARCHTE

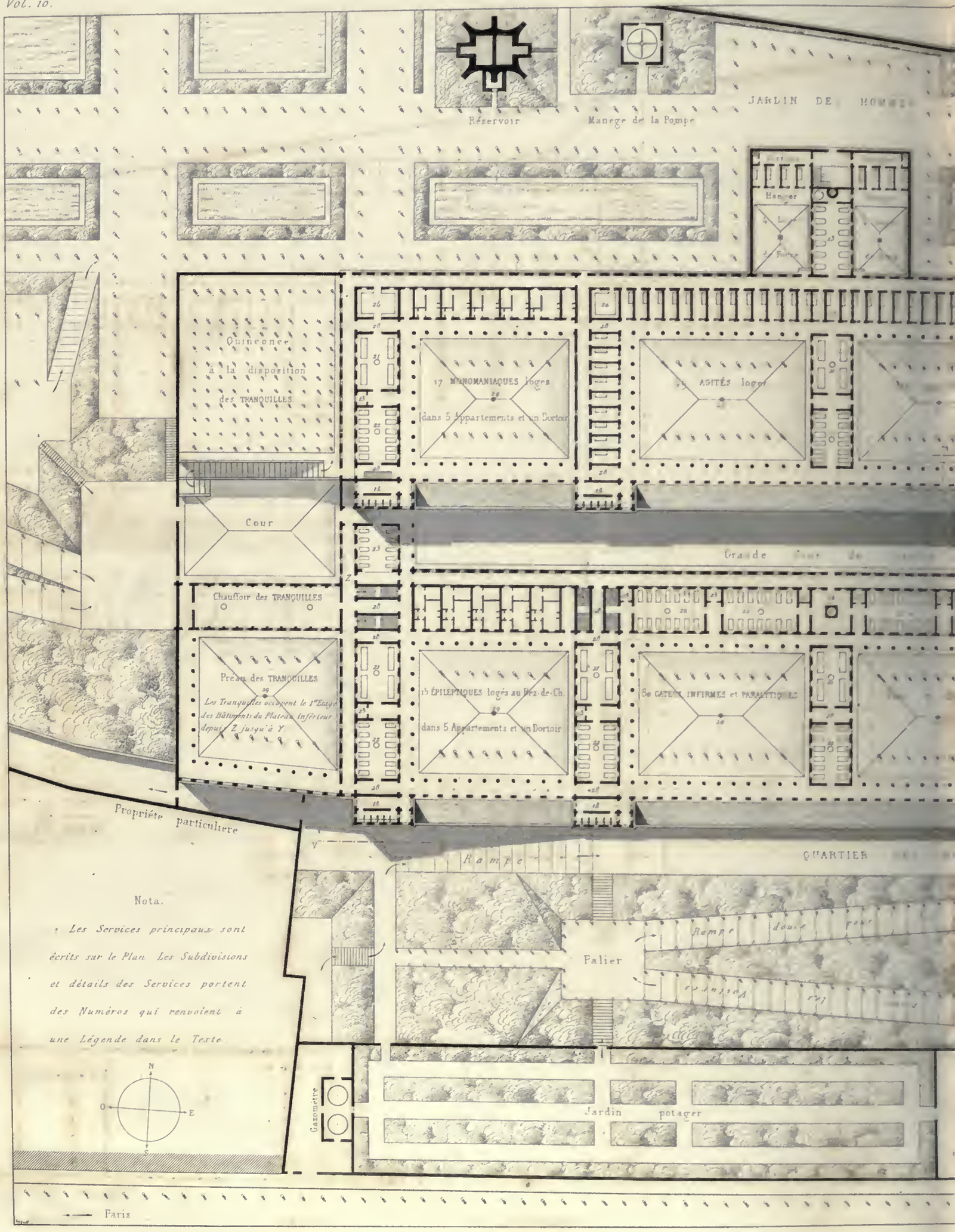

MAISON DE SANTÉ DE CHARENTON

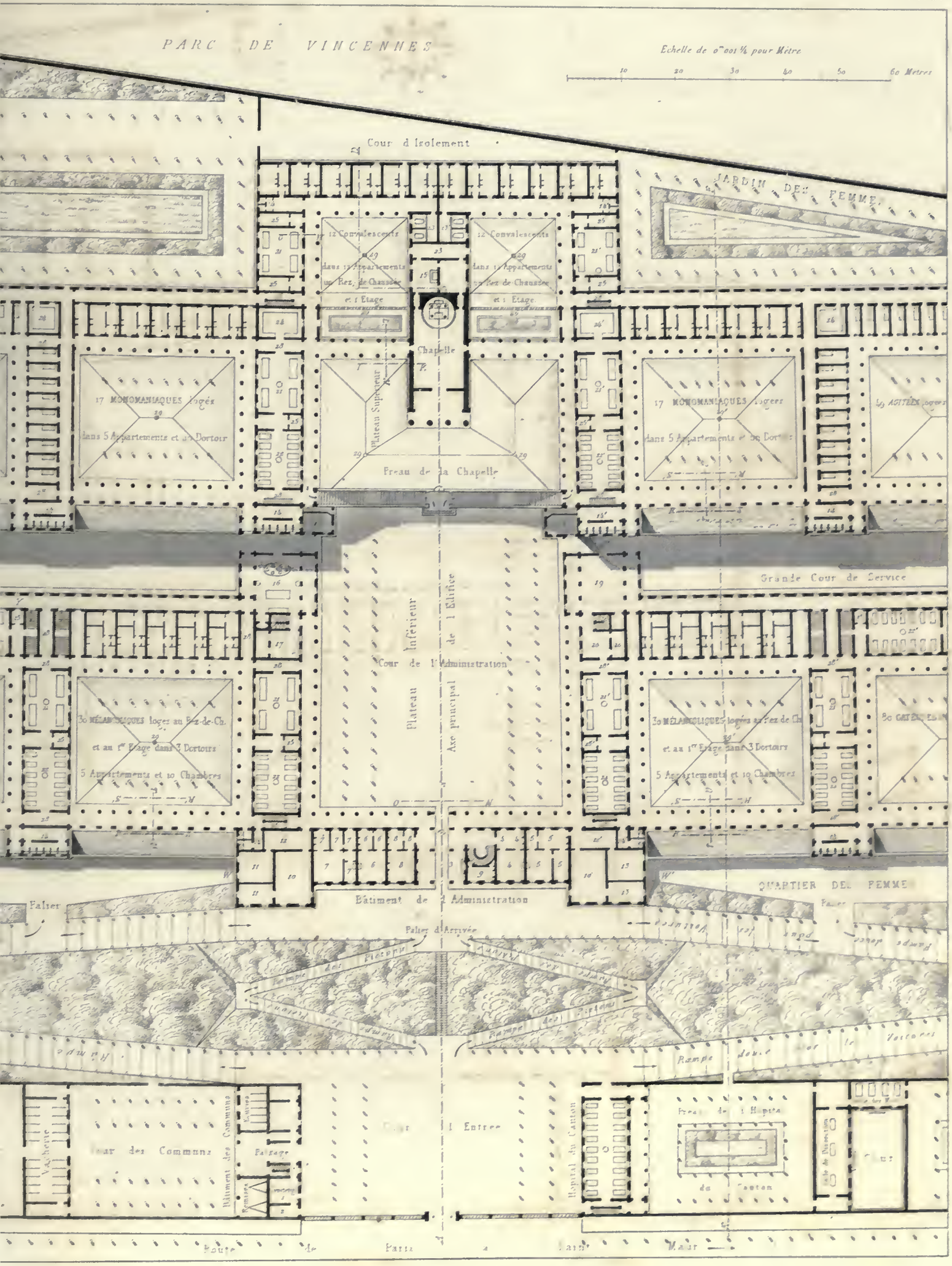

LES ALIÉNÉS (HOMMES ET FEMMES)

Dirigé par M

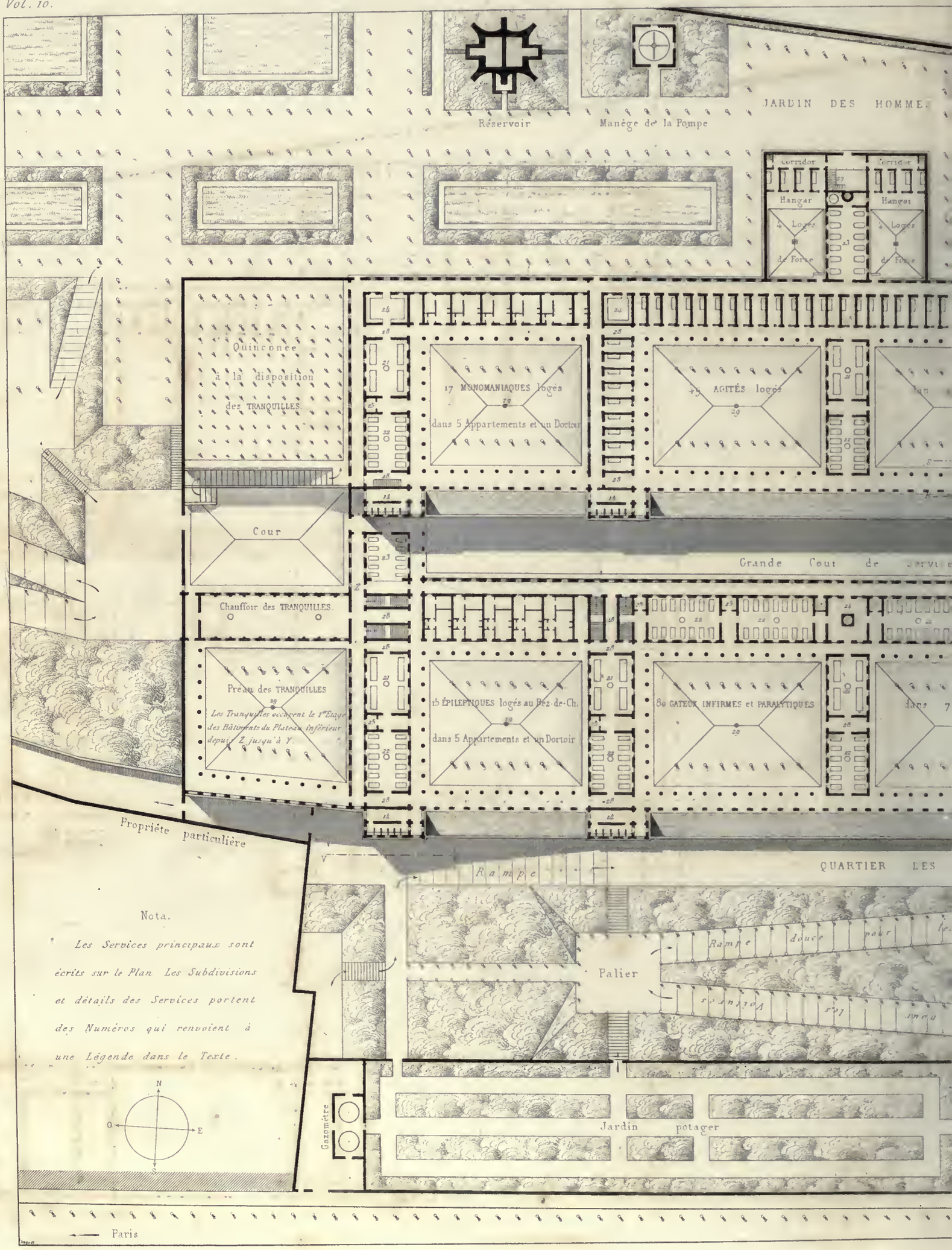

MAISON DE SANTÉ, DE CHARENTO

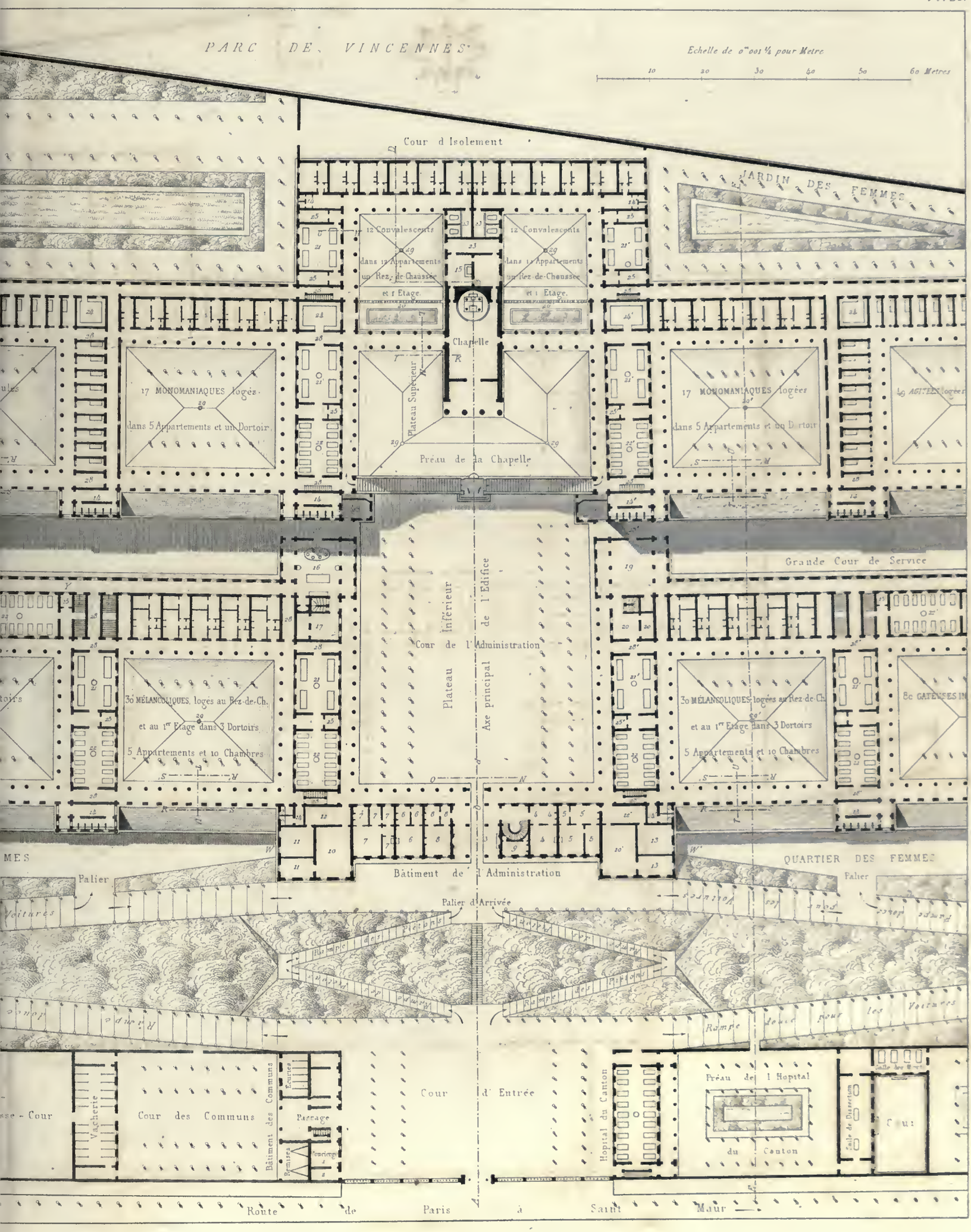

POUR LES ALIÉNÉS. (HOMMES ET FEMMES.)

ELEVA

COUPE TRANSVERSALE

COUPE TRANSVERSALE

MAISON DE SANTE. · DE CHARENTO

Departe

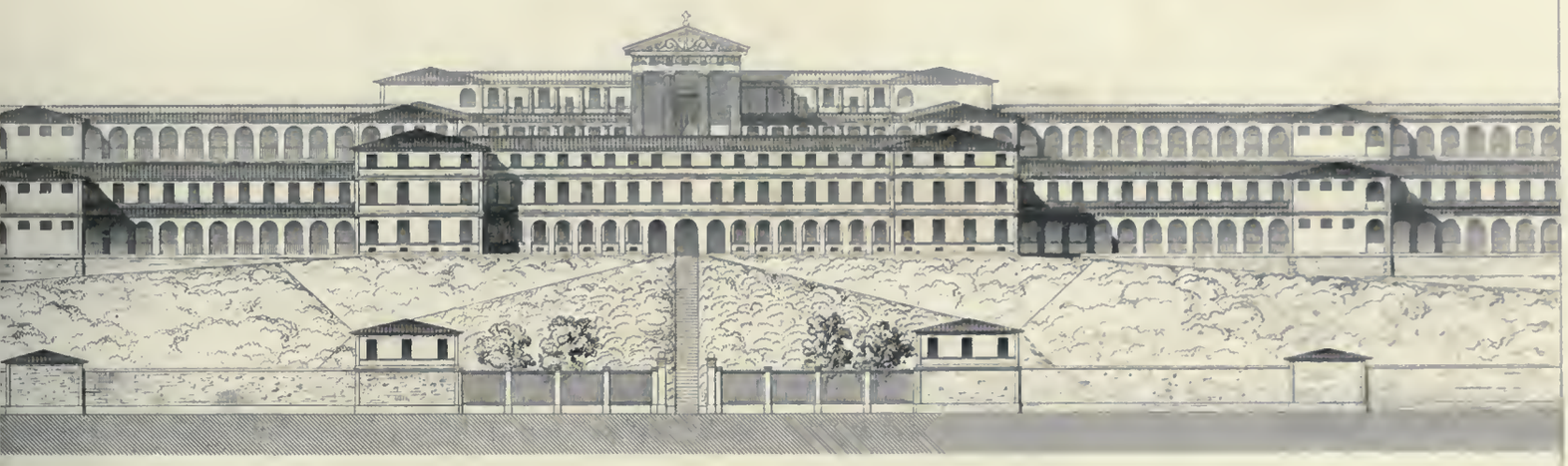

INCIPALE.

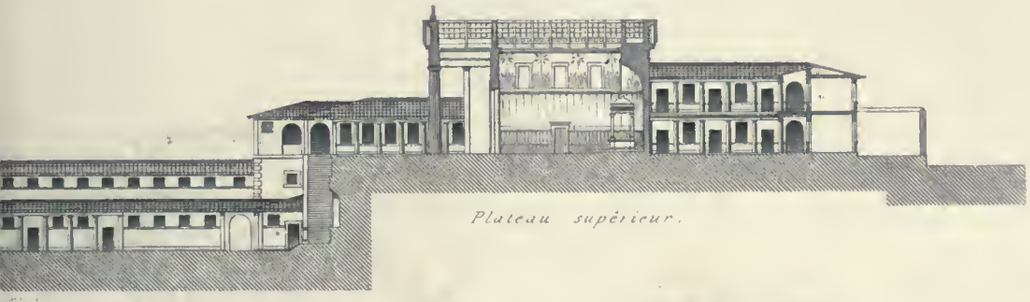

férieur.

axe *A B C D*, passant par la Chapelle.

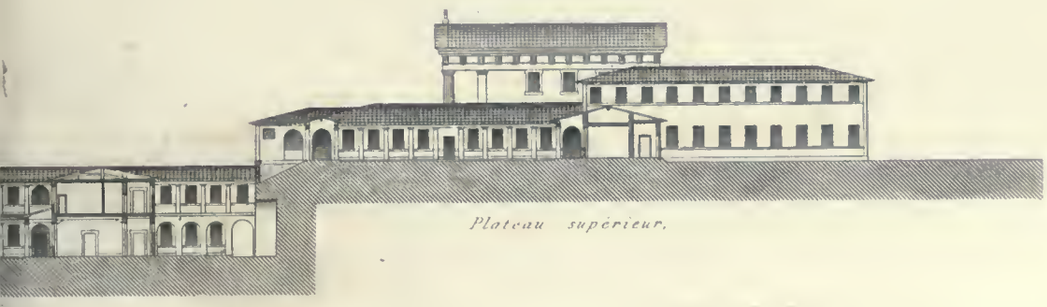

rieur

passant par les Préaux des Mélancoliques et des Monomaniaques.

0 30 40 50 60 70 80 90 100 Mètres.

Echelle de 0m001 ¼ pour Mètre.

OUR LES ALIÉNÉS. (HOMMES ET FEMMES.)

de la Seine.)

AINÉ, ARCH.

Coupe et Elévation de la Galerie.
(Voy. Gr du Plan général.)

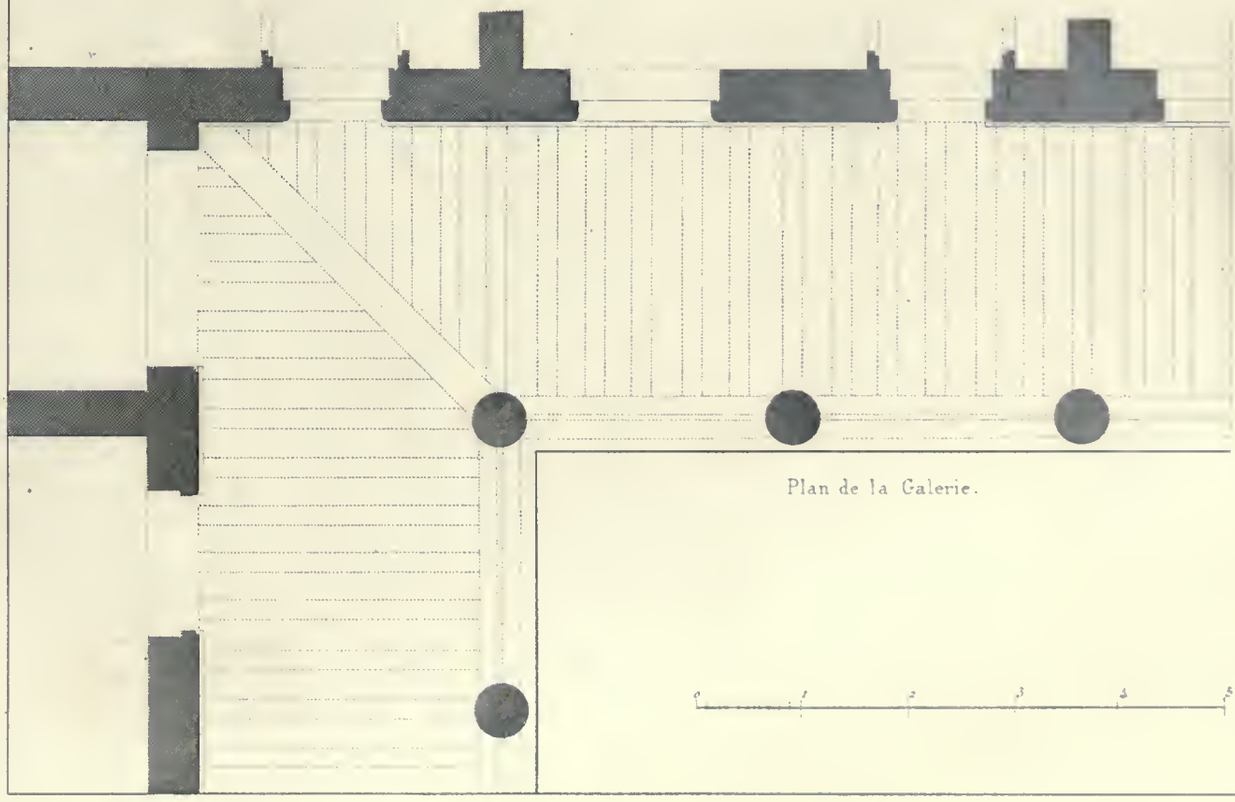

Plan de la Galerie.

MAISON DE SANTÉ DE CHARENTON, POUR LES ALIÉNÉS (DÉPT DE LA SEINE)

PAR Mr GILBERT AINÉ, ARCHT

Retour d'Angle de la Galerie sur la Cour des Convalescents

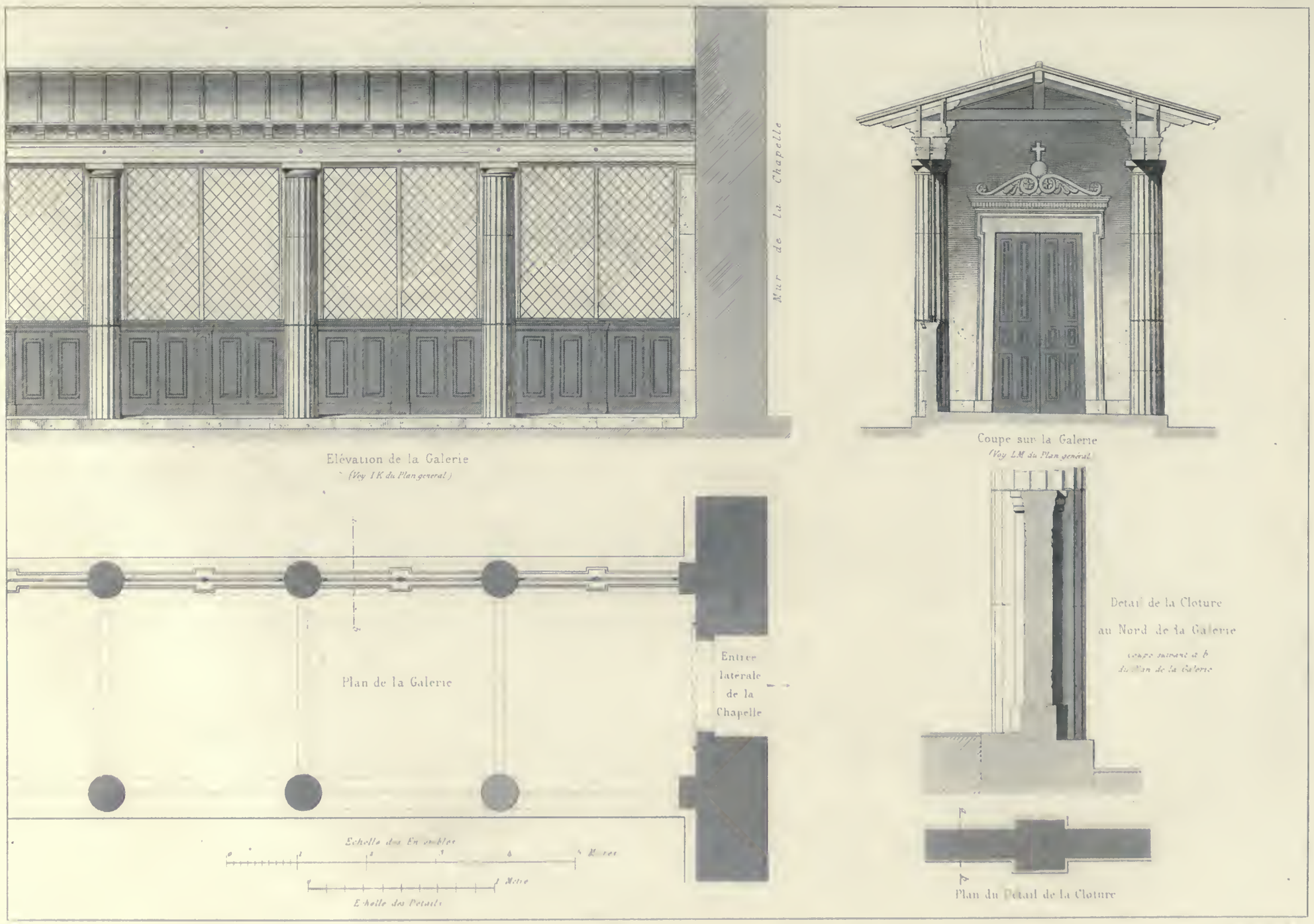

MAISON DE SANTÉ DE CHARENTON, POUR LES ALIÉNÉS (DÉPT DE LA SEINE)

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. — *4, Rue de Furstemberg, Paris.*

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte.

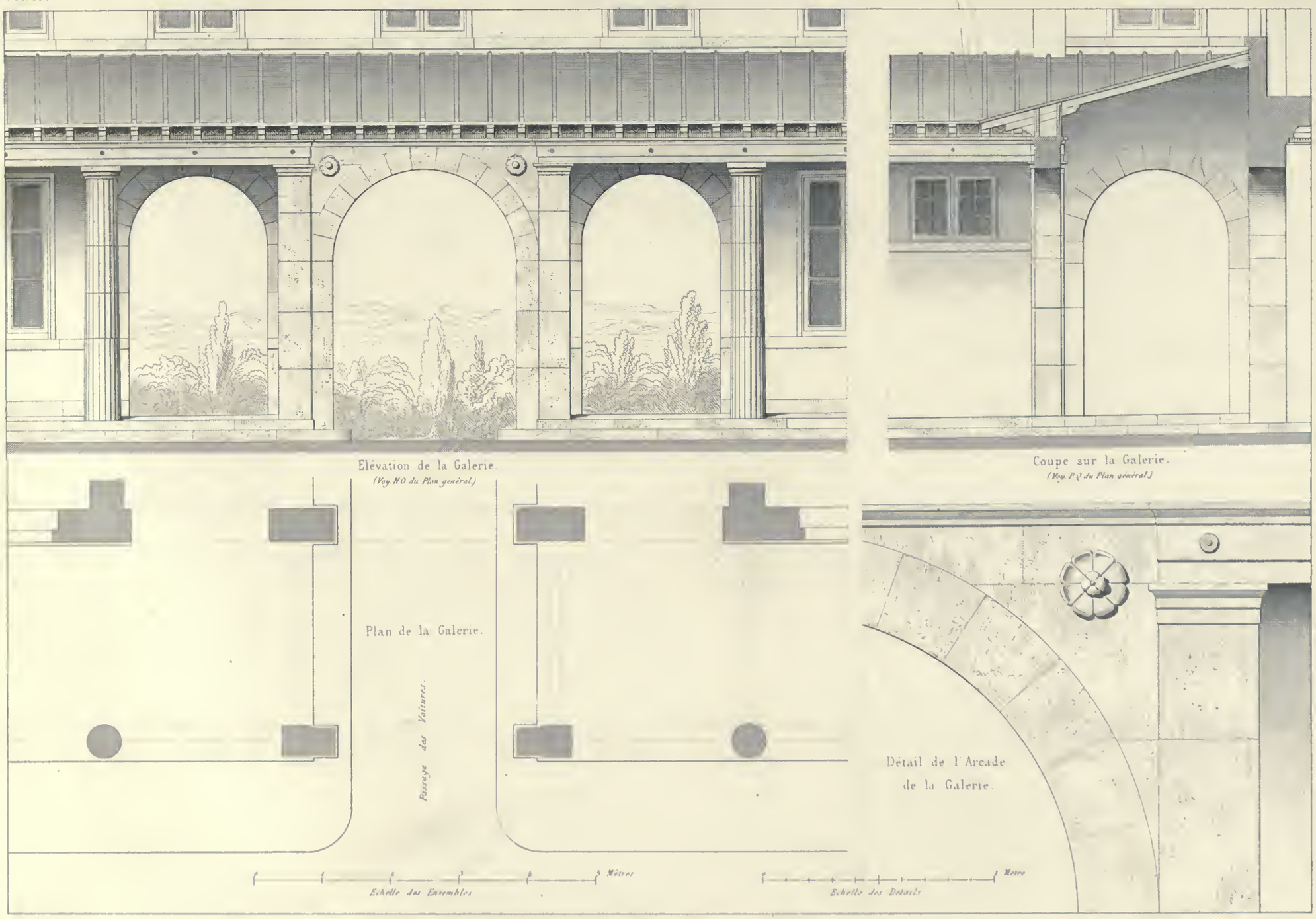

Gilbert aîné del. Sauvageot sc.

MAISON DE SANTÉ, DE CHARENTON, POUR LES ALIÉNÉS. (DEPT DE LA SEINE)

PAR Mr GILBERT AINÉ (ARCH.)

Détails de la Galerie au devant du Bâtiment d'Administration

Imp. de Lacauvoisier, de la Sorbonne, 6, Paris.

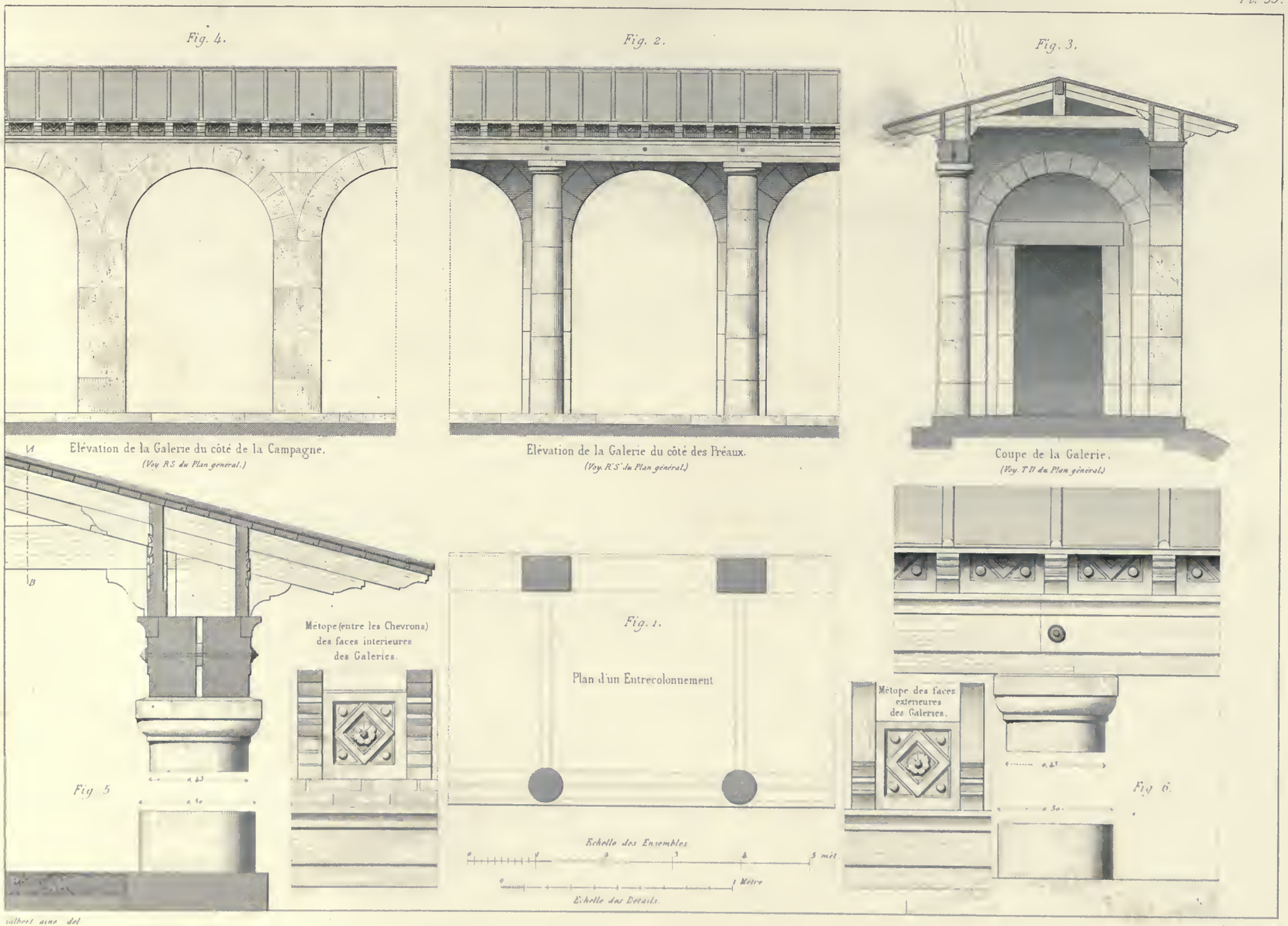

Gilbert aîné del. Courageot sc.

MAISON-DE SANTE, DE CHARENTON, POUR LES ALIÉNÉS. (DÉPT DE LA SEINE)

(PAR Mr GILBERT AINÉ, ARCH.)

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics. — 4, Rue de Furstemberg, Paris.

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte.

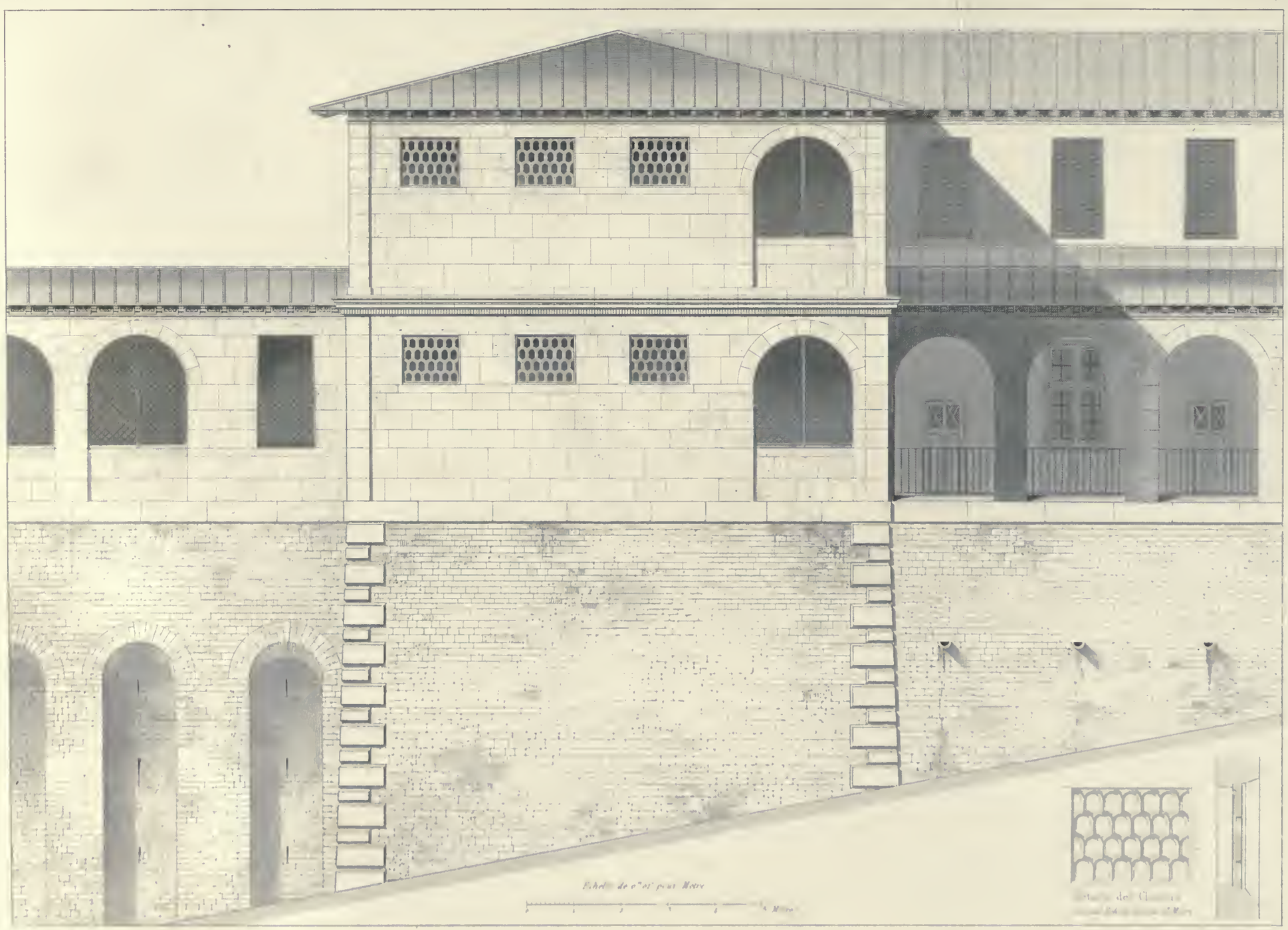

MAISON DE SANTÉ, DE CHARENTON, POUR LES ALIÉNÉS (DÉPT DE LA SEINE)

(PAR Mr [illegible] AINÉ, ARCH.)

Élévation du Pavillon à l'extrémité Ouest des Bâtiments du Pavillon intérieur

PREMIER ÉTAGE

2e, 3e, 4e et 5e semblables

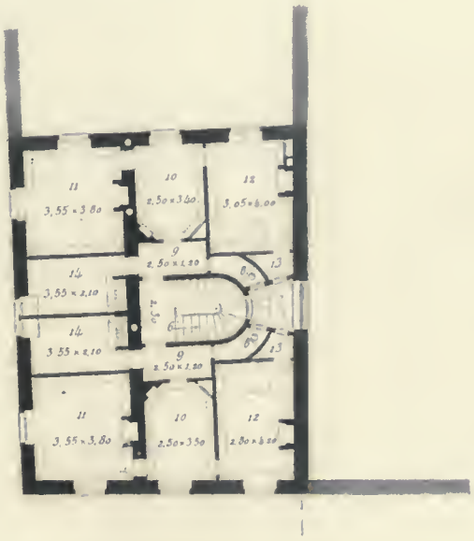

REZ DE CHAUSSÉE

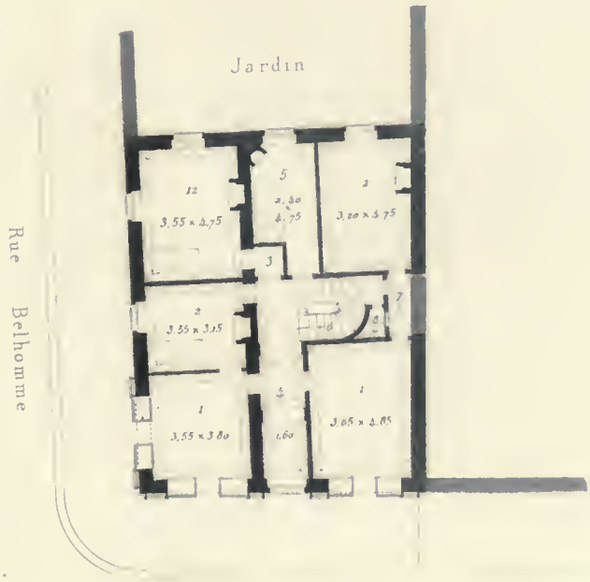

LÉGENDE

REZ-DE-CHAUSSÉE.

1. *Boutique.*
2. *Arrière-Boutique servant de Chambre à coucher.*
3. *Dégagement.*
4. *Entrée.*
5. *Concierge.*
6. *Escalier.*
7. *Cour.*
8. *Lieux d'aisance.*
12. *Logement composé d'une seule Chambre.*

LÉGENDE

PREMIER ÉTAGE

9. *Antichambre.*
10. *Salle à manger.*
11. *Salon.*
12. *Chambre à coucher.*
13. *Cabinet.*
14. *Cuisine.*
6. *Escalier.*
7. *Cour.*
8. *Lieux d'aisance.*

Échelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 *Mètres*

au 250e d'exécution.

MAISON A MONTMARTRE

PREMIER ÉTAGE.

2e, 3e et 4e semblables

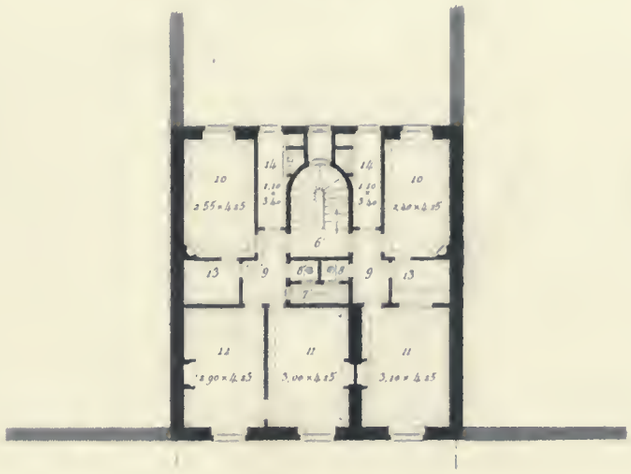

LÉGENDE

REZ DE CHAUSSÉE

1. Boutique.
2. Arrière-Boutique
3. Dégagement.
4. Entrée.
5. Concierge.
6. Escalier.
8 Lieux d'aisance
12. Chambre à coucher.

REZ-DE-CHAUSSÉE

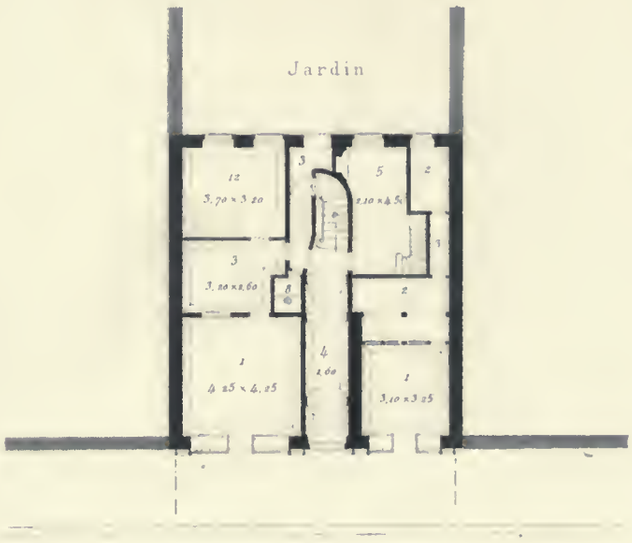

Rue Truffaut N° 21

LÉGENDE

PREMIER ÉTAGE

9 Antichambre
10. Salle à manger.
11. Salon.
12. Chambre à coucher
13 Cabinet.
14 Cuisine.
6' Escalier.
7' Cour d'aerage
8' Lieux d'aisance.

Echelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 — 20 Mètres

au 250e d'exécution

MAISON A BATIGNOLLES

PREMIER ÉTAGE

2e 3e et 4e semblables

LÉGENDE.

REZ-DE-CHAUSSÉE

1. Boutique.
2. Arrière-Boutique.
3. Dégagement.
4. Entrée.
5. Concierge.
6. Escalier.
7. Cour.
8. Lieux d'aisance.

REZ-DE-CHAUSSEE.

LÉGENDE.

PREMIER ÉTAGE

9. Antichambre
10. Salle à manger
11. Salon
12. Chambre à coucher
13. Cabinet
14. Cuisine
3. Dégagement
6. Escalier
7. Cour
8. Lieux d'aisance

Echelle de ... Mètres
au 250e d'exécution

MAISONS DE PARIS

Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics — 4 Rue de Furstemberg, Paris.

Dirigé par Mr CÉSAR DALY, architecte

REZ DE CHAUSSÉE.

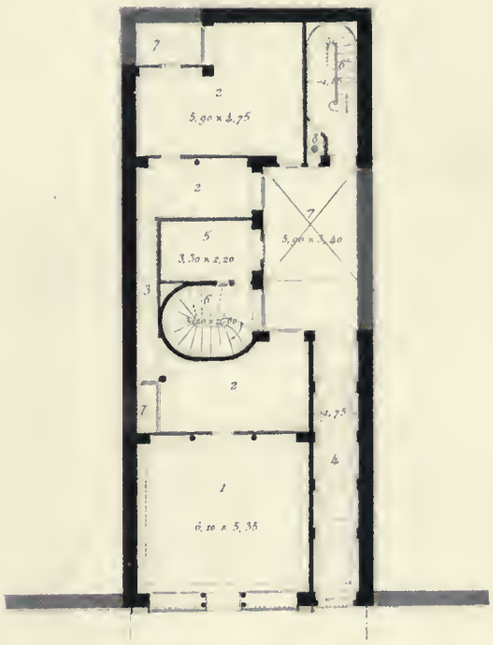

PREMIER ÉTAGE

2e, 3e et 4e semblables

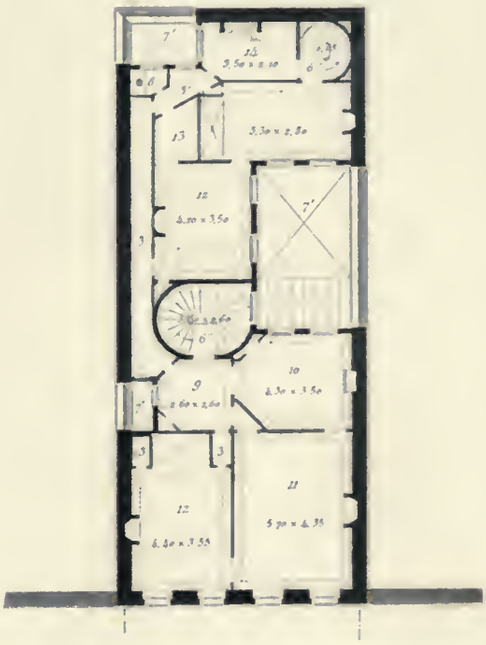

Rue de Choiseul N° 27.

LÉGENDE

REZ-DE-CHAUSSÉE

1 *Boutique.*
2 *Arrière-Boutique et Magasin.*
3 *Dégagement.*
4 *Entrée.*
5 *Concierge.*
6 *Escalier principal.*
6' *Escalier de service.*
7 *Cour.*
8 *Lieux d'aisance.*

LÉGENDE

PREMIER ÉTAGE

9 *Antichambre.*
10 *Salle à manger.*
11 *Salon.*
12 *Chambre à coucher.*
13 *Cabinet.*
14 *Cuisine.*
3' *Dégagement.*
6'' *Escalier principal.*
6''' *Escalier de service.*
7' *Cour.*
8' *Lieux d'aisance.*

Echelle de 10 5 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 — 20 Mètres

au 250e d'exécution

MAISON DE PARIS

PREMIER ÉTAGE

2e, 3e et 4e semblables

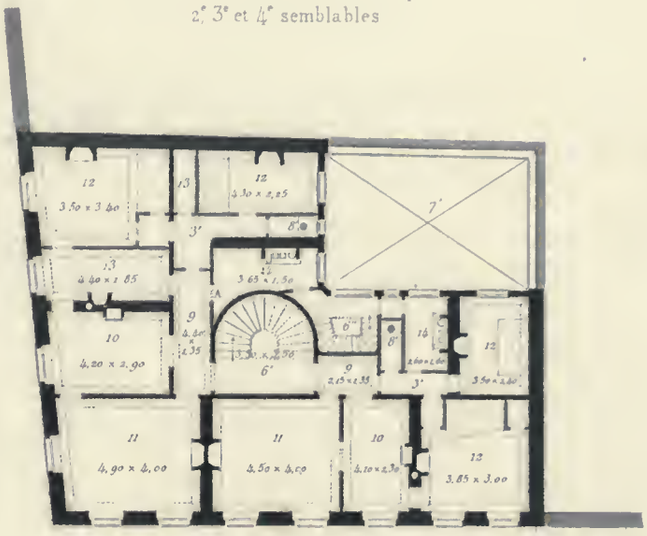

LÉGENDE.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

1 Boutique.
2 Arrière-Boutique et Magasin.
3 Dégagement.
4 Entrée.
5 Concierge.
6 Escalier principal.
6' Escalier de service.
7 Cour.
8 Lieux d'aisance.

LÉGENDE

PREMIER ÉTAGE

9 Antichambre.
10 Salle à manger
11 Salon.
12 Chambre à coucher
13 Cabinet
14 Cuisine
3' Dégagement.
6' Escalier principal.
6'' Escalier de service
7 Cour
8' Lieux d'aisance

REZ-DE-CHAUSSÉE.

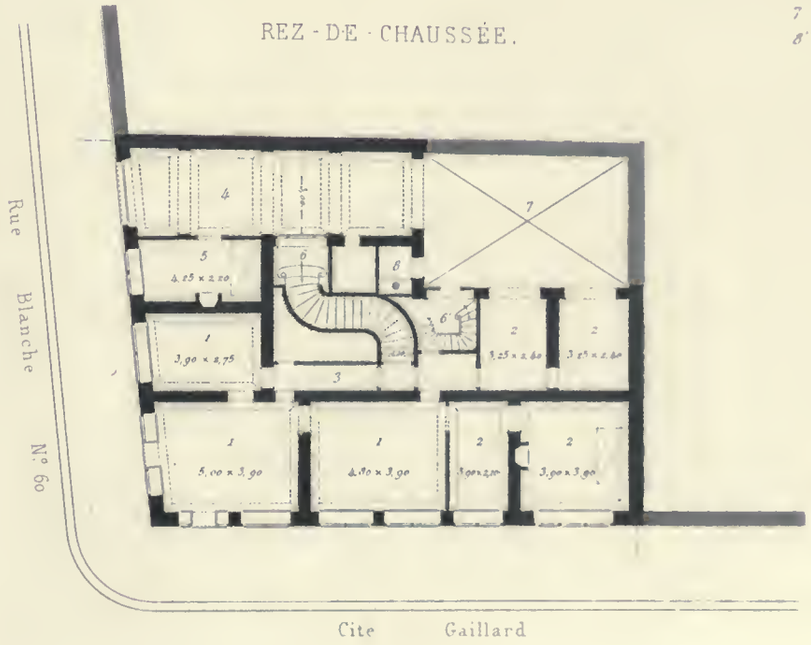

Echelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 20 Mètres
au 250e d'exécution

MAISON DE PARIS.

PREMIER ETAGE

2e 3e et 4e semblables

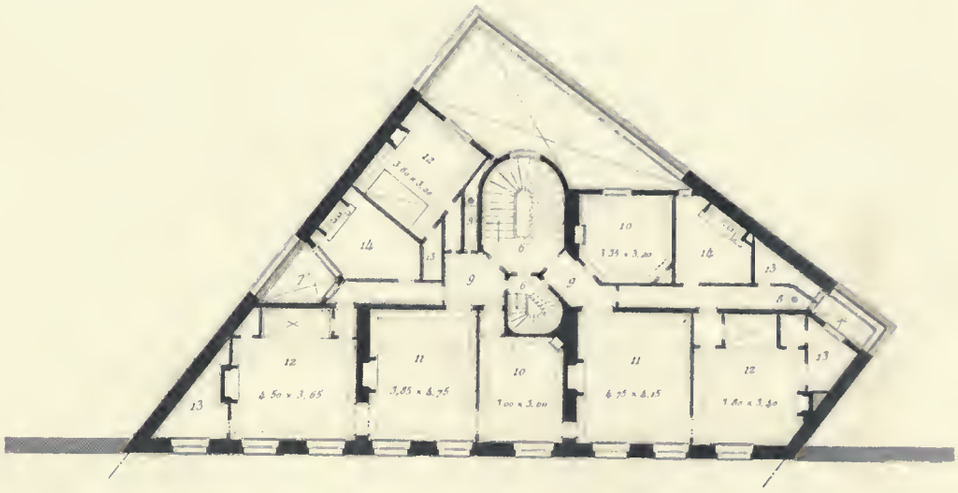

LÉGENDE.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

1 .. Boutique.
2 ... Arrière-Boutique.
3 Dégagement pour l'Escalier de service.
4 Entrée.
5 Concierge.
6 Escalier principal.
6' Escalier de service.
7 Cour.
8 Lieux d'aisance.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

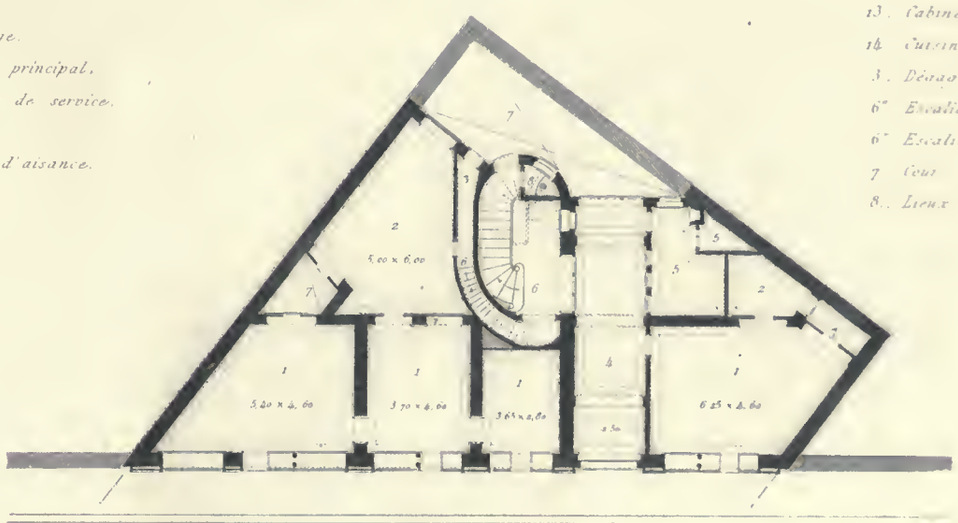

LEGENDE

PREMIER ETAGE

9. Antichambre
10. Salle à manger
11 Salon.
12. Chambre à coucher
13. Cabinet
14 Cuisine
3. Dégagement
6e Escalier principal
6' Escalier de service
7 Cour
8. Lieux d'aisance

N° 8 Rue Notre-Dame-de-Lorette

Echelle de 1 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 20 M

au 250e d'exécution

B. arch. del. S.

MAISON DE PARIS

PREMIER ÉTAGE

2e 3e et 4e semblables

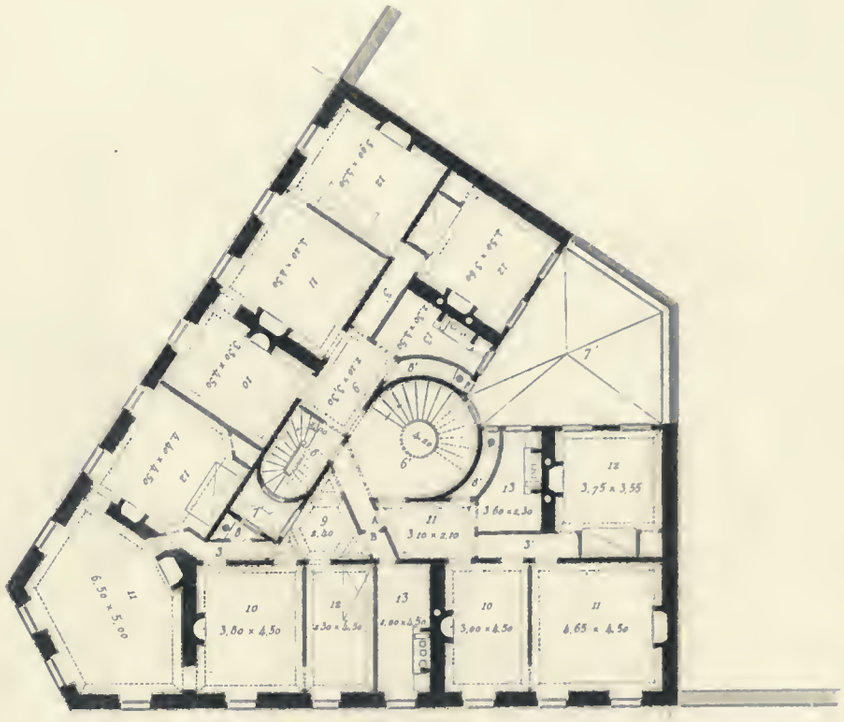

LÉGENDE.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

1 Boutique
2 Arrière Boutique.
3 Dégagement.
4 Entrée.
5 Concierge.
6 Escalier principal.
6' Escalier de service.
7 Cour.
8 Lieux d'aisance.
10 Salle à manger seront aussi de Chambre à coucher.
11 Salon.
13 Cuisine.

REZ-DE-CHAUSSÉE.

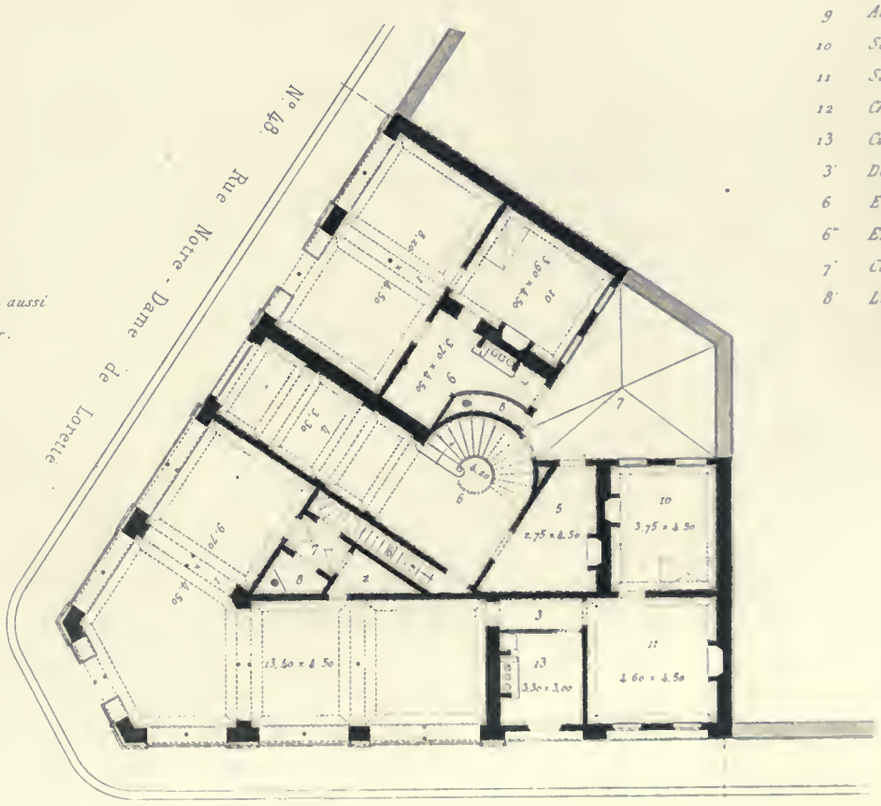

LÉGENDE

PREMIER ETAGE

9 Antichambre.
10 Salle à manger.
11 Salon
12 Chambre à coucher
13 Cuisine.
3' Dégagement
6 Escalier principal.
6" Escalier de service.
7' Cour.
8' Lieux d'aisance

Echelle de 10 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 20 Mètres
au 250e d'execution

MAISON DE PARIS

PLAN

DU REZ-DE-CHAUSSÉE.

PLAN DU 1ER ÉTAGE

2e 3e 4e et 5e semblables.

LÉGENDE

REZ-DE-CHAUSSÉE.

3. *Dégagement*
4. *Entrée.*
5. *Concierge.*
6. *Escalier.*
7 *Cour.*
8. *Lieux d'aisance.*
9. *Antichambre*
10. *Salle à manger.*
11. *Salon.*
12. *Chambre à coucher.*
13. *Cabinet.*
14 *Cuisine.*
15. *Cabinet de travail.*

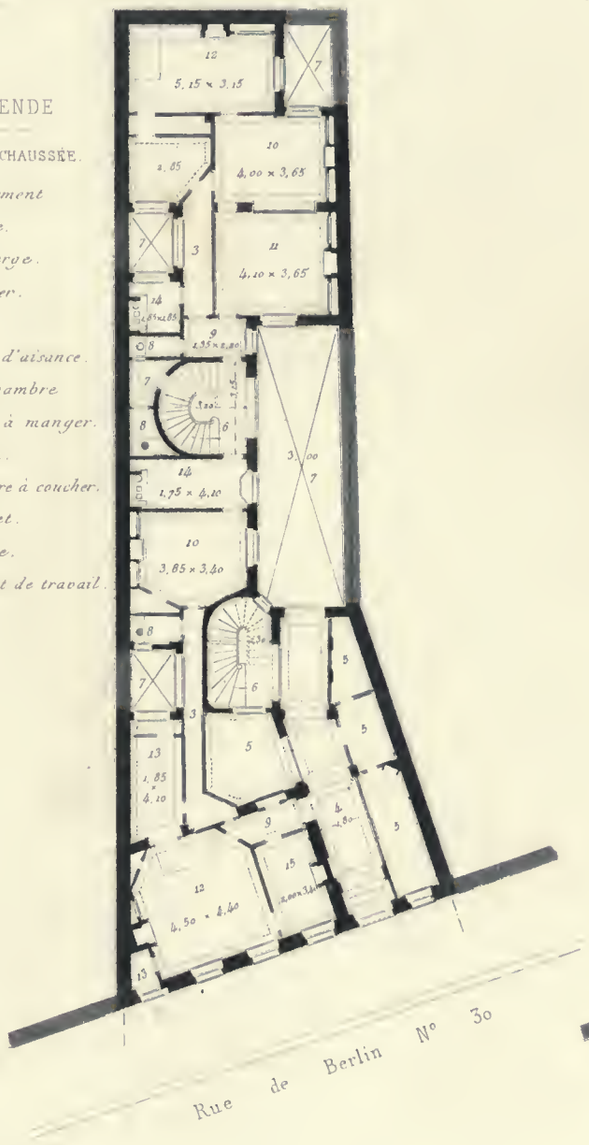

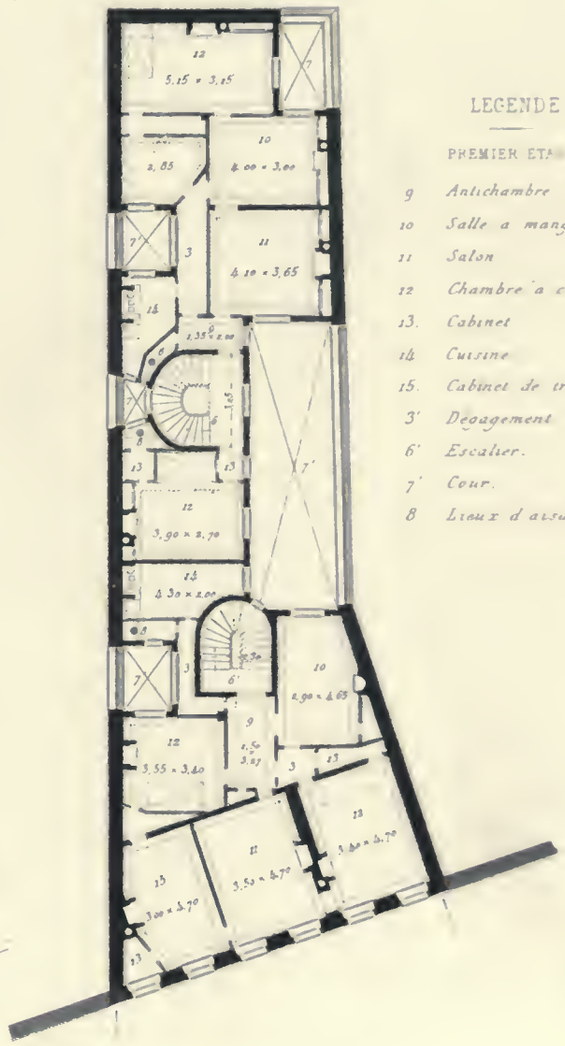

LEGENDE

PREMIER ETAGE

9 *Antichambre*
10 *Salle a manger*
11 *Salon*
12 *Chambre a coucher*
13. *Cabinet*
14 *Cuisine*
15. *Cabinet de travail.*
3' *Dégagement*
6' *Escalier.*
7' *Cour.*
8 *Lieux d'aisance*

Echelle de 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 20 *Mètres*

au 250e d'exécution

T. Raban arch. inv.

MAISON DE PARIS

REZ DE-CHAUSSÉE.

LÉGENDE.

1 Boutique
2 Arrière-Boutique.
3 Dégagement.
4 Entrée.
5 Concierge.
6 Escalier principal
6' Escalier de service.

LÉGENDE

7 Cour
8 Lieux d'aisance
9 Antichambre.
10 Salle à manger.
11 Salon.
12 Chambre à coucher
13 Cabinet
14 Cuisine.

au 250e d'exécution

MAISON DE PARIS

PREMIER ÉTAGE.

2e, 3e et 4e semblables.

LÉGENDE.

3 Dégagement
6" Escalier principal
6"' Escalier de service.
7 Cour.
8 Lieux d'aisance.

LÉGENDE

9 Antichambre
10 Salle à manger
11 Salon
12 Chambre à coucher
13 Cabinet.
14 Cuisine

au 250e d'exécution

MAISON DE PARIS

PREMIER ÉTAGE

2e et 3e semblables.

LÉGENDE

PREMIER ÉTAGE.

9. *Antichambre.*
10. *Salle à manger.*
11. *Salon.*
12. *Chambre à coucher.*

LÉGENDE

PREMIER ÉTAGE

13. *Cabinet.*
14. *Cuisine*
6. *Escalier*
8. *Lieux d'aisance*

REZ-DE-CHAUSSÉE

sur le Boulevart

LÉGENDE

REZ-DE-CHAUSSÉE.

4. *Entrée.*
5. *Concierge.*
6. *Escalier.*
8. *Lieux d'aisance.*
9. *Antichambre.*

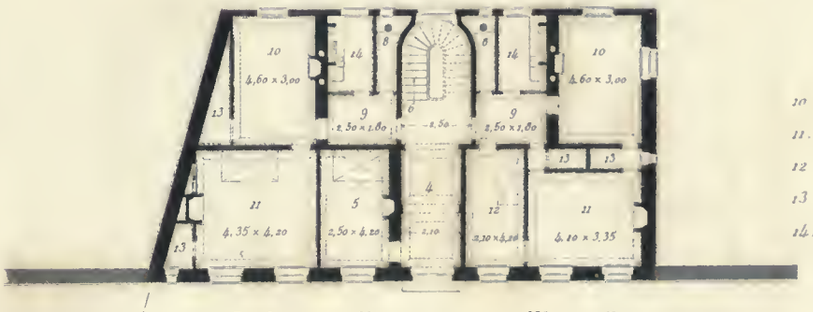

LÉGENDE

REZ DE CHAUSSÉE

10. *Salle à manger.*
11. *Salon*
12. *Chambre à coucher*
13. *Cabinet*
14. *Cuisine*

Boulevart Montparnasse N° 105.

REZ-DE-CHAUSSÉE

sur le Jardin.

LÉGENDE.

ÉTAGE EN CONTREBAS

du Boulevart

6. *Escalier.*
8. *Lieux d'aisance.*
9. *Antichambre.*
10. *Salle à manger.*
11. *Salon servant de chambre à coucher.*

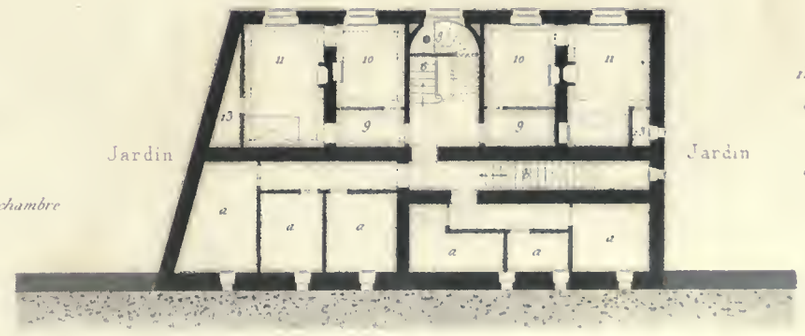

LÉGENDE

ÉTAGE EN CONTREBAS

du Boulevart

13. *Cabinet*
a. *Caves au niveau du sol du Jardin*
b. *Escalier des Caves en contrebas du Jardin*

Echelle de 10 5 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 — 20 *Mètres*

au 250e d'exécution

T. Raban arch. inv.

MAISON DE PARIS

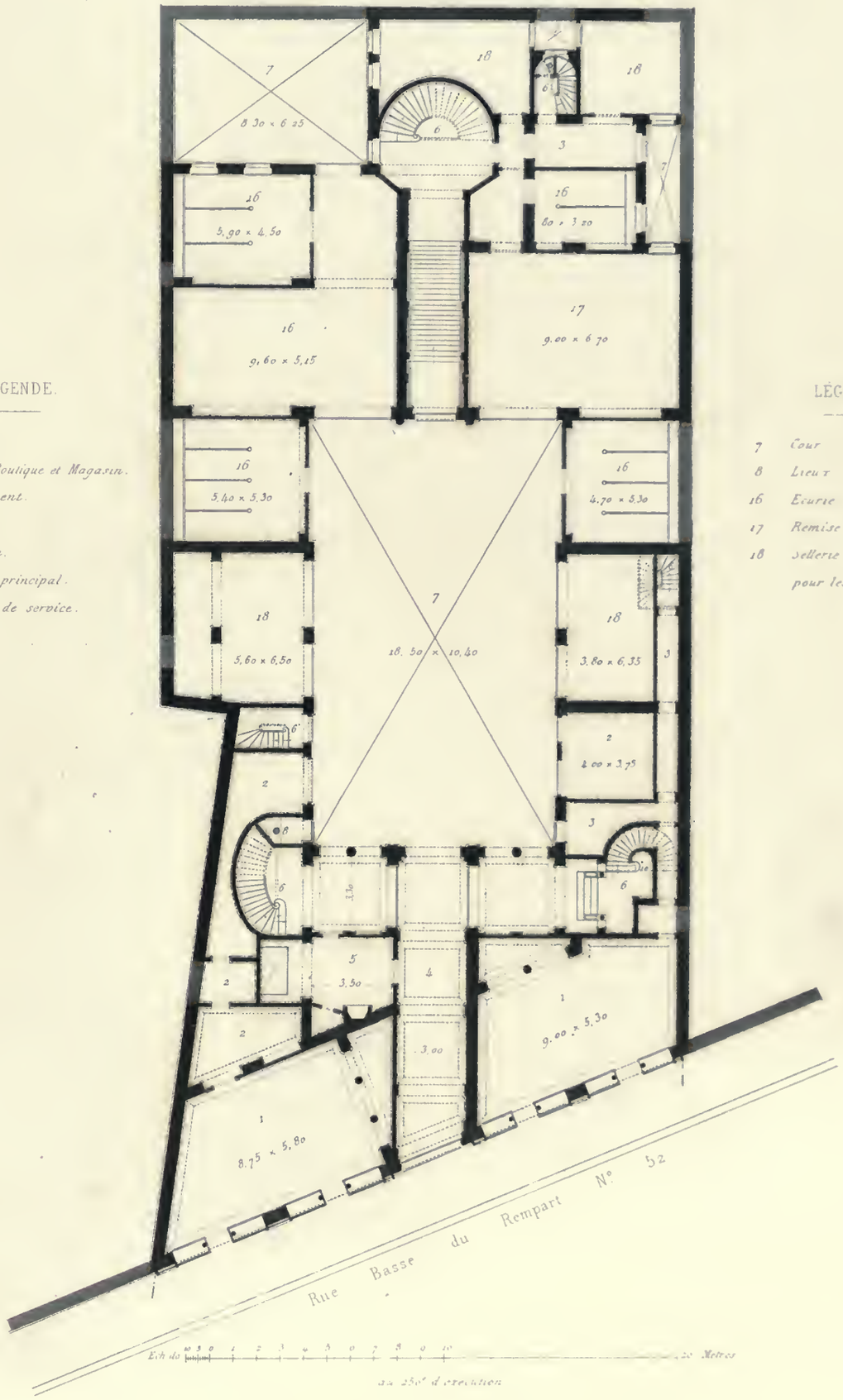

T. Raban arch. inv.

MAISON DE PARIS

LÉGENDE.

9. Antichambre.
10. Salle à manger.
11. Salon.
11'. Petit Salon.
12. Chambre à coucher.
13. Cabinet.

LÉGENDE

14. Cuisine
15. Cabinet de travail
3 Dégagement
6 Escalier principal
6 Escalier de service
7 Cour
8 Lieux

Echelle de [illegible] au [illegible] d'exécution

T. Raban arch. inv.

MAISON DE PARIS

1er Etage — Chambres a coucher

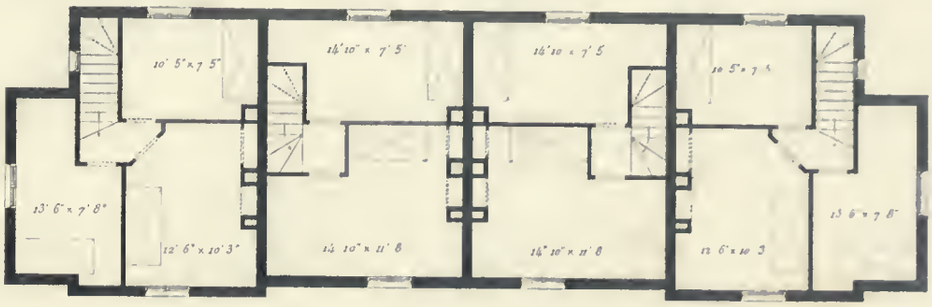

PLANS D'HABITATION POUR 4 FAMILLES

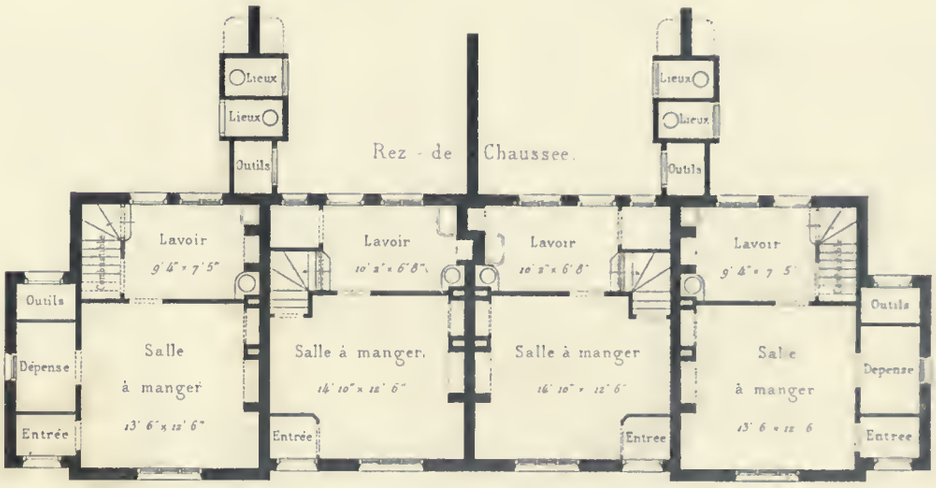

PLANS D'HABITATIONS DOUBLES.

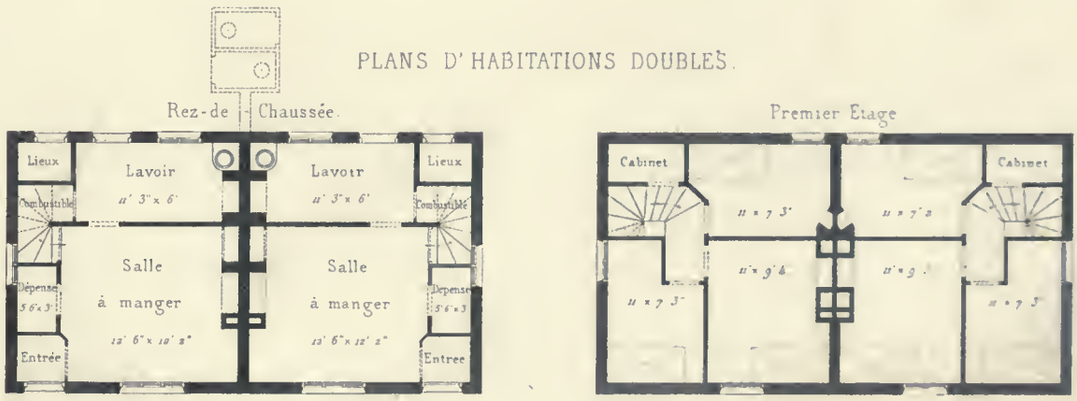

PLAN DE LA CONSTRUCTION DU MILIEU POUR 8 FAMILLES

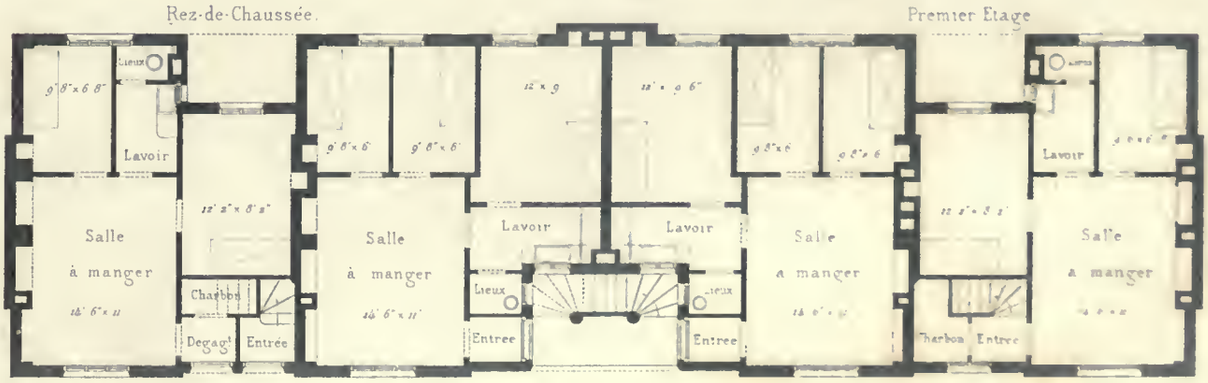

Echelle de 0 1 2 3 4 5 10 Metres
10 5 0 10 20 30 Pied Anglais

MAISONS OUVRIERES D'ANGLETERRE.

CHAPELLE SÉPULCRALE

(Hôtel Lafaise)

Chir. Sardinha ½ Alg. [illegible].

NA
2
R48
v.10

Revue générale de
l'architecture et des
travaux publics

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY